

Les manifestations de l'antisémitisme dans l'Union européenne 2002 – 2003

Rapport basé sur les données collectées
par les points focaux nationaux du
réseau d'information RAXEN

Les manifestations de l'antisémitisme dans l'Union européenne 2002 – 2003

Rapport basé sur les données collectées
par les points focaux nationaux du réseau
d'information RAXEN

Préface

Suite aux inquiétudes exprimées par de nombreux milieux à propos de ce qui semblait être une augmentation importante des actes d'antisémitisme dans certaines régions de l'Europe, en particulier en mars/avril 2002, l'EUMC a invité les 15 points focaux nationaux de son réseau d'information sur le racisme et la xénophobie (RAXEN) à prêter une attention particulière à l'antisémitisme dans le cadre des activités de collecte de données du réseau. Ce rapport exhaustif constitue l'un des résultats de cette initiative. Il représente la première opération de collecte systématique de données sur l'antisémitisme dans l'Union européenne, à l'aide de lignes directrices communes pour tous les Etats membres.

Les rapports nationaux fournis par le réseau RAXEN présentent une vue d'ensemble des incidents antisémites, des réactions politiques, universitaires et médiatiques à ces incidents, des informations provenant des sondages d'opinion auprès du public et des enquêtes sur les comportements ainsi que des exemples de bonnes pratiques en matière de lutte contre l'antisémitisme, à partir des informations disponibles en 2002 – 2003.

Après réception de ces rapports nationaux, l'EUMC a demandé à un spécialiste indépendant, le docteur Alexander Pollak, d'évaluer la qualité et la disponibilité de ces données sur l'antisémitisme dans chaque pays et d'identifier les domaines problématiques et les lacunes. Les informations classées par pays fournies par les 15 points focaux nationaux et l'analyse du docteur Pollak forment respectivement les chapitres 1 et 2 de ce rapport.

Enfin, à la lumière des informations et des analyses qui en résultent, le rapport se conclut par un certain nombre de propositions d'action pour l'Union européenne et ses États membres concernant des mesures concrètes de lutte contre l'antisémitisme, notamment des mesures juridiques et éducatives, et des recommandations pour améliorer la surveillance et l'enregistrement des incidents antisémites.

Nous souhaitons exprimer notre gratitude à tous ceux qui ont participé à cette initiative, notamment aux 15 points focaux nationaux qui ont rassemblé cette collection de données unique, à Alexandre Pollak et à Alexander Joskowicz, qui ont évalué et analysé ces données et fourni de la documentation historique, à Victor Weitzel, membre du conseil d'administration de l'EUMC et aux groupes de travail du conseil d'administration pour leur travail sur le rapport annexe « *Perceptions of Antisemitism in Europe* » (Perceptions de l'antisémitisme en Europe). Enfin nous remercions particulièrement tout le personnel de l'EUMC pour sa contribution considérable à la production de ce rapport.

Nous espérons que ce rapport contribuera à sensibiliser au développement de l'antisémitisme en Europe. Le but est de susciter un débat public plus large sur l'antisémitisme dans l'Union européenne et dans ses États membres. Il est

important de se montrer sensible aux craintes des communautés juives, mais également d'identifier le contexte social qui produit la haine exprimée par les auteurs des actes. Nous avons besoin d'initiatives conjointes et de mesures claires et fortes pour lutter contre l'antisémitisme sous toutes ses formes. Nous avons besoin du courage et de l'engagement des dirigeants politiques de toute l'UE pour traduire les paroles en actions, et nous avons besoin de nouvelles coalitions entre les hommes politiques, les intellectuels, les journalistes, les enseignants et beaucoup d'autres catégories, afin de venir à bout de la haine, de la discrimination et de l'exclusion. Nous devons et nous pouvons nous unir pour combattre l'antisémitisme afin de garantir qu'il ne se propagera plus jamais en Europe. Ce doit être clair pour nous tous: les Juifs et les communautés juives constituent des membres de nos sociétés européennes très estimés et respectés, et nous devons faire en sorte qu'ils puissent en avoir le sentiment.

Robert Purkiss
(Président du conseil d'administration de l'EUMC)

Beate Winkler
(Directrice de l'EUMC)

Table des matières

Préface	3
Table des matières	5
Présentation synthétique des résultats	8
Introduction	30
1. RAPPORTS NATIONAUX SUR L'ANTISÉMITISME 2002 – 2003	34
1.1. BELGIQUE – RAPPORT SUR L'ANTISÉMITISME	34
1.1.1. LÉGISLATION RELATIVE À L'ANTISÉMITISME	35
1.1.2. SOURCES DE DONNÉES ET D'INFORMATIONS	35
1.1.3. DONNÉES ET INFORMATIONS	35
1.2. DANEMARK – RAPPORT SUR L'ANTISÉMITISME	45
1.2.1. LÉGISLATION RELATIVE À L'ANTISÉMITISME	45
1.2.2. SOURCES DE DONNÉES ET D'INFORMATIONS	47
1.2.3. DONNÉES ET INFORMATIONS	48
1.3. ALLEMAGNE – RAPPORT SUR L'ANTISÉMITISME	55
1.3.1. LÉGISLATION RELATIVE À L'ANTISÉMITISME	56
1.3.2. SOURCES DE DONNÉES ET D'INFORMATIONS	57
1.3.3. DONNÉES ET INFORMATIONS	58
1.4. GRÈCE – RAPPORT SUR L'ANTISÉMITISME	76
1.4.1. LÉGISLATION RELATIVE À L'ANTISÉMITISME	76
1.4.2. SOURCES DE DONNÉES ET D'INFORMATIONS	78
1.4.3. DONNÉES ET INFORMATIONS	78
1.5. ESPAGNE – RAPPORT SUR L'ANTISÉMITISME	88
1.5.1. LÉGISLATION RELATIVE À L'ANTISÉMITISME	88
1.5.2. SOURCES DE DONNÉES ET D'INFORMATIONS	88
1.5.3. DONNÉES ET INFORMATIONS	89
1.6. FRANCE – RAPPORT SUR L'ANTISÉMITISME	94
1.6.1. LÉGISLATION RELATIVE À L'ANTISÉMITISME	94
1.6.2. SOURCES DE DONNÉES ET D'INFORMATIONS	97
1.6.3. DONNÉES ET INFORMATIONS	98
1.7. IRLANDE - RAPPORT SUR L'ANTISÉMITISME	115
1.7.1. LÉGISLATION RELATIVE À L'ANTISÉMITISME	115
1.7.2. SOURCES DE DONNÉES ET D'INFORMATIONS	116
1.7.3. DONNÉES ET INFORMATIONS	117
1.8. ITALIE - RAPPORT SUR L'ANTISÉMITISME	125

1.8.1.	LÉGISLATION RELATIVE À L'ANTISÉMITISME	125
1.8.2.	SOURCES DE DONNÉES ET D'INFORMATIONS	126
1.8.3.	DONNÉES ET INFORMATIONS	127
1.9.	LUXEMBOURG - RAPPORT SUR L'ANTISÉMITISME	136
1.9.1.	LÉGISLATION RELATIVE À L'ANTISÉMITISME	136
1.9.2.	SOURCES DE DONNÉES ET D'INFORMATIONS	137
1.9.3.	DONNÉES ET INFORMATIONS	137
1.10.	PAYS-BAS - RAPPORT SUR L'ANTISÉMITISME	142
1.10.1.	LÉGISLATION RELATIVE À L'ANTISÉMITISME	143
1.10.2.	SOURCES DE DONNÉES ET D'INFORMATIONS	144
1.10.3.	DONNÉES ET INFORMATIONS	144
1.11.	AUTRICHE – RAPPORT SUR L'ANTISÉMITISME	153
1.11.1.	LÉGISLATION RELATIVE À L'ANTISÉMITISME	153
1.11.2.	SOURCES DE DONNÉES ET D'INFORMATIONS	155
1.11.3.	DONNÉES ET INFORMATIONS	156
1.12.	PORTUGAL - RAPPORT SUR L'ANTISÉMITISME	169
1.12.1.	LÉGISLATION RELATIVE À L'ANTISÉMITISME	170
1.12.2.	SOURCES DE DONNÉES ET D'INFORMATIONS	172
1.12.3.	DONNÉES ET INFORMATIONS	173
1.13.	FINLANDE – RAPPORT SUR L'ANTISÉMITISME	177
1.13.1.	LÉGISLATION RELATIVE À L'ANTISÉMITISME	178
1.13.2.	SOURCES DE DONNÉES ET D'INFORMATIONS	178
1.13.3.	DONNÉES ET INFORMATIONS	179
1.14.	SUÈDE - RAPPORT SUR L'ANTISÉMITISME	184
1.14.1.	LÉGISLATION RELATIVE À L'ANTISÉMITISME	185
1.14.2.	SOURCES DE DONNÉES ET D'INFORMATIONS	188
1.14.3.	DONNÉES ET INFORMATIONS	188
1.15.	ROYAUME-UNI – RAPPORT SUR L'ANTISEMITISME	198
1.15.1.	LÉGISLATION RELATIVE À L'ANTISÉMITISME	199
1.15.2.	SOURCES DE DONNÉES ET D'INFORMATIONS	200
1.15.3.	DONNÉES ET INFORMATIONS	201
2.	ÉVALUATION DES DONNÉES NATIONALES D' EUMC RAXEN SUR L'ANTISÉMITISME	213
2.1.	DOCUMENTS DE BASE ET CONTEXTUELS	213
2.1.1.	L'ANTISÉMITISME DANS LES PAYS DE L'UE DEPUIS 1945	217
2.1.2.	DÉFINITIONS, CONCEPTS ET THÉORIES	227
2.2.	EVALUTATION DES DONNEES NATIONALES EUMC – RAXEN	244
2.2.1.	BELGIQUE	244
2.2.2.	DANEMARK	251

2.2.3.	ALLEMAGNE	257
2.2.4.	GRÈCE	266
2.2.5.	ESPAGNE	270
2.2.6.	FRANCE	274
2.2.7.	IRLANDE	280
2.2.8.	ITALIE	284
2.2.9.	LUXEMBOURG	290
2.2.10.	PAYS-BAS	293
2.2.11.	AUTRICHE	298
2.2.12.	PORTUGAL	305
2.2.13.	FINLANDE	308
2.2.14.	SUÈDE	311
2.2.15.	ROYAUME-UNI	317
2.3.	CONCLUSIONS	323
2.3.1.	ÉVALUATION GÉNÉRALE	323
2.3.2.	IDENTIFICATION DES POINTS PROBLÉMATIQUES	325
2.3.3.	PROPOSITIONS D'AXES DE RECHERCHE ET D'ACTION	327
3.	PROPOSITIONS D'ACTION	331
	ANNEXES	334
ANNEXE I	DOCUMENTS SUPPLÉMENTAIRES, PAGES WEB ET LITTÉRATURE SUR L'ANTISÉMITISME	335
ANNEXE II	LIGNES DIRECTRICES DE L'EUMC RELATIVES AU CLASSEMENT PAR CATÉGORIE DES DONNÉES SUR L'ANTISEMITISME	343

Présentation synthétique des résultats

Le présent rapport de l'EUMC sur l'antisémitisme en Europe vise quatre principaux objectifs:

- Il vise à sensibiliser au développement de l'antisémitisme en Europe au cours ces dernières années et à susciter un débat public plus large afin de faire pression en faveur de mesures de lutte claires et fortes.
- À cette fin, le rapport présente, pays par pays, les données et les informations sur l'antisémitisme qui ont été fournies par le réseau RAXEN de l'EUMC pour les années 2002-2003 dans les 15 États membres de l'Union européenne. Suit alors une évaluation critique de chaque rapport national en ce qui concerne la disponibilité et la qualité de ces données sur l'antisémitisme. Sur la base de cette évaluation sont identifiés les domaines problématiques et les lacunes quant au processus actuel de collecte des données et quant aux données actuellement disponibles dans les 15 États membres.
- Troisièmement, le rapport a pour objectif de développer une base théorique et conceptuelle tant pour l'évaluation des processus actuels de collecte des données que pour l'élaboration de projets de collecte des données relatives à l'antisémitisme. Par là même, il renvoie aux débats concernant les récentes affirmations selon lesquelles «un nouvel antisémitisme» a vu le jour. Le rapport pose ensuite la question de savoir si l'antisionisme et toute critique «tendancieuse» d'Israël doivent être considérés comme de l'antisémitisme, et dans quelles circonstances.
- Enfin, le rapport émet un certain nombre de propositions d'amélioration des activités de surveillance et de recherche concernant l'antisémitisme dans l'Union Européenne, ainsi que plusieurs propositions d'actions s'adressant à l'Union Européenne et à ses États membres concernant des mesures de lutte contre l'antisémitisme.

HISTORIQUE DU RAPPORT

Suite aux préoccupations concernant la montée perceptible des actes d'antisémitisme dans quelques États membres en avril 2002, l'EUMC a invité les 15 points focaux nationaux de son réseau d'information sur le racisme et la xénophobie (RAXEN) à prêter une attention particulière à l'antisémitisme. Le réseau RAXEN de l'EUMC se compose de 15 points focaux nationaux (PFN), soit un dans chacun des 15 États membres (à l'époque). Les PFN sont essentiellement des «consortiums» entre des organisations de recherche, des organismes spécialisés et des ONG.

Les PFN ont d'abord été chargés de présenter une vue d'ensemble des actes d'antisémitisme survenus de mai à juin 2002 dans leurs pays respectifs. Cependant, après l'achèvement de cette tâche et l'élaboration du premier rapport général, force

fut de constater que ce dernier n'était pas satisfaisant. D'une part, le temps de rédaction imparti avait été trop court, d'autre part, les données avaient été insuffisantes. Dans les pays dans lesquels les actes d'antisémitisme s'étaient produits, le mois d'avril 2002 avait été particulièrement «chaud», marqué par un cumul d'incidents. Dans les mois suivants, par contre, en mai et en juin, mois pendant lesquels les PFN exécutaient leurs études, il y avait eu relativement peu d'incidents.

Pour cette raison entre autres, l'EUMC a décidé de prolonger la période d'analyse sur l'antisémitisme en 2003 et de demander aux PFN de procéder à une deuxième étude, couvrant une période plus longue cette fois, en s'appuyant sur des lignes directrices plus ambitieuses que celles qui leur avaient été communiquées pour la première étude. Ainsi, au début de novembre 2003, les PFN ont été invités à produire un deuxième rapport, plus détaillé, sur les actes d'antisémitisme qui s'étaient produits tout au long de l'année 2003¹. Beaucoup de PFN ont été en mesure non seulement d'exécuter leur étude 2003, mais aussi d'intégrer dans leur rapport un éventail plus large d'incidents antisémites survenus en 2002. Les 15 rapports nationaux des PFN ont été soumis à l'EUMC en décembre 2003.

De grandes disparités ont été constatées entre les rapports nationaux en termes de contenu et de données, informations et exemples disponibles classées dans les thèmes communs. Les rapports diffèrent également de par leur taille, en fonction de la quantité de données et d'informations dont on dispose dans chaque pays. Ces différences n'ont rien d'étonnant. En effet, l'un des principaux points ressortant de cette étude comparative est la démonstration de la grande variété de résultats nationaux produits à partir des lignes directrices communes à tous les pays.

Au vu de ces disparités, l'EUMC a mandaté Alexander Pollak pour effectuer une évaluation critique des 15 rapports nationaux afin d'identifier les lacunes et les points problématiques dans les réponses apportées à l'antisémitisme en Europe, et de faciliter les propositions d'actions futures. Le docteur Pollack, en collaboration avec Alexander Joskowicz, a également élaboré un chapitre traitant du contexte historique et conceptuel de l'antisémitisme contemporain, et il a développé une définition de travail adéquate du terme «antisémitisme» en tant que fondement théorique et point de référence pour les futures opérations de collecte de données.

L'existence du réseau RAXEN a permis à l'EUMC de produire un rapport consolidé qui présente, pour la première fois dans l'Union européenne, des données sur l'antisémitisme qui ont été collectées de façon systématique, à l'aide de lignes directrices communes pour tous les États membres. Cette opération a permis d'effectuer une «analyse des lacunes» afin que l'EUMC puisse émettre des propositions concrètes aux États membres concernant la collecte de données sur l'antisémitisme.

¹ La décision de prêter une attention particulière à l'antisémitisme a été prise en 2002. Peu de temps après, les PFN ont été invités à produire des documents pour une deuxième rapport plus ambitieux. Un certain nombre de journaux nationaux ont dès lors affirmé, à tort, que l'EUMC avait décidé de «supprimer» le premier rapport pour des motifs liés au «politiquement correct».

LE CONTEXTE HISTORIQUE – L'ANTISEMITISME DANS LES PAYS DE L'UE DEPUIS 1945

L'étude du développement historique de l'antisémitisme dans les pays de l'UE depuis 1945 et la revue de la littérature existante sur le sujet ont montré les lacunes qui existent en termes de recherches sur ce sujet pour plusieurs pays de l'UE. Elles ont également souligné le besoin d'études comparatives sur l'antisémitisme, qui pourraient nous aider à appréhender la dimension européenne des évolutions qui peuvent seulement être comprises en termes transnationaux à de nombreux égards.

DEFINITIONS, CONCEPTS ET THEORIES

Lorsque l'on examine la documentation consacrée au phénomène de l'antisémitisme, il apparaît clairement que plusieurs problèmes posés ont trait à l'utilisation du terme «antisémitisme».

- La première difficulté est d'ordre terminologique: le terme «antisémitisme» (par rapport à d'autres termes tels que par exemple la «judéophobie») est-il approprié pour décrire les attitudes et les actes considérés comme étant une menace pour les Juifs et pour la société dans son ensemble?
- La deuxième difficulté a trait à la définition qu'il convient de donner aux termes utilisés: à quel moment précis peut-on dire qu'une conviction, une attitude ou un acte relèvent de «l'antisémitisme» ou de la «judéophobie»?
- Une troisième série de questions invite à se demander si un «nouvel antisémitisme» a vu le jour ces dernières années et si l'antisionisme et/ou une critique tendancieuse d'Israël et/ou l'assimilation d'Israël aux Juifs constituent, en eux-mêmes, une forme d'antisémitisme.

Dans le présent rapport, le terme «antisémitisme» sera utilisé en référence à la pensée antijuive ainsi qu'à des attitudes et actes de préjugés et/ou d'hostilité à l'égard des Juifs (en tant que Juifs) après 1945. Du point de vue de l'orthographe, nous avons préféré «antisémitisme» à «anti-sémitisme». Cette distinction rend compte du passage d'un antisémitisme raciste à un antisémitisme culturaliste et permet, à cet égard, d'éviter le problème de la réification (et donc de l'affirmation) de l'existence des races en général et de la «race sémite» en particulier.

DÉFINIR L'ANTISEMITISME

La recherche de points communs entre les différentes approches de définition de l'antisémitisme permet de retrouver deux aspects récurrents:

- premièrement, toutes les définitions de l'antisémitisme, ou presque, parlent d'attitudes et/ou d'activités hostiles à l'encontre des Juifs, et

- deuxièmement, un nombre considérable de définitions ajoutent que l'hostilité est dirigée contre les Juifs «en tant que Juifs»², ou contre les Juifs «parce qu'ils sont Juifs»³, ou contre les Juifs «en raison de leur appartenance ou de leur identité religieuses ou raciales - réelles ou supposées».⁴

C'est le second aspect qui constitue en fait la prémisse de base pour une définition et une identification exactes de l'antisémitisme. **Ce n'est que lorsque la mention «en tant que Juifs» est ajoutée que nous pouvons conclure à la possibilité de parler d'antisémitisme si des Juifs (ou des non-Juifs) sont agressés parce qu'ils sont (ou sont pris pour) des Juifs.** Nous examinerons cet aspect plus en détail ultérieurement mais, d'ores et déjà, deux implications importantes sont évidentes: premièrement, toutes les hostilités contre les Juifs ne peuvent pas être qualifiées d'antisémites; et deuxièmement, les non-Juifs peuvent également devenir la cible de l'antisémitisme (par exemple s'ils sont perçus comme des Juifs ou associés à une position pro-juive).

Dans l'histoire, certains traits fréquemment attribués aux Juifs font maintenant partie intégrante de ce qui constitue, aux yeux des antisémites, «le Juif (imaginaire)». Dans une analyse de la littérature antisémite allemande des années 1930 et 1940, c'est-à-dire la période du national-socialisme, qui offre une image condensée du système idéologique des convictions racistes antisémites, Alexander Pollak et Nina Eger ont identifié six catégories de stéréotypes antisémites du «Juif»⁵, concernant notamment:

- le caractère «fourbe», «tordu» et «perfide» du «Juif»,
- l'origine «étrangère» et «l'altérité» du «Juif»,
- «l'irréconciliabilité», «l'hostilité» et «l'agitation» du «Juif»,
- «le talent commercial» et «la relation à l'argent» du «Juif» (image du «Juif» comme pire incarnation du capitaliste),
- la nature «corrompue» du «Juif»,
- le «pouvoir et l'influence» juives et une «conspiration juive mondiale».

² Helen Fein: «Dimensions of Antisemitism: Attitudes, Collective Accusations and Actions.» In: Helen Fein (ed.): *The Persisting Question. Sociological Perspectives and Social Contexts of Modern Antisemitism.* (Current Research on antisemitism, vol. 1, éd. par Herbert A. Strauss et Werner Bergmann). Berlin, New York: de Gruyter, 1987, p. 67.

³ Martin Luther King Jr.: «Letter to an antiZionist friend». *Saturday Review*, 47, août 1967, p. 76. reprise dans M. L. King Jr., *This I Believe: Selections from the Writings of Dr. Martin Luther King Jr.* (New York, 1971), pp. 234-235.

⁴ Voir UK RAXEN 4 Racial Violence Report, 2003 (non publié, à paraître).

⁵ Voir Alexander Pollak et Nina Eger: «*Antisemitismus mit Anspielungscharakter.*» In: Anton Pelinka, Ruth Wodak (éd.): *Politik der Ausgrenzung.* Vienne: Czernin, 2002, pp. 187-210.

À ces six catégories de croyances racistes antisémites, il est possible d'en ajouter une septième, le mythe chrétien antijudaïque du «Juif» «assassin du Christ»⁶.

Pour l'antisémite, le «Juif» en tant que figure imaginaire décrite plus haut est le (seul) vrai Juif. Suite à certaines remarques de Brian Klug, pour qui «la meilleure définition» de l'antisémitisme repose «non pas sur l'attitude à l'égard des Juifs, mais sur la définition du “Juif”», et qui considère que l'antisémitisme est «le processus qui transforme les Juifs en “Juifs”»⁷, on comprendra alors que l'antisémitisme se caractérise essentiellement par:

tout acte ou toute attitude fondés sur la perception d'un sujet social (que ce soit un individu, un groupe, une institution ou un État) comme étant «le Juif ('fourbe', 'corrompu', 'conspirateur', ...)».

La perception d'un sujet social comme étant «le Juif» (caractérisé par les six ou sept catégories de croyances stéréotypées décrites ci-dessus) va bien au-delà des classements et des généralisations auxquels nous avons tous recours dans la vie de tous les jours lorsque nous traitons de sujets sociaux. Le fait de croire à l'image stéréotypée du «Juif» revient, à l'extrême, à s'approprier un système de croyances fermé concernant la façon d'être du «Juif» et la manière avec laquelle il manipule le monde, un système de croyances qui ne comporte aucune porte de sortie, dans la mesure où tous les arguments contre l'antisémitisme sont alors perçus comme le résultat de la puissance juive et de la conspiration juive mondiale.

LES EXPRESSIONS ANTI-ISRAËLIENNES ET ANTISIONISTES SONT-ELLES ANTISEMITES?

Si nous nous penchons sur cette question cruciale, à savoir comment définir le point à partir duquel les expressions anti-israéliennes et antisionistes peuvent être considérées comme antisémites, nous pouvons conclure, en nous fondant sur notre définition de l'antisémitisme, que les attitudes et les expressions anti-israéliennes ou antisionistes *sont* antisémites lorsqu'Israël est perçu comme représentatif du «Juif», c'est-à-dire représentatif des traits attribués à l'image antisémite du «Juif».⁸

Mais qu'en est-il dans le cas contraire, si les Juifs sont perçus comme représentatifs d'Israël? Qu'en est-il si les Juifs sont critiqués ou offensés en raison de la politique d'Israël à l'égard des Palestiniens? Si nous nous en tenons à notre définition, alors, à proprement parler, il nous faudrait qualifier l'hostilité à l'égard des Juifs en tant qu'«Israéliens» d'antisémite uniquement si elle est fondée sur la perception sous-jacente d'Israël représentant «le Juif». Si ce n'est pas le cas, il nous faudrait alors

⁶ Le mythe du «Juif» «assassin du Christ» (et assoiffé de sang) a été perpétué jusqu'à nos jours à travers le mythe du meurtre rituel juif. Voir Marvin Perry et Frederick M. Schweitzer: *Antisemitism: Myth and Hate from Antiquity to the Present*. New York: Palgrave Macmillan, 2003, pp. 2 et suivantes.

⁷ Brian Klug: «The collective Jew: Israel and the new antisemitism.» In: *Patterns of Prejudice*, Vol. 37, No. 2, juin 2003, Routledge, pp. 122 et suivantes.

⁸ Ne pas confondre l'opinion antisémite qui voit en Israël le représentant du stéréotype du «Juif» avec l'opinion selon laquelle Israël est un État juif, comme il se définit lui-même.

considérer l'hostilité envers les Juifs en tant qu'«Israéliens» comme *non* antisémite, parce que cette hostilité n'est pas fondée sur les stéréotypes antisémites des Juifs. Toutefois, ceci ne signifie pas qu'une telle hostilité à l'égard des Juifs devrait être exclue des activités de surveillance. Dans tous les cas, il existe trois bonnes raisons de surveiller attentivement l'hostilité envers les Juifs en tant qu'«Israéliens»:

- Premièrement, pour les victimes de ces hostilités, qu'elles soient agressées en tant que «Juifs» ou en tant qu'«Israéliens» ne fait aucune différence.
- Deuxièmement, il est très difficile – et dans la plupart des cas impossible – de connaître la pensée et les intentions «véritables» de ceux qui commettent des actes hostiles contre les Juifs.
- Troisièmement, les agressions physiques ou verbales contre les Juifs qui se fondent non sur les stéréotypes antisémites, mais sur la généralisation (erronée) selon laquelle les Juifs seraient des «Israéliens» doivent être considérées, selon les termes de l'EUMC, comme des «attitudes et des comportements sociaux qui constituent une menace sérieuse pour les valeurs européennes fondamentales et pour la démocratie».

Ce qui ne devrait *pas* être considéré comme antisémite, et par conséquent n'a pas à être surveillé en tant qu'«antisémitisme», est l'hostilité envers Israël en tant qu'«Israël», c'est-à-dire un pays qui est critiqué pour sa politique concrète. L'hostilité envers Israël en tant qu'«Israël» (par opposition à la critique d'Israël en tant que représentant du «Juif» stéréotypé) ne devrait devenir une préoccupation publique que s'il est explicitement prouvé que la critique d'Israël en tant qu'«Israël» produit des attaques contre les Juifs soit en tant que «Juifs», soit en tant qu'«Israéliens». Si cela n'est pas établi, la question de la critique et de l'hostilité vis-à-vis d'Israël en tant qu'«Israël» ne devrait pas faire partie des activités de surveillance dans la catégorie de «l'antisémitisme».

Toutefois, une difficulté essentielle est de déterminer clairement si, par exemple, une attaque contre Israël dans la presse vise Israël en tant que «les Juifs» ou Israël en tant qu'«Israël». Nous serons confrontés à des cas où la distinction analytique ne pourra pas être clairement établie, mais certaines suggestions et lignes directrices fournies par ceux qui ont déjà traité le problème du développement d'outils d'analyse et de la recherche de repères, indiquant qu'Israël est attaqué en tant que «les Juifs» et non en tant qu'«Israël», peuvent nous aider à distinguer ces deux cas. En tout état de cause, pour pouvoir tirer des conclusions valides concernant la nature des textes où Israël est critiqué, nous devons absolument effectuer des analyses exhaustives et systématiques qui permettront de dégager les différentes interprétations possibles, tenir compte du contexte dans lequel ils ont été produits ainsi que du contexte dans lequel ils ont été reçus, et recourir systématiquement aux outils méthodologiques fournis par les différentes disciplines des sciences sociales.

LES RAPPORTS NATIONAUX DES PFN SUR L'ANTISEMITISME

Les 15 rapports nationaux sont reproduits dans le chapitre 1 du rapport principal. Ces rapports donnent une vue d'ensemble de l'évolution et des incidents antisémites, des réactions politiques et universitaires, des réactions de la part des médias, des informations provenant des sondages d'opinion publiques et des sondages concernant les comportements, ainsi que des exemples de bonne pratique de lutte contre l'antisémitisme, le tout pour les années 2002 et 2003.

Ces rapports traduisent de grandes disparités entre les pays en termes de qualité et de quantité des données disponibles sur l'antisémitisme. Dans certains pays de l'UE, il existe des structures officielles ou semi-officielles relativement bien établies qui produisent d'année en année des statistiques raisonnablement fiables sur les incidents antisémites. Dans d'autres pays, en l'absence de statistiques officielles, il existe des ONG qui produisent des données d'une fiabilité variable, et dans certains pays il existe très peu d'éléments en matière de statistiques.

LES SOURCES DE DONNEES

En **Belgique**, en l'absence de système officiel de suivi systématique des incidents antisémites, les actes antisémites recensés proviennent des plaintes déposées auprès du Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme (CECLR), et d'autres organisations non gouvernementales. Toutefois, s'agissant de ces dernières, la fiabilité et la validité des informations ne peuvent être vérifiées. Les statistiques tenues par la police et le service de sécurité **danois** ne couvrent que les incidents «racistes» sans faire la distinction entre incidents «antisémites», «islamophobes», etc. Aussi est-il parfois difficile de déterminer le nombre d'incidents spécifiquement antisémites à partir des statistiques officielles. D'autres informations sur les incidents antisémites sont fournies par des organisations juives et des ONG. Le PFN **autrichien** évoque la difficulté de donner une vue d'ensemble précise de l'antisémitisme, étant donné qu'il n'existe pas d'organisme spécialisé pour enregistrer les incidents, et qu'on relève un manque d'uniformité dans l'enregistrement des plaintes pour discrimination raciale en général et pour antisémitisme en particulier. En **Grèce**, en **Espagne**, en **Irlande**, au **Luxembourg**, en **Italie**, au **Portugal** et en **Finlande**, il n'existe pas de suivi systématique des incidents antisémites, ni de recherches ou de statistiques fiables. Dans ce cas, les informations existantes sont glanées auprès des organisations représentatives juives, des ONG et des médias.

Seule une minorité de pays de l'UE collecte des statistiques officielles ou semi-officielles relativement fiables. En **Allemagne**, les informations proviennent du ministère fédéral de l'intérieur et du ministère fédéral de la justice. Les autorités officielles enregistrent systématiquement les infractions d'extrême-droite et antisémites. En **France**, les données et informations officielles sont analysées et publiées par la Commission des droits de l'homme. Il existe plusieurs sources de statistiques sur l'antisémitisme aux **Pays-Bas**, notamment les organismes officiels, les ONG et les organisations de recherche. Chaque année, la police de sécurité **suédoise** compile un registre officiel des incidents antisémites. Au **Royaume-Uni**,

les statistiques sur l'antisémitisme à Londres sont fournies par la police métropolitaine et, pour le reste du pays, par une organisation juive indépendante.

Le fait que seule une minorité des États membres collectent des informations de manière systématique implique que la comparabilité entre eux est inévitablement limitée. L'un de problème est que les pays qui possèdent les meilleurs systèmes de collecte de données risquent de signaler davantage d'incidents antisémites que les autres États membres, alors qu'en fait cette hypothèse pourra être tout à fait erronée. Un autre paradoxe est que lorsqu'il existe des systèmes de collecte systématique de données plus ambitieux et officiels, ces données sont plus longues à compiler et à publier que les données non officielles. Ceci signifie que, dans le cas de cette recherche, les PFN dans les cinq pays susmentionnés ayant des systèmes d'enregistrement officiels ont eu des difficultés à rassembler l'ensemble des statistiques pour 2003 avant la publication de ce rapport, tandis que les informations glanées de manière plus informelle et moins systématique auprès des médias et des ONG ont pu être fournies plus rapidement dans les autres pays pour l'année 2003.

INCIDENTS ANTISEMITES EN 2002 – 2003

En **Belgique**, selon le PFN, on a relevé un série d'incidents de gravité variable au cours de la période d'étude de deux ans, notamment plusieurs attentats à la bombe incendiaire sur des biens juifs et quelques agressions physiques graves, ainsi que beaucoup d'autres incidents tels que des insultes, des graffitis, des discours de haine et des actes de vandalisme. D'après le CECLR, le nombre d'incidents antisémites en Belgique a augmenté depuis 2000, et les 64 actes enregistrés par une ONG en 2002 représentent environ le double de ceux qui ont été enregistrés au cours des deux années précédentes.

En **Allemagne**, il semble que les actes antisémites aient considérablement augmenté (de 69 pour cent) de 1999 à 2000, avant de repartir légèrement à la hausse en 2001. En 2002, bien que l'on ait observé une légère diminution du nombre total d'infractions, le nombre des délits antisémites violents est passé de 18 (en 2001) à 28. Au cours des six premiers mois de l'année 2003, on a relevé 16 nouveaux délits violents. Toutefois, en général, la plupart des délits antisémites concernent des actes d'incitation et de propagande. Certaines controverses très médiatisées concernant des discours supposés antisémites prononcés par des personnalités politiques ont stimulé des réactions ouvertement antisémites sur l'Internet, et sur la période d'étude de deux ans, les organisations juives d'Allemagne ont signalé une augmentation importante de la quantité de lettres, courriers électroniques et appels téléphoniques antisémites à caractère agressif.

En **France**, les données et informations officielles analysées par la Commission des droits de l'homme indiquent une augmentation significative des incidents violents et des menaces antisémites en 2002. Sur les 313 incidents racistes, xénophobes ou antisémites signalés en 2002, 193 étaient dirigés contre la communauté juive, soit six fois plus qu'en 2001. On a relevé beaucoup d'incidents lors desquels des Juifs ont été agressés et insultés, ainsi que des attentats contre des

synagogues, des cimetières et d'autres biens appartenant à des juifs, ainsi que l'incendie criminel d'une école juive. En 2002, la plus grande partie de ces attaques ont eu lieu en avril, ce qui indique un lien avec les événements survenus au Moyen-Orient au cours de ce mois.

Les données collectées par le PFN des **Pays-Bas** montrent que les incidents antisémites, qui vont des graffitis et des menaces ciblés aux incendies criminels et aux agressions, ont augmenté de façon significative en 2002 par rapport aux années précédentes, en particulier à Amsterdam, qui abrite une communauté juive relativement importante en comparaison avec le reste du pays. Toutefois, au moment de la publication du rapport, il n'y avait pas de données statistiques sur les violences racistes et extrémistes pour l'année 2003. La diffusion accrue de documents antisémites sur des sites Internet qui sont hébergés dans des pays tiers constitue une tendance inquiétante.

Les statistiques disponibles au **Royaume-Uni** font état d'une récente augmentation des agressions tant physiques que verbales à l'encontre des Juifs. Les statistiques nationales montrent un total de 350 incidents antisémites signalés en 2002, ce qui représente une augmentation de 13 pour cent par rapport à l'année précédente, et les statistiques pour le premier trimestre de 2003 montrent déjà une augmentation de 75 pour cent des incidents par rapport au même trimestre en 2002. En 2002, il y a eu de violents attentats contre deux synagogues, et en 2003 on a relevé deux cas de suspicion d'incendie criminel et plusieurs attentats contre des cimetières juifs. Le lien avec le conflit au Moyen-Orient est attesté par le fait que le mois le plus actif en termes d'attentats a été celui d'avril 2002, mois au cours duquel l'armée israélienne a créé une polémique en occupant plusieurs villes palestiniennes.

En **Suède**, les statistiques policières montrent que les délits antisémites sont restés stables ces dernières années, avec 131 délits en 2002 (le même nombre qu'en 2000) et 115 en 2001. Les affaires de l'année 2002 comprennent des agressions, des cas de harcèlement, des discours de haine et des actes de vandalisme. Ces derniers ont souvent été commis sur des cimetières juifs. Pour 2003, en l'absence de statistiques policières, les 60 incidents signalés aux communautés juives comprenaient 3 agressions, les autres étant classés comme des comportements injurieux et des dommages et des profanations commises sur des biens. Si les articles présentant un contenu antisémite sont rares dans les médias suédois, on peut y trouver de la propagande antisémite traditionnelle diffusée à la fois par des groupes d'extrême-droite et nationalistes; les sites Internet de groupes d'extrême-droite comme de ceux de la gauche radicale ont montré des documents antisémites concernant le conflit au Moyen-Orient.

Dans certains autres États membres, si les agressions physiques et les violences ont été absentes ou relativement rares, le discours antisémite était toutefois particulièrement virulent. En **Grèce**, les ONG n'ont enregistré aucun acte d'extrême violence ou d'agression physique contre des Juifs au cours des années 2002 et 2003. Toutefois, plusieurs actes de vandalisme, de profanation et de graffitis contre des cimetières et un mémorial de l'Holocauste ont été enregistrés sur la période allant de 2002 à 2003. Bien que la violence antisémite ne semble pas

constituer un problème, on relève un discours antisémite perceptible dans la vie publique grecque. On a signalé l'existence d'une sorte d'«antisémitisme populaire», avec une grande partie du public grec adhérant aux théories de conspiration de la domination juive mondiale, ou à des allégations telles que la complicité des services secrets israéliens dans les attentats terroristes du 11 septembre, et beaucoup de ces tendances semblent être encouragées par l'antisémitisme régnant au sein d'une partie des médias grecs. L'antisémitisme existe également toujours en Grèce dans les milieux éducatifs, juridiques et politiques. Par exemple, l'Église orthodoxe continue à inclure des références antijuives dans le rituel liturgique du Vendredi Saint, tandis que des références similaires ont été retirées de la liturgie catholique sous le pape Jean XXIII.

En **Autriche**, une ONG fait état d'une augmentation apparente de plus de 70 % d'incidents antisémites en 2003 par rapport à la même période en 2002. Au total, 108 cas ont été rapportés en 2003. Deux cas d'agressions extrêmement violentes ont été enregistrés en 2003, ainsi que deux autres agressions moins graves. Il y a eu plusieurs autres incidents d'endommagement de synagogues et de vandalisme dans des cimetières, mais il semble que les types d'incidents antisémites les plus fréquents soient le comportement injurieux et les graffitis. En général, d'après le PFN, les actes de violence antisémite sont relativement rares et il semble que l'antisémitisme autrichien se caractérise par des stéréotypes antisémites diffus et traditionnels plutôt que par des actes d'agression physique.

En **Italie**, en 2002, le PFN n'a pas relevé de signalement d'atteintes physiques sur des personnes ou des biens juifs, et il n'y a eu qu'une agression enregistrée en 2003. Toutefois, le point focal a observé plusieurs exemples de menaces verbales et d'insultes, ainsi que des lettres, appels téléphoniques et graffitis hostiles. Il existe également de nombreux sites web antisémites. En outre, le PFN, dans son rapport, fait référence à trois cas d'antisémitisme (chrétien) dans les médias. Bien qu'il ne semble pas y avoir un grand phénomène de violence antisémite en Italie, le PFN considère que les attitudes antisémites sont répandues dans tous les partis politiques et dans une grande partie de l'opinion publique.

Au **Danemark**, on a signalé des cas d'agressions physiques en 2002, et plusieurs cas de menaces et de harcèlement. En 2003, il n'y a eu aucun incident qui pourrait être classé dans la catégorie de «l'extrême violence», et seulement deux ou trois incidents qui pourraient entrer dans la catégorie des agressions contre des Juifs. Toutefois, on a relevé des cas graves de discours de haine antisémites par le biais d'Internet, aboutissant à des poursuites et à des sanctions prononcées par les tribunaux. Au Danemark, il n'est pas illicite d'exhiber publiquement ou d'utiliser des symboles nazis tels que la croix gammée, étant donné que les symboles en eux-mêmes ne sont pas considérés comme insultants ou dégradants pour les Juifs. Une pratique inhabituelle au Danemark est le financement public d'une station de radio nazie, bien qu'en 2003 le gouvernement ait annoncé sa décision de revenir sur cette mesure.

En **Espagne**, pour la période de 2002 à 2003, les organisations juives et les ONG n'ont pas signalé d'incidents antisémites impliquant une violence physique contre

des personnes juives, même si certains comportements injurieux ont été observés dans les rues ainsi que quelques cas de graffitis hostiles sur des bâtiments juifs, ce qui a conduit à conseiller aux membres de la communauté juive d'éviter les signes extérieurs qui pourraient les identifier en tant que Juifs. Les journaux espagnols ont été critiqués pour la publication de caricatures apparemment antisémites ainsi que pour le ton de certains de leurs articles sur les incursions israéliennes en Palestine. La presse a cependant rétorqué qu'il ne s'agissait pas d'antisémitisme, mais de critiques de la politique d'Ariel Sharon.

En **Irlande**, il n'existe pas, en règle générale, d'indices clairs indiquant une recrudescence de la violence ou de la rhétorique antisémites au cours de la période 2002-2003, comme il n'existe pas non plus d'indices concernant le ciblage systématique de la communauté juive en Irlande. Aucun incident de violence extrême, d'agression physique ou de dommages aux biens n'a été enregistré. Pour l'essentiel, les incidents survenus en 2003 ont été classés dans la rubrique «comportement injurieux», principalement des lettres et des appels téléphoniques injurieux et agressifs, auxquels il convient d'ajouter quelques exemples d'écrits antisémites sous forme de tracts ou sur des sites Internet.

Au **Luxembourg**, il n'existe pas d'indices clairs indiquant des violences ou de la rhétorique antisémites au cours de la période 2002-2003; et encore moins le ciblage systématique de la communauté juive. Les représentants de la communauté juive, les responsables politiques, les ONG et les experts ont été unanimes pour affirmer que depuis la fin de la Deuxième Guerre mondiale, le Luxembourg ne connaît pas d'antisémitisme.

Au **Portugal**, on n'a pas signalé d'actes de violence, de menaces antisémites ou de détérioration de biens en 2002 – 2003, excepté un certain nombre d'appels téléphoniques et de courriers électroniques insultants reçus par l'ambassade israélienne, et quelques déclarations antisémites sur des sites Internet nazis. Les sentiments antisémites ne se sont pas manifestés sous la forme d'actes de violence physiques ou d'insultes dirigées contre des personnes en particulier, mais plutôt dans des articles de journaux occasionnels contenant des remarques ouvertement antisémites, ou dans des discussions autour de certains événements publics où les préjugés antisémites peuvent être exprimés sous la forme de l'accusation selon laquelle «les Juifs ont tué le Christ».

En **Finlande**, le bureau du médiateur pour les minorités ethniques n'a pas reçu de rapport d'incidents antisémites au cours des années 2002 et 2003. Toutefois, en 2002 il y a eu deux alertes à la bombe et, dans le même temps, les fenêtres de la synagogue située dans le centre d'Helsinki ont été cassées et des œufs ont été projetés contre les murs. À peu près à l'époque de la montée de la tension au Moyen-Orient en 2002, des membres de la communauté juive ont commencé à recevoir des lettres hostiles et des menaces par téléphone. Il y a eu quelques graffitis antisémites à différents endroits d'Helsinki et, en 2003, une étoile de David a été brisée dans un cimetière. Cependant, les représentants de la communauté juive ne pensent pas que les incidents antisémites soient en augmentation, et il y a eu très peu de débat public sur l'antisémitisme.

En conclusion, il est clair qu'il existe des différences considérables entre les États membres concernant leurs habitudes et leurs pratiques de surveillance et de collecte des données sur les incidents antisémites. Pour cette raison, une véritable comparabilité entre les États membres sur ce sujet n'est pas encore possible. Ceci dit, il est évident que l'antisémitisme se manifeste plus fortement dans certains pays que dans d'autres, et il existe des pays où il n'y a pas d'indices d'une augmentation de la régularité de ces incidents sur les deux ou trois dernières années. C'est la conclusion à laquelle sont parvenus les PFN de Belgique, d'Allemagne, de France, des Pays-Bas et du Royaume-Uni.

Dans certains pays de l'UE, les actes antisémites particulièrement violents sont relativement rares ou quasiment inconnus. Toutefois, dans plusieurs de ces pays – par exemple, la Grèce, l'Italie, l'Autriche et l'Espagne – nous relevons le paradoxe que l'absence apparente ou la relative rareté des incidents violents s'accompagne d'un discours quotidien antisémite extrêmement déplaisant, qui est relativement répandu dans la population générale. En revanche, en France, malgré le grand nombre d'incidents antisémites souvent violents, qui ont apparemment augmenté ces dernières années, les sondages d'opinion montrent que les attitudes antisémites au sein de la population française en général sont en diminution. En particulier, un sondage récent montre que les jeunes Français sont particulièrement intolérants vis-à-vis de l'antisémitisme, et que les jeunes Français d'origine nord-africaine, tout en affichant certaines croyances antisémites traditionnelles sur l'influence et la puissance juive, sont à d'autres égards encore plus intolérants sur l'antisémitisme que la moyenne.

LES AUTEURS DES ACTES ANTISEMITES

Comme pour d'autres catégories de données classées sous le thème de l'antisémitisme, il existe de grandes disparités en termes de fiabilité et de détail d'informations concernant particulièrement les auteurs des actes antisémites et, par suite, dans les généralisations que l'on peut émettre sans risque à ce sujet. En **Allemagne**, les données sur les auteurs sont fournies par les statistiques officielles de police, mais aussi par des études sociologiques qui donnent une perception qualitative des antécédents et de la motivation des auteurs. Toutefois, aucune étude spécifique sur les délinquants antisémites n'a été menée jusqu'ici. À partir des résultats de plusieurs études empiriques sur les délinquants xénophobes, un profil des auteurs a été défini en Allemagne. La majorité des délinquants sont de sexe masculin et sont âgés de 15 à 24 ans. Par ailleurs, leurs résultats scolaires sont inférieurs à ceux des groupes d'âge respectifs dans l'ensemble de la population. La majorité des suspects ou des auteurs sont des récidivistes et ont déjà un casier judiciaire, tant pour des délits à caractère politique que pour d'autres délits. En ce qui concerne l'affiliation des délinquants aux organisations extrémistes, l'on peut déclarer que 50% des délinquants en Allemagne de l'Ouest, mais seulement 10% en Allemagne de l'Est, ont été enregistrés en tant que skinheads. Il est dès lors permis de conclure que de nombreux délinquants, notamment dans les «nouveaux» États allemands, ne sont pas affiliés à des groupes organisés d'extrême-droite, mais plutôt à des groupes de pairs informels ou spontanés. Les résultats relatifs aux attitudes antisémites révèlent des différences entre les auteurs de délits est-

allemands et ouest-allemands. Alors que deux tiers (soit 66%) des auteurs est-allemands approuvent les déclarations antisémites, les auteurs ouest-allemands affichent des attitudes antisémites à 100%. Selon le PFN, il est prouvé que certains incidents antisémites sont commis par des auteurs issus de l'immigration, en particulier d'origine musulmane.

Pendant l'augmentation des incidents antisémites en Europe au cours des dernières années, on a assisté à une modification de la perception publique du délinquant antisémite «typique» qui est passée du skinhead «d'extrême-droite» au jeune Musulman insatisfait. Les rapports de presse perpétuent l'hypothèse que l'essentiel des attentats antisémites en Europe sont commis par de jeunes d'origine immigrée ou musulmane. Toutefois, les rapports des PFN font état d'une situation plus complexe.

Dans certains pays, comme la France et le Danemark, les PFN concluent qu'il existe bien des indices d'une modification du profil des auteurs qui passe du délinquant d'extrême-droite au jeune homme musulman. En **France**, la Commission nationale consultative des droits de l'homme (CNCDH) note que le pourcentage de violences antisémites attribuables à l'extrême-droite n'était que de 9% en 2002 (contre 14% en 2001 et 68% en 1994). La CNCDH conclut que le réveil de l'antisémitisme peut être attribué à l'aggravation du conflit israélo-palestinien, notamment au printemps 2002, période correspondant à l'offensive de l'armée israélienne en Cisjordanie et aux attentats suicides en Israël. Les actes antisémites sont attribués par la CNCDH à de jeunes habitants de quartiers sensibles à ce conflit, principalement des jeunes d'origine nord-africaine. Au **Danemark**, selon le PFN, les auteurs des actes antisémites se trouvaient traditionnellement au sein des groupes de ceux que l'on nommait les «révolutionnaires raciaux». Toutefois, pour les années 2001/2002, à partir des rapports de la communauté juive du Danemark, en général, les victimes et les témoins d'actes antisémites décrivent actuellement «de jeunes hommes d'origine arabe/palestinienne/musulmane» comme étant les principaux auteurs.

Toutefois, il est également possible que les statistiques disponibles orientent vers la direction opposée. Aux **Pays-Bas**, le PFN observe que le nombre réduit d'auteurs appartenant à une minorité ethnique (5%) impliqués dans des actes de «violence raciale» en 2002 est assez frappant. En ce qui concerne les incidents antisémites en particulier, seul un nombre très limité (5) sur la quantité importante d'incidents antisémites enregistrés en 2002 (60) a été causé par des auteurs appartenant à des minorités ethniques. Le PFN souligne que, bien que dans un certain nombre de cas, les auteurs se soient avérés être des personnes appartenant à des cercles islamiques, l'idée que la responsabilité des actes antisémites puisse être principalement imputée à certains groupes de jeunes marocains n'est pas corroborée par les chiffres des autorités néerlandaises. L'analyse des statistiques montre que dans 80% des cas de violence antisémite, les auteurs étaient «de race blanche».

Dans plusieurs autres pays, le manque de statistiques fiables sur les auteurs implique qu'il est plus difficile de tirer des conclusions valables. Selon un analyste cité par le PFN **britannique**, les données disponibles indiquent qu'au Royaume-

Uni, un nombre croissant d'incidents sont causés par des Musulmans ou des sympathisants palestiniens et que les vagues d'incidents antisémites peuvent constituer des manifestations visibles d'une violence politique perpétrée contre les Juifs britanniques en guise de soutien aux Palestiniens. Toutefois, le PFN britannique souligne que, comme dans d'autres domaines de la violence raciste, il existe très peu de données fiables sur les auteurs d'actes antisémites, et il est difficile de parvenir à des conclusions valables. Lors d'une analyse portant sur les 20 incidents survenus au cours des cinq premiers mois de l'année 2002 dans les catégories «Extrême violence» et «Agression», cinq des auteurs étaient décrits comme étant de race blanche, cinq comme étant arabes, trois comme asiatiques et sept étaient inconnus.

En **Autriche**, il n'y a pas de collecte des données systématique sur les auteurs, leurs antécédents ni sur les motifs à l'origine des incidents antisémites. Le PFN cite une appréciation très générale émanant du forum contre l'antisémitisme, selon laquelle la plupart des agressions sont commises par des extrémistes d'extrême-droite et d'extrême-gauche de même que par des membres du milieu islamique. Contrairement à cette appréciation, les informations émanant de sources gouvernementales indiquent que les auteurs de délits antisémites sont majoritairement issus de groupes skinhead.

En **Belgique**, le PFN conclut que les auteurs des actes antisémites se trouvent principalement dans le contexte de mouvements politico-religieux qui font la propagande des idées antisémites auprès des groupes de jeunes d'origine arabo-islamique. À cela s'ajoute que les organisations d'extrême-droite profitent manifestement des tensions entre Israël et l'Autorité palestinienne pour monter les deux parties l'une contre l'autre en Belgique également. Toutefois, le Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme (CECLR) conclut qu'en raison du manque de données systématiques sur la violence raciale, il est très difficile d'élaborer une analyse des caractéristiques personnelles des victimes et des auteurs, et ce centre ne possède pas les informations nécessaires pour effectuer une telle analyse.

En **Suède**, des indices montrent que des incidents ont été commis par des personnes liées à des mouvements anti-Israéliens ou pro-Palestiniens, et également par des agresseurs en rapport avec l'extrême-droite. Le PFN souligne qu'il existe une forte composante du «pouvoir blanc» dans de nombreux délits antisémites.

En **Italie**, en se fondant sur les recherches du PFN et les cas tirés de la presse, le PFN perçoit que les individus et les groupes appartenant à plusieurs formations de l'extrême-droite (généralement antijuives et racistes, dans certains cas pro-palestiniennes, dans d'autres antimusulmanes) constituent les catégories d'auteurs d'actes racistes et anti-Juifs les plus nombreuses et les plus agressives.

Enfin, les PFN de **Finlande**, de **Grèce**, d'**Irlande**, du **Luxembourg**, du **Portugal** et d'**Espagne** signalent qu'il n'existe aucune donnée sur les auteurs des actes antisémites.

Les rapports des PFN ont non seulement montré que certains pays ont perçu une augmentation des incidents antisémites au cours des dernières années, mais également que cette augmentation s'est dans une certaine mesure accompagnée d'un changement du profil des auteurs signalés aux organismes de collecte des données. En particulier, en Belgique, au Danemark, en France, en Allemagne, aux Pays-Bas, en Suède et au Royaume-Uni, on ne cite plus uniquement ou de façon prédominante les groupes d'extrême-droite parmi les auteurs supposés d'incidents antisémites, une proportion variable des victimes d'hostilités dans ces pays classant les auteurs dans la catégorie des «jeunes musulmans», des «personnes d'origine nord-africaine» ou des «immigrés»⁹. En général, à partir des données disponibles et en considérant l'UE dans son ensemble, il est problématique d'émettre des affirmations générales concernant les auteurs des actes antisémites. Dans certains pays, la collecte des données est raisonnablement fiable; dans d'autres, la plus grande partie des éléments probants provient de la perception des victimes, qui est difficile à vérifier, et dans d'autres encore, il n'y a absolument aucun élément de preuve.

EVALUATIONS CRITIQUES DES RAPPORTS NATIONAUX DES PFN.

L'évaluation pays par pays des données collectées sur l'antisémitisme dans l'UE, basée principalement sur les données et informations fournies par les quinze PFN du réseau RAXEN, a indiqué plusieurs lacunes et points problématiques, qui seront examinés ci-dessous. Toutefois, l'analyse critique des processus actuels de collecte de données et l'identification des points problématiques ne doit pas être mal interprétée, jusqu'à laisser entendre que les données sur l'antisémitisme en Europe actuellement disponibles ne permettent pas de tirer des conclusions sur ce sujet.

Il y a lieu de distinguer, en l'occurrence, entre deux ensembles de données:

- un ensemble traitant du développement d'*attitudes* à l'égard des Juifs au sein de la population générale (ou dans des groupes ou institutions particuliers), et
- un ensemble traitant des *actes antisémites concrets*, dirigés contre des personnes ou des institutions.

En ce qui concerne le premier ensemble, certains pays européens, et particulièrement la France et l'Allemagne, effectuent sur une base assez fréquente, voire régulière, des sondages qui dégagent des tendances statistiques. La plupart des pays dans l'UE des 15 n'effectuent néanmoins que des enquêtes sporadiques, généralement beaucoup moins importantes.

En ce qui concerne l'étude et l'enregistrement des actes antisémites concrets, seuls quelques pays en Europe disposent d'un réseau relativement dense d'organisations

⁹ Voir les rapports nationaux des PFN pour examiner les différentes structures de profil des auteurs des actes antisémites et leurs évolutions.

officielles et non-officielles qui enregistrent et traitent des données relatives à des incidents potentiellement antisémites.

Certains pays ne disposent que d'un réseau de surveillance peu développé, et des pays comme la Finlande, la Grèce, l'Irlande, l'Italie, le Luxembourg, le Portugal et l'Espagne ne disposent pas de véritables structures pour l'enregistrement de données sur les actes potentiellement antisémites, si ce n'est des structures rudimentaires. En fait, il semble que certains de ces derniers pays enregistrent un taux sensiblement inférieur de tels incidents, tandis que pour d'autres pays, il est évident que c'est la négation officielle du phénomène de l'antisémitisme plutôt que son absence qui a mené au refus de collecter les données de manière systématique.¹⁰

EXISTE-T-IL UN NOUVEL ANTISEMITISME?

D'un point de vue analytique, nous pouvons distinguer deux aspects possibles du passage d'un «ancien» à un «nouvel» antisémitisme:

- a) des changements concernant la nature même de l'antisémitisme, à travers une redéfinition du «Juif» (par exemple, en ajoutant une nouvelle caractéristique au «Juif» imaginaire);
- b) des changements concernant la manifestation de l'antisémitisme dans la vie politique, les médias et la vie de tous les jours, ou concernant de nouvelles façons de diffuser l'antisémitisme, de nouveaux groupes d'antisémites (actifs), ou des changements au niveau de la nature ou du nombre des actes antisémites.

En ce qui concerne le premier aspect, très peu de participants au débat traitent de changements éventuels au niveau de la nature même de l'antisémitisme. La question, à ce niveau, est de savoir si l'image stéréotypée du «Juif» raciste ou impérialiste qui apparaît dans l'idéologie antisémite contemporaine constitue un nouveau trait de l'image du Juif imaginaire. Bien qu'il soit très difficile de donner une réponse définitive à cette question, dans la mesure où le débat se poursuit, on peut dire que ces images faisaient déjà partie, du moins implicitement, des «anciens» stéréotypes antisémites du «Juif». On peut douter que le stéréotype du «Juif» ait beaucoup évolué.

Concernant le deuxième aspect, on trouve pratiquement un consensus entre presque tous les participants au débat actuel sur le «nouvel antisémitisme» qui s'accordent à affirmer qu'il y a eu une augmentation significative des agressions verbales et physiques à l'encontre des Juifs ou des institutions juives depuis l'année 2000. La plupart d'entre eux sont également d'accord pour dire que cette augmentation doit être examinée dans le cadre des développements politiques au Moyen-Orient. Par ailleurs, les partisans de l'opinion selon laquelle il existe de fait un «nouvel antisémitisme» font état de nouvelles sources d'antisémitisme, de nouveaux

¹⁰ Au cours de ses études sur plusieurs années concernant les incidents racistes, l'EUMC a identifié un problème général d'insuffisance de signalement.

groupes de délinquants ou de nouvelles coalitions entre des organisations extrémistes ayant trouvé dans l'antisémitisme un point de référence commun. De plus, les adeptes d'un «nouvel antisémitisme» indiquent pour la plupart l'émergence d'un nouveau visage de l'antisémitisme dans le public: ils soutiennent que les dernières décennies ont assisté au maquillage de l'antisémitisme en antisionisme ou en critique d'Israël, ou encore en idéologies d'opposition telles que l'antiracisme ou l'anti-impérialisme. D'autres font remarquer que de nouveaux moyens de communication, notamment l'Internet, sont responsables de la propagation rapide des théories de la conspiration. Jusqu'ici, tous ces «nouveaux aspects» de l'antisémitisme contemporain concernent des aspects «externes», c'est-à-dire l'aspect public et le «nouveau visage» de l'antisémitisme.

En ce sens, nous pouvons parler d'un «nouvel antisémitisme», nouveau en ce qui concerne ses manifestations dans la politique, les médias et la vie quotidienne, de nouvelles formes de discrimination, de nouveaux groupes antisémites, ou une nouvelle qualité ou quantité d'actes antisémites – mais pas nouveau dans le sens où il utilise les stéréotypes négatifs traditionnels du «Juif» déjà présents dans l'antisémitisme «traditionnel». Dans les rapports des PFN, nous pouvons observer des indices, parmi les données enregistrées, qui corroborent l'hypothèse selon laquelle il existe un lien entre le nombre d'incidents antisémites signalés et la situation politique au Moyen-Orient. Ceci se traduit par la recrudescence des incidents observés dans certains pays durant le mois d'avril 2002, mois au cours duquel l'armée israélienne a suscité une polémique en occupant plusieurs villes palestiniennes. Un tel accès ne s'est pas renouvelé au cours des mois suivants. En outre, certaines données indiquent qu'il y a eu des modifications dans le profil des auteurs. Ce n'est plus principalement l'extrême-droite qui est considérée comme responsable de l'hostilité envers les personnes ou les biens juifs (ou les biens publics symboliquement reliés à l'Holocauste ou aux Juifs) – en particulier pendant les périodes de recrudescence des incidents enregistrés. En revanche, les victimes identifient de «jeunes musulmans», des «personnes d'origine nord-africaine» ou des «immigrés». Toutefois, il faut également souligner les limites des données enregistrées; notamment, la plupart des classifications des auteurs se fondent sur la perception des victimes ou des témoins, qui est difficile à vérifier, et non sur des signalements officiels, qui forment la base de certaines procédures de détermination de l'identité des auteurs. Ceci souligne le besoin d'améliorer les mécanismes officiels d'enregistrement des incidents.

IDENTIFICATION DES POINTS PROBLEMATIQUES

- Absence de définition commune de l'antisémitisme

La validité de la surveillance et de l'analyse d'un phénomène repose fondamentalement sur une définition appropriée de ce phénomène. Le principe de base de la comparabilité est l'utilisation commune d'une telle définition appropriée au sein d'un pays ou, mieux, au sein de l'Europe (qui représente la principale zone de référence). L'évaluation pays par pays a clairement montré que ce n'est généralement pas le cas.

- Absence de comparabilité

Comme nous l'avons indiqué ci-dessus, en l'absence d'une définition commune de l'antisémitisme, il nous manque un principe de base de comparabilité pour la surveillance et l'analyse du phénomène. Un deuxième principe de base est l'utilisation commune d'un certain schéma de classification des différentes formes d'hostilité, tel qu'il est représenté, par exemple, par les lignes directrices de l'EUMC pour ses PFN (voir annexe II). Toutefois, en l'absence d'une définition commune de l'antisémitisme, cette tentative de l'EUMC ne représente qu'une mesure partielle visant à garantir la comparabilité la plus élevée possible au sein du réseau organisationnel de l'EUMC. Enfin, l'obtention d'une comparabilité globale au sein de l'UE nécessite la mise en place de structures comparables de surveillance et d'enregistrement des incidents et plaintes dans les États membres de l'UE.

- Absence de données officielles sur l'antisémitisme

La majorité des rapports des PFN montre clairement qu'un des principaux problèmes associés à la compilation des données sur l'antisémitisme réside dans l'absence complète ou partielle d'un mécanisme étatique officiel de surveillance de l'antisémitisme. Dans certains pays, cette absence de surveillance officielle semble s'accompagner d'une absence générale de conscience publique et politique vis-à-vis de l'antisémitisme. L'importance attribuée à la surveillance officielle se fonde sur l'hypothèse que des organismes officiels peuvent disposer de davantage de ressources financières et humaines (et peuvent agir en synergie avec d'autres organismes officiels) que les organisations non gouvernementales, et sur l'espoir que les organisations officielles sont plus enclines à mettre en place des règles communes strictes, transparentes et objectives de déclaration. Les enquêtes montrent toutefois que ces hypothèses et espoirs ne sont pas toujours fondés. Il semble que, pour être «optimale», la structure des organismes d'une zone de surveillance doit associer un dispositif central de surveillance officielle et une ou plusieurs ONG.

- Insuffisance de signalement

La plupart des rapports des PFN mettent en évidence le problème de l'insuffisance de signalement, en particulier dans les systèmes officiels de collecte des données basés sur les procès-verbaux des services de police et sur les statistiques juridiques. Dans ce contexte, le terme «insuffisance de signalement» peut avoir deux significations:

- tous les incidents antisémites enregistrés par l'institution officielle ne sont pas consignés dans la catégorie «antisémitisme», et/ou
- tous les incidents antisémites ne sont pas signalés à l'organisme officiel par les victimes ou témoins d'un incident.

Dans le premier cas, tous les incidents d'origine potentiellement antisémite ne sont pas enregistrés, par exemple par la police, sous l'appellation «antisémitisme». L'examen de la pratique policière a montré, d'une part, que les lignes directrices des organismes officiels comme les incidents eux-mêmes ne sont pas toujours exempts d'ambiguïté, avec pour conséquence que le classement des incidents et plaintes par catégorie n'est pas toujours aisé; d'autre part que, dans certains cas, l'insuffisance de signalement peut être due à une absence de conscience des forces de police quant à l'importance du classement approprié de tels incidents.

Le second cas d'insuffisance de signalement fait référence au fait que la plupart des incidents «mineurs» ne sont pas signalés aux organismes officiels. Ces incidents sont susceptibles d'être plus facilement rapportés à des numéros verts mis à la disposition des victimes.

- Problème de validation/excès de signalement

À l'insuffisance de signalement viennent s'ajouter le signalement erroné et l'excès de signalement. Les rapports des points focaux nationaux mettent en évidence le fait que les PFN eux-mêmes ne disposaient pas, jusqu'ici, des ressources nécessaires à la validation des données sur l'antisémitisme transmises par des sources non officielles. Lorsque des processus de validation ont été menés, par exemple par le CECLR belge (voir l'évaluation du rapport national de la Belgique), une proportion significative des plaintes déposées a été classée comme «non fondée» ou comme n'entrant pas dans la catégorie dans laquelle elles avaient été initialement consignées. Outre ce type d'excès de signalement, il existe aussi un problème de non-concordance des statistiques des différents organismes de collecte des données au sein d'une même zone de surveillance, ce qui entraîne un risque de signalement double ou multiple.

- Absence de travaux de recherche sur l'antisémitisme

Notre étude du développement historique de l'antisémitisme dans les pays de l'UE depuis 1945 et de la littérature existant sur le sujet a montré l'absence de travaux de recherche sur ce sujet dans plusieurs pays de l'UE. Ceci s'applique également aux débats actuels sur le «nouvel antisémitisme», qui ont clairement révélé que l'Europe est confrontée à une absence de travaux de recherche systématique et empirique en sciences sociales dans de nombreux domaines liés à la question globale de l'antisémitisme.

- Absence d'analyse systématique des textes

Enfin, les rapports des PFN montrent l'absence d'approches systématiques d'analyse des discours politiques et textes des médias traitant d'antisémitisme. Actuellement, la plupart des références à ces textes ne représentent pas des approches systématiques, mais semblent plutôt

déstructurées et éclectiques. On ne dénombre jusqu'à présent que très peu d'études systématiques, comme celle (contestée) réalisée à la demande de l'*American Jewish Committee* par le *Duisburger Institut für Sprach- und Sozialforschung* (DISS, institut de recherche linguistique et sociale de Duisburg) (voir l'évaluation du rapport national de l'Allemagne). Conduites régulièrement, de telles études pourraient contribuer à révéler le rôle du langage dans la reproduction et la persistance des stéréotypes antisémites, ou dans la lutte contre ceux-ci. En plus des études spécifiques aux pays, une perspective comparative transnationale serait également souhaitable.

À l'avenir, la collecte et l'évaluation des données doivent être toutes deux fondées sur la définition de l'antisémitisme fournie dans ce rapport. En outre, toutes les données doivent être structurées et validées selon une méthode – commune – garantissant un degré élevé de comparabilité. Les organismes officiels ainsi que les ONG doivent rendre explicites leurs méthodes de travail sous-jacentes et doivent être évalués par les PFN pour garantir la validité des données qu'ils rapportent. Des travaux de recherche scientifique sociale doivent être menés sur l'antisémitisme historique et contemporain, en particulier dans le cadre d'indispensables études comparatives transnationales. Une partie des travaux de recherche en sciences sociales, mais aussi une partie des travaux des organismes de surveillance, doit porter sur la collecte et l'analyse systématique des textes des médias et des discours politiques qui traitent de l'antisémitisme ou qui sont suspectés de reproduire ou d'appliquer des stéréotypes antisémites.

PROPOSITIONS D'ACTION

L'EUMC se félicite de la sensibilisation croissante à la présence de l'antisémitisme dans les États membres et du développement d'initiatives positives, dont un grand nombre sont mentionnées dans ce rapport.

L'analyse détaillée des données et des entretiens menés auprès des membres de la communauté juive a toutefois permis d'identifier un certain nombre de domaines où des initiatives complémentaires pourraient être prises, notamment en termes de législation, d'éducation, en ce qui concerne le rôle des médias et la société civile dans son ensemble.

Sur cette base, et conformément à son rôle en vertu de l'article 2, paragraphe e), de son règlement constitutif, qui est de «[formuler] des conclusions et des avis adressés à la Communauté et à ses États membres», l'EUMC recommande principalement les propositions suivantes. Ces propositions doivent également s'insérer dans le cadre général des mesures contre le racisme, l'islamophobie, la xénophobie et les intolérances qui y sont associés.

MISE EN ŒUVRE DE LA LEGISLATION

- L'EUMC appelle le Conseil des ministres à adopter la décision cadre (COM 2001/664) proposée par la Commission européenne en novembre 2001 et concernant la définition d'une approche commune du racisme et de la xénophobie dans l'UE en matière de droit pénal. Cette décision cadre, si elle est adoptée, introduira des sanctions pénales effectives, proportionnées et dissuasives et définira les actes antisémites.
- L'EUMC appelle également à l'adoption de la proposition de directive du Conseil sur l'indemnisation des victimes de délits, proposée en octobre 2002. Dans ce cadre, une indemnité forfaitaire devrait être définie pour les victimes de racisme et d'antisémitisme.

ENREGISTREMENT DES INCIDENTS ANTISEMITES

- L'EUMC prie instamment les États membres d'instituer des mécanismes spécifiques pour enregistrer les incidents antisémites. En outre, les États membres devraient assumer leurs obligations légales en vertu de la directive sur l'égalité de traitement (43/2000/EC) et mettre en place des organismes spécialisés indépendants pour surveiller la discrimination, soutenir les victimes et mener des recherches.
- L'EUMC encourage la Commission européenne et les États membres à envisager d'adopter des mesures en faveur de la coopération policière en vertu de l'article 34 du traité de l'UE, afin d'œuvrer pour la collecte et la diffusion des données sur les infractions antisémites, en étroite collaboration avec EUROPOL et EUROJUST.

PROMOTION DES MESURES D'EDUCATION ET DE FORMATION

- L'EUMC souligne l'importance cruciale des mesures d'éducation et de formation dans la lutte contre le racisme et l'antisémitisme. Dans ce contexte, les États membres de l'UE devraient entreprendre un réexamen approfondi des livres scolaires afin de s'assurer que l'histoire est présentée de manière équilibrée et sans préjugés, et que l'histoire et le message de l'Holocauste sont correctement transmis.
- En outre, l'EUMC encourage les États membres à introduire dans la formation des enseignants une composante obligatoire visant à sensibiliser et à favoriser la compréhension et le respect pour les diverses cultures, religions et traditions dans l'Union européenne.
- L'EUMC encourage par ailleurs les États membres à intégrer une formation à l'antiracisme et à la diversité dans leurs programmes d'enseignement à l'intention du personnel de la police, en mettant l'accent sur l'antisémitisme.

ENGAGEMENT DE L'ENSEMBLE DE LA SOCIÉTÉ CIVILE

- L'EUMC a largement participé à la promotion de la «Charte des partis politiques européens pour une société non raciste» qui établit un code de conduite clair pour la lutte contre toutes les formes de racisme, de xénophobie et d'antisémitisme. L'EUMC appelle tous les partis politiques en Europe à signer cette charte et à la mettre en œuvre.

AMORCE D'UN DIALOGUE INTERCONFESSIONNEL ET INTERCULTUREL

- L'EUMC encourage toutes les communautés religieuses, les organisations non gouvernementales et les autres organisations concernées à s'élever contre le sectarisme et la haine et à développer un dialogue interconfessionnel et interculturel par des initiatives spécifiques au niveau local, national et européen. De telles initiatives devraient être encouragées et activement soutenues par les États membres et la Commission européenne.

IMPLICATION DES MÉDIAS

- Les médias majoritaires ou destinés à des minorités, qu'ils émanent de l'Union européenne ou de pays tiers, jouent un rôle clé dans la formation des attitudes et des comportements sociaux. Des recherches complémentaires seraient nécessaires, concernant à la fois leur contenu et l'impact qu'ils exercent sur la société, en particulier en ce qui concerne l'antisémitisme. L'EUMC, pour sa part, poursuivra et renforcera son travail sur les médias, notamment par le biais d'initiatives de surveillance des médias.
- L'EUMC appelle les États membres à promulguer ou à renforcer une législation adéquate concernant les prestataires de services Internet, afin d'éviter la diffusion de documents racistes, xénophobes et antisémites, conformément à l'article 14 de la directive CE sur le commerce électronique (2000/31/CE).
- L'EUMC encourage les médias et les prestataires de services Internet à développer des codes de conduites clairs ainsi que des programmes de formation pour les journalistes et les autres professionnels des médias en faveur de la diversité et pour la lutte contre toutes les formes de racisme, de xénophobie et d'antisémitisme.

Introduction

L'année 2000 a marqué le début d'une période au cours de laquelle la plupart des pays de l'UE ont dû affronter une brusque montée des attaques contre des individus et/ou des biens juifs. Depuis, le thème de l'antisémitisme en Europe est au centre de l'attention publique. La question de savoir si est apparue une nouvelle forme d'antisémitisme (venant remplacer l'antisémitisme traditionnel) est au cœur du débat public, et bon nombre d'analystes ont concentré leur attention sur les liens possibles entre la crise du Moyen-Orient et les actes d'antisémitisme en Europe.

Dans ce contexte, on peut se demander si le débat récent sur l'antisémitisme est en mesure d'aller au-delà d'une simple polémique politique et de remarques spéculatives. Autrement dit, existe-t-il suffisamment de données empiriques et de documentation pour permettre un débat sérieux, étayé par des preuves fiables et valables, sur le phénomène en question, son historique et son état actuel, ses acteurs et ses victimes, ainsi que sur sa relation avec d'autres phénomènes politiques et sociaux?

Ce rapport de l'EUMC (Observatoire Européen des Phénomènes Racistes et Xénophobes) sur l'antisémitisme en Europe vise quatre principaux objectifs:

- Il vise à sensibiliser au développement de l'antisémitisme en Europe au cours de ces dernières années et à susciter un débat public plus large afin de faire pression en faveur de mesures de lutte claires et fortes.
- Il présente d'abord, pays par pays, les données et informations antisémites collectées par les points focaux nationaux du réseau EUMC-RAXEN pour les années 2002 et 2003 et pour les 15 États membres de l'Union Européenne. Ensuite, une évaluation pays par pays des bases de données nationales, de leur accessibilité, qualité, représentativité, fiabilité, validité et comparabilité. Sur la base de cette évaluation, sont identifiées les points problématiques et les lacunes quant aux processus de collecte des données et aux données actuellement accessibles.
- De plus, il a pour objectif de développer une base théorique et conceptuelle tant pour l'évaluation des processus actuels de collecte des données que pour l'élaboration de projets de collecte des données relatives à l'antisémitisme. Par là même, il renvoie aux débats sur «le nouvel antisémitisme» et pose la question de savoir si l'antisionisme et toute critique «tendancieuse» d'Israël doivent être considérés comme de l'antisémitisme.
- Enfin, il contient un certain nombre de propositions d'amélioration des activités de surveillance et de recherche concernant l'antisémitisme dans l'Union Européenne, ainsi que plusieurs recommandations s'adressant à l'Union Européenne et à ses États membres en terme de mesures de lutte contre l'antisémitisme.

HISTORIQUE DU RAPPORT

Suite aux préoccupations concernant la brusque montée des actes d'antisémitisme dans certains États membres en avril 2002, l'EUMC a invité les 15 points focaux nationaux du réseau RAXEN à prêter une attention particulière à l'antisémitisme. Le réseau EUMC-RAXEN se compose de 15 points focaux nationaux (PFN), un dans chaque État membre, qui sont essentiellement des «consortiums» entre des organisations de recherche, des organismes spécialisés et des ONG.

Les PFN ont d'abord été chargés de présenter une vue d'ensemble des actes d'antisémitisme survenus de mai à juin 2002 dans leurs pays respectifs. Cependant, après l'exécution de ce travail et la parution du premier rapport général, force fut de constater que ce dernier n'était pas satisfaisant. D'une part, le temps de rédaction imparti avait été trop court, d'autre part, les données avaient été insuffisantes. Dans les pays dans lesquels les actes d'antisémitisme s'étaient produits, le mois d'avril 2002 avait été particulièrement «chaud», marqué par un cumul d'incidents. Dans les mois suivants, par contre, en mai et en juin, mois pendant lesquels les PFN exécutaient leurs études, il y avait eu relativement peu d'incidents.

Pour cette raison, entre autres, l'EUMC a décidé que les PFN allaient devoir maintenir une attention particulière à l'antisémitisme au cours de l'année 2003. En outre, les PFN ont été invités à effectuer une deuxième étude, couvrant cette fois une période plus longue et s'appuyant sur des directives plus ambitieuses que celles qui leur avaient été communiquées pour la première étude. Ainsi, au début de novembre 2003, les PFN ont été invités à produire un deuxième rapport, plus détaillé, sur les actes d'antisémitisme qui s'étaient produits au cours de l'ensemble de l'année 2003. Beaucoup de PFN ont été en mesure non seulement d'exécuter leur étude 2003, mais aussi d'intégrer dans leur rapport un éventail plus large d'incidents antisémites survenus en 2002. Les 15 rapports nationaux des PFN ont été soumis à l'EUMC en décembre 2003.

Structure du rapport:

- La première partie présente tour à tour chacun des rapports nationaux des 15 PFN concernant les données et informations antisémites collectées pour les années 2002 et 2003 dans les 15 États membres de l'UE. Ces rapports donnent une vue d'ensemble de l'évolution et des incidents antisémites, des réactions politiques et universitaires, des réactions de la part des médias, des informations provenant des sondages d'opinion et enquêtes auprès du public, ainsi que des exemples de bonne pratique de lutte contre l'antisémitisme, le tout pour les années 2002 et 2003. Les rapports présentés ici constituent en fait un amalgame de plusieurs rapports de PFN (sur l'antisémitisme, la violence raciste, la législation, etc.).
- La deuxième partie du rapport, qui a été élaborée par Alexander Pollak et Alexander Joskovicz, commence par une brève vue d'ensemble de

l'antisémitisme dans les pays de l'UE depuis 1945, suivie par une brève discussion terminologique et un sommaire des positions principales du débat sur le «nouvel antisémitisme» et sur l'équation «antisionisme égale antisémitisme». De plus, en partant d'une définition de travail de «l'antisémitisme», cette partie s'efforce de clarifier quelques-uns des thèmes controversés sous-jacents à ces débats.

- La troisième partie contient une évaluation de la situation actuelle dans l'Union Européenne quant à l'accès aux données sur l'antisémitisme et à leur qualité. L'évaluation est faite pays par pays en s'appuyant sur les rapports des 15 points focaux nationaux des années 2002 et 2003, comme il est prévu dans la première partie.
- Le chapitre “conclusion” de cette partie du rapport contient une évaluation des lacunes et des points problématiques du processus de surveillance de l'antisémitisme dans les 15 États de l'UE, ainsi qu'une liste de propositions relatives aux recherches à effectuer à l'avenir en la matière.
- Le rapport se termine par une série de recommandations générales s'adressant à l'UE et à ses États membres, notamment des mesures législatives et éducationnelles, ainsi que des recommandations pour l'amélioration du système d'enregistrement des incidents antisémites.

RAPPORTS NATIONAUX SUR L'ANTISÉMITISME 2002 - 2003

1. RAPPORTS NATIONAUX SUR L'ANTISÉMITISME 2002 – 2003

1.1. BELGIQUE – RAPPORT SUR L'ANTISÉMITISME

Données et informations fournies pour 2002 (avec une attention particulière pour la période de mai à juin) et 2003 par le point focal national RAXEN de Belgique

PREFACE

La première apparition des Juifs dans la zone géographique de la Belgique remonterait au 13^{ème} siècle, principalement dans la province du Brabant. Les Juifs ultérieurement expulsés de France ont commencé à se fixer dans différentes régions de la Belgique et, au début du 16^{ème} siècle, les Marranos se sont installés à Anvers pour y jouer un rôle économique important. Après l'indépendance de la Belgique en 1831, le judaïsme a été officiellement reconnu et la population juive a considérablement augmenté après 1880 avec l'afflux des Juifs d'Europe de l'Est.

Au début de la Seconde Guerre mondiale, plus de 100 000 Juifs vivaient en Belgique, dont 20 000 étaient des Juifs allemands réfugiés. En 1941, les autorités ont commencé à confisquer les biens juifs et, en 1942, environ 25 000 Juifs belges ont été déportés principalement à Auschwitz - très peu de Juifs belges ont survécu aux camps de concentration.

Les Juifs ont rejoint le mouvement de la résistance au sein de la plus grande organisation juive affiliée au mouvement de résistance nationale belge, à savoir le «Comité de défense des Juifs».

Aujourd'hui, la communauté juive de Belgique compte environ 35 000 personnes vivant principalement à Anvers et à Bruxelles, avec des communautés plus réduites à Charleroi,

Ostende, Gand, Liège, Mons, Arlon, Waterloo et Knokke. La communauté juive soutient plusieurs écoles, cinq journaux et plus de 45 synagogues. L'organisation fédératrice des Juifs de Belgique est le Comité de Coordination des Organisations Juives de Belgique.

1.1.1. LÉGISLATION RELATIVE À L'ANTISÉMITISME

Le cadre juridique belge prévoit deux lois en matière d'antisémitisme, à savoir la loi antiraciste de 1981 et la loi antinégationniste de mars 1995:

- En vertu de la loi antiraciste, quiconque incite à la haine, la violence et/ou la discrimination verbalement ou par son comportement est passible de sanctions. Dans cette loi, il y a lieu d'entendre par «discrimination» toute distinction, exclusion, restriction ou préférence ayant ou pouvant avoir pour but ou pour effet de détruire, de compromettre ou de limiter la reconnaissance, la jouissance ou l'exercice des droits de l'homme et des libertés fondamentales dans les domaines politique, économique, social ou culturel ou dans tout autre domaine de la vie sociale. Quiconque incite publiquement à la discrimination, à la haine ou à la violence à l'égard d'une personne ou d'un groupe (ou qui donne une publicité à son intention) en raison de considérations racistes, de couleur de peau, d'ascendance ou d'origine nationale ou ethnique est passible de sanctions.
- En vertu de la loi antinégationniste, quiconque nie, minimise grossièrement, approuve ou cherche à justifier le génocide commis par le régime national-socialiste allemand est passible de sanction.

1.1.2. SOURCES DE DONNÉES ET D'INFORMATIONS

En règle générale, la Belgique ne dispose pas d'un système officiel de surveillance des incidents antisémites. Par conséquent, le PFN s'appuie sur les informations et les données émanant des plaintes déposées auprès du Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme (CECLR) et sur ses rapports annuels (<http://www.diversite.be>), ainsi que sur les données et informations fournies par le Bureau exécutif de surveillance communautaire (BESC), (<http://www.antisemitisme.be>) et le magazine électronique RésistanceS (<http://www.resistances.be/antisem01.html>).

1.1.3. DONNÉES ET INFORMATIONS

I. L'ANTISÉMITISME EN 2002

Selon les sources citées ci-dessus, l'antisémitisme connaît depuis peu une recrudescence qui pourrait s'expliquer en grande partie par des événements internationaux tels que la seconde Intifada (octobre 2000) et les attentats du 11 septembre 2001 aux États-Unis. Cette forme d'antisémitisme se caractérise essentiellement par des actes isolés contre des membres de la communauté juive tels que des graffitis antisémites sur les valises des passagers d'un vol vers Tel Aviv ou l'agression du Grand rabbin de Bruxelles en décembre 2001. Par ailleurs, de nombreux textes antisémites continuent à circuler au sein de nombreux cercles

politiques et religieux. Dans l'ensemble, l'antisémitisme semble s'exprimer principalement dans le contexte de minorités politiques ou de mouvements fondamentalistes politico-religieux qui en font une propagande auprès des jeunes. Les organisations d'extrême-droite profitent des tensions entre Israël et l'Autorité palestinienne pour créer un conflit entre Juifs et Musulmans belges. En septembre 2001, par exemple, des pamphlets (incitant à tuer les Juifs), qui étaient initialement imputés à une organisation islamique, ont été diffusés dans plusieurs quartiers de Bruxelles. Une enquête a toutefois prouvé qu'ils n'ont pas été produits par cette organisation.

Dans son rapport annuel 2003, le CECLR souligne un regain d'actes antisémites depuis 2000. En 2002, 14 plaintes pour antisémitisme ont été déposées auprès du CECLR. En 2003, 30 plaintes ont été reçues, dont 4 ont mené à une action en justice. Ces plaintes concernaient principalement l'Internet, des courriers, des graffitis, des affiches et des articles.

A. ACTES DE VIOLENCE PHYSIQUE ENVERS LES JUIFS, LEURS COMMUNAUTES, LEURS ORGANISATIONS OU LEURS BIENS

- **1^{er} avril 2002:** 5 bouteilles incendiaires ont été jetées contre une synagogue de la rue de la Clinique à Bruxelles.
- **3 avril 2002:** des cocktails Molotov ont été jetés contre la plus vieille synagogue d'Anvers, dans la rue Bouwmeesterstraat.
- **15 avril 2002:** la voiture d'une famille de commerçants juifs de Molenbeek, victimes à plusieurs reprises de harcèlement et d'actes de vandalisme commis par des jeunes du quartier, a été sérieusement vandalisée et des croix gammées ont été peintes sur la carrosserie. Cette famille a également été victime d'un incendie criminel.
- **20-21 avril 2002:** des personnes non identifiées ont tiré avec une arme automatique sur la synagogue de Charleroi.
- **3 mai 2002:** plusieurs cocktails Molotov ont été jetés contre la synagogue séfarade de Schaarbeek.
- **25 mai 2002:** un groupe d'adolescents immigrés a saccagé le restaurant du club de football «Maccabi» de la communauté juive d'Anvers. Ils ont peint des slogans antisémites sur les murs, puis cassé les portes, les fenêtres et le mobilier. La police a arrêté les jeunes qui ont été relâchés après interrogatoire et un entretien avec leurs parents.
- **28 mai 2002:** sur la vitrine d'un magasin situé au Frankrijklei, une grande avenue d'Anvers, des slogans ont été peints: «mort aux Juifs. *Laat ze lijden* (laissez-les souffrir), nique la Belgique».¹¹

¹¹ Rapporté par le Forum des organisations juives d'Anvers.

- **En mai**, la police d'Anvers a rapporté des actes de vandalisme perpétrés sur des arrêts de bus, des magasins ou des édifices publics. La plupart des cas concernaient des inscriptions de signes SS, de la croix gammée et de l'étoile de David.

B. AGRESSIONS VERBALES, DISCOURS DE HAINE ET AUTRES FORMES DE DISCRIMINATION A L'EGARD DES JUIFS

- **15 janvier 2002**: le tribunal correctionnel de Bruxelles a condamné une personne qui avait diffusé (entre décembre 1997 et février 1999) des documents racistes et autres textes négationnistes via Internet. Après de nombreux avertissements, le fournisseur d'Internet a déposé une plainte. Le juge a condamné le prévenu par contumace à un an de prison pour non-respect de la loi antiraciste et de la loi antinégationniste.
- **Avril et fin novembre 2002**: au cours de plusieurs manifestations de soutien pour la Palestine ou contre la guerre en Irak, des bannières antisémites ont été érigées et des slogans antisémites ont été scandés.
- **19 mai 2002**: un groupe de jeunes Juifs âgés de 13 ans a été menacé par un groupe de jeunes supposés Arabes dans le «City Park» d'Anvers. L'un d'entre eux a menacé les jeunes Juifs avec un faux fusil et a par la suite été arrêté par la police.¹²
- **Seconde quinzaine de mai 2002**: un survivant des camps de concentration qui avait publié un article dans une revue populaire de renom a reçu une lettre anonyme contenant des propos antisémites et révisionnistes.
- **Seconde quinzaine de mai 2002**: un article éminemment antisémite a été publié dans un périodique diffusé dans la région de Charleroi.
- **3 juin 2002**: un Juif résidant en Belgique a reçu une lettre anonyme en provenance de France comportant des propos antisémites.
- **6 juin 2002**: une plainte a été déposée auprès du CECLR contre Dyab Abou Jahjah, président de la Ligue arabe européenne (LAE) pour incitation ouverte à la haine, la discrimination et/ou la violence à l'encontre de la communauté juive sur Internet. La plainte concernait un communiqué de presse dans lequel la LAE exhortait à manifester à Anvers le 8 juin 2002 sous prétexte que «le pouvoir (à Anvers) est entre les mains d'un lobby sioniste et de racistes d'extrême-droite» et parce qu'«Anvers est le bastion du sionisme en Europe» et une ville «où les gangs sionistes Aaron imposent leurs règles».
- **19 novembre 2002**: un enseignant juif exerçant dans une école francophone de Bruxelles a été victime d'insultes et de menaces proférées par plusieurs élèves. Les autorités en ont été informées et les élèves sanctionnés. L'enseignant a quitté l'école et a dû recevoir un soutien psychologique.

¹² Rapporté par le Forum des organisations juives d'Anvers.

C. ÉTUDES, ENQUÊTES D'OPINION ET AUTRES RAPPORTS SUR L'ÉVOLUTION DES SENTIMENTS ANTISÉMITES

Le PFN ne fait état d'aucune étude ou sondage d'opinion pour la période sous examen.

D. BONNES PRATIQUES DES ONG POUR RÉDUIRE LES PRÉJUGÉS, VIOLENCES ET AGRESSIONS

- Dans le sillage des réunions interconfessionnelles et intercommunautaires (susmentionnées) organisées depuis le 11 septembre 2001, le CECLR a proposé au gouvernement un plan d'action visant à créer un site web contenant une liste d'associations prônant la diversité et le respect mutuel, et proposant des outils pédagogiques en faveur de l'interculturalisme et de la diversité dans la société. Le site web devait proposer par ailleurs des instructions relatives au dépôt de plainte pour racisme auprès du CECLR, ainsi qu'un glossaire contenant les termes et concepts clés assortis d'explications simples (<http://www.agenda-respect.be>).

E. REACTIONS DES RESPONSABLES POLITIQUES ET AUTRES LEADERS D'OPINION

- **5 avril 2002:** une table ronde s'est tenue sur l'initiative du gouvernement belge qui souhaitait réunir des représentants de partenaires sociaux, des communautés juives et musulmanes, de la Ligue des droits de l'homme et du CECLR suite aux actes de vandalisme perpétrés contre des synagogues à Anvers et à Bruxelles. Une déclaration commune a été signée et les différents acteurs se sont engagés à prendre des mesures concrètes très prochainement. Lors de la conférence interministérielle sur la politique de l'égalité des chances qui s'est tenue le 17 mai 2002, un plan d'action a été présenté et approuvé par le gouvernement. Ce plan sera décrit plus en détails dans le chapitre suivant.
- **9 décembre 2002:** à l'invitation du gouvernement belge, une table ronde a été organisée avec la participation de représentants de communautés religieuses et philosophiques, d'associations concernées, de partenaires sociaux et du CECLR. Centrée sur le thème «Le respect mutuel», cette table ronde a débouché sur l'élaboration d'une déclaration commune intitulée «Vivre ensemble», sur l'organisation, entre autres, de tables rondes locales, ainsi que sur la création du site web www.agenda-respect.be

COMPLEMENT D'INFORMATIONS

Le Bureau exécutif de surveillance communautaire (BESC) donne un aperçu des actes antisémites commis en Belgique sur son site web (<http://www.antisemitisme.be>). La méthodologie utilisée n'étant toutefois pas indiquée, le PFN ne peut vérifier la fiabilité et la validité des informations de ce site.

En 2002, le BESC a fait état de 62 actes d'hostilité à l'égard de la communauté juive (tableau 1): la recrudescence des incidents antisémites en avril 2002 correspond au début de la construction par Israël du mur de séparation. Les incidents signalés ont eu lieu principalement à Bruxelles (45) et, dans une moindre mesure, à Liège (8), Anvers (6) et Charleroi (2); 39 actes antisémites ont été commis contre des individus et 23 contre des édifices de la communauté juive.

Tableau 1: Nombre d'actes antisémites commis entre 2000 et 2002 enregistrés par le BESC

	2000	2001	2002
Janvier	4	1	2
Février	1	2	1
Mars	2	0	2
Avril	1	1	25
Mai	2	0	11
Juin	1	2	0
Juillet	1	0	0
Août	5	1	1
Septembre	4	2	7
Octobre	13	7	9
Novembre	2	5	3
Decembre	0	9	1
TOTAL	36	30	62

II. L'ANTISEMITISME EN 2003

Le point focal national a fourni à l'EUMC les informations suivantes:

En raison de l'absence de système officiel de suivi systématique, les incidents cités ci-dessous ont, sauf indication contraire, été rapportés par le BESC.

A. EXTREME VIOLENCE: TOUTE ATTAQUE SUSCEPTIBLE DE PROVOQUER DES PERTES EN VIES HUMAINES

- **13 juin 2003:** une bombe a été placée devant la synagogue située dans la rue de Boucheterre, à Charleroi. L'explosion a été évitée grâce à l'intervention rapide des pompiers.

B. AGRESSION: TOUTE ATTAQUE PHYSIQUE DIRIGEE CONTRE DES PERSONNES ET NE CONSTITUANT PAS UNE MENACE POUR LA VIE

- **31 janvier 2003:** un responsable du centre rabbinique européen a été agressé dans la station de métro Porte de Halle, traité de «sale Juif» et mis à terre. Le service de sécurité du métro a dû intervenir.
- **22 février 2003:** un jeune Juif de 15 ans a été agressé en se rendant au mouvement de jeunesse «Bné Akiva». Il a porté plainte avec le rabbin de la communauté juive de Uccle et Forest. L'agression a été commise par deux jeunes du quartier fréquentant une bande de jeunes qui insultent régulièrement les Juifs se rendant à la synagogue ou au supermarché.
- **10 mars 2003:** plusieurs jeunes Juifs de 14 ans ont été agressés dans une station de métro par un groupe d'une trentaine de jeunes qui leur ont lancé des pierres. L'un des adolescents a été poussé à terre, traité de «sale Juif» et battu. Deux enfants juifs qui lui sont venus en aide ont également reçu des coups.
- **17 mars 2003:** à l'heure du déjeuner, un élève juif de l'école Yavnè à Anvers s'est fait agresser et insulter par trois jeunes supposés d'origine maghrébine. Le personnel de sécurité de l'école est intervenu, mais les agresseurs ont réussi à prendre la fuite.
- **10 juin 2003:** un Juif orthodoxe, membre de la communauté juive de Saint-Gilles, s'est fait agresser et insulter par une bande de jeunes supposés d'origine nord-africaine.

C. DOMMAGES ET VIOLATIONS DE PROPRIETE

- **7 février 2003:** un homme muni d'un couteau a tenté d'entrer dans une synagogue. La police l'a emmené pour l'interroger.
- **18 février 2003:** des pots en béton placés devant la synagogue Rogier ont été saccagés durant la nuit et des morceaux de béton ont été lancés sur l'entrée de la synagogue, causant des dégâts matériels.
- **19 mars 2003:** des tombes juives du cimetière de Dilbeek (Bruxelles) ont été profanées.
- **9 juillet 2003:** le centre aéré Gan Hai à Uccle a été saccagé pendant la nuit et des excréments ont été jetés sur les vitres ainsi que sur les affiches en hébreu.

D. MENACES, QU'ELLES SOIENT VERBALES OU ECRITES

- **14 février 2003:** un membre de la communauté juive bruxelloise a été menacé par des jeunes de type nord-africain qui lui ont dit: «sale Juif, on aura ta peau», en mimant l'égorgement.
- **12 mai 2003:** un responsable de la communauté juive de Bruxelles a reçu à plusieurs reprises des menaces de mort sur son téléphone portable.

E. COMPORTEMENTS INJURIEUX

- **2 janvier 2003:** la voiture du concierge (non juif) de la synagogue de la rue de la Clinique a été vandalisée. Un coup a été porté sur le pare-brise et des inscriptions telles que «Juif» et «à mort» ont été inscrites sur la voiture.
- **Mars 2003:** plusieurs graffitis antisémites («mort aux Juifs») ont été griffonnés sur les murs de la station Clémenceau, très proche de la synagogue de la rue de la Clinique à Anderlecht, Bruxelles.
- **30 mars 2003:** un groupe de jeunes supposés d'origine maghrébine a traité un jeune homme de «sale Juif» devant un commerce à Uccle.
- **16 juin 2003:** des insultes ont été proférées contre un convoi funéraire juif à Bruxelles. Les enfants supposés d'origine maghrébine d'une école à proximité ont crié des insultes («sale Juif», «mort aux Juifs», etc.) lorsqu'ils ont vu l'étoile de David sur le corbillard.

F. ÉCRITS ANTISÉMITES

- **Mai 2003:** le CECLR a reçu plusieurs plaintes pour déclarations racistes et antisémites dans un livre d'école secondaire pour Flamands qui utilisait des termes tels que «*negertje*» (petit nègre), «*neger*» (nègre), «*stamhoofd van een negerstam*» (chef d'une tribu nègre) ou des phrases telles que «pensez-vous aussi que les Allemands sont des gens si désagréables?» et «lorsqu'un enfant palestinien à Jérusalem a vu un soldat juif s'approcher, il s'est mis à trembler de peur». L'éditeur du livre a souligné que ces déclarations n'étaient pas délibérément racistes ou antisémites, mais a reconnu que les termes et les phrases pouvaient être interprétés de façon négative. Pour cette raison, l'éditeur a immédiatement détruit le stock de livres restant et a imprimé une version revue et corrigée. Concernant les livres déjà en circulation dans les écoles, des autocollants rectificatifs ont été imprimés et apposés sur les paragraphes concernés.
- **15 mai 2003:** sur base de la loi antiraciste, le CECLR a déposé une plainte contre un éditeur néerlandais qui diffusait, dans les foires aux livres sur les «phénomènes paranormaux» et par l'intermédiaire d'un prétendu médium, des livres contenant des propos racistes et antisémites, et a demandé que ces livres soient retirés d'une foire à Anvers. Le juge a approuvé le CECLR et a considéré que cette idéologie est insultante et porte préjudice à un groupe de personnes en raison de sa race, religion ou conviction, et incite à la discrimination et à la violence, et par conséquent, enfreint la législation en matière de lutte contre le racisme et la discrimination. De surcroît, le juge a statué que toute diffusion d'idées racistes et discriminatoires ne pouvait être admise dans une société où la tolérance est plus importante que la liberté d'expression sans restrictions.
- **9 septembre 2003:** le tribunal correctionnel d'Anvers a condamné Siegfried et Herbert Verbeke à un an de prison avec sursis et une amende de 2 500 euros pour infraction à la loi antinégationniste et à la loi antiraciste. En outre, leurs droits civils leur ont été retirés pour une période de 10 ans. Le CECLR et la Fondation Auschwitz qui se sont portés partie civile ont obtenu 1 euro symbolique de dommages et intérêts. Les frères Verbeke étaient poursuivis pour leurs activités négationnistes par le biais de l'organisation VHO (qui dispose de son propre site web), laquelle diffuse des pamphlets et des livres négationnistes.
- **Jusqu'à fin novembre 2003:** le CECLR a reçu trois plaintes supplémentaires concernant des éléments antisémites dans des courriers électroniques et des journaux locaux ainsi que trois plaintes concernant des textes antisémites sur des sites Internet.

G. CHANGEMENTS D'ATTITUDE DE LA POPULATION DE L'UNION EUROPEENNE A L'EGARD DES JUIFS .

Le PFN ne fait état d'aucune étude ou sondage d'opinion pertinents récents.

H. TRAVAUX DE RECHERCHE OU ENQUETES D'OPINION FAISANT ETAT DE VIOLENCES OU ATTITUDES ANTISEMITES

Le PFN ne fait état d'aucun travail de recherche ou sondage d'opinion pertinents récents.

I. BONNES PRATIQUES DES ONG POUR REDUIRE LES PREJUGES, VIOLENCES ET AGRESSIONS

- **18 et 19 janvier 2003:** une conférence sur «La nouvelle judéophobie: le retour de l'antisémitisme?» a été organisée conjointement par le «Centre européen d'études sur la Shoah, l'antisémitisme, et le génocide» de l'université libre de Bruxelles, le collectif «Dialogue et partage», le Centre communautaire laïc juif et l'Union des étudiants juifs de Belgique.
- L'organisme représentant les Musulmans de Belgique et son équivalent juif, le Consistoire israélite de Belgique, ont lancé un appel conjoint contre la violence et l'antisémitisme. Les commentaires antiarabes et antimusulmans émis par certains membres de la communauté juive ont été sévèrement critiqués par les autres membres.
- **22 mai 2003** à Bruxelles et **21 octobre 2003** à Charleroi, le CECLR et le GSARA (Groupe socialiste d'action et de réflexion sur l'audiovisuel) ont organisé un débat sur les «Juifs, Nord-Africains, Musulmans, Palestiniens, Israéliens ... à Bruxelles ou ailleurs: Pourvu que l'on se parle». Ce débat a eu lieu à l'occasion de la sortie du film «Pourvu que l'on se parle». Ce film suggère que les attentats du 11 septembre ont conduit à une recrudescence d'incidents antisémites et islamophobes en Belgique faisant à la fois des Juifs et des Nord-Africains des victimes de stéréotypes, de préjugés et de désinformation. Le film montre également que malgré la tension grandissante, les deux communautés partagent de nombreux points communs: un passé d'immigration, des attentes et des espoirs.

J. REACTIONS DES RESPONSABLES POLITIQUES ET AUTRES LEADERS D'OPINION, Y COMPRIS LES INITIATIVES POUR REDUIRE LES PHENOMENES DE POLARISATION ET INVERSER LES TENDANCES NATIONALES NEGATIVES

- Une déclaration commune visant à promouvoir le dialogue a été signée par les représentants de plusieurs religions et confessions, le gouvernement fédéral, des représentants de la société civile et le CECLR. En collaboration avec des représentants de différentes religions et confessions, le CECLR a également lancé des initiatives pour encourager le dialogue et la compréhension mutuelle aux niveaux local et national.
- Un «Appel au respect mutuel», élaboré à l'initiative du CECLR, a été signé par les leaders de tous les partis politiques belges, suite aux attentats du 11 septembre 2001.
- Le gouvernement fédéral a demandé au CECLR de proposer un plan sur les actions spécifiques possibles dans le but de promouvoir le dialogue entre les différentes communautés. En septembre 2003, le CECLR a finalisé un plan d'action contre le racisme proposant des projets nationaux spécifiques pour garantir l'accès aux services sociaux tels que l'éducation, les soins de santé, un logement décent et des moyens appropriés de protection des victimes.

CONCLUSIONS

En l'absence de système officiel de suivi systématique des incidents antisémites en Belgique jusqu'en 2004, les actes antisémites recensés proviennent des plaintes déposées auprès du Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme (CECLR), et d'autres organisations non gouvernementales. S'agissant de ces dernières, la fiabilité et la validité des informations ne peuvent être vérifiées par le PFN belge. Cependant, si ces informations sont correctes, toute une gamme d'incidents de gravité variable ont eu lieu entre 2002 et 2003, dont plusieurs incidents concernant le jet de bombes incendiaires sur des propriétés juives et quelques agressions physiques graves, ainsi que des cas d'insultes, de graffitis, de discours de haine et de vandalisme. Selon le CECLR, le nombre d'incidents antisémites en Belgique a augmenté depuis 2000 et les 64 actes enregistrés par une ONG en 2002 représentent près du double de ceux enregistrés au cours des deux années précédentes. Le fait que 25 actes sur 64 aient eu lieu en avril 2002, début de la construction par Israël du mur de séparation, est significatif. En réponse à la recrudescence notable des incidents, certaines activités et campagnes de lutte contre l'antisémitisme ont été lancées conjointement par des organisations musulmanes et juives.

1.2. DANEMARK – RAPPORT SUR L'ANTISÉMITISME

Données et informations fournies pour 2002 (avec une attention particulière pour la période de mai à juin) et 2003 par le point focal national RAXEN du Danemark

PRÉFACE

Les Juifs se sont installés au Danemark au 17^e siècle. Pendant la Seconde Guerre mondiale, environ 90% de la population juive ont été secrètement acheminés vers la Suède, les autres ayant été envoyés au camp de concentration de Theresienstadt.

Sur une population totale de 5,2 millions d'habitants, le Danemark recense aujourd'hui quelque 7 000 juifs, dont la plupart résident à Copenhague, tandis qu'Odense et Aarhus abritent de petites communautés. La grande majorité des Juifs danois sont ashkénazes et originaires d'Europe centrale et orientale.

La principale organisation représentant les Juifs danois est la *Mosaiske Troessamfund i Kobenhavn* (congrégation juive de Copenhague); d'autres organisations sont *B'nai Akiva*, *B'nai B'rith* et la WIZO.

1.2.1. LÉGISLATION RELATIVE À L'ANTISÉMITISME

Le code pénal danois comprend des dispositions spéciales pour les délits à motivation raciste, ethnique, religieuse ou culturelle en relation avec les propos racistes. Les dispositions générales du code pénal danois couvrent les faits de violence racistes, notamment les attaques violentes, les incendies criminels, les meurtres, etc. Une motivation raciste peut toutefois être considérée comme constituant une circonstance aggravante.

La disposition interdisant les propos racistes date de 1939, année au cours de laquelle l'article 266b a été introduit dans le code pénal danois afin de lutter contre l'antisémitisme. Cet article a été modifié en 1971 afin de respecter la convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale. Il a été de nouveau modifié en 1987 (interdiction de la discrimination liée à l'orientation sexuelle), en 1995 (circonstances aggravantes, si la diffusion équivaut à de la propagande) et en 2002 (possibilité d'incriminer des entités juridiques).

Code pénal danois, article 266b

«(1) Toute personne qui, publiquement ou avec l'intention d'atteindre une large audience, fait une déclaration ou diffuse toute autre information par laquelle un groupe de personnes est menacé, insulté

ou avili en raison de leurs origines raciales, nationales ou ethniques, de leur couleur, de leurs convictions ou de leur orientation sexuelle, est passible d'une amende ou d'une peine maximale d'emprisonnement de deux ans.

(2) Lors du prononcé de la peine, la nature propagandiste de cette déclaration doit être considérée comme une circonstance aggravante.»

L'article 266b ne vise que les déclarations diffusées en public ou devant un vaste public. Les déclarations faites en privé ne sont dès lors pas couvertes par cette disposition; l'interprétation possible de "en privé" est cependant claire. Une décision récente du tribunal de première instance de Herning concernait un membre du parti du peuple (*Fremskridtspartiet*) qui avait transmis à 47 personnes un courrier électronique contenant des déclarations avilissantes et insultantes visant, entre autres, les Musulmans. Le tribunal a établi que cette transmission pouvait être assimilée à une diffusion à un vaste public. En outre, le comité international sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale a, dans une communication récente concernant le Danemark, invité "l'État partie à réexaminer sa législation, dans la mesure où la condition restrictive de large publicité ou «d'atteinte d'un vaste public», exigée par l'article 266b du code pénal danois pour l'incrimination des injures à caractère racial, n'apparaît pas pleinement conforme aux exigences des articles 4 et 6 de la Convention."¹³

Les termes «déclaration ou toute autre information» doivent être interprétés au sens large. Ils couvrent les expressions tant orales qu'écrites, les images, les caricatures et les actes ou objets symboliques. La jurisprudence indique, entre autres, que le fait de brûler des croix entre dans le champ d'application de cette disposition. S'agissant des symboles nazis ou néo-nazis, la jurisprudence indique que les tribunaux ont généralement considéré que l'utilisation de la croix gammée constituait une violation de l'article 266b. Toutefois, tout symbole duquel émane une menace, une insulte ou un avilissement visant un groupe déterminé devra être considéré comme une violation. De surcroît, une relation spécifique entre le symbole et le groupe doit exister, comme la croix gammée et les Juifs. En vertu du droit danois, le fait d'arbore, d'utiliser ou de porter en public la croix gammée ou d'autres symboles nazis ne constitue pas une violation de cette disposition car les symboles mêmes ne sont pas considérés comme constituant une menace, une insulte ou un avilissement implicites visant les Juifs.

¹³ Communication n° 25/2002

1.2.2. SOURCES DE DONNÉES ET D'INFORMATIONS

- La police de Copenhague.
- Le service danois de sécurité civile (PET) qui collecte des données sur les délits «à motivation raciste» perpétrés au Danemark.
- (http://www.pet.dk/upload/pet_aarsberetning.pdf).
- La congrégation juive (*Det Mosaiske Trossamfund*) (<http://www.mosaiske.dk/>) – la représentation officielle de la communauté juive au Danemark.
- *Maichsike-hadas* (www.machsike-hadas.subnet.dk/) – la communauté juive orthodoxe à Copenhague.
- *Chabad* (<http://hjem.get2net.dk/chabad/>) – organisation promouvant la prise de conscience juive.
- *Carolineskolen* (<http://www.carolineskolen.dk/>) – la principale école juive à Copenhague.
- *JIF Hakoah* (<http://www.hakoah.dk/>) – club sportif juif (via *Carolineskolen*).
- Le *Progressive Jewish Forum* (<http://pjf.5u.com/>) – organisation de la «reform Jewish congregation».
- Le Centre danois d'études sur le génocide et l'Holocauste.
- L'ambassade d'Israël à Copenhague.
- Les cours supérieures d'appel de l'Est et de l'Ouest, le tribunal de Copenhague et le tribunal de Sorø.
- Le NEC (*Nationalt støtte Center* – Centre national de soutien).
- Le Service des études sur le génocide et l'Holocauste au Danemark.
- DACoRD – affaires individuelles enregistrées dans une base de données.

Sources bibliographiques:

- AMID Working Paper Series 17/2002 – *Danskernes holdninger til indvandrere. En oversigt* [Les attitudes des Danois face aux migrants. Une vue d'ensemble]. Jørgen Goul Andersen, Institut for Økonomi, Politik og Forvaltning, Aalborg Universitet. 2002.
- *Unge danskeres kendskab og holdning til holocaust* [Connaissances et comportements des jeunes Danois face à l'Holocauste]. Service des études sur le génocide et l'Holocauste au Danemark, Copenhague, janvier 2001.
- Møller, B. et Togeby, L. (1999) *Oplevet diskrimination, en undersøgelse blandt etniske minoriteter* [Expérience vécue de discrimination, une enquête au sein de minorités ethniques]. Copenhague, Board for Ethnic Equality [Comité pour l'égalité ethnique].

Articles de presse tirés de:

- Berlingske Tidende,
- Information,
- Jyllandsposten,
- Kristeligt Dagblad,
- Politiken,
- Weekend Avisen.

Sites web:

- <http://www.holocaust-uddannelse.dk/>
- <http://www.holocaust.nu/>
- <http://www.axt.org.uk/essays/Whine.htm>
- <http://www.politiken.dk/Flash/nazisme/rapport.htm>

1.2.3. DONNÉES ET INFORMATIONS

I. L'ANTISEMITISME EN 2002

Les incidents antisémites et racistes sont suivis par des organisations de la société civile et, depuis 1992, par le service danois de sécurité civile (PET). Toutefois, étant donné que le PET ne fournit pas d'informations sur les motivations, il est parfois difficile d'évaluer la nature antisémite de l'incident .

Le «*Mosaiske Troessamfund i Kobenhavn*» enregistre systématiquement tous les incidents antisémites survenant au Danemark, y compris les incidents qui n'ont pas été enregistrés par le PET parce qu'une plainte n'a pas été déposée auprès de la police. Le «*Documentation and Advisory Centre on Racial Discrimination*» (DACoRD) [centre de conseil et de documentation sur la discrimination raciale] enregistre également les incidents. Beaucoup de ces incidents proviennent d'informations fournies par le PET; toutefois, le DACoRD enregistre également les incidents qui ne sont pas signalés à la police, et constitue ainsi une source d'information supplémentaire qui complète les données officielles.

Les travaux de recherche effectués entre le 15 mai et le 15 juin 2002 ont fait état d'une période plus calme pour la communauté juive du Danemark compte tenu du nombre très faible d'incidents signalés par rapport à ceux des mois précédents. Un tract distribué par l'organisation politique islamique *Hizb-ut-tahrir* et invitant de manière évidente les Musulmans à tuer tous les Juifs a constitué la principale cause d'inquiétude. Cet incident a placé ladite organisation au centre d'un débat politique enflammé portant sur son éventuelle interdiction en vertu de l'article 78 de la constitution danoise.

A. ACTES DE VIOLENCE PHYSIQUE ENVERS LES JUIFS, LEURS COMMUNAUTES, LEURS ORGANISATIONS OU LEURS BIENS.

- Le président de la communauté juive a signalé avoir été harcelé par deux Arabes qui l'avaient suivi et avaient été sur ses talons jusqu'à proximité de son domicile.
- Une femme, mère de famille souhaitant que son anonymat soit préservé, a signalé que son fils avait été battu dans la rue par des Palestiniens qui le connaissaient de l'école. L'état du garçon a nécessité des soins médicaux, dispensés à l'hôpital local.
- **3 mai 2002**: un jeune homme a été rossé de coups dans un centre de remise en forme par un groupe de jeunes, apparemment d'origine palestinienne, selon la communauté juive au Danemark.
- **Le 13 juin 2002**, un membre du conseil de la communauté juive a signalé que son véhicule avait été endommagé intentionnellement pour la huitième fois.

B. AGRESSIONS VERBALES, DISCOURS DE HAINE ET AUTRES FORMES DE DISCRIMINATION A L'EGARD DES JUIFS

- Le rabbin Yitzchok Lowenthal, directeur de *Chabad-Denmark* a signalé que lui et certains de ses amis avaient été agressés verbalement à cinq ou six reprises au cours de la période sous examen alors qu'ils rentraient chez eux certains vendredis soirs après la synagogue. Il décrit les personnes les ayant invectivés comme étant de jeunes hommes arabes, les insultes ayant souvent été prononcées en arabe.
- Au cours de la période sous examen, la communauté juive a reçu huit rapports de membres ayant subi des crachats ou autres formes de harcèlement dans la rue.
- Un élève de l'école juive (*Carolineskolen*) a rapporté qu'il était effrayé de rentrer chez lui après avoir été menacé de manière répétée par un groupe de jeunes à l'arrêt de bus.
- Un homme juif a signalé qu'un «gang de jeunes Musulmans» avaient hurlé à son encontre dans le bus et dit ce qu'ils feraient aux Juifs.
- L'organisation islamique *Hizb-ut-tahrir* a distribué des tracts contenant des éléments tirés de sa page d'accueil sur le web avec des déclarations antisémites, comme «Les Juifs sont un peuple calomnieux». Il était en outre ajouté sur ces tracts: «Et tuez les. Où que vous les trouviez, et chassez les de là où ils vous chassent». Cet incident a eu lieu juste avant la période sous examen, mais a fait l'objet d'un débat public tout au long de cette même période.

- **21 mai 2002:** la mère d'un écolier de neuvième classe à la *Byens Skole* dans le quartier de Valby à Copenhague a signalé à la police que son fils avait été menacé par des «élèves musulmans» de l'école voisine *Vigerslev Allé Skole*. Un enseignant de l'école a dû le faire sortir par une porte dérobée lorsqu'un gang arrivait pour l'agresser.
- **21 mai 2002:** selon des informations de la communauté juive, des graffitis auraient été tracés sur des panneaux de circulation autour de *Fælledparken*: «No Juden».
- **21 juin 2002:** des graffitis similaires ont été tracés sur la *Blågårdsplads*: «Pas de Juifs».

C. ÉTUDES, ENQUÊTES D'OPINION OU AUTRES RAPPORTS SUR L'ÉVOLUTION DES SENTIMENTS ANTISÉMITES

Le PFN danois n'a pas connaissance de travaux de recherche publiés ou entrepris sur l'antisémitisme au cours de la période sous examen. Aucune enquête d'opinion n'a été réalisée.

D. BONNES PRATIQUES DES ONG POUR RÉDUIRE LES PRÉJUGÉS, VIOLENCES ET AGRESSIONS

Le PFN ne fait état d'aucun exemple.

E. REACTIONS DES RESPONSABLES POLITIQUES ET AUTRES LEADERS D'OPINION

Le jour même où *Hizb-ut-tahrir* commençait à distribuer les tracts mentionnés ci-dessus, le Premier ministre, Anders Fogh Rasmussen, invitait plusieurs grandes figures de la communauté juive du Danemark à débattre de l'incident. Immédiatement après, le Premier ministre condamnait publiquement l'incident. L'auteur du tract a été signalé à la police au titre de l'article 266b et le procureur a ouvert une demande d'informations afin de déterminer si *Hizb-ut-tahrir* devait être interdite en vertu de l'article 78 de la constitution danoise qui prévoit l'interdiction des organisations incitant à la violence. Les députés danois se sont majoritairement prononcés en faveur de ces deux actions.

Plusieurs personnalités musulmanes de premier plan ont publiquement condamné *Hizb-ut-tahrir*, ses méthodes et ses points de vue. Un membre du Parlement, M. Naser Khader, ainsi que le président du conseil de l'intégration à Copenhague, M^{me} Hanna Ziadeh, et l'historien Mahmoud Issa, tous Danois d'origine palestinienne, ont publié une lettre ouverte dans le quotidien *Politiken* (le 24.5.02) en appelant tous les Palestiniens danois vivant au Danemark à ne pas permettre que leur «critique justifiée du gouvernement israélien se transforme en haine vis-à-vis de tous les Juifs» et en insistant sur le fait que «notre combat est politique et non religieux ni ethnique». Cet article a été imprimé en danois et en arabe.

Le quotidien *Kristeligt Dagblad* a publié une longue interview (le 10.5.02) de M. Tariq Ramadan, présenté comme l'un des principaux penseurs islamiques d'Europe, dans laquelle il explique que «la haine vis-à-vis des Juifs n'est pas islamique». Il déclare dans cet article que «rien dans l'islam ne légitime l'antisémitisme que certaines organisations musulmanes profèrent».

II. L'ANTISEMITISME EN 2003

A. EXTREME VIOLENCE: TOUTE ATTAQUE SUSCEPTIBLE DE PROVOQUER DES PERTES EN VIES HUMAINES

Aucun incident de ce type n'a été signalé en 2003.¹⁴

B. AGRESSION: TOUT ATTAQUE PHYSIQUE DIRIGEE CONTRE DES PERSONNES ET NE CONSTITUANT PAS UNE MENACE POUR LA VIE

Le PET a enregistré un seul incident de ce type en 2003.

La communauté juive a enregistré deux incidents¹⁵ qui peuvent être classés dans cette catégorie (le 13 mars 2003 et le 23 mai 2003). Dans un cas comme dans l'autre, les auteurs ont été signalés comme étant «d'origine arabe et/ou palestinienne».

C. DOMMAGES ET VIOLATIONS DE PROPRIETE

La communauté juive a enregistré quatre incidents de ce type.

D. MENACES, QU'ELLES SOIENT VERBALES OU ECRITES

Environ la moitié de tous les incidents enregistrés par le PET en 2002 et 2003 peuvent être qualifiés de «menaces» prononcées à l'encontre de personnes (au motif qu'elles sont juives) ou de Juifs en tant que groupe. L'Internet et d'autres médias électroniques sont désormais utilisés pour publier ou transmettre des menaces contre les Juifs. Ceci peut être illustré par plusieurs décisions de tribunaux danois rendues en 2003:

(1) Dans l'une d'elles, l'auteur d'un site web a été reconnu coupable et condamné à payer 8 000 DKK pour violation de l'article 266b, paragraphe 1, du code pénal danois. Le tribunal a jugé que la page web, intitulée «Pour la promotion de la société aryenne! Questions et réponses», constituait une menace, une insulte et un avilissement visant les Juifs et les Musulmans. Toutefois, l'accusé n'a pas été

¹⁴ La Communauté juive n'a signalé aucun incident d'extrême violence, en 2002 comme en 2003.

¹⁵ Ce chiffre n'est pas définitif car il se peut que des informations relatives à d'autres incidents intervenus en 2003 soient transmises à la Communauté juive en 2004.

reconnu coupable de violation de l'article 266b, paragraphe 2, car le texte ci-dessus était sur un site web privé qui, bien qu'ouvert à tous, n'a pas fait l'objet de publicité en direction d'un public plus large. L'amende était également liée à une violation de la loi sur la détention d'armes et, en particulier, son article 10, paragraphe 3, et son article 4, paragraphe 3, concernant la possession de couteaux à cran d'arrêt et de couteaux papillon.

(2) Le chef de la branche danoise de *Hizb-ut-Tahrir* a été reconnu coupable de diffusion d'un tract, également publié sur le site web de l'organisation, contenant des remarques avilissantes, insultantes et menaçantes visant les Juifs et a été condamné à 60 jours d'emprisonnement avec sursis pour violation de l'article 266b, paragraphe 2, du code pénal (cf. paragraphe 1 et article 23 concernant la complicité).

(3) Dans un arrêt du 11 septembre 2003 de la cour supérieure d'appel de l'Ouest, un ancien lieutenant-colonel a été condamné à une amende de 1 000 DKK pour avoir publié, sur sa page web, une chanson militaire qui, entre autres choses, avilissait les Juifs et les Turcs.

La congrégation juive a enregistré 29 incidents de menaces et comportements injurieux vis-à-vis de Juifs en 2003.

E. COMPORTEMENTS INJURIEUX

Aucun incident de ce type n'a été enregistré en 2003.

F. ÉCRITS ANTISEMITES

La législation libérale en matière de liberté d'expression et de parole au Danemark autorise la vente d'écrits, symboles, drapeaux, etc. nazis, susceptibles de contenir des déclarations antisémites et racistes.

La diffusion par les ondes (par exemple, la radio «Oasen») et la distribution de matériel de ce type sont gratuites et donc non comptabilisées par le PET ou la communauté juive. Il est dès lors difficile de faire une quelconque évaluation de l'augmentation ou de la diminution du volume de ce type d'écrits au Danemark.

L'Internet, les courriers électroniques et les messages textuels transmis par téléphone portable sont de plus en plus utilisés pour diffuser du matériel antisémite.

G. CHANGEMENTS D'ATTITUDE DE LA POPULATION EUROPEENNE A L'EGARD DES JUIFS

De manière générale, la recherche et les études sur le comportement au Danemark portent sur les «migrants» ou les «groupes ethniques minoritaires», plutôt que sur les «Juifs», en tant que groupe social.

Une étude réalisée en 2001 parmi des jeunes âgés de 15 à 35 ans sur les «connaissances et comportements des jeunes Danois face à l'Holocauste»¹⁶ comportait plusieurs questions relatives au «racisme et au nazisme». Sur un total de 32 questions, 25 avaient trait aux connaissances relatives à l'Holocauste, tandis que 7 concernaient les comportements. Aucune des questions ne portait sur les comportements vis-à-vis des Juifs aujourd'hui. Parmi les questions posées: «Les Musulmans devraient-ils avoir le droit de construire leurs propres mosquées au Danemark?» (Oui 43%, Non 33%), «L'islam constitue-t-il une menace pour le Danemark?» (Oui 19%, Non 58%). Aucune question n'a été posée sur les comportements vis-à-vis des synagogues, cimetières ou symboles religieux juifs au Danemark aujourd'hui.

H TRAVAUX DE RECHERCHE OU ENQUETES D'OPINION FAISANT ETAT DE VIOLENCES OU ATTITUDES ANTISEMITES

Le PFN n'a indiqué aucune autre étude.

I BONNES PRATIQUES DES ONG POUR RÉDUIRE LES PREJUGES, VIOLENCES ET AGRESSIONS

Le PFN n'a fait état d'aucune bonne pratique.

F REACTIONS DES RESPONSABLES POLITIQUES ET AUTRES LEADERS D'OPINION, Y COMPRIS LES INITIATIVES POUR REDUIRE LA POLARISATION ET INVERSER LES TENDANCES NATIONALES NEGATIVES.

En novembre 2003, le ministère de la culture a annoncé que les règles de soutien financier public pour la station de radio «Oasen» allaient être révisées.

¹⁶ <http://www.politiken.dk/Flash/nazisme/rapport.htm>: “Unge danskeres kendskab og holdning til holocaust”

CONCLUSIONS

Les statistiques tenues par la police et le service de sécurité danois ne couvrent que les incidents «racistes» sans faire la distinction entre incidents «antisémites», «islamophobes», etc. Aussi est-il difficile de déterminer le nombre d'incidents spécifiquement antisémites à partir des statistiques officielles. D'autres informations sur les incidents antisémites sont fournies par des organisations juives et des ONG. Pour ce qui est des incidents antisémites tangibles, la première période de référence en 2002 avait été relativement calme, par rapport aux mois précédents. En 2003, il n'y a eu aucun incident pouvant être qualifié d'«extrême violence» et seulement deux ou trois d'«agressions visant des personnes juives». Des exemples graves de propos haineux transmis via l'Internet ont été relevés; ils ont donné lieu à des poursuites judiciaires et à des condamnations prononcées par des tribunaux. Les dispositions libérales de la constitution danoise concernant la liberté d'expression et de parole permettent d'arborer ou d'utiliser en public des symboles comme la croix gammée, dans la mesure où les symboles en soi ne sont pas considérés comme étant des insultes ou des avilissements visant les Juifs. Une pratique inhabituelle au Danemark réside dans le financement public d'une station de radio nazie, bien que le gouvernement ait annoncé en 2003 son intention de revoir cette politique.

1.3. ALLEMAGNE – RAPPORT SUR L'ANTISÉMITISME

Données et informations fournies pour 2002 (avec une attention particulière pour la période de mai à juin) et 2003 fournies par le point focal national RAXEN de l'Allemagne

PRÉFACE

La présence de communautés juives dans la région actuellement connue comme l'Allemagne remonte au début du IV^e siècle, un cimetière juif datant de cette époque ayant été découvert à Cologne. Au XIII^e siècle, des communautés juives s'étaient constituées à Munich, Vienne et Berlin. Au cours du XVIII^e siècle, dans de nombreux États allemands, les Juifs jouissaient de droits similaires à ceux des autres citoyens. À la fin du XIX^e et au début du XX^e siècles, l'antisémitisme est devenu plus visible et s'est même manifesté dans la vie politique, mais il devait s'exacerber dans l'immédiat après Première Guerre mondiale. La prise du pouvoir par les Nazis en 1933 a été un coup dur pour les Juifs allemands. Les lois de Nuremberg, adoptées immédiatement après, définissaient le Judaïsme en termes de race et dépouillaient tous les Juifs de leurs droits en tant que citoyens. Le 9 novembre 1938, au cours de la Nuit de Cristal («*Kristallnacht*»), des entreprises et synagogues juives furent détruites et des Juifs blessés ou assassinés. En 1941, Hitler ordonnait officiellement la mise en œuvre de la «solution finale», atroce euphémisme pour désigner le génocide qui allait s'ensuivre. Le 19 mai 1943, Hitler déclarait l'Allemagne «*Judenrein*» (débarassée des Juifs), bien que selon certaines estimations, environ 20 000 Juifs aient réussi à survivre en cachette.

Près de 15 000 Juifs seulement restaient au moment de la libération par les Alliés à la fin de la Deuxième Guerre mondiale. Dans les années d'après-guerre, le nombre de Juifs vivant en Allemagne est remonté à 26 000. Bien que 250 000 à 300 000 Juifs aient transité par l'Allemagne, notamment des Juifs originaires d'Europe de l'Est, le nombre des Juifs vivant en permanence en Allemagne s'est stabilisé aux alentours de 30 000 jusqu'en 1989. Depuis 1990, un grand nombre de Juifs originaires de l'ex-Union soviétique ont immigré en Allemagne. Entre-temps, le nombre des membres des communautés juives d'Allemagne a atteint environ 100 000 personnes (0,12% de la population).¹⁷

Les communautés juives les plus importantes se trouvent à Berlin, Francfort, Munich et Hambourg, mais il existe des dispositions religieuses, culturelles et sociales pour 83 communautés. La principale organisation juive de tutelle est le «*Zentralrat der Juden in Deutschland*» (conseil central des Juifs en Allemagne)

¹⁷ <http://www.zentralratjuden.de/>. Le nombre réel de résidents juifs est cependant plus élevé, dans la mesure où ils ne sont pas tous membres des communautés juives locales. Il est impossible de donner le chiffre exact dans la mesure où, de par la loi allemande, les données ethniques ne doivent pas figurer dans les statistiques.

dont le siège est à Berlin. En 2003, le gouvernement et le conseil central ont signé un accord de coopération culturelle et sociale prévoyant un financement public annuel fixe de 3 millions d'euros.

1.3.1. LÉGISLATION RELATIVE À L'ANTISÉMITISME

La législation contre l'antisémitisme se décline en plusieurs dispositions juridiques dont les plus importantes sont:

- La constitution allemande: l'article 3, troisième alinéa, de la loi fondamentale («*Grundgesetz*») stipule que nul ne doit être discriminé en raison de son sexe, de son ascendance, de sa race, de sa langue, de sa patrie et de son origine, de sa croyance, de ses opinions religieuses ou politiques.¹⁸
- Le code civil allemand: la loi antidiscrimination qui transpose les directives communautaires sur la race et l'égalité viendra amender le code civil («*Bürgerliches Gesetzbuch – BGB*») qui constitue le document central de la loi civile. D'après l'article 319a, par exemple, nul ne doit être directement ou indirectement discriminé ou harcelé en raison de sa «race», de son origine ethnique, de son sexe, de sa religion ou croyance, de son handicap, de son âge ou de son identité sexuelle.¹⁹
- Le code pénal allemand («*Strafgesetzbuch*» – StGB), qui prévoit la poursuite des infractions à la réglementation en matière de «communication ou de propagande». Parmi ces délits, figurent, par exemple, «l'utilisation des emblèmes (comme la croix gammée ou d'autres symboles nazis) d'organisations anticonstitutionnelles» (§86a du code pénal), «l'incitation de la population à la haine» (§130 du code pénal) ou «la glorification de la violence» (§131 code pénal). D'après l'article 130 du code pénal («Incitation de la population à la haine»), quiconque incite à la haine ou à la violence à l'encontre de certaines parties de la population (comme les citoyens juifs) ou «à l'encontre d'un groupe national, racial ou religieux ou un groupe défini par ses coutumes et traditions nationales» (traduction de l'auteur) ou qui insulte, dénigre ou calomnie ces groupes et s'attaque par là même à la dignité humaine est passible d'une peine d'emprisonnement qui peut aller de trois mois à cinq ans.²⁰

¹⁸ Grundgesetz für die Bundesrepublik Deutschland, Beck, Munich, 2002

¹⁹ Diskussionsentwurf eines Gesetzes zur Verhinderung von Diskriminierungen im Zivilrecht (Per 10 Dezember 2001) [Discussion du projet de loi concernant la prévention des discriminations dans le droit civil (au 10 décembre 2001)]; disponible en ligne sur le site <http://www.bmj.bund.de/images/11312.pdf>

²⁰ Strafgesetzbuch und Nebensätze (ed. Herbert Tröndle), Beck, Munich, 2003

1.3.2. SOURCES DE DONNÉES ET D'INFORMATIONS

Pour recueillir ses données et informations, le point focal national (PFN) a eu recours aux sources suivantes:

- statistiques officielles;
- dispositions légales;
- organisations et partis politiques;
- organisations non gouvernementales (ONG);
- journaux et agences de presse;
- études et sondages d'opinion.

Les sources d'information les plus importantes sur les délits antisémites sont les statistiques criminelles de la police où sont systématiquement consignées toutes les infractions commises par l'extrême-droite ou à caractère xénophobe et antisémite. Toutefois, les études de cas individuelles et les travaux de recherche réalisés par d'autres institutions apportent aussi un éclairage à ce phénomène, par exemple en ce qui concerne le contexte ou la situation spécifique d'une région donnée. Étant donné que tout effort de lutte contre les tendances d'extrême-droite doit être fondé sur des données suffisantes et détaillées, un nouveau système vient d'être mis en place pour enregistrer les incidents et les délits commis par l'extrême-droite ou à caractère xénophobe et antisémite. Ce registre, le «KPM-D-PMK: *Kriminalpolizeilicher Meldedienst – Politisch motivierte Kriminalität*» (Service d'enregistrement des enquêtes criminelles – Criminalité à motivation politique), est devenu opérationnel le 1^{er} janvier 2001. Ce nouveau système est fondé sur les motivations de l'auteur du délit. Cependant, dans la mesure où ce sont les *länder* qui sont responsables de l'instruction des actes commis par l'extrême-droite ou à caractère xénophobe et antisémite et où les affaires sont traitées par les autorités policières locales, il devient difficile de dire si le nouveau système a été appliqué strictement de la même manière dans les 16 *länder* allemands.

Le présent rapport se base principalement sur des informations provenant d'organisations gouvernementales et non gouvernementales, sur les statistiques officielles relatives aux délits commis dans un contexte antisémite et sur des rapports réalisés par des médias choisis. Pour la collecte de ses données, le PFN a eu recours aux sources du ministère fédéral allemand de l'intérieur et du ministère fédéral de la justice. Toutefois, les autorités publiques allemandes n'offrent aucune définition officielle légale de l'antisémitisme: la rubrique «antisémite» utilisée dans les statistiques criminelles fait référence aux motivations de l'auteur du délit ou à la victime.²¹ Dans la mesure où le présent rapport couvre des formes plus subtiles de l'antisémitisme, et pour pouvoir recueillir plus d'informations et mieux évaluer la situation, le PFN a appliqué la définition de W. Benz selon laquelle l'antisémitisme est «tout préjugé diffamant intentionnellement utilisé et exprimé à l'encontre de la

²¹ Ministère fédéral de l'intérieur et ministère fédéral de la justice: *Erster Periodischer Sicherheitsbericht*, Berlin, 2001

minorité des Juifs». Il convient également de signaler que le nombre élevé d'actes antisémites par rapport aux autres États de l'UE s'explique par l'efficacité du système allemand de collecte de données.

1.3.3. DONNÉES ET INFORMATIONS

I. L'ANTISEMITISME EN 2002

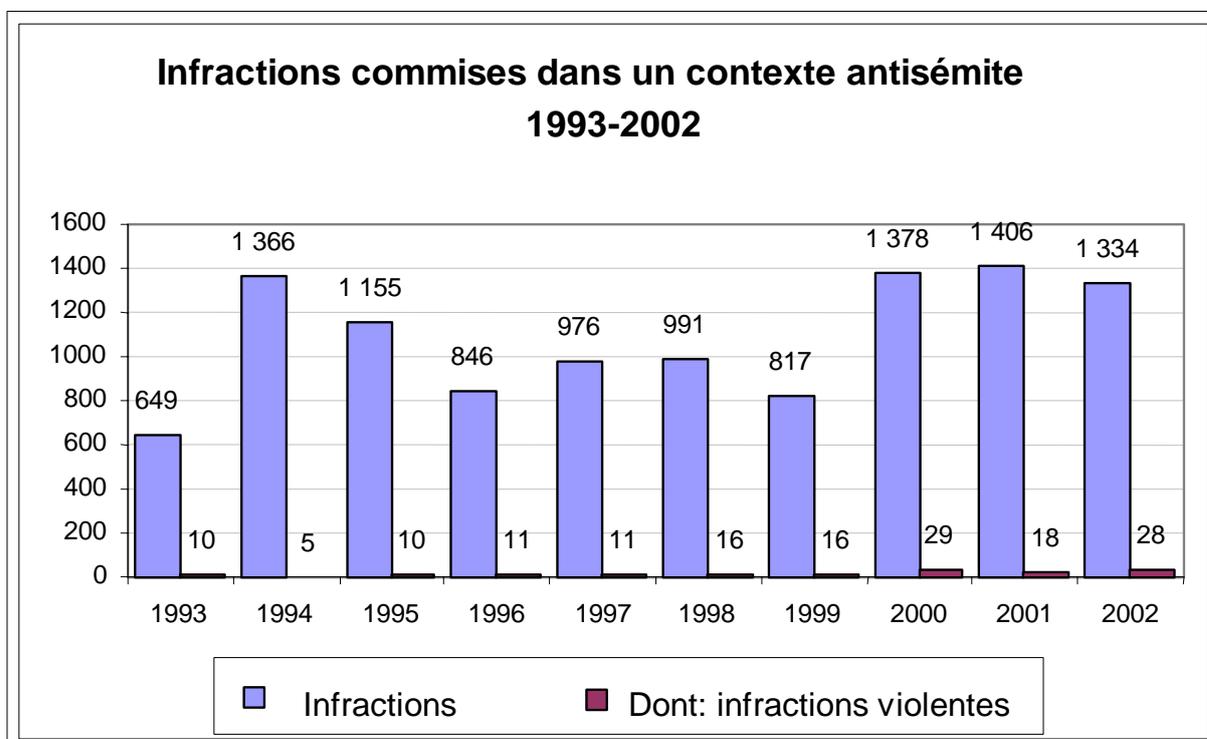
A. ACTES DE VIOLENCE PHYSIQUE ENVERS LES JUIFS, LEURS COMMUNAUTES, LEURS ORGANISATIONS OU LEURS BIENS

Parallèlement au développement des infractions commises dans un contexte d'extrême-droite, le nombre d'infractions à caractère antisémite a connu entre 1999 et 2000 une augmentation considérable (69%). Contrairement au nombre d'infractions commises par l'extrême-droite, en baisse en 2001, le nombre d'infractions antisémites a encore connu une (légère) augmentation par rapport à 2000.²² En revanche, le nombre d'infractions antisémites violentes a, lui, chuté. En 2002, cette tendance s'est inversée: alors que le nombre total d'infractions commises dans un contexte antisémite baissait légèrement, celui des infractions antisémites violentes passait de 18 en 2001 à 28 en 2002.²³

²² Compte tenu des limites de la comparaison entre les chiffres de 2000 et de 2001, en raison de la mise en place du nouveau système d'enregistrement

²³ *Bundesamt für Verfassungsschutz* [service fédéral de défense de la Constitution] 2001a <http://www.verfassungsschutz.de/news>, 11/06/03

Tableau 1: infractions commises dans un contexte antisémite 1993-2002



Source: *Bundesamt für Verfassungsschutz* [service fédéral de défense de la constitution] 2001a, <http://www.verfassungsschutz.de/news>

(Prière de noter qu'en raison de la mise en place du nouveau système d'enregistrement au début de l'année 2001, les chiffres de 2001 ne peuvent être comparés à ceux des années précédentes.)

Les délits antisémites commis dans la première moitié de l'année 2002 étaient essentiellement de l'incitation (66%) et des infractions de propagande (près de 20%). Pendant cette période, huit infractions violentes ont également été enregistrées. La comparaison entre l'Est et l'Ouest montre que, contrairement aux délits commis dans un contexte d'extrême-droite en général, les infractions antisémites ne sont pas plus fréquentes dans les nouveaux *länder*, compte tenu de leur population respective.

Les incidents suivants ont également été signalés par le PFN:

- **Avril 2002:** à Berlin, une bouteille contenant un liquide inflammable a été jetée sur une synagogue sans provoquer de dégâts; un incident similaire a été signalé à Herford. À Berlin, deux femmes juives portant un pendentif représentant l'étoile de David ont été attaquées et deux Juifs orthodoxes ont subi des blessures légères du fait d'un groupe de personnes dans la rue, alors qu'ils rentraient de la synagogue.²⁴
- **28 mai 2002:** un individu non identifié a appelé le *Hessischer Rundfunk* (office de radiodiffusion de Hesse) à Francfort pour l'avertir qu'une bombe allait exploser dans la tour principale où un programme était animé par Michel Friedman, vice-président du conseil central des Juifs en Allemagne.
- **24 décembre 2002:** le cimetière juif de Philippsburg dans le *land* de Bade- Wurttemberg a été profané: 8 pierres tombales ont été détruites et 15 autres ont été barbouillées de croix gammées.²⁵
- Dans un incident similaire, le cimetière juif de Bützow (Mecklembourg-Poméranie occidentale) a été profané. En outre, des croix gammées et des runes SS ont été peintes sur les pierres tombales.²⁶

Le PFN cite un certain nombre de rapports de presse concernant des agressions, des dégâts et des profanations dirigés contre des monuments ou mémoriaux juifs, par exemple:

- **Septembre 2002:** un incendie criminel a été perpétré dans le mémorial du camp de concentration Wittstock dans le Brandebourg. L'une des deux salles d'exposition a été détruite par le feu et les auteurs ont laissé derrière eux des graffitis antisémites et nazis.
- **Octobre 2002:** le mémorial juif de Levetzowstrasse à Berlin-Tiergarten a été profané avec une croix gammée.²⁷
- **Novembre 2002:** un individu ayant profané le registre des visiteurs du mémorial d'un camp de concentration en y dessinant une croix gammée a été ultérieurement arrêté par la police.²⁸

²⁴ *Associated Press*, 04/29/02; Déclaration publique d'Amnesty International EUR 03/002/2002; 05/10/02

²⁵ *Neues Deutschland*, 12/28/02

²⁶ *Frankfurter Rundschau*, 09/09/02

²⁷ *Berliner Zeitung*, 10/12/02; *TAZ*, 10/12/02

²⁸ *TAZ*, 11/12/02

B. AGRESSIONS VERBALES, DISCOURS DE HAINE ET AUTRES FORMES DE DISCRIMINATION A L'EGARD DES JUIFS

Dans le district de Spandau à Berlin, à l'occasion d'une cérémonie au cours de laquelle une rue était renommée «*Judenstrasse*» (Rue des Juifs), Alexander Brenner a été chahuté par des slogans antisémites comme «Dehors, les Juifs» et «les Juifs sont responsables de tous les maux» (traduction de l'auteur)²⁹.

Le rédacteur en chef du quotidien *Frankfurter Allgemeine Zeitung*, Frank Schirrmacher, a décrit le dernier roman de Martin Walser *Tod eines Kritikers* (Mort d'un critique), dont le protagoniste peut être facilement reconnu comme le célèbre critique littéraire Juif-allemand Marcel Reich-Ranicki, comme un «document de haine» et a dénoncé «son répertoire de clichés antisémites» refusant l'annonce de sa publication en avant-première de son journal. M. Walser lui-même a rejeté l'accusation d'antisémitisme arguant du fait que son roman concernerait le «pouvoir dans le monde de la culture» et non les Juifs.³⁰ La querelle entre Walser et Schirrmacher a été liée à l'affaire Möllemann (voir plus loin) et a rencontré un large écho.

«L'affaire Karsli»

Ancien membre du parti des Verts, Jamal Karsli qui a demandé à adhérer au parti libéral «*Freie Demokratische Partei*» (FDP, Parti démocratique libre), déclarait dans une interview qu'il a accordée le 3 mai 2002 à l'hebdomadaire *Junge Freiheit* que «l'immense lobby sioniste contrôle l'essentiel des médias de par le monde et serait, par conséquent, capable de détruire n'importe quelle personne, quelle qu'en soit l'importance». Quelques semaines plus tôt, il avait qualifié le comportement des troupes israéliennes envers les Palestiniens de «méthodes nazies».³¹

Les principaux leaders du FDP et quasiment tous les leaders de l'opinion publique ont pris leurs distances vis-à-vis des déclarations de Karsli, exception faite du vice-président du FDP et chef du parti dans la région de Rhénanie du Nord-Westphalie, Jürgen Möllemann.

J. Karsli a également accusé le conseil central des Juifs en Allemagne de soutenir les politiques d'Israël dans une interview qu'il a accordée au journal saoudien *Al Watan*.³² Le 22 mai 2002, J. Karsli a retiré sa demande d'adhésion au FDP pour des raisons de «harcèlement»³³.

²⁹ TAZ, 11/05/02

³⁰ Frankfurter Rundschau 05/31/02; Die Welt 05/30/02; AP 05/09/02; Jüdische Allgemeine 06/07/02; Berlin Online 06/04/02

³¹ Süddeutsche Zeitung 05/16/02, 05/16/02 et 05/20/02

³² *Der Spiegel*, 05/20.02; *Der Stern*, 05/20.02

³³ Reuters, 05/23/02; <http://www.d-a-g.de>, 05/24/02

«L'affaire Möllemann» (Jürgen W. Möllemann est décédé en juin 2003)

Début avril, alors qu'il commentait les attaques suicides des Palestiniens contre les Israéliens, J. W. Möllemann a déclaré: «Moi aussi, je me défendrais, (...) et je porterais aussi le combat dans le pays de l'agresseur.» Les médias et les responsables politiques allemands ont interprété cette déclaration comme une légitimation des attaques suicides.³⁴

Möllemann a également accusé Michel Friedman, vice-président du conseil central des Juifs en Allemagne, d'être en partie responsable de l'antisémitisme en Allemagne à cause de «ses manières intolérantes et rancunières».³⁵ Le président du conseil central des Juifs, Paul Spiegel, a qualifié l'accusation portée par Möllemann de «la plus grosse insulte jamais proférée par un parti politique dans l'histoire allemande d'après l'Holocauste»³⁶ et Michel Friedman a exigé du Parti Libéral qu'il dénonce Möllemann publiquement.³⁷ La réponse de Möllemann a été de déclarer qu'il avait reçu plus de 11 000 lettres de soutien.³⁸

Réactions et débats publics concernant Möllemann et Karsli

Les deux affaires ont suscité un débat très animé et des réactions antisémites latentes, mais aussi déclarées:

- Des propos antisémites ont été tenus sur le forum de discussion Internet du groupe parlementaire FDP «le Coin de l'orateur»; par exemple: «l'Allemagne doit briser les chaînes de l'esclavage à l'égard Israël»³⁹; «ce sont les Juifs eux-mêmes qui propagent le soi-disant antisémitisme afin de punir tous ceux qui les contredisent»;⁴⁰ «je pense que ce sont les Juifs eux-mêmes qui ont inventé l'antisémitisme»⁴¹; «c'est vraiment malheureux de voir tous les responsables politiques ramper aux pieds du lobby; tous ceux qui refusent de le faire et osent avoir une opinion différente sont immédiatement dénoncés et désignés comme antisémites ou racistes»;⁴² «si le conseil central des Juifs associe volontiers toute critique d'Israël à de l'antisémitisme, c'est pour que les Allemands soient contraints de porter leur sentiment de culpabilité collective, tel un monstre, aussi longtemps que possible».⁴³ Des propos similaires ont été tenus sur le forum de discussion en ligne de *Der Spiegel*.
- Depuis début avril 2002, les communautés juives et le conseil central des Juifs en Allemagne ont reçu un très grand nombre de lettres, de courriers

³⁴ *Der Spiegel*, 04/04/02

³⁵ *Der Spiegel*, 05/27/02

³⁶ *Süddeutsche Zeitung*, 05/25/02

³⁷ *Der Spiegel*, 05/21/02.

³⁸ TAZ, 05/23/02; voir aussi <http://www.n-tv.de>, 05/22/02.

³⁹ *Frankfurter Rundschau* 05/24/02; citation tirée du forum de discussion du FDP sur le site <http://www.fdp-fraktion.de>

⁴⁰ www.fdp-fraktion.de; 05/23/02

⁴¹ <http://www.fdp-fraktion.de>;05/23/02

⁴² <http://www.fdp-fraktion.de>;05/23/02

⁴³ <http://www.fdp-fraktion.de>;05/24/02

électroniques et d'appels téléphoniques antisémites dont le ton était de plus en plus agressif. Le président de la communauté juive de Berlin, Alexander Brenner, a déclaré que les auteurs de ces messages n'hésitent même plus à les signer en ajoutant que dans de nombreux cas, ces auteurs déguisent leur agression antijuive en critique d'Israël. «Le conflit du Moyen-Orient est bien commode pour maquiller leur antisémitisme en critique d'Israël; l'antisionisme ou l'opposition à Israël servent d'exutoire à l'antisémitisme».⁴⁴ L'hebdomadaire juif *Jüdische Allgemeine* a publié des exemples de messages de ce genre.

C. ETUDES, ENQUÊTES D'OPINION OU AUTRES RAPPORTS SUR L'ÉVOLUTION DES SENTIMENTS ANTISEMITES

- **31 mai 2002:** le comité juif américain (*The American Jewish Committee*, AJC) a publié une étude à Berlin sur la couverture par la presse écrite allemande de quatre incidents importants survenus au Moyen-Orient au cours de la deuxième Intifada, entre septembre 2000 et août 2001. Réalisée par l'institut de recherches linguistiques et sociales de Duisbourg («*Institut für Sprach- und Sozialforschung*»), cette étude a conclu que la couverture du conflit du Moyen-Orient par les journaux et les revues étudiés était tendancieuse et comportait des relents d'antisémitisme (re)produisant souvent des préjugés antisémites et raciaux. L'étude a été critiquée par l'hebdomadaire *Die Zeit*, parce qu'elle refuse de produire des preuves vérifiables de l'effet des médias sur les personnes.⁴⁵
- **Avril 2002:** l'étude «Attitudes politiques en Allemagne» (réalisée par le «Sigmund-Freud-Institut» à Francfort en avril 2002) a permis de montrer que les attitudes antisémites avaient pris de l'ampleur depuis 1999. 36% des personnes interrogées (contre 20% en 1999) ont choisi l'option «Je comprends parfaitement que certaines personnes puissent nourrir des sentiments peu amènes à l'égard des Juifs».⁴⁶
- Le *Jüdische Allgemeine* cite un sondage d'opinion qui parvient à des résultats similaires concernant les attitudes antijuives entre 1999 et 2002. En 1999, 19% des Allemands pouvaient «parfaitement comprendre que certaines personnes puissent nourrir des sentiments peu amènes à l'égard des Juifs»; cette proportion est passée à 33% en 2002. Seuls 37% des personnes interrogées disent ne pas comprendre ces «sentiments peu amènes» à l'égard des Juifs, contre 55% trois ans plus tôt.⁴⁷
- À l'inverse, un récent sondage d'opinion réalisé par «NfO Infratest» parvient à la conclusion que les sentiments antisémites ont diminué en Allemagne au cours des 11 dernières années. En juin 2002, 68% des personnes interrogées ont rejeté l'option selon laquelle «Les Juifs sont en

⁴⁴ *Der Spiegel*, 05/16/02

⁴⁵ *Die Zeit*, 05/29/02; voir aussi: <http://www.spiegel.de/>, 05/30/02

⁴⁶ *Frankfurter Rundschau*, 06/15/02

⁴⁷ *Jüdische Allgemeine*, 06/07/02

partie responsables de la haine et de la persécution à leur égard» et 29% l'ont retenue. En 1991, le pourcentage de confirmation était de 32%. À la question «Combien d'Allemands ont une attitude antijuive?» posée en 2002, 2% ont dit «la plupart des Allemands», 13% «un grand nombre d'Allemands», 57% «un petit nombre d'Allemands» et 26% «pratiquement pas d'Allemands». En outre, 29% disaient être d'accord avec la déclaration selon laquelle «les Juifs exercent trop d'influence dans le monde», en baisse par rapport aux 36% exprimés lors d'un sondage réalisé en 1991.⁴⁸

D. REACTIONS DES RESPONSABLES POLITIQUES ET AUTRES LEADERS D'OPINION

- La plupart des personnages publics ont pris leur distance par rapport aux propos tenus par Jürgen Möllemann⁴⁹ dans le cadre du débat actuel sur l'antisémitisme⁵⁰ et le ministre des affaires étrangères, Joschka Fischer (Parti des «Verts») a appelé à une campagne électorale axée sur les valeurs, dans laquelle la coalition entre les Verts et les sociaux-démocrates ferait preuve d'ouverture et de tolérance.⁵¹ Toutefois, les déclarations de Möllemann ont trouvé un écho favorable auprès de certains partis politiques comme *Die Republikaner*, le NPD (le Parti national-démocrate d'Allemagne) et le DVU.⁵²
- Les libéraux (FDP) et les sociaux-démocrates (SDP) ont demandé au Parlement d'interdire les tendances antisémites et l'exploitation de l'antisémitisme dans les campagnes électorales.⁵³
- **En mai**, le Président de la République fédérale d'Allemagne, Johannes Rau, a reçu les représentants du conseil central des Juifs pour leur exprimer sa solidarité. Dans un entretien au journal juif *Jüdische Allgemeine*, il s'est déclaré inquiet de constater la baisse de la sensibilité aux propos antisémites, mais il a aussi noté que la critique d'Israël ne doit pas être confondue avec l'antisémitisme.⁵⁴
- Le syndicat, «IG Bauern-Agrar-Umwelt» a pris ses distances par rapport à Jürgen Möllemann par «consentement mutuel» en raison des déclarations de ce responsable politique.⁵⁵

⁴⁸ *Der Spiegel*, 11.06.02

⁴⁹ Jürgen W. Möllemann est décédé en juin 2003

⁵⁰ *BBC News Europe*, 06/10/02; AP, 06/02/02

⁵¹ *Associated Press*, 06/11/02

⁵² *Süddeutsche Zeitung*, 06/10/02

⁵³ *Pressedienst des Deutschen Bundestages*, 06/06/02

⁵⁴ *Jüdische Allgemeine*, 05/22/02; AP, 05/16/02

⁵⁵ *Reuters*, 06/13/02

E. BONNES PRATIQUES DES ONG POUR REDUIRE LES PREJUGES, VIOLENCES ET AGRESSIONS

Pendant la période du 15 mai au 15 juin 2002, de nombreux appels à la solidarité avec la communauté juive et à la promotion du dialogue interconfessionnels ont été lancés.

- Des appels ont été lancés par le président du conseil central des Juifs en Allemagne, Paul Spiegel, et par les leaders des églises chrétiennes.
- **En juin 2002**, le «*Deutscher Koordinierungsrat der Gesellschaften für Christlich-Jüdische Zusammenarbeit*» (conseil allemand de coordination des sociétés de coopération judéo-chrétienne; membre du conseil international des Chrétiens et des Juifs) a tenu une réunion qui a permis de discuter de l'importance du dialogue interconfessionnel.⁵⁶
- Dans le cadre d'un groupe de discussion interconfessionnel, récemment établi à Bremen, des Musulmans ont invité la communauté juive à une discussion susceptible de favoriser le dialogue et de promouvoir le projet de vivre ensemble en paix. Cette initiative a permis la création d'un groupe de discussion où se retrouvent des Musulmans, des Juifs, des Palestiniens non musulmans, des Protestants, des Catholiques, des militants de la paix, des responsables politiques et des syndicalistes. Ils oeuvrent au maintien de relations interculturelles positives à Brême, ville qu'ils souhaitent présenter comme un exemple pour les autres villes allemandes.⁵⁷

II. L'ANTISEMITISME EN 2003

A. EXTREME VIOLENCE: TOUTE ATTAQUE SUSCEPTIBLE DE PROVOQUER DES PERTES EN VIES HUMAINES.

Les données statistiques n'étaient pas encore disponibles au moment de la préparation du rapport du PFN (décembre 2003).

- **Septembre 2003:** 14 kg d'explosifs ont été découverts dans les milieux néo-nazis de Munich. D'après les déclarations des suspects, le groupe néo-nazi s'apprêtait à lancer une attaque contre le chantier de construction du centre communautaire Juif au centre de Munich le 9 novembre, jour de la pose de la pierre inaugurale. Il n'est pas encore établi à ce jour si l'attaque avait pour cible le chantier ou les personnes présentes à la cérémonie, dont le Premier ministre de Bavière, Edmund Stoiber, le Président fédéral, Johannes Rau, et le président du conseil central des Juifs en Allemagne, Paul Spiegel. Des enquêtes ultérieures devaient révéler entre autres cibles des mosquées ainsi qu'une école grecque à Munich.

⁵⁶ <http://www.deutscher-koordinierungsrat.de/>, 04/12/02

⁵⁷ *Frankfurter Rundschau*, 05/14/02

B. AGRESSION: TOUTE ATTAQUE PHYSIQUE DIRIGEE CONTRE DES PERSONNES ET NE CONSTITUANT PAS UNE MENACE POUR LA VIE

Les données statistiques n'étaient pas encore disponibles au moment de la préparation du rapport du PFN (décembre 2003).

- Au cours de la première moitié de l'année 2003, 16 délits violents ont été enregistrés par les autorités et 14 personnes ont été blessées à la suite de délits antisémites. Deux affaires qui se sont déroulées à Berlin méritent d'être mises en exergue: l'agression contre un Juif orthodoxe âgé de 19 ans et l'agression contre un homme de 56 ans portant l'étoile de David (ces 2 attaques ont eu lieu en mai 2003). Les autorités ont déclaré que les deux attaques avaient été perpétrées par des jeunes d'origine arabe.

C. DOMMAGES ET VIOLATIONS DE PROPRIETE

Les données statistiques n'étaient pas encore disponibles au moment de la préparation du rapport du PFN (décembre 2003).

Dans une interview qu'il a accordée au journal *Frankfurter Rundschau* en mai 2003, le président du conseil central des Juifs, Paul Spiegel, a parlé «d'attaques quasi-hebdomadaires contre les cimetières juifs et les institutions juives» (traduction de l'auteur).⁵⁸ Les affaires suivantes ne sont que des exemples:

- **Novembre 2003:** des individus non identifiés ont causé de nombreux dégâts à un mémorial juif à Löcknitz, non loin de Pasewalk (Mecklembourg-Poméranie occidentale) quelques jours seulement après sa rénovation.⁵⁹
- **Novembre 2003:** des individus non identifiés ont causé de nombreux dégâts à plusieurs gerbes de fleurs quelques jours après la tenue, au mémorial juif de Berlin, d'une cérémonie commémorant la Nuit de Cristal.⁶⁰

D. MENACES, QU'ELLES SOIENT VERBALES OU ECRITES

- **Août 2003:** le *Frankfurter Rundschau* rapporte dans le détail l'histoire de ce propriétaire juif d'une épicerie à Berlin-Reinickendorf contraint d'abandonner son commerce suite à des harcèlements et menaces antisémites répétés.

⁵⁸ Frankfurter Rundschau, 05/26/03

⁵⁹ Berliner Zeitung, 11/18/03

⁶⁰ TAZ, 11/20/03

E. COMPORTEMENTS INJURIEUX

Le PFN ne fait état d'aucun incident de ce genre.

F. ÉCRITS ANTISEMITES

Les publications suivantes contiennent souvent des propos antisémites:

- le mensuel *Deutsche Stimme* (La voix allemande), 10 000 exemplaires;
- le bimensuel *Republikaner* (Républicain), 12 000 exemplaires;
- l'hebdomadaire *National-Zeitung/Deutsche Wochen-Zeitung*, 44 000 exemplaires.

G. CHANGEMENTS D'ATTITUDE DE LA POPULATION DE L'UNION EUROPEENNE A L'EGARD DES JUIFS.

Mesure des attitudes de la population majoritaire à l'égard des Juifs

Un certain nombre de projets de recherche tentent d'évaluer les attitudes de la population à l'égard des minorités. Ces attitudes varient considérablement d'un travail de recherche à l'autre, notamment au vu des questions posées.⁶¹ Toutefois, les caractéristiques communes suivantes se dégagent de tous les projets:

- la xénophobie est plus présente dans les nouveaux *länder* que dans les anciens, mais l'antisémitisme est plus marqué dans l'ouest que dans l'est de l'Allemagne;
- les attitudes antisémites sont plus fréquentes chez les personnes ayant un faible niveau d'instruction;
- les contacts entre les membres de la minorité et de la majorité contribuent positivement à la réduction de la xénophobie et du racisme.

⁶¹ Werner Bergmann (2003). Dans son article «Survey-Fragen als Indikatoren für den Wandel in der Wahrnehmung politischer Probleme: Antisemitismus in der Bundesrepublik Deutschland 1949-1998» [Les questionnaires d'enquête en tant qu'indicateurs de changement dans la perception des problèmes politiques, l'antisémitisme en République fédérale d'Allemagne 1949-1998], l'auteur examine comment les questions utilisées pour évaluer l'antisémitisme ont évolué dans le temps. Lorsque, dans l'immédiat après Deuxième Guerre Mondiale, la relation au national-socialisme était plus présente, puis, plus tard, dans les années 1970, quand cet aspect était moins mis en exergue alors que l'accent était mis sur la perception des Juifs comme minorité ethnique, des questions étaient posées, par exemple, sur «ce qui caractérise les Juifs». Bien que cette perspective se soit maintenue dans des enquêtes réalisées à la fin des années 1980, il y a eu dans le même temps une «re-historicisation» alors que l'acceptation de l'Holocauste était intégrée aux enquêtes. En outre, des questions étaient également posées sur la perception d'Israël et l'attitude à l'égard des Juifs était comparée à l'attitude à l'égard d'autres groupes ethniques.

Dans ce qui suit, nous donnons quelques exemples des principaux résultats de ces études:

- Angermeyer/Brähler (2001). Dans cette enquête, 4 005 Allemands de l'Ouest et 1 020 Allemands de l'Est ont été interviewés. La xénophobie fondée sur l'origine ethnique a été retrouvée chez 11% des personnes interrogées (Ouest, 10%; Est, 16%); pour 30%, la xénophobie est motivée par des raisons socio-économiques (Ouest, 27%; Est, 43%); 9% ont révélé des tendances antisémites.
- Brähler/Niedermayer (2002). Cette enquête a concerné 1 050 Allemands de l'Ouest et 1 001 Allemands de l'Est. 25% ont révélé des attitudes xénophobes et 12% des attitudes antisémites. Les personnes interrogées originaires des nouveaux *länder* étaient plus xénophobes que celles des anciens *länder* (30%, contre 24%); cependant, les Allemands de l'Ouest ont révélé des tendances antisémites plus marquées que les personnes originaires d'Allemagne de l'Est (14%, contre 5%). Les attitudes xénophobes ou antisémites sont plus fréquentes chez les personnes à faible niveau d'instruction (27% contre 12% et 14% contre 2% respectivement).
- Fuchs/Lamnek/Wiederer (2003). Dans le cadre de cette enquête, réalisée en 2001, 5 042 élèves bavarois ont eu à répondre à un questionnaire écrit.

D'accord/pas d'accord	Entièrement d'accord	Plutôt d'accord	Indécis	Plutôt pas d'accord	Entièrement en désaccord
Les Juifs tentent de profiter du passé.	18,7	14,9	30,1	19,7	16,7
Humiliation due aux crimes allemands contre les Juifs.	45,9	23,3	16,0	6,6	8,2
Manque de compréhension à l'égard des antisémites.	43,8	20,4	20,1	8,0	7,8
Les Juifs sont en partie responsable de leur persécution.	6,4	7,5	21,2	23,0	41,8
Les Juifs ont trop d'influence.	5,8	5,1	16,6	26,2	46,3
Les Chrétiens et les Juifs peuvent s'entendre très bien ensemble.	40,7	21,3	26,9	5,5	5,7

Source: Fuchs/Lamnek/Wiederer 2003

L'examen des résultats par type d'école révèle que les élèves des lycées («*Gymnasium*») sont les moins xénophobes ou antisémites, tandis que les élèves

des écoles de fin de scolarité obligatoire, collèges et écoles professionnelles («*Haupt-, Real- und Berufsschulen*») connaissent des pourcentages relativement élevés.

- Enquête GMF (Heitmeyer 2002a). Dans le cadre de cette enquête («La misanthropie de groupe»), 3 000 membres représentatifs de la population germanophone ont été interviewés en mai et juin 2003.⁶² Le projet Misanthropie de groupe est une observation à long terme des attitudes misanthropes de la population (s'étalant de 2002 à 2011) parmi lesquelles figurent le racisme, la xénophobie, l'antisémitisme, l'islamophobie, etc.

Indicateurs du syndrome de misanthropie de groupe (en %)

Accord/pas d'accord	Entièrement en désaccord	Plutôt pas d'accord	Plutôt d'accord	Entièrement d'accord
Antisémitisme				
Les Juifs sont trop influents en Allemagne.	36,8	41,5	14,8	6,9
De par leur comportement, les Juifs sont en partie responsables de leur propre persécution.	50,5	32,9	12,1	4,5

Source: Heitmeyer 2002a

L'étude a également permis de montrer que l'antisémitisme était légèrement plus présent en Allemagne de l'Ouest qu'en Allemagne de l'Est (12,8% contre 12,3%).

Sondages d'opinion en cours

Le journal *Die Welt* et l'hebdomadaire *Stern* ont commandé deux sondages d'opinion sur les «attitudes antisémites» en Allemagne:

- Dans le sondage FORSA commandé par l'hebdomadaire «*Stern*», un ensemble de questions et d'affirmations relatives aux attitudes à l'égard des Juifs a été envoyé à 1 301 citoyens allemands à la mi-novembre 2003. Une étude comparable, avec des questions similaires, avait déjà été réalisée en 1998, visant aussi à donner l'occasion de s'exprimer sur les changements éventuels au niveau de l'attitude à l'égard des Juifs. Les résultats de cette enquête ont suscité un très vaste écho dans les médias: 23% des personnes interrogées ont révélé des tendances «antisémites latentes»; en 1998, ce pourcentage était de 20%. De plus, 61% disent être d'accord avec l'affirmation suivante: «58 ans après la fin de la guerre, on ne devrait plus parler aussi souvent de la persécution des Juifs et un trait

⁶² GMF est une abréviation désignant le concept de misanthropie de groupe. Il convient de signaler que les personnes issues du milieu immigré ne figurent pas dans les résultats; le nombre de personnes sondées a donc été ramené à 2 722 personnes.

devrait être tiré sur le passé». En 1998, 63% avaient été d'accord avec cette affirmation. Le pourcentage des personnes qui disent être d'accord avec l'affirmation «les Juifs ont trop d'influence dans le monde» est passé de 21% (1998) à 28% et la proportion de ceux qui étaient d'accord avec l'affirmation selon laquelle «les Juifs ont tenté de tirer avantage de leur passé et fait payer l'Allemagne» est tombé de 41% (1998) à 36%. L'enquête FORSA a révélé, comme beaucoup d'autres études, que les déclarations antisémites étaient en moyenne plus populaires chez les personnes à faible niveau d'instruction. Il y avait également une tendance plus prononcée à l'antisémitisme parmi les personnes plus âgées.⁶³

- Au début du mois de novembre 2003, l'Institut EMNID a réalisé une enquête similaire pour le compte du journal *Die Welt*. Ce travail a révélé que 79% des 1 006 personnes interrogées étaient d'accord pour dire qu'en Allemagne il n'y avait «pratiquement personne» ou «seulement un petit nombre» de citoyens qui étaient «contre les Juifs»; seuls 12% des personnes interrogées étaient d'accord pour dire qu'un «grand nombre» de citoyens étaient «contre les Juifs» et 1% pour dire que «la plupart» des citoyens l'étaient. 85% des personnes interrogées disent être indifférentes au fait que leur voisin soit «un concitoyen de confession juive» et 13% désirent même avoir un voisin juif. Seuls 2% des personnes interrogées disent ne pas souhaiter avoir de voisin Juif. Cependant, 24% des personnes interrogées étaient également d'accord avec l'affirmation suivante: «aujourd'hui, comme dans le passé, les Juifs ont trop d'influence sur les événements à l'échelle planétaire» (8% disent être «tout à fait d'accord» et 17% «plutôt d'accord»)⁶⁴.

H. TRAVAUX DE RECHERCHE OU ENQUETES D'OPINION FAISANT ETAT DE VIOLENCES OU ATTITUDES ANTISEMITES

Le PFN ne signale aucune étude de ce genre réalisée en 2003.

I. BONNES PRATIQUES DES ONG POUR REDUIRE LES PREJUGES, VIOLENCES ET AGRESSIONS

- Le «MIPHGASCH/BEGEGNUNG» a été fondé à Berlin en 1995 dans le but d'améliorer les relations entre les jeunes juifs et non-juifs. Dans ce contexte, des initiatives sont prises pour organiser, dans les écoles, des conférences et des séminaires faisant appel à des témoins contemporains.⁶⁵
- L'initiative «Jugendgeschichtswerkstatt» (atelier d'histoire à l'intention des jeunes) enseigne aux jeunes l'histoire du Troisième Reich et comment lutter contre le racisme et l'antisémitisme. Parmi les activités

⁶³ <http://www.stern.de/>, 11/19/03; TAZ, 11/20/03; *Financial Times Deutschland*, 11/20/03

⁶⁴ *Die Welt*, 11/10/03

⁶⁵ <http://www.miphgasch.de/>, 11/05/03

mises en oeuvre, figure une exposition itinérante appelée «Fahrende Ausstellung» qui utilise un train local de Berlin et porte sur le thème de la discrimination à l'égard des Juifs pendant la période national-socialiste. Cette exposition comporte des textes, des images, des documents sonores ainsi que des conversations avec des témoins contemporains et des représentations théâtrales. En 2003, l'initiative «Jugendgeschichtswerkstatt» a été distinguée, en même temps que d'autres projets, par la «Bündnis für Demokratie und Toleranz – gegen Extremismus und Gewalt» (Alliance pour la démocratie et la tolérance – contre l'extrémisme et la violence) pour ses efforts visant à motiver les jeunes à agir en tant que vecteurs de la cohabitation tolérante de cultures différentes.⁶⁶

- Le conseil interculturel, «Interkultureller Rat», a lancé un certain nombre d'activités importantes: un groupe de travail interconfessionnel avec les représentants des Alévites, des Baha'i, des Bouddhistes, des Chrétiens, des Juifs et des Musulmans; des fonctions interconfessionnelles dans les églises, les mosquées et les synagogues mises en oeuvre le 3 octobre, anniversaire de la réunification allemande; le Forum d'Abraham, groupe de communication interconfessionnel avec des projets exemplaires et des initiatives conjointes de Juifs, Chrétiens et Musulmans, donnant des informations sur les aspects communs ou les différences entre les croyances juives, chrétiennes et musulmanes et assurant une médiation locale en cas de conflit.⁶⁷
- Le traité entre la République fédérale d'Allemagne et le conseil central des Juifs en Allemagne, signé le 27 janvier 2003, jette pour la première fois les bases permanentes des relations juridiques et financières entre l'État allemand et la communauté juive. Aux termes de ce traité, les deux parties conviennent de coopérer constamment en tant que partenaires égaux (article 2). En outre, le gouvernement fédéral a convenu d'accorder une aide financière à la communauté juive. Aux termes de l'article 2, le conseil central des Juifs en Allemagne recevra du gouvernement fédéral une subvention annuelle de 3 millions d'euros en vue de «concrétiser ses contributions culturelles, sociales et d'intégration» à la société allemande. Paul Spiegel, président du conseil central des Juifs en Allemagne, déclare que les dispositions financières ne constituent pas le coeur de l'accord. Il est bien plus important que l'Allemagne reconnaisse et soutienne la communauté juive: «le traité non seulement reconnaît notre existence, mais il souligne aussi le soutien politique du gouvernement et du parlement à la communauté juive d'Allemagne».⁶⁸

⁶⁶ <http://www.jugendgeschichtswerkstatt.de/>, 11/05/03

⁶⁷ <http://www.interkultureller-rat.de/index.shtml>, 11/21/03

⁶⁸ <http://text.bmi.bund.de/downloadde/24172/Download.pdf>, 11/16/03

J. REACTIONS DES RESPONSABLES POLITIQUES ET AUTRES LEADERS D'OPINION, Y COMPRIS LES INITIATIVES POUR REDUIRE LES PHENOMENES DE POLARISATION ET INVERSER LES TENDANCES NATIONALES NEGATIVES

- **3 octobre 2003:** dans un discours prononcé par le parlementaire Martin Hohmann à l'occasion de l'anniversaire de la réunification allemande, le peuple juif est qualifié de «peuple coupable» («Tätervolk»). Cette remarque a suscité des réactions très vives de la part des autres partis politiques, du conseil central des Juifs et des églises protestante et catholique. Les dirigeants du parti ont voté une motion de censure qui a été acceptée par Martin Hohmann; le parlementaire a demandé des excuses pour la remarque faite dans son discours, mais a refusé de retirer d'autres déclarations contenues dans ce même discours.
- Le débat public suscité par cet incident a continué avec le président nouvellement élu de l'église protestante d'Allemagne, Wolfgang Huber, qui a exigé des «mesures plus sévères». ⁶⁹ . Le vice-président du CDU, Jürgen Rüttgers, a lui aussi considéré les excuses de Hohmann comme insuffisantes ⁷⁰ et le président du conseil central des Juifs, Paul Spiegel, a critiqué les dirigeants du CDU pour ce qu'il a qualifié de «pire exemple d'antisémitisme de ces dernières décennies».
- Le Général Reinhard Günzel, commandant des «Kommandos Spezialkräfte» (KSK; Forces commandos spéciales), qui a fait l'éloge du discours prononcé par Martin Hohmann a été démis de ses fonctions par le ministre de la défense, Peter Struck, qui a déclaré que le général avait fait du tort à l'ensemble de l'armée allemande par ses propos «abstrus et confus» et par ses opinions «inacceptables». ⁷¹
- Ultérieurement, les dirigeants du groupe parlementaire de Martin Hohmann ont voté une motion l'excluant du parti parlementaire. Le vote sur l'exclusion du parti parlementaire était une première dans l'histoire du parti et la majorité des deux tiers a été atteinte. ⁷²
- D'après un sondage d'opinion réalisé par l'institut TNS Emnid ⁷³ de recherche sur l'opinion, bien que la majorité des Allemands (54%) ait favorablement accueilli l'expulsion de Hohmann, 40% des personnes interrogées en Allemagne de l'Ouest et 28% de celles interrogées en Allemagne de l'Est auraient souhaité le voir rester. Le sondage a également révélé que les jeunes étaient plus nombreux à approuver Hohmann.
- **En décembre**, le Parlement allemand a adopté une déclaration, appuyée par l'ensemble des partis parlementaires et le PDS (Parti du socialisme

⁶⁹ TAZ, 11/07/03

⁷⁰ TAZ, 11/06/03

⁷¹ Frankfurter Rundschau online, 11/05/03

⁷² TAZ, 11/11/03; Frankfurter Rundschau online, 11/15/03; TAZ, 11/15/03

⁷³ Die Welt, 14/11/03

démocratique), par laquelle il condamne toutes les formes d'antisémitisme.⁷⁴

COMPLEMENT D'INFORMATIONS

Afflux d'immigrants juifs en provenance des territoires de l'ex-Union soviétique:

En 1990, le gouvernement de la République démocratique d'Allemagne a commencé à appliquer une procédure accélérée autorisant l'entrée de migrants juifs en provenance de l'Union soviétique. Après sa réunification, l'Allemagne a décidé de maintenir cette pratique. Les immigrants juifs sont autorisés à entrer en Allemagne sur la base de la loi sur les quotas de réfugiés («HumHAG», également connue comme «Kontingentflüchtlingsgesetz»), qui permet l'afflux de groupes de réfugiés pendant les crises humanitaires. Toutefois, contrairement à ce qui se fait d'habitude, aucun quota n'a été fixé s'agissant de l'entrée des immigrants juifs. De plus, contrairement aux immigrants allemands ethniques, ils ne sont pas tenus de passer le test linguistique dans leur pays d'origine. Les gouvernements régionaux se sont entendus concernant la répartition des immigrés entre les différents *länder*.

À partir du 15 février 1991, toutes les demandes d'entrée sont examinées individuellement sur la base de la procédure dite de l'Admission structurée («geordnetes Aufnahmeverfahren»)⁷⁵. Cette réglementation prévoit que les immigrants juifs doivent demander un permis d'entrée à un consulat d'Allemagne dans l'un des pays successeurs de l'ex-Union soviétique. Conformément aux instructions du ministère des affaires étrangères aux consulats allemands à l'étranger (à compter du 25 mars 1997), les immigrants juifs ont le droit d'entrer en Allemagne s'ils remplissent les conditions suivantes: ils sont tenus de fournir des documents précisant qu'ils sont de «nationalité» juive (l'ex-Union soviétique reconnaissait les Juifs en tant que nationalité) ou qu'ils sont les descendants d'au moins un parent juif. À cet effet, les candidats doivent faire valoir soit leur passeport, soit un certificat de naissance. Après examen des candidatures, les autorités compétentes des *länder* informent l'office de l'administration fédérale lequel, à son tour, communique la décision aux consulats allemands à l'étranger. Si l'autorisation d'entrée est accordée, le migrant reçoit un visa d'entrée précisant le *land* auquel il a été affecté. Le visa d'entrée doit être retiré auprès du consulat allemand respectif dans les douze mois; à partir du retrait, il est valable trois mois.

⁷⁴ Citation tirée de <http://www.juden.de/>, 11/03/03

⁷⁵ Les migrants juifs qui sont entrés en Allemagne avant la signature de cet accord jouissaient du même statut juridique conformément à la loi sur les quotas de réfugiés (HumHAG, également appelée *Kontingentflüchtlingsgesetz*).

Afflux de Juifs en provenance de l'ex-Union soviétique: 1993 - 2002

Année	Afflux
1993	16 597
1994	8 811
1995	15 184
1996	15 959
1997	19 437
1998	17 788
1999	18 205
2000	16 538
2001	16 711
2002	19 262

Source: ministère fédéral de l'intérieur, office de l'administration fédérale («Bundesverwaltungsamt»)

Au total, 164 492 immigrés juifs sont entrés en Allemagne entre 1993 et fin-2002. Dans leur majorité, ils étaient originaires de la partie européenne de l'ex-Union soviétique, essentiellement l'Ukraine, la Russie, les Pays Baltes, le Belarus et la Moldavie. Les immigrés juifs bénéficient du même statut que les personnes bénéficiant du droit d'asile (par exemple, droit aux prestations éducatives, titre de séjour permanent, titre de travail). Ils se voient également offrir une formation en langue allemande ainsi qu'une allocation d'intégration de six mois financée par le gouvernement fédéral. Bien qu'ils comprennent une forte proportion de diplômés de l'enseignement supérieur, l'insertion des immigrés juifs dans le marché du travail allemand s'est avérée difficile, dans la mesure où leurs qualifications ne sont souvent pas reconnues en Allemagne.

CONCLUSIONS

En Allemagne, l'information provient du ministère fédéral de l'intérieur, du ministère fédéral de la justice ainsi que d'ONG et de médias choisis. Les autorités publiques enregistrent systématiquement les infractions commises par l'extrême-droite et celles à caractère antisémite. Le nombre d'actes antisémites semble avoir augmenté sensiblement (plus 69%) de 1999 à 2000, et a encore connu une légère hausse en 2001. En 2002, malgré la légère baisse du nombre total d'infractions, le nombre de délits antisémites violents a progressé de 18 (en 2001) à 28. Les six premiers mois de l'année 2003 ont connu 16 délits violents supplémentaires. Cependant, en règle générale, les délits antisémites sont pour l'essentiel des actes d'incitation et de propagande. Un certain nombre de controverses médiatisées concernant des discours prétendument antisémites prononcés par des responsables politiques ont suscité des réactions antisémites ouvertes sur l'Internet; pendant la période couverte par la recherche, les organisations juives d'Allemagne ont signalé une forte hausse du nombre de lettres, courriers électroniques et appels téléphoniques antisémites agressifs. Les conclusions des sondages ne sont pas

nettes. Une étude portant sur les attitudes politiques publiques indique une recrudescence des sentiments antisémites depuis 1999, alors qu'une autre parle d'une baisse du ressentiment antisémite. Les travaux de recherche montrent que si la xénophobie en général est plus présente dans les nouveaux *länder*, l'antisémitisme, quant à lui, est plus prononcé dans l'Ouest que dans l'Est de l'Allemagne. Les études montrent aussi que les attitudes antisémites sont plus courantes parmi les personnes à faible niveau d'instruction.

1.4. GRÈCE – RAPPORT SUR L'ANTISÉMITISME

Données et informations fournies pour 2002 (avec une attention particulière pour la période de mai à juin) et 2003 par le point focal national RAXEN de la Grèce

PRÉFACE

Les Juifs ont vécu en Grèce depuis l'Antiquité, mais la communauté la plus importante qui comprend environ 20 000 Juifs séfarades s'est établie dans la ville de Thessalonique à l'invitation du sultan ottoman en 1492. Lors de l'annexion en 1913 de Thessalonique à la Grèce, les Juifs constituaient environ la moitié de sa population. Le gouvernement grec a reconnu les Juifs comme des citoyens grecs jouissant de la plénitude des droits dévolus à ces derniers et a accordé au Judaïsme le statut d'une religion protégée et reconnue. La communauté juive de Thessalonique, contrairement aux autres communautés juives de Grèce, fut pratiquement anéantie pendant la Seconde Guerre mondiale; elle compte aujourd'hui moins de 1 500 membres.

Les communautés juives représentant les 5 000 Juifs grecs sont des personnes morales qui relèvent du droit public. Elles sont placées sous l'autorité du ministre de l'éducation et des affaires religieuses, en vertu de la loi n° 2456/1920 «sur les communautés juives». Elles rendent des comptes à l'État et lui soumettent leur budget et leurs comptes pour approbation. La plus haute autorité est l'assemblée communautaire de 20 membres élue pour une période de quatre ans. L'organisation centrale de la communauté juive grecque est le «*Central Board of Jewish Communities in Greece*»⁷⁶ [comité central des communautés juives en Grèce] (*Kentriko Israilitiko Symvoulío* – KIS sous forme abrégée) créé par la loi de 1945. Le comité central a pour vocation de coordonner les activités et de représenter les communautés juives grecques auprès des autorités et d'autres organisations.

1.4.1. LÉGISLATION RELATIVE À L'ANTISÉMITISME

Il n'existe pas de définition juridique spécifique de l'antisémitisme. La liberté de religion est garantie par l'article 13 de la constitution de la République hellénique.

La loi 927 de 1979 punit d'une peine maximale de deux ans d'emprisonnement ou d'une amende ou des deux quiconque suscite publiquement et de manière intentionnelle, que ce soit oralement ou dans la presse ou par le biais d'écrits ou d'illustration ou par tout autre moyen, des activités susceptibles de provoquer la discrimination, la haine ou des violences à l'encontre d'individus ou de groupes en raison de leurs croyances raciale, ethnique et (amendement de la loi 1419 de 1984)

⁷⁶ <http://www.kis.gr>

religieuse; la création et l'appartenance à des organisations qui font de la propagande organisée ou mènent d'autres activités visant à la discrimination raciale; le fait d'exprimer publiquement, oralement et par écrit des idées offensantes visant à la discrimination raciale; le fait de refuser de vendre des biens ou de fournir des services ou de soumettre les activités susmentionnées à des conditions spéciales, reposant sur des fondements raciaux. L'objectif statutaire de la loi contre le racisme est de sauvegarder «l'ordre public»; partant, elle est directement liée à une disposition générale en matière de délit, à savoir l'article 192 du code pénal grec. En 2001, un autre amendement à la loi 927/1979 – ajouté à la loi 2910 de 2001 – a autorisé le ministère public à entamer des poursuites d'office.

La loi porte uniquement sur le secteur privé, concernant la fourniture de services. En ce qui concerne les services fournis par des pouvoirs publics, l'article 27, paragraphe 3, de la loi 2683 de 1999 (Code grec des fonctionnaires) dispose que les fonctionnaires «ne sont pas autorisés à exercer de discrimination en faveur ou à l'encontre de citoyens en se fondant sur les croyances politiques, philosophiques ou religieuses de ces derniers». Toute violation de l'article 27, paragraphe 3, entraîne des sanctions disciplinaires. On trouve une autre disposition générale et similaire à l'article 7, paragraphe 1, de la loi 2690 de 1999 (Code de procédures administratives) qui introduit le principe de l'«impartialité des organes administratifs».

La loi 2472 de 1997 interdit expressément, dans ses articles 2 et 7, la collecte et le traitement de toutes informations liées à l'origine raciale ou ethnique ainsi qu'aux opinions politiques, philosophiques ou religieuses des personnes. Ces informations sont qualifiées de «sensibles» et peuvent être collectées et traitées uniquement dans les conditions exceptionnelles énoncées de manière détaillée à l'article 7, paragraphe 2, de la loi.

Le décret présidentiel 100 de 2000, transposant la directive communautaire 97/36/CE, prévoit le droit à réparation au cas où un programme de radio ou de télévision porterait atteinte, entre autres, à leur «personnalité ou à leur honneur».

L'article 192 du code pénal grec punit d'une peine maximale de deux d'emprisonnement, à défaut d'une peine plus sévère prévue par une autre disposition (comme la loi 927/1979 susmentionnée), «toute personne qui amène ou incite, publiquement et de quelque manière que ce soit, les citoyens à faire preuve de violence, discordes ou disharmonie les uns envers les autres, et ce au détriment de l'ordre public». Des poursuites peuvent être entamées d'office. La doctrine judiciaire a précisé que la disposition pénale ci-dessus entend par «citoyens» «des groupes de citoyens liés soit par une conviction politique ou religieuse ou une activité professionnelle ou des intérêts communs ou même...une race commune ou une conviction ou une conception autre qu'une idéologie politique ou religieuse».

1.4.2. SOURCES DE DONNÉES ET D'INFORMATIONS

- Le ministère de la presse et des médias;
- Le ministère de l'ordre public;
- Le comité central des communautés juives en Grèce;
- Les comités régionaux des communautés juives en Grèce;
- Le suivi des médias;
- Les rapports émis par des ONG nationales ou internationales.

1.4.3. DONNÉES ET INFORMATIONS

I. L'ANTISEMITISME EN 2002

A. ACTES DE VIOLENCE PHYSIQUE ENVERS LES JUIFS, LEURS COMMUNAUTÉS, LEURS ORGANISATIONS OU LEURS BIENS

- **15 et 16 avril 2002:** le mémorial de l'Holocauste à Thessalonique a été vandalisé par une (des) personne(s) inconnue(s) qui a (ont) pulvérisé de la peinture rouge sur les couronnes déposées deux jours auparavant à la mémoire des victimes de l'Holocauste, ainsi que sur la zone avoisinante. Le comité juif central de la Grèce a écrit au ministre de l'ordre public pour lui demander de prendre des mesures afin de protéger à l'avenir ces sites de façon plus efficace. Le monument de l'Holocauste a été dévoilé en 1997 en l'honneur des Juifs grecs tués dans les camps de concentration nazis pendant la Seconde Guerre mondiale, faisant ainsi passer la communauté juive grecque de 80 000 à 5 000 membres.
- **15 avril 2002:** le cimetière juif de la ville de Ionnina a été vandalisé par une (des) personne(s) inconnue(s) à l'aide de graffiti nazis et antisémites. Le porte-parole du gouvernement a qualifié les incidents survenus au cimetière et au mémorial de «barbares», affirmant qu'il ne pensait pas que de tels actes pouvaient se produire en Grèce
- **18 avril 2002:** le mémorial de l'Holocauste de la ville de Drama et le cimetière juif de Zavalani à Patras ont été vandalisés par une (des) personne(s) inconnue(s) à l'aide de graffitis nazis et antisémites.
- **23 juin 2002:** le mémorial de l'Holocauste à Rhodes a été vandalisé par retrait de l'inscription qui y figurait.
- **4 juillet 2002:** le mémorial de l'Holocauste à Rhodes a été en partie détruit.

B. AGRESSIONS VERBALES, DISCOURS DE HAINE ET AUTRES FORMES DE DISCRIMINATION À L'ÉGARD DES JUIFS

- Le porte-parole de la communauté juive de Rhodes⁷⁷ s'est plaint du harcèlement verbal et physique dont ont été victimes les travailleurs qui construisaient le monument de l'Holocauste, ce qui a nécessité une protection policière constante.
- La rumeur, d'abord publiée par certains journaux de la presse arabe, selon laquelle 4 000 Juifs auraient été avertis de l'attaque terroriste à New York par les services secrets israéliens, le MOSSAD, et ne se seraient donc pas rendus le 11 septembre 2001 à leurs bureaux situés dans les tours jumelles, a fait l'objet, juste après l'attaque, d'une question devant le Parlement par G. Karatzaferis, député et dirigeant du parti politique «LAOS»⁷⁸. Des médias⁷⁹ de la presse écrite et radiotélévisuelle – jusqu'au bulletin de la chambre technique de Grèce (8 octobre 2001) – ont aussi fait état de cette rumeur.
- Dans sa réponse écrite à la demande d'information de la part des PFN, le président du comité central des communautés juives a affirmé qu'«il y a une tentative consciente de créer un climat antisémite à l'aide de nombreux articles qui critiquent les politiques poursuivies par Israël et par son Premier ministre» en personne et a indiqué expressément deux articles qui avancent l'idée que «les Juifs ont trop exploité la douleur découlant de la cruauté de l'Holocauste» publiés pendant la période en question:
 - «Auschwitz et la Palestine», par Gerasimos Lykiardopoulos, publié dans le quotidien national «*Kathimerini*» le 2 juin 2002
 - «L'usage excessif de l'Holocauste», par Maria Katsounaki, publié dans le quotidien national «*Kathimerini*» le 4 Juin 2002
- Il a aussi fait remarquer que des dessins animés ayant un contenu antisémite ont fait leur apparition dans des journaux pendant la période en cause et au cours des mois qui ont précédé cette période.
- Les sites Internet grecs suivants sont des exemples de propagande antisioniste et antisémite:
 - Page web Internet intitulée «Nouvelle attaque sioniste contre l'hellénisme»⁸⁰
 - Page web Internet intitulée «Sionistes et Mongoles – Bouchers de l'hellénisme»⁸¹
 - Page web Internet intitulée «Chrétienté et hellénisme»⁸²

⁷⁷ Rapport de *Greek Helsinki Monitor*: «ANTISÉMITISME EN GRÈCE: IMAGE ACTUELLE: 2001-2002», Athènes, novembre 2002, p. 39

⁷⁸ <http://www.iospress.gr/mikro2001/mikro20010929.htm>, 20/10/2001

⁷⁹ Quotidien national *Eleftherotypia* le 29/9/2001 et 14/10/2001 (<http://www.iospress.gr> and <http://www.enet.gr>)

⁸⁰ <http://www.hellas.org/news/1997/nea-97ad.htm>, 15-10-2001

⁸¹ <http://www.hellas.org/news/1996/nea-96al.htm>, 23-09-2001

⁸² <http://w4u.eexi.gr/~antbos/ORTHELLA.HTM>, 22-10-2001

- Le Président de la communauté juive de Corfou a signalé dans un entretien téléphonique accordé au PFN que des imprimés contenant des injures ont été éparpillés à l'extérieur de leurs bureaux.

C. ETUDES, ENQUÊTES D'OPINION OU AUTRES RAPPORTS SUR L'ÉVOLUTION DES SENTIMENTS ANTISEMITES

Selon le comité central des communautés juives en Grèce, le centre national de recherches sociales et le centre de documentation nationale, il n'existe pas de travaux de recherches spécifiques sur l'antisémitisme. La situation concernant l'antisémitisme en Grèce a souvent fait partie des rapports annuels de toutes les organisations internationales, du *US Department of State Report on Human Rights and Religious Freedom* [Rapport du département d'État américain sur les droits de l'homme et la liberté religieuse], de l'EUMC, de la commission nationale grecque des droits de l'homme, du médiateur grec et de *Greek Helsinki Monitor*.

- Une enquête d'opinion, menée cinq semaines après la diffusion de la rumeur selon laquelle des Juifs travaillant dans les tours jumelles à New York étaient au courant de l'attaque terroriste, a montré que 42% des personnes interrogées ajoutaient foi à cette rumeur, contre 30% qui n'y croyaient pas.⁸³
- Des enquêtes d'opinion réalisées après les attaques terroristes du 11 septembre ont montré qu'une partie importante du public grec acceptait volontiers les rumeurs de conspiration impliquant les services secrets israéliens dans l'attaque. Des articles de presse, ainsi que des programmes de radio et de télévision, ont sévèrement critiqué l'action militaire du gouvernement israélien en ne prenant pas toujours soin de faire la distinction entre Juifs et Israéliens.
- Les résultats d'une enquête nationale menée par la société de recherche privée «V. PRC» pour le compte du journal quotidien national «*Ta Nea*» illustrent le climat politique. L'enquête a été menée du 20 au 29 septembre 2001 sur un échantillon national représentatif de la population grecque adulte (âgée de plus de 18 ans). Elle a montré que seulement 18,8% des personnes interrogées croyaient que les attaques terroristes avaient été perpétrées par un groupe islamique terroriste.
- Une deuxième enquête nationale menée par la société de recherche privée «OPINION» pour le compte du journal quotidien national «*Eleftherotypia*» du 26 octobre au 6 novembre 2001 sur un échantillon national représentatif de la population grecque adulte (âgée de plus de 18 ans), comportant des données quantitatives et qualitatives a montré que seulement 29,2% des personnes interrogées croyaient que les frappes terroristes avaient été menées par une organisation terroriste, alors que

⁸³. Enquête de télévision réalisée les 17 et 18 octobre 2001 par KAPA Research chez 622 foyers dans la grande banlieue d'Athènes pour l'émission de télévision «*Protagonistes*», diffusée le 18 octobre 2001 sur NET (deuxième chaîne nationale de télévision).

28,2% ont affirmé qu'elles avaient, en réalité, été menées par les services de renseignement américains.

Bien qu'il ne soit pas possible de tirer de conclusions sur la base de ces enquêtes, dès lors notamment que certains de leurs résultats sont contradictoires et peuvent exprimer des sentiments provisoires plutôt que des attitudes, on peut affirmer – sous toute réserve - que ces résultats accèdent quelque peu la thèse selon laquelle l'opinion publique peut être influencée de façon négative par les médias. Il serait, cependant, nécessaire de mener des études plus ciblées en adoptant une démarche scientifique avant de pouvoir tirer des conclusions sûres concernant l'évolution des attitudes antisémites.

D. BONNES PRATIQUES DES ONG POUR RÉDUIRE LES PRÉJUGÉS, VIOLENCES ET AGRESSIONS

- **28 janvier 2002:** le président de la République hellénique a reçu la visite d'enseignants et d'élèves de l'école primaire de la communauté juive d'Athènes.
- **13 mai 2002:** le ministre de la culture a inauguré le musée juif de Thessalonique.
- **6 juin 2002:** le sujet de grec moderne des examens officiels pour être admis dans des universités grecques et dont la presse s'est largement fait l'écho était un extrait du «Journal d'Anne Frank». Les étudiants devaient commenter et comparer la Seconde Guerre mondiale et les incidents contemporains relevant du racisme et de l'antisémitisme.

E. REACTIONS DES RESPONSABLES POLITIQUES ET AUTRES LEADERS D'OPINION

Le gouvernement, les parties politiques et l'Église orthodoxe condamnent les incidents antisémites. La plupart des responsables politiques et des leaders d'opinion de droite ou de gauche ont fermement critiqué la riposte d'Israël à la deuxième Intifada, mais ont pareillement condamné des actes terroristes en soulignant la nécessité d'obtenir un règlement pacifique et la futilité des solutions militaires. Un petit nombre de commentateurs qui passent souvent sur de petites stations de télévision ultra-nationalistes exprimant des points de vue antisémites ne sauraient être considérés comme des «leaders d'opinion»; ils ont d'ailleurs très peu d'influence.

COMPLEMENT D'INFORMATIONS

Au cours des élections d'octobre 2002 pour la préfecture du Grand Athènes, le député et dirigeant de LAOS, M. G. Karatzaferis, a obtenu 14% des voix. Par le biais de son journal intitulé «Alpha1» et de la chaîne de télévision «TeleAsty», LAOS diffuse fréquemment des déclarations antisémites.

II. L'ANTISEMITISME EN 2003

A. EXTREME VIOLENCE: TOUTE ATTAQUE SUSCEPTIBLE DE PROVOQUER DES PERTES EN VIES HUMAINES.

Le PFN ne relève aucun incident.

B. AGRESSION: TOUTE ATTAQUE PHYSIQUE DIRIGEE CONTRE DES PERSONNES ET NE CONSTITUANT PAS UNE MENACE POUR LA VIE.

Le PFN ne relève aucun incident.

C. DOMMAGES ET VIOLATIONS DE PROPRIETE

- **1er février 2003:** le mémorial de l'Holocauste à Thessalonique a été vandalisé par des graffiti antisémites.
- **3 août 2003:** la synagogue juive à Ioannina a été vandalisée par des graffitis antisémites.
- **8 octobre 2003:** le mémorial de l'Holocauste à Ioannina a été vandalisé.

D. MENACES, QU'ELLES SOIENT VERBALES OU ECRITES.

Selon les rapports des journaux au printemps 2003, l'ambassade d'Israël a envoyé un rapport confidentiel sur les allégations de «recrudescence des manifestations antisémites en Grèce depuis la fin mars» à un certain nombre d'organisations juives, telles que l'*American Jewish Committe* [Comité juif américain], la *Simon Wiesenthal Foundation* [Fondation Simon Wiesenthal], l'*American Jewish Congress* [Congrès juif américain], la Ligue antidiffamation, le Congrès mondial juif, etc) prétendant qu'une menace ou un danger imminents sont actuellement ressentis chez les membres de la communauté grecque juive qui, selon le rapport, a contacté l'ambassade pour y exprimer ses craintes. Dans une interview ultérieure accordée à la presse, le président du comité central juif, M. Kostantinis a fait valoir que s'il est vrai que l'on assiste de toute évidence à une montée de l'antisémitisme, on ne peut pas considérer qu'elle est alarmante.

E. COMPORTEMENTS INJURIEUX

- **22 Septembre 2003:** il est fait état de graffitis antisémites sur un immeuble abandonné visible depuis l'autoroute reliant Corinthe à Tripoli.

84

F. ÉCRITS ANTISEMITES

La littérature antisémite, telle que «The Protocols of the Elders of Zion» [Les protocoles des sages de Sion] et d'autres textes antisémites figurant généralement dans des publications ultra-nationalistes ou d'extrême-droite se trouvent essentiellement dans les très rares librairies ultra-nationalistes.

G. CHANGEMENTS D'ATTITUDE DE LA POPULATION DE L'UNION EUROPEENNE A L'EGARD DES JUIFS.

Rapports:

- *International Religious Freedom Report 2002*, [Rapport international sur la liberté religieuse pour 2002] *US Department of State, Bureau of Democracy, Human Rights, and Labour*⁸⁵ [Département d'État américain, bureau de la démocratie, des droits de l'homme et du travail]: l'antisémitisme n'est pas mentionné comme un problème en Grèce.
- Le «*Steven Roth Institute for the study of contemporary anti-Semitism and racism*» [Institut Steven Roth pour l'étude de l'antisémitisme et du racisme contemporains] «Grèce 2002 – 2003»⁸⁶: selon la mise à jour 2003, «une nette montée de l'activité antisémite a été signalée en Grèce en 2002, ce qui peut, en partie, être imputé au renforcement de sentiments anti-Israéliens de ces dernières années. Un déferlement d'attaques de vandales sur des cimetières et des mémoriaux de l'Holocauste a été enregistré au printemps 2002, probablement alimenté par une pléthore d'éditoriaux, de bandes dessinées, d'articles et de lettres à l'éditeur, qui est parue dans la presse de l'époque. Ils ont assimilé l'activité de l'armée israélienne à la conduite nazie et Sharon à Hitler, et ont accusé les Juifs grecs de responsabilité collective pour l'«Holocauste» des Palestiniens. La figure de proue culturelle grecque Mikis Theodorakis a été au tout premier plan de ces attaques».
- Rapport du «comité central des communautés juives en Grèce», extrait rendu public en septembre 2002, affirmant que depuis le début de la deuxième Intifada «la société grecque a surtout été marquée par la nette sensation qu'il existe chez elle des sentiments anti-Israéliens, comme le font remarquer notamment les médias». Les rapports des médias grecs

⁸⁴ Rapport par le *Greek Helsinki Monitor* disponible sur: http://www.greekhelsinki.gr/bhr/english/organizations/ghm/ghmB_25_09_03.doc, 30/10/2003

⁸⁵ Disponible sur <http://www.state.gov/g/drl/rls/irf/2002/13935.htm>, 28/11/2003

⁸⁶ Disponible sur <http://www.tau.ac.il/Anti-Semitism/asw2002-3/greece.htm>, 28/11/2003

donnent constamment d'Israël l'image d'un «pays nazi» qui attaque des «Palestiniens sans défense». Inversement, des actes perpétrés par des poseurs de bombe suicidaires sont reçus avec compréhension comme une démarche adoptée par «des personnes désespérées». Le rapport affirme que «le climat anti-israélien a conduit à plusieurs incidents et actes de vandalisme antisémites dans plusieurs communautés juives», et offre des exemples d'une couverture par les médias relayée par des incidents»⁸⁷

- Rapport par M. Alvaro Gil-Robles, commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe, lors de sa visite dans la République hellénique, du 2 au 5 juin 2002, Strasbourg [17 Juillet 2002 CommDH (2002) 5]⁸⁸: «La réunion que j'ai eue avec M. Constantinis, président du comité central des communautés juives en Grèce, m'a laissé une impression de satisfaction générale quant à leur position».
- «L'antisémitisme en Grèce, une image actuelle: 2001-2002», «Greek Helsinki Monitor», novembre 2002⁸⁹: «un obstacle fondamental pour inverser l'antisémitisme en Grèce réside dans le fait que son existence est systématiquement niée ou ignorée. Les efforts déployés pour le dénoncer rencontrent de la résistance, parfois même de la part de la Communauté juive elle-même ... Les Juifs ne sont pas perçus comme un groupe «vulnérable» ou «minoritaire» en soi – c'est en fait tout le contraire. Des théories complexes de conspiration impliquant des Juifs ou des «lobbies sionistes» ayant des vues sur la Grèce sont mises en avant comme des preuves de l'omnipotence juive et comme une menace actuelle pour l'intégrité territoriale, spirituelle et culturelle de la nation grecque. L'identification de tous les Juifs aux Israéliens est davantage facilitée par le fait que dans la langue grecque, les mots «Israélien» (Israelinos) et «Israélite» (Israelitis) sont souvent – et souvent de façon arrangeante - confondus. Le gouvernement grec doit maintenant adopter une position cohérente et ferme contre l'antisémitisme. Même des points de vues extrêmes antisémites exprimés ouvertement par des membres du clergé orthodoxe, des responsables politiques, des groupes dissidents, des icônes culturelles et des journalistes ne font l'objet d'aucun commentaire. Des attaques de monuments et de biens juifs ne reçoivent que peu ou pas d'attention dans les médias et n'ont fait l'objet que d'une faible condamnation de la part des dirigeants spirituels et politiques. Naturellement, bon nombre de membres de la société grecque trouvent ces actes dérangeants. Toutefois, la tendance dominante est de les comparer aux actes de violence antisémites sur une plus grande échelle partout en Europe, et de les juger comme ne portant pas à conséquence ou du moins comme ne représentant pas une menace sérieuse. Il n'y a pas de débat public sur les implications plus vastes de ces incidents et les coupables ne sont jamais nommément désignés, appréhendés ou traduits

⁸⁷ Article de journal disponible sur <http://groups.yahoo.com/group/balkanhr/message/5013>, 28/11/2003

⁸⁸ Disponible sur [http://www.commissioner.coe.int/docs/CommDH\(2002\)5_E.pdf](http://www.commissioner.coe.int/docs/CommDH(2002)5_E.pdf), 28/11/2003

⁸⁹ Disponible sur http://www.greekhelsinki.gr/bhr/english/organizations/ghm_mrgg_antisemitism_2002.rtf, 26/11/2003

devant la justice. En raison du fait que l'antisémitisme est un problème inexistant, aucune pression interne ou externe n'est exercée pour modifier la manière dont les médias le dépeignent ou de faire évoluer l'opinion publique, comme c'est le cas pour d'autres formes de racisme. Profondément ancré, l'antisémitisme continue à être toléré - si ce n'est excusé - par toutes les facettes de la société grecque».

- «L'antisémitisme en Grèce: récentes évolutions», “Rapport de la Fédération internationale Helsinki des Droits de l'Homme” et du “*Greek Helsinki Monitor*”, PC.DEL/605/03 du 16 juin 2003⁹⁰: «Des manifestations antisémites en Grèce continuent de provenir de deux erreurs de conception majeures: la perception d'une menace envers la culture grecque orthodoxe traditionnelle et le lien direct entre la communauté juive grecque et la politique israélienne au Moyen-Orient. En l'absence d'une forte critique, des hommes du clergé, des journalistes et des responsables politiques choisis ont apporté leur point de vue extrémiste dans le débat principal, dont les effets nourrissent des points de vue antisémites au sein de la population grecque en général».

Références dans les médias:

Un petit nombre de publications marginales ultra-nationalistes et d'extrême-droite qui attirent très peu de lecteurs comportent régulièrement des textes et des références antisémites. Les ministères publics n'ont exercé aucune poursuite sur le fondement de la loi de lutte contre le racisme 927/1979. Le *Greek Helsinki Monitor* et occasionnellement le comité central des communautés juives ont également porté des accusations d'antisémitisme contre des quotidiens à grand tirage tels que “*Kathimerini*”, “*Eleftherotypia*”, “*Apogeymatini*”, etc. faisant référence à leur couverture de l'Intifada d'al-Aqsa.

H. TRAVAUX DE RECHERCHE OU ENQUETES D'OPINION FAISANT ETAT DE VIOLENCES OU ATTITUDES ANTISEMITES

Le PFN ne signale aucune étude de ce genre autre que celle mentionnée ci-dessus.

I. BONNES PRATIQUES DES ONG POUR REDUIRE LES PREJUGES, VIOLENCES ET AGRESSIONS

- **Août 2002:** l'ONG «*Greek Helsinki Monitor*» a porté plainte devant le procureur du tribunal d'instance d'Athènes contre les journaux «*Eleftherotypia*» et «*Ta Nea*» au motif qu'ils incitaient à la haine et à la discrimination raciale par le biais de publications, notamment une lettre exprimant des sentiments antijuifs et en ayant recours à des personnifications offensantes envers les Juifs. Le «comité central juif» s'est porté partie civile. Cela constitue selon nous un exemple de «bonne pratique» parce qu'il cherche activement à appliquer la loi pas seulement

⁹⁰ Disponible sur http://www.osce.org/documents/sg/2003/06/259_en.pdf, 28/11/2003

dans un sens répressif, mais aussi comme un instrument de sensibilisation.

- 420 jeunes étudiants juifs âgés de 18 à 30 ans et provenant de 32 pays se sont rassemblés en Grèce au cours de l'été pour fêter «l'université d'été juive européenne» organisée par l'Union européenne des étudiants juifs – une semaine annuelle de débats bruyants, d'ateliers et de rassemblements qui est maintenant dans sa 25ème année, et a pour vocation d'être une semaine de culture, de réflexion et d'événements sociaux exceptionnels juifs.⁹¹

J. REACTIONS DES RESPONSABLES POLITIQUES ET AUTRES LEADERS D'OPINION, Y COMPRIS LES INITIATIVES POUR REDUIRE LES PHENOMENES DE POLARISATION ET INVERSER LES TENDANCES NATIONALES NEGATIVES

- **27 octobre 2003:** le président de la République hellénique, Kostantinos Stefanopoulos, a inauguré un monument pour les Juifs grecs qui sont tombés pendant la Seconde Guerre mondiale en combattant contre l'Italie et l'Allemagne. Les ministres de la défense, du développement, de la culture, de la Macédoine et de la Thrace, le dirigeant de l'opposition K. Karamanlis et des représentants de la communauté juive étaient présents. Des 12 898 Juifs grecs qui se ont pris part au conflit, 513 sont morts au combat et 5 743 ont été blessés.⁹²
- **21 novembre 2003:** Le ministre de l'intérieur suppléant Nikos Bistis a annoncé que le 27 janvier sera le jour du souvenir de l'Holocauste, et le ministre des affaires étrangères George Papandreou a annoncé son intention de mettre sur pied une coalition composée de Juifs grecs, de non-Juifs et de Juifs dans le monde entier pour combattre l'antisémitisme en Grèce.

CONCLUSIONS

Il n'existe pas d'organismes officiels en Grèce qui enregistre les incidents antisémites ou tout acte délictueux à caractère raciste. Les actes antisémites sont, en revanche, enregistrés par le bureau central juif et les ONG, lesquels n'ont enregistré aucun acte de violence extrême ou attaque physique à l'encontre du peuple juif au cours des années 2002 et 2003. Ils n'ont pas enregistré plusieurs actes de vandalisme, de profanation et de graffitis contre des cimetières et un mémorial de l'Holocauste sur la période allant de 2002 à 2003. Toutefois, en 2003, le président du bureau central juif en Grèce a affirmé qu'il ne considérait pas que la montée de l'antisémitisme était alarmante.

⁹¹

<http://www.jewishtimes.com/scripts/edition.pl?now=10/04/2003&stay=1&SubSectionID=87&ID=3371#top>

⁹²

Article en ligne le 27/10/2003 disponible sur <http://www.in.gr/news/article.asp?lngEntityID=491844>, 28/11/2003

Bien que la violence antisémite ne semble pas constituer un problème, on relève un discours antisémite perceptible dans la vie publique grecque. On a signalé l'existence d'une sorte d'«antisémitisme populaire», une grande partie du public grec adhérant aux théories de conspiration de la domination juive mondiale, ou à des allégations telles que la complicité des services secrets israéliens dans les attentats terroristes du 11 septembre, et beaucoup de ces tendances semblent être encouragées par l'antisémitisme régnant au sein d'une partie des médias grecs. L'antisémitisme existe également toujours en Grèce à l'état latent dans les milieux éducatifs, juridiques et politiques. L'Église orthodoxe continue d'inclure des références antijuives dans le rituel liturgique du Vendredi Saint, tandis que des références similaires ont été retirées de la liturgie catholique sous le pape Jean XXIII. Le comité central des communautés juives en Grèce a lancé des appels réitérés, quoique vains, auprès du ministère de l'éducation et des affaires religieuses pour qu'il retire les textes antisémites découverts dans les livres scolaires d'État et fournisse davantage d'informations sur l'Holocauste, en particulier en référence aux Juifs grecs.

1.5. ESPAGNE – RAPPORT SUR L'ANTISÉMITISME

Données et informations fournies pour 2002 (avec une attention particulière pour la période de mai à juin) et 2003 par le point focal national RAXEN d'Espagne

PRÉFACE

En 1492, peu après que les Maures eurent été chassés de Grenade, l'Espagne a expulsé tous ses Juifs, mettant ainsi fin à la colonie juive la plus importante et la plus remarquable d'Europe. Au 19^e siècle, les Juifs ont peu à peu commencé à y retourner.

Aujourd'hui, la communauté juive d'Espagne, très réduite, est estimée entre 20 000 et 40 000 personnes (de 0,05 % à 0,01 % de la population totale), parmi lesquelles environ 12 000 à 15 000 sont inscrites auprès de leurs communautés. Les communautés les plus importantes se trouvent à Madrid (3 500 personnes) et Barcelone (3 500 personnes) et des communautés plus réduites sont établies à Malaga, Valence, Alicante, Palma de Majorque, Ténérife, La Gomera, Torremolinos, Marbella, Séville ainsi qu'à Ceuta et Melilla, enclaves espagnoles d'Afrique du nord.

Le principal organisme de coordination juif est la *Federación de Comunidades Israelitas de España* (fédération des communautés israélites d'Espagne). Il existe des écoles juives à Barcelone, Madrid et Malaga ainsi qu'une publication culturelle intitulée *Raíces* (racines).

1.5.1. LÉGISLATION RELATIVE À L'ANTISÉMITISME

Le code pénal considère explicitement l'antisémitisme comme une circonstance aggravante lourde (article 22.4 du code pénal de 1995) et, aux termes de son article 510, la discrimination pour des motifs antisémites constitue un délit.

1.5.2. SOURCES DE DONNÉES ET D'INFORMATIONS

Le PFN espagnol s'est appuyé sur les sources suivantes pour élaborer ses rapports:

- les médias,
- Internet,
- des rapports d'ONG nationales et internationales,
- des entretiens individuels,

- des consultations et entretiens avec diverses organisations et, notamment, des représentants de plusieurs associations juives
- le centre d'études judéo-chrétiennes
- le centre d'études judéo-chrétiennes «sœurs de Notre Dame de Zion»⁹³
- l'association Guesher des Juifs d'Espagne⁹⁴
- le centre d'action publique et des droits de l'homme de l'association *B'nai B'rith Spain*⁹⁵, qui a fourni le rapport intitulé «Judéophobie espagnole naïve»⁹⁶ au PFN ainsi que le rapport annuel 2002 sur les phénomènes racistes et antisémites en Espagne, préparé par Alberto Benasuly.

1.5.3. DONNÉES ET INFORMATIONS

I. L'ANTISEMITISME EN 2002

A. ACTES DE VIOLENCE PHYSIQUE ENVERS LES JUIFS, LEURS COMMUNAUTÉS, LEURS ORGANISATIONS OU LEURS BIENS.

Le PFN ne fait état d'aucun incident sur cette période, mais il faut toutefois noter que la synagogue de Madrid se trouve sous surveillance policière permanente et que les écoles juives sont placées sous protection temporaire.

B. AGRESSIONS VERBALES, DISCOURS DE HAINE ET AUTRES FORMES DE DISCRIMINATION À L'ÉGARD DES JUIFS

En 2002, divers graffitis ont pu être observés dans la rue, sur les synagogues de Madrid et de Barcelone, sur la façade du bâtiment qui héberge le centre d'études judéo-chrétiennes, ainsi que sur un pont à Saragosse.

C. ETUDES, ENQUÊTES D'OPINION OU AUTRES RAPPORTS SUR L'ÉVOLUTION DES SENTIMENTS ANTISEMITES

Le PFN ne fait état d'aucun travail de recherche ou enquête d'opinion.

D. BONNES PRATIQUES DES ONG POUR REDUIRE LES PREJUGES, VIOLENCES ET AGRESSIONS

Le PFN ne signale rien à ce sujet.

⁹³ <http://www3.planalfa.es/cejc>

⁹⁴ En hébreu, «guesher» signifie «pont».

⁹⁵ <http://www.bnaibrith-spain.org>

⁹⁶ <http://www.jcpa.org/phas/phas-perednik-f03.htm>

E. REACTIONS DES RESPONSABLES POLITIQUES ET AUTRES LEADERS D'OPINION

Le PFN ne rend compte d'aucune réaction.

II. L'ANTISEMITISME EN 2003

Un certain nombre d'incidents ont été signalés par le PFN espagnol mais, dans l'ensemble, l'antisémitisme ne constitue pas un problème social grave en Espagne.

A. EXTREME VIOLENCE: TOUTE ATTAQUE SUSCEPTIBLE DE PROVOQUER DES PERTES EN VIES HUMAINES

Le PFN ne fait état d'aucun acte d'extrême violence.

B. AGRESSION: TOUTE ATTAQUE PHYSIQUE DIRIGEE CONTRE DES PERSONNES ET NE CONSTITUANT PAS UNE MENACE POUR LA VIE

Le PFN ne signale aucune agression de ce type.

C. DOMMAGES ET VIOLATIONS DE PROPRIETE

Le PFN n'a trouvé aucune référence concernant de tels dommages ou violations. Il en va de même pour les graffitis antisémites. Certains groupes de skinheads et de hooligans du football utilisent la croix gammée comme symbole, mais leurs agressions visent principalement la population immigrée.

D. MENACES, QU'ELLES SOIENT VERBALES OU ECRITES

Quelques cas de comportements injurieux ont été observés dans les rues et il a été conseillé aux membres de la communauté juive d'éviter de porter des signes extérieurs qui permettraient d'identifier leur appartenance religieuse. En conséquence, comme l'évoque également un article de presse (*El Pais* du 23 novembre 2003), la communauté juive se sent harcelée et la synagogue de Madrid a été placée sous surveillance policière. Citant M. Jacobo Israel Garzón, président de la communauté juive de Madrid, l'article fait état d'insultes et de menaces proférées par courrier électronique et par téléphone à l'encontre de quelques Juifs, mais n'apporte aucun élément précis à ce sujet.

E. COMPORTEMENTS INJURIEUX

Le PFN ne rapporte aucun comportement de ce type.

F. ÉCRITS ANTISEMITES

Selon des sources espagnoles vérifiées par le PFN, il n'y a pas eu de diffusion massive de pamphlets antisémites. D'après ces sources, l'antisémitisme espagnol se manifeste essentiellement au travers de la couverture médiatique du conflit du Moyen-Orient.

En 2003, l'association Guesher⁹⁷ a mené une étude sur les caricatures publiées dans la presse espagnole entre 2000 et 2003. Ces caricatures correspondent à des stéréotypes de personnages juifs généralement représentés de façon sinistre, avec de grands nez, de grandes oreilles et un regard pervers (vignette parue dans le journal *El Periódico* du 27 octobre 2003). Une vignette publiée dans le journal *El País* le 24 mai 2001 met en scène un homme vêtu d'un costume juif typique, arborant une kippa, lisant un livre qui pourrait aussi bien être la Torah que la Bible, et portant le drapeau d'Israël sur son épaule en déclarant: «nous sommes le peuple élu pour la fabrication des armes». De même, l'édition du journal *El País* du 23 mai 2001 comporte un dessin d'Ariel Sharon sur lequel est apposée une moustache semblable à celle d'Hitler. Suivant cette étude, la caricature la plus injurieuse a été publiée dans le journal *El Periódico* du 6 octobre 2000 et représente un Palestinien crucifié sur l'étoile de David du drapeau d'Israël.

En réaction à cette étude, des articles et éditoriaux ont été publiés dans la presse espagnole à la fin de l'année 2003. Ils rejettent les accusations d'antisémitisme, avançant que leur critique ne constitue pas une attaque à l'encontre du peuple juif ou israélien, mais une condamnation «des politiques d'Ariel Sharon et de sa décision d'ériger la barrière de sécurité»⁹⁸. En outre, afin de proposer un contenu rédactionnel plus équilibré, de nombreux articles ont été publiés dans la presse espagnole par des auteurs juifs résidant en Espagne ou ayant des liens avec ce pays. Parmi ces articles, citons notamment: «L'antisémitisme aujourd'hui et il y a 60 ans», de Yaacov Cohen, ex-ambassadeur d'Israël en Espagne, «Sharon responsable de l'antisémitisme européen», de Avi Shlaim, historien israélien et professeur en relations internationales à l'université d'Oxford, ainsi que «Craintes européennes, cauchemar israélien», de Hermann Tertsch. Ces articles sont tous parus le 19 novembre 2003 dans le journal *El País* qui continue à publier des articles sur l'antisémitisme en Europe.

G. CHANGEMENTS D'ATTITUDE DE LA POPULATION DE L'UNION EUROPEENNE A L'EGARD DES JUIFS

⁹⁷ <http://www.lateral-ed.es/> numéro de novembre 2003.

⁹⁸ Voir l'éditorial du journal *La Razón* intitulé «Israël et antisémitisme» du 17 novembre 2003 et l'éditorial paru dans *El País*, «Critique politique» le 19 novembre 2003.

Les représentants de la communauté juive interrogés par le PFN en 2003 ont constaté une montée de l'antisémitisme. Certains d'entre eux ont estimé que cette progression était liée à des attitudes antisémites latentes au sein de la société espagnole, qui ont été ravivées par le conflit au Moyen-Orient. Parmi les personnes interrogées, quelques-unes ont également critiqué la position pro-palestinienne radicale de certaines ONG.

Le PFN remarque par ailleurs que les termes «Juifs», «Judaïsme», «Israéliens» sont souvent confondus.

H. TRAVAUX DE RECHERCHE OU ENQUETES D'OPINION FAISANT ETAT DE VIOLENCES OU ATTITUDES ANTISEMITES

Le PFN espagnol cite une nouvelle histoire de l'antisémitisme espagnol rédigée par G. A. Chillida⁹⁹.

I. BONNES PRATIQUES DES ONG POUR REDUIRE LES PREJUGES, VIOLENCES ET AGRESSIONS

Le PFN prend note des efforts réalisés par le Centre d'études judéo-chrétiennes de Madrid en matière d'éducation et de culture ainsi que des pratiques adoptées par le journal virtuel *Liberdad Digital*.

Diverses expositions ont été organisées sur les Juifs d'Espagne tout au long de l'année 2003, comme celle qui vient de se terminer au musée municipal de Madrid sur les Séfarades.

Par ailleurs, l'histoire des Juifs d'Espagne suscite manifestement un intérêt croissant: de petits villages et villes, comme Tolède, tentent de réhabiliter les vieux quartiers juifs et de promouvoir différentes activités culturelles concernant les liens historiques de ces quartiers avec les communautés juives.

J. REACTIONS DES RESPONSABLES POLITIQUES ET AUTRES LEADERS D'OPINION, Y COMPRIS LES INITIATIVES POUR REDUIRE LES PHENOMENES DE POLARISATION ET INVERSER LES TENDANCES NATIONALES NEGATIVES

Le PFN espagnol ne signale aucune réaction ou initiative de ce type pour 2003.

⁹⁹ Gonzalo Alvarez Chillida, 2002, «*El antisemitismo en España. La imagen del judío (1812-2002)*», Madrid, Marcial Pons

CONCLUSIONS

L'antisémitisme est assez peu marqué en Espagne – de manière générale, les Espagnols ne se considèrent pas comme antisémites et sont peu conscients de la présence de Juifs dans leur pays. Le code pénal considère l'antisémitisme comme une circonstance aggravante lourde. Pour la période de 2002 à 2003, les organisations juives et les ONG n'ont pas signalé d'incidents antisémites violents, bien que certains comportements injurieux aient été observés dans les rues ainsi que quelques cas de graffitis hostiles sur des bâtiments juifs. Les journaux espagnols ont été critiqués pour la publication de caricatures apparemment antisémites ainsi que pour le ton de certains de leurs articles sur les incursions israéliennes en Palestine. La presse a cependant rétorqué qu'il ne s'agissait pas d'antisémitisme, mais de critiques des politiques du gouvernement israélien. Globalement, l'antisémitisme ne semble pas constituer un problème majeur en Espagne.

1.6. FRANCE – RAPPORT SUR L'ANTISÉMITISME

Données et informations fournies pour 2002 (avec une attention particulière pour la période de mai à juin) et 2003 par le point focal national RAXEN de la France

PRÉFACE

Les Juifs sont installés en France depuis l'antiquité, avec des droits et privilèges résultant de leur citoyenneté romaine. Ils ont été expulsés du pays par Philippe le Bel en 1306. Les Juifs sont progressivement retournés en France vers 1640.

Jusqu'à la fin du XIX^e siècle, on ne dénombrait que quelque 100 000 Juifs en France. Ils ont finalement bénéficié du même traitement que les autres religions et ont été intégrés en 1831 à la constitution civile du clergé. Le gouvernement français payait les salaires des rabbins au même titre que ceux des prêtres jusqu'à la séparation de l'Église et de l'État en 1905.

On estime que 200 000 Juifs ont émigré en France en provenance des pays d'Europe de l'Est entre 1900 et 1939, avec 60 000 autres réfugiés de l'Allemagne nazie. Au cours de la Seconde Guerre mondiale, près de 75 000 Juifs sur 330 000 environ ont été déportés à Auschwitz.

La communauté juive de France compte aujourd'hui 600 000 membres, soit légèrement plus de 1% de l'ensemble de la population.

1.6.1. LÉGISLATION RELATIVE À L'ANTISÉMITISME

Les délits racistes définissent des faits matériels dont le mobile raciste transparaît des faits incriminés. Plusieurs n'ont pas de victimes individualisées mais sont réprimés comme affectant l'image publique de l'humanité ou d'une partie de celle-ci (délits de presse), méprisant le respect dû aux morts (par exemple, profanation de tombes ou violation de sépulture) ou niant l'indignité des exactions commises sur une population (par exemple, le négationnisme [négarion de l'Holocauste] qui est devenu un délit dans le cadre de la loi de 1990). Le point commun de tous ces actes est que le seul fait de les commettre crée une présomption d'atteinte à la dignité, qui est à l'essence du concept d'égalité en droit français.

Historiquement, c'est tout d'abord sous l'angle de la liberté d'expression, et de ses indispensables restrictions légales, que le législateur a tenté d'appréhender les phénomènes racistes et discriminatoires. La loi du 1^{er} juillet 1972 est ainsi venue modifier la loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse, créant une répression aggravée pour les propos ou les écrits à caractère raciste.

De nombreuses lois sont intervenues ultérieurement pour affiner le dispositif de la loi en clarifiant ses termes et en étendant sa portée, des discours aux actes racistes.

Par ailleurs, le nouveau code pénal, entré en application le 1^{er} mars 1994, et modifié par les lois du 16 novembre 2001 et du 3 février 2003, a apporté un certain nombre de modifications aux dispositions qui figuraient dans l'ancien code pénal en matière de racisme et de discrimination, mais a laissé inchangée la loi sur la liberté d'expression.

DÉLITS RACISTES DANS LE CODE PÉNAL

Il nous faut distinguer entre les dispositions relatives à la discrimination raciale, dont la répression repose essentiellement sur la preuve de l'intention discriminatoire, qui seront discutées ultérieurement, et un certain nombre de dispositions éparées qui définissent l'infraction raciste en relation avec un jugement porté sur des faits.

Pénalisation de la discrimination (articles 225-1 et 2 du code pénal)

L'article 225-1 définit de façon très générale les motifs illégaux de discrimination qui font l'objet d'une condamnation, à savoir, entre autres, l'appartenance vraie ou supposée à une race, une religion, l'origine et les opinions politiques. L'article 225-2 précise les situations dans lesquelles les motifs illégaux indiqués précédemment sont punis. La définition est plus restrictive et ne couvre que l'emploi, la fourniture de biens ou de services, et «l'entrave de l'exercice normal d'une activité économique quelconque».

Par ailleurs, un agent du service public peut être condamné au titre de ces articles, mais avec des peines aggravées si l'infraction a été commise dans l'exercice de sa mission de service public (article 432-7 du code pénal).

Les sanctions pénales contre la discrimination sont strictement limitées tant par la définition du délit lui-même que par les règles de procédure pénale, qui exigent une preuve de l'intention raciste d'un acte qui autrement serait tout à fait légal (par exemple, le choix d'un locataire ou d'un salarié) pour être déclaré hors la loi. De par la nature même de ces actes, on ne peut généralement déduire l'intention de la décision et même lorsqu'il existe une preuve directe d'un préjugé raciste présumé, son rôle spécifique dans l'acte en question est extrêmement difficile à évaluer, et souvent obscur, y compris pour son auteur. Par ailleurs, il est particulièrement difficile de recueillir ces preuves le cas échéant, en raison de l'absence de protection juridique contre les représailles à l'encontre d'éventuels témoins. On relève notamment beaucoup de signes de réticence des salariés à présenter des preuves qui pourraient contribuer aux poursuites exercées à l'égard de leur employeur.

Délits racistes

Nous n'aborderons ici que les infractions pour lesquelles le mobile raciste qui a animé l'auteur est un élément constitutif de leur définition. Il n'y a pas de règles spécifiques de la procédure pénale concernant les délits racistes. Ces infractions sont peu nombreuses et concernent des situations et des circonstances tout à fait spécifiques. En particulier, les violences physiques et la plupart des atteintes aux biens ne font l'objet d'aucun traitement particulier au regard du mobile raciste.

- La mise ou la conservation en mémoire informatisée, sans accord exprès de l'intéressé et hors les cas prévus par la loi, de données faisant apparaître, directement ou indirectement, les origines «raciales» de la personne (article 226-19 du code pénal).
- Les atteintes racistes au respect dû aux morts (article 225-18 du code pénal).
- Le port ou l'exhibition en public d'insignes, uniformes ou emblèmes rappelant ceux des responsables des crimes contre l'humanité est punie d'une amende de 1 500 € au plus (article R645-1 du code pénal).
- Concernant enfin les manifestations sportives ou leur retransmission en public dans une enceinte sportive, toute personne qui aura, par quelque moyen que ce soit, provoqué des spectateurs à la haine ou à la violence à l'égard d'une personne ou d'un groupe de personnes encourt une peine d'un an d'emprisonnement et de 15 000 € d'amende (article 42-7 de la loi du 16 juillet 1984 sous l'article 222-16 du code pénal). L'introduction, le port ou l'exhibition dans la même situation d'insignes, signes ou symboles rappelant une idéologie raciste ou xénophobe est puni(e) de la même peine maximale (article 42-7 de la loi du 16 juillet 1984).

Au vu du nombre croissant d'agressions liées à l'origine ethnique ou la religion, à l'égard en particulier des communautés juives et musulmanes, une nouvelle loi a été adoptée le 3 février 2003, visant à aggraver les peines punissant les agressions ou atteintes aux biens commises pour des raisons raciales ou religieuses (loi n° 2003-88 du 3 février 2003 – JORF n° 29 du 4 février 2003).

Les peines aggravées sont définies comme suit:

- meurtre avec préméditation (article 221-4 6° du code pénal): la peine standard passe de 30 ans d'emprisonnement à la réclusion à perpétuité;
- actes de torture et de barbarie (article 222-3 5° du code pénal): de 15 à 20 ans;
- meurtre (article 222-8 5° du code pénal): de 15 à 20 ans;
- violence ayant entraîné mutilation ou infirmité permanente (article 222-10 5° bis du code pénal): de 10 ans et / ou 150 000 € d'amende à 15 ans;

- violence ayant entraîné une incapacité totale de travail pendant plus de huit jours (article 222-12 5° bis du code pénal): de 3 ans et / ou 45 000 € d'amende à 5 ans et / ou 75 000 € d'amende;
- agressions courantes (article 222-13 5° bis du code pénal): de 1 500 € d'amende (3 000 € en cas de récidive) à 3 ans et / ou 45 000 €;
- destruction, dégradation ou détérioration d'un bien à motivation raciste:
 - cas général (article 322-2 al. 3 du code pénal): de 2 ans et / ou 30 000 € d'amende à 3 ans et / ou 45 000 €;
 - dommages causés par l'effet d'une substance explosive, d'un incendie ou de tout autre moyen de nature à créer un danger pour les personnes (article 322-8 3° du code pénal): de 10 ans et / ou 150 000 € d'amende à 20 ans et / ou 150 000 € d'amende.

Par ailleurs, la loi a créé un nouveau délit concernant la «destruction d'un bien commise à l'encontre d'un lieu de culte, d'un établissement scolaire, éducatif ou de loisirs ou d'un véhicule transportant des enfants» (article 322-3 al. 2 du code pénal), la peine étant de 5 ans d'emprisonnement et / ou de 75 000 € d'amende.

Enfin, dans le contexte d'un nombre croissant d'actes de violence raciste ou antisémite, deux circulaires du ministère de la justice (du 2 et 18 avril 2002) ont été diffusées aux bureaux du procureur réaffirmant la nécessité d'apporter une réponse ferme à ces actes dès que leurs auteurs sont identifiés et de fournir des informations aux victimes et aux organisations bénévoles au niveau local sur les poursuites judiciaires pouvant être engagées.

1.6.2. SOURCES DE DONNÉES ET D'INFORMATIONS

Les rapports du PFN français citent les sources suivantes:

- le ministère de l'intérieur;
- la Commission nationale consultative des droits de l'homme (CNCDH)¹⁰⁰;
- le CRIF – Conseil représentatif des institutions juives de France. Le CRIF a mis en place un observatoire national pour collecter une vaste gamme d'informations sur la violence antisémite en France. Il s'agit de la seule organisation non gouvernementale (ONG) française ayant développé son propre système de signalement avec un numéro vert recueillant les témoignages des victimes de menaces et d'actes antisémites depuis octobre 2000 (les appels sont systématiquement vérifiés et les faits contrôlés avant de figurer dans le recensement mensuel)¹⁰¹;

¹⁰⁰ Commission nationale consultative des droits de l'homme (CNCDH), 2002, *La lutte contre le racisme et la xénophobie*, rapport d'activité, La documentation française, Paris, 2003

¹⁰¹ CNCDH, op. cit., p. 89.

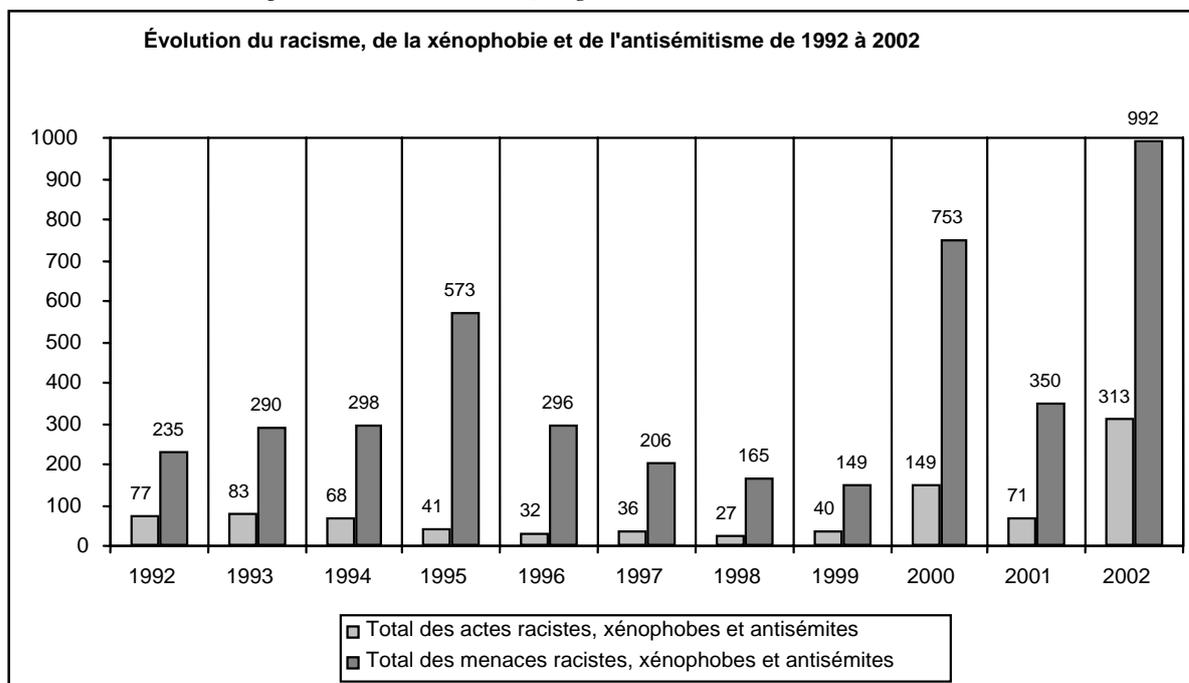
- d'autres organisations juives [par exemple, l'Union des étudiants juifs de France (UEJF)] et notamment de nouvelles structures ou initiatives mises en place pour recenser les actes antisémites ou aider les victimes (Observatoire du monde juif, lignes d'assistance téléphonique telles que SOS vérité – sécurité ou SOS antisémitisme);
- les médias des communautés juives (Actualité juive, Antisémitisme.Info);
- des organisations antiracistes à but non lucratif (la LICRA, SOS Racisme, le MRAP, la FASTI);
- toute la presse écrite quotidienne ainsi que les agences de presse (toutefois, le PFN souligne que des informations largement diffusées dans la presse ne sont pas systématiquement vérifiées).

1.6.3. DONNÉES ET INFORMATIONS

I. L'ANTISEMITISME EN 2002

Concernant les violences recensées dans le rapport de la CNCDH, ce sont les violences antisémites qui viennent en tête en 2002 (193, soit six fois plus qu'en 2001), alors qu'au cours des dix dernières années (à l'exception de 2000), ce sont les autres formes d'actes racistes et xénophobes qui prédominaient (120 en 2002). Les violences antisémites constituaient 62 % de l'ensemble des incidents signalés en 2002, contre 45 % en 2001, mais 80 % en 2000.

Évolution du racisme, de la xénophobie et de l'antisémitisme en France de 1992 à 2002. Total des actions racistes, xénophobes et antisémites (en clair). Total des menaces racistes, xénophobes et antisémites (en gras).



Concernant les auteurs des violences antisémites, la CNCDH note que le pourcentage imputable à l'extrême-droite n'est que de 9% en 2002 (contre 14% en 2001 et 68% en 1994). Par ailleurs, elle considère que la recrudescence des violences racistes et antisémites est liée, pour une grande part, à l'actualité en France et à l'étranger (attaques du 11 septembre aux États-unis, guerre d'Afghanistan, lutte contre le terrorisme). Ainsi, le regain de l'antisémitisme est à rapprocher de l'aggravation du conflit proche-oriental, notamment au printemps 2002, au moment de l'offensive de l'armée israélienne en Cisjordanie et de la recrudescence des attentats suicides en Israël. Certains des actes antisémites sont imputés à des jeunes originaires de quartiers sensibles au conflit israélo-palestinien, notamment d'origine maghrébine¹⁰².

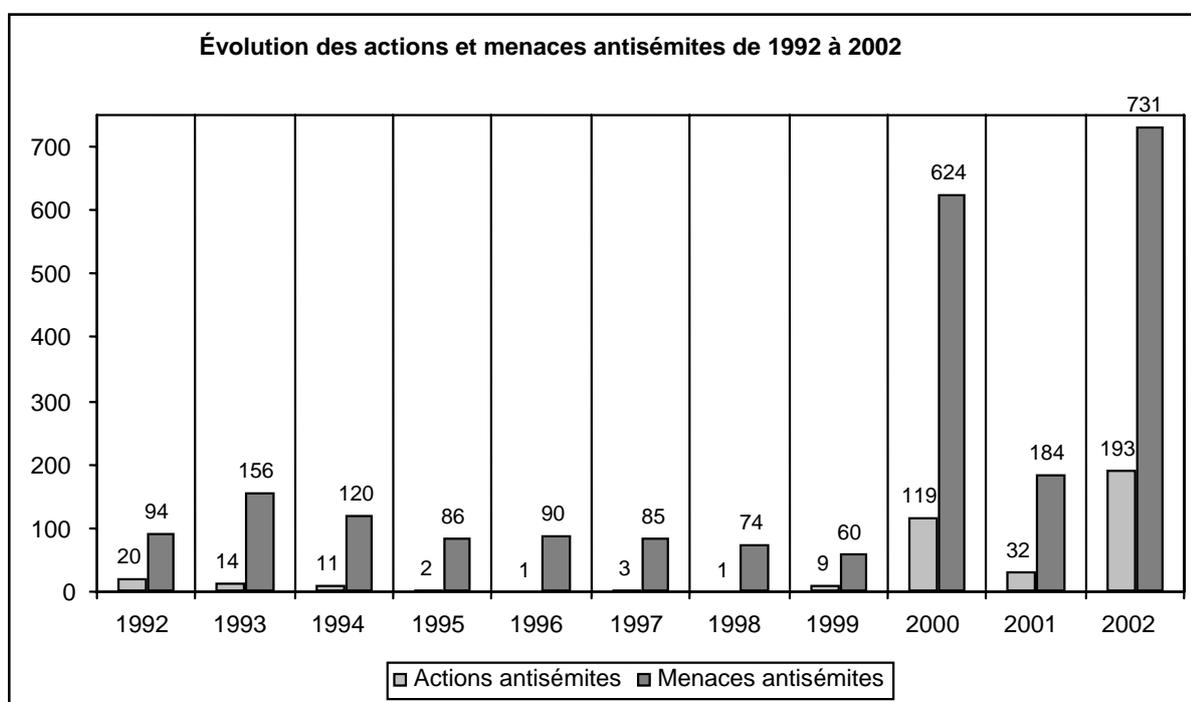
Les données officielles du ministère ne sont pas exhaustives; elles concernent uniquement les actes de violence rapportés aux agents publics et ne tiennent pas compte de toute une série de menaces, gestes, insultes et intimidations qui sont difficilement quantifiables. Toutefois, placées dans un contexte à plus long terme, elles permettent d'esquisser des tendances. Les statistiques concernant les condamnations pénales pour 2002 ne sont pas encore disponibles.

¹⁰² CNCDH, op. cit., p. 24 et 25.

Pour mieux comprendre l'antisémitisme, le rapport annuel de la CNCDH fournit des données et quelques éléments d'analyse sur les actions antisémites menées en France qui se basent sur différents indicateurs¹⁰³. Elle a notamment utilisé des statistiques concernant les actes racistes et antisémites élaborées par le ministère de l'intérieur, à savoir la police et les renseignements obtenus par ses services d'investigation.

Le ministère de l'intérieur fournit généralement à la CNCDH des données provisoires sur les actes antisémites au début du dernier trimestre de l'année en cours.

Évolution des actions et menaces antisémites de 1992 à 2002



Alors que les statistiques pour l'année entière sont élevées, on note des fluctuations importantes tout au long de l'année. Le CRIF fait état d'une baisse régulière des actes et menaces antisémites au fil de l'année, exception faite du mois d'avril qui a connu un pic singulier, à nouveau lié au regain de tension du conflit israélo-palestinien. Le CRIF attribue cette baisse des incidents antisémites au cours de l'année à différents facteurs¹⁰⁴:

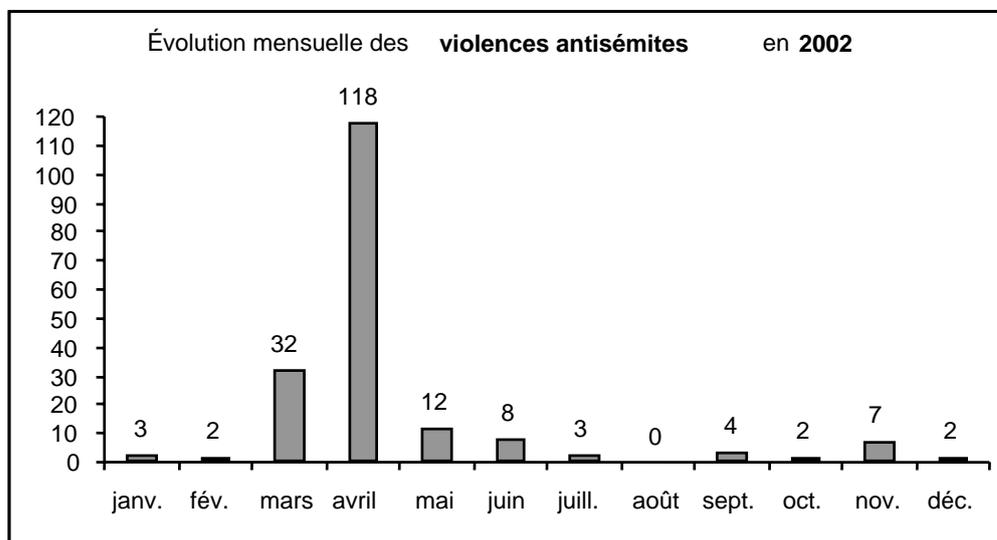
- les résultats du premier tour des élections présidentielles;

103 Voir le rapport analytique sur la violence raciale produit pour RAXEN 3 pour des informations plus détaillées sur le protocole utilisé dans la collecte des ressources statistiques.

104 CNCDH, op. cit., p. 90.

- la fermeté montrée par le ministre de l'intérieur afin de rétablir l'autorité et la sécurité;
- la fermeté des condamnations (deux à quatre ans fermes de prison) prononcées par la justice à l'encontre des responsables de la tentative d'incendie volontaire commise contre une synagogue à Montpellier;
- une actualité internationale dense qui a en partie détourné l'opinion, jusque-là largement focalisée sur le conflit israélo-palestinien;
- une certaine modération de ton des médias dans leur présentation de l'actualité et de l'analyse de ce conflit.

Évolution mensuelle des violences antisémites en 2002



A. ACTES DE VIOLENCE PHYSIQUE ENVERS LES JUIFS, LEURS COMMUNAUTES, LEURS ORGANISATIONS OU LEURS BIENS

Le rapport 2003 de la CNCDH recense les cas suivants survenus en 2002, pour la grande majorité au mois d'avril¹⁰⁵:

- **28 janvier 2002** à l'angle des rues Rodier et Maubeuge à Paris, un homme a été agressé par deux personnes qui l'ont traité de «sale Juif... retourne en Israël», puis l'un d'eux lui a projeté du gaz lacrymogène au visage;
- **24 février 2002** dans le quartier Saint Paul à Paris, un adolescent juif jouant au football avec des amis et portant un tee-shirt avec des

¹⁰⁵ CNCDH, op. cit., pp. 518 à 528 et pp 531 à 570. Cette sélection a été supervisée par l'ADRI, qui utilise la liste des actes antisémites commis en 2002 élaborée par le ministère de l'intérieur et le CRIF.

caractères hébraïques, a été frappé à la tête et aux mains par trois jeunes gens munis d'outils tranchants. Il a été transporté à l'hôpital pour de nombreux points de sutures;

- **14 mars 2002** à Paris, saccage d'une crèche juive avec effraction, vol de numéraire et de matériel informatique, inscriptions à caractère antisémite sur les lieux;
- **29 - 30 mars 2002** à Lyon, attaque à la voiture bélier et tentative d'incendie d'une synagogue, dans le quartier de la Duchère. Quatre interpellations, dont trois d'individus d'origine maghrébine;
- **1^{er} avril 2002** à Montmagny, agression d'un membre de la communauté juive, coiffé d'une kippa, violemment pris à partie par deux jeunes d'origine maghrébine à proximité du centre talmudique;
- **1^{er} avril 2002** à Strasbourg, incendie de la synagogue de la rue Hirschler;
- **3 avril 2002** à Paris, dégradation de deux tombes du cimetière juif du Père-Lachaise;
- **3 avril 2002:** un bus de ramassage de l'école Chné Or d'Aubervilliers a été entièrement brûlé. Deux autres autobus et une voiture ont également été endommagés;
- **10 avril 2002** vers 22 heures, un groupe de personnes cagoulées et armées de battes de base-ball a attaqué violemment des jeunes juifs du Maccabi de Bondy venus s'entraîner au stade. L'un des jeunes de l'équipe des Maccabi a dû être transporté à l'hôpital pour contusions multiples. Les agresseurs ont également volé les sacs de sport contenant les effets personnels des jeunes;
- **10 avril 2002:** des individus ont insulté et frappé, après l'avoir l'avoir mis à terre, un adolescent portant une kippa et demeurant dans le 19^e arrondissement à Paris;
- **10 avril 2002:** une jeune fille fréquentant un lycée de Trappes a été insultée puis traînée par terre par d'autres jeunes filles, prétendument «parce qu'elle était juive»;
- **12 avril 2002:** dégradations et inscriptions antisémites et pronazies dans le cimetière israélite du quartier de Cronenbourg;
- **18 avril 2002** à Marseille, agression de trois jeunes filles israélites, prises à partie à la sortie d'un parking par trois individus présumés d'origine maghrébine qui les frappent, dégradent leurs véhicules et dérobent deux portables;
- **24 avril 2002** à Limeil-Brevannes, aux abords de la synagogue, agression du rabbin qui, au volant de son véhicule, est insulté et aspergé de gaz lacrymogène par deux individus qui sont interpellés;
- **28 avril 2002:** un incendie volontaire a détruit le rez-de-chaussée de l'école Tifferet Israël de Sarcelles;
- **12 mai 2002** à Saint-Maur-des-Fossés (banlieue parisienne), trois jeunes juifs jouant sur le terrain de football du lycée Arsonval déclarent avoir été insultés et agressés par environ quinze jeunes présumés d'origine

maghrébine. Ils ont porté plainte pour coups et insultes racistes (*Le Figaro*, 15 mai 2002):

- **26 juin 2002:** un homme travaillant dans un magasin d'alimentation «cachère» de la rue Merlin à Paris a reçu des coups de couteau à la gorge et à l'omoplate par un individu qui l'avait attaqué par derrière;
- **30 décembre 2002** à Marseille, sabotage de l'installation technique d'une radio communautaire juive.

B. AGRESSIONS VERBALES, DISCOURS DE HAINE ET AUTRES FORMES DE DISCRIMINATION À L'ÉGARD DES JUIFS

Le PFN a rapporté les incidents suivants pour 2002:

Discours de haine:

- **18 mai 2002:** lors d'une manifestation organisée dans le 19^e arrondissement de Paris par le Parti des Musulmans de France contre la *Naqba*,¹⁰⁶ des slogans hostiles aux Juifs ont été scandés sans que les organisateurs ne tentent d'intervenir;
- **26 mai 2002:** au cours d'une manifestation organisée à Paris contre la visite du président américain en France par différents groupes de gauche, Verts, antiracistes et défenseurs des droits de l'homme, une trentaine d'adolescents ont scandé des slogans anti-Juifs et pro-Ben Laden. Les organisateurs les ont expulsés et des activistes des minorités ethniques sont alors intervenus pour empêcher certains jeunes d'agresser un jeune couple sur un scooter au motif qu'ils étaient juifs. (Source *AFP*).

Graffitis:

- **28 janvier 2002:** graffiti «Mort aux Juifs, État terroriste» sur des affiches publicitaires vantant Israël et situées dans les stations de métro Saint Maur et Bel Air;
- **21 mai 2002:** la police interroge une étudiante de 18 ans soupçonnée d'être l'auteur d'inscriptions et symboles antisémites sur la vitrine d'un boucher «cachère» au Pré Saint-Gervais (Seine-Saint-Denis, banlieue parisienne);
- **Juin 2002:** des affiches publicitaires dans différentes stations de métro ainsi que des affiches électorales ont été taggées avec l'étoile de David et la croix gammée reliées par un signe “=”.
- **1^{er} mars 2002:** des croix gammées et des graffitis «mort aux Juifs... Les Juifs aux fours crématoires» ont été peints dans la cage d'escaliers d'un immeuble de Sarcelles;

¹⁰⁶ «*Naqba*» est le terme utilisé par les activistes palestiniens pour qualifier l'émigration forcée de 1948.

- **5 novembre 2002:** plusieurs autocollants appelant au boycott des produits israéliens et comportant une croix gammée ont été découverts sur le local de l'UEJF à Paris;
- **16 novembre 2002:** de nombreux graffitis tels que: «sales Juifs», «fils de pute» ont été découverts à l'entrée de la synagogue du lycée Yabne à Paris.

Menaces:

- **15 janvier 2002:** menaces agressives et verbales «on va te raser la barbe... On est armé... on va te tuer...» à l'encontre d'un homme demeurant à Villepinte;
- **3 avril 2002:** sur le trajet de leur domicile, à Bobigny un homme juif et ses deux enfants de 15 et 17 ans ont été insultés puis menacés: «on sait où tu habites, on va mettre le feu chez toi». Ils sont repartis de chez eux rapidement pour se rendre au commissariat porter plainte, aidés par un membre de leur famille. Sur le trajet ils ont rencontré une autre «bande» qui les ont frappés violemment en criant: «vous allez mourir comme nos frères là-bas»;
- **6 avril 2002:** sur leur trajet de la synagogue de Saint Brice, un groupe d'hommes avec leurs enfants ont croisé un individu dans une voiture qui leur a crié «bande de sales Juifs, je vais vous exterminer», puis celui-ci est sorti de son véhicule, un cutter à la main et les a attaqués;
- **15 avril 2002:** plusieurs mails adressés au Mouvement Juif Libéral de France (MJLF) de Paris menaçant le rabbin de la communauté;
- **17 juin 2002:** insultes avec menaces de mort à l'encontre d'une famille juive demeurant à Mitry Mory de la part de voisins.

Comportements injurieux

- **22 janvier 2002:** dans un lycée du 12^e arrondissement de Paris, un élève juif fréquentant une classe de 4^e est constamment insulté par la déléguée de sa classe: «Sale juif, race à exterminer, nique ta race»;
- **20 février 2002:** appel anonyme au CRIF d'un homme se prévalant des phalanges bretonnes, informant qu'il allait égorger tous les Juifs;
- **21 février 2002:** appel anonyme à l'ACIP «je vais faire sauter une synagogue du Quartier latin, à cause de Georges Kalman»;
- **7 mars 2002:** appel anonyme au CRIF, «sales Juifs... ce que vous faites subir aux palestiniens, on va vous le faire subir...»;
- **5 avril 2002:** appel au CRIF, «Y'en a marre des Juifs, de l'Holocauste, de l'argent des Juifs»;
- **26 juillet 2002:** dans une station d'essence, à Paris, un père de famille accompagné de ses trois enfants est insulté et invectivé, «Vous avez tué un enfant palestinien»;

- **2 août 2002:** des enveloppes contenant des lames de rasoir et un texte antisémite ont été reçues par l'UEJF et le CRIF.

C. ETUDES, ENQUÊTES D'OPINION OU AUTRES RAPPORTS SUR L'ÉVOLUTION DES SENTIMENTS ANTISEMITES.

Entre le 28 janvier et le 1^{er} février 2002, l'institut Sofres a interrogé 400 jeunes de 15 à 24 ans résidant en France¹⁰⁷ et en a tiré les conclusions suivantes:

- l'écrasante majorité rejetait les actes antisémites: 87% des jeunes interrogés jugent «scandaleux» les actes antisémites commis contre des synagogues en France et estiment que «l'État doit punir très sévèrement les coupables». Seulement 11% d'entre eux considèrent que «si les Juifs en France ne soutenaient pas autant Israël, ces attentats n'auraient pas eu lieu»;
- de même, en réponse aux attaques à l'encontre de «jeunes juifs portant la kippa», 88% des jeunes interrogés considèrent que les «Juifs ont le droit de suivre leurs coutumes sans risquer d'être pris à partie». Seulement 11% estiment que «si les Juifs ne cherchaient pas à se singulariser en portant la kippa, on pourrait éviter ce genre de bagarres»;
- 99% des jeunes interrogés jugent que le fait de dégrader une synagogue est «très grave» ou «assez grave»;
- 97% des jeunes interrogés jugent qu'écrire des graffitis antisémites est «très grave » ou «assez grave»;
- 91% des jeunes interrogés jugent que faire des plaisanteries sur les chambres à gaz est «très grave» ou «assez grave».

Certaines questions portaient également sur les préjugés antisémites traditionnels. À la question: «les Juifs ont-ils trop d'influence ...»

- «...en France»: 77% des jeunes interrogés déclarent être «plutôt pas d'accord» ou «pas du tout d'accord»;
- «...dans les médias»: 79% des jeunes interrogés déclarent être «plutôt pas d'accord» ou «pas du tout d'accord»;
- «...dans le monde politique»: 80% des jeunes interrogés déclarent être «plutôt pas d'accord» ou «pas du tout d'accord».

Pour le directeur des études politiques de la Sofres, ces chiffres montrent que dans leur ensemble, les jeunes sont très tolérants et attachent une grande importance aux droits des minorités. Par ailleurs, les réponses des jeunes Français d'origine maghrébine aux questions susmentionnées du sondage se sont révélées particulièrement intéressantes.

¹⁰⁷ UEJF-S.O.S Racisme éd., *Les Antifeujs*, Calmann-Lévy, Paris, 2002.

- 86% des jeunes d'origine maghrébine jugent que le fait de dégrader une synagogue est «très grave» ou «assez grave»;
- 95% des jeunes d'origine maghrébine jugent que «les Juifs ont le droit de suivre leurs coutumes sans risquer d'être pris à partie»;
- seulement 5% des jeunes d'origine maghrébine jugent que «si les Juifs ne cherchaient pas à se singulariser en portant la kippa, on pourrait éviter ce genre de bagarres»;
- enfin, 54% des jeunes d'origine maghrébine soulignent qu'il est très grave de «traiter quelqu'un, même en plaisantant, de sale Juif».

Toutefois, la tendance des jeunes français d'origine maghrébine à être plus tolérant s'inverse pour les questions concernant «l'influence» présumée des Juifs. Selon le directeur de la Sofres, le sondage montre que les «jeunes originaires du Maghreb estiment à 35%, 38% et 24% que les Juifs ont trop d'influence respectivement dans les domaines de l'économie, des médias et de la politique, contre seulement 22%, 21% et 18% pour l'ensemble des jeunes».

Globalement, le directeur de la Sofres conclut à «l'absence d'antisémitisme massif chez les jeunes d'origine maghrébine. [...] . Il est donc essentiel de ne pas stigmatiser une communauté (...) qui, dans sa grande majorité, rejette l'antisémitisme». Par rapport à l'ensemble des jeunes de 15 à 24 ans, le sondage montre que les jeunes d'origine maghrébine sont en fait plus intolérants à l'égard de l'antisémitisme que la moyenne. Ce constat pourrait s'expliquer par le fait que les actes ou attitudes antisémites leur rappellent qu'ils peuvent eux-mêmes subir des discriminations raciales ou culturelles, en tant que Musulmans ou qu'enfants de parents maghrébins.

D. BONNES PRATIQUES DES ONG POUR REDUIRE LES PREJUGES, VIOLENCES ET AGRESSIONS

- La diffusion d'études telles que le sondage d'opinion de la Sofres sur «les jeunes et l'image des Juifs», également lors de réunions publiques, permet de garder espoir concernant tant le déclin de l'intolérance à l'égard des Juifs que leur «normalisation» dans la société française. La situation semble également encourageante quant à l'évolution des comportements des enfants de parents maghrébins à l'égard des Juifs.
- Des campagnes d'éducation et d'information menées au sein de groupes musulmans, sur le thème «brûler une synagogue, c'est comme brûler une mosquée», ont favorisé les échanges d'idées pour accroître la solidarité entre les différentes communautés. Ainsi, le geste d'un groupe musulman d'Aubervilliers (banlieue nord de Paris) de prêter son propre bus de ramassage scolaire à l'école juive de la même ville, dont les bus avaient été détruits, revêtait un symbole particulièrement fort.
- **En 2002**, le MRAP a engagé une réflexion particulière, à l'aide d'outils pédagogiques comme des autobiographies, des ouvrages de fiction, des albums pour la jeunesse, des films, etc., sur des thématiques telles que

«Comment continuer le devoir de mémoire lorsque les derniers témoins auront disparu?», «Comment faire le lien avec aujourd'hui?» Un opuscule, «le livre antiraciste pour la jeunesse», est disponible sur son site Internet.¹⁰⁸

- **En mars 2002**, SOS Racisme a continué à marteler son refus des actes antisémites et publié un livre comptabilisant et analysant ces violences depuis septembre 2000 afin de les faire connaître par le plus grand nombre. L'association a choisi un titre qui parle à toute la jeunesse: *Les Antifeujs*¹⁰⁹. Publié en partenariat avec l'UEJF, cet ouvrage démontre que cet antisémitisme n'est l'œuvre que d'une minorité¹¹⁰.

E. REACTIONS DES RESPONSABLES POLITIQUES ET AUTRES LEADERS D'OPINION

- Devant la recrudescence de l'antisémitisme au printemps 2002 liée, selon le PFN, aux attentats du 11 septembre et aux nouvelles tensions au Moyen-Orient, en mars 2002, le ministre de la justice a décidé de recevoir les responsables nationaux du CRIF pour les informer de la situation et leur faire part de l'action gouvernementale en la matière.
- Suite aux attaques antisémites d'avril 2002 (contre des synagogues à Lyon, Marseille et Strasbourg), le président de la République a demandé au gouvernement de Lionel Jospin d'accroître la sécurité des bâtiments juifs. Le Premier ministre a annoncé le déploiement de forces de police supplémentaires.
- Deux dépêches-circulaires du Garde des Sceaux des 2 et 18 avril 2002 ont été adressées aux parquets généraux pour les appeler d'une part à la nécessité d'une réponse ferme et dissuasive dès lors que les auteurs de ces actes avaient pu être identifiés, d'autre part à la nécessité de faire connaître régulièrement aux victimes et aux associations juives locales les suites judiciaires données à ces procédures¹¹¹. En 2002, le ministère de l'intérieur a contribué à la protection des lieux de culte (notamment les mosquées et les synagogues) et des écoles confessionnelles contre les tensions liées aux événements internationaux.
- Le président Jacques Chirac, réélu le 5 mai 2002, a répondu à plusieurs reprises aux accusations d'antisémitisme, notamment de la part d'Israël et des États-Unis en déclarant dans la presse qu'il «avait dénoncé une campagne antifrançaise en Israël visant à présenter la France comme un pays antisémite». «La France n'est pas un pays antisémite» a-t-il répété à la veille du 55^e festival de Cannes, en réponse aux pressions du congrès des Juifs américains, visant à dissuader les célébrités juives à participer au plus prestigieux festival cinématographique du monde. Au cours de ses discussions avec le président américain Georges W. Bush, qui était en

¹⁰⁸ CNCDH, op. cit., p. 111.

¹⁰⁹ «Antifeujs» signifie «antisémites» en argot.

¹¹⁰ CNCDH, op. cit., p. 115.

¹¹¹ CNCDH, op. cit., p. 61 et 62.

France les 26 et 27 mai 2002, le président Chirac «s'est élevé fermement» contre l'idée relayée aux États-Unis que la France serait emportée par une sorte de fièvre antisémite.

- Le ministre de l'intérieur, Nicolas Sarkozy, a rendu visite à la synagogue de Clichy-sous-Bois, qui avait été la cible d'un cocktail Molotov le 10 août 2000, en décrétant la «tolérance zéro» vis-à-vis de l'antisémitisme le 29 mai 2002.
- Le 2 juin 2002, Nicolas Sarkozy a rencontré des représentants de la communauté juive et a promis d'améliorer la coordination des mesures préventives ou éducatives de sécurité et d'assurer un suivi régulier des dossiers de plainte. Par ailleurs, le ministre se serait engagé à travailler en partenariat avec les ministères de la justice et de l'éducation sur la question (Source: *Actualité juive*, ces informations n'ont pas été rapportées dans les quotidiens nationaux).

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Le 7 juin 2002, la publication, sur le site Internet de Indymedia-France d'un texte dans lequel les «camps de concentration israéliens» sont comparés aux camps nazis en Allemagne pendant la Seconde Guerre mondiale, a provoqué la démission de deux membres de l'équipe rédactionnelle. L'article demandait également si Israël pouvait être comparé à l'Allemagne nazie. Un des membres fondateurs de ce site antimondialisation créé après le sommet de Seattle a aussi demandé l'exclusion de l'auteur de ce texte. De manière plus générale, Indymedia a reconnu le problème de la «recrudescence des prises de positions fachistes» depuis la seconde Intifada, et a remis en question son propre système d'«open publishing», dont le principe est d'autoriser la publication en ligne sans filtre avant parution. Le contrôle s'effectue après coup, avec une censure éventuelle des articles qui s'opposeraient à la charte d'Indymedia, laquelle interdit «les contributions nationalistes, sexistes, racistes, homophobes, commerciales, ultra-libérales et antisémites». Des groupes néonazis ont tenté d'exploiter ce système de publication sur Internet pour propager leurs opinions.

II. L'ANTISEMITISME EN 2003

Le rapport de la CNCDH ne fournit de statistiques que pour l'année 2002. Le CRIF présente des données concernant les incidents survenus en 2003:

A. EXTREME VIOLENCE: TOUTE ATTAQUE SUSCEPTIBLE DE PROVOQUER DES PERTES EN VIES HUMAINES

Le CRIF ne fait état d'aucun incident de violence extrême en 2003.

B. AGRESSION: TOUTE ATTAQUE PHYSIQUE DIRIGEE CONTRE DES PERSONNES ET NE CONSTITUANT PAS UNE MENACE POUR LA VIE.

Le CRIF fait état de 61 agressions en 2003.

C. DOMMAGES ET VIOLATIONS DE PROPRIETE.

Le CRIF fait état de 33 dégradations en 2003.

D. MENACES, QU'ELLES SOIENT VERBALES OU ECRITES.

Le CRIF fait état de 39 menaces en 2003.

E. COMPORTEMENTS INJURIEUX

Le CRIF fait état de 42 cas de comportements injurieux en 2003.

F. ÉCRITS ANTISEMITES

Le MRAP (Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples), dans sa contribution au rapport 2002 de la Commission nationale consultative des droits de l'homme¹¹², explique que l'Internet est également un vecteur qu'empruntent des internautes délinquants. Il souligne que les sites antisémites sont pléthore et que les responsables de ces sites, pour se préserver de toute poursuite, choisissent souvent un hébergement sur le territoire d'États dont la législation ne réprime pas l'expression raciste et antisémite, au nom de la liberté d'expression. Dans ce rapport, le MRAP souligne l'exemplarité d'un jugement, en raison de sa sévérité, rendu le 26 mars 2002 par la 17^e chambre correctionnelle du Tribunal de grande instance¹¹³ de Paris. L'internaute, reconnu coupable d'incitation à la haine et la violence, et de diffamation, a été condamné à 18 mois de prison avec sursis et à verser 1 500 euros de dommages et intérêts aux deux parties civiles, dont le MRAP. Le tribunal a rejeté l'argument de la défense selon lequel les débordements antisémites de cet internaute étaient la conséquence du conflit israélo-palestinien et des messages racistes antiarabes qu'il avait reçus.

G. CHANGEMENTS D'ATTITUDE DE LA POPULATION DE L'UNION EUROPEENNE A L'EGARD DES JUIFS.

Selon SOS Racisme¹¹⁴, c'est surtout l'impact de l'actualité internationale qui a généré les violences antisémites. Pour certains jeunes de quartiers défavorisés, le

¹¹² CNCDH, op. cit., p. 107 et 108.

¹¹³ Tribunal composé de trois juges, autorisé à juger les affaires les plus graves.

¹¹⁴ CNCDH, op. cit., p. 113.

Juif est un bouc émissaire idéal quand l'actualité médiatique du Proche-Orient permet de justifier des préjugés antisémites.¹¹⁵

Toutefois, le MRAP souligne qu'il est dangereux de désigner comme coupables de ces problèmes, la «banlieue» et les «jeunes», renvoyés à leur origine «arabo-musulmane». Le sondage de l'institut Sofres montre que ces assertions simplistes sont fausses, car les jeunes d'origine maghrébine sont en fait plus intolérants face à l'antisémitisme que la moyenne des jeunes Français. La population française, dans sa diversité, se sent proche du peuple palestinien et sensible à l'injustice et à l'humiliation qui s'abattent sur lui, mais sans pour autant se déclarer ennemi du peuple israélien.¹¹⁶

H. TRAVAUX DE RECHERCHE OU ENQUETES D'OPINION FAISANT ETAT DE VIOLENCES OU ATTITUDES ANTISEMITES

Un certain nombre de travaux de recherche et d'analyse ont été menés en 2002 et 2003 sur deux phénomènes parallèles bien qu'opposés, l'islamophobie et l'antisémitisme. En 2002, Pierre-André Taguieff a publié une mise à jour élaborée de son ouvrage de 1998¹¹⁷, dans lequel il décrit la construction d'une doctrine raciale en France au cours des XIX^e et XX^e siècles. Dans *La nouvelle judéophobie*¹¹⁸, Pierre-André Taguieff, qui a été l'un des premiers en France à dénoncer les «nouveaux visages de l'antisémitisme», démontre, dans un contexte international, les dangers du racisme anti-Juifs. L'auteur examine la «montée de la judéophobie» qui s'étend au-delà des frontières françaises, en Europe et aux pays islamiques.

Dans la même veine, le livre d'Alain Finkielkraut, *Au nom de l'autre, réflexions sur l'antisémitisme qui vient*, accuse de «nouvelle judéophobie»¹¹⁹ les intellectuels français provenant des milieux de gauche, antimondialistes, tiers-mondistes, socialistes chrétiens et antiracistes qui associent l'antisionisme à l'antisémitisme et nient la recrudescence actuelle de la violence antisémite. Il analyse la violence antisémite perpétrée par de «jeunes arabo-musulmans frustrés» vivant dans des cités de banlieue et mécontents de leur propre assujettissement économique et social dans la société française, qui s'approprient la cause palestinienne.

Un sondage d'opinion publié en mars 2003 par l'institut BVA (institut d'études de marché et d'opinion) et mené en novembre 2002¹²⁰ sur la xénophobie,

¹¹⁵ CNCDH, op. cit., p. 98.

¹¹⁶ CNCDH, op. cit., p. 109.

¹¹⁷ Taguieff Pierre-André, *La couleur et le sang. Doctrines racistes à la française*, Mille et une nuits, Paris, janvier 1998 et février 2002 (nouvelle édition), 326 pages.

¹¹⁸ Taguieff Pierre-André, *La nouvelle judéophobie*, Mille et une nuits, Paris, 2002, 234 pages.

¹¹⁹ Finkielkraut Alain, *Au nom de l'autre. Réflexions sur l'antisémitisme qui vient*, La découverte, Paris, 40 pages, 2003. Pascal Boniface, *Est-il permis de critiquer Israël?*, Robert Laffont, Paris, 2003, 240 pages

¹²⁰ *Xénophobie, antisémitisme, racisme et antiracisme en France*, Institut BVA - mars 2003, 35 pages. étude menée à la demande conjointe de la CNCDH et du service d'information du gouvernement, grâce à une enquête auprès d'un échantillon représentatif de la population

l'antisémitisme, le racisme et l'antiracisme, a fourni des résultats qui semblent aller à l'encontre de certaines idées reçues au sujet des comportements racistes et antisémites. Le sondage montre qu'en général, l'opinion publique ne considère pas l'antisémitisme comme une question importante par rapport à d'autres craintes pour la société française. Sur une sélection de 15 sujets potentiels d'inquiétude, le racisme vient au 6^{ème} rang après l'insécurité, le chômage, la pauvreté, le terrorisme et la drogue, alors que l'antisémitisme arrive en queue de peloton, n'étant cité que par 6% des personnes interrogées.

Dans cette étude, quatre questions portaient également sur la façon dont les Juifs sont perçus en France: font-ils partie de la société française? Les biens confisqués au cours de la Seconde Guerre mondiale doivent-ils être restitués? Quelle est la notoriété de l'Holocauste et dans quelle mesure peut-on admettre les propos antisémites?

- presque tous les répondants (89%, dont 63% «tout à fait d'accord») estiment que les «Français juifs sont des Français comme les autres»;
- presque tous les répondants (87%, dont 63% «tout à fait d'accord») considèrent que les institutions françaises qui détiennent des biens confisqués aux familles juives durant la guerre doivent les restituer;
- seulement 17% des répondants ont le sentiment que l'on parle «trop» de l'extermination des Juifs par les nazis;
- une majorité des répondants (59%) considèrent que des propos racistes tels que «sale Juif» doivent être condamnés par la justice.

Le sondage pose exactement la même question au sujet des Français musulmans: sont-ils des Français comme les autres? La plupart des personnes interrogées (75%) répondent «oui», mais globalement, l'opinion semble mieux disposée à l'égard des Français juifs que des Français musulmans ou arabes.¹²¹

Le PFN propose également une comparaison intéressante à partir d'une question d'enquête posée de la même manière en 1946, en 2000 et en 2003:
À la question «les Français juifs sont-ils des Français comme les autres?»

En 1946, 33% des personnes interrogées répondaient par l'affirmative.¹²²

En 2000, 66% des personnes interrogées répondaient par l'affirmative.¹²³

En 2003, 89% des personnes interrogées répondaient par l'affirmative.¹²⁴

française interrogé en face à face (1010 personnes; application de la méthode des quotas), entre le 29 novembre et le 6 décembre 2002.

¹²¹ CNCDH, op. cit., p 100 et 101

¹²² Sondage réalisé par l'IFOP pour le CRIF, 13 au 20 février 1946 (N=1132).

¹²³ Sondage réalisé par l'institut Louis Harris pour le rapport 2000 de la Commission nationale consultative des droits de l'homme, *La lutte contre le racisme et la xénophobie*, 2000, Paris, La documentation française.

¹²⁴ Institut BVA - mars 2003, op. cit., p.. 35

Une autre question révélant des attitudes antisémites et régulièrement posée dans les sondages d'opinion concerne le stéréotype du «pouvoir occulte des Juifs» (ceux qui approuvent ce stéréotype pensent aussi que les Juifs sont «trop nombreux» et qu'ils ne sont pas «des Français comme les autres»). En 1999, 31% des personnes interrogées l'approuvaient contre 34% en 2000¹²⁵. En 2002, toutefois, cette proportion est tombée à 25%.¹²⁶

On pense généralement que l'hostilité à l'encontre des Juifs devrait aller de pair avec des attitudes favorables à l'égard des Arabes, des Musulmans et des Palestiniens. Les résultats du sondage BVA suggèrent le contraire. En effet, ceux qui refusent de considérer les Juifs comme des Français sont plus susceptibles également de ne pas considérer les Musulmans comme des Français. Ils sont aussi plus critiques envers les immigrants et les étrangers et sont les plus réticents à reconnaître leurs droits ainsi que l'égalité entre les races. En outre, ils sont moins choqués par la discrimination à l'encontre des noirs et des Nord-africains, etc.

L'antisémitisme, comme le montrent régulièrement tous les travaux sur le racisme, s'inscrit dans une attitude plus générale d'ethnocentrisme, et ceux qui refusent aux Juifs la qualité de Français à part entière n'aiment pas non plus les Arabes, ni les Musulmans, ni les immigrés. Ces préjugés se développent en priorité dans les milieux peu instruits, chez des personnes en situation d'insécurité économique et d'infériorité sociale, qui font des minorités le bouc émissaire de leurs problèmes. Politiquement, ces préjugés sont plus développés à droite qu'à gauche de l'échiquier politique. C'est, encore et toujours, à l'extrême-droite qu'on trouve le plus de racistes et d'antisémites, et c'est à l'extrême-gauche, qu'on en trouve le moins et qu'on est le plus susceptible de considérer les Juifs et les Musulmans comme des Français à part entière¹²⁷.

I. BONNES PRATIQUES DES ONG POUR REDUIRE LES PREJUGES, VIOLENCES ET AGRESSIONS

Il n'y a pas de recensement systématique des initiatives menées en France dans le domaine de la lutte contre l'antisémitisme. Les informations présentées dans cette section, extraites du rapport 2002 de la Commission nationale consultative des droits de l'homme et de déclarations d'ONG, ne sont donc pas exhaustives.

Les services de la communauté juive ont installé depuis le mois d'octobre 2000 un numéro vert permettant de recueillir les témoignages des victimes d'actes ou de menaces antisémites. Ces appels sont systématiquement vérifiés et les faits contrôlés avant de figurer dans le recensement mensuel¹²⁸.

¹²⁵ Sondage CEVIPOF/SOFRES (du 9 au 20 mai 1988), Observatoire interrégional du politique (17 juin au 3 juillet 1991) et Louis Harris/ CNCDH, du 17 au 24 novembre 1999 et du 2 au 14 octobre 2000.

¹²⁶ CNCDH, op. cit., p. 101.

¹²⁷ CNCDH, op. cit., p. 104.

¹²⁸ CNCDH, op. cit., p. 89.

Chaque année, au cours de la semaine d'éducation contre le racisme, SOS Racisme organise des débats dans les écoles, notamment sur les questions d'antisémitisme et de devoir de mémoire.

Des comités parisiens de SOS Racisme ont organisé en partenariat avec la section mémoire de l'UEJF un voyage pédagogique de sensibilisation. Il s'agit d'une semaine avec étapes à Cracovie, Auschwitz, Lublin, Majdanek, Sobibor, Theresinstadt et Prague. Les participants présentent leur expérience à leurs camarades. Les témoignages des déportés rescapés en milieux scolaires sont de bons modèles pédagogiques à reprendre pour le ministère de l'éducation.¹²⁹

Mandatée par le Premier ministre, la délégation française assure actuellement la présidence du G.A.I.S. (Groupe d'action international sur la Shoah). Elle a eu à cœur de proposer aux États membres, lors des deux assemblées plénières qu'elle a organisées en juin 2002 à Paris et en octobre à Strasbourg, l'adoption de stratégies conformes à ces objectifs. Elle s'est attachée aussi, avec le précieux concours de la Fondation pour la mémoire de la Shoah que préside M^{me} Simone Veil, et ceux non moins précieux du Centre de documentation juive contemporaine et du Conseil de l'Europe¹³⁰, à rassembler des chercheurs et des enseignants de haut niveau, des artistes et des créateurs reconnus, ainsi que des responsables politiques et des administrateurs ou diplomates, autour d'un colloque scientifique international ayant pour thème «Éducation de la Shoah et création artistique» (à Strasbourg, du 15 au 18 octobre 2002)¹³¹. Les conclusions de ce colloque ont été soumises aux ministres de l'éducation des pays membres du Conseil de l'Europe réunis en un séminaire au cours duquel a été décidé le lancement d'une journée annuelle consacrée, dans les écoles, à la «mémoire de la Shoah et à la prévention des crimes contre l'humanité». En France, le gouvernement a fixé cette journée au 27 janvier, date anniversaire de la libération du camp d'Auschwitz.

J. REACTIONS DES RESPONSABLES POLITIQUES ET AUTRES LEADERS D'OPINION, Y COMPRIS LES INITIATIVES POUR REDUIRE LES PHENOMENES DE POLARISATION ET INVERSER LES TENDANCES NATIONALES NEGATIVES

Le PFN ne fait état d'aucune réponse de ce type pour 2003.

CONCLUSIONS

La question de l'antisémitisme a été très présente en France au cours de ces dernières années. Les rapports du PFN français envoient des messages mitigés, avec des évolutions à la fois positives et négatives en 2002 et 2003. Les données et informations collectées par la Commission nationale consultative des droits de

¹²⁹ CNCDH, op. cit., p. 117.

¹³⁰ CNCDH, op. cit., p. 118.

¹³¹ CNCDH, op. cit., p. 118.

l'homme et le CRIF reflètent une hausse importante des incidents et menaces de violence antisémite en 2002. Sur 313 incidents racistes, xénophobes ou antisémites rapportés en 2002, 193 ont été dirigés contre la communauté juive, soit six fois plus qu'en 2001. À l'instar d'autres pays, on relève un pic d'incidents au mois d'avril 2002, précisément au moment du regain de tension dans le conflit israélo-palestinien. D'autre part, les études montrent que les attitudes antisémites au sein de la population française en général sont en baisse. En particulier, une enquête indique que les jeunes français sont particulièrement intolérants face à l'antisémitisme et que les jeunes d'origine maghrébine – tout en exprimant certaines opinions antisémites traditionnelles sur l'influence et le pouvoir des Juifs - le sont encore plus que la moyenne. Beaucoup d'organisations sont impliquées dans la lutte contre l'antisémitisme et beaucoup d'actions sont menées pour traiter ce problème, notamment avec un renforcement des mesures légales de répression de l'antisémitisme. Une nouvelle loi adoptée en 2003 aggrave les peines en cas d'agression ou de détérioration de biens à motivation raciste ou religieuse.

1.7. IRLANDE - RAPPORT SUR L'ANTISÉMITISME

Données et informations fournies pour 2002 (avec une attention particulière pour la période de mai à juin) et 2003 par le point focal national RAXEN d'Irlande

PRÉFACE

Les Juifs sont établis en Irlande depuis plusieurs siècles. La première mention d'une synagogue dans ce pays remonte à 1660, date à laquelle une salle de prière a été ouverte à Crane Lane, face au Château de Dublin. Le cimetière juif le plus ancien remonte au début des années 1700 et se trouve à proximité de Ballybough Bridge à Dublin. Entre 1880 et 1910, près de 2 000 Juifs d'Europe de l'Est, principalement de Lituanie, se sont établis à Belfast, Cork, Derry, Drogheda, Dublin, Limerick, Lurgan et Waterford. Seul un petit nombre de Juifs sont venus pendant la période nazie et immédiatement après la Deuxième Guerre mondiale. La population juive a atteint son niveau le plus élevé (5 500) à la fin des années 1940, pour diminuer ensuite et s'établir aujourd'hui, selon le dernier recensement national (2002), à 1 790 personnes. Il s'agit de la première augmentation depuis le recensement de 1961, ce qui témoigne sans doute qu'une «nouvelle» population juive – essentiellement des travailleurs immigrés – arrive en Irlande.

1.7.1. LÉGISLATION RELATIVE À L'ANTISÉMITISME

Il n'existe pas de législation spécifique sur l'antisémitisme en Irlande. Toutefois, un certain nombre de dispositions législatives traitent entre autres du problème de l'antisémitisme.

- ***The Prohibition of Incitement to Hatred Act 1989 (loi de 1989 sur l'interdiction de l'incitation à la haine)***: le fait de proférer et de diffuser des menaces, des injures ou des insultes, qu'elles soient verbales, physiques ou écrites, avec l'intention d'attiser la haine, ainsi que les actes susceptibles de le faire, sont interdits aux termes de la loi de 1989 sur l'interdiction de l'incitation à la haine. Ce texte est actuellement en cours de révision par le ministère de la justice, de l'égalité et des réformes législatives en vue d'en améliorer l'efficacité. Selon le rapport préliminaire du comité pour l'élimination de la discrimination raciale (CERD), cette révision prend en ligne de compte le protocole additionnel à la convention sur la cybercriminalité relatif à la lutte contre le racisme et la xénophobie dans les systèmes informatiques; elle prend aussi en considération la décision cadre de l'UE relative à la lutte contre le racisme et la xénophobie qui est toujours en cours de négociation. Cette révision se déroule dans un contexte marqué par le nombre croissant de

poursuites abouties au titre de la loi de 1989. Bien que le travail de révision soit bien avancé, sa date d'achèvement n'est pas encore connue.

Autres textes juridiques pertinents:

- ***The Video Recording Act 1989 (loi de 1989 relative aux enregistrements vidéos)***: cette loi a pour objet d'empêcher que des vidéogrammes jugés indésirables pour une raison quelconque ne soient mis à la disposition du public. L'organisme en charge de la censure peut être amené à conclure qu'un enregistrement vidéo est impropre à la projection, entre autres raisons si cette projection est susceptible d'attiser la haine envers un groupe de personnes dans le pays ou ailleurs pour des raisons de race, de couleur, de nationalité, de religion, d'appartenance ethnique ou d'origine nationale.
- ***The Criminal Justice (Public Order) Act [loi relative à la justice pénale (ordre public)]***: ce texte considère que le fait de tenir des propos ou d'avoir un comportement menaçants, outrageants ou insultants dans l'intention de troubler l'ordre public (ou en étant indifférent au fait que l'ordre public soit troublé) constitue une infraction (section 6). En vertu de cette loi, commet une infraction quiconque diffuse ou expose des supports menaçants, injurieux, insultants ou obscènes avec l'intention de troubler l'ordre public (ou en étant indifférent au fait que l'ordre public soit troublé).

1.7.2. SOURCES DE DONNÉES ET D'INFORMATIONS

Les incidents signalés dans le rapport 2002 du point focal national (PFN) proviennent, pour l'essentiel, d'informations fournies par les organisations juives d'Irlande. Parmi les organisations contactées à cet effet, figurent le Jewish Representative Council (conseil représentatif des institutions juives) d'Irlande, le bureau du Grand Rabbin, l'ambassade d'Israël, l'association d'amitié Irlande – Israël et le bureau des affaires raciales et interculturelles de la Garda (la police irlandaise).

Le rapport 2003 a été préparé essentiellement grâce à des consultations avec la communauté juive d'Irlande. En outre, ce rapport se fait l'écho d'initiatives de recherche dont l'objet était d'identifier l'antisémitisme sur Internet et dans les grands médias en 2003. Le point focal national a également consulté les forces de la police nationale pour ce qui a trait à la violence et aux délits antisémites. Les principales sources d'information concernant le racisme en Irlande sont le système PULSE de la Garda¹³², le système informel de suivi mis en place par la commission

¹³² Consciente de la nécessité accrue de recueillir des statistiques sur les délits racistes, la Garda a récemment mis au point et approuvé une définition de ce qui constitue un incident racial. Le nouveau système d'information de la Garda, PULSE, a été adapté de manière à pouvoir enregistrer les incidents raciaux, mais ces statistiques ne seront probablement publiées que dans le rapport annuel 2003 de la Garda (à paraître en 2004).

nationale consultative sur le racisme et les questions interculturelles (NCCRI)¹³³ et les travaux de l'autorité chargée de veiller au respect de l'égalité, et enfin l'ODEI (tribunal de l'égalité). Néanmoins, ces sources n'ont toujours pas fourni de données significatives relatives à l'antisémitisme en Irlande. Par conséquent, le présent rapport s'inspire aussi de consultations avec des Juifs vivant en Irlande, des chercheurs, le conseil représentatif des institutions juives et l'ambassade d'Israël.

1.7.3. DONNÉES ET INFORMATIONS

I. L'ANTISEMITISME EN 2002

Nombre d'incidents signalés par les organisations juives d'Irlande sont considérés par le PFN comme des cas isolés et rares, aucun élément n'établissant que la communauté juive est systématiquement visée.

Cependant, l'un des représentants du conseil représentatif des institutions juives d'Irlande soutient que la communauté juive irlandaise se trouve dans un état d'appréhension croissante. Cette anxiété a trait à des événements récents qui ont eu lieu en Europe comme, par exemple, le soutien croissant à l'extrême-droite dans les élections, soutien qui n'est compensé par aucun changement notable d'attitude de la population irlandaise.

Il n'y a pas eu, au cours de la période étudiée, d'augmentation sensible de la violence ou de la rhétorique antisémites, et ce malgré le fait que d'autres incidents, appartenant pour l'essentiel à la catégorie des agressions verbales, soient survenus juste avant ou après cette période. Selon le bureau des affaires raciales et interculturelles de la Garda, la police assurera une présence discrète devant la synagogue de Dublin lors de certaines occasions.

D'après le bureau des questions interculturelles, la police locale et les représentants de la communauté juive semblent entretenir de bonnes relations; au cours de la période en question, des réunions ont été tenues entre le bureau des affaires raciales et interculturelles de la Garda et les leaders de la communauté juive.

A. ACTES PHYSIQUES DE VIOLENCE ENVERS LES JUIFS, LEURS COMMUNAUTÉS, LEURS ORGANISATIONS OU LEURS BIENS

Le PFN ne signale aucun incident de violence physique pendant la période sous examen.

¹³³ En mai 2001, la commission nationale consultative sur le racisme et les questions interculturelles (NCCRI) a mis en place une procédure volontaire pour signaler les incidents racistes en Irlande. Toutefois, les rapports ne cherchent pas à donner la liste exhaustive de tous les incidents racistes survenus en Irlande car l'exemple des autres pays montre que les systèmes censés signaler tous les incidents racistes en omettent probablement un grand nombre.

B. AGRESSIONS VERBALES, DISCOURS DE HAINE ET AUTRES FORMES DE DISCRIMINATION A L'EGARD DES JUIFS

- Une étude portant sur les journaux nationaux parus dans la période du 15 mai au 15 juin ne montre aucune attaque verbale contre les Juifs dans les discours publics ou par les responsables politiques irlandais.
- La NCCRI a, de son côté, enregistré un appel lié à la couverture par les médias irlandais d'événements du Moyen-Orient, mais quand on a insisté, la personne à l'origine de l'appel n'a pas soutenu que la couverture était foncièrement antisémite.
- L'ambassade israélienne a reçu un certain nombre d'appels téléphoniques haineux, mais n'en a pas enregistré le nombre exact. Le 10 juin, elle a également reçu un courrier haineux écrit sur un sachet en papier kraft.
- Suite à la campagne publicitaire organisée par Amnesty International concernant Israël et les Territoires occupés, une copie de l'affiche a été retournée au bureau portant l'inscription suivante: «Hitler avait raison».
- Le bureau des affaires raciales et interculturelles de la Garda signale un petit nombre d'appels téléphoniques menaçants et injurieux reçus par des Juifs résidents du quartier de Terenure à Dublin où se trouve la synagogue; ces appels ont été traités par la police locale.
- Le site Internet appelé 'National Socialist Are Us'¹³⁴ comprend une section intitulée «The New Folk» prônant l'idéologie de la suprématie blanche et «aryenne». Ce site fournit aussi des liens vers d'autres sites similaires, y compris Stormfront.

C. ETUDES, ENQUÊTES D'OPINION OU AUTRES RAPPORTS SUR L'ÉVOLUTION DES SENTIMENTS ANTISEMITES

Le PFN ne signale aucun rapport ou étude dans cette catégorie.

D. BONNES PRATIQUES DES ONG POUR REDUIRE LES PREJUGES, VIOLENCES ET AGRESSIONS

Aucun exemple de ce genre n'est signalé par le PFN.

E. REACTIONS DES RESPONSABLES POLITIQUES ET AUTRES LEADERS D'OPINION

Le PFN ne signale aucune réaction.

¹³⁴ Voir <http://www.nsrus.ie> (National Socialist Are Us)

II. L'ANTISEMITISME EN 2003

Les données et les informations disponibles n'indiquent pas d'augmentation sensible de l'antisémitisme en Irlande en 2003.

Incidents antisémites 2001-2003

INCIDENTS ANTISEMITES (selon la définition des lignes directrices de l'EUMC)	2001	2002	2003
1. Extrême violence: toute attaque susceptible de provoquer des pertes en vies humaines	0	0	0
2. Agression: toute attaque physique dirigée contre des personnes et ne constituant pas une menace pour la vie	0	0	0
3. Dommages et violations de propriété: toute atteinte dirigée contre des biens juifs et ne constituant pas une menace pour la vie	0	0	0
4. Menaces: incluant uniquement les menaces manifestes, qu'elles soient verbales ou écrites	0	0	0
5. Comportements injurieux: par confrontation directe, téléphone ou lettres ciblées à caractère injurieux/antisémite	2	12	2
6. Écrits antisémites	0	0	1 peut-être + 1
7. Changements d'attitude à l'égard des Juifs et de leurs communautés, organisations ou biens	0	0	0
8. Travaux de recherche et rapports sur la violence et les opinions antisémites	0	0	0
9. Bonnes pratiques	0	0	1
10. Réactions des responsables politiques et autres leaders d'opinion, y compris les initiatives pour réduire les phénomènes de polarisation et inverser les tendances nationales négatives			

Source: conseil représentatif des institutions juives (2003). Rapport sur l'antisémitisme et les incidents antisémites en Irlande à l'intention de la NCCRI, p. 6.

Étant donné le caractère anecdotique des sources de données sur l'antisémitisme en Irlande, le présent rapport n'entend pas faire une analyse exhaustive de toutes ces activités en 2003, mais juste donner une idée de la nature de ces incidents.

A. EXTREME VIOLENCE: TOUTE ATTAQUE SUSCEPTIBLE DE PROVOQUER DES PERTES EN VIES HUMAINES

Le système PULSE de la Garda n'a enregistré aucun délit antisémite en 2003. Outre la catégorie de mobile intitulée «racisme», le système PULSE prévoit une option d'enregistrement de délits antisémites. Les autres sources n'ont pas signalé d'incidences de violence ou d'agression motivées par l'antisémitisme.

B. AGRESSION: TOUTE ATTAQUE PHYSIQUE DIRIGEE CONTRE DES PERSONNES ET NE CONSTITUANT PAS UNE MENACE POUR LA VIE

Aucun incident de ce genre n'a été signalé par le PFN.

C. DOMMAGES ET VIOLATIONS DE PROPRIETE

D'après le conseil représentatif des institutions juives, les quelques dernières années ont connu un petit nombre d'incidents liés à «des activités suspectes» autour de locaux appartenant à la communauté juive; ces incidents ont été signalés à la police.

D. MENACES, QU'ELLES SOIENT VERBALES OU ECRITES

- **21 juin 2003:** dans une lettre adressée à l'ambassadeur d'Israël, évoquée plus loin, il est dit: «Baisse la tête. Nous t'observons, toi et tes voyous du Mossad. Restez dans vos "quartiers"».
- Une autre lettre anonyme reçue par l'ambassadeur d'Israël inclut le passage suivant: «Nous t'observons comme on observe une VERMINE».

E. COMPORTEMENTS INJURIEUX

- **14 avril 2003 et 31 mai 2003:** un éminent universitaire de Trinity College, Dublin, reçoit deux lettres où figurent un extrait du livre d'Andrea Dworkin «Life and Death» (La vie et la mort). Les deux lettres soutiennent que le Judaïsme talmudique «enseigne des obscénités» et citent l'article «The Brown-Shirted Christ Killers» (Les chemises brunes qui ont tué le Christ) qui proclame à la planète que, pour chaque Juif assassiné dans les camps de concentration, les Nazis ont tué quatre chrétiens. Cette personne a également reçu une lettre non signée où il est dit: «Si vous n'appréciez pas le traitement que nous réservons aux "réfugiés", allez vous faire voir dans un endroit plus agréable: à Belsen, par exemple».
- **21 juin 2003:** une lettre adressée à l'ambassadeur d'Israël fait référence à «votre race cruelle, meurtrière, sauvage, inhumaine» et décrit les Israéliens comme une «race criminelle». La lettre affirme que, pour des raisons diplomatiques, «nous» sommes obligés de tolérer la présence de l'ambassade, mais que «nous vous avons à l'œil». Le style et le ton de cette lettre sont similaires à ceux d'une lettre antérieure datée du **26 mars 2003**.
- **Juin 2003:** le conseil représentatif des institutions juives a enregistré un incident où un groupe de Juifs a été harcelé par une bande de jeunes alors qu'ils entraient dans un cimetière.
- **Octobre 2003:** un homme a lancé des injures à l'adresse d'un groupe de Juifs qui entraient dans une synagogue.

- L'ambassade d'Israël reçoit, en moyenne, entre quatre et cinq appels téléphoniques par mois qu'elle qualifie d'injurieux. Il s'agit en général d'appels effectués en dehors des heures de bureau ou laissés par des anonymes sur le répondeur de l'ambassade.
- L'ambassade d'Israël a reçu la copie d'une lettre prétendument adressée par la congrégation hébraïque de Limerick au rédacteur en chef d'un grand journal. Cette lettre prétend que le Talmud et la religion juive autorisent les Juifs à pratiquer la pédérasie / l'abus sexuel des enfants. Elle cite un éditorial du même journal consacré à de récentes mesures de lutte contre la pédo-pornographie ainsi qu'un extrait du livre d'Andrea Dworkin «Life and Death» (La vie et la mort) qui parle de l'utilisation de la «pornographie de l'Holocauste» en Israël.
- Dans une lettre ouverte non signée adressée à l'ambassadeur d'Israël en Irlande, l'auteur affirme: «Je ne pense pas que notre pays doive vous réserver un bon accueil... Le Reich sioniste ne durera pas 1000 ans, tout comme le Reich nazi n'a pas duré 1000 ans. Tous deux ont été édifiés sur de mauvaises fondations».
- Une autre correspondance, adressée à l'ambassade en 2003, compare les Israéliens au régime nazi et inclut la copie d'un article de journal où figure une photo de victimes palestiniennes du conflit au Moyen-Orient avec les mots «Justice israélienne» inscrits en haut de l'article. Dans une autre lettre, il est dit que, vu l'attitude du gouvernement israélien à l'égard des Palestiniens, «il était regrettable que Hitler n'ait pas achevé son programme».
- **2 novembre 2003:** une lettre signée adressée à l'ambassadeur d'Israël fait référence à un programme de télévision de la BBC: «When Killing is Easy» (Quand tuer est facile). La lettre décrit l'État d'Israël et son peuple comme étant «une malédiction sur terre et qui doivent être traités comme tels. Un peuple et une nation qu'il faut à tout prix honnir et éviter».

F. ÉCRITS ANTISEMITES

- Le site Internet de la «Nation aryenne», <http://www.skadi.net/forum.htm>, comprend, sous le sous-titre «The Celtic Realm» [le Royaume celtique], des propos antisémites dirigés contre une personne en particulier.
- En 2003, Le conseil représentatif des institutions juives a noté le lancement des groupes islamiques Al Muhajiroun qui ont tenu des propos anti-Juifs (<http://www.muhaajiroun.com>). Bien que cette organisation ne dispose pas d'un site Internet irlandais, des références à son représentant / contact en Irlande sont faciles à trouver sur Internet.
- Dans son rapport sur l'antisémitisme en 2003, le conseil représentatif des institutions juives signale un dessin humoristique publié dans une revue irlandaise véhiculant une image négative d'un Juif orthodoxe.

- L'ambassade d'Israël a transmis à la NCCRI un prospectus distribué à Cork où il est suggéré que l'Holocauste n'a pas eu lieu et où figure l'adresse électronique d'un contact irlandais.

G. CHANGEMENTS D'ATTITUDE DE LA POPULATION DE L'UNION EUROPEENNE A L'EGARD DES JUIFS.

Bien qu'il ne soit pas possible de déterminer les changements d'attitude à l'égard de l'antisémitisme dans l'ensemble de la population, dans la mesure où aucune étude n'a été réalisée au cours de la période en question, il a été admis qu'un faisceau de facteurs externes ont affecté le contexte du racisme et de la xénophobie en Irlande.

Le conseil représentatif des institutions juives a identifié un ensemble de facteurs qui se sont traduits par une appréhension accrue au sein de la communauté juive en 2003, notamment:

- l'augmentation du nombre d'incidents antisémites signalés partout en Europe;
- une information récente selon laquelle la communauté juive britannique a été avertie par la police britannique de l'imminence d'une attaque terroriste contre des synagogues ou des centres communautaires;¹³⁵
- la situation complexe en Israël, la réaction d'Israël aux incidents terroristes, l'hostilité accrue envers Israël, la «délégitimation» de l'État d'Israël, la comparaison des politiques israéliennes aux politiques nazies, etc.;
- le récent discours du Premier ministre de Malaisie dans lequel il incite les Musulmans à s'unir contre les «Juifs» qui, selon lui, gouvernent le monde par «procuration». De nombreux leaders juifs considèrent ces déclarations comme une invitation à la violence¹³⁶;
- les interventions sur des sites Internet et des forums de discussion de journaux où les forces de sécurité israéliennes sont fréquemment qualifiées de «criminels juifs» et de «criminels de guerre sionistes»¹³⁷;
- la couverture médiatique du conflit entre Israël et les Palestiniens, perçue comme étant tendancieuse, injuste et inexacte, frisant l'antisémitisme;
- la double attaque suicide à la voiture piégée contre deux synagogues à Istanbul, en Turquie¹³⁸;

¹³⁵ The Irish Times (13.10.03)

¹³⁶ Discours du Premier ministre Datuk Seri Dr Mahathir Mohamad à l'ouverture de la 10e session de la Conférence islamique au Sommet le 16 octobre 2003. Ces propos ont été largement condamnés en Irlande.

¹³⁷ Site Internet d'Indymedia Irlande sur:
http://www.indymedia.ie/newswire.php?search_text=zionazis&type_id=all

¹³⁸ *The Irish Times* (17.11.03)

- la difficulté de déterminer quand s'arrête le sentiment anti-israélien et quand commence l'antisémitisme.

H. TRAVAUX DE RECHERCHE OU ENQUETES D'OPINION FAISANT ETAT DE VIOLENCES OU ATTITUDES ANTISEMITES

Le PFN ne signale aucune étude de ce genre réalisée ou publiée en Irlande au cours de l'année 2003.

I. BONNES PRATIQUES DES ONG POUR REDUIRE LES PREJUGES, VIOLENCES ET AGRESSIONS

En matière d'actions/pratiques positives participant aux efforts de lutte contre l'antisémitisme, un apport d'information positif est venu des parties aussi bien juives que non juives, suite à la première commémoration annuelle officielle de l'Holocauste dans l'Hôtel de Ville de Dublin en janvier 2003. Présent à cette cérémonie, le ministre de la justice, de l'égalité et des réformes législatives a déclaré que l'Irlande avait trahi sa propre constitution en ne protégeant pas les Juifs pendant la Deuxième Guerre mondiale et qu'il était donc approprié de «reconnaître de manière formelle les torts commis secrètement, que ce soit dans les actes ou par omission» en refusant le refuge à ceux qui le cherchaient et en refusant de confronter ceux qui proposaient des justifications à la haine raciale et aux préjugés qui ont mené à l'Holocauste.¹³⁹

La Communauté juive met actuellement en oeuvre des mécanismes permettant de signaler les incidents antisémites à ses propres membres et à toutes les autorités irlandaises compétentes.

J. REACTIONS DES RESPONSABLES POLITIQUES ET AUTRES LEADERS D'OPINION, Y COMPRIS LES INITIATIVES POUR REDUIRE LES PHENOMENES DE POLARISATION ET INVERSER LES TENDANCES NATIONALES NEGATIVES

En Irlande, en règle générale, la réaction et le débat politiques sur l'antisémitisme sont axés soit sur le contexte historique national, soit sur les affaires internationales.

- Traditionnellement, l'Irlande parraine une résolution des Nations unies sur l'intolérance religieuse. Cette résolution condamne «toutes les formes d'intolérance, d'incitation, de harcèlement ou de violence envers les personnes ou les communautés, fondées sur l'appartenance ethnique ou les croyances religieuses». Au cours des vingt dernières années, le gouvernement irlandais a reçu de nombreuses propositions visant à inclure la référence à des exemples spécifiques d'intolérance religieuse,

¹³⁹ O'Halloran, M (2003) "McDowell says Wartime Jews let Down" (McDowell: Abandon des Juifs pendant la Grande Guerre), dans *The Irish Times*, consultable sur: <http://www.ireland.com>.

qu'il a rejetées au motif que si l'une de ces références était acceptée, il ne pouvait plus, en toute logique, refuser les autres. Le gouvernement irlandais a toujours été soucieux de préserver le consensus qui donne à cette résolution son fondement et sa valeur. Au troisième comité de l'assemblée générale en 2003, il a été proposé d'inclure une référence à l'antisémitisme dans la résolution sur l'intolérance religieuse. Nonobstant son souci de ne pas accepter d'amendement à la résolution sur l'élimination de toutes les formes de discrimination religieuse, le gouvernement irlandais souhaite que les Nations Unies expriment clairement leur opposition à toutes les manifestations d'antisémitisme. Par conséquent, le gouvernement irlandais est à l'heure actuelle à la recherche d'un appui en vue de soumettre à la discussion une résolution spécifique sur l'antisémitisme au sein de l'assemblée générale. Cette motion, qui a été conjointement parrainée par l'UE des 25 ainsi que la Roumanie et la Bulgarie, a été finalement retirée en décembre 2003.

- **18 novembre:** au cours d'une réunion avec le ministre israélien des affaires étrangères, le ministre irlandais des affaires étrangères a assuré son homologue que l'Irlande n'était pas antisémite et a promis d'adopter une approche équilibrée à la crise du Moyen-Orient.¹⁴⁰

CONCLUSIONS

Parce que les sources officielles en Irlande n'ont pas été à même de fournir des données sur les incidents antisémites, les informations proviennent pour l'essentiel des organisations juives d'Irlande. Il n'existe pas, en règle générale, d'indices clairs indiquant une recrudescence de la violence ou de la rhétorique antisémites au cours de la période 2002-2003; comme il n'existe pas non plus d'indices concernant le ciblage systématique de la communauté juive en Irlande. Aucun incident de violence extrême, d'agression physique ou de dommages aux biens n'a été enregistré. Pour l'essentiel, les incidents survenus en 2003 ont été classés dans la rubrique «comportements injurieux», principalement des lettres et des appels téléphoniques injurieux et agressifs, au nombre de 16, auxquels il convient d'ajouter quelques exemples d'écrits antisémites sous forme de prospectus ou de sites Internet. Comme ailleurs, en Irlande, le discours antisémite est influencé par les événements au Moyen-Orient.

¹⁴⁰ Stuanton, D (2003) "Ireland not Anti-Semitic, says Cowen" [Cowen: L'Irlande n'est pas antisémite], dans *The Irish Times* (19.11.03). L'Irlande a obtenu l'accord des États membres de l'UE pour co-parrainer une résolution de l'assemblée générale des Nations unies condamnant l'antisémitisme.

1.8. ITALIE - RAPPORT SUR L'ANTISÉMITISME

Données et informations fournies pour 2002 (avec une attention particulière pour la période de mai à juin) et 2003 par le point focal national RAXEN de l'Italie

PRÉFACE

Les Juifs sont installés en Italie depuis plus de 2 000 ans. Ce pays, dont la population totale est de 57 millions d'habitants, abrite des communautés juives recensant actuellement quelque 30 000 membres. Les communautés les plus importantes sont celles de Rome (environ 15 000 personnes) et de Milan (environ 10 000 personnes); des communautés plus modestes existent à Turin, Florence, Livourne, Trieste, Gênes et dans d'autres villes de moindre importance.

La Unione delle Comunità Ebraiche Italiane (UCEI), fondée en 1955, est l'organisme de coordination qui représente les communautés juives au niveau officiel et fournit des services religieux, culturels et pédagogiques. Il existe des écoles juives dans les principales communautés juives et deux mensuels: *Shalom*, publié à Rome et *Bollettin*, publié à Milan.

1.8.1. LÉGISLATION RELATIVE À L'ANTISÉMITISME

- Le cadre juridique italien relatif à l'antisémitisme est fondamentalement couvert par l'article 4 de la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale, ratifiée par l'Italie et entrée en vigueur en 1976, lequel dispose que «les États parties s'engagent à déclarer délits punissables par la loi toute diffusion d'idées fondées sur la supériorité ou la haine raciale, toute incitation à la discrimination raciale, ainsi que tous actes de violence, ou provocation à de tels actes, dirigés contre toute race ou tout groupe de personnes d'une autre couleur ou d'une autre origine ethnique, de même que toute assistance apportée à des activités racistes, y compris leur financement».
- L'UCEI a signé avec le gouvernement italien un accord instituant le cadre général d'activité de cette institution et de sa relation avec les autorités italiennes. Cet accord est publié en tant que loi (loi n° 101 du 08.03.1989, telle que modifiée par la loi n° 637 du 06.11.1996) et est lié à la loi n°654 du 13.10.1975 contre la discrimination raciste.
- En outre, la loi italienne sur l'immigration de 1998¹⁴¹ («*Testo Unico*») a confirmé le principe de non-discrimination tel que défini

¹⁴¹ Loi du 25 juillet 1998, publication officielle dans la *Gazzetta Ufficiale* n° 191 du 18.08.1998

par le Comité pour l'élimination de la discrimination raciale. Conformément à cette définition, la discrimination raciale vise «toute distinction, exclusion, restriction ou préférence fondée sur la race, la couleur, l'ascendance ou l'origine nationale ou ethnique, qui a pour but ou pour effet de détruire ou de compromettre la reconnaissance, la jouissance ou l'exercice, dans des conditions d'égalité, des droits de l'homme et des libertés fondamentales dans les domaines politique, économique, social, culturel ou dans tout autre domaine de la vie publique».

- Depuis le 9 juillet 2003, la directive 2000/43/CE du Conseil, relative à l'égalité raciale, a été transposée par la loi n° 215, *Decreto legislativo*¹⁴².
- Enfin, le décret législatif n° 122, promulgué le 26 avril 1993, et transposé par la loi n° 205 du 25 juin 1993 sur des «mesures urgentes dans le domaine de la discrimination raciale, nationale, ethnique et religieuse», signée par le ministre des affaires intérieures de l'époque, M. Nicola Mancino, et connue, dès lors, sous le nom de loi «Mancino». Cette loi dispose, notamment, que toute personne «qui diffuse, sous quelque forme que ce soit, des idées fondées sur la supériorité ou la haine ou incite à commettre ou commet des actes de discrimination raciale, ethnique et religieuse» peut être punie par la loi. Elle déclare en outre illégale «toute organisation, association, tout mouvement ou groupe» caractérisé par ou comptant parmi ses revendications la discrimination raciale, ethnique ou religieuse.

1.8.2. SOURCES DE DONNÉES ET D'INFORMATIONS

- Ministère de l'intérieur, direction générale de la police de prévention, demande de données pour 2002 émanant de l'Observatoire européen des phénomènes racistes et xénophobes (UE), document n° 224/B1/16285.
- **Journaux et magazines** (*Il Giornale*, 5 avril 2002; *Il Corriere della Sera*, 13 avril 2002; *Il Corriere della Sera*, 13 mai 2002; *La Stampa*, 2 juin 2002; *Liberazione*, 29 octobre 2002; *il Manifesto*, 15 janvier 2003; *Agi*, 27 janvier 2003; *Liberazione*, 4 février 2003; *L'Unità*, 9 mars 2003; *Corriere del Mezzogiorno*, 16 mars 2003, (<http://www.quindici-molfetta.it>); <http://www.ilnuovo.it>; 17 mars 2003; *L'Osservatore romano*, 17 mars 2003; *l'Unità*, 9 juin 2003; *la Repubblica*, 19 et 20 novembre 2003; *L'Unità*, 19 et 20 novembre 2003; *il Manifesto*, 19 et 20 novembre 2003; *Il Gazzettino. Quotidiano del Nord-Est*, 23 novembre

¹⁴² Publication officielle dans la *Gazzetta Ufficiale* n° 186 du 12.08.2003, disponible à l'adresse: http://www.gazzettaufficiale.it/guri/sommario?service=0&numgu=186&data_gu=12.08.2003 (23.08.2003).

2003; l'Unità, 23 novembre 2003; *Il Gazzettino di Padova*, 24 novembre 2003; ANSA, 30 novembre 2003)

- **Sites web**

- <http://www.ucei.it/>
- <http://www.lostranierosenzanome.bbk.org> (26/03/2002)
- <http://www.holywar.org>; *Oltre la Verità Ufficiale* (Au-delà de la vérité officielle)
- <http://www.disinformazione.it/> (17/1/2002) *Radio Islam*
- <http://www.abbc2.com/> 12/11/2001, *Associazione Italia-Iraq* (Association Italie-Irak)
- <http://digilander.iol.it/assitaliairaq/> (24/05/2002); ADL, *Anti-Defamation League* (Ligue antidiffamation)
- http://www.adl.org/PresRele/ASInt_13/4185_13.asp

- **Autres sources**

- B.Z.Goldberg, J.Shapiro, C.Bolado, *Promesse, Usa*, 2000, 102' (Oscar 2002 du meilleur film documentaire, présenté en Italie pour la première fois dans *L'Espresso*, 6 juin 2002).
- Réseau national de radio et de télévision [TN]
- CDEC (Centre de documentation juive contemporaine) de Milan.

1.8.3. DONNÉES ET INFORMATIONS

I. L'ANTISEMITISME EN 2002

Dans son rapport, le PFN a souligné un certain nombre d'incidents laissant penser que les manifestations, marches et autres actions politiques ont atteint leur apogée fin mars et début avril 2002, période qui coïncide avec l'occupation israélienne de Bethléem, l'apparition du problème de l'Église de la Nativité et l'attaque contre le camp de réfugiés de Jénine.

Sur la base des enquêtes réalisées par le PFN et de l'analyse des documents, fournis principalement par le CDEC - Centre de documentation juive contemporaine de Milan -, il semble qu'il existe une différence considérable entre l'Italie et les autres États européens en ce qui concerne la violence et les agressions antisémites. Le PFN n'a rapporté aucun cas d'attaque physique envers des personnes ou des biens (synagogues, cimetières, maisons ou magasins appartenant à des Juifs). Il fait toutefois état de menaces verbales, lettres anonymes, coups de téléphone menaçants et graffitis, dont le nombre a culminé au mois d'avril 2002, pour diminuer sensiblement en mai et juin 2002.

A. ACTES DE VIOLENCE PHYSIQUE ENVERS LES JUIFS, LEURS COMMUNAUTÉS, LEURS ORGANISATIONS OU LEURS BIENS

Le PFN ne fait état d'aucun incident de ce genre.

B. AGRESSIONS VERBALES, DISCOURS DE HAINE ET AUTRES FORMES DE DISCRIMINATION À L'ÉGARD DES JUIFS

- **2 avril 2002**, à Rome, des Juifs ont organisé une protestation pacifique devant le siège du parti politique *Rifondazione Comunista*. Certains automobilistes ont réagi aux embouteillages qui s'étaient formés dans le tunnel de *Corso Italia* en hurlant des slogans antisémites à l'encontre des manifestants.
- **3 avril 2002**: le graffiti *Israelis Murderers* (Israéliens assassins) a envahi les murs de la synagogue de Sienne. Un autre graffiti antisémite a été réalisé deux jours plus tard à divers endroits de l'ancien ghetto de Venise.
- **6 avril 2002**: au cours d'une manifestation pro-palestinienne, des banderoles et des pancartes portant des slogans hostiles à Israël et à son Premier ministre, M. Ariel Sharon, ont été brandies et l'on pouvait voir que les «S» avaient été remplacés par des croix gammées ou avaient été écrits de la même manière que le sigle nazi «SS».
- **Avril 2002**: des journalistes juifs de renom ont reçu plusieurs lettres de menaces ou d'insultes, certains d'entre eux recevant jusqu'à cinquante courriers électroniques de menaces. L'un de ces journalistes a retrouvé les murs de sa maison souillés par le graffiti «Sioniste», après avoir publié une lettre ouverte dans *Il Manifesto* du 4 avril 2002, intitulée *The Terror You Do not Understand* (La terreur que vous ne comprenez pas), dans laquelle il prenait ses distances par rapport à ce qui, à son avis, se réduisait à des positions unilatérales exprimées par le journal et par le mouvement pacifiste italien sur le conflit au Moyen-Orient.
- **2 mai 2002**: le quotidien florentin *La Nazione* a rapporté que plusieurs graffitis antisémites, louant l'Holocauste et 20 années de domination fasciste, envahissaient le mur de l'église catholique de la ville de Gavinana, aux abords de Florence.
- **6 mai 2002**: un très grand graffiti *Jews murderers* (Juifs assassins) a été vu dans un passage souterrain de la ville de Prato. Le Centre de documentation juive contemporaine de Milan a également reçu le même jour un appel anonyme d'une personne qui disait «*We will burn you all*» (Nous vous brûlerons tous).
- **22 mai 2002**: un graffiti antisémite a été réalisé sur les murs de la ville de Marrucini, dans les Abruzzes.
- **2 juin 2002**: un journal a rapporté que deux extrémistes de droite avaient été arrêtés alors qu'ils préparaient une attaque dans le ghetto de

Venise¹⁴³. De surcroît, des armes et une carte indiquant clairement les limites du ghetto de Venise ont été saisies par la police.

C. ETUDES, ENQUÊTES D'OPINION OU AUTRES RAPPORTS SUR L'ÉVOLUTION DES SENTIMENTS ANTISEMITES

- Une enquête téléphonique réalisée en avril 2002 par *Ispol/ACNielsen* sur un échantillon de 5 000 personnes posait la question de savoir si les Juifs italiens possédaient des caractéristiques les distinguant du reste de la population: 54% des personnes interrogées ont répondu par l'affirmative et 68% ont cité comme «preuve» le fait que les Juifs ont une «relation particulière à l'argent et une mentalité et un style de vie différents de ceux des autres Italiens»¹⁴⁴.
- Une seconde enquête d'opinion commandée par l'ADL (la Ligue antidiffamation) et réalisée en septembre 2002 a mis en évidence le fait que 58% des personnes interrogées partageaient l'opinion selon laquelle les Juifs italiens pourraient se montrer plus loyaux envers Israël qu'envers l'Italie, tandis que 42% d'entre elles considéraient qu'ils «ont un pouvoir trop grand dans le monde des affaires»¹⁴⁵.

D. BONNES PRATIQUES DES ONG POUR REDUIRE LES PREJUGES, VIOLENCES ET AGRESSIONS

- **15 février 2002:** l'ouverture partielle des archives du Vatican, jetant une certaine lumière sur le passé et la relation controversée entre le Vatican, les Juifs et la Shoah, a constitué un événement important pour la recherche historique, mais aussi un geste symbolique.
- Dans la région de Lombardie, la section locale du syndicat CISL a développé, à Lecco, en collaboration avec d'autres associations, un projet de formation nommé «*Considerate se questo è un uomo*» (Considérez-le comme un être humain), impliquant des écoles de la ville et des délégués syndicaux de sociétés locales dans les problématiques de l'antisémitisme, de la Shoah et de la dignité humaine, pour 2003. Le projet se clôturera par des excursions vers des destinations européennes symboliques telles qu'Auschwitz et le *Risiera di San Sabba* de Trieste, le seul camp de concentration nazi d'Italie. Pour promouvoir l'initiative, les organisateurs utilisent notamment des images impartiales du conflit israélo-palestinien, similaires au matériel de campagne déployé par Amnesty International pour amplifier la prise de conscience par les Israéliens et les Palestiniens des violations des droits de l'homme.

¹⁴³ *La Stampa*, 2 juin 2002

¹⁴⁴ Enquête réalisée entre le 13 avril et le 13 mai, dont une partie a été publiée dans «*Il Corriere della Sera*»

¹⁴⁵ URL: http://www.adl.org/PresRele/ASInt_13/4185_13.asp

- La vidéo «Promesse» (Promesses), consacrée à des récits d'enfants israéliens et palestiniens durant la guerre, a eu une influence considérable sur l'opinion publique; le PFN la considère comme précieuse pour favoriser une compréhension équilibrée de la situation dramatique au Moyen-Orient. La vidéo a été largement distribuée en supplément à l'un des principaux hebdomadaires, *L'Espresso*.
- **19 avril 2002:** un spectacle a été organisé au Colisée par le maire de Rome, au cours duquel des chanteurs israéliens et palestiniens se sont succédés sur scène.
- Plusieurs concerts en plein air se sont déroulés dans le cadre du festival d'été 2002 à Rome, avec la participation d'artistes israéliens, palestiniens et musulmans.
- **27 juin 2002:** dans le quartier du «ghetto» de Rome, un séminaire organisé avec le concours du Grand rabbin de Rome a attiré un vaste public.
- Des sites web ont été constitués pour éclaircir les malentendus et répondre aux attaques des médias contre Israël. Exemples de tels sites web: <http://www.informazionecorretta.com/> fournit un vaste éventail d'informations, et <http://www.uil.it/uilscuola> (site de l'UIL, le syndicat confédéré des enseignants) qui, depuis le 23 mai 2002, présente les conclusions du département de l'éducation du secrétariat national du syndicat, sous le titre «Les écoles et la prévention de l'antisémitisme».

E. REACTIONS DES RESPONSABLES POLITIQUES ET AUTRES LEADERS D'OPINION

- **15 avril 2002:** certains hommes politiques des partis de la majorité et de l'opposition ont appelé à la tenue d'une «journée israélienne» à Rome; le directeur du *Il Foglio* s'est chargé d'organiser l'événement et près de 3 000 personnes ont défilé dans le centre de la ville en portant des drapeaux israéliens. Parmi les participants se trouvaient des militants de très nombreux partis politiques, agissant de façon individuelle, sans tenir compte de leur affiliation politique.

COMPLEMENT D'INFORMATIONS

Un certain nombre de sites racistes et xénophobes ont été recensés par le PFN; certains d'entre eux sont liés aux fondamentalistes catholiques et d'autres pourraient être liés au parti politique *Lega Nord* (la Ligue du Nord). Certains de ces sites possèdent des forums de discussion peu fréquentés, n'impliquant, selon toutes probabilités, qu'un groupe restreint de participants ou de sympathisants

communiquant entre eux. Seule exception, le site web de *Forza Nuova*¹⁴⁶ (Force nouvelle), qui peut se targuer de compter un large nombre de participants dans sa liste de discussion.

Certains de ces sites Internet¹⁴⁷ proposent la version intégrale de la publication antisémite classique *I Protocolli dei savi anziani di Sion* (Le Protocole des Sages de Sion). Le site web de *Fronte Sociale Nazionale* (Front social national) lance un appel en faveur de l'Intifada pro-palestinienne, adoptant un discours antisémite et antisioniste traditionnel, parsemé de références hostiles au «judaïsme talmudique», à la «coupole de la ploutocratie mondiale¹⁴⁸», la sanglante étoile de David, etc. De nombreux autres sites incluent des références diffamatoires concernant le «meurtre rituel et le sang versé». D'autres encore contestent l'Holocauste à l'aide d'images, textes et documents «historiques» niant la Shoah, et proposent un grand nombre de passages tirés d'ouvrages sur le sujet.

Les sites web de groupes de gauche, comme le *Che fare* (Ce qui devrait être fait), incluent également des éléments d'antisionisme, de fondamentalisme pro-arabe, et des stéréotypes récurrents diffamatoires contre les Juifs, par exemple «le lobby juif», le «lien avec les francs-maçons», le «complot international», le «pouvoir économique mondial aux mains des Juifs», «Juifs circoncis avec un dollar», etc. Il n'est pas possible d'évaluer le nombre de visiteurs de ces sites web.

3 avril 2002: un dessin de Giorgio Forattini publié à la une du quotidien à vaste diffusion nationale *La Stampa* montrait un enfant Jésus, dans une crèche, demandant à l'approche d'un char israélien: «Vont-ils me tuer une seconde fois?» Ceci a provoqué un débat passionné et le président de l'Union des communautés juives, Amos Luzzatto, a fermement critiqué la réapparition de l'accusation de déicide qui avait été levée par le Conseil Vatican II.

II. L'ANTISEMITISME EN 2003

Le PFN analyse de manière similaire la situation en 2003, notant que, globalement, les auteurs de graffitis outrageux antihébreux, de menaces et insultes, de profanation de lieux et symboles de l'hébraïsme étaient des membres et groupes de la droite radicale, également responsables de l'organisation de manifestations révisionnistes et niant l'Holocauste. Lors des manifestations anti-immigrants fréquemment organisées par la *Lega Nord* avec *Forza Nuova* et des groupes d'extrême-droite et néo-nazis, des symboles nazis sont arborés, de même que des slogans antiMusulmans, anti-Juifs et révisionnistes, et des références similaires

¹⁴⁶ Groupe militant d'extrême droite qui offre de plus en plus de servir de parapluie politique à d'autres groupes qui, jusqu'à peu, étaient identifiés avec divers groupes «skinhead».

¹⁴⁷ *Lo straniero Senza Nome* (L'étranger sans nom) <http://www.lostranierosenzanome.bbk.org> (26/03/2002), *Holy War*, <http://www.holywar.org>, *Radio Islam*, <http://www.abc2.com/> 12/11/2001, *Associazione Italia-Iraq* (Association italo-irakienne), <http://digilander.iol.it/assitaliairaq/> (24/05/2002); *Oltre la Verità Ufficiale* (Au-delà de la vérité officielle), <http://www.disinformazione.it/> (17/1/2002).

¹⁴⁸ Ce terme désigne traditionnellement le plus haut organe décisionnel de la Mafia.

sont insérées dans les discours. Le PFN fait toutefois observer que l'on relève des sentiments et des attitudes «antisémites» dans tous les partis politiques et dans une partie de l'opinion publique, héritage du passé et reflet du phénomène de polarisation engendrée par des conflits internationaux, notamment au Moyen-Orient.

Selon les données du ministère de l'intérieur en matière de racisme et d'antisémitisme pour 2001, les délits racistes avaient diminué de 12%, tandis que les délits généralement décrits comme «antisémites» avaient augmenté de 10%. Ces chiffres ne sont pas considérés par le PFN comme totalement fiables, étant donné qu'ils ne constituent pas le résultat d'un contrôle systématique et basé sur des preuves, bien que le second chiffre puisse être considéré comme indicatif de la tendance actuelle.

A. EXTREME VIOLENCE: TOUTE ATTAQUE SUSCEPTIBLE DE PROVOQUER DES PERTES EN VIES HUMAINES

- **Janvier 2003:** le tribunal de Bergame a condamné huit skinheads pour conspiration criminelle visant à porter atteinte à l'intégrité physique, aggravée par des motifs raciaux. Le groupe avait, au cours des années précédentes, organisé des expéditions punitives contre ses «ennemis», à savoir les Juifs, les étrangers, les policiers et les trafiquants de drogue.¹⁴⁹

B. AGRESSION: TOUTE ATTAQUE PHYSIQUE DIRIGEE CONTRE DES PERSONNES ET NE CONSTITUANT PAS UNE MENACE POUR LA VIE.

- **Novembre 2003,** à Padoue, deux étudiants ont été menacés et battus à l'école par leurs condisciples en raison de leur patronyme juif. Leur père, convoqué par le directeur de l'école, a été contraint de jurer qu'il avait été baptisé¹⁵⁰.

C. DOMMAGES ET VIOLATIONS DE PROPRIETE

- **Février 2003,** à Cernobbio, Côme, le monument à la mémoire de Giorgio Perlasca, qui a sauvé des milliers de Juifs de la déportation en Hongrie, a été renversé et recouvert de graffitis.¹⁵¹
- **16 mars 2003,** à Senigallia, Ancône, des croix gammées, des croix celtiques et des graffitis racistes souillent le monument dédié à Anne Frank, les murs et la porte du musée juif et les arcades du bâtiment abritant un musée africain¹⁵².

¹⁴⁹ *Il Manifesto*, 15 janvier 2003

¹⁵⁰ *Il Gazzettino di Padova*, 24 novembre 2003.

¹⁵¹ *Liberazione*, 4 février 2003

¹⁵² <http://www.ilnuovo.it>; «L'Osservatore romano», 17 mars 2003

D. MENACES, QU'ELLES SOIENT VERBALES OU ECRITES.

- **Janvier 2003**, à Rome, deux jeunes ont été arrêtés par la police alors qu'ils étaient en train de tracer des graffitis antisémites, tels que «*death to Zion*» (mort à Sion) et «*Juden raus*» (les Juifs dehors), signés d'une croix gammée, sur les murs entourant la faculté de lettres et de philosophie de l'université de Rome. L'incident s'est déroulé peu après que d'autres graffitis offensants et antisémites ont été apposés sur la porte du bureau d'un professeur juif¹⁵³.
- **Novembre 2003**, à Trévise, M. Piergiorgio Stiffoni, sénateur du parti politique *Legha Nord*, alors qu'il commentait l'expulsion de migrants d'un bâtiment occupé, a déclaré: «Des immigrants? Il est dommage que le crématorium en construction au cimetière de Santa Bona ne soit pas encore prêt.»¹⁵⁴

E. COMPORTEMENT INJURIEUX

- **Mars 2003**, à Molfetta, Bari, un élève, membre de *Forza Nuova*, a publiquement tenu des propos insultant pour les victimes de la Shoah au cours d'une conférence, affirmant que l'«Holocauste des Juifs est faux et [que] le jour commémoratif est une ineptie». Bien qu'il ait revendiqué n'avoir exprimé qu'une opinion personnelle et n'avoir eu l'intention d'insulter personne, les autorités de l'école lui ont imposé une sanction disciplinaire de cinq jours de suspension, avec l'obligation d'être présent à l'école et d'y effectuer des travaux d'intérêt général¹⁵⁵.
- **Mars 2003**, à Milan, quelques heures après que Paolo Mieli a obtenu la présidence de la RAI¹⁵⁶, des graffitis antisémites fleurissaient sur les murs du bureau central de la RAI à Milan, «À bas Mieli! Dehors» et «La RAI aux Italiens, pas aux Juifs». Les graffitis, peints en doré, étaient accompagnés de croix celtiques et de croix gammées¹⁵⁷.
- **6 mai 2003**, à Rome, l'historien révisionniste, Ernst Nolte, a été invité par les groupes de la majorité parlementaire de la coalition au pouvoir à donner une *lectio magistralis* devant le sénat de la République; dans son allocution, il a comparé l'identité politique de l'Allemagne nazie à l'État d'Israël¹⁵⁸.
- **Novembre 2003**, à Rome, à l'entrée du bâtiment abritant la chaîne 1 de la RAI, le réseau national de radio et de télévision, une inscription antisémite visant le directeur de la RAI a été apposée¹⁵⁹.

¹⁵³ *Agi*, 27 janvier 2003

¹⁵⁴ *Il Gazzettino*. Quotidiano del Nord-Est; *L'Unità*, 23 novembre 2003

¹⁵⁵ *Corriere del Mezzogiorno*, 16 mars 2003; URL: (<http://www.quindici-molfetta.it>)

¹⁵⁶ Réseau national de radio et de télévision [TN]

¹⁵⁷ *L'Unità*, 9 mars 2003

¹⁵⁸ <http://www.ilnuovo.it> (7.05.2003)

¹⁵⁹ ANSA, 26 novembre 2003.

- **Novembre 2003**, à Crémone, des graffitis antisémites, incluant des éloges à la gloire de Mussolini, ont été découverts à l'extérieur du quartier général de l'*Alleanza Nazionale*, et deux étoiles jaunes de David ont été peintes sur la porte. Les leaders du parti à Crémone ont condamné l'incident¹⁶⁰.

F. ÉCRITS ANTISEMITES

- **Septembre 2003**: certaines associations régionales de l'*Alleanza Nazionale* ont diffusé de la propagande antisémite et le site web d'*Azione Giovani*, en Sardaigne, a publié une liste de lectures recommandées comprenant des ouvrages d'auteurs néo-nazis, tels que ceux relevés dans l'étude mondiale sur l'antisémitisme publiée par l'Institut Steven Roth (université de Tel Aviv)¹⁶¹.
- **Novembre 2003**, à Rome, quelques jours avant le voyage du vice-Premier ministre Gianfranco Fini en Israël, M. Serena, parlementaire membre de l'*Alleanza Nazionale*, a distribué à tous les membres du parlement et du sénat une cassette vidéo «autobiographique» d'Eric Priebke, criminel de guerre nazi responsable du massacre de Fosse Ardeatine à Rome en 1944 (335 otages civils avaient été exécutés, parmi lesquels 75 Juifs). Il a par la suite été exclu de ce parti.¹⁶²

G. CHANGEMENTS D'ATTITUDE DE LA POPULATION DE L'UNION EUROPEENNE A L'EGARD DES JUIFS

Le PFN ne fait état d'aucune étude récente ou enquête d'opinion sur les sentiments antisémites.

H. TRAVAUX DE RECHERCHE OU ENQUETES D'OPINION FAISANT ETAT DE VIOLENCES OU ATTITUDES ANTISEMITES

- **juin 2003** à Bologne, plus de 150 sites web appartenant à des organisations d'extrême-droite et louant les camps de concentration, vendant des souvenirs fascistes et diffusant des messages racistes et xénophobes, ont été recensés dans le cadre d'un projet de recherche de la FIAP (Fédération italienne des associations partisans) publié sous le titre «Les sites de la honte»¹⁶³.

¹⁶⁰ ANSA, 30 novembre 2003.

¹⁶¹ 22/09/2003

¹⁶² La *Repubblica*; L'*Unità*; Il Manifesto, 19 et 20 novembre 2003

¹⁶³ L'*Unità* (9.06.2003)

I. BONNES PRATIQUES DES ONG POUR REDUIRE LES PREJUGES, VIOLENCES ET AGRESSIONS

- **27 janvier 2003:** dans de nombreuses régions et provinces italiennes, un certain nombre d'événements publics impliquant des écoles ont été organisés à la mémoire de l'Holocauste.
- **24 octobre 2003:** un service funèbre public s'est tenu à la *Piazza del Campidoglio*, à Rome, en hommage aux treize Somaliens décédés à la suite du chavirement d'un bateau rempli de réfugiés au large de la côte de Lampedusa. De nombreux représentants et membres d'associations musulmanes et juives, le Grand rabbin de Rome et des représentants d'autres groupes religieux ont assisté à l'événement, qui bénéficiait du soutien du maire de Rome.
- À la suite du sanglant attentat contre des Juifs à Istanbul, un groupe d'intellectuels et de journalistes italiens a lancé un appel à la solidarité envers la communauté juive, en se rendant à la synagogue. L'événement a connu un vif succès et, le 22 novembre, de nombreux citoyens non Juifs ont fréquenté les synagogues de certaines villes italiennes.

J. REACTIONS DES RESPONSABLES POLITIQUES ET AUTRES LEADERS D'OPINION, Y COMPRIS LES INITIATIVES POUR REDUIRE LES PHENOMENES DE POLARISATION ET INVERSER LES TENDANCES NATIONALES NEGATIVES.

Aucun événement significatif n'a été rapporté par le PFN.

CONCLUSIONS

Il n'existe aucun suivi officiel systématique des incidents antisémites en Italie, ni d'enquêtes ou de statistiques fiables. En 2002, le PFN n'a trouvé aucune mention d'attaque physique à l'encontre de Juifs ou de leurs biens, tandis qu'une seule agression a été enregistrée en 2003. Le PFN a toutefois mis à jour de nombreux exemples de menaces verbales et d'insultes, de lettres, d'appels téléphoniques et de graffitis menaçants. (Comme dans de nombreux autres pays, ces menaces ont atteint leur apogée en avril 2002, période d'incidents graves au Moyen-Orient.) Il existe aussi de nombreux sites web antisémites. Bien qu'il apparaisse qu'il n'existe en Italie aucun problème majeur de violence antisémite, le PFN estime que les attitudes antisémites sont répandues dans tous les partis politiques et une large portion de l'opinion publique. Les enquêtes d'opinion ont montré qu'une majorité d'Italiens pense que les Juifs italiens possèdent des caractéristiques distinctes du reste de la population, comme une relation particulière à l'argent, et qu'un grand nombre de personnes pensent que les Juifs ont «un pouvoir trop grand dans le monde des affaires». On retrouve fréquemment, lors de manifestations anti-immigrants organisées par la Ligue du Nord, des slogans et banderoles tant antisémites qu'hostiles aux immigrants.

1.9. LUXEMBOURG - RAPPORT SUR L'ANTISÉMITISME

Données et informations fournies pour 2002 (avec une attention particulière pour la période de mai à juin) et 2003 par le point focal national RAXEN du Luxembourg

PRÉFACE

Officiellement, quelque 650 personnes sont enregistrées en tant que membres de la communauté juive. Toutefois, le nombre de Juifs au Grand-Duché est estimé à environ 1 200, soit 2,2% de la population totale. Depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, le nombre de Juifs au Luxembourg est resté constant. Il s'agit de la plus petite communauté juive en Europe. Tout comme l'ensemble de la population luxembourgeoise, la communauté juive est une population vieillissante dont le déficit démographique est comblé par l'arrivée de jeunes de diverses nationalités qui viennent au Luxembourg pour des raisons professionnelles. Les membres de la communauté juive se sont extrêmement bien intégrés dans la vie sociale, communautaire et culturelle du pays.

1.9.1. LÉGISLATION RELATIVE À L'ANTISÉMITISME

L'antisémitisme fait l'objet de diverses dispositions législatives:

- L'article 10 b de la constitution du Grand-Duché de Luxembourg dispose: «Tous les Luxembourgeois sont égaux devant la loi. Ils sont admissibles à tous les emplois publics, civils et militaires; la loi détermine l'admissibilité des non-Luxembourgeois à ces emplois».¹⁶⁴ Cette disposition constitutionnelle exerce ses effets légaux sur tous les actes législatifs – à l'exception des actes concernant l'approbation des traités.
- La loi de 1997 relative à la discrimination dispose que les personnes qui commettent des actes discriminatoires encourent des sanctions pénales. À l'occasion de l'Année européenne contre le racisme, le parlement a adopté divers amendements au code pénal, introduisant une législation antidiscriminatoire détaillée. La longue liste des catégories reprise à l'article 454 du code pénal fait référence à la discrimination fondée, notamment, sur la race, l'origine ethnique ou une religion déterminée. L'article 457-1 du code pénal (introduit par la loi de juillet 1997) considère comme un délit et prévoit des sanctions pénales pour

¹⁶⁴ En outre, un arrêt de la Cour d'appel a admis qu'un principe constitutionnel sur l'égalité était applicable à toute personne concernée par la législation luxembourgeoise (arrêt du 15 juillet 1999 n° 21 871 du rôle d'audience).

l'incitation à la discrimination au moyen de paroles publiques (écrites, peintes, imprimées, etc. ou verbales) «à l'égard d'une personne physique ou morale, d'un groupe ou d'une communauté».¹⁶⁵

1.9.2. SOURCES DE DONNÉES ET D'INFORMATIONS

- Sources gouvernementales
- Entrevues avec des représentants de la communauté juive
- Journaux (par exemple «Luxemburger Wort», «Le Quotidien»)

1.9.3. DONNÉES ET INFORMATIONS

I. L'ANTISEMITISME EN 2002

A. ACTES DE VIOLENCE PHYSIQUE ENVERS LES JUIFS, LEURS COMMUNAUTÉS, LEURS ORGANISATIONS OU LEURS BIENS

Au Luxembourg, les cas d'agression physique pour des motifs idéologiques sont rares dans une atmosphère générale de tolérance. Le modèle luxembourgeois de tolérance et de consensus permet aux différentes cultures, races et religions de vivre ensemble en harmonie et il n'existe pas de partis d'extrême-droite. Dès lors, le représentant de la communauté juive et le secrétaire général du consistoire israélite ont confirmé au PFN qu'ils n'avaient connaissance d'aucun acte de violence ou d'agression à l'encontre de personnes ou de biens juifs en 2002. En fait, le représentant de la communauté juive a déclaré au PFN que, depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, aucune agression physique à l'encontre de personnes de confession juïque n'avait été signalée, ce qui a été confirmé par le porte-parole de la police grand-ducale. Amnesty International Luxembourg a également confirmé l'absence d'un tel phénomène.

B. AGRESSIONS VERBALES, DISCOURS DE HAINE ET AUTRES FORMES DE DISCRIMINATION À L'ÉGARD DES JUIFS

La communauté juive et la police grand-ducale n'ont reçu aucun rapport d'incident relatif à une agression verbale antisémite en 2002.

C. ETUDES, ENQUÊTES D'OPINION OU AUTRES RAPPORTS SUR L'ÉVOLUTION DES SENTIMENTS ANTISEMITES

Le PFN n'a signalé aucune étude de ce genre.

¹⁶⁵ EUMC (2002): «Législation antidiscriminatoire dans les États membres de l'UE. Comparaison de la législation nationale contre la discrimination fondée sur l'origine raciale ou ethnique, la religion ou la croyance avec la directive du Conseil», p. 15

D. BONNES PRATIQUES DES ONG POUR REDUIRE LES PREJUGES, VIOLENCES ET AGRESSIONS

Les autorités publiques, les ONG, les leaders de la communauté juive, les chefs d'écoles et les mouvements de jeunesse mènent des campagnes d'information et d'éducation contre l'antisémitisme:

- **10 mai 2002:** le Service National de la Jeunesse a organisé une «Journée du Souvenir» sur le thème: «Il est nécessaire de connaître l'histoire pour préparer l'avenir». En présence du ministre de la culture, qui a souligné le fait que le gouvernement accroîtra le nombre de ces initiatives¹⁶⁶, des prisonniers luxembourgeois des camps de concentration durant la Seconde Guerre mondiale ont parlé aux jeunes de leurs expériences, et des étudiants, issus de divers établissements éducatifs, ont visité des camps de concentration en 2002. Les médias se sont largement fait l'écho de ces initiatives et de leurs effets positifs sur les jeunes.
- **15 mai 2002:** une école a organisé un panel traitant de la situation au Moyen-Orient sur le thème: «Il n'y a pas de paix sans justice et sans responsabilité». Des représentants de communautés religieuses, d'organes séculiers et des francs-maçons ont exposé leurs points de vue. Cette initiative faisait partie du projet luxembourgeois «Vers une culture de la paix» initié par l'école.¹⁶⁷
- **16 juin 2002:** pour la troisième année consécutive dans le cadre de la Journée européenne de la culture juive, la communauté juive a invité la population du Luxembourg à découvrir le patrimoine architectural et culturel juif et à s'informer sur les traditions du judaïsme. La communauté juive a enregistré un nombre de visiteurs plus élevé que celui des années précédentes. Dans ce contexte, plusieurs articles présentant des informations sur la communauté juive au Luxembourg ont également été publiés dans divers magazines.¹⁶⁸

E. REACTIONS DES RESPONSABLES POLITIQUES ET AUTRES LEADERS D'OPINION

Les responsables politiques luxembourgeois ont «exprimé leur désapprobation face au regain d'attaques racistes et antisémites liées à la situation au Proche-Orient», ainsi qu'il est stipulé dans une déclaration conjointe des ministres européens de l'Intérieur, publiée au Luxembourg. Par la même occasion, les ministres se sont engagés à intensifier leur lutte contre ces attaques, en favorisant les échanges d'informations et l'harmonisation de la législation contre le racisme, l'antisémitisme et la xénophobie.¹⁶⁹ Le gouvernement luxembourgeois et le ministre des affaires étrangères ont soutenu tous les efforts entrepris par les

¹⁶⁶ «Luxemburger Wort», 11.5.2002

¹⁶⁷ «Luxemburger Wort», 16.5.2002

¹⁶⁸ «Le Quotidien», 16.6.2002

¹⁶⁹ Gouvernement luxembourgeois, Service Information et Presse, Communiqué, 25.4.2002

communautés européennes et internationales pour réactiver le processus de paix au Moyen-Orient. Le ministre s'est effectivement rendu en visite dans la région et a rencontré Ariel Sharon au même titre que Yasser Arafat. Les responsables politiques assistent généralement aux services religieux organisés dans les synagogues pour les célébrations de la fête nationale luxembourgeoise; le Grand Rabbin et les représentants de la communauté juive assistent au «Te Deum» célébré pour la fête nationale en la cathédrale Notre-Dame ainsi qu'à d'autres services œcuméniques et manifestations officielles.

COMPLEMENT D'INFORMATIONS

Les médias tendent à relater la situation au Moyen-Orient de manière relativement neutre; toutefois, la communauté juive a noté que certains commentaires de presse manifestaient une tendance pro-palestinienne, en particulier dans la presse de gauche qui condamne les politiques actuelles du gouvernement israélien.

En mai 2002, certaines associations concernées par la protection des animaux ont soulevé la question de l'abattage des animaux selon le rituel juif (Shechitah), le jugeant cruel et inadéquat. Le Premier ministre a fait remarquer, lors d'une conférence de presse, que cette pratique n'a pas cours actuellement au Grand-Duché. Cette loi religieuse mal interprétée, qui a suscité un certain débat public, pourrait également concerner les Musulmans. Au Luxembourg, quelque 40 familles mangent casher mais, étant donné qu'il ne s'y trouve pas de boucherie casher, elles achètent leur alimentation dans la ville de Metz, en France. Certaines lettres de lecteurs ont été publiées dans des magazines sur ce sujet, mais ne contenaient aucune suggestion antisémite.

II. L'ANTISEMITISME EN 2003

A. EXTREME VIOLENCE: TOUTE ATTAQUE SUSCEPTIBLE DE PROVOQUER DES PERTES EN VIES HUMAINES

Le PFN n'a reçu aucun rapport d'un tel incident.

B. AGRESSION: TOUTE ATTAQUE PHYSIQUE DIRIGEE CONTRE DES PERSONNES ET NE CONSTITUANT PAS UNE MENACE POUR LA VIE.

Le PFN n'a reçu aucun rapport d'un tel incident.

C. DOMMAGES ET VIOLATIONS DE PROPRIETE

Le PFN n'a reçu aucun rapport d'un tel incident.

D. MENACES, QU'ELLES SOIENT VERBALES OU ECRITES

Le PFN n'a reçu aucun rapport d'un tel incident.

E. COMPORTEMENTS INJURIEUX

Le PFN n'a reçu aucun rapport d'un tel incident.

F. ÉCRITS ANTISEMITES

- Le vice-président de la communauté juive a noté que le seul problème, à cet égard, réside dans des préjugés antisémites parfois rencontrés dans des caricatures publiées, et dont il s'est plaint auprès des médias luxembourgeois.
- **Juin 2003:** un article paru dans «Kulturissimo», un supplément au quotidien «Tageblatt», sur la guerre en Iraq et commentant la politique américaine et israélienne a été fortement critiqué par le président de l'association «Les Amis d'Israël».

G. CHANGEMENTS D'ATTITUDE DE LA POPULATION DE L'UNION EUROPEENNE A L'EGARD DES JUIFS

Le PFN n'a reçu aucun rapport de telles études.

H. TRAVAUX DE RECHERCHE OU ENQUETES D'OPINION FAISANT ETAT DE VIOLENCES OU ATTITUDES ANTISEMITES

Le PFN n'a reçu aucun rapport de telles études.

I. BONNES PRATIQUES DES ONG POUR REDUIRE LES PREJUGES, VIOLENCES ET AGRESSIONS

- «**Contre l'Oubli**»¹⁷⁰ est un projet d'information et de sensibilisation coordonné par une école secondaire. Presque chaque école organise, de temps à autre, des expositions, des conférences, etc. sur le sujet de l'Holocauste et de l'antisémitisme. Les écoles secondaires organisent des voyages vers les camps de concentration.
- «**Action Group Inter-Religions**»¹⁷¹ rassemble des membres des communautés chrétienne, juive, musulmane et baha'i afin de promouvoir

¹⁷⁰ Projet «Contre l'Oubli», Lycée Technique de Bonnevoie

¹⁷¹ A.G.I.R. c/o SeSoPI- Centre Intercommunautaire, 5, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg

la compréhension mutuelle et développer un climat de dialogue et de prière dans le respect des traditions mutuelles.

J. REACTIONS DES RESPONSABLES POLITIQUES ET AUTRES LEADERS D'OPINION, Y COMPRIS LES INITIATIVES VISANT A REDUIRE LA POLARISATION ET INVERSER LES TENDANCES NATIONALES NEGATIVES

Les responsables politiques adoptent une position ferme à l'encontre de l'antisémitisme. Il est toutefois rare que le gouvernement fasse des déclarations sur ce sujet. À la suite d'une décision de la conférence permanente des ministres européens de l'Éducation en octobre 2000, le gouvernement a décidé d'organiser dans les écoles une «Journée de la mémoire de l'Holocauste et de la prévention des crimes contre l'humanité» le 10 octobre, jour anniversaire du référendum de 1941. Cet événement a été organisé pour la première fois en 2003 et est étroitement lié à la date de la Journée de la commémoration nationale au Luxembourg.

CONCLUSIONS

Les représentants de la communauté juive, les ONG et les experts sont unanimes pour affirmer que, depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, le Luxembourg n'a pas connu de phénomène antisémite. L'absence de groupes et de partis de droite, la position ferme du gouvernement dans la condamnation de l'antisémitisme, l'absence d'une presse antisémite et la situation économique favorable sont des facteurs pouvant expliquer cette situation, de même que la présence de plusieurs campagnes offrant des informations et une éducation contre le racisme et l'antisémitisme. Toutefois, étant donné l'absence d'un système de contrôle officiel et approprié des incidents racistes ou antisémites, il est difficile de corroborer ces affirmations au moyen de données statistiques.

1.10. PAYS-BAS - RAPPORT SUR L'ANTISÉMITISME

Données et informations fournies pour 2002 (avec une attention particulière pour la période de mai à juin) et 2003 par le point focal national RAXEN des Pays-Bas

PRÉFACE

Les Juifs sont arrivés aux «Pays-Bas» au cours de la conquête romaine, mais leur présence est effectivement attestée à partir des années 1100; en 1350, des Juifs ont été expulsés avec violence. Des Juifs Marranos, qui dissimulaient initialement leur identité juive, sont arrivés au XVI^e siècle et, au cours du XVII^e siècle, des Juifs Askenazes sont arrivés en provenance d'Allemagne et d'Europe de l'Est. Les Juifs hollandais pouvaient gérer leurs affaires internes en toute autonomie jusqu'à ce que le roi Guillaume I^{er} impose l'enseignement laïque obligatoire aux enfants juifs et l'usage de la langue néerlandaise au lieu du Yiddish.

Vers 1933, 140 000 Juifs vivaient en Hollande. Un grand nombre de réfugiés Juifs ont fui l'Allemagne nazie en tirant parti de la «politique hollandaise de la porte ouverte». En 1943, au cours de l'occupation nazie, des Juifs ont été déportés vers Auschwitz et Sobibor, bien qu'un nombre relativement élevé aient survécu à l'Holocauste à Amsterdam en se dissimulant sous l'identité de non-Juifs ou en falsifiant des documents avec l'aide de non-Juifs. L'exemple le plus fameux est celui de la famille Frank, qui pu survivre pendant plusieurs années en demeurant cachée. Le journal tenu par Anne Frank est devenu le récit le plus lu concernant la vie sous l'Holocauste. En 1946, seulement 20% de la population juive d'avant-guerre avait survécu.

Aujourd'hui, on estime que la communauté juive hollandaise comporte environ 30 000 membres (environ 0,2 % de la population), dont la plupart vivent à Amsterdam et soutiennent une diversité d'institutions religieuses et éducatives, ainsi qu'un quotidien, le *Nieuw Israelitisch Weekblad*. La communauté juive est représentée par trois conseils: la «*Nederlands Israelitisch Kerkgenootschap*», le «*Verbond van Liberaal Religieuze Joden*» et la «*Portugees Israelitisch Kerkgenootschap*».

1.10.1. LÉGISLATION RELATIVE À L'ANTISÉMITISME

L'article premier de la constitution néerlandaise contient à la fois le principe de l'égalité et l'interdiction de discrimination.¹⁷² Il dispose que toutes les personnes vivant aux Pays-Bas doivent être traités de manière égale dans des circonstances équivalentes. La discrimination, y compris la discrimination raciale, est interdite. L'article dispose que le citoyen bénéficie de la protection dans sa relation avec le gouvernement, mais un caractère horizontal à cette protection ne peut être directement invoqué dans les relations entre les citoyens eux-mêmes. Cette relation légale est prévue dans la loi sur l'égalité de traitement.

Les interdictions pénales actuelles en matière de discrimination sont inscrites dans la législation néerlandaise de 1971.¹⁷³ Après l'introduction de ces dispositions, seules quelques modifications ont dû être apportées au code pénal (*Wetboek van Strafrecht; Sr*).

L'article 429 quater du code pénal, qui interdit la discrimination dans l'exercice d'une activité commerciale ou d'une profession, prévoit des conditions plus strictes depuis 1981¹⁷⁴ afin d'amener les déclarations non-juives que les entreprises néerlandaises délivraient aux pays arabes du Moyen Orient dans le champ de l'interdiction visée à l'article 429 quater.

Le 1er février 1992, les interdictions pénales à l'encontre de la discrimination ont été renforcées et élargies (avec de nouvelles causes de discrimination).¹⁷⁵ Le principe de base est que des entraves résultant d'une discrimination ne peuvent être imposées aux personnes dans l'exercice de leurs fonctions sociales. La loi est destinée à protéger les groupes qui doivent faire face à des discriminations. Depuis lors, les articles suivants sont en vigueur:

- **l'article 90 quater** énonce la définition (pénale) de la discrimination;
- **l'article 137c** interdit la diffamation à caractère discriminatoire;
- **l'article 137d** fait de l'incitation à la haine un délit;
- **l'article 137e** interdit la publication de remarques à caractère discriminatoire et, depuis 1992, cette interdiction est également appliquée à l'envoi non sollicité de publications à caractère discriminatoire;
- **l'article 137f** dispose que, depuis l'amendement de 1992, le soutien à des activités à caractère discriminatoire ne constitue plus une infraction mineure, mais un délit;

¹⁷² Van Boven et al., *Het verbod van artikel 1 Grondwet: nationale en internationale perspectieven* [L'interdit de l'article 1er de la Constitution: perspectives nationales et internationales] Leyde, Stichting NJCM-Boekerij 2003

¹⁷³ Bulletin des actes et décrets, 1971, p.. 96.

¹⁷⁴ Bulletin des actes et décrets, 1981, p.. 306

¹⁷⁵ Bulletin des actes et décrets, 1991, p.. 623.

- **l'article 137g**, depuis la modification de 1992, englobe non seulement l'interdiction de la discrimination délibérée dans l'exercice d'une activité commerciale ou d'une profession, mais également dans l'exercice de fonctions officielles;
- **l'article 429 quater** interdit la même infraction que celle qui est visée à l'article 137g, mais sans imposer que la discrimination ait un caractère délibéré.

1.10.2. SOURCES DE DONNÉES ET D'INFORMATIONS

Depuis le début des années 1990, des efforts systématiques ont été accomplis afin de mieux comprendre le problème de la violence raciste et de la violence résultant de l'extrême-droite, en particulier au travers du projet de recherche «Observation du racisme et de l'extrême-droite». L'objectif de ce projet (mis en oeuvre par la Fondation Anne Frank et l'université de Leyde) est de suivre et de rapporter périodiquement les expressions publiques du racisme, de l'idéologie de l'extrême-droite et de la discrimination raciale aux Pays-Bas, ainsi que les réactions à ces phénomènes.¹⁷⁶

- Bureau néerlandais des plaintes pour discrimination sur l'Internet (Meldpunt Discriminatie Internet, MDI)
- Observation du racisme et de l'extrême-droite, projet conduit par la Fondation Anne Frank et l'université de Leyde
- Fédération nationale des bureaux et points de contact antidiscrimination (Landelijke Vereniging van Anti-Discriminatie Bureaus en Meldpunten; LVADB's)
- Centre d'information et de documentation sur Israël (Centrum Informatie en Documentatie Israël (CIDI))

1.10.3. DONNÉES ET INFORMATIONS

L'antisémitisme aux Pays-Bas se présente sous des formes très différentes. Outre les opinions négatives, le langage grossier, les messages à caractère haineux (par courrier électronique ou classique), les cris lors des rencontres de football et les discussions sur l'Internet, des formes plus graves peuvent émerger telles que les actes des activités extrémistes et antisémites de l'extrême-droite, un «révisionnisme historique» persistant (tel que le négationnisme de l'Holocauste) ainsi que des actes de violence antisémite. Ces manifestations ont un caractère multiforme:

¹⁷⁶ Jaap van Donselaar & Peter R. Rodrigues, *Monitor racisme en extreem-rechts; racistisch en extreem-rechts geweld in 2002* [Observation du racisme et de l'extrême droite; violence raciste et violence sous l'incitation de l'extrême-droite en 2002], Amsterdam, 2003

Chiffres clés sur l'antisémitisme aux Pays-Bas en 2002¹⁷⁷	
Plaintes pour antisémitisme	
- fédération nationale des bureaux et points de contact antidiscrimination	169
- bureau néerlandais des plaintes pour discrimination sur l'Internet	584
Incidents recueillis par le CIDI	337
Violences antisémites	46
Affaires enregistrées par les services du ministère public	60

Un aperçu des tendances récentes indique une montée de l'antisémitisme: violences, plaintes pour antisémitisme et affaires enregistrées par les services du ministère public. L'Internet est devenu une scène publique pour l'expression quotidienne de l'antisémitisme.

I. L'ANTISEMITISME EN 2002

A. ACTES PHYSIQUES DE VIOLENCE ET AGRESSIONS VERBALES A L'EGARD DES JUIFS

En 2001, les incidents sous enquête ont été dominés par les effets des événements du 11 septembre: une série d'incidents violents visant des Musulmans et des objets associés aux Musulmans, en particulier des mosquées, qui ont immédiatement débuté après le 11 septembre et qui se sont poursuivis jusqu'aux alentours de décembre. L'ensemble de ces incidents totalisait environ 60% du nombre total en 2001. En 2002, ce pourcentage s'est réduit à environ 47% du total (nombre absolu: 68).

Environ 46 incidents ayant fait l'objet d'une enquête en 2002 sont liés à l'antisémitisme. Ceci constitue une nette augmentation par rapport aux 18 affaires en 2001. Dans 19 cas sur 46 d'antisémitisme en 2002, l'auteur était supposé être un membre d'une minorité ethnique ou il y avait une connexité manifeste avec le conflit au Moyen Orient.

¹⁷⁷ **Nota bene:** en raison d'un certain recouvrement des différentes bases de données, il n'est pas possible d'additionner les différents chiffres essentiels.

Tableau 1: Victimes et violence raciste en 2002, en fonction de l'ethnicité et de la catégorie de l'incident¹⁷⁸

	Actes antisémites	Actes anti-islamiques	Actes antiréfugiés
Graffitis ciblés	9	11	4
Menaces	22	19	4
Menaces d'attentats à la bombe	1	1	1
Confrontations	-	-	3
Vandalisme	3	14	8
Incendies volontaires	2	3	3
Voies de fait	9	20	8
Total	46	68	31

Les chiffres du LECD montrent une diminution plutôt qu'une augmentation du nombre d'incidents inter-ethniques et apportent moins d'arguments au fait que les principaux suspects dans les affaires d'antisémitisme étaient des membres de minorités ethniques. En 2002, l'antisémitisme a progressé jusqu'à atteindre 25% de toutes les infractions enregistrées en matière d'actes à caractère discriminatoire. Ceci concerne les expressions à caractère antisémite et un grand nombre des incidents qui se sont déroulés en relation avec le sport (65%). Le contexte des incidents antisémites prend quelquefois une autre dimension parce qu'il se combine à l'animosité entre les supporters de football. À titre d'exemple, un grand nombre de supporters de l'Ajax dépeignent leur équipe comme un «club juif», ce qui provoque quelquefois des injures.

Tableau 2 Motifs de discrimination par incident 1998-2002

Motifs de discrimination	1998	1999	2000	2001	2002
Concomitance de plusieurs motifs	25	27	23	22	54
Antisémitisme	47	34	48	41	60
Origine ethnique: Suriname, Antilles	7	13	11	6	7
Origine ethnique: Turquie, Maroc	42	27	48	46	40
Noirs/individus de couleur	47	33	40	52	47
Orientation sexuelle	6	1	9	10	6

¹⁷⁸ Jaap van Donselaar & Peter R. Rodrigues, Monitor racisme en extreem-rechts; racistisch en extreem-rechts geweld in 2002 [Observation du racisme et de l'extrême droite; violence raciste et violence sous l'incitation de l'extrême droite en 2002], Amsterdam, 2003

Convictions religieuses/personnelles	5	4	3	4	3
Genre	0	0	1	1	0
Autres motifs	17	17	23	7	10
Non précisé	18	35	8	9	15
Total	214	191	214	198	242

Source: Centre d'expertise nationale en matière de discrimination

Le gouvernement soutient un réseau d'environ 35 bureaux antidiscrimination qui traitent les plaintes pour racisme et discrimination. Ces bureaux publient un rapport annuel sur les plaintes qu'ils ont reçues au cours de l'année précédente. Cet inventaire annuel des plaintes est publié par la fédération nationale des bureaux et points de contact antidiscrimination [*Landelijke Vereniging van Anti-Discriminatie Bureaus en Meldpunten (LVADB)*].¹⁷⁹

En 2002, environ 4% (169) du nombre total des 3 902 plaintes pour racisme et discrimination étaient des plaintes pour antisémitisme (niveau identique à 2001) et plus de 100 de ces 169 incidents avaient été signalés à Amsterdam.

Un aperçu annuel des incidents antisémites est également publié par le «CIDI», le centre d'information et de documentation sur Israël (*Centrum Informatie en Documentatie Israël*)¹⁸⁰. Pour 2002, les données du «CIDI» révèlent une augmentation considérable des incidents antisémites, essentiellement due à des messages haineux. Nous pouvons également observer une augmentation des incidents plus graves dans les catégories des violences physiques, des menaces et du langage à caractère injurieux.

Tableau 3: Incidents antisémites répartis par catégories, 2000-2002, recueillis par le CIDI

	2000	2001	2002
Violences physiques	6	6	12
Menaces	1	8	19
Langage à caractère injurieux	32	48	68
Vandalisme	-	2	2
Graffitis ciblés (1)	8	7	9

¹⁷⁹ Key figures 2002, Klachten en meldingen over ongelijke behandeling [Plaintes et rapports d'inégalité de traitement], National Federation of Anti-Discrimination Agencies and Hotlines, (Landelijke Vereniging van Anti-Discriminatie Bureaus en Meldpunten), Amsterdam:

¹⁸⁰ Ces aperçus peuvent être consultés sur le site web du CIDI, voir <http://www.cidi.nl/>

Sports	4	7	18
Messages haineux (courrier électronique)	10	31	159
Lettres haineuses (2)	18	16	34
Divers (3)	17	14	16
Total	96	139	337

Source: CIDI Annual Report Anti-Semitism 2002, disponible sur <http://www.cidi.nl>
 (1) Synagogues, cimetières, monuments, (2) lettres, tracts, télécopies, autocollants, (3) médias, livres, musique.

B. AGRESSIONS VERBALES, DISCOURS DE HAINE ET AUTRES FORMES DE DISCRIMINATION ENVERS LES JUIFS

Selon le rapport annuel 2002 du bureau néerlandais pour la discrimination sur l'Internet [*Meldpunt Discriminatie Internet*, (MDI)], l'antisémitisme est l'une des principales catégories de plaintes pour discrimination sur l'Internet. 584 expressions d'antisémitisme ont été signalées en 2002 (dont 54 étaient liées au négationnisme de l'Holocauste).¹⁸¹ Environ 90% de toutes les expressions antisémites signalées apparaissaient sur les forums web de sites web musulmans. Une partie de ces expressions consistait en un recyclage d'écrits antisémites classiques, tels que le «protocole des sages de Sion». Un autre élément était la négation de l'Holocauste. Hormis ce qui est appelé «nouvel antisémitisme», l'antisémitisme traditionnel était également manifestement visible sur l'Internet.

Depuis septembre 2000, le «*Vrij Historisch Onderzoek*» (VHO) [recherches historiques libres] belge présente sur son site web¹⁸² une traduction en ligne du rapport Leuchter¹⁸³. La diffusion du rapport Leuchter aux Pays-Bas a été condamnée par le *Hoge Raad* (cour suprême) des Pays-Bas pour avoir enfreint les dispositions en matière de non-discrimination prévues par le code pénal néerlandais et, en 2003, une plainte au pénal a été déposée à l'encontre de la diffusion du rapport Leuchter par le site web VHO.

En outre, il existe divers forums web et recueils d'observations et d'impressions en ligne («*guestbooks*») sur l'Internet, qui sont utilisés par les extrémistes de droite pour diffuser des idées et de la propagande. Quelques-unes d'entre elles, telles que *stormfront.org*, *polinco.net* et les «*guestbooks*» de «*Stormfront Nederland*» et «*Blood & Honour*» sont bien connus pour leur contenu antisémite.

Au vu du grand nombre de plaintes, les activités des services du ministère public pour lutter contre la discrimination sur l'Internet sont très limitées. En 2001, seuls cinq affaires avaient été portées devant des tribunaux et, dans la plupart des cas,

¹⁸¹ <http://www.inach.net>

¹⁸² <http://www.vho.org>

¹⁸³ Leuchter, Frederick A: *Het Leuchter Rapport*, VHO, Berchem 1990

n'avaient pas débouché sur des condamnations en raison d'erreurs techniques au cours des poursuites.¹⁸⁴ En 2002, seuls six de ces cas avaient été traités par les services du ministère public.¹⁸⁵

C. ETUDES, ENQUÊTES D'OPINION OU AUTRES RAPPORTS SUR L'ÉVOLUTION DES SENTIMENTS ANTISEMITES

Aucune information pertinente n'a été fournie par le PFN.

D. BONNES PRATIQUES DES ONG POUR REDUIRE LES PREJUGES, VIOLENCES ET AGRESSIONS

Aucune information pertinente n'a été fournie par le PFN.

E. REACTIONS DES RESPONSABLES POLITIQUES ET AUTRES LEADERS D'OPINION

L'aperçu annuel du «CIDI» a attiré une large attention du public. La chambre haute du Parlement néerlandais a adopté une motion au cours de laquelle le gouvernement a été prié d'informer la chambre haute des politiques à l'encontre de l'antisémitisme. Le 24 octobre, le ministre de la justice a adressé une lettre à la chambre haute¹⁸⁶. Le gouvernement est préoccupé par l'augmentation de l'antisémitisme, et la lutte contre l'antisémitisme constitue un large volet des outils et politiques existants contre le racisme et la discrimination.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

L'antisémitisme est principalement un thème dans les petits partis et organisations, tels que le «*Nederlandse Volks-Unie*» (NVU) (union des peuples néerlandais) ouvertement nazi, «*Blood & Honour Nederland*», ainsi que le groupe de hooligans «*Stormfront Nederland*» basés à La Haye qui font preuve d'un antisémitisme virulent.

¹⁸⁴ J. van Donselaar and P.R. Rodrigues, Monitor Racisme en Extreem Rechts [Observation du racisme et de l'extrême droite], Cinquième rapport, Amsterdam: Fondation Anne Frank/université de Leyde 2002, pp. 92-107

¹⁸⁵ Jaap van Donselaar & Peter R. Rodrigues, Monitor racisme en extreem-rechts; racistisch en extreem-rechts geweld in 2002 [Observation du racisme et de l'extrême droite; violence raciste et violence sous l'incitation de l'extrême droite en 2002], Amsterdam, 2003

¹⁸⁶ Kamerstukken II, 2003/04, 29 200 VI, n° 62

II. L'ANTISEMITISME EN 2003

Le PFN néerlandais n'a pas été en mesure de produire des données statistiques similaires pour 2003, étant donné que celles-ci sont en cours de compilation. Toutefois, certains incidents indicatifs en 2003 sont mentionnés. L'incident suivant n'entre dans aucune des catégories de lignes directrices, mais il n'en demeure pas moins important:

- **En novembre 2003**, des néo-nazis qui squattaient dans un bâtiment militaire depuis la fin de 2000, à Eindhoven, ont organisé un concert «*Rock against ZOG*» auquel participaient trois groupes néo-nazis allemands. Le message et les textes manifestement antisémites des groupes et le fait que le concert avait été planifié le jour précédent la commémoration de la Nuit de cristal («Kristallnacht») ont provoqué des réactions furieuses des organisations juives et antifacistes ainsi que celles de politiciens locaux et nationaux. Le concert n'a pas pu être interrompu et a attiré un petit nombre de visiteurs provenant des Pays-Bas, de Belgique et d'Allemagne. La publicité et la pression politique qui en ont résulté ont cependant contraint les néo-nazis à quitter le bâtiment.

A. EXTREME VIOLENCE: TOUTE ATTAQUE SUSCEPTIBLE DE PROVOQUER DES PERTES EN VIES HUMAINES

Aucune information pertinente n'a été fournie par le PFN.

B. AGRESSION: TOUTE ATTAQUE PHYSIQUE DIRIGEE CONTRE DES PERSONNES ET NE CONSTITUANT PAS UNE MENACE POUR LA VIE

- **4 mai 2003**: lors de la commémoration annuelle des victimes de la Seconde Guerre mondiale, plusieurs incidents antisémites qui se sont déroulés à Amsterdam ont provoqué l'émoi du public et des débats intenses dans les médias. Selon certains articles, sur un site de commémoration, des jeunes Marocains ont retiré les gerbes et se sont mis à jouer au football avec celles-ci. Sur un autre site, les deux minutes de silence ont été perturbées par des cris: «Il faudrait tuer les Juifs».

C. DOMMAGES ET VIOLATIONS DE PROPRIETE

Aucune information pertinente n'a été fournie par le PFN.

D. MENACES, QU'ELLES SOIENT VERBALES OU ECRITES

Aucune information pertinente n'a été fournie par le PFN.

E. COMPORTEMENTS INJURIEUX

Aucune information pertinente n'a été fournie par le PFN.

F. ÉCRITS ANTISEMITES

Aucune information pertinente n'a été fournie par le PFN.

G. CHANGEMENTS D'ATTITUDE DE LA POPULATION DE L'UNION EUROPEENNE A L'EGARD DES JUIFS

Aucune donnée ou information pertinente n'a été fournie par le PFN.

H. TRAVAUX DE RECHERCHE OU ENQUETES D'OPINION FAISANT ETAT DE VIOLENCES OU ATTITUDES ANTISEMITES

Aucune information pertinente n'a été fournie par le PFN.

I. BONNES PRATIQUES DES ONG POUR REDUIRE LES PREJUGES, VIOLENCES ET AGRESSIONS

Dans le débat public sur l'antisémitisme aux Pays-Bas, il existe une préoccupation publique croissante au sujet des réactions antisémites dans les écoles. L'enseignement portant sur l'Holocauste et la Seconde Guerre mondiale dans plusieurs écoles a provoqué des remarques pénibles sur le conflit entre Israël et les Palestiniens, de manière prédominante de la part des élèves d'origine marocaine. Au cours d'une conférence d'enseignants organisée par la Fondation Anne Frank en Octobre 2003, un groupe de 40 enseignants a examiné ce problème et les modalités d'y remédier. Certains ont déclaré qu'ils évitaient le sujet de l'enseignement de l'Holocauste pour ne pas susciter de tensions au sein de la classe. Suite à cette conférence, la Fondation Anne Frank a prévu de mettre au point du matériel pédagogique afin de soutenir et d'aider les enseignants qui sont confrontés à l'antisémitisme. La Fondation Anne Frank souligne l'importance du traitement de l'Holocauste dans l'enseignement en tant que partie intégrale de l'enseignement de l'Histoire.

J. REACTIONS DES RESPONSABLES POLITIQUES ET AUTRES LEADERS D'OPINION, Y COMPRIS LES INITIATIVES VISANT A REDUIRE LES PHÉNOMÈNES DE POLARISATION ET INVERSER LES TENDANCES NATIONALES NEGATIVES

Aucune information pertinente n'a été fournie par le PFN.

CONCLUSIONS

Il existe plusieurs sources raisonnablement fiables de statistiques de l'antisémitisme aux Pays-Bas, notamment des organismes officiels, des ONG et des organisations de recherche. Les données recueillies par le PFN montrent que les incidents antisémites, qui vont des graffitis ciblés aux menaces d'incendie volontaire et d'agression, ont augmenté de manière significative en 2002 par rapport aux années précédentes, en particulier à Amsterdam, qui a une communauté juive relativement nombreuse par rapport au reste du pays. Il semble que les personnes qui sont clairement reconnaissables comme Juives sont particulièrement vulnérables au harcèlement verbal et aux menaces de violences. Toutefois, les données ne fournissent pas de preuves tangibles concernant les auteurs. La diffusion croissante de matériel antisémite sur des sites Internet hébergés dans des pays tiers constitue une tendance préoccupante. Le système judiciaire n'a pas donné suite aux plaintes au pénal déposées à l'encontre de ressortissants néerlandais impliqués dans de telles activités. En conséquence, les sites racistes et antisémites sur l'Internet ont jusqu'à présent été en mesure d'éviter les poursuites. Le PFN souligne qu'en dépit du fait qu'au moment de la publication il n'existait pas de données statistiques sur les incidents racistes et antisémites survenus au cours de 2003, il semble que la nature et l'ampleur du problème en 2003 ne différerait pas radicalement de celles de 2002.

1.11. AUTRICHE – RAPPORT SUR L'ANTISÉMITISME

Données et informations pour l'année 2002 (avec une attention particulière pour la période de mai à juin) et 2003 par le point focal national RAXEN de l'Autriche

PRÉFACE

Les preuves de la présence de communautés juives dans la zone géographique actuellement couverte par le territoire de la République d'Autriche remontent au XII^e siècle de notre ère. La plupart des Juifs se sont établis à Vienne d'où ils ont parfois été expulsés avant d'y revenir ultérieurement. En 1848, les Juifs se sont vu octroyer des droits civils ainsi que le droit d'établir une communauté religieuse autonome. En revanche, les droits liés à la pleine citoyenneté ne leur ont été accordés qu'en 1867. Baignée dans cette atmosphère de liberté économique, religieuse et sociale, la population juive a prospéré, passant de 6 000 âmes en 1860 à près de 185 000 en 1938.

En mars 1938, après que l'Autriche eut été annexée par l'Allemagne nazie, des milliers d'Autrichiens et de Juifs autrichiens opposés à l'ordre nazi furent déportés vers des camps de concentration. Seuls 2 000 des 65 000 Juifs viennois ainsi déportés revinrent des camps, tandis que 800 survécurent à la guerre en se cachant.

Aujourd'hui, la communauté juive d'Autriche compte environ 8 000 personnes.¹⁸⁷ La communauté juive est la plus grande communauté religieuse reconnue en Autriche. En droit public, elle bénéficie d'un statut de personne morale. Elle a pour principale fonction de représenter auprès de l'État autrichien les intérêts religieux des Juifs vivant en Autriche.

1.11.1. LÉGISLATION RELATIVE À L'ANTISÉMITISME

- L'approche du système juridique autrichien consiste à considérer que les actes de discrimination ou de violence raciste sont le fruit d'une idéologie d'extrême-droite ou national-socialiste. La législation applicable à la violence et aux délits racistes et xénophobes se concentre dès lors sur les délits s'inscrivant dans le contexte de l'idéologie national-socialiste. L'acte constitutionnel interdisant le NSDAP (parti des ouvriers national-socialistes allemands) (*Verbotsgesetz*; loi

¹⁸⁷ Statistik Austria (2000), *Volkszählung 2001. Hauptergebnisse 1 – Österreich, Tableau 4 Bevölkerung nach Religion* [Recensement 2001. Principaux résultats 1 – Autriche, Tableau 4, Population en fonction de la religion], pp. 58-60 et calculs propres.

d'interdiction¹⁸⁸) adopté afin de se conformer à l'obligation internationale résultant de l'article 9 du traité de Vienne¹⁸⁹ constitue la base légale des sanctions contre les actes racistes et l'incitation à de tels actes dans le contexte de l'idéologie (néo-)nazie.

- Les autres délits racistes sans relation avec l'idéologie national-socialiste sont exclus du champ d'application de la loi d'interdiction. La section 33, n° 5 du code pénal¹⁹⁰ («*Strafgesetzbuch*», StGB) dispose que, dans les cas d'infractions commises pour des motifs racistes ou xénophobes, il convient que le tribunal examine la motivation et la considère comme un facteur aggravant pour le choix de la sentence à prononcer¹⁹¹. La section 283 du code pénal punit d'incitation à l'hostilité quiconque provoque ou encourage publiquement (d'une manière susceptible de porter atteinte à l'ordre public) la perpétration d'un acte hostile contre une église ou une communauté religieuse présente dans l'État ou contre un groupe défini par son appartenance à une telle église ou communauté religieuse, une race, une nation, une origine ethnique ou un État. La section 283 interdit en outre toute agitation publique dirigée contre un tel groupe, de même que tout propos insultant ou dénigrant formulé à l'encontre de ce groupe d'une façon portant atteinte à la dignité humaine¹⁹².
- La section 3d de la loi d'interdiction s'applique en tant que «*lex specialis*» à de telles incitations perpétrées en relation avec l'idéologie national-socialiste. Les sections 111 et 115, en relation avec la section 117 (3) du code pénal, interdisent les attaques verbales racistes ou xénophobes dirigées contre des individus. Les dispositions préliminaires du code des procédures administratives («*Einführungsgesetz zu den Verwaltungsverfahrensgesetzen*», EGVG)¹⁹³ contiennent une base légale permettant de punir des infractions de moindre gravité en comparaison à celles visées par la loi d'interdiction et le code pénal.
- Il convient également de mentionner la section 188 du code pénal autrichien qui sanctionne plus particulièrement le dénigrement des doctrines religieuses («*Herabwürdigung religiöser Lehren*»).

¹⁸⁸ Österreich, StGBI 13/1945, version modifiée BGBl 148/1992, (19.03.1992)

¹⁸⁹ Österreich, BGBl 152/1955, version modifiée BGBl III Nr. 179/2002, (06.06.2002)

¹⁹⁰ Österreich, Strafgesetzbuch, BGBl 60/1974 (01.01.1975), version modifiée BGBl I 134/2002, (13.08.2002)

¹⁹¹ Bien que cette disposition s'applique directement aux délits de violence raciste, force est de constater que ce facteur aggravant relatif aux motivations racistes n'est quasiment jamais appliqué.

¹⁹² Les contrevenants s'exposent à une peine d'emprisonnement de deux ans.

¹⁹³ Österreich, BGBl 50/1991 (31.01.1991), version modifiée BGBl I 97/2002, (25.06.2002)

1.11.2. SOURCES DE DONNÉES ET D'INFORMATIONS

Source gouvernementale:

Ministère fédéral de l'intérieur

ONG et organisations juives:

- «*Forum gegen Anti-Semitismus*» (FGA, forum contre l'antisémitisme) (sous-organisation de la «Israelitische Kultusgemeinde Wien»);
- ESRA (English Speaking Resident Association, association des résidents juifs de langue anglaise)
- «*Israelitische Kultusgemeinden*» [communautés de culte israélite], Salzbourg, Innsbruck, Graz;
- «*Israelitische Kultusgemeinden*» [communautés de culte israélite], Styrie, Carinthie et autres districts;
- «*Israelitische Kultusgemeinden*» [communautés de culte israélite], Tyrol et Vorarlberg;
- «*Israelitische Kultusgemeinden*» [communautés de culte israélite], Linz;
- «*Israelitische Kultusgemeinden*» [communautés de culte israélite], Salzbourg;
- «*Jewish Synagogue Association of Baden*» [association de la synagogue juive de Baden];
- «ZARA» (courage civique et antiracisme);
- «*Dokumentationsarchiv des Österreichischen Widerstands*» (DÖW), [centre de documentation de la Résistance autrichienne];
- «*Ökologische Linke*» (OEKOLI, gauche écologique);
- «*Österreichische HochschülerInnenschaft*» [fédération autrichienne des enseignants de l'enseignement supérieur];
- Forum de coordination pour la lutte contre l'antisémitisme;
- Journalistes.

Analyse médiatique des organes de presse écrite suivants:

Der Standard, Die Presse, Wiener Zeitung, Salzburger Nachrichten, Kurier, Kleine Zeitung, Oberösterreichische Nachrichten, Zur Zeit, Aula, Der Eckart et Kronen Zeitung.

Le *Forum gegen Antisemitismus* (FGA, *forum contre l'antisémitisme*¹⁹⁴) est associé à la communauté de culte israélite à Vienne et fait office de point de contact

¹⁹⁴ Cf.: <http://www.fga-wien.at>, (09.11.2003)

concernant les faits d'antisémitisme relatifs à la communauté juive de Vienne. Le FGA publie ses observations dans un bulletin¹⁹⁵. Il prodigue également aux victimes des conseils psychologiques et juridiques afin de leur permettre d'entrer en contact avec des spécialistes. En ce sens, le FGA est une institution de surveillance pour les cas signalés. Les cas repris dans les données du FGA englobent ceux rapportés par les médias, ceux repris dans la base de données du forum de coordination pour la lutte contre l'antisémitisme, de même que ceux enregistrés par différentes «communautés de culte israélite» régionales.

Les rapports gouvernementaux sur la sécurité de l'État et la protection de la constitution constituent la source d'information officielle sur la criminalité antisémite en Autriche. Le ministère fédéral de l'intérieur publie des données en relation avec l'antisémitisme sous le intitulé de l'«extrémisme d'extrême-droite» dans ses rapports annuels relatifs à la protection de la constitution¹⁹⁶. Les informations contenues dans ces rapports comprennent des descriptions qualitatives de la structure et des stratégies des groupes d'extrême-droite, qui font figure de statistiques criminelles pertinentes.

En comparaison des sources officielles, le FGA¹⁹⁷ rapporte un beaucoup plus grand nombre d'incidents antisémites. Dans un communiqué de presse de septembre 2003, le FGA a signalé une augmentation de 71,43 % des incidents antisémites par rapport à la même période en 2002. En 2003, 108 cas, notamment de graffitis, de menaces, d'agressions verbales et de violences physiques, ont été signalés au FGA¹⁹⁸.

1.11.3. DONNÉES ET INFORMATIONS

I. L'ANTISEMITISME EN 2002

A. ACTES DE VIOLENCE PHYSIQUE ENVERS LES JUIFS, LEURS ORGANISATIONS OU LEURS BIENS

Aucun acte de violence dirigée contre des personnes n'a été signalé ou cours de la période sur laquelle porte le rapport.

- «ZARA» a rapporté qu'un seul graffiti de croix gammée à Vienne leur a été signalé au cours de la période de surveillance.

¹⁹⁵ Disponible à l'adresse URL suivante: http://www.fga-wien.at/archiv_nl.htm, (09.11.2003)

¹⁹⁶ Ces rapports peuvent être téléchargés au départ du site web suivant: <http://www.bmi.gv.at/staatsschutz/startseite.asp>, (09.11.2003)

¹⁹⁷ Informations supplémentaires disponibles à l'adresse URL suivante: <http://www.fga-wien.at> (22.03.2003)

¹⁹⁸ Communiqué de presse du forum contre l'antisémitisme du 24.09.2003.

- Le ministère fédéral de l'intérieur rapporte l'endommagement d'une plaque commémorative à proximité de la synagogue de St. Pölten, en Basse-Autriche, en tant qu'infraction à l'article 126 du StGB (code pénal) - dommage sérieux à des biens.
- **31 juillet 2002:** des déprédations graves sont causées à la synagogue d'Innsbruck - une caméra de surveillance a été détruite, une plaque commémorative arrachée et, à peine quelques jours plus tard, la synagogue et les immeubles voisins ont été couverts de graffitis contenant des slogans antisémites¹⁹⁹.

B. AGRESSIONS VERBALES, DISCOURS DE HAINE ET AUTRES FORMES DE DISCRIMINATION À L'ÉGARD DES JUIFS

- La «*Israelitische Kultusgemeinde Innsbruck*» (communauté de culte israélite d'Innsbruck) a reçu une lettre de menace adressée à son président et à ses membres, déclarant: «Les Juifs ne sont pas bienvenus au Tyrol et devraient aller aux États-Unis ou en Israël, où est leur place».
- Le «FGA» a informé le point focal national que la «*Israelitische Kultusgemeinde Wien*» (communauté de culte israélite de Vienne) a reçu 18 lettres de menace au cours de la période. Selon leur estimation, la plupart de ces incidents impliquaient des personnes d'origine arabe.
- Deux incidents d'agression verbale ont été rapportés par le ministère de l'intérieur au cours de la période de surveillance: premièrement, un professeur de l'université de Salzbourg a reçu un tract antisémite en provenance des États-Unis (la plainte fait actuellement l'objet d'une enquête); deuxièmement, un panneau d'affichage portant des slogans anti-Juifs a été érigé à Ried, Haute-Autriche (la plainte fait également l'objet d'une enquête).
- Trois «lettres au rédacteur en chef» contenant des propos antisémites ont été expédiées au cours de la période sous examen. L'une accusait les Israéliens d'être eux-mêmes responsables de l'émergence de l'antisémitisme, tandis que les deux autres avaient trait au débat relatif au mémorial «Siegfriedskopf».
- Une recherche sur l'Internet a permis de découvrir un rapport concernant un fermier de Haute-Autriche qui a érigé, devant sa ferme, un panneau d'affichage sur lequel était écrit: «Les Juifs font chanter le monde entier», et «Ariel Sharon est un terroriste d'État».
- **13 avril 2002:** dans le cadre d'une manifestation contre l'exposition intitulée «Crimes of the German Wehrmacht – Dimensions of a War of

¹⁹⁹ *Tiroler Tageszeitung*, (31.07.2002), *Vandalenakt vor der Innsbrucker Synagoge* [Acte de vandalisme à l'extérieur de la synagogue d'Innsbruck], p. 9; *Tiroler Tageszeitung*, (03./04.2002), *Schmieranschlag auf Synagoge* [Graffitis sur la synagogue]; *Kurier*, édition du Tyrol, (03.08.2002), *Schmierereien an Innsbrucks Synagoge* [Graffitis à la synagogue d'Innsbruck], p. 9, disponible à l'adresse URL suivante: http://archiv.kurier.at/act/volltext.htm?schluessel=KURIER_200208030251500150&suche=innsbrucks+synagoge&suchedatum=20020803%7C20031109&simple=, (07.11.2003)

Annihilation, 1941-1944» [Crimes de la Wehrmacht allemande – Dimensions de la guerre d'extermination, 1941-1944], la moitié des participants, pour la plupart des skinheads, ont arpenté le centre de la ville de Vienne en criant «Sieg Heil» et «l'Allemagne aux Allemands, les étrangers dehors!» et en chantant des chansons néo-nazies. Un enregistrement vidéo a apporté la preuve de ces incidents et 36 suspects ont été signalés à la police pour violation de la loi d'interdiction NS. En décembre 2002, un skinhead de 19 ans déclaré coupable de violation de la loi a été condamné à une peine d'emprisonnement d'un an avec sursis à la condition qu'il participe à un «cours de formation contre l'extrême-droite».

- Le «Centre de documentation de la Résistance autrichienne» (DÖW) a constaté une augmentation de la présence de néo-nazis et de skinheads autrichiens sur l'Internet au cours de l'année 2002²⁰⁰. Le DÖW démontre régulièrement, documents à l'appui, les connexions existant entre le révisionnisme, l'extrémisme de droite et l'antisémitisme²⁰¹.

C. ETUDES, ENQUÊTES D'OPINION OU AUTRES RAPPORTS SUR L'ÉVOLUTION DES SENTIMENTS ANTISEMITES

Le point focal national n'a pas trouvé de travaux de recherche faisant état de violence antisémite, ni d'enquêtes d'opinion relatives au changement d'attitude envers les Juifs. Un travail de recherche portant sur l'antisémitisme a été effectué au cours de la seconde moitié des années 1990 par Günther Rathner et présenté lors d'une conférence de presse en 2002. Parmi les personnes interrogées, 46 % affichaient une faible ou très faible tendance à l'antisémitisme, 35 % étaient neutres et 19 % étaient fortement à très fortement enclines à l'antisémitisme²⁰². Le point focal national n'a trouvé ni travaux de recherche ni rapports systématiques traitant de l'évolution des attitudes antisémites.

D. BONNES PRATIQUES DES ONG POUR REDUIRE LES PREJUGES, VIOLENCES ET AGRESSIONS

Le point focal national a rapporté plusieurs bonnes pratiques visant principalement à lutter contre les préjugés et à encourager des débats publics axés sur la confrontation au passé et la sensibilisation:

²⁰⁰ «Verstärkte Internet-Präsenz von Neonazis» [Présence accrue des néo-nazis sur le web], dans: *Neues von ganz rechts* [Des nouvelles de l'extrême-droite] – Juillet 2002, disponible à l'adresse URL suivante:

http://www.doew.at/projekte/rechts/chronik/2002_07/web.html, (29.10.2003)

²⁰¹ Pour un cas, voir: «Ochensberger weiter aktiv» [Ochensberger reste actif], dans: *Neues von ganz rechts* – Juillet 2002, disponible à l'adresse URL suivante:

http://www.doew.at/projekte/rechts/chronik/2002_07/ochensb.html, (29.10.2003)

²⁰² Cf. *Fremdenfeindlichkeit in Österreich* [Xénophobie en Autriche], disponible à l'adresse URL suivante: <http://science.orf.at/science/news/34264>, (15.06.02)

- Le livre «*5 Fragen an 3 Generationen: Anti-Semitismus und wir heute*»²⁰³ [5 questions à 3 générations: l'antisémitisme et nous aujourd'hui] pose à trois personnes appartenant à trois générations différentes cinq questions sur l'antisémitisme²⁰⁴. Les trois auteurs, un docteur appartenant à la génération ayant connu la guerre, un spécialiste en sciences politiques né pendant la Seconde Guerre mondiale et une jeune femme universitaire spécialisée en éducation civique, répondent aux questions de manière très personnelle en tentant d'expliquer l'antisémitisme.
- Une publication de Christoph Lind²⁰⁵ présente le destin de Juifs dans divers districts de Basse-Autriche en analysant l'«aryanisation», la privation des droits civiques, l'expulsion et la déportation. Le livre contient de nombreuses biographies, confronte le lecteur à des personnes ayant un jour appartenu à leur communauté et œuvre à l'encontre de l'anonymat des victimes. L'auteur considère cet ouvrage comme une contribution à la confrontation au passé de même qu'à la sensibilisation à la question de l'antisémitisme²⁰⁶.
- Le musée municipal de Mistelbach a inauguré une exposition intitulée «*Verdrängt und vergessen – Die Juden von Mistelbach*» [Réprimés et oubliés - les Juifs de Mistelbach], le 9 juin 2002, montrant l'évolution de l'établissement des Juifs depuis 1867, la vie de l'ancienne communauté juive et son extinction.
- Le musée juif de Hohenems a inauguré son exposition intitulée «*Rosenthals. Collage einer Familiengeschichte*» [Les Rosenthals - collage de l'histoire d'une famille] présentant des récits concernant une famille juive qui vivait jadis dans la région de Hohenems et qui est aujourd'hui éparpillée dans le monde entier.
- **En 2001**, la municipalité de Salzburg a érigé une plaque commémorative en mémoire de Theodor Herzl, sur laquelle figurent les mots suivants: «À Salzburg, j'ai passé quelques-unes des heures les plus heureuses de ma vie. Dr. Theodor Herzl, 1860-1904.» Le Président fédéral Klestil a informé M. Heinz Schaden, maire de Salzburg, qu'il préférerait voir la citation complète du journal de Herzl, à savoir: «Ainsi aurais-je adoré rester dans cette ville merveilleuse. Toutefois, étant Juif, jamais je n'aurais accédé à la fonction de juge.» Dans sa lettre, le Président Klestil écrivait: «En Autriche plus qu'ailleurs, nous devons traiter la mémoire de Theodor Herzl avec une sensibilité particulière»²⁰⁷. Cette lettre a été le point de départ d'un débat impliquant les

²⁰³ Halhuber, M-J./A. Pelinka/D. Ingruber (2002), *5 Fragen an 3 Generationen: Anti-Semitismus und wir heute* [5 questions à 3 générations: l'antisémitisme et nous aujourd'hui], Vienne, Czernin.

²⁰⁴ Ces informations sont extraites de la page d'accueil de la maison d'édition: <http://www.czernin-verlag.com/>, (15.06.02)

²⁰⁵ Christoph Lind (2002) «... *sind wir doch in unserer Heimat als Landmenschen aufgewachsen* ...» («... nous avons pourtant grandi dans notre patrie comme des citoyens ruraux ...»), St. Pölten, Landesverlag

²⁰⁶ *Kurier* (24.05.02)

²⁰⁷ *Der Standard* (05.06.02)

«*Israelitische Kultusgemeinden*» (communautés de culte israélite) de Salzbourg et de Vienne qui a abouti à un accord sur le fait de compléter le texte, le 10 juin 2002²⁰⁸.

- **24 mai 2002:** Benita Ferrero-Waldner, ministre fédéral des Affaires étrangères, a visité l'ancien camp de concentration d'Auschwitz lors de son passage en Pologne²⁰⁹. Au cours d'une allocution, elle a déclaré: «Il n'était pas facile pour l'Autriche d'avouer que bon nombre de nos compatriotes ont été les auteurs ou complices de crimes ou ont eu connaissance de ce qui se passait (...) L'enseignement que nous devons tirer d'Auschwitz est que nous ne pouvons pas rester passifs en présence de l'antisémitisme, de la haine et de l'intolérance».
- **12 juin 2002:** Ariel Muzicant, président de l'«*Israelitische Kultusgemeinde*» (communauté de culte israélite), et Josef Pühringer, président du «*Landeshauptleutekonferenz*» (conseil des cinq gouverneurs des provinces fédérales), ont signé un traité de restitution. Celui-ci stipule que les provinces fédérales verseront 18,1 millions d'euros à l'«*Israelitische Kultusgemeinde*» en compensation des biens qui appartenaient aux communautés juives et qui ont été expropriés ou détruits sous le régime nazi. Ce traité ne pourra cependant pas entrer en vigueur tant que les deux lois sur le recours collectif n'auront pas été abrogées aux États-Unis²¹⁰.

E. REACTIONS DES RESPONSABLES POLITIQUES ET AUTRES LEADERS D'OPINION

- Le président du Parlement de la Province fédérale de Vienne et représentant du parti socialiste d'Autriche (*Sozialistische Partei Österreichs*, SPÖ) a qualifié Ariel Sharon de «terroriste d'État» en réponse à une lettre adressée à l'organisation israélienne «*Keren Kayemeth Leisrael*» l'invitant à un bal. Il a été critiqué pour cette déclaration par les ténors du SPÖ mais d'aucuns ont également suggéré que le fait de critiquer la politique israélienne ne devrait pas être assimilé à de l'antisémitisme.

II. L'ANTISEMITISME EN 2003

Le point focal national évoque la difficulté de broser une image précise de la situation de l'antisémitisme du fait qu'il n'existe pas actuellement d'organe spécialisé pour enregistrer les plaintes relatives aux violences racistes et que la plupart des incidents de discrimination quotidienne ne sont pas signalés à la police. C'est pourquoi, ils estiment qu'il y a une carence importante en données nationales

²⁰⁸ *Der Standard* (11.06.02)

²⁰⁹ *Kurier* (25.05.2002) et *Der Standard* (25/26. 05.2002)

²¹⁰ Cf. *Der Standard* (13.06.02)

cohérentes concernant les plaintes enregistrées en relation avec la discrimination raciale, ethnique et religieuse en général et la discrimination antisémite en particulier.

A. EXTREME VIOLENCE: TOUTE ATTAQUE SUSCEPTIBLE DE PROVOQUER DES PERTES EN VIES HUMAINES

- **10 février 2003:** le FGA a enregistré l'attaque d'un homme par quatre skinheads dans le métro de Vienne. Les agresseurs ont commencé par le harceler en brandissant devant son visage une affiche sur laquelle figuraient des croix gammées et des slogans «Heil Hitler», puis l'un d'eux l'a frappé à l'aide d'une ceinture. Aucun des passagers présents n'a tenté de venir en aide à l'infortuné. Heureusement, la police présente sur les lieux a arrêté les skinheads et enregistré la plainte de la victime. L'affaire est pendante devant la juridiction compétente.
- **Juillet 2003:** le FGA a enregistré une violente agression dirigée contre un Juif orthodoxe à Vienne, au cours de laquelle ce dernier fut violemment battu au point de perdre connaissance. Revenu à lui, l'homme demanda à des passants de lui communiquer le numéro de téléphone de la police, mais ne reçut aucune réponse. Il se rendit ultérieurement à la police pour déposer plainte.

B. AGRESSION: TOUTE ATTAQUE PHYSIQUE DIRIGEE CONTRE DES PERSONNES ET NE CONSTITUANT PAS UNE MENACE POUR LA VIE

- **10 mai 2003:** le FGA a enregistré l'agression d'un rabbin par des skinheads. Les agresseurs ont aspergé la victime de bière, ont jeté une bouteille dans sa direction et lui ont donné des coups de pied. Le rabbin a tenté de se défendre et un commerçant aidé d'une autre personne est parvenu à emmener les deux skinheads vers un restaurant tout proche et à les y garder jusqu'à ce que la police arrive, dix minutes plus tard, et interroge les agresseurs sans prendre aucune mesure à leur rencontre²¹¹.
- **1^{er} juillet 2003:** le forum de coordination pour la lutte contre l'antisémitisme²¹² a enregistré une agression dirigée contre une famille identifiable comme juive, à laquelle les propriétaires d'un restaurant musulman avaient refusé l'accès à leur établissement. Dans l'empoignade qui s'en suivit, des membres de cette famille furent battus par d'autres clients du restaurant. La police arrivée sur place a pris les dépositions des deux parties²¹³.

²¹¹ Pour un exemple: ORF-ON, (16.06.2003), *Antisemitisch motivierter Übergriff* [Aggression motivée par l'antisémitisme], disponible à l'adresse URL suivante:

<http://wien.orf.at/oesterreich.orf?read=detail&channel=1&id=259401>, (16.05.2003)

²¹² Cf.: <http://www.antiSemitism.org.il/showArticle.asp?ID=5989>, (09.11.2003)

²¹³ Deux autres incidents violents survenus au cours de la période sous examen sont consignés dans la base de données du forum de coordination pour la lutte contre l'antisémitisme. Voir les entrées de base de données suivantes: «Austria – A Jew was Beaten in Vienna» [Autriche - Un

C. DOMMAGES ET VIOLATIONS DE PROPRIETE

- La communauté de culte israélite d'Innsbruck et le FGA ont enregistré un cas de violation de propriété en Autriche occidentale concernant un commerçant d'origine juive ayant déposé plainte suite à l'apposition, sur la vitrine de sa boutique, d'autocollants portant des croix gammées et les mots suivants: «Nous sommes de retour»; «Les Juifs sont notre infortune» et «Aryens seulement». Les autocollants portaient également le nom «NSDAP-AO» (*Nationalsozialistische Deutsche Arbeiterpartei Aufbauorganisation*, organisation du parti des travailleurs national-socialistes allemands) ainsi que le numéro de boîte postale de l'organisation. La police a enregistré l'incident.

D. MENACES, QU'ELLES SOIENT VERBALES OU ECRITES

8 avril 2003: le forum de coordination pour la lutte contre l'antisémitisme a enregistré une alerte à la bombe à l'école juive²¹⁴.

E. COMPORTEMENTS INJURIEUX

Le point focal national estime que les comportements injurieux, notamment les graffitis antisémites, constituent les cas les plus fréquemment rapportés d'incidents antisémites en Autriche²¹⁵.

- **Octobre 2002:** une famille juive s'est plainte au FGA de faire l'objet d'un harcèlement constant par des voisins, notamment sous la forme de déclarations telles que: «Je vous tuerai, les Juifs», «Je hais les Juifs», «Vous êtes supposés avoir été brûlés», «Bohémiens, maudits Juifs, étrangers, rentrez chez vous»²¹⁶.
- **19 novembre 2002:** un article relatif à une déclaration du président de la communauté de culte israélite, Ariel Muzicant, a été publié dans l'édition Internet du quotidien *Die Presse*, dont le titre était libellé comme suit: «Muzicant: nous avons besoin d'immigrants». Les lecteurs ont réagi en publiant des centaines de messages antisémites et

Juif battu à Vienne], disponible à l'adresse URL:

<http://www.antiSemitism.org.il/showArticle.asp?ID=6929>, (09.11.2003), et: «Austria – Skinheads Attack a Jew Leaving a Synagogue in Vienna» [Autriche - Des skinheads agressent un Juif sortant d'une synagogue à Vienne], disponible à l'adresse URL:

<http://www.antiSemitism.org.il/showArticle.asp?ID=5480>, (09.11.2003)

²¹⁴ Cf.: <http://www.antiSemitism.org.il/showArticle.asp?ID=5293>, (09.11.2003)

²¹⁵ La communauté de culte israélite de Graz n'a rapporté aucun cas de comportement injurieux. L'affaire est relatée dans: ZARA (2003), *Racism Report 2002: Case Report on Racist Incidents and Structures in Austria, Focus: civil courage* [Rapport sur le racisme 2002: rapports de cas d'incidents et de structures racistes en Autriche - Objet: courage civique], Vienne, disponible à l'adresse URL suivante: http://www.zara.or.at/download/rass_rep_2002_e.pdf, (14.06.2003), p. 38

révisionnistes. Les messages sont restés en ligne pendant quatre jours. Chaque jour, quelques messages ont été supprimés après que le FGA et ZARA eurent insisté en ce sens auprès du rédacteur.

- **15 octobre 2002:** des graffitis antisémites ont été apposés à proximité du bureau du président de la communauté juive en Autriche²¹⁷.
- **Depuis le mois de décembre 2002,** la présence de 19 graffitis à Vienne a été signalée à ZARA. La plupart comprennent une croix gammée et quelques-uns les mots «Les Juifs dehors» ou d'autres éléments d'agitation antisémite²¹⁸.
- Les représentants de la communauté juive sont régulièrement la cible de courriers haineux. Le forum de coordination pour la lutte contre l'antisémitisme rapporte une lettre au contenu antisémite adressée à la communauté juive de Salzbourg²¹⁹, dans laquelle la «conspiration juive mondiale» était accusée d'avoir «mis en scène les attaques du 11 septembre», et quatre cas où des injures antisémites ont été proférées²²⁰.

F. ÉCRITS ANTISEMITES

Les groupes et les partis d'extrême-droite ainsi que leurs publications sont étroitement surveillés par le DÖW²²¹ qui a rapporté une augmentation de l'agitation antiaméricaine et antisémite due à des néo-nazis allemands et autrichiens depuis le début de la guerre contre l'Irak²²².

L'antisémitisme dans la presse

Des déclarations visant à propager des théories de «conspiration juive» et de négation de l'Holocauste figurent principalement dans les publications suivantes:

- «*Zur Zeit*», publication hebdomadaire de membres du «FPÖ» («parti de la liberté»);
- «*Aula*», publication mensuelle du «*National-freiheitliche Akademikerverbände Österreichs*», organisation chapeautant les «fraternités national-libérales»;
- «*Fakten*», publication du groupe «*Die Kritischen Demokraten*»;

²¹⁷ Cf.: <http://www.antiSemitism.org.il/showArticle.asp?ID=3456>, (09.11.2003)

²¹⁸ Le matériel a été fourni au point focal national par ZARA, bien que ces incidents n'aient pas encore fait l'objet d'une publication.

²¹⁹ Cf.: <http://www.antiSemitism.org.il/showArticle.asp?ID=4687>, (09.11.2003)

²²⁰ Cf.: <http://www.antiSemitism.org.il/showArticle.asp?ID=4657>, <http://www.antiSemitism.org.il/showArticle.asp?ID=4659>, <http://www.antiSemitism.org.il/showArticle.asp?ID=4685>, and <http://www.antiSemitism.org.il/showArticle.asp?ID=4551>, (09.11.2003)

²²¹ Voir le site web consacré à la défense d'un extrémiste d'extrême droite interpellé, sous le titre «Solidarität mit Fröhlich» [Solidarité avec Fröhlich], dans: *Neues von ganz rechts* [Des nouvelles de l'extrême-droite] – Juillet 2003, disponible à l'adresse URL suivante: <http://www.doew.at>, (08.11.2003)

²²² «Neonazis mobilisieren gegen Irak-Krieg» [Les néo-nazis se mobilisent contre la guerre en Irak], dans: *Neues von ganz rechts* – Mars 2003, disponible à l'adresse URL suivante: http://www.doew.at/projekte/rechts/chronik/2003_03/antisem.html, (06.11.2003)

- «*HALT*», publication de Gerd Honsik;
- «*Der Patriot*», publication de Karl Steinhauser;
- «*Der Eckart*», publication mensuelle de «*Österreichische Landsmannschaften*».

Exemples d'écrits antisémites

En juin 2002, des membres de l'université de Vienne ont reçu un pamphlet antisémite intitulé: «La question juive en Amérique au XX^e siècle» contenant des références antisémites et révisionnistes telles que «la nature des Juifs», «négarion de l'Holocauste», «domination de la politique et des médias», «initiateurs de l'art moderne et de l'émancipation des femmes», etc. Plusieurs destinataires ont informé le DÖW²²³ à ce sujet.

L'«*Arbeitsgemeinschaft für demokratische Politik*» [communauté de travail pour une politique démocratique] a publié un pamphlet antisémite intitulé «Zone de crise au Proche-Orient» qui a été diffusé par une branche locale du FPÖ en Basse-Autriche. Le pamphlet décrit les Juifs comme les «maîtres des prêts et des crédits» qui «profitent des guerres entre les puissances mondiales»²²⁴.

G. CHANGEMENTS D'ATTITUDE DE LA POPULATION DE L'UNION EUROPEENNE A L'EGARD DES JUIFS

Le point focal national ne fait état d'aucune étude spécifique. Toutefois, les expériences des communautés de culte israélite en Autriche donnent une image ambivalente: d'un côté, le climat général est décrit comme très positif et en voie d'amélioration par les communautés de Graz et d'Innsbruck, de l'autre, la communauté d'Innsbruck estime que l'atmosphère régnant au sein des débats sur la question de la restitution est ambivalente.

Le FGA a indiqué que trois grandes évolutions influencent le climat entourant la communauté juive d'Autriche:

Premièrement, depuis le début du débat public de 2003 concernant la restitution et les paiements effectués à la communauté de culte israélite en guise de compensation pour les victimes de crimes de guerre, les attitudes antisémites à l'encontre des citoyens juifs et des institutions juives (en particulier, la communauté de culte israélite) sont de plus en plus perceptibles. Les réactions aux négociations transparaissent dans les injures à l'adresse tant des «Juifs» en tant que collectivité que du Dr. Ariel Muzicant, président de la communauté de culte israélite.

²²³ «Antisemitisches Pamphlet» [Pamphlet antisémite], dans: *Neues von ganz rechts* – Juillet 2002, disponible à l'adresse URL suivante:

http://www.doew.at/projekte/rechts/chronik/2002_07/uni1.html, (29.10.2003).

²²⁴ *FPÖ wirbt mit Anti-Semitismus* [Le FPÖ promeut l'antisémitisme], dans: *Neues von ganz rechts* – Novembre 2002, disponible à l'adresse URL suivante:

http://www.doew.at/projekte/rechts/chronik/2002_11/fpoe3.html, (29.10.2003).

Deuxièmement, l'aggravation de la situation au Moyen-Orient contribue également à susciter une attitude négative à l'égard des citoyens juifs. Le FGA suppose que cela résulte du fait que de nombreuses personnes ne font pas la distinction entre l'État d'Israël et les Juifs et tiennent leurs concitoyens juifs pour responsables des événements au Moyen-Orient. Le FGA soutient également que l'acceptation sociale de l'extrémisme de droite est croissante.

Troisièmement, une observation similaire peut être faite concernant l'acceptation croissante de l'antisémitisme dans tous les milieux sociaux, dont la communauté scientifique. Le tabou entourant l'antisémitisme affiché s'affaiblit mais n'a pas encore disparu, de sorte que l'antisémitisme camouflé, «codé» est un phénomène important. Un livre publié en 2001 par la célèbre universitaire viennoise Ruth Wodak relate des expériences personnelles d'antisémitisme vécues dans la vie de tous les jours, qui sont aussi pertinentes aujourd'hui que lors de la publication²²⁵.

H. TRAVAUX DE RECHERCHE OU ENQUÊTES D'OPINION FAISANT ETAT DE VIOLENCES OU ATTITUDES ANTISEMITES

Deux axes de recherche sont pris en considération: la recherche portant sur le phénomène actuel d'antisémitisme, y compris son évolution récente et les enquêtes d'opinion, et la recherche historique concernant en particulier la période de la Deuxième Guerre mondiale, qui joue un rôle important dans la sensibilisation de la population et la lutte contre l'antisémitisme.

Recherches portant sur les formes actuelles d'antisémitisme et les enquêtes d'opinion

- Dans l'ouvrage intitulé *Anti-Semitismus in Österreich nach 1945*²²⁶ [L'antisémitisme en Autriche après 1945], différents auteurs tentent d'explorer l'antisémitisme et de combler certaines lacunes de la recherche existante.
- L'institut de recherche FESSEL+GfK²²⁷ a effectué une enquête annuelle sur les perceptions historiques en relation avec le régime nazi auprès d'Autrichiens âgés de plus de 14 ans depuis 1979. La proportion des personnes interrogées estimant que l'Holocauste est «historiquement non prouvé» est rarement descendue sous la barre de huit pour cent au cours de cette période.
- Une étude commandée par l'université de Linz visait à mesurer la portée des attitudes envers l'antisémitisme, de la renaissance de l'idéologie

²²⁵ Wodak, R. (ed.), (2001), *Das kann einem nur in Wien passieren* [Cela ne peut vous arriver qu'à Vienne], Czernin Verlag, Vienne.

²²⁶ Wassermann H. P. (ed.) (2003), *Anti-Semitismus in Österreich nach 1945* [L'antisémitisme en Autriche après 1945] Innsbruck: Studienverlag.

²²⁷ Une représentation sous forme de diagramme de ces résultats peut être consultée à l'adresse suivante http://www.gfk.at/research_data/free_download/files/DATA/holo_02.gif, (27.10.2003).

nazie, de l'extrémisme de droite et d'autres formes de déviance à travers la sévérité de leur répression. Sur les 25 points inclus dans l'enquête de décembre 2002, la renaissance de l'idéologie nazie et l'extrémisme de droite se sont classés en dixième position, et l'antisémitisme en quinzième position parmi les infractions qui devraient être plus sévèrement punies. Près de 33 % des personnes interrogées se sont déclarées favorables à une répression plus sévère de l'extrémisme de droite et près de 20 % étaient du même avis en ce qui concerne l'antisémitisme. Le nombre de personnes interrogées favorables à une répression moins sévère pour les deux catégories a diminué entre 1998 et 2002.

- Une récente enquête *Eurobaromètre* a révélé que près de 60 % des Européens estiment qu'Israël constitue une menace pour la paix mondiale; ce score est plus élevé que celui obtenu pour tout autre pays visé par l'enquête²²⁸. Bien que l'interprétation de ce résultat soit problématique²²⁹, il convient de souligner que le pourcentage d'Autrichiens interrogés percevant l'État d'Israël comme constituant une menace pour la paix dans le monde est de 69 %, ce qui constitue un score supérieur à la moyenne des 15 États de l'UE, qui n'a été dépassé qu'aux Pays-Bas (74 %) ²³⁰.

I. BONNES PRATIQUES DES ONG POUR REDUIRE LES PREJUGES, VIOLENCES ET AGRESSIONS

- Les communautés de culte israélite sont engagées dans la lutte contre l'antisémitisme en tant qu'acteurs de la société civile. En outre, le centre psychosocial «ESRA»²³¹, fondé en 1994, offre des services médicaux, thérapeutiques et sociaux aux victimes de la Shoah et à leurs parents. Il prodigue également des conseils et un soutien aux personnes juives vivant à Vienne et s'efforce de faciliter le processus d'intégration des immigrants juifs.
- Le ministère fédéral de l'éducation, de la science et de la culture a mis en place un pool de témoins pour la période de la Deuxième Guerre mondiale dans le cadre du projet «Témoins contemporains - Service de réseau» visant à rechercher des témoins de l'histoire contemporaine²³². Les écoles peuvent inviter des victimes du national-socialisme à

²²⁸ Au cours de cette enquête, 7 515 citoyens de l'UE ont été interrogés par téléphone entre le 8 et le 16 octobre 2003. En Autriche 500 personnes ont été interrogées. EOS Gallup Europe (2003) Flash Eurobarometer 151 *Iraq and peace in the world* [L'Irak et la paix dans le monde], pp. 3, 113, disponible à l'adresse URL suivante:

http://europa.eu.int/comm/public_opinion/flash/fl151_iraq_full_report.pdf, (09.11.2003)

²²⁹ Pour d'autres réactions, voir: BBC News (03.11.2003) enquête «Israeli anger over EU "threat"» [Colère israélienne contre la «menace» européenne], disponible à l'adresse URL suivante: http://news.bbc.co.uk/1/hi/world/middle_east/3237277.stm, (09.11.2003)

²³⁰ EOS Gallup Europe (2003) op. cit., p. 81

²³¹ Pour plus d'informations, voir: <http://www.esra.at>, (09.11.2003)

²³² *ZeitzeugInnen – ReferentInnenvermittlungsdienst zur Zeitgeschichte*, pour plus d'informations, voir: <http://www.bmbwk.gv.at/start.asp?OID=1938&isllink=1&bereich=2&gwort=>, (09.11.2003)

s'exprimer au sujet du Troisième Reich et de l'Holocauste. Ce pool englobe différents groupes de victimes: personnes persécutées pour des motifs politiques, religieux et raciaux. Il convient de souligner que l'hebdomadaire *Zur Zeit* a entrepris une contre-initiative en réunissant un groupe de témoins contemporains dans le but de propager la «vérité historique»²³³.

- **En 2003**, l'ambitieux projet «*Letter to the Stars*»²³⁴ [Lettre aux étoiles] a tenté d'intéresser un grand nombre d'élèves à l'histoire personnelle de victimes de l'Holocauste en diffusant des données relatives à des milliers de victimes individuelles à des élèves autrichiens et en les invitant à consacrer leur temps et leurs pensées au destin de ces individus; 15 000 élèves répartis dans 500 écoles ont participé au projet qui a recueilli l'attention d'un large public en tant que l'un des plus grands projets scolaires en relation avec l'Holocauste, mais qui a été critiqué pour sa superficialité et accusé de sensationnalisme²³⁵.
- **6 novembre 2003**: l'Académie protestante a organisé un séminaire intitulé «*Anti-Semitism; old – new*» [Antisémitisme; l'ancien et le nouveau] en relation avec la semaine organisée en commémoration du progrom de novembre 1938²³⁶. Le programme comprenait un volet interactif concernant les stéréotypes et les préjugés relatifs aux Juifs, une conférence relative à l'antisémitisme sous ses formes ancienne et nouvelle et à l'antisémitisme secondaire, ainsi qu'une activité de groupe interactive en relation avec la reproduction de stéréotypes antisémites.

J. REACTIONS DES RESPONSABLES POLITIQUES ET AUTRES LEADERS D'OPINION, Y COMPRIS LES INITIATIVES VISANT A REDUIRE LES PHÉNOMÈNES DE POLARISATION ET INVERSER LES TENDANCES NATIONALES NEGATIVES

En mai 2003, un débat public s'est engagé autour de la contribution financière de la République d'Autriche à la communauté de culte israélite. Actuellement, seules 8 % à 9 % des activités de la communauté sont soutenues par un financement de l'État²³⁷ tandis qu'en Allemagne, quelque 80 % des frais de la communauté de culte israélite sont financés par l'État²³⁸. En raison du niveau élevé d'endettement de la communauté, Ariel Muzicant, président de celle-ci, réclame des subventions supplémentaires à hauteur de 2,7 millions d'euros par an. Une proposition du gouvernement a lié le paiement de subventions aux demandes de restitutions de la communauté adressées aux Provinces fédérales, qui aurait abouti au paiement de 9

²³³ «Die „historische Wahrheit“ von Zur Zeit» [La «vérité historique» de *Zur Zeit*], *Zur Zeit* (21/2003) cité dans: *Neues von ganz rechts* – Juin 2003, disponible à l'adresse URL suivante: http://www.doew.at/projekte/rechts/chronik/2003_06/zurzeit.html, (06.11.2003)

²³⁴ Cf. <http://www.lettertothestars.at>, (13.03.2003). [ACTAT0002]

²³⁵ Cf. débat mené à <http://www.diejuedische.at>, (06.05.2003). [PUBAT0047]

²³⁶ E-mail de l'*Evangelische Akademie*, octobre 28, 2003.

²³⁷ Grisse mann, S., Horowitz, N. (2003) «Auf Messers Schneide » [En équilibre sur le fil du couteau], dans: *profil*, (21.07.2003), p. 122.

²³⁸ Ibid.

millions d'euros sur les 18,2 millions auxquels la communauté a droit. Du fait que certains aspects juridiques sont pendants, plusieurs communautés n'ont pas consenti à effectuer un paiement anticipé.

CONCLUSIONS

Le point focal national évoque la difficulté de fournir un aperçu précis de l'antisémitisme en raison de l'inexistence d'un organe spécialisé chargé d'enregistrer les incidents et du manque de cohérence au niveau de l'enregistrement des plaintes pour discrimination raciale en général et pour antisémitisme en particulier. Une ONG fait état d'un plus grand nombre de cas que les sources officielles, avec une augmentation apparente de plus de 70 % d'incidents antisémites en 2003 par rapport à la même période en 2002. Au total, 108 cas ont été rapportés en 2003. Deux cas d'agression extrêmement violente ont été enregistrés en 2003, ainsi que deux autres agressions moins graves. Il y a eu quelques autres incidents d'endommagement de synagogues et de vandalisme dans des cimetières, mais il semble que les types d'incident antisémites les plus fréquents soient le comportement injurieux et le graffiti. La publication d'une enquête d'opinion menée en Autriche à la fin des années 1990 a révélé que 19 % des personnes interrogées étaient fortement à très fortement enclines à l'antisémitisme. Le point focal national conclut qu'en Autriche, le tabou à l'égard de l'antisémitisme s'affaiblit mais n'a pas disparu et qu'une sorte d'antisémitisme camouflé, codé, est désormais monnaie courante. Les actes de violence sont relativement rares. Il semble que l'antisémitisme autrichien se caractérise par des stéréotypes antisémites diffus et traditionnels plutôt que par des actes d'agression physique.

1.12. PORTUGAL - RAPPORT SUR L'ANTISÉMITISME

Données et informations fournies pour 2002 (avec une attention particulière pour la période de mai à juin) et 2003 par le point focal national RAXEN du Portugal

PRÉFACE

Il existe des témoignages de la présence de Juifs au Portugal à l'époque des Wisigoths et des Musulmans, dès le V^e siècle. Plusieurs communautés juives étaient actives et, lorsque le royaume du Portugal fut fondé au XII^e siècle, elles jouissaient d'une protection relative. L'on estime que dès le début du XIV^e siècle, plus de 200 000 Juifs vivaient au Portugal (20% de la population totale), maintenant des synagogues, des abattoirs, des hôpitaux, des prisons, des établissements de bains et autres institutions. Les Juifs participèrent aux explorations, au financement de flottes de navigation, à la réalisation de découvertes scientifiques en mathématiques, en médecine et en cartographie et bénéficièrent dès lors d'un traitement préférentiel de la part des rois successifs.

Après l'expulsion des Juifs d'Espagne en 1492, plus de 150 000 Juifs espagnols émigrèrent au Portugal mais, en 1497, ils furent soit réduits en esclavage, soit convertis de force au christianisme, la plupart d'entre eux pratiquant le judaïsme en secret; ils étaient connus sous le nom de Marranes ou crypto-Juifs. Pour échapper à l'Inquisition, de nombreux Juifs «marranes» s'enfuirent à Amsterdam, à Thessalonique et ailleurs; en 1654, 23 arrivèrent à La Nouvelle Amsterdam (New York) et devinrent, dit-on, les premiers immigrants juifs aux États-Unis.

Au début du XIX^e siècle, le Portugal invita les Juifs à revenir et une reconnaissance officielle de la communauté juive fut accordée en 1892, tandis qu'en 1912, la nouvelle République portugaise permettait à la communauté juive de maintenir des lieux de culte, un cimetière et d'abattre des animaux conformément à la loi juive, d'enregistrer les naissances, les décès et les mariages et de recueillir des fonds pour des œuvres de bienfaisance.

Au début de la Seconde Guerre mondiale, le Portugal adopta une politique de visas libérale, permettant à des milliers de réfugiés juifs d'entrer dans le pays à l'exclusion, toutefois, de ceux d'origine russe²³⁹. Des restrictions furent appliquées entre la fin de 1940 et 1941, mais ensuite le Portugal délivra à nouveau les visas d'entrée et plus de 100 000 Juifs et réfugiés purent fuir l'Allemagne nazie via

²³⁹ Pimentel, I. F. (1999) *O antisemitismo em Portugal no século XX* [L'antisémitisme au Portugal au XX^e siècle] Document non publié. Ce document est une version plus longue d'un article publié dans le journal *História*, Année XXI (nouvelle série), n° 15, daté de juin 1999 sous le titre «Marginal et importé. L'antisémitisme portugais dans la première moitié du XX^e siècle.»

Lisbonne. Tous les Juifs portugais et réfugiés juifs y résidant survécurent à la guerre.

Après la révolution de 1974 et l'instauration de la démocratie au Portugal, les Juifs furent pleinement acceptés en tant que minorité religieuse et protégés en vertu de la loi sur la pluralité religieuse, mais bon nombre émigrèrent en Israël, au Brésil, au Canada et aux États-Unis.

1.12.1. LÉGISLATION RELATIVE À L'ANTISÉMITISME

Il existe plusieurs dispositions traitant de l'antisémitisme dans le cadre législatif portugais. La plus importante de toutes est la **loi 16/2001 du 22 juin sur la liberté religieuse** qui établit que la liberté de croyance, de religion et de culte est inviolable et garantie à tous, conformément à la constitution, à la déclaration universelle des droits de l'homme, à la législation internationale applicable et à la législation actuelle. Hormis la définition de plusieurs principes, tels que le principe de l'égalité, de la non-discrimination, de la tolérance et de la coopération entre l'État et les communautés religieuses, elle établit également un ensemble de droits communs pour toutes les croyances religieuses et définit le statut des convictions et des communautés religieuses.

En outre, plusieurs dispositions insérées dans la constitution portugaise visent notamment des actes et manifestations antisémites:

- **L'article 13 § 2:** ce principe constitutionnel établit que nul ne peut être privilégié, avantagé, défavorisé, privé d'un droit ou dispensé d'un devoir en raison de son ascendance, de son sexe, de sa race, de sa langue, de son territoire d'origine, de sa religion, de ses convictions politiques ou idéologiques, de son instruction, de sa situation économique ou de sa condition sociale.
- **L'article 26 § 1** établit qu'il est reconnu à chacun le droit à l'identité personnelle, au développement de la personnalité, à la capacité civile, à la citoyenneté, au respect et à la réputation, à l'image, à la parole et à la protection de l'intimité de la vie privée et familiale, et à la protection légale contre toute forme de discrimination.
- **L'article 46 § 4** interdit la création d'associations armées ou de type militaire, militarisées ou paramilitaires, ainsi que les organisations racistes ou qui se réclament de l'idéologie fasciste.

Les autres principaux instruments législatifs sont les dispositions du code pénal. Un vaste ensemble de dispositions y sont établies, couvrant un large champ.

- **L'article 132 § 2 e)**²⁴⁰ (introduit par la loi 65/1998 du 2 septembre) assimile tout meurtre motivé par la haine raciale, religieuse ou politique à un homicide aggravé, tout en considérant que ce genre de motivation implique une sévérité et un caractère vicieux particuliers. Ce type de délit est puni d'une peine d'emprisonnement de 12 à 25 ans.
- **L'article 146 § 2**²⁴¹ (introduit par le décret-loi n° 48/1995 du 15 mars) qui renvoie à l'article 132 § 2, identifie tout délit motivé par la haine raciale, religieuse ou politique à un délit grave contre l'intégrité physique. Ce type de délit est puni de la peine prévue pour le délit correspondant, majorée d'un tiers dans ses limites minimale et maximale.
- **L'article 239**²⁴² (introduit par le décret-loi n° 400/1982 du 3 septembre) couvre le crime de génocide.
- **L'article 240** (introduit par le décret-loi n° 65/1998 du 2 septembre) définit le délit de discrimination raciale ou religieuse.

Un amendement de 1998 à l'article 240 a élargi la série des facteurs de discrimination en assimilant la discrimination basée sur des facteurs religieux à un délit et en prenant en considération l'hypothèse du négationnisme.”²⁴³

La loi 134/1999 du 28 août interdit la discrimination dans l'exercice des droits pour des motifs fondés sur la race, la couleur, la nationalité ou l'origine ethnique. Toute distinction, exclusion, restriction ou préférence dans l'exercice des droits fondée sur la race, la couleur, l'ascendance, l'origine ethnique ou nationale sera considérée comme une discrimination. Cette loi a pour objectif de prévenir et

²⁴⁰ Article 132 du Code pénal — Homicide aggravé: «Lorsqu'un décès est causé dans des circonstances révélant un caractère blâmable ou malicieux particulier, l'auteur encourt une peine d'emprisonnement de 12 à 25 ans. 2. Une sévérité ou un caractère vicieux particuliers, tels que visés ci-dessus, sont susceptibles d'être causés, notamment, par la circonstance que l'auteur: [...] a) est motivé par la haine raciale, religieuse ou politique.»

²⁴¹ Article 146 du Code pénal — Délit provoquant des sévices corporels graves: «Lorsque l'un des délits visés aux articles 143, 144 ou 145 est causé dans des circonstances révélant un caractère blâmable ou malicieux particulier de la part de l'auteur, ce dernier est puni de la peine prévue pour le délit particulier, majorée d'un tiers dans ses limites minimale ou maximale.» 2. Un caractère blâmable ou malicieux particulier est susceptible d'être causé, notamment, par les circonstances établies à l'article 132, paragraphe 2.»

²⁴² Article 239 du Code pénal — Génocide: «1) Toute personne qui, dans l'intention spécifique d'anéantir, totalement ou pour une part substantiellement, un groupe national, ethnique, racial ou religieux en tant que tel, se rend coupable: a) du meurtre de membres du groupe; b) d'un délit causant des sévices corporels graves à l'un des membres du groupe; c) de l'assujettissement à un traitement dégradant, cruel ou inhumain, dans le but de provoquer l'anéantissement du groupe en tout ou partie; d) du transfert forcé d'enfants du groupe vers un autre groupe; e) de l'imposition de mesures visant à empêcher la procréation ou les naissances au sein du groupe, encourt une peine d'emprisonnement de 12 à 25 ans. 2. Toute personne qui, publiquement et directement, incite au génocide, encourt une peine d'emprisonnement de 2 à 8 ans. 3. L'accord donné à la perpétration du génocide est puni d'une peine d'emprisonnement de 1 à 5 ans.»

²⁴³ Van Dunem, Francisca (2001) *A Discriminação em Função da Raça na Lei Penal*, [Discrimination fondée sur la race dans le droit pénal] in *Estudos em Homenagem a Cunha Rodrigues* (org.) Jorge Figueiredo Dias (et al.) Coimbra Editora, 2001, pp. 939-956, p.948

d'interdire toutes les formes de discrimination raciale et de punir la pratique d'actes qui représentent une infraction à tous droits économiques, sociaux ou culturels aux motifs de la race, de la couleur ou de l'origine ethnique. À titre d'exemple, cette loi inclut une liste de pratiques discriminatoires (article 4) qui sont considérées comme des délits et sont passibles d'amendes et d'autres sanctions adaptées.

1.12.2. SOURCES DE DONNÉES ET D'INFORMATIONS

En ce qui concerne la collecte des données, il existe de sérieuses difficultés pour évaluer l'antisémitisme sur la base des statistiques officielles, puisque la constitution portugaise n'autorise aucune catégorisation ethnique ou religieuse. Dès lors, le PFN n'a pu s'appuyer que sur des livres, des sources médiatiques (y compris Internet) et sur les informations provenant d'organisations représentatives telles que la communauté israélite de Lisbonne.

Livres

- Pimentel, I. F. (1999) «L'antisémitisme au Portugal au XX^e siècle», document non publié. Ce document est une version plus longue d'un article publié dans le journal *História*, Année XXI (nouvelle série), n° 15, daté de juin 1999 sous le titre «Marginal et importé. L'antisémitisme portugais dans la première moitié du XX^e siècle.»
- Van Dunem, Francisca (2001) «La discrimination fondée sur la race dans le droit pénal» dans «Estudos em Homenagem a Cunha Rodrigues» (org.) Jorge Figueiredo Dias (et al.) Coimbra Editora, 2001, pp. 939-956 & p.948.

Sites Web

- «La communauté israélite de Lisbonne»: <http://www.cilisboa.org>
- Quotidien «Público»: <http://www.publico.pt/>
- «Movimento da Reconstrução Nacional Socialista Atlântico» (Mouvement atlantique pour la reconstruction national-socialiste) – www.mnsa-portugal.com (25-05-2002)

Journaux

Quotidien «Público» des 3 mars, 24 mars, 26 mars et 14 avril 2003.

Entrevues

Dr Esther Mucznick - Vice-présidente de la communauté israélite de Lisbonne - 8/10/2003.

1.12.3. DONNÉES ET INFORMATIONS

I. L'ANTISEMITISME EN 2002

Le PFN signale qu'il n'existe aucune manifestation d'antisémitisme au Portugal durant la deuxième moitié du XX^e siècle et que la communauté juive est très réduite²⁴⁴. En 1995, le président de la République Mário Soares a présenté des excuses officielles pour la persécution et l'expulsion des Juifs du Portugal au XVI^e siècle.

A. ACTES DE VIOLENCE PHYSIQUE A L'EGARD DES JUIFS

Le PFN ne signale aucun incident.

B. AGRESSIONS VERBALES ET DISCOURS DE HAINE A L'EGARD DES JUIFS

L'ambassade d'Israël a signalé avoir reçu des appels téléphoniques calomnieux ainsi que du courrier électronique au contenu injurieux. En outre, l'ambassade d'Israël a indiqué que l'emplacement de son drapeau, dans le «Parc des nations», avait été vandalisé par plusieurs croix gammées et d'autres insultes. Il n'a pas été signalé d'autres plaintes.

C. ETUDES, ENQUÊTES D'OPINION OU AUTRES RAPPORTS SUR L'ÉVOLUTION DES SENTIMENTS ANTISEMITES

Le PFN n'a fait état d'aucun travail de recherche et d'aucun sondage d'opinion pendant la période visée.

D. REACTIONS DES RESPONSABLES POLITIQUES ET AUTRES LEADERS D'OPINION

Le président de la République a pris part aux célébrations organisées pour les 100 ans de la synagogue de Lisbonne, déclarant que le Portugal devrait accorder une plus grande attention à la culture juive, laquelle fait partie intégrante de l'histoire portugaise. L'événement a été mentionné dans la presse.

E. BONNES PRATIQUES DES ONG POUR REDUIRE LES PREJUGES, VIOLENCES ET AGRESSIONS

Le PFN n'a signalé aucune pratique de ce genre.

²⁴⁴ La classification ethnique est absente des statistiques portugaises. Selon la communauté juive, le nombre de Juifs vivant au Portugal pourrait se situer entre 2 000 et 3 000 personnes.

COMPLEMENT D'INFORMATIONS

La communauté israélite a fait savoir au PFN que la principale manifestation antisémite au cours de la période sous examen était un courrier électronique provenant d'un professeur de «l'Université de Trás-os-Montes». Commentant le conflit au Moyen-Orient, le courrier électronique contenait la phrase suivante: «S'il y a de bons Juifs (ce dont je doute)...» La communauté a considéré cette déclaration, publiée ultérieurement dans le journal «Público», comme antisémite.

En outre, un article de journal rédigé par le lauréat du prix Nobel José Saramago a suscité une controverse, étant donné que l'auteur a suggéré qu'il n'y avait aucune différence entre Auschwitz et ce qu'Ariel Sharon faisait subir aux Palestiniens. La communauté israélite a répliqué en signe de protestation. Plusieurs sites portugais nazis sont apparus en 2002 sur l'Internet, certains comportant des déclarations antisémites et des traductions de textes antisémites essentiellement américains. Aucune menace explicite à l'égard de la communauté juive portugaise n'a été découverte sur l'un de ces sites.

II. L'ANTISEMITISME EN 2003

Aucun incident antisémite violent n'a été signalé au Portugal en 2003, comme l'a confirmé l'entrevue du PFN avec le Dr Esther Mucznik, vice-présidente de la communauté israélite de Lisbonne²⁴⁵ et porte-parole de la communauté juive portugaise²⁴⁶. Toutefois, des incidents ne constituant pas une menace pour la vie humaine peuvent passer inaperçus car les victimes choisissent souvent de ne pas les signaler.

A. EXTREME VIOLENCE: TOUTE ATTAQUE SUSCEPTIBLE DE PROVOQUER DES PERTES EN VIES HUMAINES.

Le PFN n'a signalé aucun incident de ce genre.

B. AGRESSION: TOUTE ATTAQUE PHYSIQUE DIRIGEE CONTRE LES PERSONNES ET NE CONSTITUANT PAS UNE MENACE POUR LA VIE.

Le PFN n'a signalé aucun incident de ce genre.

²⁴⁵ Le site Web de la communauté israélite de Lisbonne est le suivant: <http://www.cilisboa.org>

²⁴⁶ Le Dr Mucznik dispose d'une colonne bihebdomadaire dans l'un des journaux portugais de qualité les plus lus, «Público». Elle écrit souvent sur le patrimoine culturel juif, sur des sujets ayant trait à l'histoire et à la religion juives ainsi que sur le conflit au Moyen-Orient. Elle apparaît également à la télévision en tant que porte-parole de la communauté juive au Portugal.

C. DOMMAGES ET VIOLATIONS DE PROPRIETE

Le PFN n'a signalé aucun incident de ce genre.

D. MENACES, QU'ELLES SOIENT VERBALES OU ECRITES.

Le PFN n'a signalé aucun incident de ce genre.

E. COMPORTEMENTS INJURIEUX

Le PFN n'a signalé aucun incident de ce genre.

F. ÉCRITS ANTISEMITES:

- **En mars 2003**, une série d'articles de Pedro Melo de Almeida, défendant le révisionnisme historique et citant des révisionnistes notoires tels que Robert Faurisson et Roger Garaudy, dans le journal «Público»²⁴⁷, a suscité un débat²⁴⁸. Dans ces articles, le terme Holocauste était écrit en minuscules et entre guillemets: selon l'auteur, cette «tromperie historique» a pour origine une conspiration juive visant à faire passer les Juifs pour des victimes et à renforcer de la sorte les prétentions politiques actuelles d'Israël. D'autres remarques ouvertement antisémites figuraient également dans ces articles, telles que le stéréotype de l'attachement excessif des Juifs à l'argent. Les articles étaient publiés dans le cadre d'un échange de vues avec la vice-présidente de la communauté israélite de Lisbonne, Dr Esther Muczniak. D'autres personnes, telles que la romancière et critique littéraire Mafalda Ivo Cruz²⁴⁹ et l'historienne Irene Pimentel²⁵⁰ ont également fait part publiquement de leur indignation à l'égard du contenu de l'article. Le 5 août 2003, le comité de rédaction de *Publico* a publié une note d'excuse, reconnaissant avoir commis une erreur en publiant ces articles, notant qu'il l'avait fait sans avertir les lecteurs de leur contenu révisionniste et reconnaissant que certains passages dépassaient la frontière entre l'antisionisme et l'antisémitisme et n'auraient dès lors pas dû être publiés.

G. CHANGEMENTS D'ATTITUDE DE LA POPULATION DE L'UNION EUROPEENNE A L'EGARD DES JUIFS

Le PFN n'a fait état d'aucune étude de ce genre.

²⁴⁷ <http://www.publico.pt/>

²⁴⁸ Les articles sont parus dans «Publico» en 2003: 03/03, 24/03 et 14/03.

²⁴⁹ Cet article a été publié le 26 mars dans «Público».

²⁵⁰ Cet article a été publié dans «Público» le 14 avril 2003.

H. TRAVAUX DE RECHERCHE OU ENQUETES D'OPINION FAISANT ETAT DE VIOLENCES OU ATTITUDES ANTISEMITES

Le PFN n'a fait état d'aucune étude de ce genre.

I. BONNES PRATIQUES DES ONG POUR REDUIRE LES PREJUGES, VIOLENCES ET AGRESSIONS

Le PFN n'a signalé aucune pratique de ce genre.

J. REACTIONS DES RESPONSABLES POLITIQUES ET AUTRES LEADERS D'OPINION, Y COMPRIS LES INITIATIVES POUR REDUIRE LES PHENOMENES DE POLARISATION ET INVERSER LES TENDANCES NATIONALES NEGATIVES

Le Dr Esther Mucznik, vice-présidente de la communauté israélite de Lisbonne, a exprimé, dans plusieurs articles parus dans le quotidien «*Público*», sa préoccupation à l'égard de la possible émergence, au Portugal, d'un antisémitisme lié à la perception du conflit israélo-palestinien par le grand public. Elle craint que la critique légitime de la politique d'Israël puisse devenir une couverture pour l'antisémitisme. Le PFN considère cependant comme très éloignée l'éventualité d'incidents antisémites graves au Portugal.

CONCLUSIONS

La petite communauté juive portugaise est très bien intégrée dans la société, n'ayant qu'une faible visibilité en tant que communauté et attirant peu l'attention. Le représentant de la communauté juive a décrit les relations avec la communauté islamique comme étant «très bonnes», tandis qu'en certaines occasions, les leaders de la communauté juive ont assisté à d'importantes célébrations religieuses de la communauté islamique et inversement.

L'antisémitisme au Portugal peut être considéré comme un phénomène marginal, reflétant des débats qui ont lieu dans d'autres pays, notamment la France.

1.13. FINLANDE – RAPPORT SUR L'ANTISÉMITISME

Données et informations fournies pour l'année 2002 (avec une attention particulière pour la période de mai à juin) et 2003 par le point focal national RAXEN de la Finlande

PRÉFACE

Le territoire géographique couvert aujourd'hui par la Finlande a fait partie jusqu'en 1809 du Royaume de Suède, les Juifs n'étant autorisés à résider que dans trois villes principales de la Suède, aucune d'entre elles ne se trouvant sur le territoire de la Finlande. Après 1809 et la création du Grand-Duché autonome de Finlande au sein de l'Empire russe, l'interdiction qui pesait sur l'installation des Juifs en Finlande s'est poursuivie.

Dans la première moitié du XIX^e siècle, les autorités militaires russes ont autorisé les soldats qui accomplissaient leur service dans l'armée russe en Finlande à rester en Finlande avec leur famille après leur libération sans tenir compte de leur religion. En 1889, un décret administrative a permis à un certain nombre de Juifs de résider dans certaines villes au titre de permis de visite temporaires dont la durée de validité ne dépassait pas six mois. Les Juifs avaient l'interdiction d'assister à des foires ou de mener n'importe quelle activité en dehors de leur ville de séjour.

Vers la fin des années 1880, on comptait environ un millier de Juifs résidant en Finlande. En 1917, lorsque la Finlande est devenue indépendante, des Juifs se sont vus accorder des droits civils complets et, le 22 décembre 1917, le Parlement finlandais approuvait la loi sur les «Confesseurs mosaïques» en vertu de laquelle, les Juifs pouvaient acquérir la nationalité finlandaise.

Les Juifs finlandais se sont battus lors de la Guerre finno-russe de 1939-1940 et de la Guerre finno-russe de 1941-1944. Pendant la Seconde Guerre mondiale, la Finlande a refusé de prendre des mesures contre les Juifs finlandais et ce, en dépit d'une forte pression allemande.

Après la fin de la Guerre, un nombre important de soldats volontaires finlandais s'est battu dans la guerre d'indépendance pour l'État d'Israël. Aujourd'hui, la communauté juive en Finlande est peu nombreuse - elle compte quelques 1 500 personnes, dont 1 200 à Helsinki, 200 à Turku, et environ 50 à Tampere. Il existe des communautés juives à Helsinki et Turku avec leurs propres synagogues. Les communautés sont membres du conseil central des communautés juives en Finlande, un organe consultatif qui s'occupe d'affaires d'intérêt général concernant les Juifs en Finlande. Cet organe est, à son tour, membre du Conseil européen des services de la communauté juive et du Congrès juif mondial.

Le PFN signale que les Juifs sont bien intégrés dans la société et entretiennent des activités éducatives et sociales juives très bien organisées. Dans le centre communautaire juif d'Helsinki, il y a un jardin d'enfants juif, un collège et un hôpital pour personnes âgées. Il existe également d'autres organisations juives qui s'occupent des problèmes concernant l'assistance sociale, les étudiants, la jeunesse et les sports.

1.13.1. LÉGISLATION RELATIVE À L'ANTISÉMITISME

La constitution finlandaise pose les règles fondamentales sur la non-discrimination et l'égalité. Selon la section 6 de la constitution, la discrimination n'est pas tolérée. De plus, la section 17 de la constitution garantit que les minorités Sami, Rom et d'autres minorités ont le droit de développer et de conserver leur langue et leur culture.

La constitution délimite un cadre général qui impose au Parlement et aux pouvoirs publics l'obligation de ne pas édicter de loi discriminatoire par nature. Bien que des dispositions constitutionnelles puissent être interprétées de différentes façons, les règles juridiques subsidiaires doivent être interprétées de la façon qui satisfasse au mieux les droits fondamentaux inscrits dans la constitution.

Selon le code pénal «Rikoslaki» de 1889, modifié par la loi 21.4.1995/578, toute incitation à l'égard d'un groupe ethnique est interdite; le chapitre 11, section 8 du code pénal dispose: «quiconque répand des affirmations ou d'autres avis dans le public dans lesquels une certaine race ou groupe national, ethnique ou religieux ou un groupe comparable est menacé, diffamé ou insulté est passible d'une amende ou d'une peine maximale de deux ans d'emprisonnement au chef d'agitation à l'encontre d'un groupe ethnique».

Le code pénal contient également une disposition qui fait de la discrimination *inter alia* un délit sur le fondement de l'origine ethnique, de la race et de la religion. Il existe aussi une interdiction semblable concernant la discrimination au travail.

1.13.2. SOURCES DE DONNÉES ET D'INFORMATIONS

Vu l'absence de tout système de surveillance officiel, le PFN s'est fié essentiellement aux interviews avec les pouvoirs publics, les représentants de la communauté juive et aux médias et à l'Internet:

- Interview avec le médiateur pour les minorités ethniques, le 11 juin 2002;
- Interview avec la «communauté juive de Finlande», le 4 juin 2002;
- Interview avec l'amicale les «amis d'Israël», le 11 juin 2002;
- Interview avec la «Communauté juive finlandaise» le 3 décembre 2003;

- Interview avec l'amicale les «amis d'Israël», le 3 décembre 2003;
- Interview avec le médiateur pour les minorités, le 3 décembre 2003;
- Salles de dialogue et groupes de discussion sur Internet (2002):
 - <http://www.kpnet.com/ajanfakta/>
 - <http://netlari.econnection.fi/forum/forum.php?viesti=1510>
 - <http://www.usko.net>
 - <http://groups.google.com/groups?hl=fi&lr=&group=sfnet.keskustelu.uskonto.kristinusko>
- Salles de dialogue et groupes de discussion (2003):
 - <http://groups.google.com/groups?q=juutalaisuus&hl=fi&lr=&ie=UTF8&selm=b8f4146e.0309260600.dcee0c3%40posting.google.com&rnum=2>
 - <http://groups.google.com/groups?q=antisemitismi&hl=fi&lr=&ie=UTF8&selm=8n73a.603%24jd5.9673%40news.kpnqwest.fi&rnum=5>
 - La page Web de la communauté juive finlandaise: <http://www.jchelsinki.fi>
- Articles et nouvelles dans les journaux:
 - Deux articles à propos de la menace de bombe, début avril 2002
 - Articles critiquant les actions d'Israël
 - Articles exprimant une préoccupation face à la récente montée des manifestations anti-israéliennes
 - Articles concernant les récentes évolutions des groupes d'extrême-droite
 - http://www.yle.fi/aohjelmat/astudio_f.html
 - Helsingin Sanomat 30.11. 2003, éditorial
 - Helsingin Sanomat 3.12. 2003, éditorial
 - <http://www.keskipohjanmaa.net/doris/doriswww22817.asp>
 - Société de Télédiffusion finlandaise, information sur la première chaîne, 01.11. 2003, <http://http://www.yle.fi/uutiset/>
 - <http://www.helsinginsanomat.fi/haku/?haku=Elina+Sana>

1.13.3. DONNÉES ET INFORMATIONS

I. L'ANTISEMITISME EN 2002

Dans sa tentative de collecter des données et des informations pertinentes et de prendre la mesure de la situation, le PFN utilise la définition élargie de «haine et attitudes hostiles à l'égard du peuple juif», mais prend soin de faire la distinction entre critique du gouvernement d'Israël et antisémitisme, en remarquant qu'il est possible que les manifestations et les mouvements anti-Israéliens puissent conduire

à des expressions d'opinion extrêmes et débouchent sur un cadre de pensée qui veut que tout soit noir ou blanc et qui mène à l'antisémitisme.

Du fait de l'absence d'un système de surveillance officiel, tous les événements figurant dans le rapport reposent sur une interview par téléphone avec le représentant de la communauté juive effectuée le 4 juin 2002. Le bureau du médiateur pour les minorités ethniques n'a pas reçu de rapports sur des incidents antisémites.

A. ACTES DE VIOLENCE PHYSIQUE ENVERS LES JUIFS

- **Avril 2002:** il y a eu deux menaces de bombes - l'une n'a pas été rapportée dans les médias et l'autre a été rapporté de manière extensive dans les journaux à scandale et mentionnée dans les informations du soir.
- **Avril 2002:** les fenêtres de la synagogue juive située dans le centre d'Helsinki ont été cassées et des oeufs ont été projetés contre les murs de la synagogue.

B. AGRESSIONS VERBALES, DISCOURS DE HAINE ET AUTRES FORMES DE DISCRIMINATION A L'EGARD DES JUIFS

Le représentant de la communauté juive d'Helsinki s'est plaint que les Juifs sur place soient blâmés par certaines personnes pour la situation en Israël. Il était également préoccupé que la récente montée de l'antisémitisme en Europe puisse conduire à une augmentation des actes antisémites en Finlande et a remarqué le ton anti-israélien et antijuif de certains rapports des médias.

La communauté juive d'Helsinki a reçu des lettres de menace au printemps 2002. À l'époque de l'invasion de la ville de Jénine, la communauté juive finlandaise a commencé à recevoir tous les jours des menaces par téléphone.

Dans certains des commentaires des groupes d'information sur l'Internet et dans les salles de dialogue sur la situation en Israël, on trouvait parfois des stéréotypes antisémites telle que l'accusation de déicide. Il y a eu des graffiti antisémites sur les murs des bâtiments dans différents endroits d'Helsinki et des mouvements pro-palestiniens ont distribué des imprimés dont certains demandent un boycott des produits israéliens.

C. ETUDES, ENQUÊTES D'OPINION OU AUTRES RAPPORTS SUR L'ÉVOLUTION DES SENTIMENTS ANTISEMITES

Le PFN n'a signalé aucun travail de recherche pertinent ou enquêtes d'opinion dans la période sous examen.

D. BONNES PRATIQUES DES ONG POUR REDUIRE LES PREJUGES, VIOLENCES ET AGRESSIONS

L'amicale «les amis d'Israël» a organisé des événements de sensibilisation sur Israël et la culture juive avec des orateurs en provenance d'Israël.

E. REACTIONS DES RESPONSABLES POLITIQUES ET AUTRES LEADERS D'OPINION

Des responsables politiques et tous les plus grands partis politiques ont commenté le soutien accru dont bénéficient les parties d'extrême-droite en Europe et affirmé que ce n'était pas acceptable et qu'il fallait travailler en Finlande pour empêcher de telles évolutions.

II. L'ANTISEMITISME EN 2003

Les événements ont été signalés par le représentant de la communauté juive finlandaise. Le Bureau du médiateur pour les minorités n'a pas reçu de rapports d'incidents ou d'actes antisémites. Le représentant de l'amicale «les amis d'Israël» n'avait rien à signaler sur aucun de ces problèmes.

A. EXTREME VIOLENCE: TOUTE ATTAQUE SUSCEPTIBLE DE PROVOQUER DES PERTES EN VIES HUMAINES.

Aucun incident n'a été signalé en 2003.

B. AGRESSION: TOUTE ATTAQUE PHYSIQUE DIRIGEE CONTRE DES PERSONNES ET NE CONSTITUANT PAS UNE MENACE POUR LA VIE

Aucun incident n'a été signalé en 2003.

C. DOMMAGES ET VIOLATIONS DE PROPRIETE

Un incident a été signalé en 2003: une étoile de David située dans le vieux cimetière juif de la ville de Hämeenlinna a été brisée.

D. MENACES, QU'ELLES SOIENT VERBALES OU ECRITES.

La communauté juive de Finlande a relevé quelques lettres de menace ou des menaces par téléphone.

E. COMPORTEMENT INJURIEUX

Le médiateur pour les minorités a signalé qu'une personne a contacté le bureau en prétendant avoir subi une discrimination en raison de son origine juive. Toutefois, rien n'est venu étayer ce dossier.

F. ÉCRITS ANTISEMITES

Aucun incident n'a été signalé en 2003.

G. CHANGEMENTS D'ATTITUDE DE LA POPULATION DE L'UNION EUROPEENNE A L'EGARD DES JUIFS

Le PFN n'a signalé aucun travail d'étude ou aucune enquête d'opinion pertinents en 2003.

H. TRAVAUX DE RECHERCHE OU ENQUETES D'OPINION FAISANT ETAT DE VIOLENCES OU ATTITUDES ANTISEMITES

Novembre 2003: dans le livre d'Elina Sana *Extradited* [Extradés], il était mentionné que, selon ses recherches historiques, la Finlande a extradé environ 74 juifs vers l'Allemagne nazie pendant la Seconde Guerre mondiale. Cette information est contraire au point de vue soutenu de manière traditionnelle qui affirme que seulement huit Juifs ont été extradés de la Finlande pendant la guerre. Ces informations ont suscité une attention de la part des médias nationaux et internationaux. Le Centre Simon Wiesenthal a demandé un rapport officiel sur les extraditions de la Seconde Guerre mondiale de la part du gouvernement finlandais qui a désigné le Professeur Heikki Ylikangas pour établir un rapport complet sur ce problème (parution prévue en 2004).

I. BONNES PRATIQUES DES ONG POUR REDUIRE LES PREJUGES, VIOLENCES ET AGRESSIONS

10 décembre 2003: la *Hakunila International Association* [Association internationale Hakunila] a mis sur pied un forum Juif-Musulman à Helsinki pour améliorer les échanges inter-culturels entre les universitaires juifs et musulmans à travers le dialogue et la musique.

J. REACTIONS DES RESPONSABLES POLITIQUES ET AUTRES LEADERS D'OPINION, Y COMPRIS LES INITIATIVES POUR REDUIRE LES PHENOMENES DE POLARISATION ET INVERSER LES TENDANCES NATIONALES NEGATIVES.

Il y a eu peu de débat sur l'antisémitisme mais, de manière plus générale, des responsables politiques ont fait part de leur préoccupation sur l'évolution de la situation au Moyen-Orient. Tous les partis représentés au Parlement ont signé en 1998 la charte des partis politiques européens pour une société non raciste.

CONCLUSIONS

La communauté juive finlandaise est extrêmement réduite, et il n'y a pas d'organisme de contrôle officiel pour le racisme et l'antisémitisme en Finlande. Le bureau du médiateur pour les minorités ethniques n'a pas reçu de rapport d'incidents antisémites au cours des années 2002 et 2003. Toutefois, en 2002 il y a eu deux menaces à la bombe et à cette époque les fenêtres de la synagogue située dans le centre d'Helsinki ont été cassées et des œufs ont été projetés contre les murs. À peu près à l'époque de la montée de la tension au Moyen-Orient en 2002, des membres de la communauté juive ont commencé à recevoir des lettres de menace et des coups de téléphone hostiles. Il y a eu quelques graffitis antisémites à différents endroits d'Helsinki et, en 2003, une étoile de David a été brisée dans un cimetière. Les représentants de la communauté juive ne pensent pas que les incidents antisémites soient en augmentation, et il y a eu très peu de débat public sur l'antisémitisme.

1.14. SUÈDE - RAPPORT SUR L'ANTISÉMITISME

Données et informations fournies pour 2002 (avec une attention particulière pour la période de mai à juin) et 2003 par le point focal national RAXEN de Suède

PRÉFACE

La communauté juive s'est officiellement établie à la fin du XVIII^e siècle mais, jusqu'en 1860, les quelque 900 Juifs qu'elle comptait n'étaient autorisés à vivre qu'à Stockholm, Göteborg, Norrköping, Karlskrona et Marstrand. Même si l'antisémitisme était en soi très rare, ce n'est qu'en 1951 qu'a été levée la dernière interdiction faite aux Juifs, à savoir l'exercice de fonctions politiques. La population juive a augmenté entre 1850 et 1920 suite à l'immigration russe et polonaise, pour s'établir selon les estimations à 6 500 personnes en 1920.

Durant l'entre-deux-guerres, environ 3 000 Juifs allemands, autrichiens et tchèques ont été autorisés à venir en Suède, mais la crainte d'un afflux d'immigrés juifs a déclenché des manifestations estudiantines dans les universités de Uppsala et de Lund en 1938.

Une fois connues les horreurs perpétrées par le régime nazi en Allemagne, la Suède s'est toutefois investie dans le combat destiné à sauver les Juifs de l'Holocauste, en donnant asile à 900 Juifs norvégiens en 1942 et en accueillant la totalité de la communauté juive danoise en 1943, soit plus de 8 000 Juifs.

En 1956 et en 1968, la Suède a reçu des centaines de réfugiés juifs qui fuyaient le régime communiste hongrois pour les uns, tchécoslovaque pour les autres. Entre 1945 et 1970, la population juive de Suède a pratiquement doublé.

Aujourd'hui, la Suède compte une communauté juive estimée à 18 500 personnes, pour une population totale de 9 millions d'habitants. Environ la moitié de cette population juive est membre des principales communautés israélites de Stockholm (5 500), Göteborg (1 800) et Malmö (1 200). Ces communautés sont indépendantes et chapeautées par le conseil des communautés Juives de Suède, qui en assure la représentation. Il existe également des antennes de l'Organisation internationale des femmes sionistes (WISO), l'«Organisation générale des femmes juives» et les organisations «Emunah», «B'nai Brith» et «B'nai Akiva».

1.14.1. LÉGISLATION RELATIVE À L'ANTISÉMITISME

La section «protection de la constitution» qualifie de délit à caractère antisémite tout délit commis à l'encontre d'individus d'origine juive, à l'encontre du Judaïsme en tant que religion ou à l'encontre des biens juifs etc. Pour qu'un délit soit qualifié de délit antisémite, il n'est pas nécessaire que la victime soit juive; l'acte est qualifié d'antisémite dès lors que son auteur pensait que la victime était juive ou qu'il a exprimé un ressentiment spécifique à l'égard des Juifs, par exemple lors de son arrestation par la police, etc.

L'«Instrument du gouvernement» est l'une des quatre lois fondamentales de la constitution suédoise. L'article 2 du chapitre premier fait obligation à l'État de respecter «l'égalité de tous, ainsi que la liberté et la dignité de chacun.» Il appelle également «à promouvoir les possibilités dont disposent les minorités ethniques, linguistiques et religieuses de conserver et de développer leur propre culture et mode de vie en communauté».

L'Instrument du gouvernement consacre son chapitre 2 aux libertés et droits fondamentaux: l'article 6 décrète la liberté de culte, à savoir la liberté de pratiquer sa propre religion, seul ou en communauté. Dans ses relations avec les institutions publiques, tout citoyen est en outre protégé: «[...] contre toute contrainte l'obligeant à exprimer son opinion en matière politique, religieuse, culturelle ou assimilée, contre toute contrainte l'obligeant à prendre part à une réunion destinée à orienter l'opinion, à une manifestation ou autre démonstration d'opinion ou contre toute contrainte l'obligeant à appartenir à un groupement politique, à une communauté religieuse ou autre association d'expression d'opinion».

La loi sur l'agitation contre un groupe national ou ethnique (les Juifs sont définis comme étant une «minorité nationale») est régie parallèlement à l'article 8 du chapitre 16 du code pénal, à l'article 4 du chapitre 7 de la loi sur la liberté de la presse et à l'article premier du chapitre 5 de la loi fondamentale sur la liberté d'expression.

La principale différence entre ces lois réside essentiellement dans la protection de la liberté d'opinion conférée par la loi sur la liberté de la presse et la loi fondamentale sur la liberté d'expression, lesquelles visent par conséquent les documents imprimés et les médias tels que le cinéma, la radio, la télévision ou les enregistrements sonores comme les disques compacts. Le code pénal vise tous les autres documents. Ces lois définissent également l'auteur du document de diverses façons.

En matière de responsabilité, les divergences de réglementation entre les différents sites Internet posent un problème. À titre d'exemple, les sites web de journaux et autres médias sont soumis aux dispositions de la loi sur la liberté de la presse et de la loi fondamentale sur la liberté d'expression, ce qui signifie que leurs pages web engagent leur responsabilité au même titre que les éditions imprimées ou diffusées. En revanche, les pages web produites par des entreprises privées ou des particuliers relèvent de la législation ordinaire telle que le code pénal.

En 1948, la loi sur l'agitation contre un groupe national ou ethnique a été transférée de la législation pénale datant de 1864 au code pénal. À ce titre, quiconque menace, diffame ou profère publiquement des injures à l'encontre d'un groupe de la population en raison de ses origines ou confessions, est passible d'une peine maximale d'emprisonnement de deux ans et/ou d'une amende.

En 1970, le champ d'application de la loi susvisée a été étendu aux fins d'aligner la législation nationale sur la Convention des Nations Unies sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale, dont l'article 4 dispose que toutes organisations et toute propagande qui s'inspirent d'idées ou de théories fondées sur la supériorité d'une race ou d'un groupe de personnes d'une certaine origine ethnique ou d'une certaine couleur de peau, ou qui prétendent justifier ou encourager toute forme de haine et de discrimination raciales, doivent être condamnées. Toutefois, les États doivent également tenir compte des principes énoncés dans la Déclaration universelle des droits de l'homme, ce qui signifie en d'autres termes que l'application de l'article 4 ne doit pas porter atteinte à la liberté d'opinion et de réunion.

Pour qu'un document soit assimilable à une «agitation contre un groupe national ou ethnique», celui-ci doit être porteur d'une «menace» ou exprimer des «propos dédaigneux»; la notion de menace est à considérer au sens où on l'emploie communément, c'est-à-dire dans un cadre plus large que la définition de la menace ou de la coercition illicite. Quant aux propos dédaigneux, ils recouvrent à la fois la diffamation ou la calomnie, toutes deux répréhensibles par la loi, mais aussi les propos injurieux de nature à dégrader ou à ridiculiser le groupe concerné. En revanche, les critiques fondées sur les faits sont permises.

Pour que la menace ou les propos dédaigneux soient considérés comme une agitation contre un groupe national ou ethnique, ils doivent également être présentés dans une déclaration ou, à défaut, diffusés sous forme de message. Il n'est pas nécessaire que ces déclarations ou messages soient propagés publiquement ou rendus publics, et la propagation de déclarations concerne aussi bien les opinions personnelles que les oui-dire.

La loi ne protège pas les individus, mais seulement les groupes de personnes définis en tant que collectif. En conséquence de quoi, une victime ne peut pas déposer plainte au titre de cette loi. En janvier 2003, la loi a été partiellement modifiée. Entre autres, il est désormais possible d'assimiler l'incitation à une infraction pénale grave faisant encourir une peine de 6 mois à 4 ans d'emprisonnement, en fonction du «caractère dégradant ou menaçant du contenu» et de la portée de sa diffusion.

Les médias régis par la «loi sur la liberté de la presse» et la «loi fondamentale sur la liberté d'expression» font l'objet de règles de limitation spécifiques. Toute poursuite à l'encontre d'un périodique et d'une émission de radio doit être engagée dans les six mois suivant l'impression ou la diffusion du message, alors que les limitations applicables aux autres médias sont généralement d'un an. Ces courts

délais sont source de difficultés pour les autorités poursuivantes et il a été proposé de les modifier.

Le code pénal sanctionne par une amende ou une peine maximale d'emprisonnement d'un an tout acte de discrimination commis dans le cadre d'une prestation de services. L'article 9 du chapitre 16 dispose que «[...] un opérateur économique qui, dans la conduite de ses affaires, se rend coupable de discrimination à l'encontre d'une personne pour des raisons fondées sur la race, la couleur, l'appartenance nationale ou ethnique ou les croyances religieuses, en appliquant à cette personne un traitement différencié de celui qu'il applique généralement aux autres personnes dans l'exercice de son activité, doit être condamné pour discrimination illicite. Ces dispositions s'appliquent également aux personnes employées par une entreprise ou agissant pour le compte d'un opérateur économique ainsi qu'aux fonctionnaires ou aux personnes investies d'une fonction publique».

Est également punissable tout organisateur d'une réunion ou d'un rassemblement publics et tout collaborateur de celui-ci se rendant coupable de discrimination à l'encontre d'une personne pour des raisons fondées sur la race, la couleur, l'appartenance nationale ou ethnique ou les croyances religieuses, en refusant à ladite personne l'accès à cette réunion ou à ce rassemblement public dans les conditions normalement appliquées aux autres personnes.

En vertu de l'article premier du chapitre 29 du code pénal, il convient, lors de l'évaluation de la valeur pénale d'un délit, de prendre particulièrement en compte le préjudice, le tort ou le danger causés par l'infraction, la conscience que l'accusé a ou devrait avoir de ses actes, ainsi que ses éventuelles intentions ou motivations.²⁵¹ On retiendra par exemple des circonstances aggravantes si «[...] le délit a été motivé par la volonté de porter atteinte à une personne, un groupe ethnique ou autre groupe de personnes analogue pour des raisons fondées sur la race, la couleur, l'appartenance nationale ou ethnique ou les croyances religieuses ou autres circonstances similaires.»²⁵²

Dans le passé, la loi sur les uniformes interdisait le port d'uniformes ou de toute tenue exprimant des opinions politiques. L'interdiction porte également sur des pièces d'uniformes, les brassards à insignes ou autres signes comparables et visibles. Par la suite, toutefois, la cour suprême a par deux fois rendu des décisions en référence à cette loi, décisions par lesquelles elle a acquitté des individus portant des symboles nazis, considérant que la loi en question allait à l'encontre de la liberté d'expression et d'opinion garantie par la constitution. La loi sur les uniformes a ainsi été abrogée le 1^{er} juillet 2002, après qu'il eut été établi que le port d'emblèmes ou de certaines tenues vestimentaires pouvait être considéré comme un message et par conséquent comme une violation de la législation relative à l'agitation contre des groupes nationaux ou ethniques. Le port en public de certains symboles néo-nazis (comme la croix gammée) est dès lors punissable au titre

²⁵¹ SFS 1988:942

²⁵² SFS 1994:306

d'incitation à la haine raciale. En termes pratiques, un certain nombre d'autres symboles sont entourés d'un flou juridique. C'est le cas par exemple de certains runes, de la croix solaire etc., qui peuvent véhiculer ou non des connotations racistes; on peut citer ici pour exemple celui du «marteau de Thor», un ancien symbole suédois porté par de nombreux jeunes, mais que se sont également appropriés les skinheads et plusieurs groupes néo-nazis.

La législation relative aux discours de haine entre aussi souvent en contradiction avec la loi fondamentale sur la liberté d'expression.

1.14.2. SOURCES DE DONNÉES ET D'INFORMATIONS

La police de sécurité suédoise («Säpo») est l'organisme public chargé d'établir un registre officiel des incidents à caractère antisémite; toutefois, ces statistiques sont uniquement publiées durant l'année suivant la collecte des données. D'où l'absence de données déjà disponibles pour l'année 2003. Aux fins de l'élaboration du présent rapport, le PFN a exploité ses contacts avec les communautés juives et différents chercheurs. Chaque jour, le PFN recueille des informations sur les activités sur Internet ainsi que des articles de presse; même s'il avance qu'il existe un lien manifeste entre la situation au Moyen-Orient et le niveau des activités antisémites, il souligne la nécessité d'opérer une distinction entre les critiques formulées à l'encontre de la politique israélienne et l'antisémitisme. Le PFN estime toutefois que, lorsque des slogans anti-Israéliens et autres critiques similaires sont dirigés à l'encontre d'individus ou de groupes au seul motif que ces derniers sont juifs, ces actes doivent être caractérisés d'antisémites.

1.14.3. DONNÉES ET INFORMATIONS

Dans son appréciation de la situation de la Suède en matière d'antisémitisme, le PFN a adopté la définition d'Helen Fein: «Une structure latente et persistante de croyances hostiles à l'égard des Juifs en tant que collectivité, qui se manifeste sous forme d'attitudes sur le plan individuel, sous forme de mythe, d'idéologie, de folklore et d'images sur le plan culturel, ainsi que sous forme d'actes – discrimination sociale ou juridique, mobilisation politique contre les Juifs, et violences collectives ou d'état – et ayant pour conséquence et/ou pour vocation d'éloigner, de déplacer ou de détruire les Juifs en tant que Juifs».

I. L'ANTISEMITISME EN 2002

*Types de délits pour la période 1997-2002: nombre total de délits antisémites enregistrés²⁵³
(en rapport ou non avec la suprématie blanche)*

²⁵³ Division Protection de la constitution du conseil national de police, Rapport 1997, 1998, 2001 et 2003.

Type de délit	1997	1998	1999	2000	2001	2002
Extrême violence (a)	1	0	1	0	1	1
Agression	9	7	10	8	7	5
Harcèlement	35	41	39	43	41	47
Diffamation	3	5	10	9	9	9
Vandalisme	10	13	9	3	8	11
Graffiti	5	6	17	8	12	10
Incitation à la haine raciale	27	36	32	50	33	42
Discrimination illicite	0	0	0	1	0	1
Autres délits	9	7	3	8	1	4
Ne relevant pas d'une catégorie pénale spécifique	0	4	4	1	3	1
TOTAL	99	119	125	131	115	131

(a) Inclut les délits définis comme des tentatives d'assassinat ou d'homicide.

Pour l'année 2002, les sources du PFN font état d'un faible niveau d'incidents à caractère antisémite dans les villes de Stockholm et de Göteborg au cours de la période sous examen, tandis qu'à Malmö, aucun recul n'a été enregistré depuis l'automne 2000. Il convient de noter que nombre des sources sollicitées par le PFN, en particulier les responsables au sein des communautés juives, ont le sentiment que les incidents sont sous-déclarés.

A. ACTES DE VIOLENCE PHYSIQUE ENVERS LES JUIFS

Les statistiques de police présentées fin 2003 recensent six délits de coups et blessures pour 2002, survenus hors de la période sous examen. Plusieurs cas de vandalisme et de dénigrement ont par ailleurs été enregistrés:

- **19 mai 2002:** acte de vandalisme dans le cimetière juif de Rosengard;
- **3 juin 2002:** cambriolage et acte de vandalisme dans la chapelle funéraire de Föreningsgatan;
- **4 juin 2002:** cambriolage et acte de vandalisme dans le cimetière juif de Rosengard;
- **6 juin 2002:** cambriolage et acte de vandalisme dans le cimetière juif de Rosengard

B. AGRESSIONS VERBALES ET DISCOURS DE HAINE A L'EGARD DES JUIFS

- Les chiffres de la police pour 2002 font état d'un léger recul du nombre de graffitis (12 cas en 2001 contre 10 en 2002), mais d'une augmentation du nombre de cas d'incitation à la haine raciale (33 cas en 2001 contre 41 en 2002), identique à celui de l'année 2000.
- **18 avril 2002:** une petite réunion publique regroupant environ 100 participants protestant à la fois contre l'antisémitisme et contre l'islamophobie a été organisée dans le centre de Stockholm. Les organisateurs ont précisé qu'il s'agissait d'un rassemblement non partisan, ne prenant pas position dans le conflit au Moyen-Orient. Le rassemblement avait été organisé par une section du mouvement de jeunesse du Parti libéral, et plusieurs participants étaient Juifs. À la fin de la réunion, au passage d'une marche anti-israélienne qui défilait en masse à proximité, 100 à 150 jeunes manifestants sont sortis du cortège et ont foncé dans le public peu nombreux du rassemblement – essentiellement composé de Juifs. La bande d'assaillants s'est montrée plutôt menaçante et a fait acte de violences. Différents agresseurs ont été entendus en train de crier «Mort aux Juifs» et «On aura votre peau». Certains assaillants circulaient également de manière agressive en demandant aux gens s'ils étaient juifs.
- **21 mai 2002:** un groupe de jeunes (immigrants du Moyen-Orient à en juger par leur apparence) aurait crié «Au diable les Juifs !» à l'entrée d'un centre communautaire juif et se serait livré à des gestes obscènes à l'égard d'une femme.
- **Mai – Juin 2002:** le site web «Focus Israel», tenu par un responsable de la communauté de Malmö, a reçu des courriers de haine à contenu antisémite à plusieurs reprises.
- **3 juin 2002:** des graffitis ont été badigeonnés sur le mur du cimetière juif de Föreningsgatan, dont le contenu disait «Allez vous faire foutre !», «À bas Israël !» et «N'oublions jamais Jenine !».
- **6 juin 2002:** le quotidien local «Sydöstran» a déclaré avoir trouvé dans la bibliothèque municipale de Karlskrona une quantité considérable de propagande antisémite glissée dans des étagères, des livres et des journaux au cours de l'année passée. La bibliothèque a décidé d'interdire l'accès au bâtiment à toutes les personnes affichant manifestement des opinions racistes.
- **14 juin 2002:** plusieurs organes de presse suédois relatent que quatre chefs de file nazis, dont deux vivant à Karlskrona, ont été condamnés à six mois d'emprisonnement pour avoir réédité un ouvrage antisémite des années 30 intitulé «La question juive».
- **29 mai 2002:** dans la ville de Gävle, un homme a été condamné à deux ans d'emprisonnement pour avoir mis en circulation des disques compacts racistes et antisémites, dont certains en allemand, via une maison de disque baptisée Sniper Records. L'homme a reconnu avoir reversé les bénéfices au profit du front national-socialiste.

C. ETUDES, ENQUÊTES D'OPINION OU AUTRES RAPPORTS SUR L'ÉVOLUTION DES SENTIMENTS ANTISEMITES

Le PFN a rendu compte de tous les travaux de recherche pertinents en 2002.

D. BONNES PRATIQUES DES ONG POUR REDUIRE LES PREJUGES, VIOLENCES ET AGRESSIONS

- Des survivants de l'Holocauste ont relaté leurs expériences dans des écoles.
- Le recours à un outil pédagogique intitulé «Les enfants d'Abraham», qui met en exergue les similitudes entre le christianisme, l'islam et le judaïsme, a fait la preuve de son efficacité dans des écoles à forte concentration d'immigrants. Parallèlement, les enseignants de certaines écoles ont indiqué que faire preuve d'une plus grande vigilance à l'égard des manifestations racistes et antisémites constituait en général un moyen efficace de juguler ce type de sentiments.
- Le comité suédois contre l'antisémitisme a publié des articles et tenu des séminaires dans différentes villes sur le thème de «La stigmatisation des immigrants, Juifs et Musulmans dans les médias et les débats».

E. REACTIONS DES RESPONSABLES POLITIQUES ET AUTRES LEADERS D'OPINION

Le PFN n'a fait part d'aucune réaction de ce type.

F. COMPLEMENT D'INFORMATIONS

On peut trouver des exemples de références à des préjugés antisémites traditionnels dans les médias, qui se sont fait l'écho de concepts du type «œil pour œil», «assassins d'enfants» et «assassins du Christ» et dans lesquels la politique israélienne a été directement comparée à la politique nazie. Au début du printemps 2002, le quotidien «Aftonbladet» a publié un article critiquant la politique israélienne, titré «Arafat crucifié», reproduisant le stéréotype antisémite du déicide.

Sur l'Internet, des pages d'accueil de sites appartenant aussi bien à l'extrême-droite qu'à la gauche radicale affichent des contenus antisémites en référence au conflit au Moyen-Orient. Sur Indymedia, un dessin humoristique antisémite figure la Fauchaise arborant un chapeau portant une croix gammée et une étoile de David. Sur la page de discussion du site figurent également des déclarations se référant à des thèmes bien connus concernant un complot, tels que le «Nouvel ordre mondial» et le «Gouvernement d'occupation sioniste – ZOG».

II. L'ANTISEMITISME EN 2003

Le PFN n'a pu fournir de statistiques de police pour 2003 et les chiffres sont tirés de signalements aux communautés juives dont la fiabilité ne peut être garantie.

*Incidents à caractère antisémite signalés aux communautés juives de Suède, 2003*²⁵⁴

Type de délit	Cas
Extrême violence	0
Agression	3
Domage et violation de propriété	10
Menace	7
Comportement injurieux	37
Écrits	3
TOTAL	60

Les données figurant ci-dessus sont fondées sur des signalements aux communautés juives et ne sont pas comparables aux statistiques de police annuelles.

A. EXTREME VIOLENCE: TOUTE ATTAQUE SUSCEPTIBLE DE PROVOQUER DES PERTES EN VIES HUMAINES

Le PFN ne rend compte d'aucun incident de ce type en 2003.

B. AGRESSION: TOUTE ATTAQUE PHYSIQUE DIRIGEE CONTRE DES PERSONNES ET NE CONSTITUANT PAS UNE MENACE POUR LA VIE

- **Septembre 2003:** un garçon juif de 13 ans a été agressé par deux garçons plus âgés que lui alors qu'il sortait de la synagogue de Gothenburg et a été harcelé par des propos injurieux et des déclarations dévalorisantes et menaçantes sur les Juifs. La victime a été physiquement empêchée de se rendre à une station de tramway et l'un des agresseurs l'a frappée au thorax; lorsque ce dernier a tenté de réitérer son geste, le garçon juif a riposté et les agresseurs ont pris la fuite.
- **Septembre 2003:** un autre garçon juif de 13 ans qui portait une étoile de David a été harcelé dans un tramway de Gothenburg par un autre garçon plus âgé que lui, qui l'a traité de «sale Juif» et a exigé qu'il s'agenouille devant lui; lorsqu'il est descendu du tramway, le garçon plus âgé l'a poussé par terre.

254 Ces chiffres renvoient à la période allant du 1er janvier 2003 au 10 décembre 2003. Outre ces actes, 20 à 30 autres incidents ont été signalés à la communauté juive, mais ces signalements n'ont pas encore été traités à ce jour.

- **Octobre 2003:** lors d'un match de football qui se déroulait à Stockholm, un jeune homme juif a été agressé par un homme qui lui a crié: «Dégage de là, sale Juif». Il l'a ensuite poussé et roué de coups de pieds.

C. DOMMAGES ET VIOLATIONS DE PROPRIETE

Les communautés juives font état d'un certain nombre de tels dommages et violations dans des synagogues et cimetières juifs, dans les trois agglomérations de Stockholm, Gothenburg et Malmö au cours de 2003.

D. MENACES, QU'ELLES SOIENT VERBALES OU ECRITES

- **Septembre 2003:** un groupe a crié «Sieg Heil» à l'extérieur d'une synagogue.
- **Septembre 2003:** une enseignante travaillant dans une école de Rinkeby, l'une des zones de Stockholm les plus défavorisées et où sévit le plus fortement la ségrégation, a été agressée verbalement lors d'une soirée du personnel enseignant par une personne qui l'a accusée de haïr les Arabes au motif qu'elle était Juive. Lorsque d'autres enseignants sont intervenus en son nom, l'homme a déclaré que «Les Juifs dirigent le monde avec leur argent» et qu'il pouvait «présenter des listes». Lors d'une réunion avec le directeur adjoint, l'homme a prétendu qu'il s'agissait d'une discussion politique.

E. COMPORTEMENTS INJURIEUX

- **Janvier 2003:** un centre juif a reçu des menaces téléphoniques de la part d'une personne prétendument journaliste qui a déclaré: «Si les États-Unis pénètrent en Iraq, les familles juives de Suède seront victimes d'attentats.»
- **Février 2003:** la même personne aurait passé un nouvel appel, menaçant encore une fois les familles juives en cas de guerre en Iraq.

F. ÉCRITS ANTISEMITES

À l'exception de la propagande antisémite traditionnelle régulièrement publiée par l'extrême-droite et les groupes ultra-nationalistes, il est rare que la presse généraliste publie des déclarations à contenu antijuif ou spécifiquement antisémite.

- **25 octobre:** le quotidien «*Dagens Nyheter*» a publié un article signé Jan Samuelsson, spécialiste de l'Islam, qui prétendait que «la haine éprouvée par les Musulmans à l'égard des Juifs est justifiée». Appuyant son propos sur 30 années d'expérience en tant qu'islamologue, Samuelsson prétendait pouvoir confirmer l'existence d'un fort sentiment de haine ou d'animosité envers les Juifs parmi la communauté arabe musulmane de

Suède, sentiment qu'il qualifiait de «compréhensible, raisonnable et justifié» en raison de l'occupation des territoires palestiniens et des violences persistantes exercées par Israël à l'encontre des Arabes. L'ancien vice-Premier ministre Per Ahlmark, les historiens Helene Lööw, Sverker Oredsson et Henrik Bachner, ainsi qu'un certain nombre d'autres éminents universitaires ont réagi en commentant les propos de Samuelsson, mais aussi en s'interrogeant sur l'opportunité de publier de telles déclarations.

G. CHANGEMENTS D'ATTITUDE DE LA POPULATION DE L'UNION EUROPEENNE A L'EGARD DES JUIFS

Aucune étude ou rapport n'est présenté par le PFN, lequel fait observer que l'antisémitisme reste un pilier de l'idéologie ultra-nationaliste représentée par deux groupes distincts: la propagande néo-nazie d'une part, et le révisionnisme historique d'autre part. À titre d'exemple, le PFN cite la Nordic Publishing House (maison d'édition nordique), récemment établie, qui écoule de la littérature antisémite, comme de vieux exemplaires du magazine «Salt», de la littérature révisionniste tel l'ouvrage du gourou du Nouvel Âge Lars Adelskog, intitulé «Un sac vide ne peut tenir debout», ainsi que d'autres publications similaires.

Le PFN cite également des exemples d'activités néo-nazies: le 6 décembre 2003, plus de 2 000 néo-nazis ont défilé lors de la marche dite de Salem en hommage à Daniel Wretström, un skinhead de 17 ans tué par une bande de jeunes en décembre 2000. Au nombre des participants à cette marche figuraient des organisations néo-nazies («Front national-socialiste», «Blood & Honour», «Résistance Suédoise») et d'autres («National Démocrates», «Salt» etc.). Le rassemblement de décembre 2003 a été l'une des plus grandes manifestations nazies en Europe.

Le PFN relate également les déclarations faites par Lena Jersenius, directrice du bureau du SKMA («Comité suédois contre l'antisémitisme») dans une interview, où elle faisait état d'une dégradation des attitudes à l'égard de la communauté juive et d'une montée des menaces. Elle faisait observer une tendance de la société suédoise à se montrer plus indulgente envers l'expression de comportements antisémites, pouvant être associée au conflit au Moyen-Orient.

Selon le PFN, la présidente de la communauté juive de Suède, Lena Posener-Körösi, pense également que le climat s'est durci, ce qui a accru le sentiment de vulnérabilité, notamment parmi les parents et les membres plus âgés de la communauté juive. Elle attribue à Malmö le triste record du plus grand nombre d'incidents à caractère antisémite du pays et souligne que l'atmosphère qui règne dans les écoles est devenue plus difficile pour les élèves juifs.

H. TRAVAUX DE RECHERCHE OU ENQUETES D'OPINION FAISANT ETAT DE VIOLENCES OU ATTITUDES ANTISEMITES

Le PFN rend compte d'une étude intitulé «Le déni de la haine: l'antisémitisme parmi les Arabes et les Musulmans de Suède» de Mikael Tossavainen, publiée à l'automne 2003. Elle fait état d'une montée des sentiments antisémites chez les écoliers musulmans vivant en Suède, en particulier dans les banlieues défavorisées des grandes villes, et s'appuie sur des entretiens menés avec des enseignants travaillant dans des écoles des banlieues défavorisées des trois agglomérations de Suède, où vit la majorité des Musulmans suédois. Le rapport indique que, d'après les communautés juives de Suède, le nombre d'agressions antisémites commises à l'encontre des Juifs et de leurs biens par des personnes originaires du Moyen-Orient s'est accru. En 2002, 17 des 95 actes antisémites qui ont été signalés à la communauté juive ont pu être attribués à des auteurs arabes ou musulmans, bien que l'on ignore les motivations qui ont sous-tendu la plupart des 95 incidents déclarés. L'auteur pense que cette montée des sentiments antisémites chez les Musulmans de Suède, ainsi que dans d'autres parties de l'Europe, est liée au conflit qui sévit au Moyen-Orient et à la guerre en Iraq.

Comme le souligne toutefois le PFN, l'auteur reconnaît que la base sur laquelle s'appuient les conclusions du rapport est limitée, compte tenu de la taille de l'échantillon (10 enseignants). Dans une interview, le directeur des services de presse des «jeunes Musulmans de Suède», Mehmet Kaplan, admet que la jeunesse musulmane nourrit dans ses rangs un certain «antisémitisme primaire» qui, selon lui, peut être corrélé au sentiment de frustration et de colère du monde arabe.

I. BONNES PRATIQUES DES ONG POUR REDUIRE LES PREJUGES, VIOLENCES ET AGRESSIONS

- Le «comité suédois contre l'antisémitisme» est une ONG qui organise des séminaires pédagogiques s'adressant essentiellement aux enseignants, des voyages d'étude sur les sites de l'Holocauste en Pologne ainsi que des conférences en Israël. Il organise également des débats et des auditions à l'intention des députés, des journalistes et autres. Son principal objectif est de lutter contre l'antisémitisme et les préjugés raciaux en Suède. Le SKMA a déposé plusieurs plaintes auprès du ministre de la justice concernant des actes de propagande antijuive, raciste et nazie.
- Le «forum pour l'Histoire vivante» a été mis en place en juillet 2003 à titre d'organisme gouvernemental visant à soutenir l'égalité et à engager des discussions sur la démocratie, la tolérance et les droits de l'homme, en commençant par l'Holocauste, le génocide et les crimes contre l'humanité. Son travail consiste essentiellement à organiser des séminaires, des débats, des conférences, des cours, des expositions et également des manifestations culturelles.
- «Expo Foundation», PFN du réseau RAXEN, est un institut de recherche privé non aligné qui a pour ambition de défendre la «démocratie et la

liberté d'expression contre le racisme, l'antisémitisme, l'extrême-droite ainsi que les tendances totalitaires dans la société». Expo Foundation vise essentiellement les groupes d'extrême-droite et néo-nazis et les manifestations de haine raciale organisées, en collaborant étroitement avec des groupes aussi bien pro-Musulmans que pro-Juifs qui soutiennent ses objectifs en organisant des séminaires et des conférences dans des écoles, ainsi que des formations pour les groupes politiques de toutes tendances confondues.

- «Tsimmes» est une association culturelle ayant pour dessein d'informer le public suédois sur la culture juive et de développer cette dernière en interaction avec la culture suédoise, en organisant des manifestations culturelles et des débats sur des thèmes actuels concernant les Juifs dans la société suédoise.
- «Studieförbundet Vuxenskolan» mène depuis six ans un projet baptisé «Zisel», sur la thématique juive. En 2003, l'institut a organisé des séminaires sur les cinq principales minorités nationales suédoises: les Sami, les Finlandais suédois, les Tornedalers, les Roms et les Juifs, ainsi que des manifestations culturelles telles qu'un marathon musical «Klezmer», organisé en coopération avec le Musée de la Musique de Stockholm.

J. REACTIONS DES RESPONSABLES POLITIQUES ET AUTRES LEADERS D'OPINION, Y COMPRIS LES INITIATIVES POUR REDUIRE LES PHENOMENES DE POLARISATION ET INVERSER LES TENDANCES NATIONALES NEGATIVES

Le PFN relate le point de vue de Lena Jersenius, du «SKMA», et de Lena Posener-Körösi, de la communauté juive, pour lesquelles l'initiative la plus positive de 2003 a été la mise en place du nouvel organisme gouvernemental qu'est le «forum pour l'Histoire vivante», lequel mènera une enquête de suivi visant à étudier l'attitude des écoliers à l'égard du racisme, de la xénophobie et de l'antisémitisme en collaboration avec le «conseil national pour la prévention du crime». Toutes deux insistent sur le fait qu'elles aimeraient voir plus d'actions et entendre davantage de déclarations positives sur l'antisémitisme de la part des leaders politiques.

Une autre initiative gouvernementale à noter est l'instauration d'un conseil représentatif des différentes instances religieuses en Suède. Ce conseil, composé de représentants des églises orthodoxes et catholiques suédoises ainsi que des communautés juive et musulmane, de confessions non-conformistes et de deux députés, se réunira cinq fois par an. Le conseil a discuté de la question des répercussions du conflit au Moyen-Orient sur les relations inter-religieuses en Suède et les communautés aussi bien juive que musulmane ont accepté de rédiger un éditorial commun sur les moyens de contrer l'antisémitisme et l'islamophobie dans la société suédoise.

CONCLUSIONS

Chaque année, la police de sécurité suédoise établit un recensement officiel des incidents à caractère antisémite. Toutefois, ces statistiques n'étant pas disponibles pour 2003, des informations complémentaires ont été collectées auprès d'interlocuteurs au sein des organisations juives et auprès de chercheurs. Les statistiques de police mettent en évidence que le nombre de délits antisémites est resté stable depuis quelques années, avec 131 actes recensés en 2002, soit autant qu'en 2000, et 115 en 2001. Sont répertoriés parmi les incidents de 2002 des cas d'agressions (6), de harcèlement (47), de discours de haine (42) et de vandalisme (11). Les cas de vandalisme se sont souvent produits dans des cimetières juifs. En l'absence de statistiques policières pour 2003, les 60 incidents signalés aux communautés juives faisaient état de 3 cas d'agressions, 37 cas de comportements injurieux et 10 cas de dommages et de violations de propriété. Les articles à contenu antisémite sont rares dans les médias suédois, mais on peut trouver de la propagande antisémite traditionnelle signée par des groupes ultra-nationalistes et d'extrême-droite. En 2002, les tribunaux suédois ont par deux fois prononcé des peines de prison à l'encontre d'individus diffusant des ouvrages et des disques compacts antisémites.

1.15. ROYAUME-UNI – RAPPORT SUR L'ANTISEMITISME

Données et informations fournies pour 2002 (avec une attention particulière pour la période de mai à juin) et 2003 par le point focal national RAXEN du Royaume-Uni

PRÉFACE

Encouragés par Guillaume le Conquérant, des marchands et des artisans juifs, venant essentiellement de France, mais aussi d'Allemagne, d'Italie et d'Espagne, se sont installés en Angleterre dès 1066 et ont formé progressivement des communautés à Londres, York, Bristol, Canterbury et dans d'autres grandes villes. Plus tard, Henri I^{er} promulgua à leur intention une charte des libertés, qui ne leur garantissait cependant pas une protection totale. Après avoir été expulsés du pays en 1290 par Édouard I^{er}, les Juifs y furent à nouveau peu à peu tolérés en 1494, sous Henri VIII et Édouard VI, mais n'y pratiquaient leur culte qu'en secret.

En 1656, Cromwell autorise les «*conversos*» d'Angleterre à pratiquer leur religion ouvertement. Il s'ensuit une immigration juive en provenance des Pays-Bas, d'Espagne et du Portugal. À la fin du XVII^e siècle, à la suite de déclarations royales de protection des Juifs et de la loi de 1698 supprimant le délit de blasphème, la légalité de la pratique du judaïsme est reconnue en Angleterre. En 1734, le nombre de Juifs établis dans le pays est estimé à 6 000.

Les Juifs sont émancipés en 1858, avec la nomination du baron (juif) Lionel de Rothschild à la Chambre des Communes. En 1874, Benjamin Disraeli devient le premier Premier ministre juif. De 46 000 en 1882, les Juifs installés sur le territoire britannique sont passés à 250 000 en 1914, principalement en raison de l'immigration venue de Russie.

Dans les années 1930, quelque 90 000 Juifs fuyant l'Allemagne, l'Autriche, la Pologne, la Tchécoslovaquie, l'Italie et d'autres pays ont trouvé refuge au Royaume-Uni, suivis, après la guerre, d'autres vagues d'immigration de moindre envergure, notamment depuis l'Europe de l'Est et le Moyen-Orient.

La taille actuelle de la population juive dans les îles britanniques est difficile à évaluer, parce que les recensements nationaux, à l'exception de l'Irlande du Nord, ne sondent pas l'appartenance religieuse ni ethnique. En 1996, le conseil des députés des Juifs britanniques estimait le «noyau» de la population juive au Royaume-Uni (c'est-à-dire celle à qui la communauté juive organisée fournit ses services) à 283 000 personnes, dont 72 % vivent dans l'agglomération londonienne. Ce conseil des députés, qui fédère plus de 500 organismes affiliés, est considéré comme l'instance dirigeante des Juifs d'outre-Manche. Les

communautés juives organisées fournissent un large éventail de services à leurs membres, dans les domaines éducatif, religieux et social.

1.15.1. LÉGISLATION RELATIVE À L'ANTISÉMITISME

Jusqu'à une date récente, la loi sur les relations interraciales (*Race Relations Act*) ne prévoyait aucune protection contre la discrimination religieuse ou l'incitation à la haine religieuse.²⁵⁵ Toutefois, en 1980, la jurisprudence a établi que, du fait qu'ils peuvent faire remonter leur existence à une origine commune, les Juifs peuvent être considérés comme un groupe ethnique ou une race, au même titre qu'un groupe religieux (*Seide c. Gillette Industries Ltd*). Les discriminations à leur encontre sont ainsi entrées dans le champ d'application de ladite loi, contrairement à celles visant les musulmans, par exemple.²⁵⁶ Cependant, en décembre 2003, dans le cadre de la mise en œuvre de la directive européenne sur l'égalité de traitement, la législation sur la discrimination religieuse est entrée en vigueur. Cette législation reconnaît et définit les notions de discrimination directe et indirecte, de victimisation et de harcèlement.

La législation interdit l'incitation à la haine raciale, mais le seuil qui permet de qualifier un délit de ce type est plus élevé que, par exemple, celui de l'incitation à l'antipathie ou à l'aversion raciale. Elle ne connaît pas non plus, sur le plan pénal, de délit raciste ou religieux. Cependant, toute une série de lois interdisent les «délits à caractère haineux», une qualification qui, bien qu'elle ne soit pas définie dans le droit britannique, est de plus en plus utilisée par la police et d'autres organismes. L'élément crucial de la législation en la matière est la loi de 1998 sur la prévention de la criminalité et des troubles de l'ordre public (*Crime and Disorder Act*), qui définit la notion de «circonstance aggravante à caractère racial» pour une série de délits courants et qui prévoit des peines supplémentaires lorsque cette notion est établie. La loi antiterroriste de 2001 a étendu la législation relative aux délits avec «circonstance aggravante à caractère racial» à une nouvelle catégorie de délits religieux. Il existe un grand nombre d'actes législatifs qui portent sur les délits à caractère haineux et sur plusieurs condamnations et contraintes qui peuvent être imposées à la suite de comportements violents et antisociaux en vertu de la loi sur la prévention de la criminalité et des troubles de l'ordre public. Ces dispositions font partie de l'arsenal de la justice pénale face à des délits à caractère racial. Enfin, si le port de symboles néonazis n'est pas, en soi, considéré comme un délit, une loi de 1936 interdit les uniformes paramilitaires.

En mars 2003, le ministère public britannique, l'organe responsable d'intenter des poursuites pénales, a lancé une consultation préparatoire au lancement, plus tard dans l'année, d'une déclaration de principe sur la poursuite des délits raciaux ou

²⁵⁵ En Irlande du Nord, une législation qui condamne la discrimination religieuse existe depuis 1976, mais elle vise essentiellement celle entre les catholiques et les protestants, et non celle à l'égard d'autres groupes ethniques ou religieux.

²⁵⁶ La jurisprudence étend également la protection de cette loi aux Sikhs.

religieux assortis d'une circonstance aggravante à caractère racial.²⁵⁷ Cette déclaration explique aux parquets, aux victimes et au grand public les modifications qui sont intervenues dans la législation ces dernières années et qui permettent de poursuivre les délits à caractère haineux.²⁵⁸ Un nouveau système de responsabilité publique sera mis en place, avec l'introduction d'un mécanisme de suivi. Actuellement, ce système prévoit l'enregistrement des résultats des poursuites mais, à l'avenir, il devrait aussi contenir des statistiques sur l'appartenance ethnique des prévenus et des victimes.

1.15.2. SOURCES DE DONNÉES ET D'INFORMATIONS

Le rapport du PFN repose largement sur des articles et des reportages de journaux et d'autres organes de presse. Le PFN a également demandé des informations à plusieurs organisations juives, notamment l'institut juif d'études politiques, l'office du Grand rabbin et le conseil des députés des Juifs britanniques, mais ces organisations n'ont apporté qu'une aide restreinte et toutes ont conseillé de s'adresser au *Community Security Trust* (CST), une organisation israélienne indépendante dirigée par le responsable de la défense du conseil des députés des Juifs britanniques.

Avec l'accord de la police, le CST assure la protection physique des synagogues et d'autres bâtiments et quartiers juifs exposés au vandalisme. Il diffuse des statistiques nationales, fournit des conseils en matière de sécurité à la communauté juive du Royaume-Uni et la représente dans les organes de la police et dans les organes législatifs et exécutifs. Il a obtenu le statut d'organisation caritative en 1994, avec l'appui du ministère de l'intérieur et de la police de Londres. Il est la seule organisation du pays à recueillir des statistiques systématiques et complètes sur les incidents antisémites perpétrés sur le territoire britannique.²⁵⁹

Les statistiques relatives au grand Londres sont fournies par la police. Jusqu'à présent, à Manchester et à Leeds, ainsi que dans les autres villes du Royaume-Uni qui comptent une importante communauté juive, la police ne subdivise pas les statistiques sur les délits à caractère haineux en différentes catégories (par exemple «délits antisémites»). Cette subdivision devrait être instaurée à l'avenir.

²⁵⁷ On parle de délit assorti d'une circonstance aggravante à caractère racial lorsqu'il peut être démontré que le délit est *motivé*, totalement ou partiellement, par le racisme ou que, même si sa motivation n'est pas d'ordre raciste, sa perpétration ou les moments qui l'ont précédée ou suivie ont été marqués par de l'*hostilité* raciste. Le caractère racial du délit est une circonstance aggravante lorsque le délit proprement dit et son aspect racial sont établis.

²⁵⁸ On parle de délit à caractère haineux lorsque la victime fait l'objet d'une agression physique ou verbale en raison de son handicap, de son orientation sexuelle, de son sexe, de son appartenance raciale ou de ses convictions religieuses. Un élément crucial est la motivation du délit par la haine du groupe dont fait partie la victime, de sa culture, de son mode de vie ou de son identité. Le caractère haineux du délit constitue une circonstance aggravante au Royaume-Uni.

²⁵⁹ Pour plus d'informations, voir <http://www.thecst.org.uk>

1.15.3. DONNÉES ET INFORMATIONS

I. L'ANTISEMITISME EN 2002

Les statistiques nationales des incidents à caractère antisémite répartis par catégorie en 2002 sont les suivantes:

Incidents antisémites en 2002							
	Extrême violence	Agression	Dompage	Menaces	Injures	Écrits	Total
Janvier	1	1	2	0	9	2	15
Février	0	0	1	0	9	1	11
Mars	0	4	3	2	15	2	26
Avril	0	13	8	0	24	2	47
Mai	2	4	12	0	28	1	47
Juin	0	6	3	3	14	0	26
Juillet	1	0	5	4	19	2	31
Août	0	1	3	3	7	1	15
Septembre	0	3	3	2	37	2	47
Octobre	1	6	4	3	30	1	45
Novembre	0	3	6	1	18	0	28
Décembre	0	1	5	0	6	0	12
Total	5	42	55	18	216	14	350

Ces chiffres ont pour but d'illustrer la diminution spectaculaire du nombre d'incidents. On en avait dénombré 47 en avril 2002 (un record absolu en deux ans), le mois de l'incursion controversée de l'armée israélienne dans les Territoires palestiniens. Leur nombre a ensuite décroché, avant de repartir à la hausse en septembre (47) et en octobre (48). Ces statistiques indiquent qu'il y a manifestement un lien entre ces incidents et la situation au Moyen-Orient (source: CST).

Globalement, les statistiques du CST traduisent une augmentation des incidents antisémites signalés et tendent à prouver la généralisation d'un climat d'hostilité à l'égard des Juifs. Le CST a enregistré un total de 350 incidents antisémites en 2002, soit une hausse de 13 % par rapport à 2001 (310 incidents). Le CST voit un lien de cause à effet entre cet accroissement et le regain de tension au Moyen-

Orient. Par exemple, sur les 350 incidents de 2002, 100 impliquaient une référence à Israël ou au Moyen-Orient, ou une forte motivation anti-israélienne de la part de leurs auteurs.

A. ACTES DE VIOLENCE PHYSIQUE ENVERS LES JUIFS

- **27 avril 2002:** une synagogue de Finsbury Park, dans le nord de Londres, a été attaquée. Des fenêtres ont été brisées, des excréments répandus sur le sol et des croix gammées peintes sur le lutrin, sous l'étoile de David.²⁶⁰
- **Mai 2002:** à Cricklewood, dans le nord de Londres, un caillou de la taille d'un poing a été lancé dans le carreau d'une voiture occupée par une maman et ses quatre enfants, devant l'école primaire juive d'Avigdor Hirsch.²⁶¹
- **11 juillet 2002:** une synagogue de Swansea a été gravement endommagée - des vitres ont été brisées, des livres jetés à terre, un rouleau précieux de l'Espagne du XVIII^e siècle a été incendié et détruit, une vitrine contenant des livres et des objets qui servaient à des visites scolaires a été ravagée avec son contenu. Le sol de la synagogue a été recouvert d'une substance inflammable, ce qui indique que les auteurs avaient l'intention de mettre le feu au bâtiment.²⁶²

B. AGRESSIONS VERBALES, DISCOURS DE HAINE ET AUTRES FORMES DE DISCRIMINATION A L'EGARD DES JUIFS

- Un assistant de l'université de Birmingham est accusé d'avoir menacé deux étudiants juifs, reprochant à l'un de porter atteinte aux droits des Palestiniens et lui disant qu'il ferait mieux de se méfier. Le même assistant est également accusé d'avoir menacé une étudiante juive au moment où elle retirait une affiche annonçant une réunion à propos du Moyen-Orient.²⁶³
- À Hampstead, dans le nord de Londres, des affiches annonçant une pièce de théâtre sur l'Holocauste ont été déchirées et d'autres ont été marquées d'une croix gammée.²⁶⁴
- Un rabbin de Mill Hill, dans le nord de Londres, a été injurié par trois hommes à bord d'une voiture, alors qu'il rentrait de la synagogue avec ses fils.²⁶⁵

²⁶⁰ « “Sickening attack” defiles North London synagogue » [Synagogue du nord de Londres souillée par une “attaque écoeurante”], *The Jewish Chronicle*, 03.05.02, p. 2

²⁶¹ « Rock attack on school mum’s car » [Jet de pierre sur la voiture d'une mère qui conduisait ses enfants à l'école], *The Jewish Chronicle*, 24.05.02, p. 1

²⁶² « Burnt scrolls, broken windows and vicious graffiti: a synagogue is desecrated again » [Parchemins brûlés, vitrines brisées et graffiti haineux – encore un cas de profanation de synagogue], *The Independent*, 13.07.02, p. 3

²⁶³ *The Jewish Chronicle*, 14.07.02, p. 3

²⁶⁴ *The Jewish Chronicle*, 17.05.02, p. 2

- Une lettre raciste adressée au Grand rabbin, M. Jonathan Sacks, a été envoyée par erreur à une synagogue du nord de Londres. On y lisait: «Vous feriez mieux de quitter l'Angleterre avec vos enfants pour retourner dans votre patrie. Sharon vous ferait de la place à tous en envoyant ses bulldozers accaparer des terres palestiniennes. Et n'oubliez pas que quand Dieu vous présentera son ardoise pour tout ce que vous infligez à la Palestine depuis au moins 35 ans, en comparaison, ce qu'Hitler a fait ne sera que de la roupie de sansonnet.»²⁶⁶

C. ETUDES, ENQUÊTES D'OPINION OU AUTRES RAPPORTS SUR L'ÉVOLUTION DES SENTIMENTS ANTISEMITES

En 2002, la ligue antidiffamation, basée aux États-Unis, a publié une étude sur les attitudes des Européens face aux Juifs, à Israël et au conflit israélo-palestinien.²⁶⁷ Réalisée en Allemagne, en Belgique, au Danemark, en France et au Royaume-Uni, cette étude a constaté que près du tiers des 2 500 personnes interrogées nourrissaient certains sentiments antijuifs, mais que ce phénomène était nettement moins marqué au Royaume-Uni:

- 10 % des Britanniques sondés se disent d'accord avec l'assertion que «les Juifs ne se préoccupent guère des autres, mais uniquement de ce qui les concerne»;
- 11 % estiment que «les Juifs sont plus enclins à recourir à des pratiques louches pour obtenir ce qu'ils veulent»;
- 34 % affirment que «les Juifs sont plus loyaux vis-à-vis d'Israël que du Royaume-Uni»;
- 21 % affirment que «les Juifs ont trop de pouvoir dans les milieux économiques».

Pour l'ensemble des pays en question, ces pourcentages sont respectivement de 19%, 16%, 45% et 30 %.

D. BONNES PRATIQUES DES ONG POUR REDUIRE LES PREJUGES, VIOLENCES ET AGRESSIONS

- Des enfants d'écoles primaires juives ont donné une comédie musicale («*Turning Green*» - Une vie plus verte) à l'intention d'autres écoles locales. Ce spectacle encourage l'harmonie entre les races et sensibilise le public aux dangers du racisme et des brimades.²⁶⁸
- À Trafford, près de Manchester, des artistes israéliens juifs et arabes se sont rassemblés pour créer une mosaïque sur le thème «*A future without*

²⁶⁵ *The Jewish Chronicle*, 24.05.02, p. 17

²⁶⁶ *The Jewish Chronicle*, 07.07.02, p. 2

²⁶⁷ L'étude complète est disponible sur http://www.adl.or/g/Anti_semitism/European_Attitudes.pdf

²⁶⁸ « Pupils' act of harmony » [Acte d'harmonie d'élèves], *The Jewish Chronicle*, 26.07.02, p. 18

fear» [Un avenir sans peur]. Ce projet associera également d'autres communautés, notamment un groupe de femmes d'Asie, le forum juif noir et des groupes africains et antillais.²⁶⁹

- Les quatre grandes communautés religieuses du Royaume-Uni se sont unies pour créer la première école pluriconfessionnelle du pays. Des personnalités éminentes du christianisme, de l'hindouisme, du judaïsme et de l'islam soutiennent cette initiative, qui permettra aux enfants de s'instruire, de manger et de jouer ensemble, tout en étant séparés pour les prières et pour certains aspects de leur éducation religieuse.²⁷⁰
- À Manchester, des étudiants juifs et hindous ont organisé ensemble une manifestation destinée à resserrer les liens entre leurs deux communautés, en particulier parmi les étudiants, qui sont souvent victimes de harcèlement sur les campus. Hébergée par l'association judéo-indienne, cette rencontre a été un lieu de dialogue et de renforcement de la compréhension mutuelle.

E. REACTIONS DES RESPONSABLES POLITIQUES ET AUTRES LEADERS D'OPINION

- L'ancien ministre des transports, M. Stephen Byers, et le ministre de l'intérieur du «cabinet fantôme» (l'opposition), M. Oliver Letwin, se sont rendus à la synagogue de Finsbury Park en compagnie du Grand rabbin, M. Jonathan Sacks, après les actes de vandalisme dont elle a été l'objet au cours du précédent weekend. M. Byers a exprimé sa «solidarité avec la communauté juive, afin qu'elle sache qu'elle n'est pas seule» et a poursuivi en déclarant que «tous les citoyens sensés de ce pays condamnent ces actes de barbarie, qui n'ont pas leur place dans une société civilisée». Il a également affirmé que le ministre de l'intérieur était pleinement conscient de la nécessité de mieux protéger les synagogues.²⁷¹
- M. Jack Straw, ministre des affaires étrangères, a assuré au conseil des députés des Juifs britanniques qu'il faisait pression sur les gouvernements arabes «à propos de la publication d'articles antisémites dans leurs médias» et qu'il continuera à le faire. Un grand nombre des publications visées par M. Straw sont disponibles au Royaume-Uni. Le ministre a également déclaré que son pays avait pris l'engagement de combattre l'antisémitisme.²⁷²

²⁶⁹ «Faiths unite to create mosaic» [Des confessions s'unissent pour créer une mosaïque], *The Jewish Chronicle*, 19.07.02, p. 20

²⁷⁰ «Four religions' plan for multi-faith school aims to establish a trend» [Quatre religions envisagent une école multi-confessionnelle en espérant lancer une tendance], *The Guardian*, 08.07.02, p. 6

²⁷¹ «Byers and Chief Rabbi Sacks in "solidarity" visit to Finsbury Park» [Byers et le Grand rabbin Sacks en visite de "solidarité" à Finsbury Park], *The Jewish Chronicle*, 10.05.02, p. 17

²⁷² «UK takes Arab nations to task on anti-Semitism» [Le Royaume-Uni donne des devoirs d'antisémitisme aux nations arabes], *The Jewish Chronicle*, 28.07.02, p. 10

- Ian Duncan Smith, le chef du parti conservateur, a pris position contre le phénomène récent dit d'«antisémitisme de salon». S'exprimant à l'occasion d'une réception des amis conservateurs d'Israël, M. Duncan Smith a condamné ceux qui se croient intelligents en critiquant les Juifs et qui récupèrent la situation au Moyen-Orient pour l'utiliser comme prétexte à l'expression de sentiments antijuifs. Il a promis que le parti conservateur «n'admettrait pas l'intolérance vis-à-vis des Juifs».²⁷³

F. COMPLEMENT D'INFORMATIONS

- **Août 2002:** Antony Lerman, ancien directeur de l'institut juif d'études politiques, a écrit dans le magazine *Prospect* que les craintes d'une résurgence de l'antisémitisme en Europe étaient exagérées. Après avoir évoqué la paranoïa manifeste des publications américaines, il a précisé que ces craintes avaient été réfutées publiquement par le rabbin David Goldberg, qui a écrit dans *The Guardian*: «La recrudescence présumée de l'antisémitisme me semble relever de la paranoïa et de l'exagération. (...) D'après n'importe quel critère objectif, le Juif moderne, acculturé et émancipé du monde occidental ne s'est jamais aussi bien porté .» M. Lerman revenait aussi sur l'apparente contradiction à ce propos entre l'ancien Grand rabbin, feu Lord Jacobovits, et son successeur, M. Jonathan Sacks.
- En 1998, Lord Jacobovits avait déclaré, lors d'une cérémonie anniversaire de la nuit de cristal: «Pour la première fois en plus de 2 000 ans d'histoire juive, il n'existe plus une seule communauté juive dans le monde où les Juifs sont officiellement persécutés parce qu'ils sont juifs». Le Dr Sacks, quant à lui, a fermement prétendu que l'antisémitisme était en hausse et a même affirmé à la commission parlementaire contre l'antisémitisme (un groupe de pression) qu'accuser Israël «de racisme, de nettoyage ethnique, de tentative de génocide [et] de crimes contre l'humanité» procédait de l'antisémitisme. De ce fait, estime M. Lerman, de nombreux citoyens israéliens pourraient être taxés d'antisémitisme en raison des nombreuses critiques exprimées à l'intérieur même de l'État d'Israël - cela vide de sens et disqualifie la notion même d'antisémitisme, ce qui serait un jeu dangereux si ce phénomène était appelé à progresser. Il rappelle également que ce à quoi l'on assiste n'est pas neuf, car les périodes de troubles et de violence dans le conflit israélo-arabe ont toujours été accompagnées d'accès d'antisémitisme. Il conclut qu'il n'y a pas forcément de contradiction entre une intensification des incidents antisémites et une régression généralisée des sentiments antijuifs.²⁷⁴

²⁷³ « Duncan Smith attacks “salon anti-Semitism” », *The Jewish Chronicle*, 03.05.02, p. 13

²⁷⁴ Lerman, A., « Sense on anti-Semitism » [Un sens à l'antisémitisme], *Prospect*, août 2002, <http://www.prospect-magazine.co.uk/ArticleView.asp?accessible=yes&P>

II. L'ANTISEMITISME EN 2003

Les informations relatives aux incidents survenus en 2003 ont été puisées sur les sites Internet d'organismes tels que la ligue antidiffamation ou le site <http://www.totallyjewish.com>. Elles n'ont pas la prétention d'être exhaustives concernant les incidents en question. Au cours du premier trimestre de 2003, le CST a enregistré un accroissement de 75 % par rapport au premier trimestre de 2002. Le CST publiera de plus amples informations dans son rapport annuel 2003, dont la publication était annoncée pour le 20 février 2004.²⁷⁵

A. EXTREME VIOLENCE: TOUTE ATTAQUE SUSCEPTIBLE DE PROVOQUER DES PERTES EN VIES HUMAINES

Le PFN ne fournit aucune information à ce sujet.

B. AGRESSION: TOUTE ATTAQUE PHYSIQUE DIRIGEE CONTRE DES PERSONNES ET NE CONSTITUANT PAS UNE MENACE POUR LA VIE

10 janvier 2003: à Bushey, une quarantaine de jeunes hommes ont frappé à coups de poing et à coups de pied quatre jeunes juifs en proférant des injures racistes. La police a qualifié cet événement d'«agression collective assortie d'une circonstance aggravante à caractère racial». Le rabbin local a affirmé que cette agression s'inscrivait dans «un climat persistant de hooliganisme» particulièrement marqué vers le milieu du trimestre, les vendredis et samedis soirs.²⁷⁶

C. DOMMAGES ET VIOLATIONS DE PROPRIETE

- **11 avril 2003:** vers 22 h 30, un incendie a interrompu un mariage juif qui se tenait au Jarvis Piccadilly Hotel, dans le centre de Manchester, provoquant l'évacuation précipitée de plus de 300 convives. Le feu avait pris dans la chaufferie, à proximité d'installations électriques. La police a confirmé que cet incendie était d'origine criminelle.²⁷⁷
- **21 novembre 2003:** 21 pierres tombales ont été renversées dans la partie juive du cimetière municipal de Chatham, dans le Kent, causant d'importantes déprédations. Il s'agit de la profanation la plus récente

²⁷⁵ « Increase in antisemitic incidents during the war in Iraq » [Augmentation des incidents antisémites durant la guerre d'Irak], communiqué de presse du Community Security Trust (02.05.2003); « Anti-Semitic Incident Report 2002 », rapport non daté du Community Security Trust (diffusion restreinte), p. 6. Pour des statistiques annuelles sur les incidents survenus entre 1984 et 2001, voir Whine, M., « Anti-Semitism on the streets » [L'antisémitisme dans la rue] (2002), disponible sur le site: www.axt.org.uk/essays/Whine.htm (17.10.2003)

²⁷⁶ http://www.totallyjewish.com/news/stories/?disp_type=0&disp_story=0SADNA (10.12.2003)

²⁷⁷ http://www.totallyjewish.com/news/stories/?disp_type=3&disp_story=R34LX9(03.12.03)

d'une vague de destructions perpétrées dans des cimetières britanniques en 2003.²⁷⁸

- **7 novembre 2003:** un incendie a gravement endommagé tout un côté et le toit de la synagogue de la congrégation israélite de Hillock, à Whitefield, près de Manchester. La police estime qu'il s'agit d'un incendie criminel.²⁷⁹
- **5 août 2003:** des vandales ont brisé et renversé vingt pierres tombales dans le cimetière juif de Rainsough, à Prestwich, dans la banlieue de Manchester, provoquant des dégâts à hauteur de plus de 10 000 livres sterling. Ce cimetière avait déjà fait l'objet de détériorations antérieurement. La police a estimé que cet incident avait une motivation raciste.²⁸⁰
- **8 juillet 2003:** onze pierres tombales de la partie juive du cimetière de Hollybrook à Southampton ont été souillées par des slogans nazis et des croix gammées et six autres ont été renversées. Un porte-parole du CST a déclaré qu'il s'agissait de la deuxième profanation de tombes juives à Southampton en sept mois. La police poursuit son enquête.²⁸¹
- **15 mai 2003:** 386 tombes juives ont été profanées et renversées au cimetière de Plashet, à Newham, dans la banlieue de Londres. Pour la police, qui a découvert les faits, il s'agit d'un acte à motivation raciste. Elle a arrêté trois jeunes de moins de 17 ans, qu'elle a ensuite libérés sous caution, et en a placé quatre autres en détention provisoire.²⁸²

D. MENACES, QU'ELLES SOIENT VERBALES OU ECRITES

- **Novembre 2003:** la police a été appelée à l'école Wolfson Hillel d'Edmonton après que le personnel eut reçu des menaces par téléphone. Les bâtiments ont été évacués, mais la police n'y a rien trouvé de suspect.²⁸³

²⁷⁸ http://www.totallyjewish.com/news/stories/?disp_type=3&disp_story=Qw6nKD (03.12.03)

²⁷⁹ http://www.totallyjewish.com/news/stories/?disp_type=3&disp_story=HfBIXJ (03.12.03) et http://www.adl.org/Anti_semitism/antisemitism_global_incidents_2003.asp (03.12.03)

²⁸⁰ http://www.totallyjewish.com/news/stories/?disp_type=3&disp_story=qrZbk0 (03.12.2003) et http://www.adl.org/Anti_semitism/antisemitism_global_incidents_2003.asp (03.12.03)

²⁸¹ http://www.adl.org/Anti_semitism/antisemitism_global_incidents_2003.asp (03.12.03) et http://www.totallyjewish.com/news/stories/?disp_type=0&disp_story=PupVaA (10.12.03)

²⁸² http://www.adl.org/Anti_semitism/antisemitism_global_incidents_2003.asp (03.12.03)

²⁸³ http://www.totallyjewish.com/news/stories/?disp_type=0&disp_story=cDWIIO (10.12.03)

E. COMPORTEMENTS INJURIEUX

- **Octobre 2003**: un homme passant en voiture a lancé des slogans antisémites (notamment «Sales Juifs, rentrez chez vous!») aux membres de la sécurité juive face à la synagogue de Borhamwood (dans le Hertfordshire), le jour du Yom Kippour. L'incident a été rapporté au ministère public.²⁸⁴

F. ÉCRITS ANTISEMITES

D'une manière générale, la diffusion d'écrits antisémites, qui est essentiellement le fait d'activistes de l'extrême-droite, a continué à régresser en 2002, à la suite de condamnations prononcées par les tribunaux.²⁸⁵ Les informations sur l'évolution de la situation en 2003 seront fournies dans le rapport annuel 2003 du CST.

G. CHANGEMENTS D'ATTITUDE DE LA POPULATION DE L'UNION EUROPEENNE A L'EGARD DES JUIFS

- Le «nouveau débat sur l'antisémitisme» s'est poursuivi en 2003. La plupart des journaux britanniques ont publié des éditoriaux condamnant l'antisémitisme et attirant l'attention sur ses nouvelles caractéristiques. Un exemple récent est l'éditorial du *Daily Telegraph* du 18 novembre 2003 qui critiquait un chroniqueur du *Guardian* qui avait rendu Israël responsable de l'intensification des menaces sur le peuple juif dans le monde (notamment à Istanbul).
- Un article récent publié par l'institut juif d'études politiques avance le fait que la hausse des délits à caractère haineux commis contre les Juifs depuis deux ans (un nombre qui reste faible par rapport aux incidents à motivation raciste) est «un très maigre indice du climat d'antisémitisme qui prévaut au Royaume-Uni, car la visibilité relativement faible des Juifs par rapport aux minorités ethniques noires et asiatiques, par exemple, fournit, comparativement, peu de possibilités de victimisation».²⁸⁶ L'auteur de cet article affirme qu'il existe en fait un «nouvel antisémitisme», qui ne se manifeste pas ouvertement dans la rue, ni sous la forme d'une haine ou d'une soif de génocide viscéralement enracinées à l'égard du peuple juif et de ses représentants, mais qui trouve son ancrage parmi les «élites intellectuelles» des nouveaux médias, des Églises, des universités et des syndicats. Sous le couvert de critiques du traitement des Palestiniens par Israël, cette judéophobie n'en demeure pas moins une atteinte à l'essence de la

²⁸⁴ http://www.totallyjewish.com/news/stories/?disp_type=0&disp_story=AQMVOw(10.12.03)

²⁸⁵ Whine, M., « Antisemitism on the streets » [L'antisémitisme dans la rue], article publié par l'institut juif d'études politiques (2002), disponible sur le site: <http://www.axt.org.uk/essays/Whine.htm>(17.10.03)

²⁸⁶ Iganski, P., Kosmin, B., « A New Antisemitism? Debating Judeophobia in 21st-century Britain » [Un nouvel antisémitisme? Débat sur la judéophobie au 21^{ème} siècle en Grand-Bretagne], Institut juif d'études politiques, Londres, 2003, p. 284

collectivité juive, et les clichés méprisants qu'elle répand à propos des Juifs constituent un retour à l'ancienne forme d'antisémitisme.

H. TRAVAUX DE RECHERCHE OU ENQUETES D'OPINION FAISANT ETAT DE VIOLENCES OU ATTITUDES ANTISEMITES

Voir ci-dessus: Iganski, P., Kosmin, B., «A New Anti-Semitism? Debating Judeophobia in 21st Century Britain» [Un nouvel antisémitisme? Débat sur la judéophobie au 21^{ème} siècle en Grande-Bretagne], Institut juif d'études politiques, Londres, 2003

I. BONNES PRATIQUES DES ONG POUR REDUIRE LES PREJUGES, VIOLENCES ET AGRESSIONS

- La **Fondation Maïmonide** est une organisation interconfessionnelle juive et musulmane qui a pour objet de jeter des passerelles entre ces deux communautés au Royaume-Uni et à l'étranger. Depuis dix ans, elle mène des projets dans les milieux universitaires, culturels et éducatifs, tels qu'une série de conférences annuelles juives et musulmanes, la création d'un club de football pour des enfants d'écoles des deux confessions, un forum de dialogue pour étudiants, des manifestations autour de l'art et de la musique, etc.
- Le projet «**Connecting Futures**»²⁸⁷ [Relier nos futurs] est une des nombreuses initiatives lancées au Royaume-Uni pour promouvoir de meilleures relations interconfessionnelles. Ce projet du British Council a une durée de cinq ans et vise à approfondir la compréhension, la connaissance et le respect mutuels entre les jeunes de milieux culturels différents, en travaillant d'une manière novatrice et avec des communautés étendues au Royaume-Uni et à l'étranger.
- Le **conseil des chrétiens et des Juifs (CCJ)** est un organisme qui met sur pied des activités destinées à ces deux confessions.²⁸⁸ Créé en 1942 par l'archevêque de Canterbury et le Grand rabbin de l'époque, il a pour but d'améliorer la compréhension mutuelle entre ces deux communautés. Son hypothèse de départ est que la rencontre et le dialogue permettent souvent de désamorcer le racisme et les préjugés. Le CCJ est implanté sur tout le territoire britannique et possède une branche «jeunesse» (*YES!*), accessible à quiconque souhaite, quelle que soit sa religion, poursuivre le dialogue et œuvrer à une société «ouverte». Le CCJ et ses organisations associées sont présents dans plusieurs universités britanniques, notamment Oxford, Cambridge, Londres et Southampton.
- La campagne «**Racism Tears Britain Apart**» (**RTBA**) («Le racisme déchire le Royaume-Uni») a été lancée en 2002 par l'union des étudiants juifs et l'union nationale des étudiants contre le racisme. Elle a connu

²⁸⁷ <http://www.connectingfutures.com/>

²⁸⁸ <http://www.ccj.org.uk/>

des débuts positifs et sera relancée durant l'année universitaire 2003-2004. Ses organisateurs estiment que l'éducation est la clé du succès de la lutte destinée à combattre les causes plutôt que les symptômes du racisme sur les campus. Les premiers mois ont été consacrés à des actions de sensibilisation, via la promotion du logo, et à des manifestations destinées à sonder la perception de certains éléments par les étudiants.

- Les **initiatives de lutte contre l'antisémitisme à l'école**²⁸⁹: le ministère de l'intérieur et le ministère de l'éducation ont coopéré étroitement à la préparation de la Journée commémorative de l'Holocauste, destinée à rendre hommage aux victimes de l'Holocauste et, en même temps, à sensibiliser aux risques des préjugés et des discriminations à notre époque. Les deux ministères se sont unis pour promouvoir et mettre des moyens à la disposition des écoles, notamment en faveur de la lutte contre l'antisémitisme.

J. REACTIONS DES RESPONSABLES POLITIQUES ET AUTRES LEADERS D'OPINIONS, Y COMPRIS LES INITIATIVES VISANT A REDUIRE LA POLARISATION ET INVERSER LES TENDANCES NATIONALES NEGATIVES

28 septembre 2003: lors du congrès annuel du parti travailliste, le ministre des affaires européennes, M. Denis MacShane, a vilipendé les factions racistes de l'extrême-droite et affirmé que la politique de la haine conduisait à l'impasse. MM. Alan Travis, journaliste au *Guardian*, et Claude Moraes, eurodéputé, ont dénoncé, de concert avec M. MacShane, les prises de position du parti nationaliste britannique et du parti de l'indépendance britannique. Les activités de ces deux partis sont particulièrement préoccupantes dans le contexte de la progression des partis d'extrême-droite dans les collectivités locales. L'activisme du Front national, l'organisation de marches de la haine et la publication d'articles à connotations racistes dans le *Daily Telegraph* mettent l'Europe au défi de faire un sort à ce que le ministre a appelé «la politique la plus nocive et la plus malhonnête de l'histoire». Un «système de la haine organisée» est selon lui en train d'émerger dans le sillage de la montée de l'islamophobie et des cas d'antisémitisme. Le problème de l'antisémitisme est exacerbé par le fait, a dit M. MacShane, qu'il est «validé par des attaques totalement inacceptables au sein même d'Israël». Il s'est également opposé au fait de qualifier quelqu'un de «paki», c'est-à-dire de «terroriste musulman» ou de «terroriste islamique».

26 novembre 2003: la députée Linda Perham a déposé une motion au Parlement affirmant que «le Parlement britannique condamne les attentats terroristes et antisémites qui ont été perpétrés à l'encontre de deux synagogues d'Istanbul, (...) qu'il estime que les trois dernières années ont vu une augmentation effrayante du nombre d'incidents antisémites perpétrés à l'encontre de la communauté juive de Grande-Bretagne ainsi qu'une montée inquiétante du soutien en faveur du parti nationaliste britannique, qu'il fait observer qu'il n'y a aucun conflit entre le judaïsme, l'islam et le christianisme, qu'il rejette tous ceux qui exploitent avec

²⁸⁹ Chambre des Communes - Réponse écrite, 326W, 09.09.2003

cynisme les divergences d'opinion à propos du conflit israélo-palestinien aux seules fins de promouvoir l'antisémitisme et, enfin, qu'il demande instamment au gouvernement britannique d'instaurer une politique de tolérance zéro afin de lutter contre l'antisémitisme, l'islamophobie et le racisme sous toutes leurs formes en portant l'affaire devant les Nations unies et l'Europe et en incitant la police et le ministère public à la fermeté».²⁹⁰

Mai 2003: lors d'une rencontre avec le conseil des députés des Juifs britanniques, le député Charles Kennedy, chef du parti libéral-démocrate, s'est dit préoccupé par la montée des opinions antisémites²⁹¹. Il a expliqué qu'il lui avait été extrêmement difficile de prendre la décision d'être présent à une manifestation pacifiste organisée en février 2003 contre la guerre en Irak, car s'il ne soutenait pas les slogans anti-Israéliens qui ont été entendus lors de cette marche, elle était aussi l'occasion d'exprimer l'opposition de son parti à cette guerre. «Les libéraux-démocrates, a-t-il déclaré, ne soutiennent pas les appels à la destruction de l'État d'Israël, mais ils sont convaincus qu'il ne sera pas possible de pacifier la région tant qu'une solution n'aura pas été apportée au conflit israélo-palestinien.»

CONCLUSIONS

La montée de l'antisémitisme est depuis peu un sujet de discussion dans la presse britannique. Les statistiques disponibles laissent à penser qu'il y a une récente augmentation du nombre d'agressions physiques et verbales à l'encontre des Juifs. Les statistiques sur l'antisémitisme à Londres sont collectées par la police londonienne et, pour le reste du pays, par un organisme juif indépendant. Les statistiques nationales indiquent un total de 350 incidents antisémites signalés en 2002, soit une hausse de 13 % par rapport à 2001. Les chiffres du premier trimestre de 2003 rapportent déjà un accroissement de 75 % des incidents par rapport au premier trimestre de 2002. En 2002, deux synagogues ont été l'objet d'actes de violence et, en 2003, deux cas d'incendies probablement criminels et plusieurs profanations de cimetières juifs ont été signalés. La corrélation entre le conflit israélo-palestinien et la montée du climat d'antisémitisme au Royaume-Uni est attestée par le fait qu'avril 2002 a été le mois où le plus grand nombre d'incidents a été observé. Cependant, étant donné la nature des agressions survenues en 2002 et 2003, le PFN estime probable que la majorité d'entre elles sont le fait de partisans de l'extrême-droite motivés non pas par la volonté de critiquer d'éventuelles violations des droits de l'homme par Israël, mais d'intimider les minorités ethniques. Il n'en reste pas moins que le climat d'hostilité entretenu à l'égard d'Israël fournit à ces groupuscules un prétexte commode.

²⁹⁰ http://www.totallyjewish.com/news/stories/?disp_type=0&disp_story=Y1pKWe (10.12.03)

²⁹¹ Conseil des représentants des Juifs britanniques, communiqué de presse, 20.05.2003, disponible sur le site: <http://www.bod.org.uk/>(04.12.2003)

ÉVALUATION des données nationales d'EUMC RAXEN SUR L'ANTISÉMITISME

AUTEURS

Alexander Pollak
Alexander Joskowicz

2. ÉVALUATION DES DONNÉES NATIONALES D' EUMC RAXEN SUR L'ANTISÉMITISME

2.1. DOCUMENTS DE BASE ET CONTEXTUELS

Introduction

Cette partie du rapport poursuit plusieurs objectifs, l'un d'eux consistant à jeter des fondements théoriques et conceptuels tant pour l'évaluation du processus actuel de collecte des données que pour des propositions quant à la collecte future des données sur l'antisémitisme. À cette fin, nous ferons référence aux débats concernant les allégations d'émergence récente d'un «nouvel antisémitisme», et nous analyserons également la question de savoir si et quand l'antisionisme et toute critique «tendancieuse» vis-à-vis d'Israël doivent être considérés comme de l'antisémitisme.

Un autre objectif de ce volet du rapport est de décrire la situation actuelle dans l'UE quant à l'accessibilité des données sur l'antisémitisme et à leur qualité. Cet objectif inclut une vue d'ensemble et une analyse critique des rapports soumis par les 15 PFN, ainsi qu'une analyse du contenu de ces rapports et l'identification des points problématiques et des lacunes du processus actuel de collecte des données disponibles à ce jour dans les 15 pays membres de l'UE. Ce volet se termine par une liste de propositions pour l'amélioration des activités de surveillance de l'antisémitisme dans l'UE et des propositions pour de futures activités de recherche en la matière.

La première partie du chapitre 2 fournit un bref aperçu historique de l'antisémitisme dans les pays de l'UE depuis 1945, une courte discussion sur la terminologie ainsi qu'un résumé des principales positions qui caractérisent les débats sur le «nouvel antisémitisme» et sur l'équation «antisionisme égale antisémitisme». En outre, à partir de l'élaboration d'une définition de travail de «l'antisémitisme», cette partie tente d'éclaircir certaines des questions controversées qui sous-tendent ces débats.

La deuxième partie du chapitre 2 évalue la situation actuelle dans l'Union européenne en termes de disponibilité et de qualité des données sur l'antisémitisme. Il est procédé à une évaluation pays par pays, qui se fonde sur les rapports des quinze PFN pour les années 2002 et 2003.

Enfin, la troisième partie du chapitre 2 présente une synthèse des principales conclusions et identifie les principaux points problématiques concernant la surveillance actuelle de l'antisémitisme dans l'Europe des 15, tout en émettant des propositions de recherche et d'action pour les futures collectes de données sur l'antisémitisme.

METHODES ET DONNEES

Les questions suivantes structurent l'analyse du présent rapport:

PREMIÈRE PARTIE: - DOCUMENTATION CONTEXTUELLE ET CONCEPTUELLE

- Comment peut-on décrire brièvement l'histoire de l'antisémitisme en Europe? Quelles conclusions peut-on tirer quant à la densité et à la comparabilité transnationale des recherches sur l'antisémitisme en Europe après 1945?
- Quelle est la terminologie employée dans la littérature relative aux phénomènes de la pensée et des actes antisémites? Quels sont les problèmes afférents aux différentes terminologies?
- Quelles définitions de l'antisémitisme sont utilisées dans la littérature? Quels sont les problèmes liés à la définition de l'antisémitisme? Comment peut-on résoudre ces problèmes?
- Comment la question "antisémitisme égale (ou non) antisionisme" est-elle traitée dans la littérature? Quand l'antisionisme est-il perçu comme antisémitisme, et quand ne l'est-il pas?
- Comment l'adjectif «nouveau» est-il défini dans les débats récents sur le «nouvel antisémitisme»? Quels sont les faits qui confirment ou infirment l'émergence d'un «nouvel antisémitisme»?
- Quels sont les rappels au rôle que le conflit du Moyen-Orient joue en tant que point de référence constitutif d'identité dans l'Europe d'aujourd'hui?

DEUXIÈME PARTIE – ÉVALUATION DES DONNÉES DU RÉSEAU EUMC RAXEN

- Quelles sont les définitions auxquelles les 15 PFN renvoient et/ou ont recours? Quelles sont les définitions utilisées (le cas échéant) par les organismes (tiers) de collecte des données? Quels sont les problèmes que rencontrent les PFN en matière de définition de l'antisémitisme?
- Qui collecte - selon les rapports des PFN - les données relatives à l'antisémitisme dans l'UE ? Quelles catégories de données les organismes de collecte des données collectent-ils? Comment ces données sont-elles classées ou dépouillées par les PFN? Que peut-on dire sur la représentativité, la fiabilité, la validité et la comparabilité des données

présentées dans les rapports des PFN? Que peut-on dire sur le phénomène de signalement insuffisant ou excessif? Y a-t-il des données permettant de répondre à la question de savoir si oui ou non, un nouvel antisémitisme est en train d'évoluer?

TROISIÈME PARTIE – CONCLUSIONS

- Quels sont les problèmes majeurs que l'on peut identifier – sur la base des rapports des PFN – quant à la disponibilité et à la qualité des données relatives à l'antisémitisme dans l'UE? Quelles sont les lacunes majeures relatives aux données actuellement accessibles?
- Les définitions, concepts et structures utilisés par les PFN et par d'autres organismes de collecte des données contribuent-ils à éclaircir la signification/portée et la comparabilité des études/rapports publiés dans l'UE?
- Quelles sont les propositions faites pour une future collecte des données en vue d'établir une base de données plus étendue, plus fiable et plus comparable, sur l'antisémitisme dans l'UE?

LA BASE METHODOLOGIQUE

Analyse des écrits

La partie "Définitions, concepts et théories" s'appuie en particulier sur une étude de la littérature passée et présente, et sur des articles relatifs à l'antisémitisme en Europe et sur le développement éventuel d'un «nouvel antisémitisme» pendant ces dernières années.

Analyse des contenus

L'outil méthodologique principal sous-tendant le rapport réside dans l'examen des contenus apparents - thèmes, définitions, concepts, informations de fond, etc. - des rapports des PFN et de leurs données sous-jacentes. L'analyse de ces contenus apparents est utilisée comme point de départ pour résumer et évaluer les rapports de façon critique ainsi que les données sur lesquelles ils reposent.

Analyse des lacunes

Il ne s'agit pas seulement de savoir sur quelles données et concepts les rapports reposent, mais également d'identifier les données et concepts qui n'ont pas été pris en compte (soit parce qu'il y a absence de données, soit parce que certaines données existantes n'ont pas été prises en compte lors de la rédaction des rapports).

Analyse comparative

Enfin, la comparaison des processus de collecte des données et des informations, ainsi que la comparaison des méthodologies employées dans les pays membres de l'UE relativement à l'antisémitisme, sont d'une importance capitale pour la

définition de propositions concernant l'ensemble des futures procédures de collecte des données.

Propositions

Grâce aux outils d'analyse décrits ci-dessus, des propositions pour une future collecte de données relatives à l'antisémitisme et plus particulièrement relatives à la définition de principes essentiels fiables et valables, sont élaborées. Par ailleurs, le manque actuel d'une base empirique dans le domaine de l'antisémitisme contemporain justifie la proposition de thèmes pour de futurs projets de recherche.

SOURCES DES DONNEES

Sources des données utilisées pour la présente analyse:

Rapports provenant des points focaux nationaux du réseau RAXEN:

- Rapports RAXEN3 (fournis par tous les PFN)
- Rapports RAXEN4 (fournis par tous les PFN)
- Rapport de réponse rapide sur l'antisémitisme, 2002 (fourni par tous les PFN sauf par les Pays-Bas)

Documents EUMC

- Documents relatifs aux débats de la table ronde sur l'antisémitisme du 5 décembre 2002
- Document stratégique de l'EUMC, 2003
- Propositions émanant de et s'adressant à l'EUMC pour la lutte contre l'antisémitisme (mai 2003)
- Document d'information sur les stratégies de l'EUMC pour s'attaquer à l'antisémitisme dans UE (juin 2003)
- Déclaration de l'EUMC (décembre 2003)

Documents supplémentaires, sites web et littérature sur l'antisémitisme: voir annexe I.

2.1.1. L'ANTISÉMITISME DANS LES PAYS DE L'UE DEPUIS 1945

INTRODUCTION

Ce chapitre ne peut donner un compte-rendu complet du phénomène de l'antisémitisme dans l'ensemble des pays qui constituent actuellement l'Union européenne, ni débattre de toutes les formations discursives et politiques que l'on trouve dans ces pays depuis 1945. En revanche, il présente une description sélective des évolutions pouvant éclairer notre jugement sur l'antisémitisme contemporain.

Les travaux actuels de recherches historiques portent pour l'essentiel sur quelques rares pays et l'on manque aujourd'hui encore d'études comparatives retraçant l'évolution de l'antisémitisme depuis la Seconde Guerre mondiale dans une perspective européenne ou transnationale plus large²⁹². Seules l'Allemagne, l'Autriche et la France font l'objet d'une littérature universitaire abondante. Pour les deux premières, ce centre d'intérêt résulte de l'attention particulière portée par la communauté internationale à d'éventuelles continuités entre le national-socialisme et les régimes d'après-guerre, du développement d'un discours national sur la culpabilité (en Allemagne depuis les années 60 et en Autriche depuis les années 80), et de la plus forte sensibilisation à l'antisémitisme dans ces pays. Les travaux universitaires portant sur l'histoire de l'antisémitisme français d'après 1945 ne sont pas aussi pléthoriques que ceux concernant l'Allemagne et l'Autriche, mais ils sont considérables. Ils sont stimulés depuis la fin des années 80, entre autres par les discussions concernant la collaboration et le régime de Vichy, la perception d'une résurgence des actes antisémites et les victoires électorales du parti populiste de droite qu'est le *Front National*.

ASPECTS DE L'ANTISEMITISME APRES 1945

Antisémitisme d'après-guerre et établissement d'un consensus antiantisémitiste

Malgré l'impression générale selon laquelle 1945 constitue la principale rupture dans l'histoire de l'antisémitisme européen, les attitudes antisémites sont demeurées répandues dans de nombreux pays européens dans l'immédiat après-guerre. Les Juifs déplacés en Allemagne et en Autriche ont été confrontés à des populations locales souvent hostiles. En outre, les accusations de pratique de marché noir portées contre les Juifs ont entraîné des tensions entre Juifs déplacés et résidents non-juifs. Comme l'ont mis en évidence plusieurs études empiriques

²⁹² Une exception à noter est celle du travail de Fredrick D. Weil, «Umfragen zum Antisemitismus: Ein Vergleich zwischen vier Nationen,» [Enquêtes sur l'antisémitisme: une comparaison entre quatre nations] in *Antisemitismus in der politischen Kultur nach 1945*, [L'antisémitisme dans la culture politique après 1945], par Werner Bergmann et Rainer Erb, (éd.) (Opladen: Westdeutscher Verlag, 1990), pp. 131-178.

portant sur la période de l'immédiat après-guerre en Allemagne, les attitudes antisémites étaient encore monnaie courante après la guerre.²⁹³

Cependant, l'antisémitisme n'était pas uniquement le fait des pays de l'ancien «Troisième Reich». Dans les pays d'Europe occidentale, les émigrés juifs retournés au pays et les personnes déplacées faisaient souvent face à des mesures bureaucratiques, qui ne tenaient pas compte de leurs besoins particuliers ni de leurs antécédents de persécution – mesures ayant même donné lieu aux Pays-Bas à une situation dans laquelle des Juifs déplacés apatrides se sont retrouvés ponctuellement internés avec d'anciens soldats SS et membres du parti nazi néerlandais (le NSB). Les personnes déplacées suscitaient aussi souvent des réactions antisémites parmi la population de ces pays d'Europe de l'Ouest.²⁹⁴

L'antisémitisme étant toutefois associé au national-socialisme, toutes les sociétés européennes ont, en quelques années après la guerre, érigé en tabou l'expression d'un antisémitisme ouvert dans la sphère publique. Cette interdiction conventionnelle d'exprimer ouvertement tout antisémitisme n'était pas établie avec la même vigueur à tous les niveaux du discours public. Dans le cas de l'Allemagne, on observe un élargissement croissant de ce consensus antiantisémitiste depuis les années 50, qui s'est tout d'abord essentiellement limité aux hautes sphères de la politique, avant de gagner, à partir des années 60, des pans toujours plus larges de la société civile.²⁹⁵

²⁹³ Frank Stern, *The Whitewashing of the Yellow Badge: Antisemitism and Philosemitism in Postwar Germany* [Le blanchissement de l'étoile jaune: antisémitisme et pro-sémitisme dans l'Allemagne d'après-guerre], traduit par William Templer (Oxford, New York: Pergamon Press, 1992); Constantin Goschler, «The attitude towards Jews in Bavaria after the Second World War» [L'attitude à l'égard des Juifs en Bavière après la Seconde Guerre mondiale], *Leo Baeck Institute Year Book* 36 (1991), pp. 443-58. Sur les sondages d'opinion: Werner Bergmann et Rainer Erb, *Antisemitismus in der Bundesrepublik Deutschland: Ergebnisse der empirischen Forschung von 1946-1989* [L'antisémitisme en République fédérale d'Allemagne: résultats des recherches empiriques de 1946 à 1989] (Opladen: Leske + Budrich, 1991) pp. 11f.

²⁹⁴ Les réactions bureaucratiques et populaires sont particulièrement bien documentées pour les Pays-Bas: Dienke Hondius, *Return: Holocaust survivors and Dutch anti-Semitism* [Retour: les survivants de l'Holocauste et l'antisémitisme néerlandais] (Westport, Conn.: Praeger, 2003) et Evelien Gans, «Vandaag heben ze niets--maar morgen bezitten ze weer tien gulden. Antisemitische stereotypen in bevrijd Nederland», [Aujourd'hui, ils n'ont rien – mais demain, ils posséderont à nouveau dix florins. Stéréotypes antisémites dans les Pays-Bas libérés] dans *Polderschouw: Terugkeer en opvang na de Tweede Wereldoorlog. Regionale verschillen*, [Aperçu des polders: retour et accueil après la Seconde Guerre mondiale], éd. Conny Kristel (Amsterdam: Bert Bakker, 2002), pp. 313-353. Concernant l'internement de personnes déplacées avec des SS, voir Philo Bregstein, «Le paradoxe néerlandais», dans *Histoire de l'antisémitisme, 1945-1993*, ed. Léon Poliakov (Paris: Seuil, 1994), pp. 97-120, p. 100. Concernant les personnes déplacées en Europe et notamment les politiques du gouvernement britannique: Bernard Wasserstein, *Vanishing Diaspora: the Jews in Europe since 1945* (Cambridge, Mass.: Harvard University Press, 1996), chap. 1 consacré aux «Displaced Persons» [personnes déplacées].

²⁹⁵ Voir Werner Bergmann, *Antisemitismus in öffentlichen Konflikten: kollektives Lernen in der politischen Kultur der Bundesrepublik 1949-1989* (Frankfurt a. M., New York: Campus, 1997); Werner Bergmann, «Aus der Geschichte gelernt? Konflikte über Antisemitismus in der Bundesrepublik Deutschland (1949-2000)» dans *Neuer Antisemitismus--alte Vorurteile?*, ed. Christina Tuor-Kurth (Stuttgart: Kohlhammer, 2001), pp. 11-31.

Tandis qu'en Allemagne, l'instauration d'un tel consensus était perçue comme un test d'aptitude au développement démocratique du pays et de rupture avec son passé national-socialiste, dans la plupart des autres pays européens, l'association de l'antisémitisme au national-socialisme à laquelle il est fait référence ci-dessus, a conduit à un rejet semblable de toute forme d'expression d'antisémitisme de la part du public. Les différents scandales qui ont secoué l'Allemagne et, dans une moindre mesure également l'Autriche, la France et les Pays-Bas, ont fait partie d'un processus de mise en place de ce consensus antiantisémite, tout en témoignant de son existence.²⁹⁶

Werner Bergmann a décrit ce consensus de plus en plus grand qui s'est formé et articulé autour de ces scandales comme un processus d'apprentissage. Les scandales et les discussions qu'a connus l'Allemagne, des débats relatifs aux procès des criminels de guerre national-socialistes dans les années 50 et 60 à ceux concernant l'attitude de l'Allemagne vis-à-vis du passé (comme les querelles d'historiens dans les années 80 et l'affaire Walser-Bubis et la controverse Goldhagen dans les années 90), sont autant de moments où ce consensus a été contesté et rétabli.²⁹⁷ De la même manière en France, des événements tels que la remarque faite par de Gaulle en 1967, disant que les Juifs sont «un peuple d'élite sûr de lui-même et dominateur», majoritairement démentie dans la presse, peuvent tout autant être considérés comme un maillon de l'histoire de la formation d'un consensus antiantisémite, que comme une contestation de celui-ci.²⁹⁸

Bien qu'un travail d'étude transnational systématique sur l'évolution de l'antisémitisme fasse défaut, les données incomplètes disponibles tirées de sondages d'opinion réalisés depuis 1945 indiquent que les attitudes antisémites sont en recul constant dans la plupart des pays de l'UE.²⁹⁹

Antisémitisme secondaire

Étant donné que l'antisémitisme ouvert, au sens de l'antisémitisme souvent auto-déclaré d'avant-guerre, était désormais associé à «Auschwitz» (principale métaphore du génocide perpétré contre les Juifs européens jusqu'en 1970) et que celui-ci était censuré, il fallait donc recoder les déclarations antisémites de sorte que celles-ci ne soient pas étiquetées en tant que telles. Bien que l'antisémitisme se

²⁹⁶ Ce processus n'a fait l'objet d'une description sociologique minutieuse que pour l'Allemagne, voir fn. 4. Sur la France: Christian Delacampagne, «L'antisémitisme en France (1945-1993),» dans *Histoire de l'antisémitisme, 1945-1993*, éd. Léon Poliakov (Paris: Seuil, 1994), pp. 121-164. Sur les Pays-Bas: Bregstein, *Le paradoxe néerlandais*. Sur l'Autriche: Alexander Pollak, «Vergangenheit und Reflexion: Konsens- und Streitlinien im Umgang mit der NS-Vergangenheit in Österreich,» dans *Zeitgeschichte als Streitgeschichte*, ed. Martin Sabrow, Ralph Jessen, et Klaus Große Kracht (München: C. H. Beck, 2003), pp. 322-342. Aucun travail de recherche historique sur les scandales effleurant le tabou de l'expression d'un antisémitisme ouvert n'a été identifié pour les pays nordiques ou méditerranéens (à l'exclusion de la France).

²⁹⁷ Bergmann, *Antisemitismus in öffentlichen Konflikten*.

²⁹⁸ Cf. Delacampagne, *L'antisémitisme*. Telle était la déclaration dans son intégralité: «Les Juifs sont restés ce qu'ils avaient toujours été de tout temps, c'est-à-dire un peuple d'élite, sûr de lui-même et dominateur.»

²⁹⁹ Bergmann, *Antisemitismus in der Bundesrepublik*, pp. 57-65.

pratique en politique dans différents pays européens, l'antisémitisme politique fondé sur les partis, les organisations et la presse écrite a été repoussé hors des frontières de la sphère publique. Cette transformation se traduit par le fait que l'antisémitisme d'après 1945 peut être caractérisé d'«antisémitisme sans antisémites.»³⁰⁰

Depuis 1945, l'antisémitisme ne se caractérise pas seulement par l'absence d'antisémites auto-déclarés, mais aussi par un «antisémitisme secondaire» qui, défini au sens large, renvoie à toute forme d'antisémitisme qui reflète en elle-même l'idée qui a été instaurée qu'exprimer son antisémitisme est tabou. La notion est communément utilisée pour décrire notamment l'antisémitisme en Autriche et en Allemagne, où l'antisémitisme secondaire est généralement perçu comme une réaction aux débats sur l'identité nationale et le national-socialisme. S'inspirant de vieux stéréotypes sur la puissance et l'influence des Juifs dans les médias, un archétype de l'antisémitisme secondaire consiste par exemple à prétendre que les Juifs manipulent les Allemands ou les Autrichiens en exploitant des sentiments de culpabilité. Le terme a proliféré dans les analyses universitaires, notamment pour expliquer les débats sur le national-socialisme et l'antisémitisme en Allemagne dans les années 80.³⁰¹

Toutes les formes d'«antisémitisme secondaire» ont en commun de se rapporter directement à l'Holocauste, ce qui permet aux orateurs d'éviter d'exprimer un antisémitisme ouvert en évoquant le tabou lui-même. Il s'agit donc d'un moyen de recoder l'antisémitisme de sorte que celui-ci puisse être exprimé sans paraître antisémite. L'antisémitisme secondaire renferme également une composante psychologique. Plutôt que de constituer une forme d'antisémitisme existant malgré le national-socialisme, il existe à cause de lui: dans le contexte des débats allemands des années 80, Henryk Broder formulait cette provocation éloquent: «Les Allemands ne pardonneront jamais aux Juifs l'existence d'Auschwitz.»³⁰²

Le concept d'antisémitisme secondaire, y compris l'analyse historique et psychologique y afférente, ayant été développé essentiellement pour l'Allemagne et l'Autriche, on peut se demander si ce terme décrit tout aussi bien l'antisémitisme hors de ces pays. En particulier, il conviendrait d'approfondir l'étude de son application à la France et aux débats sur Vichy et la collaboration avec les national-

³⁰⁰ Bernd Marin, «Ein historisch neuartiger 'Antisemitismus ohne Antisemiten?», dans *Antisemitismus in Österreich: sozialhistorische und soziologische Studien*, ed. John Bunzl et Bernd Marin (Innsbruck: Inn-Verlag, 1983), pp. 171-192.

³⁰¹ Pour une récente revue de la littérature sur l'«antisémitisme après Auschwitz» et l'«antisémitisme secondaire» voir Thomas Hauray, *Antisemitismus von links: Kommunistische Ideologie, Nationalismus und Antizionismus in der frühen DDR* (Hamburger: Hamburger Edition, 2002), pp. 122-157. Voir également: Lars Rensmann, *Kritische Theorie über den Antisemitismus: Studien zu Struktur, Erklärungspotential und Aktualität* (Berlin: Argument Verlag, 1998), chapitre 3.

³⁰² «Die Deutschen werden den Juden Auschwitz nie verzeihen.» Henryk M Broder, *Der ewige Antisemit: über Sinn und Funktion eines beständigen Gefühls* (Frankfurt am Main: Fischer Taschenbuch, 1986), p. 125.

socialistes ainsi qu'à l'émergence d'une littérature «révisionniste» sur l'Holocauste, niant ou minimisant le génocide des Juifs européens.³⁰³

Le concept d'antisémitisme secondaire est également lié au philosémitisme, qui est lui aussi une réaction à l'Holocauste dans la période d'après 1945. À l'instar de l'antisémitisme secondaire, le philosémitisme a été essentiellement étudié dans le contexte allemand.³⁰⁴ Le philosémitisme ayant été le terreau de reproduction des stéréotypes antisémites le plus fertile après 1945, il serait important d'étendre l'étude du phénomène à d'autres pays et de l'examiner sous un angle comparatif.³⁰⁵

Israël, la gauche et l'antisionisme

Un deuxième aspect fondamental de l'antisémitisme d'après 1945 réside dans sa transformation par l'existence d'Israël. Ce sujet, vivement débattu, mais pas suffisamment étudié aujourd'hui, sera abordé plus en détail au chapitre suivant sur les définitions.

Bien que l'on s'accorde à reconnaître que les opinions européennes concernant Israël depuis sa création ont été corrélées à celles concernant les Juifs et forgées à travers le prisme de l'Holocauste et du national-socialisme, la relation exacte qui unit l'image d'Israël à celle des Juifs reste floue. Selon une étude de Bergmann et Erb, fondée sur un sondage d'opinion mené en Allemagne en 1987, «près des deux tiers de ceux qui déclarent n'éprouver aucune sympathie pour le terme «Israël» expriment le même sentiment à l'égard du terme «Juifs», alors que dans le cas inverse, seulement la moitié de ces derniers déclarent n'éprouver aucune sympathie pour le terme «Israël»». ³⁰⁶ Une autre étude sur l'Autriche de Hilde Weiss a, de la même façon, mis en évidence une corrélation importante entre les images négatives renvoyées par Israël et par les Juifs, mais n'a pu conclure à aucun recouplement.³⁰⁷

Ces études ne sont pas à même de répondre à la question de la nature antisémite de différentes déclarations anti-Israéliennes, mais peuvent attirer l'attention sur l'importance de telles appréciations. La corrélation entre les images négatives d'Israël et des Juifs peut différer en fonction du pays, du milieu, et des moments historiques.

L'investissement émotionnel et idéologique dans l'image d'Israël a été particulièrement fort en Allemagne après 1945, où entretenir un rapport positif avec l'État nouvellement créé était considéré comme une mise à l'épreuve fondamentale de la capacité du pays à rompre avec son passé et procédait également d'une culture de philosémitisme née dans la période d'après-guerre.³⁰⁸

³⁰³ Voir par ex. Valérie Igounet, *Histoire du négationnisme en France* (Paris: Ed. du Seuil, 2000).

³⁰⁴ La plus importante étude empirique sur le sujet reste l'analyse du philosémitisme allemand dans l'immédiat après-guerre de Frank Stern: Stern, *Whitewashing*.

³⁰⁵ Pour une approche théorique de la question, voir Thomas Altfelix, «The "Post-Holocaust-Jew" and the Instrumentalization of Philosemitism», *Patterns of Prejudice* 34 (2000) 2, pp. 41-56.

³⁰⁶ Bergmann, *Antisemitismus in der Bundesrepublik*, pp. 179.

³⁰⁷ Hilde Weiss, *Antisemitische Vorurteile in Österreich: theoretische und empirische Analysen* (Wien: W. Braumüller, 1987), pp. 102f.

³⁰⁸ Stern, *Whitewashing*

Les efforts déployés pour créer des liens avec Israël se sont révélés particulièrement volontaires dans certaines franges de la gauche politique.³⁰⁹

L'année 1967 a marqué un tournant central dans l'évolution de l'image d'Israël. La Guerre des Six Jours et la crise qui l'a précédée ont immédiatement déclenché un élan de solidarité à travers l'Europe, notamment en Allemagne, lequel a fini par s'éroder les années suivantes, l'attention étant davantage tournée vers la situation politique et humanitaire des Palestiniens.³¹⁰

Même si la plupart des formations de gauche (à l'exclusion des communistes) entretenaient des rapports positifs avec Israël avant la Guerre des Six Jours, le conflit a, dans de nombreux pays européens, entraîné un éclatement général de la gauche entre factions pro-israéliennes et anti-israéliennes. Si en Allemagne, en France et en Italie, de petites factions au sein de la gauche ont commencé à se montrer plus critiques à l'égard d'Israël, des pans importants de la gauche ont aussi consolidé leur solidarité envers Israël. En dehors des partis communistes occidentaux, majoritairement orientés vers l'antisionisme de Moscou, ce n'est qu'au début des années 70 qu'est apparu un antisionisme pleinement construit, avec la formation de la «Nouvelle Gauche», qui interprétait le conflit au Moyen-Orient du point de vue de son discours anti-impérialiste et anticolonialiste.³¹¹ Comme l'ont montré de nombreux auteurs depuis, l'antisionisme des années 70 n'était, pour l'essentiel, pas une simple critique idéologique d'Israël, mais une forme d'antisémitisme secondaire. Le discours de ces organisations, dont il subsiste des vestiges aujourd'hui, indique souvent la nature antisémite de leur critique.³¹²

La plupart des connaissances existantes traitent de ces glissements de la gauche, car l'antisionisme de la Nouvelle Gauche a constitué le passage le plus manifeste d'une identification positive à Israël à un rejet complet, pas seulement de ses politiques, mais aussi souvent de son existence-même. Corollairement, les années 70 ont également assisté à l'émergence d'une littérature plus abondante sur l'antisionisme ainsi que sur «l'antisémitisme et la gauche» (souvent de l'intérieur même de la gauche), laquelle a continué à se développer au début des années 80.³¹³

³⁰⁹ Martin W Kloke, *Israel und die deutsche Linke: zur Geschichte eines schwierigen Verhältnisses* (Frankfurt am Main: Haag + Herchen, 1990), pp. 41-64.

³¹⁰ Ce soutien est également étayé par des sondages d'opinion de l'époque: Emanuel de Kadt, «What People Thought of the Middle East War: Verdict of the Gallup Polls,» *Patterns of Prejudice* 1 (1967), pp. 10-13. Voir également: Howard M. Sachar, *Israel and Europe: An Appraisal in History* (New York: Vintage Books, 2000), pp. 207f; Margit Reiter, *Unter Antisemitismus-Verdacht: die österreichische Linke und Israel nach der Shoah* (Innsbruck: Studien Verlag, 2001), 110-113.

³¹¹ Reiter, *Antisemitismus-Verdacht*; Kloke, *Israel und die deutsche Linke*; François Bondy, «Communist Attitudes in France and Italy to the Six Day War,» dans *The Left against Zion*, ed. Robert S. Wistrich (London: Vallentine, Mitchell, 1979), pp. 166-190.

³¹² Voir par ex. Thomas Haury, «Der Antizionismus der Neuen Linken in der BRD: Sekundärer Antisemitismus nach Auschwitz,» dans *Antisemitismus - die deutsche Normalität: Geschichte und Wirkungsweise des Vernichtungswahns*, ed. Arbeitskreis Kritik des deutschen Antisemitismus (Freiburg: ça ira-Verlag, 2001), pp. 217-229; Willi Bischof et Irit Neidhardt, *Wir sind die Guten: Antisemitismus in der radikalen Linken* (Münster: Unrast, 2000).

³¹³ Pour d'autres: Robert S. Wistrich, «The "Jewish Question": Left-wing Anti-Zionism in Western Societies,» in *Antisemitism in the contemporary world*, ed. Michael Curtis (Boulder:

En particulier en Allemagne, l'importante critique de l'anti-impérialisme et le discours anti-israélien de nombreux groupes ont, dans le contexte des nouveaux mouvements sociaux, conduit à un recul de l'antisionisme de gauche qui se faisait plus entendre au cours des années 80.

À la différence de la Nouvelle Gauche, qui a suscité beaucoup d'intérêt universitaire, la position du pan le plus important de la gauche, qui n'a pas pris l'orientation antisioniste, est beaucoup moins étudiée. Selon Bergmann et Erb, les sympathisants de la social-démocratie allemande, plus acharnés que les partisans moyens d'Israël avant 1967, semblent s'être à peine rapprochés de l'opinion des autres franges de la population concernant Israël après 1967.³¹⁴ Le seul parti social-démocrate dont les militants aient occasionnellement exprimé un antisionisme antisémite est le parti socialiste grec PASOK,³¹⁵ bien que cela ait changé ces derniers temps (en 2003).

L'opinion publique a radicalement changé lors de l'invasion du Liban par Israël en 1982, date à laquelle les critiques à l'encontre de la politique d'Israël se sont intensifiées et où l'image d'Israël s'est considérablement détériorée.³¹⁶ D'après un sondage d'opinion autrichien, l'image des Juifs s'est elle aussi détériorée immédiatement après cette guerre (bien que cela ne dise rien à propos des effets à long terme).³¹⁷

En résumé, on peut dire que, tandis que le débat sur l'antisémitisme et les sentiments anti-Israéliens de la fin des années 60 et des années 70 se limitait essentiellement à l'antisionisme de la Nouvelle Gauche et des partis communistes, un plus large débat sur l'antisémitisme et l'antisionisme a émergé au début des années 80.³¹⁸ L'antisionisme et l'antisémitisme de gauche ont perdu de l'attention que leur portaient les médias européens et les milieux intellectuels à partir de la fin des années 80, alors que l'antisémitisme des partis et des organisations de la droite populiste et de l'extrême-droite paraissaient plus urgents à traiter – pour revenir au centre des débats avec la récente vague d'antisémitisme, à commencer par l'échec du processus de paix d'Oslo et l'Intifada al-Aqsa. Le rapport précis reliant l'antisionisme de la Nouvelle Gauche aux sentiments anti-Israéliens et à l'antisémitisme après 2000 reste flou dans la littérature existante sur le sujet.

Westview Press, 1986), pp. 51-60; Broder, *Der ewige Antisemit*; Detlev Claussen, «Ein kategorischer Imperativ: Die politische Linke und ihr Verhältnis zum Staat Israel,» in *Jüdisches Leben in Deutschland seit 1945*, ed. Micha Brumlik (Frankfurt a. M.: Jüdischer Verlag bei Athenäum, 1986), pp. 230-242.

³¹⁴ Bergmann, *Antisemitismus in der Bundesrepublik*, p. 194f.

³¹⁵ Daniel Perdurant, *Antisemitism in contemporary Greek society* (Jerusalem: Hebrew University of Jerusalem, Vidal Sassoon International Center for the Study of Antisemitism, 1995), pp. 8-12.

³¹⁶ Bergmann, *Antisemitismus in der Bundesrepublik*.

³¹⁷ John Bunzl et Bernd Marin, *Antisemitismus in Österreich: sozialhistorische und soziologische Studien* (Innsbruck: Inn-Verlag, 1983).

³¹⁸ Voir par ex. Michael Curtis, *Antisemitism in the contemporary world* (Boulder: Westview Press, 1986), partie 3 sur «Israel and Zionism»; Wistrich, «The “Jewish Question”»; Michael R. Marrus, «Are the French Antisemitic?: Evidence in the 1980s», in *The Jews in Modern France*, ed. Frances Malino et Bernard Wasserstein (Hanover, NH: University Press of New England, 1985), pp. 224-242.

Antisémitisme, «révisionnisme» et extrémisme de droite

On a souvent prêté plus d'attention à l'antisémitisme plus ouvert et souvent violent de l'extrême-droite qu'à celui de la gauche depuis 1950, en particulier dans les années 90. Le regain d'intérêt qui s'est manifesté au cours de la dernière décennie du XX^e siècle est essentiellement imputable à deux phénomènes: la victoire électorale des partis extrémistes de droite et une nouvelle vague de violence d'extrême-droite, en particulier en Allemagne, depuis la fin des années 80.

Le renouveau de la formation de l'extrémisme de droite après 1945 s'est opéré différemment dans chaque pays de l'UE et ne peut se résumer facilement. Plutôt que de procéder à de grandes généralisations entre les pays, on retiendra les éléments importants suivants qui renvoient à l'histoire de l'antisémitisme.

Premièrement, il est important de se rappeler que les partis de la droite radicale et de l'extrême-droite ont remporté quelques petits succès électoraux dans plusieurs pays avant de croître massivement dans les années 80. En France, par exemple, le mouvement «poujadiste» anticapitaliste, antiurbain et antisémite a envoyé 50 députés à l'Assemblée nationale en 1956 et a participé à une campagne antisémite contre le Premier ministre juif Pierre Mendès France.³¹⁹ Certains éléments idéologiques de ce mouvement ont été repris par le «Front national» emmené par le leader Jean-Marie Le Pen, qui connaît un vif succès depuis les années 80.³²⁰

Alors qu'en France, l'extrême-droite s'articule autour d'un parti fort, la structure des formations d'extrême-droite a été et demeure aujourd'hui encore plus fragmentée en Allemagne. Parmi les partis à avoir connu le plus de succès, on citera la «*Deutsche Gemeinschaft*» (DG) au début des années 50, le «*Nationaldeutsche Partei Deutschlands*» (NPD) à la fin des années 60, et, depuis la fin des années 80, les «*Republikaner*». Toutefois, notamment depuis les années 80, le grand point de ralliement des formations d'extrême-droite est davantage la xénophobie que l'antisémitisme. L'antisémitisme reste cependant un volet important de la propagande de certains partis, comme la «*Deutsche Volksunion*» (DVU) et le «NPD».³²¹ Les partis représentant la droite radicale et l'extrême-droite restent faibles en Allemagne comparativement à des pays comme la France, l'Italie ou l'Autriche, mais on y trouve une large sous-culture d'extrême-droite, souvent prête à recourir à la violence.³²²

L'antisémitisme secondaire est aussi répandu que l'utilisation de l'antisionisme comme forme de contournement du tabou antisémite au sein de la droite radicale et

³¹⁹ Pierre Birnbaum, *Anti-Semitism in France: a political history from Leon Blum to the present* (Oxford, UK, Cambridge, Mass.: Blackwell, 1992), pp. 247-252.

³²⁰ William Safran, «The National Front in France: From Lunatic Fringe to Limited Respectability», dans *Encounters with the contemporary radical right*, ed. Peter H. Merkl et Leonard Weinberg (Boulder: Westview Press, 1993), pp. 19-49.

³²¹ Juliane Wetzel, «Antisemitismus: Ideologische Grundlage und Bindeglied des Rechtsextremismus», in , ed. Jens Mecklenburg (Berlin: Elefanten Press, 1996), pp. 692-708.

³²² Pour une comparaison entre les structures des formations d'extrême droite en France et en Allemagne, voir Michael Minkenberg, *Die neue radikale Recht im Vergleich: USA, Frankreich, Deutschland* (Opladen: Westdeutscher Verlag, 1998).

de l'extrême-droite européennes. En particulier, le déni de l'Holocauste ou «révisionnisme» est devenu un volet central du répertoire propagandiste des partis et organisations de la frange de droite de la scène politique.³²³ Bien que le «révisionnisme» ne soit pas l'apanage de la droite, il est devenu un élément central de la cohésion entre les différents mouvements extrémistes de droite – tant entre les groupes souvent divisés d'un pays qu'au-delà des frontières nationales. Contrairement au cas de l'extrême-gauche et de la gauche radicale, l'antisémitisme est un pilier de la formation et du travail en réseau des groupes d'extrême-droite.

Antisémitisme chrétien

La notion d'antisémitisme chrétien³²⁴ peut renvoyer à un antisémitisme *a)* motivé par des croyances chrétiennes, *b)* exprimé par les membres de l'une des Églises chrétiennes, ou *c)* inspiré d'images et de stéréotypes nés d'un antisémitisme à caractère religieux. Bien que des cas d'antisémitisme chrétien aient été rapportés dans les trois sens du terme, il apparaît que l'antisémitisme chrétien aux sens *a)* et *b)* est beaucoup moins problématique depuis 1945 qu'il ne l'était durant la période qui a précédé. Cela pourrait être dû à une sécularisation croissante des populations chrétiennes, mais aussi aux progrès accomplis par les Églises tant protestante que catholique dans le traitement de l'antisémitisme – les deux processus ayant culminé dans les années 60.

On ne nie pas pour autant l'existence d'un antisémitisme chrétien aux sens *a)* et *b)*. L'antisémitisme chrétien est associé à des formes d'antisionisme catholique depuis les années 60 en France et aux Pays-Bas, bien que l'on ne sache pas précisément dans quelle proportion ces opinions sont répandues.³²⁵ Dans le cadre d'un célèbre scandale qui a eu lieu en France au début des années 50 – l'affaire Finaly – deux enfants juifs, confiés à une fervente Catholique lorsque leurs parents sont morts en déportation, n'ont pas été remis à la garde d'autres membres juifs de la famille, ont été cachés dans des couvents catholiques et passés secrètement en Espagne (sous Franco), avant d'être finalement restitués à leur famille en 1953. Cette affaire a également déclenché une campagne antisémite dans la presse catholique.³²⁶ De plus, un récent rapport sur l'antisémitisme en Grèce souligne l'importance non seulement de l'antisémitisme à consonance religieuse, mais aussi de certains

³²³ Sur l'Allemagne et l'Autriche: Brigitte Bailer-Galanda, «“Revisionism” in Germany and Austria: The Evolution of a Doctrine», dans *Antisemitism and Xenophobia in Germany after Unification*, ed. Hermann Kurther, Werner Bergmann, and Rainer Erb (New York and Oxford: Oxford University Press, 1997), pp. 174-189. Sur la Belgique: Manuel Abramowicz, *Extrême-droite et antisémitisme en Belgique: de 1945 à nos jours* (Bruxelles: EVO, 1993) Sur l'Espagne: José Luis Rodríguez Jiménez, *Antisemitism and the Extreme Right in Spain (1962-1997)* (Jerusalem: Hebrew University of Jerusalem, Vidal Sassoon International Center for the Study of Antisemitism, 1999) Sur les Pays-Bas: Jaap van Donselaar, *Fout na de oorlog: fascistische en racistische organisaties in Nederland, 1950-1990* (Amsterdam: B. Bakker, 1991).

³²⁴ Le terme «antisémitisme» est ici préféré au terme «antijudaïsme» pour signifier que la notion renvoie à une forme d'hostilité déjà guidée par le passage à l'antisémitisme politique moderne des années 1870.

³²⁵ Delacampagne, L'antisémitisme, pp. 139f; Bregstein, Le paradoxe néerlandais, p. 106.

³²⁶ Ibid., p. 129f.

ecclésiastiques de l'Église orthodoxe grecque.³²⁷ Enfin, l'antisémitisme c) utilisant le symbolisme chrétien a été à peine étudié en tant que phénomène historique depuis 1945.

PROPOSITIONS POUR DE FUTURS TRAVAUX D'ETUDE: LES ASPECTS DE L'ANTISEMITISME DANS UNE PERSPECTIVE EUROPEENNE

Le principal obstacle à la livraison d'une vue d'ensemble de l'antisémitisme après 1945 dans les pays de l'UE réside dans le manque de travaux universitaires transnationaux. Bien que l'État-nation reste le contexte d'analyse le plus important, une perspective transnationale est nécessaire pour expliquer, par exemple, l'importance du révisionnisme pour les groupes d'extrême-droite à travers l'Europe ou les similitudes et les différences de réactions aux événements en Israël.³²⁸

Tout au long de ce chapitre, certains aspects que l'on a soulignés de l'histoire de l'antisémitisme depuis 1945 mériteraient particulièrement de faire l'objet d'études comparatives ou transnationales. Parmi eux figurent l'antisémitisme secondaire, le philosémitisme et l'antisémitisme chrétien. La plus grosse entrave à une mise en perspective européenne plus large est le manque de littérature universitaire sur l'antisémitisme depuis 1945 pour de nombreux pays de l'UE – en particulier les pays nordiques et méditerranéens (à l'exclusion de la France). De même, l'étude comparative de l'antisémitisme entre pays d'Europe occidentale et orientale (ancien bloc communiste) devrait figurer en tête des priorités d'étude à l'avenir.³²⁹

³²⁷ Perdurant, *Antisemitism*, pp. 1-4.

³²⁸ Pour tenter de comprendre les caractéristiques européennes communes de la réaction aux événements au Moyen-Orient, voir par ex. Mark Lilla, «The End of Politics: What the crisis of the European nation-state has to do with the crisis in Israel», *The New Republic* (Juin 23, 2003).

³²⁹ Les premières études de cette nature ont été menées en Allemagne, seul pays de l'actuelle UE dont une partie était située dans la sphère d'influence soviétique. Voir par ex. Hermann Kurthen, Werner Bergmann, et Rainer Erb, *Antisemitism and Xenophobia in Germany after Unification* (New York and Oxford: Oxford University Press, 1997).

2.1.2. DÉFINITIONS, CONCEPTS ET THÉORIES

INTRODUCTION

Dans la mesure où les phénomènes discriminatoires sont invariablement liés à des contextes sociaux et historiques particuliers et où ils sont loin d'être évidents, la définition de leur contenu et de leur portée est une question qui revêt une extrême importance pour tout processus de collecte de données et d'évaluation. Dans ce cas, la qualité – c'est-à-dire la comparabilité et la compréhensibilité – de tout examen systématique du phénomène de l'antisémitisme et de ses diverses manifestations dépend de deux conditions fondamentales:

Premièrement, une compréhension commune de la terminologie et de la définition, et deuxièmement, un accord sur la terminologie et la définition conçu de telle manière qu'il structure et cadre tous les éléments et aspects pertinents du phénomène observé.

Pour remplir cette deuxième condition, il faut une définition de l'antisémitisme appropriée et pertinente qui établisse un lien entre les racines historiques et les manifestations du phénomène, d'une part, et la mission qui sous-tend le processus d'observation et d'évaluation, d'autre part. Le règlement du Conseil de l'UE portant création de l'EUMC définit cette mission en ces termes: «l'objectif principal de l'Observatoire consiste à fournir à la Communauté et à ses États membres des informations objectives, fiables et comparables au niveau européen sur les phénomènes du racisme, de la xénophobie et de l'antisémitisme».³³⁰ Cela signifie que la définition de l'antisémitisme doit pouvoir s'appliquer aux processus de collecte des données, c'est-à-dire qu'elle doit non seulement être capable de décrire le phénomène en tant que métaphénomène, mais aussi offrir la possibilité d'identifier des exemples concrets de manifestation du phénomène et de les affecter à cette catégorie.

PROBLEMES LIES A LA DEFINITION DE L'ANTISEMITISME

Lorsque l'on examine la documentation consacrée au phénomène de l'antisémitisme, il devient évident qu'un grand nombre des problèmes posés ont trait à l'utilisation du terme «antisémitisme». Le premier problème est donc d'ordre terminologique. Le terme «antisémitisme» est-il approprié pour décrire les attitudes et les actes considérés comme une menace pour les Juifs et pour l'ensemble de la société? Dans les documents sur l'antisémitisme, des termes très divers sont utilisés pour appeler ou répertorier des attitudes ou des actes de préjugés et/ou d'hostilité à l'égard des Juifs (en tant que Juifs). Le deuxième problème a trait à la définition qu'il convient de donner aux termes utilisés: à quel moment précis peut-on dire

³³⁰ Règlement (CE) n° 1035/97 du Conseil du 2 juin 1997 portant création d'un Observatoire européen des phénomènes racistes et xénophobes, Journal officiel des communautés européennes L 151, 10/06/1997.

qu'une conviction, une attitude ou un acte relèvent de «l'antijudaïsme», de «l'antisémitisme» ou de la «judéophobie»? Les dernières questions, et non des moindres, sont celles de savoir si un «nouvel antisémitisme» a vu le jour ces dernières années et si l'antisionisme et/ou une critique tendancieuse d'Israël et/ou l'assimilation d'Israël aux Juifs constituent, en eux-mêmes, une forme d'antisémitisme.

Terminologie

Nous rencontrons dans les publications des termes comme «antisémitisme», «antijudaïsme», «antihébraïsme», «judéophobie», «haine des Juifs», «hostilité à l'égard des Juifs», «opposition aux Juifs» et différentes expressions contenant le terme «antisémitisme», comme «antisémitisme chrétien», «antisémitisme ancien», «antisémitisme pré-moderne», «antisémitisme moderne», «antisémitisme postmoderne», «nouvel antisémitisme», sans oublier les usages particuliers des deux orthographes «anti-sémitisme» et «antisémitisme». Certains de ces termes sont associés à des périodes historiques particulières et/ou à des concepts issus de convictions particulières. De plus, certains auteurs utilisent le mot «antisémitisme» comme terme générique pour désigner tous les «stéréotypes négatifs à l'égard des Juifs, les ressentiments et actions dirigés à l'encontre d'individus juifs en tant que Juifs, ou à l'encontre de l'ensemble de la communauté juive ou encore à l'encontre de phénomènes supposés juifs.»³³¹

La documentation qui traite explicitement de questions d'ordre terminologique suggère un usage particulier de certains termes à différentes époques et par différentes formes de pensée et d'activité antijuive. La distinction est clairement faite entre, d'une part, les termes «antijudaïsme», «haine des Juifs», «antisémitisme chrétien» et «antisémitisme pré-moderne» ou «ancien» utilisés pour décrire l'hostilité à l'égard de l'«altérité» religieuse des Juifs et, d'autre part, les termes «antisémitisme moderne», «antisémitisme raciste», «antisémitisme nationaliste»³³² ou le terme général «antisémitisme», utilisés pour décrire un système de convictions ainsi que d'actions hostiles à l'encontre du «Juif» en tant que membre de la «race juive/sémite»³³³. En outre, une grande partie de la littérature parle d'«antisémitisme postmoderne» ou «postraciste», un «antisémitisme sans antisémites» qui, après 1945, a eu tendance à devenir un phénomène culturaliste plutôt que raciste et s'est accompagné de nouveaux points de référence (comme l'Holocauste ou Israël) et d'un nouveau discours dont le but est d'éviter une rhétorique ouvertement antisémite. Pour terminer, quelques-unes des publications

³³¹ Olaf Blaschke: «Katholizismus und Antisemitismus im Deutschen Kaiserreich.» In: *Kritische Studien zur Geschichtswissenschaft* 122, Göttingen 1997, p. 23. Traduction anglaise de Alexander Pollak.

³³² Michael Ley met l'accent sur les liens qui existent entre l'antisémitisme et le nationalisme. Il décrit ces deux phénomènes comme étant les deux facettes d'un même problème. Il parvient donc à la conclusion qu'avec la fin de l'ère du nationalisme viendra aussi la fin de l'antisémitisme politique/idéologique. Ce qui restera d'attitudes négatives à l'égard des Juifs devra alors être considéré comme préjugés personnels. Voir Michael Ley: *Kleine Geschichte des Antisemitismus*. Munich: Fink, 2003, pp. 103 et suivantes.

³³³ Voir Georg Christoph Berger Waldenegg: *Antisemitismus: «Eine gefährliche Vokabel»?* Vienne-Cologne-Weimar: Böhlau 2003.

les plus récentes parlent de «nouvel antisémitisme» défini comme une forme d'antisémitisme post-post-national-socialiste qui s'est développé dans le contexte des conflits du Moyen-Orient. Ce «nouvel antisémitisme» est également qualifié de «judéophobie»³³⁴ par certains des principaux utilisateurs du terme et a été décrit comme étant une forme d'antisémitisme maquillé en antiracisme ou anti-impérialisme et principalement fondé sur la «peur»³³⁵ d'une conspiration juive mondiale.

L'examen des différents termes utilisés pour décrire les attitudes ou actes de préjugés et/ou d'hostilité à l'égard des Juifs (en tant que Juifs) montre clairement qu'il n'existe pas de solution terminologique idéale susceptible de résister à toute critique. Le terme le plus courant pour désigner la pensée et les actes antijuifs des XIX^e, XX^e et XXI^e siècles est sans conteste le mot «antisémitisme», terme général et conventionnel qu'il convient de ne pas abandonner trop hâtivement. Néologisme de la fin du XIX^e siècle³³⁶, ce terme est particulièrement contesté du fait que l'adjectif «sémitique», utilisé pour désigner un groupe linguistique, ne se limite pas aux seuls Juifs et que la notion de «races sémites» n'existe que dans les idéologies racistes qui ont voulu rabaisser les «nations sémites» par rapport aux «nations indo-germaniques».³³⁷ Cependant, le terme «antisémitisme» a été inventé pour parler des Juifs et, depuis son invention, il a été couramment et exclusivement utilisé dans ce sens. Par conséquent, la littérature terminologique n'a pas tout à fait tort de dire que ce n'est pas parce que le terme «sémitique» est vague qu'il faut pour autant s'en débarrasser.

Dans le présent rapport, le terme «antisémitisme» sera utilisé pour parler de la pensée antijuive ainsi que des attitudes et actes de préjugés et/ou d'hostilité à l'égard des Juifs (en tant que Juifs) après 1945; du point de vue de l'orthographe, nous avons préféré «antisémitisme» à «anti-sémitisme». Cette distinction permettra de rendre compte du passage d'un antisémitisme raciste à un antisémitisme culturaliste et permettra, à cet égard, d'éviter le problème de la réification (et donc de l'affirmation) de l'existence des races en général et de la «race sémitique» en particulier.

³³⁴ Paul Iganski et Barry Kosmin indiquent que «l'usage contemporain du terme «antisémitisme» décrit mieux la «judéophobie». [...] La judéophobie peut être considérée comme un terme qui fait référence aussi bien à la peur des Juifs qu'à l'aversion à leur égard; tout comme la xénophobie sert à désigner la peur des étrangers et l'aversion à leur égard.» Voir Paul Iganski et Barry Kosmin (eds.): *A New Antisemitism? Debating Judeophobia in 21st-Century Britain*. Londres: Profile, 2003, p. 8.

³³⁵ Georg Christoph Berger Waldenegg indique que le mot «phobie» ne désigne pas la peur normale que tous les êtres humains ressentent dans certaines situations, mais une peur anormale, névrotique et pathologique caractérisée par des obsessions psychologiques. Voir Georg Christoph Berger Waldenegg: *Antisemitismus: «Eine gefährliche Vokabel?»* Vienne-Cologne-Weimar: Böhlau 2003, p. 104.

³³⁶ Voir Werner Bergmann: *Geschichte des Antisemitismus*. Munich: Beck 2002, p. 6 et suivantes.

³³⁷ Ibid.

Le débat sur l'antisémitisme et l'antisionisme³³⁸

Une autre question qui se pose, notamment dans les récents débats sur l'antisémitisme, est de savoir si l'antisionisme, en tant que tel, constitue ou non une forme d'antisémitisme. Deux autres questions viennent se greffer sur celle-ci: où se trouve la ligne de démarcation entre une critique «justifiée» d'Israël et un mode de critique «antisémite»? Dans quelle mesure les communautés et institutions juives en dehors d'Israël se voient-elles comme les représentantes d'Israël et, peut-on qualifier d'antisémitisme le fait que les communautés et institutions juives deviennent la cible de protestations contre Israël et/ou sa politique?

Pour pouvoir répondre à ces questions, il est évident que nous avons d'abord besoin d'obtenir une définition de l'antisémitisme et des autres termes pertinents utilisés (comme le «sionisme» ou l'«antisionisme»). La section suivante permettra donc de donner une vue d'ensemble des positions (et des définitions sous-jacentes) dans le débat sur la relation entre, d'une part, l'antisionisme et la critique d'Israël (et la critique des Juifs comme critique d'Israël) et, d'autre part, l'antisémitisme.

Abraham Foxman, directeur national de l'organisation américaine ADL «*Anti-Defamation League*» (ligue contre la diffamation), se situe à l'une des extrémités de la gamme d'opinions, fermement convaincu que «ce que d'aucuns aiment à appeler antisionisme n'est, en fait, que de l'antisémitisme, toujours, partout et à jamais.»³³⁹ Pour Foxman, l'antisionisme, qui n'est en aucun cas un point de vue légitime, constitue «une expression d'étroitesse d'esprit et de haine».³⁴⁰ D'après lui, «la plupart des attaques actuelles contre Israël et le sionisme ne sont pas, au fond, des attaques contre les politiques et le comportement d'un État-nation en particulier: elles sont dirigées contre les Juifs».³⁴¹ Foxman définit le sionisme comme étant «le nationalisme juif, comparable au nationalisme adopté par la plupart des autres groupes ethniques de par le monde.»³⁴² D'après Foxman, les antisionistes s'attaquent exclusivement au nationalisme juif en le qualifiant de raciste et ne condamnent pas les autres nationalismes.

Ceux qui assimilent l'antisionisme à l'antisémitisme citent souvent Martin Luther King Junior qui, dans sa «*Lettre à un ami antisioniste*» disait:

«[...] Et qu'est-ce que l'antisionisme? C'est le déni au peuple juif d'un droit fondamental que nous réclavons à juste titre pour le peuple d'Afrique et accordons librement à toutes les autres nations de la terre. C'est de la discrimination envers les Juifs, mon ami, parce qu'ils sont Juifs. En un mot, c'est de l'antisémitisme.

L'antisémite se réjouit de chaque occasion qui lui est donnée d'exprimer sa malveillance. L'époque a rendu impopulaire, à l'Ouest, le fait de proclamer

³³⁸ The section “The debate on antiZionism and antisemitism” outlines some of the main corner stones of the recent debate on the question of the relationship between antiZionism and antisemitism. Therefore, not all contributions to this debate are mentioned, but rather a selective description of different positions.

³³⁹ Abraham H. Foxman: *Never Again?* New York: HarperCollins 2003, p. 18.

³⁴⁰ Abraham H. Foxman: *Never Again?* New York: HarperCollins 2003, p. 18.

³⁴¹ Abraham H. Foxman: *Never Again?* New York: HarperCollins 2003, p. 21.

³⁴² Abraham H. Foxman: *Never Again?* New York: HarperCollins 2003, p. 17.

ouvertement sa haine des Juifs. Ceci étant, l'antisémite doit à chaque fois inventer de nouvelles formes et de nouveaux forums pour son poison. Combien il doit se réjouir de la nouvelle mascarade! Il ne hait pas les Juifs, il est seulement «antisioniste».»³⁴³

Antony Lerman, ex-directeur exécutif de l'«*Institute for Jewish Policy Research*» (institut de recherche sur les politiques juives) de Londres soutient que l'assimilation de l'antisionisme à l'antisémitisme «vide le mot antisémitisme de toute signification utile». ³⁴⁴ Pour Lerman, lorsque l'on étudie la nature d'occurrences d'antisionisme, il est indispensable d'observer «les choses que les historiens ont traditionnellement perçues comme étant des composantes d'une vision antisémite du monde: la haine des Juifs proprement dite, la croyance en une conspiration juive mondiale, [...]»³⁴⁵ D'après Lerman, «le mélange d'antisémitisme et d'antisionisme présent dans le monde arabo-musulman est différent de l'antisémitisme européen traditionnel à deux égards. D'abord, l'hostilité envers les Juifs repose sur des griefs politiques réels et deuxièmement, la forme antisémite par laquelle s'exprime parfois ce grief est par conséquent changeante: elle peut s'aggraver ou s'atténuer en fonction des événements.»³⁴⁶

Peter Pulzer, président du *Leo Baeck Institute* de Londres a tenté, en se basant sur une liste de sept questions, de définir et de concrétiser la ligne de démarcation entre la critique d'Israël et l'antisémitisme dans les recherches sur les médias. D'après Pulzer, il convient d'examiner si des collectivités anonymes comme «la communauté juive», «le lobby juif» ou «l'électorat juif» sont attaquées; si l'accent est mis sur l'appartenance ethnique ou religieuse des sujets; si la puissance ou le statut économique des Juifs sont exagérés; si la plainte a pour objectif de dénoncer automatiquement comme antisémite toute critique d'Israël; ou si chaque dénonciation de l'antisémitisme ou d'un suicide à la bombe est suivie d'un «mais.»; si Israël, son gouvernement et ses politiques sont comparés au nazisme ou à la politique d'apartheid d'Afrique du Sud; et, pour terminer, si les éventuelles propositions de boycott ou de sanctions sont dirigées uniquement contre Israël et ne s'étendent pas aux autres pays qui violent les droits de la personne et le droit international. Pulzer ajoute que la décision de qualifier ou non une critique particulière d'antisémite dépend du contexte; de plus, il fait la distinction entre les intentions explicitement antisémites et les cas ayant un effet antisémite sans qu'il y ait d'intention antisémite de la part de l'auteur ou du commentateur.³⁴⁷

³⁴³ Martin Luther King Jr.: «Letter to an antiZionist friend». *Saturday Review*, 47, août 1967, p. 76. Reprise dans M. L. King Jr., *This I Believe: Selections from the Writings of Dr. Martin Luther King Jr.* (New York, 1971), pp. 234-235.

³⁴⁴ Antony Lerman: «Sense on antisemitism.» In: Paul Iganski et Barry Kosmin (eds.): *A New Antisemitism? Debating Judeophobia in 21st-Century Britain*. Londres: Profile, 2003, p. 59.

³⁴⁵ Antony Lerman: «Sense on antisemitism.» In: Paul Iganski et Barry Kosmin (eds.): *A New Antisemitism? Debating Judeophobia in 21st-Century Britain*. Londres: Profile, 2003, p. 59.

³⁴⁶ Antony Lerman: «Sense on antisemitism.» In: Paul Iganski et Barry Kosmin (eds.): *A New Antisemitism? Debating Judeophobia in 21st-Century Britain*. Londres: Profile, 2003, pp. 60 et suivantes.

³⁴⁷ Peter Pulzer: «The new antisemitism, or when is a taboo not a taboo?» In: Paul Iganski et Barry Kosmin (eds.): *A New Antisemitism? Debating Judeophobia in 21st-Century Britain*. Londres: Profile, 2003, pp. 96 et suivantes.

Dans le livre d'Iganski et Kosmin «*A New Antisemitism?*» (Un nouvel antisémitisme?), Jonathan Freedland, journaliste britannique, se demande si l'antisionisme peut être considéré comme de l'antisémitisme. Il commence son propos par des définitions tirées du dictionnaire Collins des mots «antisémite» («personne qui persécute les Juifs ou établit une discrimination à leur encontre») et «sionisme» («mouvement politique visant à établir et à soutenir un foyer national juif en Palestine»). En se basant sur cette deuxième définition, il conclut que l'antisioniste s'oppose au droit de l'État juif d'exister (en Palestine). D'après Freedland, la collision la plus flagrante entre l'antisémitisme, en tant que haine des Juifs, et l'antisionisme, en tant qu'opposition à une idée spécifique, intervient «lorsque les antisionistes utilisent, à dessein ou non, un discours ou une imagerie antisémite pour étayer leurs thèses». ³⁴⁸ Selon Freedland, «la plus problématique de toutes les expressions antisionistes est celle qui assimile Israël, le sionisme et/ou les Juifs au nazisme». Par ailleurs, Freedland évoque les implications de l'idée qui considère que l'antisionisme est automatiquement de l'antisémitisme, à savoir que «si l'antisionisme peut être assimilé à l'antisémitisme, les Juifs peuvent l'être au sionisme.» ³⁴⁹ À cet effet, Freedland cite une enquête réalisée en 1995 par l'«*Institute for Jewish Policy Research*» selon laquelle l'immense majorité des Juifs britanniques estime que «l'État juif est devenu inséparable de sa judaïté. [...] Cela devrait au moins faire hésiter les antisionistes: ils ont beau dire que ce qu'ils condamnent, ce sont les sionistes et non les Juifs, les Juifs eux-mêmes ne voient pas les choses de cette manière». ³⁵⁰ En gros, l'argument de Freedman consiste à dire que l'antisionisme se transforme en antisémitisme lorsqu'il prend pour cible Israël et sa politique en faisant abstraction de tous les autres pays (ayant une histoire similaire). Il conclut que certains antisionistes sont des antisémites, mais que d'autres «lancent un défi convaincant à nos valeurs fondamentales.» ³⁵¹

D'après Werner Bergmann, du centre de recherche sur l'antisémitisme de Berlin, l'antisémitisme d'après 1945 peut prendre la forme de l'antisionisme et rendre les «Juifs» collectivement responsables de la politique israélienne. Bergmann indique qu'une forme d'antisémitisme s'est développée, notamment dans les États qui ont succédé à l'Allemagne nazie, rejetant, négligeant ou minimisant la culpabilité et l'attribuant aux «Juifs». ³⁵² Bergmann ajoute que la Guerre des six jours de juin 1967 a changé la manière de percevoir Israël. Les pays communistes, les pays du Tiers-monde et l'extrême-gauche en Europe occidentale ont notamment réagi, d'après Bergmann, en adoptant une forme d'antisionisme non dépourvu d'antisémitisme. ³⁵³

³⁴⁸ Jonathan Freedland: «Is antiZionism antisemitism?» In: Paul Iganski et Barry Kosmin (eds.): *A New Antisemitism? Debating Judeophobia in 21st-Century Britain*. Londres: Profile, 2003, p. 119.

³⁴⁹ Jonathan Freedland: «Is antiZionism antisemitism?» In: Paul Iganski et Barry Kosmin (eds.): *A New Antisemitism? Debating Judeophobia in 21st-Century Britain*. Londres: Profile, 2003, p. 122.

³⁵⁰ Ibid. p. 122.

³⁵¹ Ibid. p. 129.

³⁵² Voir Werner Bergmann: *Geschichte des Antisemitismus*. Munich: Beck 2002, pp. 117 et suivantes.

³⁵³ Ibid. p. 127.

Zeev Sternhell, politologue à l'université hébraïque de Jérusalem, indique la nécessité de faire la distinction entre l'antisémitisme, l'antisionisme et la critique d'Israël et de sa politique. Selon lui, «l'antisionisme qui prend la forme de l'«a-sionisme» et de l'antinationalisme n'est pas un phénomène antisémite». Il note, cependant, que l'antisionisme devient immoral lorsqu'il s'exprime avec l'intention de délégitimer l'existence de l'État d'Israël.³⁵⁴

D'après Brian Klug, maître de conférences en philosophie à l'université Saint Xavier à Chicago, quelques-uns des partisans de l'idée selon laquelle «on ne peut être contre Israël ou le sionisme [...] sans être antisémite» font exactement ce que d'aucuns qualifient d'antisémite, à savoir l'assimilation d'Israël aux «Juifs», en citant Hillel Harkin: «Israël, c'est l'État des Juifs. [...] Diffamer Israël revient à diffamer les Juifs. Souhaiter qu'il n'ait jamais existé, ou qu'il cesse d'exister, c'est souhaiter détruire les Juifs».³⁵⁵

Dans son article, Klug soutient que l'antisionisme et l'antisémitisme sont des variables indépendantes, c'est-à-dire que l'antisémitisme peut prendre la forme de l'antisionisme, mais qu'il existe aussi un antisionisme qui ne s'appuie pas sur l'antisémitisme. Pour étayer sa thèse, Klug souligne que le terme «antisionisme» désigne des attitudes très diverses à l'égard d'Israël et de son statut d'État juif: «Parmi ces attitudes, figurent l'idée selon laquelle l'État d'Israël n'a aucun droit à l'existence, que pour commencer il n'aurait pas dû être créé, qu'il ne devrait pas continuer d'exister ou qu'il ne devrait pas survivre en tant qu'État spécifiquement juif.³⁵⁶ Pour Klug, «il n'y a rien de foncièrement ou de fatalement antisémite» dans ces positions antisionistes. Par ailleurs, Klug indique que même lorsque l'État d'Israël est ciblé de manière injuste, il ne s'ensuit pas automatiquement que l'hostilité envers Israël est à caractère antisémite. Alors que les Palestiniens sont devenus le symbole de la lutte du Tiers-monde pour l'autodétermination, Israël est perçu par beaucoup de gens comme une création européenne et comme le résultat d'un mouvement colonialiste. C'est pourquoi, d'après Klug, l'hostilité envers Israël exprime dans de nombreux cas «des intérêts territoriaux, économiques et politiques, mais aussi des principes de justice et de droits de l'homme et non des préjugés antisémites».³⁵⁷ Klug estime que son point de vue est confirmé par le fait que l'hostilité envers Israël fluctue en fonction de la situation politique au Moyen-Orient. Il évoque, par ailleurs, combien il est difficile «de vérifier le caractère antisémite de la nouvelle vague d'hostilité envers les Juifs, dont l'épicentre est au Moyen-Orient». D'après Klug, la question principale qui se pose dans ce contexte est de savoir si la croyance erronée qui considère que tous les Juifs sont des sionistes, ou que tous les Juifs qui s'identifient à Israël soutiennent toutes ses politiques, est le reflet d'attitudes antisémites (fondées sur des préjugés) ou s'il

³⁵⁴ Zeev Sternhell: «L'antisémitisme: un problème Européen.» Communication à l'université de Tel Aviv, novembre 2002. In: *Is there a New Anti-Semitism?* Tel Aviv, 2003, pp. 66-70.

³⁵⁵ Hillel Harkin: «The return of anti-Semitism.» *Wall Street Journal*, 5 février 2002. Cité dans Brian Klug: «The collective Jew: Israel and the new antisemitism.» In: *Patterns of Prejudice*, Vol. 37, No. 2, juin 2003, Routledge, p. 125.

³⁵⁶ Brian Klug: «The collective Jew: Israel and the new antisemitism.» In: *Patterns of Prejudice*, Vol. 37, No. 2, juin 2003, Routledge, p. 129.

³⁵⁷ Brian Klug: «The collective Jew: Israel and the new antisemitism.» In: *Patterns of Prejudice*, Vol. 37, No. 2, juin 2003, Routledge, p. 132.

s'agit plutôt d'une généralisation (basée sur des conclusions hâtives et non fondées). D'après Klug, une telle généralisation, bien que répréhensible, n'est pas antisémite.³⁵⁸

D'un autre côté, Klug insiste sur le fait que tout ceci ne signifie pas que l'antisémitisme «ne peut pas entrer et n'entre pas dans l'antisionisme».³⁵⁹ D'après lui, l'antisémitisme dans le monde arabo-musulman est toutefois une «formation secondaire» qui ne s'est appuyée sur aucune tradition; c'est le conflit politique avec Israël qui a donné l'occasion de commencer à utiliser et à incorporer idéologiquement l'antisémitisme comme ressource discursive – processus qui, au fil des années, s'est progressivement imposé.³⁶⁰

Le débat sur le «nouvel antisémitisme»³⁶¹

Il n'existe guère de contribution au débat récent sur l'antisémitisme en Europe qui ne revendique l'émergence au cours des quelques dernières années d'un «nouvel antisémitisme» ou ne fasse référence à une telle revendication. Là aussi, nous donnerons dans ces pages un bref aperçu des positions à l'égard du débat sur le «nouvel antisémitisme» avant d'approfondir l'analyse dans la section suivante. Toutefois, nous répondons d'ores et déjà à une question fondamentale: quel sens donner à l'adjectif «nouveau» utilisé dans les propos de ceux qui croient (mais aussi de ceux qui ne croient pas) au concept de «nouvel antisémitisme»?

La notion de «nouvel antisémitisme» n'a rien de nouveau. Robert Wistrich, l'un des promoteurs du récent débat,³⁶² avait déjà, en 1984, dit du «nouvel antisionisme antisémite» qu'il «inversait toutes nos idées et qu'il méritait donc une attention spécifique».³⁶³ D'après Wistrich, l'antisionisme et l'antisémitisme sont devenus interdépendants. Il insiste à cet égard sur le fait que «cela ne veut pas dire que nous soyons par conséquent tenus d'apposer l'étiquette de l'antisémitisme sur toutes les formes de l'antisionisme et encore moins sur toutes les critiques envers l'État

³⁵⁸ Brian Klug: «The collective Jew: Israel and the new antisemitism.» In: *Patterns of Prejudice*, Vol. 37, No. 2, juin 2003, Routledge, p. 137.

³⁵⁹ Ibid. p. 134.

³⁶⁰ Bernard Lewis: «The Arab world discovers anti-Semitism.» In: Sander L. Gilman et Steven T. Katz (eds.): *Anti-Semitism in Times of Crises*. New York: New York University Press, 1991. Cité dans: Brian Klug: «The collective Jew: Israel and the new antisemitism.» In: *Patterns of Prejudice*, Vol. 37, No. 2, juin 2003, Routledge, p. 134. Voir aussi Michael Kiefer: *Antisemitismus in islamischen Gesellschaften*. Düsseldorf: Verlag für gleichberechtigte Kommunikation, 2002.

³⁶¹ La partie « Le débat sur le 'nouvel antisémitisme' a pour but de mentionner certaines des pierres angulaires du débat sur l'émergence éventuelle d'un nouvel antisémitisme. Par conséquent, nous ne mentionnons pas toutes les contributions à ce débat, mais plutôt une description sélective des différentes positions.

³⁶² Voir Robert Wistrich: *Muslim Anti-Semitism: A Clear and Present Danger*. Sur le site: <http://www.ajc.org/InTheMedia/Publications.asp?did=503>, mai 2002. Voir aussi: Robert Wistrich: «Muslims, Jews and September 11: the British case.» In: Paul Iganski et Barry Kosmin (eds.): *A New Antisemitism? Debating Judeophobia in 21st-Century Britain*. Londres: Profile, 2003, pp. 169-191.

³⁶³ Robert Wistrich: «Anti-Zionism as an Expression of Anti-Semitism in Recent Years.» Communication du 10 décembre 1984 au Study Circle on World Jewry. In: Yehuda Bauer (ed.): *Study Circle on World Jewry*, Series 14, 1984-85. Jérusalem: SICSA and ICJ, 1985.

d'Israël et sa politique».³⁶⁴ Il existe toutefois des différences entre le «nouvel antisémitisme» auquel Wistrich faisait référence en 1984 et celui dont il s'agit aujourd'hui. Alors que les débats récents sont alimentés par des actes avérés d'hostilité envers les Juifs et les institutions juives en Europe, les remarques faites par Wistrich dans les années 1980 faisaient référence au plan idéologique et symbolique de «l'antisionisme antisémite». Selon Wistrich, l'objectif principal visé par la «tendance antisioniste» des années 1980 était «d'encourager un processus d'aliénation entre Israël et les nations» et de séparer «l'État juif de son arrière-pays exposé qu'est la Diaspora»³⁶⁵, conclusion différente de celles tirées des débats récents.

En 1986, Michael R. Marrus, professeur spécialiste des études sur l'Holocauste à l'université de Toronto, rejetait l'argument selon lequel il y aurait un «nouvel antisémitisme» qui (a) se rapporterait à Israël ou (b) aurait de nouvelles motivations, au motif, premièrement, que les gens utilisent toujours l'expérience historique du passé immédiat pour avancer des arguments concernant la politique, qu'ils aient ou non des préjugés. D'après Marrus, l'utilisation de l'histoire du national-socialisme à des fins d'analogie n'est pas, en elle-même, antisémite. Il rappelle qu'après tout c'était Begin qui avait «donné le ton, en prévoyant publiquement qu'il serait devant Beyrouth à l'été 1982, par exemple, sur le point de détruire “Hitler” dans son “bunker enfoui sous terre” à “Berlin”.»³⁶⁶ Deuxièmement, dans la couverture des événements, les médias peuvent parfois utiliser des stéréotypes qui sont, dans une large mesure, antisémites, bien qu'en faisant cela ils suivent une logique simple qui consiste à parler de méchants et de victimes. Israël a longtemps profité de cet état d'esprit et parle aujourd'hui d'antisémitisme lorsqu'il se retrouve de l'autre côté de la barrière. Troisièmement, Marrus ne voit pas comment on pourrait démontrer l'hypothèse selon laquelle, en attaquant Israël, on atténuerait ce qui reste du sentiment de culpabilité. Il soutient qu'aujourd'hui la plupart des gens sont nés après les événements et que rien ne montre qu'ils ont un sentiment de culpabilité (par exemple, de n'avoir pas aidé les Juifs). Pour terminer, il cite des sondages d'opinion qui montrent que l'antisémitisme est en reflux et qui sont, d'après lui, encore plus crédibles que les incidents isolés rapportés ici et là. Marrus conclut: «Le sentiment anti-Israël qui s'est développé ces dernières années comporte effectivement une dimension nouvelle et il est bel et bien rattaché à des facteurs totalement étrangers au conflit du Moyen-Orient. Il est conditionné par la structure des médias électroniques et imprimés ainsi que par la rhétorique particulière de certains leaders juifs. Il est parfois injuste, exagéré et diffamatoire. Mais il n'est généralement ni antisémite ni teinté par ce terme.»³⁶⁷

Nous nous proposons maintenant d'examiner le débat sur l'existence et les caractéristiques du «nouvel antisémitisme». Pour Michael Whine, directeur de la

³⁶⁴ Ibid.

³⁶⁵ Ibid.

³⁶⁶ Marrus, Michael R. «Is There a New Antisemitism?» In: Michael Curtis (ed.) *Antisemitism in the contemporary world*, Boulder: Westview Press, 1986, pp. 172-181, ici: p. 174.

³⁶⁷ Marrus, Michael R. «Is There a New Antisemitism?» In: Michael Curtis (ed.) *Antisemitism in the contemporary world*, Boulder: Westview Press, 1986, p. 180.

communication à la *Community Security Trust*³⁶⁸, ce qu'il y a de nouveau dans l'antisémitisme, c'est la tendance actuelle aux «fluctuations temporaires dont l'origine se trouve dans les tensions du Moyen-Orient ou dans la critique médiatique continue à l'égard d'Israël».³⁶⁹

Jonathan Sacks, Grand rabbin des «*United Hebrew Congregations of the Commonwealth*», précise que le «nouvel antisémitisme» est un phénomène «planétaire qui se transmet par l'Internet, le courrier électronique, la télévision et la vidéo».³⁷⁰

Selon Abraham Foxman, le «nouvel antisémitisme» est un mélange sans précédent de haine traditionnelle et de ressentiments modernes qui s'expriment en combinant «des éléments traditionnels que l'on retrouve chez l'extrême-droite et l'extrême-gauche [...], les immigrants d'origine arabe et les organisations terroristes basées au Moyen-Orient.»³⁷¹ D'après Foxman, le «nouvel antisémitisme» masqué par la rhétorique anti-impérialiste, antiraciste et anti-américaine, «est capable d'atteindre les gens qui ne seraient pas touchés par des thèmes antisémites traditionnels comme la xénophobie et les préjugés religieux.»³⁷²

Pour Paul Iganski et Barry Kosmin, sous la direction desquels le livre *A New Antisemitism?* a été publié, le «nouvel antisémitisme» c'est la «judéophobie» que l'on retrouve parmi certaines élites de Grande-Bretagne, à savoir les élites libérales de gauche dans les médias, les églises, les universités et les syndicats»³⁷³. Selon Iganski et Kosmin, la judéophobie des élites a pour principale caractéristique la campagne de diffamation dirigée contre Israël en tant qu'État, caractérisée par une insistance obsessionnelle sur la culpabilité d'Israël en matière de violation des droits de l'homme et des droits civiques dans le conflit qui l'oppose aux Palestiniens. Israël est choisi comme cible exclusive de l'opprobre alors que des violations graves des droits humains et civiques commises ailleurs [...] passent relativement inaperçues, dans la mesure où elles ne sont pas assujetties au même examen approfondi».³⁷⁴

D'après Pierre-André Taguieff, directeur scientifique au Centre national français de la recherche scientifique (CNRS), la «nouvelle judéophobie» reproche aux Juifs d'être racistes. Cette attitude est fondée sur une confusion polémique accusant les Juifs, les Israéliens et les sionistes de représenter le «mal». D'après Taguieff³⁷⁵, les

³⁶⁸ Voir le rapport national consacré au Royaume-Uni, chapitre XXX.

³⁶⁹ Michael Whine: «Antisemitism on the streets.» In: Paul Iganski et Barry Kosmin (eds.): *A New Antisemitism? Debating Judeophobia in 21st-Century Britain*. Londres: Profile, 2003, p. 31.

³⁷⁰ Jonathan Sacks: «A new antisemitism?» In: Paul Iganski et Barry Kosmin (eds.): *A New Antisemitism? Debating Judeophobia in 21st-Century Britain*. Londres: Profile, 2003, p. 38.

³⁷¹ Abraham H. Foxman: *Never Again?* New York: HarperCollins 2003, p. 7.

³⁷² Ibid. pp. 10f.

³⁷³ Paul Iganski et Barry Kosmin: «Globalized Judeophobia and its ramifications for British society.» In: Paul Iganski et Barry Kosmin (eds.): *A New Antisemitism? Debating Judeophobia in 21st-Century Britain*. Londres: Profile, 2003, p. 284.

³⁷⁴ Paul Iganski et Barry Kosmin: «Globalized Judeophobia and its ramifications for British society.» In: Paul Iganski et Barry Kosmin (eds.): *A New Antisemitism? Debating Judeophobia in 21st-Century Britain*. Londres: Profile, 2003, p. 285.

³⁷⁵ Pierre-André Taguieff: *La nouvelle judéophobie*. Paris: Mille et une nuits, 2002, p. 130.

principales caractéristiques de la nouvelle «judéophobie» sont, entre autres: l'instrumentalisation massive et virulente de l'antiracisme à des fins antijuives, ce qu'a illustré la conférence des Nations unies contre le racisme tenue à Durban (2001) où le sionisme a été assimilé au «racisme et à la discrimination»; la banalisation des représentations et des arguments annexes du négationnisme et les doutes exprimés concernant le «Shoah-business» et le nombre de victimes juives; la légitimation d'un nouvel anticolonialisme, anti-américanisme, anti-impérialisme et les critiques radicales de la mondialisation néo-libérale; enfin, la diffusion massive du mythe des «bons Palestiniens» comme victimes innocentes.

Taguieff rappelle que la «judéophobie» fondée sur l'antiracisme, l'antinationalisme et l'antimondialisme a supplanté l'antisémitisme raciste et nationaliste des années 1930. Il évoque la tragique inversion de la «lutte contre le racisme» qui a pendant longtemps également englobé la lutte contre l'antisémitisme.³⁷⁶

Dina Porat, de l'Institut Stephen Roth pour l'étude de l'antisémitisme et du racisme contemporains à l'université de Tel Aviv, indique que, «pour la première fois dans l'histoire de l'antisémitisme, le théâtre principal des opérations n'est plus le monde chrétien, mais le monde musulman».³⁷⁷

Julius Schoeps, professeur à l'université de Potsdam et directeur du centre Moses Mendelssohn, affirme ne pas avoir été capable de détecter un «nouvel antisémitisme» en Allemagne et qu'il serait plus approprié de parler d'une continuité du préjugé antisémite. Schoeps pense qu'il serait trompeur de faire la distinction entre un antisémitisme «ancien» et un antisémitisme «nouveau». D'après lui, les images négatives du Juif sont restées pratiquement les mêmes au cours des dernières décennies. Cependant, la nouveauté réside, selon Schoeps, dans le fait que le conflit du Moyen-Orient est devenu un catalyseur de l'«ancien» antisémitisme. Eu égard à la politique d'Israël envers les Palestiniens, beaucoup de gens osent aujourd'hui exprimer toutes les critiques qu'ils ont toujours voulu adresser aux Juifs.³⁷⁸

Christian Sterzing, ancien membre du *Bundestag* allemand, confirme le point de vue de Julius Schoeps en disant que l'antisémitisme actuel en Allemagne pourrait être qualifié d'antisémitisme ancien dans un habillage nouveau. Il évoque à cet égard ce que d'aucuns qualifient d'«antisémitisme secondaire»,³⁷⁹ un antisémitisme qui existe non pas malgré l'Holocauste, mais en raison du fait que l'Holocauste ne permet pas de construire un passé allemand et une identité allemande entièrement positifs. Par conséquent, d'après Sterzing, certaines déclarations critiques envers

³⁷⁶ Ibid. p. 233.

³⁷⁷ Dina Porat: (Titre en Hébreu). Communication à l'université de Tel Aviv, novembre 2002. In: *Is there a New Anti-Semitism?* Tel Aviv, 2003, p. 29.

³⁷⁸ Julius Schoeps: «Die Gewalt im Nahen Osten und der wachsende Antisemitismus in Deutschland.» Communication à l'université de Tel Aviv, novembre 2002. In: *Is there a New Anti-Semitism?* Tel Aviv, 2003, pp. 21-28.

³⁷⁹ Voir le chapitre sur l'antisémitisme dans les pays de l'UE depuis 1945.

Israël faites par des Allemands donnent l'impression d'être des tentatives de blanchir le passé nazi.³⁸⁰

D'un autre côté, Elie Barnavi, professeur à l'université de Tel Aviv, affirme que «l'antisémitisme à l'ancienne» a cessé d'exister en France et a été supplanté par un «antisionisme virulent relayé par le discours de l'extrême-gauche».³⁸¹

Cependant, les points de vue exprimés par Barnavi et Taguieff sont remis en cause par les résultats de l'analyse de Nonna Mayer, directrice de recherche au Centre d'étude de la vie politique française (CEVIPOF), et de la récente enquête réalisée par la Commission nationale consultative des droits de l'homme (CNCDH).³⁸² Nonna Mayer indique que, malgré les précautions dont il faut faire preuve pour en établir la signification, les résultats de l'enquête montrent que les attitudes antisémites en France n'ont pas connu de hausse significative entre 1988 et 2002 et n'ont pas changé de nature. Ceux qui refusent d'admettre que les Juifs sont des «Français comme les autres» sont également ceux qui ont des chances de refuser les Arabes, les Musulmans et les immigrés.³⁸³ Elle estime que la plupart des racistes et des antisémites se retrouvent encore dans les rangs de l'extrême-droite.³⁸⁴

DÉFINIR ET CONCEPTUALISER L'ANTISEMITISME

Définition de travail de l'antisémitisme

La recherche de points communs entre les différentes approches de définition de l'antisémitisme permet de retrouver deux aspects récurrents:

- 1) toutes les définitions de l'antisémitisme, ou presque, parlent d'attitudes et/ou d'activités hostiles à l'encontre des Juifs, et
- 2) un nombre considérable de définitions ajoutent que l'hostilité est dirigée contre les Juifs «en tant que Juifs»³⁸⁵, ou contre les Juifs «parce qu'ils

³⁸⁰ Christian Sterzing: «Aktuelle Entwicklungen antisemitischer Tendenzen in Deutschland.» Communication à l'université de Tel Aviv, novembre 2002. In: *Is there a New Anti-Semitism?* Tel Aviv, 2003, pp. 89-97.

³⁸¹ Elie Barnavi: «Le nouvel antisémitisme en France.» Communication à l'université de Tel Aviv, novembre 2002. In: *Is there a New Anti-Semitism?* Tel Aviv, 2003, pp. 61-65.

³⁸² Nonna Mayer: «Antisémitisme et judéophobie en France en 2002.» In: Commission Nationale Consultative des Droits de l'Homme: *La lutte contre le racisme et la Xénophobie. Rapport d'activité 2002*, Paris 2003, pp. 97-107.

³⁸³ Ibid. pp. 103f.

³⁸⁴ Ibid. p. 104.

³⁸⁵ Helen Fein: «Dimensions of Antisemitism: Attitudes, Collective Accusations and Actions.» In: Helen Fein (ed.): *The Persisting Question. Sociological Perspectives and Social Contexts of Modern Antisemitism.* (Current Research on antisemitism, vol. 1, ed. by Herbert A. Strauss et Werner Bergmann). Berlin, New York: de Gruyter, 1987, p. 67.

sont Juifs»³⁸⁶, ou contre les Juifs «en raison de leur appartenance ou de leur identité religieuses ou raciales réelles ou supposées».³⁸⁷

Alors que le premier des deux aspects mentionnés ci-dessus prévaut dans les définitions de l'antisémitisme, c'est le second qui constitue en fait la prémisse de base pour une définition et une identification exactes de l'antisémitisme. **Ce n'est que lorsque la mention «en tant que Juifs» est ajoutée que nous pouvons conclure à la possibilité de parler d'antisémitisme dès lors que des Juifs (ou des non-Juifs) sont agressés parce qu'ils sont (ou sont pris pour) des Juifs.** Nous examinerons cet aspect plus en détail ultérieurement mais, d'ores et déjà, deux conséquences apparaissent évidentes: la première, c'est que toutes les hostilités contre les Juifs ne peuvent pas être qualifiées d'antisémites, et la deuxième que les non-Juifs peuvent devenir la cible de l'antisémitisme.

Afin d'approfondir l'étude de ce point et de parvenir à une définition susceptible (dans la mesure du possible) d'être appliquée au cours de la collecte et de l'analyse de données sur l'antisémitisme, nous ferons appel à quelques-unes des remarques faites par Brian Klug concernant la définition de l'antisémitisme.

Klug propose la définition de travail suivante de l'antisémitisme: «une forme d'hostilité à l'encontre des Juifs en tant que Juifs, dans laquelle les Juifs sont perçus autrement que ce qu'ils sont».³⁸⁸ Cette définition contient une variation importante par rapport à notre définition initiale, «l'hostilité à l'encontre des Juifs en tant que Juifs», car Klug insiste sur le fait que l'antisémitisme n'est pas une hostilité contre les Juifs tels qu'ils sont, mais contre les «Juifs» tels qu'ils sont perçus par l'idéologie antisémite. En d'autres termes, nous parlons d'hostilité contre les Juifs représentés par «le Juif», lequel n'est pas un Juif réel, mais un Juif imaginaire, avec des caractéristiques imaginaires. Certains traits communément attribués aux Juifs dans le passé font dorénavant partie intégrante de ce qui constitue, aux yeux des antisémites, «le Juif (imaginaire)». Dans une analyse de la littérature antisémite allemande des années 1930 et 1940, c'est-à-dire la période du national-socialisme, qui offre une image condensée du système idéologique des convictions racistes antisémites, Nina Eger et Alexander Pollak ont identifié six catégories de stéréotypes antisémites du «Juif».³⁸⁹

- des stéréotypes antisémites concernant le caractère fourbe, tordu et perfide du «Juif»,
- des stéréotypes antisémites concernant l'origine étrangère et l'altérité du «Juif»,

³⁸⁶ Martin Luther King Jr.: «Letter to an antiZionist friend». *Saturday Review*, 47, août 1967, p. 76. reprise dans M. L. King Jr., *This I Believe: Selections from the Writings of Dr. Martin Luther King Jr.* (New York, 1971), pp. 234-235.

³⁸⁷ Voir UK RAXEN 4 *Racial Violence Report*, 2003.

³⁸⁸ Brian Klug: «The collective Jew: Israel and the new antisemitism.» In: *Patterns of Prejudice*, Vol. 37, No. 2, juin 2003, Routledge, pp. 122f.

³⁸⁹ Voir Alexander Pollak et Nina Eger: «Antisemitismus mit Anspielungscharakter.» In: Anton Pelinka, Ruth Wodak (ed.): *Politik der Ausgrenzung*. Vienne: Czernin, 2002, pp. 187-210.

- des stéréotypes antisémites concernant l'irréconciliabilité, l'hostilité et l'agitation du «Juif»,
- des stéréotypes antisémites concernant le talent commercial et la relation à l'argent du «Juif» (image du «Juif» comme pire incarnation du capitaliste),
- des stéréotypes antisémites concernant la nature corrompue du «Juif»,
- des stéréotypes antisémites concernant une «conspiration juive mondiale» et le «pouvoir et l'influence des Juifs».

À ces six catégories de croyances racistes antisémites, il est possible d'en ajouter une septième, le mythe chrétien antijuif du «Juif» «assassin du Christ»³⁹⁰, mythe qui n'a pas été explicitement intégré à l'antisémitisme raciste du national-socialisme. Néanmoins, comme le rappellent les historiens Marvin Perry et Frederick M. Schweitzer, la définition du «Juif» comme un Autre étranger, s'est appuyée sur les opinions et les mythes transmis par l'antijudaïsme chrétien de la première heure.³⁹¹

Pour l'antisémite, la figure imaginaire du «Juif» décrite plus haut, est la seule image vraie. Par conséquent, d'après Klug, «la meilleure définition» de l'antisémitisme repose «non pas sur l'attitude à l'égard des Juifs en tant que personnes physiques, mais sur la définition du “Juif”», parce que l'antisémitisme ne s'exprime pas par une attitude unique, comme par exemple l'hostilité. Comme l'indique Klug, «la jalousie et l'admiration peuvent aussi accompagner le discours antisémite». Pour lui, l'antisémitisme est, pour faire bref, «le processus qui transforme les Juifs en “Juifs”». ³⁹² Il conviendrait d'ajouter à ce stade que l'antisémitisme est le processus qui transforme non seulement les Juifs en «Juifs», mais aussi n'importe qui (qu'il soit juif ou non) en «Juif». On comprendra alors que l'antisémitisme se caractérise essentiellement par

«des actes ou attitudes fondés sur la perception de tout sujet social (que ce soit un individu, un groupe, une institution ou un État) comme étant “le Juif (fourbe, corrompu, conspirateur, ...)”».

Il faut souligner que l'antisémitisme n'est pas une simple forme de stigmatisation quotidienne qui peut être abordée aisément. La perception d'un sujet social comme étant «le Juif» (caractérisé par les six ou sept catégories de croyances stéréotypées décrites ci-dessus) va au-delà des classements et des généralisations auxquels nous avons tous recours dans la vie de tous les jours. Le fait de croire à l'image stéréotypée du «Juif» revient, à l'extrême, à s'approprier un système de croyances fermé concernant la façon d'être du

³⁹⁰ Le mythe du «Juif» «assassin du Christ (assoiffé de sang)» a été perpétué jusqu'à nos jours à travers le mythe du meurtre rituel juif. Voir Marvin Perry et Frederick M. Schweitzer: *Antisemitism: Myth and Hate from Antiquity to the Present*. New York: Palgrave Macmillan, 2003, pp. 2 et suivantes.

³⁹¹ Perry et Schweitzer 2002, p. 7.

³⁹² Brian Klug: «The collective Jew: Israel and the new antisemitism.» In: *Patterns of Prejudice*, Vol. 37, No. 2, juin 2003, Routledge, pp. 122 et suivantes.

«Juif» et la manière avec laquelle il manipule le monde – le danger de ce système de croyances étant qu'il ne comporte aucune porte de sortie, dans la mesure où, précisément, tous les arguments contre l'antisémitisme peuvent être interprétés et évacués comme le résultat de la «puissance juive» et de la «conspiration juive mondiale».

Le «nouvel antisémitisme»

D'un point de vue analytique, nous pouvons distinguer deux aspects possibles du passage d'un «ancien» à un «nouvel» antisémitisme:

- 1) des changements «internes» concernant la nature même de l'antisémitisme, à travers une redéfinition du «Juif» (par exemple, en ajoutant une nouvelle caractéristique au «Juif» imaginaire);
- 2) des changements «externes» concernant la manifestation de l'antisémitisme dans la vie politique, les médias et la vie de tous les jours, ou concernant de nouvelles façons de diffuser l'antisémitisme, de nouveaux groupes d'antisémites (actifs), ou des changements au niveau de la qualité ou du nombre des actes antisémites.

Concernant le deuxième aspect, on trouve pratiquement un consensus de la quasi-totalité des participants au débat actuel sur le «nouvel antisémitisme» qui s'accordent à affirmer qu'il y a eu une augmentation significative des agressions verbales et physiques à l'encontre des Juifs ou des institutions juives depuis l'année 2000. La plupart des participants sont également d'accord pour dire que cette augmentation doit être examinée dans le cadre des développements politiques au Moyen-Orient. Par ailleurs, ce sont surtout les partisans de l'opinion selon laquelle il existe de fait un «nouvel antisémitisme» qui font état de nouvelles sources d'antisémitisme, de nouveaux groupes de délinquants ou de nouvelles coalitions entre des organisations extrémistes ayant trouvé dans l'antisémitisme un point de référence commun. De plus, les adeptes d'un «nouvel antisémitisme» indiquent pour la plupart l'émergence d'un nouveau visage de l'antisémitisme dans le public; ils soutiennent que les dernières décennies ont vu le maquillage de l'antisémitisme en antisionisme ou en critique d'Israël, ou en idéologies d'opposition telles que l'antiracisme ou l'anti-impérialisme. D'autres font remarquer que de nouveaux canaux de communication, notamment l'Internet, sont responsables de la propagation rapide des théories de la conspiration. Jusqu'ici, tous ces «nouveaux aspects» de l'antisémitisme contemporain concernent des aspects «externes», c'est-à-dire l'aspect public et le «nouveau visage» de l'antisémitisme.

Concernant le premier aspect, toutefois, très peu de participants au débat traitent de changements éventuels au niveau de la nature même de l'antisémitisme. La question, à ce niveau, est de savoir si l'image du «Juif» raciste ou impérialiste qui est identifiée par les adeptes d'un «nouvel antisémitisme» comme faisant partie de l'idéologie antisémite contemporaine constitue, de fait, un nouveau trait de la construction de l'image du Juif imaginaire. Bien qu'il ne soit pas possible de

donner une réponse définitive à cette question, dans la mesure où le débat se poursuit, on peut dire que ces images faisaient déjà partie, du moins implicitement, des «anciens» stéréotypes du «Juif».

Antisémitisme et antisionisme

Maintenant, penchons-nous de nouveau sur cette question cruciale: comment définir le point à partir duquel les expressions anti-israéliennes et antisionistes peuvent être considérées comme antisémites. Si nous suivons notre définition de l'antisémitisme, la tâche n'est pas ardue. Selon notre définition, les attitudes et les expressions anti-israéliennes ou antisionistes sont antisémites lorsque Israël est perçu comme représentatif du «Juif», c'est-à-dire représentatif des traits attribués à l'image antisémite du «Juif».³⁹³ Si c'est le cas, on peut parler d'hostilité antisémite à l'égard d'Israël, le «Juif» du stéréotype.

Mais qu'en est-il dans le cas contraire, si les Juifs sont perçus comme représentatifs d'Israël? Qu'en est-il si les Juifs sont critiqués ou offensés en raison de la politique d'Israël à l'égard des Palestiniens? Si nous nous en tenons à notre définition, alors, à proprement parler, il nous faudrait qualifier l'hostilité à l'égard des Juifs en tant qu'«Israéliens» d'antisémite uniquement si elle est fondée sur la perception sous-jacente d'Israël représentant «le Juif». Si ce n'est pas le cas, il nous faudrait alors considérer l'hostilité envers les Juifs en tant qu'«Israéliens» comme *non* véritablement antisémite, parce que cette hostilité n'est pas fondée sur les stéréotypes antisémites des Juifs. Toutefois, ceci ne signifie pas qu'une telle hostilité à l'égard des Juifs devrait être exclue des activités de surveillance. Dans tous les cas, il existe trois bonnes raisons de surveiller attentivement l'hostilité envers les Juifs en tant qu'«Israéliens»:

- Premièrement, pour les victimes de ces hostilités, qu'elles soient agressées en tant que «Juifs» ou en tant qu'«Israéliens» ne fait aucune différence.
- Deuxièmement, il est très difficile – et dans la plupart des cas impossible – de connaître la pensée et les intentions «véritables» de ceux qui commettent des actes hostiles contre les Juifs.
- Troisièmement, toutes les agressions contre les Juifs, qui sont basées non pas sur les stéréotypes antisémites, mais sur la généralisation (erronée) selon laquelle les Juifs seraient des «Israéliens», doivent être considérées, selon les termes de l'EUMC, comme des «attitudes et des comportements sociaux qui constituent une menace sérieuse pour les valeurs européennes fondamentales et pour la démocratie».

Ce qu'il ne faut pas considérer comme antisémite et ce qui, par conséquent, n'a pas besoin d'être observé en tant que tel, c'est l'hostilité à l'égard d'Israël comme un pays que l'on critique en ce qui concerne sa politique concrète. Pour ceux qui,

³⁹³ Ne pas confondre l'opinion antisémite qui voit en Israël le représentant du stéréotype du «Juif» avec le fait qu'Israël est un État juif, comme il se définit lui-même.

comme nous, souhaitent attribuer l'étiquette de l'antisémitisme sans se tromper, il importe peu que la critique à l'égard d'Israël pour ce qu'il est et pour ce qu'il fait soit injuste, équilibrée ou tendancieuse. Dans la plupart des cultures politiques, les représentants politiques souhaitent avant tout présenter leur cas de la manière la plus convaincante possible et non la plus équilibrée possible. Par conséquent, il serait par exemple de l'intérêt d'un représentant palestinien de faire une critique tendancieuse d'Israël et de broser un tableau exagéré de ses violations des droits de l'homme, sans que cette critique tendancieuse soit pour autant en elle-même antisémite. Elle ne devient antisémite que si le point de référence sous-jacent est l'assimilation d'Israël au «Juif» (du stéréotype).

La critique d'Israël en raison de sa politique peut préoccuper à la fois Israël lui-même et ceux qui se soucient de sa bonne réputation. Toutefois, on note une exception importante: la critique d'Israël devrait devenir un sujet de préoccupation publique dès lors qu'il existe des preuves explicites qu'elle provoque des attaques contre les Juifs.

Concernant le problème de la possibilité de dire clairement si, par exemple, une attaque contre Israël dans la presse vise Israël en tant que «Juif» ou Israël en tant qu'État, il convient de noter qu'il y aura toujours des cas où la distinction analytique ne pourra jamais être établie. Un certain nombre de suggestions et de lignes directrices liées à des outils d'analyse et à des indicateurs (comme ceux de Jonathan Freedland et de Peter Pulzer) peuvent être utiles, mais on doit toujours se rappeler que les exemples concrets d'agression verbale contre Israël ne peuvent, en fait, être jugés qu'en fonction du contexte historique, politique et situationnel dans lequel ils ont lieu et en fonction de celui qui en est à l'origine. Pulzer reconnaît cela lorsqu'il déclare que la décision de qualifier une critique particulière d'antisémite ou non dépend du contexte.³⁹⁴ Par conséquent, pour pouvoir tirer des conclusions valides concernant les textes où Israël est critiqué, nous devons effectuer des analyses exhaustives et systématiques qui permettront de dégager les différentes interprétations possibles, tenir compte du contexte dans lequel ils ont été produits ainsi que du contexte dans lequel ils ont été reçus et recourir systématiquement aux outils méthodologiques fournis par les différentes disciplines des sciences sociales.

³⁹⁴ Peter Pulzer: «The new antisemitism, or when is a taboo not a taboo?» In: Paul Iganski et Barry Kosmin (eds.): *A New Antisemitism? Debating Judeophobia in 21st-Century Britain*. Londres: Profile, 2003, pp. 96 et suivantes.

2.2. EVALUTATION DES DONNEES NATIONALES EUMC – RAXEN

2.2.1. BELGIQUE

I. DEFINITION DE L'ANTISEMITISME

QUELS SONT LES TYPES DE DEFINITIONS UTILISEES COMME REFERENCE ET/OU UTILISEES PAR LE PFN?

Le rapport du PFN belge fait référence au cadre juridique belge qui comprend deux lois relatives – du moins dans une certaine mesure – à la lutte contre l'antisémitisme: la loi antiraciste de 1981 et la loi antinégationniste de mars 1995.

Le point focal national belge ne donne pas de définition de l'antisémitisme en soi mais s'appuie pour son rapport sur la(les) définition(s) selon les deux lois précitées. Alors que la loi antiraciste, telle qu'elle est citée dans le rapport du PFN belge, n'utilise pas le terme «antisémitisme» ou un autre terme évoquant de façon explicite le phénomène de l'antisémitisme, la loi antinégationniste concerne un aspect particulier de l'idéologie antisémite, à savoir la négation du génocide commis par le régime national-socialiste allemand. Cette dernière loi, malgré le fait qu'elle ne se limite pas au génocide contre les Juifs européens, couvre les grandes lignes d'un phénomène qui peut être subsumé sous le terme d'«antisémitisme secondaire».

S'agissant de la «recrudescence récente de l'antisémitisme qui pourrait s'expliquer en grande partie par des événements internationaux tels que la seconde Intifada», le PFN belge évoque dans son rapport 2003 une nouvelle «forme d'antisémitisme» qui se manifeste par «des actes isolés contre des membres de la communauté juive». Dans ce contexte, le CECLR en tant que PFN belge fait remarquer

«que l'amalgame entre la répression de l'armée israélienne exercée dans les territoires occupés et le génocide est erroné et très dangereux. Ce genre de confusion de concepts favorise les idées négationnistes et peut inciter à la discrimination raciale. Le CECLR désapprouve également l'apparition de discours extrémistes et xénophobes diffusés sur l'Internet par des membres de la communauté juive.»

QUELS SONT LES TYPES DE DEFINITIONS (LE CAS ECHEANT) APPLIQUEES PAR LES ORGANISMES DE COLLECTE DES DONNEES MENTIONNES DANS LES RAPPORTS DU PFN?

Comme évoqué précédemment, le PFN belge fait référence à deux définitions juridiques relatives au racisme et à la négation du génocide allemand.

Y A-T-IL DES PROBLEMES FORMULES EN CE QUI CONCERNE LA DEFINITION DE L'ANTISEMITISME?

Aucun problème de ce type n'est formulé par le PFN belge qui précise toutefois qu'il ne peut garantir la fiabilité et la validité des données sur les incidents et actes antisémites fournies par d'autres organismes de collecte de données.

II. ÉTUDE ET EVALUATION DES DONNEES EXISTANTES SUR L'ANTISEMITISME

QUI COLLECTE – SELON LES RAPPORTS DU PFN – LES DONNEES SUR L'ANTISEMITISME EN BELGIQUE?

Les rapports du PFN belge citent un organisme public, le CECLR, et cinq ONG en tant qu'organismes de collecte de données sur l'antisémitisme. Cependant, seuls trois de ces organismes, le CECLR lui-même, le BESC (Bureau exécutif de surveillance communautaire) et le CKJGA (*Coördinatie comité van de joodse gemeenten van Antwerpen*), sont explicitement cités pour avoir fourni les données concrètes sur l'antisémitisme présentées dans les rapports du PFN. Les données externes reçues et traitées par le CECLR (en tant que PFN belge) n'ont pas été évaluées/étudiées. Ces données externes présentées dans les rapports du PFN, notamment celles fournies par le BESC, peuvent donc – de l'avis même du PFN - ne pas être fiables et valides.

CECLR

Le Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme (CECLR) a été créé le 15 février 1993 en tant qu'organisme chargé de la lutte contre le racisme et la xénophobie en remplacement de la commission royale sur la politique d'immigration. Le CECLR publie un rapport annuel qui recense les derniers développements en matière de racisme, d'antisémitisme et de xénophobie ainsi que les plaintes déposées à ce sujet (voir <http://www.diversiteit.be/>).

MRAX

Les rapports RAXEN du PFN belge mentionnent le MRAX en tant qu'organisation non gouvernementale bruxelloise et francophone chargée de la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la xénophobie qui recense également les plaintes. S'agissant des données précises sur l'antisémitisme pour 2002 et 2003, le MRAX n'est toutefois pas cité comme source de données.

www.antisemitisme.be et le CKJGA (Coördinatie comité van de joodse gemeenten van Antwerpen)

Ce site Internet est cité dans les rapports du PFN comme proposant un aperçu intéressant sur les actes et incidents antisémites commis en Belgique. Le PFN belge l'utilise comme source de données principale concernant les actes et incidents antisémites pour les années 2002 et 2003. Le PFN précise toutefois qu'il ne peut garantir la fiabilité et la validité des informations de ce site.

Forum des organisations juives d'Anvers

Le Forum des organisations juives d'Anvers a rapporté au CECLR plusieurs incidents antisémites cités dans les rapports du PFN.

www.resistances.be

Le magazine *RésistanceS* sur l'Internet a ouvert un dossier sur l'antisémitisme (<http://www.resistances.be/antisem01.html>). Le rapport du PFN belge ne fait pas davantage référence à ce magazine.

QUEL EST LE TYPE DE DONNEES RECUEILLIES PAR LES DIFFERENTS ORGANISMES DE COLLECTE DES DONNEES?

a) Données sur les actes antisémites

Concernant la disponibilité et la qualité des données concrètes sur les actes d'antisémitisme, le PFN belge fait remarquer qu'il n'existe actuellement aucun système de suivi pouvant fournir des données fiables et valides sur l'antisémitisme. Pour l'heure, l'étendue de l'antisémitisme en Belgique ne peut donc être estimée de façon objective.

2002

Le CECLR recense les plaintes individuelles concernant toutes les formes de racisme. En outre, l'organisation emploie un personnel qualifié (juristes et sociologues), qui traite directement les plaintes individuelles. Un nombre total de 1 316 plaintes pour racisme a été enregistré en 2002 par le CECLR, lequel a qualifié une plainte sur quatre comme relevant du «racisme».

Le rapport 2003 du PFN signale une augmentation des incidents antisémites depuis 2000. Sur les 1 316 plaintes déposées auprès du CECLR, 14 concernaient des actes d'antisémitisme (dont deux ont été déclarées «irrecevables» par le CECLR).

Outre les plaintes enregistrées par le CECLR, le PFN belge a fourni pour l'année 2002 une liste d'incidents jugés antisémites dont 4 attaques contre des synagogues qualifiées de «violence extrême», des actes de harcèlement contre une famille juive classés dans les cas de «violence extrême» et de «dommage et violation de propriété», et un cas d'insulte et de menace proférées contre un enseignant juif. Le CECLR a par ailleurs signalé des cas où «des pancartes antisémites ont été érigées et des slogans antisémites ont été scandés lors de plusieurs manifestations de soutien au peuple palestinien ou contre la guerre en Iraq» (par ex. en avril et en

novembre 2002). Dans ce contexte, le CECLR souligne que «l'amalgame entre la répression de l'armée israélienne exercée dans les territoires occupés et le génocide est faux et très dangereux». Le CECLR rapporte qu'il a introduit en 2002 une action en justice concernant cinq actes antisémites qui sont encore en cours d'examen.

S'agissant de la période entre le 15 mai et le 15 juin, le CECLR a fourni, dans le cadre d'une «activité de réponse rapide» relative à l'antisémitisme, les données complémentaires suivantes: actes de violence physique envers les Juifs: 4 incidents; agressions verbales/discours de haine à l'égard des Juifs: 4 incidents.

Soixant-deux actes d'hostilité à l'égard de la communauté juive ont été enregistrés sur www.antisemitisme.be pour l'année 2002, la majeure partie (45) ayant eu lieu à Bruxelles. Trente-neuf actes antisémites ont été commis contre des personnes et 23 contre des édifices de la communauté juive.

2003

Concernant la liste des actes antisémites recensés en 2003, le CECLR s'est appuyé principalement sur les informations recueillies et publiées par le site <http://www.antisemitisme.be/>. Le CECLR a structuré ces informations conformément aux lignes directrices 2003 de l'EUMC.

Les données suivantes sur les actes antisémites commis en 2003 ont été recueillies et publiées par <http://www.antisemitisme.be/> et catégorisées par le CECLR conformément aux lignes directrices de l'EUMC:

- Extrême violence: 1 incident.
- Agression: 5 incidents.
- Dommage et violation de propriété: 4 incidents.
- Menace: 2 incidents.
- Comportement hostile: 4 incidents.

b) Données sur les victimes et auteurs d'actes antisémites

Les rapports du PFN citent plusieurs exemples d'actes antisémites dont les auteurs sont identifiés. Cependant, la preuve est apportée pour deux de ces cas seulement, pour assurer la fiabilité des données. Concernant les victimes d'incidents antisémites, le PFN signale que d'une manière générale en 2002, plusieurs institutions et membres de la communauté juive ont été la cible d'actes de violence antisémite.

Le PFN conclut, s'agissant des auteurs d'actes antisémites:

«Dans l'ensemble, l'antisémitisme est localisé principalement au sein de minorités politiques ou de mouvements intégristes politico-religieux qui le propagent auprès de groupes de jeunes issus de l'immigration arabo-

musulmane. Les organisations d'extrême-droite profitent manifestement des tensions entre Israël et l'Autorité palestinienne pour monter les différents acteurs les uns contre les autres, y compris en Belgique. »

Par ailleurs, le CECLR, en tant que PFN belge, affirme concernant l'enregistrement et la validation des données sur les victimes et auteurs d'actes antisémites:

«En raison de l'absence de données systématiques sur les violences raciales, il est très difficile d'analyser les caractéristiques personnelles des victimes et des auteurs d'actes de violence raciale. À ce jour, nous ne disposons pas des informations nécessaires à cette analyse.»

c) Données sur la reproduction des stéréotypes antisémites dans les organes de presse

Aucune donnée de ce type n'est fournie par le PFN.

d) Données sur les organisations et partis antisémites (ainsi que leurs activités)

Vrij Historisch Onderzoek

Les rapports du PFN citent l'organisation d'extrême-droite «*Vrij Historisch Onderzoek*»³⁹⁵ (VHO) qui diffuse activement

«la négation des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité commis durant la Seconde Guerre mondiale, soutenue par plusieurs branches francophones, dont l'organisation néonazie l'Assaut.»

Le VHO a toutefois considérablement réduit ses activités suite à la loi antinégationniste du 23 mars 1995, à des plaintes déposées contre lui et à l'ouverture d'une enquête judiciaire par le parquet d'Anvers. Par ailleurs, en octobre 2000, pour la première fois, un militant du parti politique «*Vlaams Blok*» a été condamné pour propagation de propos négationnistes.

Ligue arabe européenne (LAE)

Le 6 juin 2002, une plainte a été déposée auprès du CECLR contre Dyab Abou Jahjah, président de la Ligue arabe européenne (LAE), au motif que le site Internet de cette organisation «incite ouvertement à la haine, à la discrimination et/ou à la violence à l'encontre de la communauté juive ».

e) Données sur les écrits antisémites

Les rapports du PFN font référence à une affaire judiciaire sur la diffusion de textes négationnistes en 2002 et à neuf autres cas de condamnations ou de plaintes déposées auprès du CECLR en 2003 concernant la diffusion auprès du public de

³⁹⁵ Traduction: Recherche historique libre.

textes comportant des allégations négationnistes ou antisémites. Un des neuf cas recensés en 2003 concerne la condamnation des deux principaux instigateurs de l'organisation VHO à un an de prison avec sursis et à une amende de 2 500 euros pour violation de la loi antinégationniste de 1995 et de la loi antiraciste de 1981. Un autre cas concerne des plaintes déposées auprès du CECLR relatives à des allégations antisémites contenues dans un livre scolaire flamand du secondaire. Ces plaintes se sont soldées par la destruction immédiate du stock de livres scolaires existants par l'éditeur qui a dû imprimer une version revue et corrigée. Dans le cadre d'une autre affaire judiciaire, sur la base de la loi antiraciste de 1981, le tribunal a approuvé une plainte déposée par le CECLR concernant des propos antisémites et racistes contenus dans un livre. En outre,

«le CECLR a reçu en 2003 (jusqu'en novembre) trois autres plaintes concernant des éléments antisémites contenus dans des textes (courrier électronique, journaux locaux), et trois plaintes concernant des textes antisémites diffusés sur des sites Internet.»

f) Données sur les recherches scientifiques sociales ou les enquêtes d'opinion sur l'antisémitisme

La Ligue antidiffamation a mené une étude en juin 2002 sur les attitudes des Européens à l'égard des Juifs. Cinq cents entretiens téléphoniques ont été réalisés auprès du grand public belge: 50% des personnes interrogées pensent qu'il est «probablement vrai» que les Juifs sont «plus loyaux envers Israël qu'envers la Belgique», 44% déclarent qu'il est «probablement vrai» que les «Juifs détiennent trop de pouvoir dans le monde des affaires» et 38% défendent le point de vue selon lequel les «Juifs parlent encore trop de l'Holocauste».³⁹⁶

COMMENT LES DONNEES SONT-ELLES CATEGORISEES/ANALYSEES PAR LE PFN?

Les données sont catégorisées selon deux schémas développés par l'EUMC. Certaines données sont fournies avec des commentaires sur l'éventuel manque de fiabilité et de validité. Le PFN n'a pas approfondi l'analyse des données.

QUE PEUT-ON DIRE DE LA REPRESENTATIVITE, DE LA FIABILITE, DE LA VALIDITE ET DE LA COMPARABILITE DES DONNEES PRESENTEES DANS LES RAPPORTS DU PFN? QUE PEUT-ON DIRE DU PHENOMENE DE L'INSUFFISANCE OU DE L'EXCES DE SIGNALEMENT?

a) Représentativité

Selon les rapports du PFN et les données elles-mêmes, il semble évident que les données recueillies et présentées ne couvrent pas tous les cas d'antisémitisme en Belgique pour la période couverte par le rapport et peuvent notamment, en raison du manque d'informations et de preuves, ne pas être représentatives s'agissant de

³⁹⁶ Voir http://www.adl.org/anti_semitism/European_Attitudes.pdf; (16.02.2004).

l'identité des auteurs. Les données ne donnent que quelques indications sur les auteurs et les contextes politiques et sociaux possibles des incidents antisémites, indications qui doivent être prises au sérieux, mais nécessitent des données complémentaires et plus détaillées, ainsi qu'une analyse, notamment pour les projets de recherche scientifique sociale afin d'obtenir des résultats fiables et valides.

b) Fiabilité et validité

La fiabilité et la validité des données fournies par des sources autres que le CECLR ne peuvent être garanties.

c) Comparabilité

On ne peut prétendre que les données recueillies par différentes organisations sont comparables. Toutefois, la méthode commune utilisée pour structurer et regrouper les données des diverses organisations selon les lignes directrices de l'EUMC constitue une approche intéressante pour établir des critères analytiques communs pour évaluer les données.

d) Insuffisance ou excès de signalement

Le PFN mentionne dans ses rapports de façon explicite le problème de l'insuffisance de signalement:

«Ni les plaintes déposées par des organisations telles que le CECLR ou les actes de violence raciale enregistrés par la police ne sont représentatifs du nombre réel d'actes de violence raciale.»

Cependant, les rapports du PFN belge évoquent également, de façon implicite, un phénomène évident d'excès de signalement. Une grande partie des plaintes déposées auprès du CECLR sont soit déclarées «irrecevables», soit ne sont pas directement catégorisées comme étant «racistes» ou «antisémites». Ce phénomène met également en évidence le fait qu'une partie des incidents signalés par des organisations autres que le CECLR pourrait, après évaluation, être déclarée «irrecevable» ou ne pas être attribuée à de l'«antisémitisme».

LES DONNEES EXISTANTES APPORTENT-ELLES DES ELEMENTS DE REPONSE A LA QUESTION DE SAVOIR SI UNE NOUVELLE FORME D'ANTISEMITISME EST APPARUE OU NON?

Même si le PFN belge fait référence à une «nouvelle forme d'antisémitisme» liée à la «recrudescence récente de l'antisémitisme qui pourrait en grande partie être attribuée à des événements internationaux tels que la seconde Intifada», le rapport ne fournit pas de preuves suffisantes, ni d'analyse approfondie pour soutenir cette opinion.

2.2.2. DANEMARK

I. DEFINITION DE L'ANTISEMITISME

QUELS SONT LES TYPES DE DEFINITIONS UTILISEES COMME REFERENCE ET/OU UTILISEES PAR LE PFN?

La définition de travail de l'antisémitisme qui suit est celle utilisée dans le rapport du PFN danois:

«Toute activité ou déclaration hostiles à l'égard des Juifs, de la foi juive et de ses institutions au Danemark. L'antisémitisme ne comprend pas dans ce rapport des commentaires critiques concernant les politiques de l'État d'Israël.»

QUELS SONT LES TYPES DE DEFINITIONS (LE CAS ECHEANT) APPLIQUEES PAR LES ORGANISMES DE COLLECTE DES DONNEES MENTIONNES DANS LES RAPPORTS DU PFN?

On ne trouve aucune référence à une autre définition du terme «antisémitisme» dans le rapport du PFN. Néanmoins, référence est faite au code pénal danois qui interdit les propos racistes. D'après le PFN, l'article 266 b du code pénal a été introduit pour protéger la société des déclarations antisémites en interdisant la diffusion d'expressions de préjugés racistes. Une définition de la discrimination raciale figure dans l'article 266 b, paragraphe 1.³⁹⁷

Y A-T-IL DES PROBLEMES FORMULES EN CE QUI CONCERNE LA DEFINITION DE L'ANTISEMITISME?

Le PFN danois ne fait état d'aucun problème relatif à la définition de l'antisémitisme.

³⁹⁷ Article 266 b du Code pénal: «(1) Toute personne qui, en public ou devant un vaste public, fait une déclaration ou transmet d'autres informations, menaçantes, insultantes ou avilissantes pour un groupe de personnes sur base de leur race, couleur, origine nationale ou ethnique, croyance ou orientation sexuelle, est passible d'une amende, de détention ou d'une peine de prison pour une période ne pouvant excéder deux ans.»

II. ÉTUDE ET EVALUATION DES DONNEES EXISTANTES SUR L'ANTISEMITISME

QUI COLLECTE – SELON LES RAPPORTS DU PFN – LES DONNEES SUR L'ANTISEMITISME AU DANEMARK?

Le service danois de sécurité civile (PET)

D'après le PFN, la police enregistre toutes les plaintes relatives à l'article 266 b (voir ci-dessus). Néanmoins, le nombre de procès en cours et de condamnations n'est pas publié.

Le centre de conseil et de documentation sur la discrimination raciale (DACoRD)

Le centre de conseil et de documentation sur la discrimination raciale est une ONG qui enregistre les actes de discrimination. Elle dispose d'un service téléphonique fournissant gratuitement des conseils juridiques aux personnes qui déclarent avoir fait l'objet de discrimination. Tous les cas sont enregistrés sur la base de données du DACoRD. D'après l'évaluation du PFN, le DACoRD est une petite organisation aux ressources très limitées et donc pas très connue au Danemark, de sorte que même si les données du DACoRD viennent compléter les chiffres du PET, l'ensemble est encore loin de fournir une représentation exacte et exhaustive de l'incidence de la violence raciste au Danemark.

La communauté juive au Danemark

La communauté juive au Danemark enregistre les actes d'antisémitisme qui lui sont signalés, y compris les incidents non repris par d'autres organismes.

QUEL EST LE TYPE DE DONNEES RECUEILLIES PAR LES DIFFERENTS ORGANISMES DE COLLECTE DES DONNEES?

a) Données sur les actes antisémites

Statistiques officielles des autorités nationales concernant les délits racistes

Le PFN note que les données fournies par le PET ne comportent pas de catégorie «antisémitisme». Cependant, elles fournissent des informations sur chaque incident, si bien que les délits peuvent - avec une certaine imprécision toutefois car il y a parfois peu d'informations disponibles - être classés *post facto*. Le PFN souligne dans ce contexte que certains délits se retrouvent dans plusieurs catégories. Selon les statistiques du PET, 22 délits ont été classés en 2002 dans la catégorie "antisémitisme", tandis qu'en 2003 (janvier – septembre) 9 délits étaient enregistrés dans cette même catégorie.

L'un des incidents qui pourrait être qualifié d'«extrême violence» est l'agression d'un commerçant juif le 21 avril 2002. En 2002 et 2003, le PET a enregistré deux incidents pouvant être classés dans la catégorie «agressions» contre des Juifs.

Statistiques non officielles concernant les délits racistes

Comme indiqué précédemment, les statistiques concernant les actes antisémites sont fournies par le centre de conseil et de documentation sur la discrimination raciale (DACoRD) et par la communauté juive.

Sur les 50 incidents enregistrés par la communauté juive et rapportés au DACoRD en 2002, seuls 5 se retrouvent dans les statistiques officielles du PET pour 2002. Les incidents suivants ont été classés selon les catégories fournies par le PET.

Nature des incidents	Nombre d'incidents
Incendie criminel	0
Harcèlement	21
Vandalisme	8
Propagande	3
Menace	9
Trouble	0
Agression physique	9
Total	50

(Données de la communauté juive – Janvier-Novembre 2002)

La communauté juive a enregistré un total de 35 incidents³⁹⁸ pour l'année 2003, dont essentiellement des incidents avec menace et comportement injurieux contre des Juifs. Quatre incidents peuvent être classés comme dommage et violation de propriété.

b) Données sur les victimes et auteurs d'actes antisémites

Au Danemark, d'après le PFN, il faut en général chercher les auteurs d'actes antisémites au sein de groupes appelés «révolutionnaires racistes». Néanmoins, en 2001/2002, à en croire les rapports de la communauté juive danoise, le panorama a quelque peu changé. Les victimes et les témoins d'actes antisémites décrivent désormais les principaux auteurs de ces actes comme de «jeunes hommes d'origine arabe/palestinienne/musulmane».

c) Données sur la reproduction des stéréotypes antisémites dans les organes de presse

³⁹⁸ Ce chiffre n'est pas définitif car il se peut que des informations relatives à d'autres incidents survenus en 2003 soient transmises à la communauté juive en 2004.

Le PFN danois n'a enregistré aucune donnée sur la reproduction des stéréotypes antisémites dans les médias.

d) Données sur les organisations et partis antisémites (ainsi que leurs activités)

Hizb-ut-Tahrir

D'après le PFN, un tract distribué par l'organisation politique «Hizb-ut-Tahrir» et appelant apparemment les Musulmans à tuer tous les Juifs a suscité un débat politique enflammé dans le pays. Le PFN évoque le jugement de la Cour supérieure d'appel de l'Est selon laquelle «le dirigeant de la branche danoise de l'organisation "Hizb-ut-Tahrir" a été condamné pour diffusion d'un tract contenant des remarques humiliantes, insultantes et menaçantes à l'égard des Juifs».

e) Données sur les écrits antisémites

Le PFN souligne que, du fait d'une législation et de pratiques relativement libérales sur les propos racistes au Danemark, l'organisation néo-nazie danoise diffuse assez ouvertement ses écrits antisémites et racistes ainsi que d'autres formes de propagande. Selon le PFN, la distribution de ce matériel, la diffusion par les ondes, etc, sont libres et ni le PET, ni la communauté juive ne les contrôlent.

Pour ce qui est du tract distribué par «Hizb-ut-Tahrir», voir ci-dessus. En outre, «Hizb-ut-Tahrir» dispose d'une page sur Internet.

D'après le PFN, environ la moitié de tous les incidents enregistrés par le PET en 2002 et 2003 peuvent être qualifiés de «menaces» à l'encontre de personnes (au motif de leur confession israélite) ou de Juifs en tant que groupe. Dans ce contexte, Internet et d'autres médias électroniques sont désormais utilisés pour transmettre ou publier des menaces contre les Juifs – situation illustrée par plusieurs décisions de tribunaux danois rendues depuis 2003.

Le DACoRD mentionne une grande quantité de matériel révisionniste danois diffusé sur Internet.

f) Données sur les recherches scientifiques sociales ou les enquêtes d'opinion sur l'antisémitisme

La ligue antidiffamation a effectué en juin 2002 une enquête sur «les attitudes des Européens à l'égard des Juifs». Cinq cents entretiens téléphoniques ont été réalisés auprès du «grand public» danois: 45% des personnes interrogées pensent qu'il est «probablement vrai» que les Juifs sont «plus loyaux envers Israël qu'envers le Danemark», 13% déclarent qu'il est «probablement vrai» que «les Juifs ont trop de pouvoir dans le monde des affaires» et 30% défendent le point de vue selon lequel «les Juifs parlent encore trop de l'Holocauste».³⁹⁹

³⁹⁹ Cf. http://www.adl.org/anti_semitism/European_Attitudes.pdf; page visitée le 16 février 2004.

COMMENT LES DONNEES SONT-ELLES CATEGORISEES/ANALYSEES PAR LE PFN?

Certaines données ont été listées par le PFN sans catégorisation, d'autres ont été classées d'après les catégories du PET et d'autres encore ont été structurées selon les lignes directrices de l'EUMC.

Le PFN commente les différentes approches de la collecte de données et de la catégorisation, distinguant l'approche centrée sur l'auteur de celle prenant plus en compte la victime. D'après son analyse, l'approche centrée sur l'auteur est plutôt celle d'autorités officielles telles que la police. Il se sent pour sa part plus impliqué dans une approche centrée sur la victime, qui est la perspective principale des ONG travaillant dans le domaine du racisme (et dans une certaine mesure celle aussi du PET).

QUE PEUT-ON DIRE DE LA REPRESENTATIVITE, DE LA FIABILITE, DE LA VALIDITE ET DE LA COMPARABILITE DES DONNEES PRESENTEES DANS LES RAPPORTS DU PFN? QUE PEUT-ON DIRE DU PHENOMENE DE L'INSUFFISANCE OU DE L'EXCES DE SIGNALEMENT?

a) Représentativité

D'après le PFN, «la seule approche systématique actuellement disponible réside dans les orientations données par le PET à la police locale sur la façon de signaler ce que l'on peut considérer comme des délits à motivation raciste. De ce fait, les statistiques du PET témoignent de ce qui est perçu en tant qu'acte discriminatoire par les victimes (les personnes portant plainte à la police) et non pas des chiffres réels du niveau de violence raciste au Danemark». Aussi, les signalements des victimes auprès des ONG ont-ils une importance particulière en tant que matériel complémentaire malgré leur manque de validité.

b) Fiabilité et validité

Étant donné qu'il n'y a pas de méthode uniforme de catégorisation, ni d'évaluation des données et qu'aucune définition commune de l'antisémitisme n'est appliquée, la fiabilité et la validité des données collectées ne peuvent être garanties.

c) Comparabilité

Cf. ci-dessus «Fiabilité et validité».

d) Insuffisance ou excès de signalement

Le PFN souligne d'une part, que tous les incidents antisémites ne sont pas signalés aux organismes officiels, loin s'en faut et, d'autre part, que tous les incidents signalés ne sont pas motivés par l'antisémitisme.

LES DONNEES EXISTANTES APPORTENT-ELLES DES ELEMENTS DE REPONSE A LA QUESTION DE SAVOIR SI UN NOUVEAU TYPE D'ANTISEMITISME EST APPARU OU NON?

Le PFN danois ne remet pas explicitement en cause la question d'un «nouvel antisémitisme», mais effectue une sorte d'«analyse de cause à effet» concernant le diagnostic d'une évolution parmi les auteurs de délits antisémites:

«Le 11 septembre et les événements politiques en Israël ont conduit à une augmentation des agressions contre la communauté juive au Danemark. Toutefois, les agressions existaient déjà avant le 11 septembre. Les victimes ont toujours décrit les agresseurs comme étant de jeunes hommes d'origine palestinienne/arabe/musulmane, bien que de jeunes femmes aient pris part à certains incidents. Cependant, on a évoqué les néo-nazis comme auteurs possibles de l'incident du cimetière vandalisé. Les agressions sont isolées et se produiraient plutôt lorsque l'occasion se présente - et non à l'initiative de jeunes recherchant activement l'affrontement. En ce sens, ces agressions sont semblables à nombre de celles qu'ont subies les Musulmans après le 11 septembre. La raison de cette hostilité semble être un mélange de réactions à la situation politique en Israël, exacerbées par les écrits et les discours antisémites de certains groupes intégristes islamiques que l'on trouve ici au Danemark et qui légitiment les agressions. Néanmoins, la position des jeunes - qui se sont mis en marge de la société danoise - reflète la position marginalisée des Palestiniens vis-à-vis d'Israël et contribue aussi certainement à l'accumulation de frustrations qui conduisent à ces agressions.»

Le PFN souligne que ces commentaires analytiques constituent des tentatives d'explication et que l'on doit les considérer comme des pistes de recherche plutôt que comme des conclusions définitives.

2.2.3. ALLEMAGNE

I. DEFINITION DE L'ANTISEMITISME

QUELS SONT LES TYPES DE DEFINITIONS UTILISEES COMME REFERENCE ET/OU UTILISEES PAR LE PFN?

Le PFN allemand mentionne deux définitions de l'antisémitisme:

- «L'antisémitisme vise à rabaisser le peuple de confession et d'origine juives ainsi que ses symboles culturels» (cf. Heitmeyer 2002).
- L'antisémitisme est «le préjugé religieux, culturel et racial contre la minorité juive». (Wolfgang Benz, FR, 05/28/02)

QUELS SONT LES TYPES DE DEFINITIONS (LE CAS ECHEANT) APPLIQUEES PAR LES ORGANISMES DE COLLECTE DES DONNEES MENTIONNES DANS LES RAPPORTS DU PFN?

Le PFN allemand souligne que, selon le ministère fédéral de l'intérieur et le ministère fédéral de la justice, il n'existe aucune définition officielle légale. La qualification «antisémite», dans les statistiques pénales, repose sur les motivations de l'auteur et sur les personnes ou biens attaqués.

Y A-T-IL DES PROBLEMES FORMULES EN CE QUI CONCERNE LA DEFINITION DE L'ANTISEMITISME?

Le PFN allemand ne mentionne aucun problème lié à la définition de l'antisémitisme hormis le fait que la définition doit également inclure des formes d'antisémitisme plus subtiles.

II. ÉTUDE ET EVALUATION DES DONNEES EXISTANTES SUR L'ANTISEMITISME

QUI COLLECTE – SELON LES RAPPORTS DU PFN – LES DONNEES SUR L'ANTISEMITISME EN ALLEMAGNE?

KPMD-PMK: «*Kriminalpolizeilicher Meldedienst – Politisch motivierte Kriminalität*» [Service de signalement de la police judiciaire – Criminalité à caractère politique]

Ce nouveau registre opère depuis le 1^{er} janvier 2001 et se fonde sur les motivations des auteurs. Il offre une possibilité de désigner clairement les délits commis par les

auteurs d'extrême-droite, ce que les statistiques ne reflétaient pas suffisamment auparavant.

Statistiques pénales de police (PKS)

Les sources de données les plus importantes enregistrant les délits racistes sont les statistiques pénales de police, compte tenu que les délits d'extrême-droite, xénophobes et antisémites ne sont recueillis par les autorités officielles que de façon large et non systématique. Les statistiques pénales de police enregistrent le nombre d'affaires soumises à une enquête de la police et transmises au procureur fédéral.

QUEL EST LE TYPE DE DONNEES RECUEILLIES PAR LES DIFFERENTS ORGANISMES DE COLLECTE DES DONNEES?

a) Données sur les actes antisémites

2002

En 2002, alors que le nombre total de délits à caractère antisémite diminuait légèrement, le nombre de délits antisémites violents passait de 18 en 2001 à 28 en 2002. Un examen plus approfondi des actes criminels antisémites survenus au cours des six premiers mois de l'année 2002 montre qu'il s'agit principalement de «l'incitation des personnes» (environ 2/3) et de «délits de propagande» (presque 1/5). Au cours de cette période, 8 délits violents ont également été enregistrés. Une comparaison Est-Ouest montre que – contrairement à l'ensemble des actes criminels ayant pour origine les mouvances d'extrême-droite – le nombre d'actes criminels antisémites ne présente pas une fréquence disproportionnée dans les nouveaux États fédéraux par rapport à leur population respective.

2003

Au cours des six premiers mois de l'année 2003, 467 actes criminels antisémites ont été enregistrés, dont 16 délits violents. Quatorze personnes ont été blessées par suite de ces actes.

b) Données sur les victimes et auteurs d'actes antisémites

Données sur les victimes de violence raciste et de délits racistes

Selon le PFN, peu de données sont disponibles sur les victimes de violence raciste. Les statistiques officielles ne fournissent d'informations que sur le nombre de personnes blessées par suite d'une «criminalité à caractère politique» des mouvances d'extrême-droite. Dans le cadre d'une étude réalisée à Francfort, il a été demandé à quelque 800 personnes issues d'un milieu migrant si elles avaient été personnellement victimes de racisme en raison de leurs origines immigrées ou de leur couleur de peau. 36,1% ont indiqué qu'elles avaient déjà subi des insultes

verbales et 10% ont déclaré qu'elles avaient même été agressées physiquement (voir, pour plus de détails, le tableau 9 joint en annexe).⁴⁰⁰

Données sur les auteurs de violence raciste et de délits racistes

Les données sur les auteurs sont fournies par les statistiques officielles de police, qui sont essentiellement de nature quantitative, mais aussi par des études sociologiques qui, outre des évaluations quantitatives, offrent également des analyses qualitatives et sont dès lors à même de fournir des informations générales supplémentaires sur les auteurs.

Le PFN mentionne plusieurs études concernant le milieu socioculturel et les motivations des auteurs de délits racistes.⁴⁰¹ Un profil des délinquants xénophobes a été défini sur la base des résultats de ces études empiriques. La majorité des délinquants sont de sexe masculin et sont âgés de 15 à 24 ans. Par ailleurs, leurs résultats scolaires sont inférieurs à ceux des groupes d'âge respectifs dans l'ensemble de la population. La majorité des suspects ou des auteurs sont des récidivistes et ont déjà un casier judiciaire, tant pour des délits à caractère politique que pour d'autres délits. Cet état de choses indique un chevauchement important entre la criminalité à caractère politique et la criminalité juvénile en général. En ce qui concerne l'affiliation des délinquants aux organisations extrémistes, l'on peut déclarer que 50% des délinquants en Allemagne de l'Ouest, mais seulement 10% en Allemagne de l'Est, ont été enregistrés en tant que skinheads. Il est dès lors permis de conclure que de nombreux délinquants, notamment dans les «nouveaux» États allemands, ne sont pas affiliés à des groupes organisés d'extrême-droite, mais plutôt à des groupes de pairs informels ou spontanés, c'est-à-dire des groupes de jeunes qui passent leur temps libre ensemble. Les actes criminels antisémites, cependant, sont commis par un nombre relativement élevé d'auteurs isolés. Les

⁴⁰⁰ Gaby Straßburger, *Evaluation von Integrationsprozessen in Frankfurt am Main. Studie zur Erforschung des Standes der Integration von Zuwanderern und Deutschen in Frankfurt am Main am Beispiel von drei ausgewählten Stadtteilen im Auftrag des Amtes für multikulturelle Angelegenheiten der Stadt Frankfurt am Main*, [Évaluation des processus d'intégration à Francfort-sur-le-main. Étude visant à déterminer l'état de l'intégration des immigrants et des Allemands à Francfort-sur-le-main à partir de l'exemple de trois quartiers urbains retenus pour le compte de l'office chargé des affaires multiculturelles de la ville de Francfort-sur-le-main], Bamberg, 2001.

⁴⁰¹ Christian Peucker, Martina Gaßebner, Klaus Wahl, «Analyse polizeilicher Ermittlungsakten zu fremdenfeindlichen, antisemitischen und rechtsextremistischen Tatverdächtigen.» [Analyse des dossiers d'enquêtes policières d'auteurs présumés d'actes xénophobes, antisémites et d'extrême-droite] in: Klaus Wahl (éd.): *Fremdenfeindlichkeit, Antisemitismus, Rechtsextremismus. Drei Studien zu Tatverdächtigen und Tätern*. [Xénophobie, antisémitisme, extrême-droite], Berlin 2001, pp. 12-88; Martina Gaßebner, Christian Peucker, Nikola Schmidt, Klaus Wahl, «Analyse von Urteilschriften zu fremdenfeindlichen, antisemitischen und rechtsextremistischen Straftätern.» [Analyse des jugements condamnant des auteurs d'actes xénophobes, antisémites et d'extrême-droite], in: *Wahl 2001*, pp. 89-161; Landeskriminalamt Baden-Württemberg, *Der politisch motivierte Gewalttäter in Baden-Württemberg. Eine tat-/täterorientierte Untersuchung der Jahre 1999 bis 2001*. [L'auteur d'actes de violences pour des raisons politiques dans le Bade-Wurtemberg. Une étude des actes/auteurs au cours des années 1999 à 2001], Stuttgart, 2002; W. Frindte, J. Neumann, *Fremdenfeindliche Gewalttäter - Biografien und Tatverläufe*. [Auteurs d'actes de violences xénophobes – Biographies et déroulement des actes]. Wiesbaden, 2002.

délits étaient essentiellement commis sur le lieu ou à proximité du lieu de résidence de leurs auteurs.

Les résultats relatifs aux attitudes antisémites révèlent des différences entre les auteurs de délits est-allemands et ouest-allemands. Alors que deux tiers (soit 66%) des auteurs est-allemands sont en accord avec les déclarations antisémites, les auteurs ouest-allemands affichent des attitudes antisémites à 100%.

Selon le PFN, les auteurs impliqués dans certains incidents antisémites étaient issus de l'immigration/d'origine musulmane.⁴⁰²

c) Données sur la reproduction des stéréotypes antisémites dans les organes de presse

Le PFN n'a pas recueilli de données de ce genre.

d) Données sur les organisations et partis antisémites (ainsi que leurs activités)

Voir ci-dessous: «Données sur les écrits antisémites».

e) Données sur les écrits antisémites

Selon le PFN, des publications antisémites ou racistes apparaissent de temps à autre. Il convient, toutefois, d'établir une distinction entre les publications d'éditeurs indépendants et celles – périodiques - produites par des organisations particulières. Des exemples de ces dernières relèvent notamment des organes des trois partis d'extrême-droite. Le «*Nationaldemokratische Partei Deutschland*» (Parti national démocrate allemand) (NPD) publie chaque mois le «*Deutsche Stimme*» (la Voix allemande) dont il diffuse 10 000 exemplaires. Les «*Republikaner*» (Républicains) (REP) publient un journal bimensuel du même nom et diffusé à raison de 12 000 exemplaires. L'hebdomadaire «*National-Zeitung/Deutsche Wochen-Zeitung*» (NZ) est l'organe de la «*Deutsche Volksunion*» (Union du peuple allemand) (DVU) et, avec quelque 44 000 exemplaires, est la publication d'extrême-droite la plus diffusée en Allemagne. Ces publications sont signalées par le PFN comme contenant des «tendances antisémites soit latentes, soit manifestes.»

Outre les écrits ouvertement antisémites, qui sont contrôlés par le *Verfassungsschutz* (Office fédéral de la sécurité intérieure), le PFN fait état de cas répétés de publications ayant suscité des débats controversés dans la société allemande en ce qui concerne leurs éventuelles tendances antisémites.

⁴⁰² Toutefois, bien que certaines études aient été réalisées en Allemagne sur les attitudes des migrants et leur intégration dans la société allemande, l'antisémitisme n'a pas fait l'objet d'une attention particulière. Voir, par exemple, Wilhelm Heitmeyer, Joachim Müller, Helmut Schröder: *Verlockender Fundamentalismus. Türkische Jugendliche in Deutschland*. [La séduction du fondamentalisme. Les jeunes turcs en Allemagne] Frankfurt a. M.: Suhrkamp 1997.

- f) Données sur les recherches scientifiques sociales ou les enquêtes d'opinion sur l'antisémitisme

Brähler/Niedermayer (2002)

Dans le cadre de l'enquête réalisée par Niedermayer und Brähler, 1 050 Allemands de l'Ouest et 1 001 Allemands de l'Est ont été interrogés. 25% des personnes interrogées affichaient des attitudes xénophobes et 12% des attitudes antisémites. L'antisémitisme se faisait jour dans les mentions suivantes: «les Juifs disposent encore d'une trop grande influence à l'heure actuelle», «les Juifs ont plus souvent recours à des manigances que les autres personnes pour obtenir ce qu'ils désirent» et «les Juifs sont un peu excentriques et bizarres et ne s'intègrent pas réellement dans notre société». Selon cette enquête, les Allemands de l'Ouest affichaient des tendances antisémites plus marquées que les Allemands de l'Est (14% contre 5%).⁴⁰³

Fuchs/Lamnek/Wiederer (2003):

Dans le cadre de cette étude, 5 042 élèves bavarois ont été interrogés, par le biais de questionnaires écrits, sur les attitudes xénophobes et antisémites (voir tableau ci-dessous).⁴⁰⁴

Antisémitisme	degré d'accord exprimé en %				
	tout à fait d'accord	plutôt d'accord	indécis	plutôt pas d'accord	pas du tout d'accord
Les Juifs tentent de tirer profit du passé.	18,7	14,9	30,1	19,7	16,7
Humiliation due aux crimes allemands envers les Juifs.	45,9	23,3	16,0	6,6	8,2
Manque de compréhension envers les antisémites	43,8	20,4	20,1	8,0	7,8
Les Juifs sont à blâmer en partie pour la persécution.	6,4	7,5	21,2	23,0	41,8
Les Juifs ont trop d'influence.	5,8	5,1	16,6	26,2	46,3
Les Chrétiens et les Juifs peuvent bien s'entendre.	40,7	21,3	26,9	5,5	5,7

Source: Fuchs/Lamnek/Wiederer 2003

⁴⁰³ E. Brähler, O. Niedermayer: Rechtsextreme Einstellungen in Deutschland. [Les attitudes extrémistes de droite en Allemagne] Berlin/Leipzig 2002.

⁴⁰⁴ M. Fuchs, S. Lamnek, R. Wiederer: Querschläger. Jugendliche zwischen rechter Ideologie und Gewalt. [Ricochets. Les jeunes entre idéologie de droite et autorité] Opladen 2003.

Enquête GMF (Heitmeyer 2002)

Dans le cadre de l'enquête GMF, 3 000 membres de la population germanophone ont été interrogés en mai et juin 2003, sur une base représentative.⁴⁰⁵ Le projet consiste en une observation de longue durée des attitudes misanthropes au sein de la population (elle court de 2002 à 2011). L'étude indique que les femmes sont plus xénophobes que les hommes (respectivement 38,1% contre 30,5%, et 10,0% contre 4,6%). Par contre, les hommes affichent plus souvent des tendances négatives à l'égard des Juifs (14,7% contre 10,9%) et envers l'Islam (26,6% contre 20,1%) que les femmes.⁴⁰⁶

American Jewish Committee (AJC)

Le 31 mai 2002, l'*American Jewish Committee* (AJC) a publié une étude à Berlin sur le compte-rendu effectué par les médias imprimés allemands à propos de quatre incidents importants survenus au Moyen-Orient, au cours de la deuxième Intifada, entre septembre 2000 et août 2001. L'étude, qui était dirigée par l'institut de recherche linguistique et sociale de Duisburg (*Institut für Sprach- und Sozialforschung*), a conclu que le compte-rendu réalisé par les journaux et magazines examinés à propos du conflit au Moyen-Orient était tendancieux et contenait des éléments antisémites susceptibles de (re)produire un préjugé antisémite et racial existant.⁴⁰⁷

L'étude a été critiquée par l'hebdomadaire «*Die Zeit*», parce qu'elle n'apportait pas de «preuve véritable» concernant la façon dont le compte-rendu des informations affecte réellement le public.⁴⁰⁸

Jüdische Allgemeine

Le *Jüdische Allgemeine* cite un sondage d'opinion qui a abouti à des conclusions similaires concernant l'augmentation des attitudes hostiles à l'égard des Juifs de 1999 à 2002: alors qu'en 1999, «seuls» 19% des Allemands pouvaient «bien comprendre que certaines personnes éprouvent des sentiments peu amènes à l'égard des Juifs», ce pourcentage est passé à 33% en 2002. En 2002, seuls 37% ne pouvaient comprendre ces «sentiments peu amènes» envers les Juifs, alors qu'en 1999, 55% déclaraient «un manque de compréhension».⁴⁰⁹

⁴⁰⁵ GMF signifie «misanthropie liée au groupe». Il faut souligner que les personnes d'origine immigrée n'ont pas été reprises dans les résultats, de sorte que l'enquête par sondage s'est limitée à 2 722 personnes.

⁴⁰⁶ Wilhelm Heitmeyer (ed.): *Deutsche Zustände - Folge 1*. Frankfurt am Main 2002.

⁴⁰⁷ Voir https://www.ajc.org/upload/pdf/German_media_survey.pdf, tel que visualisé le 20 janvier 2004.

⁴⁰⁸ Voir «*Die Zeit*», 29 mai 2002; également: Spiegel online, 30 mai 2002.

⁴⁰⁹ Voir «*Jüdische Allgemeine*», 6 juillet 2002.

NfO Infratest

Un sondage récemment publié et réalisé par «*NfO Infratest*» a abouti à des résultats différents: de façon générale, les réponses données mènent à la conclusion que les sentiments antisémites ont légèrement diminué en Allemagne au cours des 11 dernières années. En juin 2002, 68% des personnes interrogées ont rejeté l'assertion selon laquelle «les Juifs sont en partie responsables du fait qu'ils sont détestés et persécutés», et 29% ont confirmé cette déclaration. En 1991, le taux de confirmation s'élevait à 32%. À la question: «Combien d'Allemands ont une attitude hostile à l'égard des Juifs?», 2% ont répondu «la plupart des Allemands» et 26% ont répondu «presque personne». Néanmoins, 29% ont confirmé l'assertion selon laquelle «les Juifs exercent une trop grande influence dans le monde». Ce taux est inférieur au sondage de 1991, époque à laquelle 36% avaient confirmé cette déclaration.⁴¹⁰

Anti-Defamation League, ADL

La Ligue antidiffamation a réalisé, en juin 2002, une enquête sur «les attitudes européennes à l'égard des Juifs». Cinq cents entretiens téléphoniques ont été effectués auprès du grand public allemand: 55% des personnes interrogées estiment qu'il est «probablement vrai» que les Juifs sont «plus loyaux envers Israël qu'envers l'Allemagne», 32% déclarent qu'il est «probablement vrai» que «les Juifs ont trop de pouvoir dans le monde des affaires» et 58% défendent le point de vue selon lequel «les Juifs parlent encore trop de l'Holocauste».⁴¹¹

Sondage FORSA

Dans le sondage «FORSA» commandé par le magazine «*Stern*», une liste de questions et de déclarations sur les attitudes envers les Juifs a été envoyée à 1 301 citoyens allemands à la mi-novembre 2003: chez 23% des citoyens interrogés, des tendances «antisémites latentes» sont présentes; en 1998, ce pourcentage était de 20%. En outre, 61% sont en accord avec la déclaration selon laquelle «58 ans après la fin de la guerre, la persécution des Juifs est un sujet dont il ne faudrait plus parler autant, et il faudrait tirer un trait sur le passé». En 1998, 63% partageaient cette opinion. Alors que la réponse positive donnée à la question qui consiste à déterminer si, oui ou non, «les Juifs ont trop d'influence dans le monde» est passée de 21% (1998) à 28%, la proportion de ceux qui pensent que «les Juifs tentent de tirer parti de leur passé et font payer les Allemands» est passé de 41% (1998) à 36%.⁴¹²

⁴¹⁰ Voir «Der Spiegel», 11 juin 2002.

⁴¹¹ Voir http://www.adl.org/anti_semitism/European_Attitudes.pdf; page regardée le 16 février 2004.

⁴¹² Voir www.stern.de le 19 novembre 2003; «taz» le 20 novembre 2003; «Financial Times Deutschland» le 20 novembre 2003.

Institut EMNID

L'Institut «EMNID» a réalisé une enquête similaire au début du mois de novembre 2003 pour le compte du quotidien «*Die Welt*». L'enquête représentative a révélé que 79% des 1 006 personnes interrogées sont d'avis qu'en Allemagne, «presque personne» ou «seul un petit nombre» de citoyens de la République fédérale allemande sont «contre les Juifs»; seules 12% des personnes interrogées perçoivent une attitude hostile à l'égard des Juifs dans le cas d'un «grand nombre» de citoyens, et 1% seulement perçoit ce sentiment chez «la plupart» des citoyens en Allemagne. 85% des Allemands ne se soucient pas d'avoir ou non «un concitoyen de confession juive» pour voisin et 13% souhaitent même avoir un voisin juif. 2% des personnes interrogées déclarent ne pas vouloir d'un voisin juif. Toutefois, 24% des personnes interrogées sont d'accord avec l'assertion: «Les Juifs, tant aujourd'hui que par le passé, ont une trop grande influence sur les événements dans le monde» (8% sont «tout à fait d'accord» et 17% sont «plutôt d'accord»).⁴¹³

COMMENT LES DONNEES SONT-ELLES CATEGORISEES/ANALYSEES PAR LE PFN?

Les données sont structurées conformément aux lignes directrices de l'EUMC.

QUE PEUT-ON DIRE DE LA REPRESENTATIVITE, DE LA FIABILITE, DE LA VALIDITE ET DE LA COMPARABILITE DES DONNEES PRESENTEES DANS LES RAPPORTS DU PFN? QUE PEUT-ON DIRE DU PHENOMENE DE L'INSUFFISANCE OU DE L'EXCES DE SIGNALEMENT?

a) Représentativité

Le PFN souligne le fait que les actes criminels enregistrés par la police ne représentent qu'une partie des incidents de violence raciste, xénophobe ou antisémite et ne font pas état de formes plus subtiles, telles que l'exclusion sociale ou la discrimination.

b) Fiabilité et validité / insuffisance ou excès de signalement

Les statistiques officielles rendent compte, de façon très complète et détaillée, des délits pénaux d'extrême-droite et xénophobes en Allemagne. Néanmoins, des lacunes apparaissent dans les données officielles en raison de mauvaises évaluations et d'interprétations divergentes de la catégorisation des actes criminels, ainsi que du faible taux de signalement de ces délits. Ces lacunes peuvent en partie être comblées par des rapports non officiels, tels que ceux qui apparaissent dans les médias ou par le biais des centres d'aide aux victimes.

⁴¹³ Voir «*Die Welt*» du 10 novembre 2003.

LES DONNEES EXISTANTES APPORTENT-ELLES DES ELEMENTS DE REPOSE A LA QUESTION DE SAVOIR SI UN NOUVEAU TYPE D'ANTISEMITISME EST APPARU OU NON?

Le PFN allemand ne fait pas explicitement référence à la question d'un possible «nouvel antisémitisme».

2.2.4. GRÈCE

I. DEFINITION DE L'ANTISEMITISME

QUELS SONT LES TYPES DE DEFINITIONS UTILISEES COMME REFERENCE ET/OU UTILISEES PAR LE PFN?

Le PFN grec fait référence aux définitions suivantes de l'antisémitisme:

«Le terme antisémitisme implique la discrimination raciale et toutes les formes d'hostilité et de violence contre les Juifs en tant que tels, et en tant que minorité au cours de l'histoire. Il définit une catégorie qui inclut des attitudes ayant évolué depuis les premiers siècles de notre ère vis-à-vis des Juifs et du Judaïsme en tant que foi religieuse et peuple ou race. Une définition contemporaine, adaptée à des évolutions et circonstances plus récentes, figure dans la troisième édition renouvelée du dictionnaire international de Webster: "hostilité vis-à-vis des Juifs en tant que groupe religieux ou racial minoritaire, souvent accompagnée d'une discrimination sociale, économique et politique; opposition au sionisme"⁴¹⁴»

Le PFN souligne que la définition ci-dessus n'inclut pas des actions contre le gouvernement ou l'État d'Israël.

QUELS SONT LES TYPES DE DEFINITIONS (LE CAS ECHEANT) APPLIQUEES PAR LES ORGANISMES DE COLLECTE DES DONNEES MENTIONNES DANS LES RAPPORTS DU PFN?

Y A-T-IL DES PROBLEMES FORMULES EN CE QUI CONCERNE LA DEFINITION DE L'ANTISEMITISME?

Le PFN grec mentionne le problème d'assimiler l'antisémitisme à l'opposition et à la protestation contre les politiques des gouvernements israéliens. Pour le PFN, la distinction entre Juifs et Israël est «fréquemment rendue confuse tant par des Juifs qui s'identifient à l'État d'Israël, que par des non Juifs qui associent tous les Juifs aux Israéliens, et considèrent de plus que tous les Israéliens s'identifient à leur gouvernement». Le PFN souligne qu'il trouve erroné de qualifier d'incidents antisémites toutes les protestations anti-israéliennes. D'autres cas cependant, qui ne permettent pas de faire une distinction précise entre les manifestations anti-israéliennes et antijuives, sont considérés par le PFN comme antisémites.

⁴¹⁴. <http://www.mfa.gov.il/mfa/go.asp?MFAH0kdm0> (*Antisemitism Today* par E. Zev Sufot, ambassadeur (à la retraite.)

II. ANALYSE ET EVALUATION DES DONNEES EXISTANTES SUR L'ANTISEMITISME

QUI COLLECTE – SELON LES RAPPORTS DU PFN – LES DONNEES SUR L'ANTISEMITISME EN GRECE?

Le PFN note que, du fait de l'absence de tout organisme de surveillance, la presse est devenue la principale source d'information, et qu'elle est régulièrement suivie par un service de contrôle de presse.

Le comité central des communautés juives

L'organe chapeautant les Juifs grecs est le comité central des communautés juives en Grèce⁴¹⁵. Le comité central a été institué légalement en 1945 comme entité légale de droit public et placé sous la tutelle du ministère de l'éducation et des affaires religieuses. L'objet du comité central est de coordonner les activités et de représenter les communautés juives grecques vis-à-vis des autorités et d'autres organisations.

Greek Helsinki Monitor

Le *Greek Helsinki Monitor* fait partie de la Fédération internationale Helsinki, qui réunit 42 ONG s'occupant des droits de l'homme dans la région de l'OSCE, et qui collaborent au niveau international pour insister sur le respect des règles en matière de droits de l'homme. Cette ONG collecte essentiellement des informations rapportées par la presse.

QUEL EST LE TYPE DE DONNEES RECUEILLIES PAR LES DIFFERENTS ORGANES DE COLLECTE DES DONNEES?

a) Données sur les actes antisémites

Onze incidents, dont un graffiti insultant et dix dommages et violations de propriété, ont été enregistrés par le comité central des communautés juives en Grèce et par d'autres ONG entre le 15 mai 2002 et le 5 décembre 2003.

b) Données sur les victimes et les auteurs d'actes antisémites

Aucune donnée spécifique n'a été enregistrée à propos des victimes ou des auteurs d'actes antisémites.

⁴¹⁵ . <http://www.kis.gr>

- c) Données sur la reproduction de stéréotypes antisémites dans les organes de presse

Le *Greek Helsinki Monitor* et, occasionnellement, le comité central des communautés juives ont qualifié d'antisémites des propos tenus dans des quotidiens à grand tirage, tels que *Kathimerini*, *Eleftherotypia*, *Apogeymatini*, etc., surtout lorsqu'ils font référence au conflit du Moyen-Orient, ou publient des dessins humoristiques à ce sujet. Le PFN souligne que ces qualifications, qu'il estime généralement justifiées, doivent être considérées en tenant compte d'un arrière-plan national spécifique qui n'a jamais respecté les règles du «politiquement correct». Le comité central des communautés juives a également protesté contre la publication de rumeurs prétendant que 4 000 juifs avaient été mis en garde par les services secrets israéliens du MOSSAD et ne s'étaient pas rendus à leur bureau le 11 septembre, jour de l'attaque terroriste à New York. Le PFN note à ce sujet que la plupart des journaux avaient rapporté cette rumeur de façon ironique et non antisémite.

- d) Données sur les organisations et partis antisémites (ainsi que leurs activités)

Le PFN ne rapporte aucune information de ce type.

- e) Données sur les écrits antisémites

Selon le PFN, tous les écrits antisémites, consistant en des ouvrages tels que *The Protocols of the Elders of Zion* [Les protocoles des Sages de Sion], et d'autres textes antisémites inclus dans des publications ultra-nationalistes ou d'extrême-droite, sont disponibles dans des librairies marginales spécialisées dans ce genre de littérature.

- f) Données sur les recherches scientifiques sociales ou les enquêtes d'opinion sur l'antisémitisme

Il n'y a en Grèce aucune étude sur l'antisémitisme, ni de rapport concernant la période en question. Néanmoins, des enquêtes d'opinion menées après les attaques terroristes du 11 septembre ont montré qu'une part significative de la population grecque acceptait aisément des rumeurs de conspiration impliquant les services secrets israéliens dans cette attaque.

COMMENT LES DONNEES SONT-ELLES CATEGORISEES/ANALYSEES PAR LE PFN?

La structure des données existantes et de celles qui font défaut est conforme aux lignes directrices de l'EUMC.

QUE PEUT-ON DIRE DE LA REPRESENTATIVITE, DE LA FIABILITE, DE LA VALIDITE ET DE LA COMPARABILITE DES DONNEES PRESENTEES DANS LES RAPPORTS DU PFN? QUE PEUT-ON DIRE DU PHENOMENE DE L'INSUFFISANCE OU DE L'EXCES DE SIGNALEMENT?

Selon le PFN, l'absence relative de données statistiques officielles et de recherches scientifiques de base à propos de l'antisémitisme en Grèce, s'ajoutant à des problèmes de qualité des données fournies par les ONG, ne permet pas d'analyse, ni d'interprétation complète du phénomène de l'antisémitisme.

LES DONNEES EXISTANTES APPORTENT-ELLES DES ELEMENTS DE REPONSE A LA QUESTION DE SAVOIR SI UN NOUVEAU TYPE D'ANTISEMITISME EST APPARU OU NON?

Le PFN mentionne un rapport du *Steven Roth Institute for the study of contemporary anti-Semitism and racism* [Institut Steven Roth pour l'étude de l'antisémitisme et du racisme contemporains] «Grèce 2002 – 2003»⁴¹⁶ selon lequel «Une nette montée de l'activité antisémite a été signalée en Grèce en 2002, ce qui est en partie imputable au renforcement des sentiments anti-Israéliens de ces dernières années. Un déferlement d'actes de vandalisme dans des cimetières et mémoriaux consacrés à l'Holocauste a été enregistré au printemps 2002, probablement alimenté par une pléthore d'éditoriaux, de bandes dessinées, d'articles et de lettres à l'éditeur, publiés dans la presse de l'époque.»

⁴¹⁶ Disponible sur <http://www.tau.ac.il/Anti-Semitism/asw2002-3/greece.htm> , (08.11.2003).

2.2.5. ESPAGNE

I. DEFINITION DE L'ANTISEMITISME

QUELS SONT LES TYPES DE DEFINITIONS UTILISEES COMME REFERENCE ET/OU UTILISEES PAR LE PFN?

Le PFN espagnol donne la définition suivante de l'antisémitisme: «Nous entendons par antisémitisme toute hostilité envers les Juifs».

QUELS SONT LES TYPES DE DEFINITIONS (LE CAS ECHEANT) APPLIQUEES PAR LES ORGANISMES DE COLLECTE DES DONNEES MENTIONNES DANS LES RAPPORTS DU PFN?

S'agissant du cadre juridique applicable aux événements qui font l'objet de la présente étude, il est mentionné que les actes racistes sont prévus par le code pénal espagnol: «Toute personne qui incite à la discrimination, à la haine ou à la violence contre des groupes ou des associations, pour des motifs racistes ou antisémites, ou d'autres motifs liés à l'idéologie, la religion ou la conviction, la situation familiale, l'appartenance à un groupe ethnique ou à une race, à la nationalité d'origine, au sexe, à l'orientation sexuelle, à la maladie ou au handicap, sera punie d'une à trois années d'emprisonnement ou d'une amende commuable en peine de six à douze mois.» (Code pénal, chapitre IV, article premier. Référence 2B0012).

Y A-T-IL DES PROBLEMES FORMULES EN CE QUI CONCERNE LA DEFINITION DE L'ANTISEMITISME?

Aucun problème de ce type n'est formulé par le PFN.

II. ÉTUDE ET EVALUATION DES DONNEES EXISTANTES SUR L'ANTISEMITISME

QUI COLLECTE – SELON LES RAPPORTS DU PFN – LES DONNEES SUR L'ANTISEMITISME EN ESPAGNE?

En l'absence de données fournies directement par les ministères, le PFN s'est servi d'informations publiées dans des journaux et des magazines citant les institutions gouvernementales en tant que sources.

Pour préparer ces rapports et déterminer le sentiment de la communauté juive espagnole, le PFN a recueilli des informations auprès des associations suivantes:

- le centre d'études judéo-chrétiennes dirigé par Sœur Ionel (Sœurs de Notre Dame de Zion)⁴¹⁷,
- l'association Guesher⁴¹⁸, association des Juifs d'Espagne⁴¹⁹
- le centre d'action publique et des droits de l'homme de l'association B'nai B'rith Spain⁴²⁰.

QUEL EST LE TYPE DE DONNEES RECUEILLIES PAR LES DIFFERENTS ORGANISMES DE COLLECTE DES DONNEES?

a) Données sur les actes antisémites

L'unique référence à des agressions verbales/discours de haine et autres formes de discrimination plus insidieuses à l'égard des Juifs concerne des graffitis sur la synagogue de Madrid. Leur auteur a été appréhendé par la police. Le PFN fait également état de quelques cas de comportements injurieux dans la rue, de sorte qu'il a été conseillé aux membres de la communauté juive d'éviter de porter des signes extérieurs permettant d'identifier leur appartenance religieuse.

Enfin, le PFN attire l'attention sur le fait que la langue espagnole parlée fourmille de termes injurieux à l'égard des Juifs, le plus courant étant *judiada*, qui désigne quelque chose de repoussant, de dangereux ou de sournois. Autre exemple, le mot «juif» est utilisé pour stigmatiser l'avarice. Selon le PFN, le «politiquement correct» ne s'est pas encore imposé en Espagne autant que dans les autres pays européens.

b) Données sur les victimes et auteurs d'actes antisémites

Aucune donnée de ce type n'est fournie par le PFN.

c) Données sur la reproduction des stéréotypes antisémites dans les organes de presse

Le PFN rapporte des entretiens avec des membres de la communauté juive, qui déclarent 1) que les médias de masse publient des informations partiales sur le conflit israëlo-palestinien, 2) que cette information partielle est entachée de nombreuses erreurs concernant des concepts tels que «Juif» ou «Israël», 3) qu'un problème d'amalgame se pose avec les termes de «juif» et d'«étranger», utilisés comme s'ils avaient le même sens, et 4) que les médias s'en servent pour entretenir la confusion entre Israël et la communauté juive. Voir *infra* «Données sur les recherches scientifiques sociales ou les enquêtes d'opinion sur l'antisémitisme».

⁴¹⁷ <http://www3.planalfa.es/cejc>

⁴¹⁸ www.guesherweb.com

⁴¹⁹ En hébreu, *guesher* signifie «pont».

⁴²⁰ www.bnibrith-spain.org

d) Données sur les organisations et partis antisémites (ainsi que leurs activités)

Aucune donnée de ce type n'est fournie par le PFN pour la période considérée.

e) Données sur les écrits antisémites

D'après le PFN, la surveillance des informations disponibles sur Internet a révélé que des groupes d'extrême-droite ou néonazis diffusent de nombreuses pages web contenant des déclarations racistes. La majorité d'entre eux puisent leurs références idéologiques dans le «national-syndicalisme» et le fascisme et proclament la suprématie de leur «race» sur ceux qu'ils considèrent comme «inférieurs». Cette propagande raciste vise principalement les immigrés et, dans certains cas, les Juifs.

Selon les sources d'information du PFN, il n'y a pas eu de diffusion massive de tracts antisémites visant les Juifs.

f) Données sur les recherches scientifiques sociales ou les enquêtes d'opinion sur l'antisémitisme

Le PFN fait état d'une étude sur les caricatures parues dans la presse espagnole entre 2000 et 2003. Réalisée par l'association Guesher⁴²¹, cette étude constate que les caricatures se fondent sur des stéréotypes, des généralisations, des simplifications, des parodies et des exagérations. Les personnages juifs sont généralement représentés de façon sinistre, avec de grands nez, de grandes oreilles et un regard pervers.

Par ailleurs, le PFN évoque un ouvrage de Gonzalo Alvarez Chillida, intitulé *L'antisémitisme en Espagne, 1812 – 2002*⁴²², auquel certaines personnes interrogées par le PFN reprochent de ne pas considérer l'antisionisme comme une forme d'antisémitisme.

En septembre 2002, la Ligue antidiffamation a réalisé une enquête sur «les attitudes des Européens à l'égard des Juifs». En Espagne, 500 personnes du grand public ont été sondées par téléphone⁴²³. 72 % des Espagnols interrogés considèrent qu'il est «probablement vrai» que les Juifs sont «plus loyaux à l'égard d'Israël que de l'Espagne». 71 % affirment que «les Juifs ont trop d'influence sur les marchés financiers internationaux». Pour 63 %, il est «probablement vrai» que «les Juifs ont trop de pouvoir dans le monde des affaires». Au total, 34 % des personnes interrogées ont été jugées comme «fortement antisémites»⁴²⁴.

⁴²¹ <http://www.lateral-ed.es/>, numéro de novembre 2003.

⁴²² Éditeur Marcial Pons, ISBN: 84-95379-44-9

⁴²³ Voir http://www.adl.org/anti_semitism/EuropeanAttitudesPoll-10-02.pdf; page visualisée le 16 février 2004.

⁴²⁴ La Ligue antidiffamation qualifiait de «fortement antisémites» les personnes «très enclines à croire que les Juifs sont plus solidaires entre eux qu'avec les autres, qu'ils ont trop de pouvoir dans le monde des affaires et sur les marchés financiers internationaux et qu'ils ne sont pas loyaux à l'égard de leur pays». Voir http://www.adl.org/anti_semitism/EuropeanAttitudesPoll-10-02.pdf.

COMMENT LES DONNEES SONT-ELLES CATEGORISEES/ANALYSEES PAR LE PFN?

Les données existantes et celles qui font défaut sont structurées conformément aux lignes directrices de l'EUMC.

QUE PEUT-ON DIRE DE LA REPRESENTATIVITE, DE LA FIABILITE, DE LA VALIDITE ET DE LA COMPARABILITE DES DONNEES PRESENTEES DANS LES RAPPORTS DU PFN? QUE PEUT-ON DIRE DU PHENOMENE DE L'INSUFFISANCE OU L'EXCES DE SIGNALEMENT

En l'absence de système de suivi en Espagne, la représentativité, la fiabilité et la validité des quelques données présentées ne sont pas garanties.

LES DONNÉES EXISTANTES APPORTENT-ELLES DES ÉLÉMENTS DE RÉPONSE À LA QUESTION DE SAVOIR SI UN NOUVEAU TYPE D'ANTISÉMITISME EST APPARU OU NON?

Le conflit israëlo-palestinien est évoqué dans le rapport, mais il n'est fait aucune référence explicite à la question de l'éventuelle émergence d'un nouveau type d'antisémitisme.

2.2.6. FRANCE

I. DEFINITION DE L'ANTISEMITISME

QUELS SONT LES TYPES DE DEFINITIONS UTILISEES COMME REFERENCE ET/OU UTILISEES PAR LE PFN?

Le PFN français ne donne pas de définition du terme «antisémitisme», mais fait référence aux problèmes et débats à ce sujet.

QUELS SONT LES TYPES DE DEFINITIONS (LE CAS ECHEANT) APPLIQUEES PAR LES ORGANISMES DE COLLECTE DES DONNEES MENTIONNES DANS LES RAPPORTS DU PFN?

Le PFN français mentionne la loi antinégationniste et les lois antiracisme. Ces dernières distinguent les infractions raciales par nature, telles que les insultes raciales ou diffamations en public ou en privé, qui sont prises en compte par des dispositions législatives, et les délits racistes par objet, tels que les attaques contre des synagogues, qui ne sont pas pris en compte par ces lois. Le PFN note que «finalement, et au coup par coup, le ministère de la justice doit reconnaître qu'il existe un certain type d'actes ayant une connotation raciste indépendamment des classifications choisies.»

Y A-T-IL DES PROBLEMES FORMULES EN CE QUI CONCERNE LA DEFINITION DE L'ANTISEMITISME?

Le PFN fait référence aux discussions sur la classification des différentes formes d'opposition à Israël comme étant ou non antisémites. Le PFN n'inclut pas dans les actes antisémites les manifestations contre la politique d'Israël et l'antisionisme. Sont cependant inclus dans le rapport les actes et insultes antisémites ou contre les Juifs qui sont identifiés comme tels lors de telles manifestations.

II. ÉTUDE ET EVALUATION DES DONNEES EXISTANTES SUR L'ANTISEMITISME

QUI COLLECTE – SELON LES RAPPORTS DU PFN – LES DONNEES SUR L'ANTISEMITISME EN FRANCE?

CNCDH

La Commission nationale consultative des droits de l'homme (CNCDH) joue un rôle central dans la collecte et l'analyse des données sur le racisme, la xénophobie et l'antisémitisme en France. C'est une autorité publique qui jouit d'un statut indépendant. En vue d'améliorer tant la compréhension du racisme et de la

xénophobie que les mesures prises par les autorités publiques et les actions de la société civile à leur égard, le rapport annuel de la CNCDH fournit des informations et des analyses sur la situation du racisme en France, en utilisant quatre indicateurs:

- les statistiques du ministère de l'intérieur sur les actes racistes et antisémites;
- les statistiques du ministère de la justice sur les peines infligées pour discrimination raciale;
- les résultats d'une enquête d'opinion réalisée pendant dix ans par la SOFRES ou l'Institut Louis Harris et remplacée en 2001 par une étude qualitative;
- les observations d'organisations proches des victimes.

Ministère de l'intérieur et ministère de la justice

Les données statistiques sur le racisme, la xénophobie et l'antisémitisme sont collectées depuis 1978 par le service central de sécurité de la police française (Direction centrale des renseignements généraux - DCRG) du ministère de l'intérieur. Le but recherché est de fournir des informations gouvernementales sur les phénomènes racistes, xénophobes et antisémites, ainsi que sur leur évolution, en vue de la prévention des troubles sociaux. La méthode employée reste empirique dans la mesure où elle consiste à enregistrer tous les actes identifiés par les départements régionaux de la DCRG dans toute la France, depuis les graffitis racistes jusqu'aux agressions.

Observatoire national du CRIF

Le Conseil représentatif des institutions juives de France (CRIF) collecte un large éventail d'informations sur la violence antisémite en France. C'est la seule ONG française qui ait développé son propre système de signalement. Depuis octobre 2000, les services de la communauté juive ont mis sur pied un service téléphonique permettant de recueillir les témoignages des victimes de menaces ou d'actes antisémites. Ces appels sont systématiquement vérifiés, et les faits allégués sont confirmés avant d'être inclus dans les totaux mensuels⁴²⁵.

QUEL EST LE TYPE DE DONNEES RECUEILLIES PAR LES DIFFERENTS ORGANISMES DE COLLECTE DES DONNEES?

a) Données sur les actes antisémites

Parmi les actes de violence repris dans le rapport de la CNCDH, la majorité de ces actes en 2002 était antisémite (193 actes), alors qu'au cours des dix années précédentes (sauf 2000), d'autres formes de racisme et de xénophobie étaient prédominantes. La violence antisémite représentait 62% des actes de violence

⁴²⁵ CNCDH, op cit, p 89.

raciale en 2002. Le nombre de victimes d'antisémitisme (17 blessés en 2002) est cependant inférieur au nombre de victimes que l'on compte parmi les immigrants.

On a signalé en 2002 un nombre total de 992 menaces et actes d'intimidations racistes et antisémites, et cela représente le plus haut niveau atteint depuis 1992. Le nombre de menaces signalées est en croissance manifeste depuis 2000, et la communauté juive en a de nouveau été la cible principale (731 menaces en 2002).

Cependant, en considérant l'évolution au cours de 2002, le CRIF constate une diminution relative (plus ou moins) régulière des menaces et incidents antisémites, sauf au mois d'avril qui en a connu un regain suite à l'élévation de la tension entre Israéliens et Palestiniens. Le CRIF suggère que ces événements pourraient avoir inspiré une violence antisémite en France.

En outre, le CRIF attribue la diminution des incidents antisémites à différents facteurs⁴²⁶:

Les résultats du premier tour des élections présidentielles;

- La résolution du ministère de l'intérieur de rétablir la sécurité et l'autorité;
- Les lourdes peines (deux à quatre ans fermes d'emprisonnement) imposées aux coupables de la tentative d'incendie criminel de la synagogue de Montpellier;
- Un grand nombre d'événements internationaux ayant distrait l'attention du conflit israélo-palestinien;
- Une modération du ton des médias dans leurs reportages sur le conflit.

Le CRIF a également publié des informations supplémentaires sur différents types d'incidents antisémites⁴²⁷:

- Graffitis: 79 incidents
- Agressions physiques: 69 incidents
- Lettres: 66 incidents
- Insultes: 59 incidents
- Menaces: 49 incidents

b) Données sur les victimes et auteurs d'actes antisémites

Victimes

Selon la CNCDH, la violence antisémite a représenté 62% du total des incidents en 2002, plus que les 45% de 2001, mais moins que les 80% de 2000.

⁴²⁶ CNCDH, op cit, p 90.

⁴²⁷ CNCDH, op cit, p 91.

Auteurs

Le PFN souligne un commentaire de la CNCDH, à savoir que le pourcentage de violence antisémite attribuable à l'extrême-droite n'est que de 9% en 2002 (contre 14% en 2001 et 68% en 1994). La CNCDH attribue la résurgence des violences racistes et antisémites à l'actualité nationale et internationale (attaques terroristes du 11 septembre, guerre en Afghanistan et lutte antiterroriste). La CNCDH conclut que le réveil de l'antisémitisme peut être attribué à l'aggravation du conflit israélo-palestinien, notamment au printemps 2002, correspondant à l'offensive de l'armée israélienne en Cisjordanie et aux attentats suicides en Israël. Les actes antisémites sont attribués par la CNCDH à de jeunes habitants de quartiers sensibles à ce conflit, principalement des jeunes d'origine nord-africaine⁴²⁸.

- c) Données sur la reproduction des stéréotypes antisémites dans les organes de presse

Le PFN français n'a collecté aucune donnée sur l'antisémitisme dans des articles de presse ou des programmes de radio ou de télévision.

- d) Données sur les organisations et partis antisémites (ainsi que leurs activités)

Le Front National a été quelques fois mentionné par le PFN à propos de l'antisémitisme. Il n'y a pas d'autres données sur des partis ou organisations antisémites.

- e) Données sur les écrits antisémites

Le PFN français n'a recueilli aucune donnée sur des écrits antisémites.

- f) Données sur les recherches scientifiques sociales ou les enquêtes d'opinion sur l'antisémitisme

Étude de la SOFRES

Le PFN a analysé une étude menée par la Sofres, qui a réalisé entre le 28 janvier et le 1^{er} février 2002 une enquête auprès de 400 personnes âgées de 15 à 24 ans vivant en France. Les résultats ont été publiés dans le livre «Les Antifeujs»⁴²⁹. Une majorité de 87% réprouvait les actes antisémites, et 77% des jeunes interviewés ont répondu qu'ils n'étaient «plutôt pas d'accord» ou «pas du tout d'accord» avec la question: «Les Juifs ont-ils trop d'influence en France?». Ces chiffres sont beaucoup plus bas que ceux récoltés par la Sofres lors d'une enquête précédente, qui couvrait l'ensemble de la population et avait été réalisée pour le magazine «Le Nouveau mensuel». L'enquête présentait également des données séparées relatives aux attitudes vis-à-vis de l'antisémitisme de jeunes d'origine nord-africaine. Si on

⁴²⁸ CNCDH, op cit, p 24-25.

⁴²⁹ Paris, UEJF-S.O.S Racism, Calmann-Lévy, 2002.

les compare à l'ensemble du groupe 15-24 ans, les réponses tendent à démontrer que les jeunes d'origine nord-africaine sont en fait plus tolérants que la moyenne. La tendance s'inverse cependant à propos des préjugés antisémites traditionnels. Selon Philippe Méchet de la Sofres, la question concernant l'éventuelle influence des Juifs montre que:

«respectivement 35%, 38% et 24% des jeunes d'origine nord-africaine (contre seulement 22%, 21% et 18% pour l'ensemble du groupe de jeunes) pensent tout à fait ou pensent plutôt que les Juifs ont trop d'influence dans le domaine économique et politique, et dans les médias.»⁴³⁰

L'enquête d'opinion de l'Institut BVA sur le racisme

Une enquête d'opinion réalisée en novembre 2002⁴³¹ par l'Institut BVA (Institut d'études de marché et d'opinion) sur la xénophobie, l'antisémitisme, le racisme et les problèmes d'antiracisme a donné des résultats qui semblent de prime abord en contradiction avec les statistiques sur les comportements racistes et antisémites actuels. Selon cette enquête, l'opinion publique française ne semble pas considérer l'antisémitisme comme une préoccupation sociale importante: sur quinze problèmes pouvant susciter l'inquiétude, le racisme apparaissait en 6ème position, et n'a été considéré comme étant le problème le plus important que par 6% des répondants. Cette étude posait également quatre questions sur la manière dont les gens perçoivent les Juifs en France. La quasi totalité (89%, notamment 63% qui sont «tout à fait d'accord») ont le sentiment que les Juifs sont «aussi français que les autres». Et la quasi totalité (87%, notamment 63% qui sont «tout à fait d'accord») pensent qu'il faudrait rendre aux Juifs ce que l'État français leur a volé au cours de la Deuxième Guerre mondiale. Le sentiment que les gens parlent «trop» de l'extermination des Juifs par les Nazis est partagé par 17% de l'échantillon, tandis que 80% pensent que les gens n'en parlent que «normalement» ou même «pas assez»⁴³².

La Ligue antidiffamation a mené en juin 2002 une enquête sur les «attitudes des Européens à l'égard des Juifs». 500 interviews téléphoniques ont été réalisées en France auprès du grand public. 42% des personnes interrogées pensent qu'il est «probablement vrai» que les Juifs sont «plus loyaux vis-à-vis de l'Israël que de la France», 42% disent qu'il est «probablement vrai» que «les Juifs disposent de trop de pouvoir dans le monde économique» et 46% affirment que «les Juifs parlent encore trop de l'Holocauste»⁴³³.

⁴³⁰ Philippe Méchet: Les jeunes et l'image des Juifs. In: Union des Étudiants Juifs de France, SOS-Racisme: Les Antifeujs. Paris: Calmann-Lévy, 2002, pp. 163f.

⁴³¹ Xénophobie, antisémitisme, racisme et antiracisme en France, mars 2003 35 p. Étude réalisée à la demande commune de la CNCDH et du service d'information du gouvernement, par une enquête par interview individuelle sur un échantillon représentatif de la population française (1 010 personnes par quotas), entre le 29 novembre et le 6 décembre 2002.

⁴³² CNCDH, op cit, p 98.

⁴³³ Voir http://www.adl.org/anti_semitism/European_Attitudes.pdf; (16 février 2004)

Jean-Pierre Allali a publié en 2002 un livre basé sur l'interview de membres influents de la communauté juive et d'intellectuels reconnus en France. L'ouvrage n'est pas une enquête systématique, mais donne une première vision de ce qui est ressenti par certains membres de la communauté juive française et qu'Allali nomme «les habits neufs de l'antisémitisme», et traite des craintes nées du regain récent d'incidents contre les Juifs.

COMMENT LES DONNEES SONT-ELLES CATEGORISEES/ANALYSEES PAR LE PFN?

Le rapport n'est pas basé sur une catégorisation cohérente des données.

QUE PEUT-ON DIRE DE LA REPRESENTATIVITE, DE LA FIABILITE, DE LA VALIDITE ET DE LA COMPARABILITE DES DONNEES PRESENTEES DANS LES RAPPORTS DU PFN? QUE PEUT-ON DIRE DU PHENOMENE DE L'INSUFFISANCE OU DE L'EXCES DE SIGNALEMENT?

Le PFN affirme que les statistiques officielles du ministère de l'intérieur ne sont pas exhaustives, mais qu'elles soulignent cependant des tendances et des évolutions.

Les chiffres communiqués par le CRIF sont plus élevés que ceux du ministère de l'intérieur, en raison du fait que toutes les victimes qui alertent le «numéro vert» ne déposent pas plainte auprès des autorités policières, ou bien que certaines plaintes ne sont pas prises en compte par la police. Le PFN note que les données du CRIF renforcent et complètent celles du ministère de l'intérieur.

LES DONNEES EXISTANTES APPORTENT-ELLES DES ELEMENTS DE REPONSE A LA QUESTION DE SAVOIR SI UN NOUVEAU TYPE D'ANTISEMITISME EST OU NON APPARU?

Le PFN français fait référence au débat intellectuel sur l'émergence d'un «nouvel antisémitisme». Il mentionne toutefois que la définition d'un tel concept n'est pas encore bien établie, et qu'il n'existe pas suffisamment de données empiriques permettant de l'accepter ou le rejeter. En revanche, la CNCDH note dans son rapport sur l'année 2002 que, selon son enquête d'opinion, il ne semble pas que l'antisémitisme en France se soit développé de façon significative, ni que sa nature propre ait évolué⁴³⁴.

⁴³⁴ CNCDH: La lutte contre le racisme et la Xénophobie. Rapport d'activité 2002, Paris 2003, p. 18.

2.2.7. IRLANDE

I. DEFINITION DE L'ANTISEMITISME

QUELS SONT LES TYPES DE DEFINITIONS UTILISEES COMME REFERENCE ET/OU EMPLOYEES PAR LE PFN?

Le rapport du PFN se réfère à une approche axée sur les victimes et les témoins et définit l'antisémitisme comme «tout acte identifié comme tel par un membre de la communauté juive, un membre des services de la police nationale irlandaise (*An Garda Síochána*), un témoin, la victime ou une personne représentant la victime. Cela inclut aussi bien des actions individuelles et spécifiques que des attaques de plus grande ampleur, visant par exemple le peuple israélien, qui ont été identifiées comme antisémites.»

QUELS SONT LES TYPES DE DEFINITIONS APPLIQUEES (LE CAS ECHEANT) PAR LES ORGANISMES DE COLLECTE DES DONNEES MENTIONNES DANS LES RAPPORTS DU PFN?

Il n'y a dans le rapport aucune référence à une définition du terme «antisémitisme» autre que celle énoncée ci-dessus.

Y A-T-IL DES PROBLEMES FORMULES EN CE QUI CONCERNE LA DEFINITION DE L'ANTISEMITISME?

Le PFN signale le fait que la définition de l'antisémitisme est devenue de plus en plus complexe ces dernières années. En particulier, l'hostilité grandissante à l'égard d'Israël s'est révélée être un facteur significatif, et cette évolution se reflète dans la discussion du contexte irlandais. Le PFN souligne qu'il est problématique de définir comme antisémites les critiques formulées contre la politique du gouvernement israélien et qu'une approche prudente et mesurée est nécessaire lorsque l'on classe de tels propos comme antisémites.

II. ÉTUDE ET EVALUATION DES DONNEES EXISTANTES SUR L'ANTISEMITISME

QUI COLLECTE - SELON LES RAPPORTS DU PFN - LES DONNEES SUR L'ANTISEMITISME EN IRLANDE?

Système volontaire de signalement de la NCCRI

En 2001, la commission nationale consultative sur le racisme et les questions interculturelles (*National Consultative Committee on Racism and Interculturalism*,

NCCRI) a mis en place une procédure volontaire pour signaler les incidents racistes en Irlande. Elle publie tous les six mois un rapport sur les incidents enregistrés. L'objectif de ces rapports est de:

- fournir une vue d'ensemble des incidents signalés à la NCCRI durant les six mois couverts par chaque rapport,
- faire ressortir les problèmes principaux ainsi que les tendances identifiables à partir des incidents enregistrés,
- donner un bref compte rendu des réponses apportées par la NCCRI aux principales questions identifiées dans ce rapport.

An Garda Siochána (police irlandaise)

PULSE, le nouveau système d'information de la *Garda*, est en mesure d'enregistrer les incidents antisémites, même si cette capacité semble sous-utilisée.

Jewish Representative Council (conseil représentatif des institutions juives)

Le présent rapport a été préparé grâce à un processus de consultation de la communauté juive en Irlande, incluant des particuliers, des universitaires, le conseil représentatif des institutions juives et l'ambassade d'Israël à Dublin. En outre, ce rapport se fait l'écho d'initiatives de recherche dont l'objet était d'identifier l'antisémitisme sur l'Internet et dans les médias classiques en 2003.

QUEL EST LE TYPE DE DONNEES RECUEILLIES PAR LES DIFFERENTS ORGANISMES DE COLLECTE DE DONNEES?

a) Données sur des actes antisémites

Quelques cas, essentiellement de harcèlements et de comportements injurieux, ont été signalés par le PFN.

b) Données sur les victimes et auteurs d'actes antisémites

Le PFN ne fait état d'aucune donnée de cette nature.

c) Données sur la reproduction de stéréotypes antisémites dans les organes de presse

Le conseil représentatif des institutions juives a relevé dans son rapport sur l'antisémitisme en 2003 une caricature publiée dans un magazine irlandais qui présentait une image négative des juifs orthodoxes.

d) Données sur les organisations et partis antisémites (et leurs activités)

Le site Internet de «*The Aryan Nation*» (la nation aryenne), www.skadi.net/forum, contient, sous le sous-titre «*The Celtic Realm*» (le royaume celtique), des propos antisémites dirigés contre une personne en particulier.

En 2003, le conseil représentatif des institutions juives a noté le lancement des groupes islamiques Al Muhajiroun qui ont tenu des propos anti-Juifs (www.muhajiroun.com). Bien que cette organisation ne dispose pas d'un site Internet irlandais, des références à son représentant/contact en Irlande sont faciles à trouver sur Internet.

e) Données sur les écrits antisémites

Voir ci-dessus (site Internet avec des contenus antisémites).

f) Données sur des recherches scientifiques sociales ou des enquêtes d'opinion sur l'antisémitisme

Aucune étude n'a été menée sur l'antisémitisme et aucun rapport n'a été rédigé sur ce thème.

COMMENT LES DONNEES SONT-ELLES CATEGORISEES/ANALYSEE PAR LE PFN?

Les données existantes et celles qui font défaut sont structurées conformément aux lignes directrices de l'EUMC.

QUE PEUT-ON DIRE DE LA REPRESENTATIVITE, DE LA FIABILITE, DE LA VALIDITE ET DE LA COMPARABILITE DES DONNEES PRESENTEES DANS LES RAPPORTS DU PFN? QUE PEUT-ON DIRE DU PHENOMENE DE L'INSUFFISANCE OU DE L'EXCES DE SIGNALEMENT?

Il n'est pas possible de discerner s'il y a eu une augmentation ou une diminution de l'antisémitisme en Irlande en 2003. Les systèmes de signalement tant formels qu'informels sont encore à des stades très précoces et ne fournissent pas une vue d'ensemble substantielle des activités antisémites en Irlande. Dans un rapport soumis à la NCCRI en 2003, le conseil représentatif des institutions juives tire la conclusion suivante: «Bien qu'il ne semble pas y avoir de campagne concertée d'activités antisémites contre la communauté juive irlandaise, de nombreux faits démontrent néanmoins un certain degré d'antisémitisme ouvert et/ou latent en Irlande».

Étant donné le caractère anecdotique des données recueillies sur l'antisémitisme en Irlande, ce rapport ne contient pas une analyse exhaustive de telles activités en 2003, mais donne plutôt des indications sur la nature de ces incidents.

LES DONNEES EXISTANTES APPORTENT-ELLES DES ELEMENTS DE REPONSE A LA QUESTION DE SAVOIR SI UN NOUVEAU TYPE D'ANTISEMITISME EST APPARU OU NON?

Le PFN fait remarquer que son rapport démontre que les incidents d'antisémitisme en Irlande en 2003 tendaient à se placer dans le contexte de la politique du gouvernement israélien. Toute critique à l'encontre de l'État d'Israël ne peut pas ou ne devrait pas être identifiée comme antisémite. Cependant, une approche prudente et modérée devrait être adoptée lors de l'analyse de matériels utilisant une telle prise de position pour justifier des propos et opinions contre le peuple israélien. Le PFN se réfère au conseil représentatif des institutions juives qui signale que les «sentiments antisionistes et anti-Israël ont facilité et, dans certains cas, rendu plus acceptable l'expression de sentiments antisémites». La situation irlandaise – avec une population juive très réduite – démontre que l'antisémitisme peut exister, que la communauté juive soit ou non active et visible, et pose une difficulté quant à la façon de traiter cette forme de racisme dans ces circonstances.

2.2.8. ITALIE

I. DEFINITION DE L'ANTISEMITISME

QUELS SONT LES TYPES DE DEFINITIONS UTILISEES COMME REFERENCE ET/OU UTILISEES PAR LE PFN?

Le PFN italien ne donne aucune définition de l'antisémitisme. Il se montre cependant extrêmement attentif à la terminologie utilisée pour désigner les attitudes ou les comportements hostiles aux Juifs. Il propose d'employer des termes tels que «antijudaïsme», «antihébraïsme» ou «antihébreu» en lieu et place des notions courantes d'«antisémitisme» et d'«antisémite».

Le PFN estime en effet que le recours à la terminologie actuellement en usage présupposerait le bien-fondé de la théorie – datée – des races, ainsi que de la distinction raciale entre les races dites sémitiques et celles dites aryennes ou indo-européennes, distinction qui ne repose sur aucun fondement scientifique. En outre, le PFN est d'avis que l'idéologie qui sous-tend l'«antijudaïsme post-nazi» et l'«antihébraïsme» ne renvoie pas systématiquement à la typologie biologique établie à la fin du dix-neuvième siècle.

Outre qu'il considère le terme «antisémitisme» comme trompeur, le PFN craint également qu'il y ait le risque que:

«une utilisation impropre de ce terme dans le débat public et sa subordination à des fins idéologiques et politiques dans la lutte entre les partis de gauche et de droite ou entre les groupes propalestiniens et pro-israéliens n'aient pour effet de le banaliser et de le normaliser. Ce processus pourrait à son tour contribuer à aggraver encore à la fois les préjugés nourris à l'égard des Juifs, lesquels préjugés sont profondément enracinés dans la culture italienne, et des épisodes bien réels de judéophobie. [...] Afin de déterminer si telle ou telle orientation politique est teintée d'antihébraïsme, et à quel point, la position sur le conflit israélo-palestinien ne peut selon nous être utilisée comme un paramètre d'analyse - ni exclusif, ni prédominant. Quelle que soit la dureté des critiques adressées au gouvernement israélien actuel et aux politiques qu'il mène, elles ne peuvent en soi, pas plus que le soutien à la cause palestinienne, être rangées dans la catégorie de l'«antisémitisme»».

Le PFN italien discerne une «distorsion de cette catégorie» et une «tendance croissante à qualifier d'«antisémite» quiconque désapprouverait les politiques actuelles d'Israël», ce qui, selon lui, «pourrait mener à l'effet inverse de celui apparemment souhaité [...]».

En outre, le PFN souligne le fait que toutes les prises de position pro-palestiniennes ne peuvent être assimilées à des prises de position antisionistes, autrement dit hostiles à l'existence même de l'État d'Israël. Il n'est dès lors légitime de parler d'«antisémitisme» ou, selon les termes du PFN, d'«antisionisme judéophobique»

qu'à propos des opinions politiques et des formes de discours qui, sans fondement aucun et d'une manière aussi contraire à l'histoire qu'arbitraire, feraient référence à une «essence foncièrement mauvaise et prétendument immuable d'Israël» et qui affirmeraient ou laisseraient entendre que les Juifs sont collectivement responsables des politiques menées par le gouvernement israélien. Ce type de prise de position et de logique discursive comparent en effet les politiques israéliennes de celles de l'Allemagne nazie, dans une association qui ne pourrait que contribuer à minimiser le nazisme et la Shoah et à accroître le révisionnisme et la négation de l'Holocauste.

QUELS SONT LES TYPES DE DEFINITIONS (LE CAS ECHEANT) APPLIQUEES PAR LES ORGANISMES DE COLLECTE DES DONNEES MENTIONNES DANS LES RAPPORTS DU PFN?

Il n'y a aucune référence à une autre définition du terme «antisémitisme» que celle donnée par le PFN lui-même (voir ci-dessus).

Y A-T-IL DES PROBLEMES FORMULES EN CE QUI CONCERNE LA DEFINITION DE L'ANTISEMITISME?

Le PFN considère que la définition de l'antisémitisme est problématique eu égard au conflit israélo-palestinien (voir ci-dessus).

II. ÉTUDE ET EVALUATION DES DONNEES EXISTANTES SUR L'ANTISEMITISME

QUI COLLECTE – SELON LES RAPPORTS DU PFN – LES DONNEES SUR L'ANTISEMITISME EN ITALIE?

CDEC - Centre de documentation juive contemporaine

Le PFN a reçu des documents du CDEC (Centre de documentation juive contemporaine) de Milan.

Journaux

En l'absence de collecte systématique de données sur les actes d'antisémitisme, le PFN dépend essentiellement de la couverture des incidents antisémites par les médias.

QUEL EST LE TYPE DE DONNEES RECUEILLIES PAR LES DIFFERENTS ORGANISMES DE COLLECTE DES DONNEES?

a) Données sur les actes antisémites

Dans ses deux rapports à «réponse rapide», le PFN donne une chronologie non structurée d'actes de violences physiques et verbales que l'on peut qualifier d'antisémites. La liste des incidents répertoriés n'est pas exhaustive.

b) Données sur les victimes et auteurs d'actes antisémites

Victimes

Selon le PFN, les personnes et groupes de personnes les plus exposés à des violences physiques et verbales à caractère raciste sont les suivants: les ressortissants étrangers originaires de pays tiers (migrants et réfugiés), surtout s'ils pratiquent la religion musulmane, ensuite les Roms et les Sinti, enfin les Juifs.

Selon l'analyse quantitative des cas répertoriés par le PFN à l'examen de la presse (septembre 2002-septembre 2003), les catégories les plus touchées sont les suivantes: immigrants et réfugiés (en général): 64 cas, Roms et Sinti: 15 cas, Juifs: 12 cas.

Auteurs

Il ressort des recherches effectuées pour son rapport par le PFN lors de l'analyse de plusieurs cas rapportés par la presse, que des personnes et des groupes de personnes appartenant à différentes formations d'extrême-droite (généralement antijuives, négationnistes, racistes, dans certains cas, pro-palestiniennes, dans d'autres, antimusulmanes) constituent la catégorie d'auteurs d'actes racistes et antijuifs la plus nombreuse et la plus agressive. Leur action se caractérise par le fait qu'ils posent aussi bien des actes de violence directe que des actes de violence verbale ou symbolique.

c) Données sur la reproduction des stéréotypes antisémites dans les organes de presse

Dans ses rapports, le PFN mentionne trois cas d'antisémitisme (chrétien): une caricature à la une du quotidien national *La Stampa* et deux articles dans *L'Osservatore Romano*⁴³⁵.

d) Données sur les organisations et partis antisémites (ainsi que leurs activités)

Selon le PFN, les principaux auteurs d'écrits, de menaces et d'insultes antisémites et d'actes de profanation de lieux saints et de symboles juifs sont des membres de groupements d'extrême-droite. Ceux-ci sont également les principaux organisateurs des manifestations politiques à caractère révisionniste et négationniste. À noter que la Ligue du Nord organise un nombre croissant de manifestations de rue «contre l'immigration» en collaboration avec *Forza Nuova* et

⁴³⁵ Quotidien du Vatican

d'autres groupements d'extrême-droite. Des symboles nazis y sont exhibés et des discours antimusulmans, antijuifs et révisionnistes y sont prononcés. Cependant, le PFN doit également souligner que les sentiments et les attitudes antisémites sont présents dans tous les partis politiques et dans une partie de l'opinion publique. Il s'agit là de l'héritage du passé et de la conséquence d'une polarisation suscitée par certains conflits internationaux, notamment au Proche-Orient.

Skinheads

Le PFN estime que les actes d'agression et de violence à connotation raciste, ainsi que les actes d'intimidation antihébreux dus à des groupes de skinheads sont innombrables, surtout dans le centre et dans le nord de l'Italie. Ils sont essentiellement animés par un sentiment de haine à l'égard des immigrants, lequel est alimenté par deux mouvements convergents: d'une part, la tendance spontanée, raciste et chauvine, qui s'incarne dans un comportement de type hooliganiste, de l'autre, une mouvance militante politisée, attirée par les symboles et les stéréotypes nazis et liée aux traditions de l'extrême-droite.

Fronte sociale nazionale

On trouve sur le site Internet du *Fronte sociale nazionale* (Front social national) un appel pro-palestinien à l'intifada dans un langage antisémite, antisioniste et antiaméricain traditionnel, avec des références hostiles au «judaïsme talmudique», à la «cupola⁴³⁶ ploutocratique mondiale» et à l'étoile sanglante de David.

Ligue du Nord

Dans le nord-est de l'Italie, et plus particulièrement dans les régions gouvernées par la Ligue du Nord, l'antisémitisme et le racisme à l'égard des immigrants vont souvent de pair. Récemment, après l'expulsion de travailleurs immigrants d'un bâtiment de Trévise, un sénateur de la Ligue du Nord a déclaré qu'il était dommage que le crématorium de Santa Bona, actuellement en construction, ne soit pas encore opérationnel⁴³⁷.

On trouve sur le site web officiel de la Ligue du Nord un nombre important de brochures à caractère raciste, mais aussi une section «bibliothèque», où la lecture de livres révisionnistes et négationnistes est vivement recommandée.

Sinergie Europea

Il existe également des groupes radicaux d'extrême-droite qui affichent un antihébraïsme féroce et qui clament leur soutien aux mouvements palestiniens extrémistes et au terrorisme fondamentaliste. Citons notamment le réseau italien *Sinergie Europea*, qui publie *Orion*.

⁴³⁶ Terme désignant traditionnellement le principal organe de décision de la Mafia

⁴³⁷ *Il Gazzettino. Quotidiano del Nord-Est*, 22 novembre 2003; *L'Unità*, 23 novembre 2003

e) Données sur les écrits antisémites

Pour le site Internet du *Fronte sociale nazionale*, voir ci-dessus (Données sur les organisations et les partis antisémites).

Les sites web de factions d'extrême-gauche, comme *Che fare* (Ce qu'il faut faire) méritent, selon le PFN, une attention particulière car on y trouve des déclarations antisionistes ou en faveur du fondamentalisme pro-arabe, des slogans antiaméricains et des stéréotypes rebattus (d'hier et d'aujourd'hui) à l'encontre des Juifs et du lobby juif, de leurs relations avec la franc-maçonnerie, des références au complot international, au pouvoir économique mondial des Juifs, à la circoncision des Juifs au moyen d'une pièce d'un dollar, etc., pour ne citer que les exemples les plus fréquents.

f) Données sur les recherches scientifiques sociales ou les enquêtes d'opinion sur l'antisémitisme

Selon une étude menée sous le parrainage de l'union des communautés italo-juives à la faculté de sociologie de l'université La Sapienza, sur un échantillon de 2 200 jeunes de 14 à 18 ans habitant dans 110 municipalités italiennes, 23,8 % déclarent que «les premiers à faire des discriminations raciales sont les Juifs eux-mêmes».

Dans le cadre d'une étude réalisée par Ispo/ACNielsen CRA, sur un échantillon de 5 000 entretiens par téléphone, mais dont les données n'ont pas encore été entièrement traitées, les personnes interrogées ont réagi comme suit à la question de savoir si les Juifs italiens avaient des caractéristiques communes qui les distinguaient du reste de la population: 54 % ont répondu par l'affirmative et 68 % ont cité, en guise de preuve, une relation particulière à l'argent, ainsi qu'une mentalité et un mode de vie différents de ceux des autres Italiens. On observe en outre une augmentation du nombre de personnes qui pensent que les Juifs italiens ne sont pas de vrais Italiens et qu'ils devraient cesser de se poser en victimes de persécutions remontant à cinquante ans.

Un sondage commandé par la Ligue antidiffamation (ADL) et réalisé en septembre 2002 a révélé que 58 % des personnes interrogées estiment qu'il est possible que les Juifs italiens soient plus fidèles à Israël qu'à l'Italie et que 42 % affirment qu'ils ont «trop de pouvoir dans le monde des affaires». D'une manière générale, 23 % des personnes sondées ont été rangés dans la catégorie «très antisémite»⁴³⁸.

COMMENT LES DONNEES SONT-ELLES CATEGORISEES/ANALYSEES PAR LE PFN?

⁴³⁸ La Ligue antidiffamation considère comme « très antisémites » les personnes qui sont « le plus susceptibles de penser que les Juifs se regroupent davantage que les autres, qu'ils ont trop de pouvoir dans le monde des affaires et sur les marchés financiers internationaux et qu'ils ne sont pas loyaux vis-à-vis de leur pays ». Voir http://www.adl.org/anti_semitism/EuropeanAttitudesPoll-10-02.pdf.

Le PFN italien n'a structuré les données sur l'antisémitisme que d'une manière très sommaire dans ses rapports. Il s'est généralement contenté de les énumérer, sans procéder à une catégorisation systématique.

QUE PEUT-ON DIRE DE LA REPRESENTATIVITE, DE LA FIABILITE, DE LA VALIDITE ET DE LA COMPARABILITE DES DONNEES PRESENTEES DANS LES RAPPORTS DU PFN? QUE PEUT-ON DIRE DU PHENOMENE DE L'INSUFFISANCE OU DE L'EXCES DE SIGNALEMENT?

a) Représentativité

Le PFN souligne le fait que les données obtenues dans le cadre de son suivi ont surtout un caractère indicatif. Les informations tirées des quotidiens doivent être considérées comme constituant un échantillon limité. Elles ne représentent de toute évidence que «la partie visible de l'iceberg» d'un phénomène plus vaste et plus profond qui ne fait que rarement la une de l'actualité. C'est pourquoi certaines catégories de violences racistes, verbales et symboliques, telles que les graffitis, sont rarement mentionnées dans les listes du PFN, malgré leur caractère largement répandu dans la réalité, parce qu'elles sont considérées comme quantité négligeable par la presse.

b) Fiabilité et validité

Le PFN cite cet épisode au cours duquel, suite à une demande précise du COSPE au nom de l'EUMC, le ministère italien de l'intérieur a fourni des données sur le racisme et l'antisémitisme relatives à 2002: selon ces données, qui se rapportent à 2001, les délits à caractère raciste ont diminué de 12 %, tandis que ceux décrits généralement comme antisémites ont progressé de 10 %. Le PFN estime que ces chiffres ne sont pas fiables étant donné qu'ils ne sont pas le produit d'un suivi systématique et basé sur des preuves.

c) Insuffisance ou excès de signalement

Faute d'un suivi systématique et d'études et de statistiques fiables, les tendances indiquées dans les rapports du PFN ne peuvent être perçues que comme fondées sur des présomptions. Les cas d'antisémitisme ne sont pas toujours relayés par la presse. C'est pourquoi l'antisémitisme, qui s'exprime souvent par une violence verbale ou symbolique, est sous-évalué.

LES DONNEES EXISTANTES APPORTENT-ELLES DES ELEMENTS DE REPONSE A LA QUESTION DE SAVOIR SI UN NOUVEAU TYPE D'ANTISEMITISME EST APPARU OU NON?

Le PFN place le débat sur la manière de gérer l'influence du conflit israélo-palestinien en relation avec la façon dont les Juifs d'Europe sont traités et sur les actes dirigés contre eux. Rien ne permet cependant de répondre à la question de savoir si un nouveau type d'antisémitisme a ou non vu le jour.

2.2.9. LUXEMBOURG

I. DEFINITION DE L'ANTISEMITISME

QUELS SONT LES TYPES DE DEFINITIONS UTILISEES COMME REFERENCE ET/OU UTILISEES PAR LE PFN?

Aucune définition de l'antisémitisme n'est donnée par le PFN du Luxembourg

QUELS SONT LES TYPES DE DEFINITIONS (LE CAS ECHEANT) APPLIQUEES PAR LES ORGANISMES DE COLLECTE DES DONNEES MENTIONNES DANS LES RAPPORTS DU PFN?

Aucune définition de l'antisémitisme n'est mentionnée par le PFN.

Y A-T-IL DES PROBLEMES FORMULES EN CE QUI CONCERNE LA DEFINITION DE L'ANTISEMITISME?

Aucun problème de ce type n'est formulé par le PFN.

II. ÉTUDE ET EVALUATION DES DONNEES EXISTANTES SUR L'ANTISEMITISME

QUI COLLECTE – SELON LES RAPPORTS DU PFN – LES DONNEES SUR L'ANTISEMITISME AU LUXEMBOURG?

Selon le PFN, étant donné que «la communauté juive, les hommes politiques et les experts sont unanimes à confirmer le fait que le Luxembourg a, depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, été épargné de toutes sortes de phénomènes antisémites», il n'existe aucun organisme officiel ou non-officiel pour assurer l'enregistrement des actes d'antisémitisme.

Communauté juive

Pour les besoins des rapports sur l'antisémitisme, le PFN s'est entretenu avec des membres de la communauté juive du Luxembourg.

QUEL EST LE TYPE DE DONNEES RECUEILLIES PAR LES DIFFERENTS ORGANES DE COLLECTE DES DONNEES?

a) Données sur les actes antisémites

Seuls de rares incidents (mineurs) dans un éventuel contexte antisémite ont été signalés au PFN par la communauté juive du Luxembourg.

b) Données sur les victimes et auteurs d'actes antisémites

Voir ci-dessous «Données sur les recherches scientifiques sociales ou les enquêtes d'opinion sur l'antisémitisme»

c) Données sur la reproduction des stéréotypes antisémites dans les organes de presse

Selon le PFN, l'absence de partis d'extrême-droite au Luxembourg explique fondamentalement l'absence de toute presse xénophobe, raciste ou antisémite.

d) Données sur les organisations et partis antisémites (ainsi que leurs activités)

Le PFN indique l'absence de partis d'extrême-droite au Luxembourg.

e) Données sur les écrits antisémites

Aucune donnée de ce type n'a été enregistrée par le PFN.

f) Données sur les recherches scientifiques sociales ou les enquêtes d'opinion sur l'antisémitisme

Enquête européenne sur la discrimination en Europe⁴³⁹

Le PFN fait état d'une enquête commandée par la Commission européenne sur la discrimination dans les 15 États membres de l'Union européenne. L'enquête portait sur la discrimination raciale, ethnique, religieuse, physique et autre. D'après cette enquête, 6 % des ressortissants luxembourgeois issus d'une minorité ethnique déclarent subir des discriminations. Seuls les Pays-Bas ont un pourcentage plus élevé: 7%. Selon le PFN, le Luxembourg présente également une différence en matière d'intolérance religieuse, qui est deux fois plus forte que dans la plupart des autres pays européens. Le rapport opère une distinction entre la discrimination vécue et constatée. 6 % des personnes ont déclaré avoir vécu la discrimination, mais 20% ont déclaré l'avoir constatée.

Aucune étude n'a été entreprise concernant l'antisémitisme au Luxembourg. Le PFN indique dans ce contexte: «Ni les milieux juifs ni les responsables juifs ne

⁴³⁹ Commission européenne, *Eurobaromètre 57.0*, «La discrimination en Europe: présentation synthétique des résultats» [350kb] 02-04 / date de publication: 2 mai 2003

considèrent qu'il soit actuellement judicieux de le faire et d'entamer pour cette raison un débat faussé ou non adéquat.»

COMMENT LES DONNEES SONT-ELLES CATEGORISEES/ANALYSEES PAR LE PFN?

La structure des données existantes et de celles qui font défaut est conforme aux lignes directrices de l'EUMC.

QUE PEUT-ON DIRE DE LA REPRESENTATIVITE, DE LA FIABILITE, DE LA VALIDITE ET DE LA COMPARABILITE DES DONNEES PRESENTEES DANS LES RAPPORTS DU PFN? QUE PEUT-ON DIRE DU PHENOMENE DE L'INSUFFISANCE OU DE L'EXCES DE SIGNALEMENT?

Le PFN signale un problème important concernant l'existence des données. En raison de l'absence de chiffres, statistiques et rapports, le PFN a, pour l'essentiel, fondé sa recherche de données sur un entretien avec le vice-président du consistoire juif.

LES DONNEES EXISTANTES APPORTENT-ELLES DES ELEMENTS DE REPONSE A LA QUESTION DE SAVOIR SI UN NOUVEAU TYPE D'ANTISEMITISME EST APPARU OU NON?

Aucune référence quant à l'émergence possible d'un nouveau type d'antisémitisme n'a été faite par le PFN.

2.2.10. PAYS-BAS

I. DEFINITION DE L'ANTISEMITISME

QUELS SONT LES TYPES DE DEFINITIONS UTILISEES COMME REFERENCE ET/OU UTILISEES PAR LE PFN?

Aucune définition n'est donnée par le PFN des Pays-Bas. Il donne simplement une explication générale de ce qu'est la «violence raciste».

QUELS SONT LES TYPES DE DEFINITIONS (LE CAS ECHEANT) APPLIQUEES PAR LES ORGANISMES DE COLLECTE DES DONNEES MENTIONNES DANS LES RAPPORTS DU PFN?

Aucune définition de l'antisémitisme n'est mentionnée par le PFN.

Y A-T-IL DES PROBLEMES FORMULES EN CE QUI CONCERNE LA DEFINITION DE L'ANTISEMITISME?

Aucun problème de ce type n'est formulé par le PFN.

II. ÉTUDE ET EVALUATION DES DONNEES EXISTANTES SUR L'ANTISEMITISME

QUI COLLECTE – SELON LES RAPPORTS DU PFN – LES DONNEES SUR L'ANTISEMITISME AUX PAYS-BAS?

Algemene Inlichtingen- en Veiligheidsdienst, AIVD [service de renseignement néerlandais]

Concernant la collecte des données sur la violence raciste ou la violence sous l'incitation de l'extrême-droite en 2002, l'AIVD (anciennement BVD)⁴⁴⁰ invite les 25 zones de police à collecter des données sur la base d'un certain profil de violence raciste ou de violence sous l'incitation de l'extrême-droite. Ces données sont rassemblées par l'AIVD dans une base de données centrale.

Landelijk Expertisecentrum Discriminatie, LECD [centre national d'expertise sur la discrimination des services du ministère public]

Le PFN ne fournit pas d'informations détaillées sur le LECD.

⁴⁴⁰ Le changement de nom de l'AIVD est le résultat de la nouvelle loi sur les services de renseignement et de sécurité qui est entrée en vigueur le 29 mai 2002. Voir aussi www.aivd.nl

Le PFN souligne que l'étendue nationale de l'antisémitisme pose problème. Il a donc décidé de faire appel à un certain nombre d'autres sources:

- L'inventaire annuel des incidents antisémites, publié par le centre d'information et de documentation d'Israël (*Centrum Informatie en Documentatie Israël*, CIDI) pour 2002;⁴⁴¹
- les chiffres relatifs à la violence raciste et à la violence sous l'incitation de l'extrême-droite en 2002, publiés par le groupe de recherche antifasciste Kafka;
- la documentation de la Fondation Anne Frank, notamment les contenus multimédias sur la violence raciste et la violence sous l'incitation de l'extrême-droite en 2002.
- les demandes d'informations sur les incidents violents à motivation raciste faites par le DUMC aux bureaux antidiscrimination et points de signalement.

Le gouvernement néerlandais accorde son soutien à un réseau constitué par près de 35 organismes de lutte contre la discrimination. Ces organismes traitent les plaintes pour racisme et discrimination déposées aux Pays-Bas. Chaque année, les organismes de lutte contre la discrimination publient un rapport sur les plaintes qu'ils ont reçues. Cet inventaire annuel des plaintes est publié par l'association nationale des bureaux antidiscrimination et points de signalement (*Landelijke Vereniging van Anti-Discriminatie Bureaus en Meldpunten*, LVADB). Environ 4% (169) du nombre total de plaintes pour racisme et discrimination (3902) étaient des plaintes pour antisémitisme (le même niveau qu'en 2001). Plus de 100 de ces 169 incidents ont été signalés à Amsterdam.

QUEL EST LE TYPE DE DONNEES RECUEILLIES PAR LES DIFFERENTS ORGANISMES DE COLLECTE DES DONNEES?

a) Données sur les actes antisémites

Le PFN se réfère à un résumé annuel spécifique des incidents antisémites publié par le CIDI, le centre d'information et de documentation d'Israël. Ce document du CIDI montre une augmentation sensible des incidents antisémites en 2002 (avec un total de 337 cas), principalement due à de nombreux messages à caractère haineux. On observe également une augmentation des incidents plus graves dans les catégories de violence physique, menaces et langage injurieux.

D'après les chiffres du LECD, l'antisémitisme a progressé jusqu'à atteindre 25% de toutes les infractions enregistrées en matière d'actes à caractère discriminatoire en 2002. Ceci concerne en particulier les expressions à caractère antisémite. Un grand nombre des incidents se sont déroulés en relation avec des manifestations sportives (65%). Le nombre de cas liés à l'Internet est resté très bas, avec un total de 6 en

⁴⁴¹ Ces résumés peuvent être consultés sur le site web du CIDI à l'adresse www.cidi.nl.

2002. Ce chiffre contraste fortement avec l'augmentation de la discrimination et de l'antisémitisme sur l'Internet en 2002, signalée par le Bureau néerlandais pour la discrimination sur l'Internet (*Meldpunt Discriminatie Internet*, MDI) (voir ci-dessous «Données sur les écrits antisémites»⁴⁴²). Environ 46 des incidents de 2002 ayant fait l'objet d'une enquête étaient liés à l'antisémitisme. Il s'agit d'une augmentation saisissante par rapport à la violence antisémite en 2001, qui a concerné 18 cas seulement.

Le PFN souligne que 19 des 46 cas d'antisémitisme en 2002 peuvent être qualifiés de «nouvel antisémitisme», soit parce qu'on soupçonnait l'auteur d'appartenir à une minorité ethnique, soit parce qu'il y avait un lien évident avec la violence entre Israéliens et Palestiniens.

b) Données sur les victimes et auteurs d'actes antisémites

Auteurs

Le PFN fait référence au fait que le LECD a révisé son code d'enregistrement des discriminations en 2001 afin de mieux analyser les incidents inter-ethniques. D'après le PFN, deux observations méritent d'être mises en évidence. D'une part, le nombre réduit d'auteurs appartenant à une minorité ethnique (5%) en 2002 est frappant. En 2001, ce pourcentage s'élevait encore à 20%. D'autre part, seul un nombre très limité (5) parmi le grand nombre d'incidents antisémites (60) enregistrés en 2002 a été causé par des auteurs appartenant à des minorités ethniques. L'idée que la responsabilité des actes antisémites peut être principalement imputée à certains groupes de jeunes marocains n'est pas corroborée par les chiffres du LECD. Une analyse plus détaillée réalisée par le LECD montre que dans 80% des cas d'antisémitisme, les auteurs sont de race blanche. Pourtant, d'après le PFN, dans un certain nombre de cas, les auteurs se sont avérés être des personnes appartenant à des cercles islamiques et, dans un certain nombre d'autres cas, cette constatation a été prouvée.

Le PFN met également en évidence la participation de l'extrême-droite aux actes antisémites, comme c'était le cas par exemple en septembre 2000, lorsqu'un jeune Juif a été agressé à Woudenberg par des jeunes appartenant à l'extrême-droite qui étaient liés au groupe néo-nazi connu sous le nom de l'union du peuple néerlandais (NVU).

c) Données sur la reproduction des stéréotypes antisémites dans les organes de presse

Aucune donnée sur la couverture par les médias n'a été fournie par le PFN:

⁴⁴² Rapport annuel 2002, point de signalement de la discrimination sur l'Internet (www.meldpunt.nl)

d) Données sur les organisations et partis antisémites (ainsi que leurs activités)

Stormfront Netherlands

D'après le PFN, *Stormfront Netherlands*, qui est le résultat d'une scission de la NVU (*Nederlandse Volks-Unie*, Union du peuple néerlandais), et qui se pose en rival de ce groupe, «a poussé comme un champignon en 2001 et s'est révélé être une plateforme de violence et d'antisémitisme». Fin avril 2001, juste avant la journée annuelle du souvenir aux Pays-Bas, *Stormfront* s'est rendu responsable de la profanation d'un autre cimetière juif, cette fois à Oosterhout dans le Brabant. Toutefois, au cours de 2002, *Stormfront Netherlands* a perdu un peu de force en raison de confrontations avec la police et des opposants politiques ainsi qu'un manque de coordination et de direction.

e) Données sur les écrits antisémites

D'après le rapport annuel 2002 du bureau néerlandais pour la discrimination sur l'Internet (*Meldpunt Discriminatie Internet*, MDI), l'antisémitisme est une des principales catégories de plaintes pour discrimination sur l'Internet: 584 expressions antisémites rapportées en 2002 (dont 54 dénégations de l'Holocauste).⁴⁴³ Près de 90% de toutes les expressions antisémites rapportées ont été trouvées sur des forums de sites web musulmans. Une partie de ces expressions provenait du recyclage de produits antisémites classiques comme les *Protocoles des sages de Zion*. Un autre composant était la dénégation de l'Holocauste (54 plaintes en 2002).

f) Données sur les recherches scientifiques sociales ou les enquêtes d'opinion sur l'antisémitisme

La Ligue antidiffamation (ADL) a mené en septembre 2002 une enquête sur «les attitudes des Européens à l'égard des Juifs». Cinq cents entretiens téléphoniques ont été réalisés auprès du grand public néerlandais⁴⁴⁴. 48% des personnes interrogées aux Pays-Bas pensent qu'il est «probablement vrai» que les Juifs sont «plus loyaux à Israël qu'aux Pays-Bas», 18% estiment que «les Juifs ont trop de pouvoir sur les marchés financiers internationaux» et 20% affirment qu'il est «probablement vrai» que «les Juifs ont trop de pouvoir dans le monde des affaires». De façon globale, 7% des Hollandais interrogés ont été considérés comme «très antisémites»⁴⁴⁵.

COMMENT LES DONNEES SONT-ELLES CATEGORISEES/ANALYSEES PAR LE PFN?

⁴⁴³ www.inach.net

⁴⁴⁴ Voir http://www.adl.org/anti_semitism/EuropeanAttitudesPoll-10-02.pdf; page consultée le 16 février 2004.

⁴⁴⁵ L'ADL a qualifié de «très antisémites» les personnes «les plus enclines à penser que les Juifs se tiennent les coudes plus que d'autres, qu'ils ont trop de pouvoir dans le monde des affaires et sur les marchés financiers internationaux et qu'ils ne sont pas loyaux envers leur pays». Voir http://www.adl.org/anti_semitism/EuropeanAttitudesPoll-10-02.pdf.

Les données sont principalement catégorisées selon la structure des différents organismes de collecte des données.

QUE PEUT-ON DIRE DE LA REPRESENTATIVITE, DE LA FIABILITE, DE LA VALIDITE ET DE LA COMPARABILITE DES DONNEES PRESENTEES DANS LES RAPPORTS DU PFN? QUE PEUT-ON DIRE DU PHENOMENE DE L'INSUFFISANCE OU DE L'EXCES DE SIGNALEMENT?

D'après le PFN, un des principaux problèmes concerne le caractère arbitraire de l'évaluation des cas concrets par les organismes de collecte des données. Ce qu'une personne peut considérer comme une activité de type néo-nazi peut être évaluée différemment pas une autre, qui qualifiera simplement cette activité de «frasque de jeunes». Puis vient la question du comptage. Ce qui est considéré dans une zone de police comme une menace unique – comme envoyer dix copies de la même lettre de menace – peut être considéré dans une autre zone de police comme dix menaces différentes. Mais cela ne résout évidemment pas le problème du *degré de couverture*.

Le PFN souligne également le fait que sa vision du problème de la violence raciste et de la violence sous l'incitation de l'extrême-droite aux Pays-Bas est fortement limitée par deux types d'insuffisance de signalement:

- la grande majorité des incidents violents ne sont pas signalés à la police;
- certains des incidents signalés à la police ne sont pas correctement classés dans une base de données centrale, ce qui signifie que certains incidents restent dans l'ombre.

LES DONNEES EXISTANTES APPORTENT-ELLES DES ELEMENTS DE REPONSE A LA QUESTION DE SAVOIR SI UN NOUVEAU TYPE D'ANTISEMITISME EST APPARU OU NON?

Par rapport au lien entre l'Intifada et les incidents antisémites, le PFN souligne que l'on peut parler de «nouvel antisémitisme» aux Pays-Bas. D'après le PFN, 19 des 46 cas de violence antisémite enregistrés en 2002 pourraient être qualifiés de «nouvel antisémitisme», soit parce que l'auteur est soupçonné de faire partie d'une minorité ethnique, soit parce qu'il y avait un lien évident avec les épisodes de violence entre Israéliens et Palestiniens.

Toutefois, le PFN souligne que le fait que des attitudes anti-israéliennes conduisent à des manifestations d'antisémitisme n'est pas vraiment un phénomène nouveau. Ce qui est perçu comme un fait nouveau, c'est l'étendue et l'intensité avec lesquelles cet antisémitisme se manifeste depuis quelques années.

2.2.11. AUTRICHE

I. DEFINITION DE L'ANTISEMITISME

QUELS SONT LES TYPES DE DEFINITIONS UTILISES COMME REFERENCE ET/OU UTILISEES PAR LE PFN?

Les rapports du PFN autrichien définissent l'antisémitisme comme suit:

«agitation politique, sociale et économique et autres activités dirigées contre les Juifs. Il se caractérise par un discours et un comportement irrespectueux à l'égard des personnes d'origine juive, susceptible de leur ôter publiquement leur dignité.»

En outre, le PFN autrichien fait référence au fait que l'antisémitisme en Autriche est influencé par l'histoire du pays qui faisait partie de l'ex-Allemagne nazie. La perception des Juifs après 1945 est ainsi souvent liée à un sentiment de culpabilité - présumée ou réelle.

QUELS SONT LES TYPES DE DEFINITIONS (LE CAS ECHEANT) APPLIQUEES PAR LES ORGANISMES DE COLLECTE DES DONNEES MENTIONNES DANS LES RAPPORTS DU PFN?

Aucune référence n'est faite à une éventuelle définition appliquée par des organes de collecte des données autres que le PFN. Toutefois, la loi sur la négation de l'Holocauste («*Auschwitzlüge*»), qui couvre au moins un aspect de l'antisémitisme contemporain, est citée dans le rapport du centre focal national autrichien.

EXISTE-T-IL DES PROBLEMES FORMULES EN RELATION AVEC LA DEFINITION DE L'ANTISEMITISME?

Le PFN évoque le fait que la question de savoir comment définir l'antisémitisme est d'actualité et largement débattue. Plus particulièrement, le PFN considère que la question de savoir si le fait «de critiquer ou d'offenser des individus juifs ou la politique israélienne» constitue un acte d'antisémitisme est ouverte. Dans ce contexte, il fait référence aux médias «sérieux» qui ont apporté une «réponse assez claire» à cette question ouverte, en indiquant que «la critique ou la diffamation des Juifs au motif qu'ils sont Juifs ou de colporter de vieux stéréotypes antisémites sont assurément des actes d'antisémitisme, tandis que la critique du travail ou du comportement de personnes d'origine juive ne l'est pas».

II. ÉTUDE ET EVALUATION DES DONNEES EXISTANTES SUR L'ANTISEMITISME

QUI COLLECTE – SELON LES RAPPORTS DU PFN – LES DONNEES SUR L'ANTISEMITISME EN AUTRICHE?

Ministère de l'intérieur

Le ministère fédéral de l'intérieur publie des données en relation avec l'antisémitisme sous le titre «extrémisme de droite» dans ses rapports annuels relatifs à la protection de la constitution⁴⁴⁶. Les informations contenues dans ces rapports comprennent des descriptions qualitatives de la structure et des stratégies des groupes d'extrême-droite, qui font figure de statistiques criminelles pertinentes.

Forum contre l'antisémitisme

Le forum contre l'antisémitisme est une sous-organisation de la «*Israelitische Kultusgemeinde Wien*» [communauté de culte israélite de Vienne]. Le forum indique que l'une de ses tâches majeures est l'enregistrement des incidents antisémites. Pour ce faire, il exploite les informations publiées dans la presse de même que celles qui lui sont directement communiquées par les victimes ou les témoins de tels actes. Le forum publie ses observations dans un bulletin⁴⁴⁷.

Centre de documentation de la Résistance autrichienne

Le centre de documentation de la Résistance autrichienne a été fondé en 1963 par d'anciens combattants de la Résistance et par des historiens antifascistes. Il a acquis le statut de fondation en 1983. Une partie de ses activités consiste à collecter des données concernant l'extrémisme de droite après 1945.

QUEL SONT LES TYPES DE DONNEES RECUEILLIES PAR LES DIFFERENTS ORGANES DE COLLECTE DES DONNEES?

a) Données sur les actes antisémites

2002

Le ministère de l'intérieur a enregistré, en 2002, d'après les statistiques criminelles figurant dans son rapport sur la sécurité nationale, 20 délits racistes motivés par

⁴⁴⁶ Ces rapports peuvent être téléchargés au départ du site web suivant: <http://www.bmi.gv.at/staatsschutz/startseite.asp>, (09.11.2003).

⁴⁴⁷ Disponible à l'adresse URL suivante: http://www.fga-wien.at/archiv_nl.htm, (09.11.2003).

l'antisémitisme.⁴⁴⁸ La plupart de ces délits avaient trait à un dommage ou une violation de propriété.⁴⁴⁹

Selon le rapport sur le racisme de ZARA⁴⁵⁰, 21 cas de graffitis antisémites, 17 cas de diffamation et trois agressions dirigées contre des Juifs ont été signalés au cours de l'année 2002⁴⁵¹ à l'ONG forum contre l'antisémitisme. En septembre 2003, le forum a informé le public d'une augmentation de 71,43 % des incidents antisémites par rapport à la même période l'année précédente. En 2003, 108 cas (notamment de graffitis, de menaces, d'agressions verbales et de violences physiques) ont été enregistrés par le forum⁴⁵².

Le PFN signale en outre que le forum de coordination pour la lutte contre l'antisémitisme du gouvernement israélien a enregistré dans sa base de données sur l'Internet plusieurs incidents antisémites survenus en 2002, dont des graffitis antisémites, l'organisation d'une conférence des négationnistes de l'Holocauste à Salzbourg et deux agressions dirigées contre des personnes juives à Vienne⁴⁵³.

2002/2003

Pour la période de juin 2002 à octobre 2003, les chiffres suivants d'incidents antisémites, classés conformément aux lignes directrices de l'EUMC⁴⁵⁴, ont été fournis par le forum contre l'antisémitisme au PFN autrichien, lequel fait état que les données «ne peuvent en aucune manière être interprétées de façon quantitative»:

- Extrême violence: 1 cas
- Agression: 8 cas
- Dommage et violation de propriété: 8 cas
- Menace: Aucune menace spécifique
- Comportement injurieux: 345 cas
- Diffusion d'écrits antisémites: 16⁴⁵⁵.

b) Données sur les victimes et auteurs d'actes antisémites

⁴⁴⁸ *Bundesministerium für Inneres, Bundesministerium für Justiz* (2003), op.cit., p. 203.

⁴⁴⁹ Le point focal national fait observer: «Un acte peut être assimilé au *corpus delicti* de plusieurs infractions; une activité criminelle peut donc susciter plusieurs plaintes qui seront examinées ultérieurement».

⁴⁵⁰ ZARA (*Verein für Zivilcourage und Anti-Rassismus-Arbeit* [association pour le courage civique et la lutte contre le racisme]) est une organisation qui dispense des conseils aux victimes et témoins d'actes racistes.

⁴⁵¹ ZARA, *Racism Report 2002* [Rapport sur le racisme 2002], op. cit., p. 41.

⁴⁵² Communiqué de presse du forum contre l'antisémitisme du 24 octobre 2003.

⁴⁵³ La base de données est disponible en ligne à l'adresse URL suivante:

⁴⁵⁴ <http://www.antisemitism.org.il/search.htm>, (09.11.2003).

⁴⁵⁵ Pour les lignes directrices, voir l'Annexe II.

⁴⁵⁵ Le point focal RAXEN a requalifié deux exemples de cas du fait que leur description semblait mieux correspondre à des catégories autres que celles choisies dans le rapport du FGA.

Victimes d'actes antisémites

Le PFN fait observer qu'il y a une certaine prise de conscience au sein de la société autrichienne quant à la vulnérabilité des Juifs. Les médias accordent une certaine attention aux actes d'antisémitisme et il existe un cadre légal permettant de lutter contre les délits dérivés de l'idéologie national-socialiste en Autriche. Toutefois, il n'existe pas d'informations détaillées sur la vulnérabilité particulière de certains groupes de Juifs, par exemple les Juifs orthodoxes, pas plus qu'il n'existe d'études traitant systématiquement des Juifs en tant que victimes d'actes d'antisémitisme.

Auteurs d'actes antisémites

En ce qui concerne les auteurs potentiels et réels d'actes antisémites, les organisations d'extrême-droite sont étroitement surveillées par des organisations tant gouvernementales que non-gouvernementales. Les extrémistes de gauche sont également observés par l'État. Il n'y a cependant pas de collecte de données systématique sur les auteurs et leurs antécédents ni sur les motifs à l'origine des incidents antisémites. Le PFN cite une appréciation très générale émanant du forum contre l'antisémitisme, selon laquelle la plupart des agressions sont commises par des extrémistes d'extrême-droite et d'extrême-gauche de même que par des membres du milieu Islamique. Contrairement à cette appréciation, les informations émanant de sources gouvernementales indiquent que les auteurs de délits antisémites sont majoritairement issus de groupes skinhead.⁴⁵⁶

- c) Données sur la reproduction des stéréotypes antisémites dans les organes de presse

Le PFN a procédé à une analyse médiatique de grands journaux qui «a révélé trois lettres au rédacteur contenant des propos antisémites»⁴⁵⁷. En outre, le PFN déclare que son analyse des documents d'extrême-droite a révélé «la manière dont les déclarations anti-israéliennes émanant de personnages politiques et de journalistes d'extrême-droite sont liées à l'antisémitisme et puisent dans le répertoire des stéréotypes antisémites».

- d) Données relatives aux organisations et partis antisémites (ainsi que leurs activités)

Le centre de documentation de la Résistance autrichienne publie régulièrement un bulletin contenant des informations sur les groupes racistes (voir, ci-dessous, «Données sur les écrits antisémites»).

⁴⁵⁶ Ibid. Voir aussi: Bundesministerium für Inneres (2003) *Verfassungsschutzbericht 2002. Staats-, Personen- und Objektschutz*. [Rapport sur la protection de la Constitution 2002. Sécurité de l'État, des personnes et des biens]. Vienne, p. 31, disponible à l'adresse URL suivante:

⁴⁵⁷ *Kronen Zeitung* (23.05.02) et *Kleine Zeitung* (07.06.02).

e) Données sur les écrits antisémites

Internet

Le PFN rapporte que le centre de documentation de la Résistance autrichienne (DÖW) a constaté une augmentation de la présence de néo-nazis et de skinheads autrichiens sur l'Internet au cours de l'année 2002, de même que des tendances antisémites sur des sites web d'organisations d'extrême-droite⁴⁵⁸.

Antisémitisme dans les documents d'extrême-droite et autres

Le PFN évoque également des déclarations antisémites contribuant à propager des théories de conspiration juive mondiale et de négation de l'Holocauste trouvées dans diverses publications d'extrême-droite telles que *Zur Zeit*, *Aula*, *Fakten*, *HALT*, *Der Patriot* et *Eckart*. Le PFN indique que l'hebdomadaire *Zur Zeit*, tiré à environ 25 000 exemplaires, a bénéficié d'une subvention à la presse de 64 174,80 euros⁴⁵⁹ pour l'exercice budgétaire 2003.

Écrits antisémites

Le PFN fait référence, pour les années 2002 et 2003, à plusieurs pamphlets antisémites de même qu'à des publications contenant des propos antisémites, en particulier en relation avec les idées de conspiration juive mondiale.

f) Données sur les recherches scientifiques sociales ou les enquêtes d'opinion sur l'antisémitisme

En septembre 1992, la *Anti-Defamation League* [Ligue antidiffamation] a effectué une enquête sur les «attitudes des Européens à l'égard des Juifs. Une série de 500 entretiens téléphoniques ont été effectués auprès du grand public autrichien⁴⁶⁰: quelque 54 % des personnes interrogées pensent qu'il est «probablement vrai» que les Juifs sont «plus loyaux envers Israël qu'envers l'Autriche», 39 % affirment que «les Juifs ont trop de pouvoir au niveau des marchés financiers internationaux» et 40 % déclarent qu'il est «probablement vrai» que les «Juifs ont trop de pouvoir dans le monde des affaires». Le résultat global est que 19 % des personnes interrogées ont été considérées comme «très antisémites»⁴⁶¹.

⁴⁵⁸ «Schutzbündnis Soldatengrab mobilisiert beim RFJ» (Une alliance défensive en faveur de la sépulture de Walter Nowotny mobilise sur la page web du RFJ [*Ring Freiheitliche Jugend*, mouvement de jeunesse]), dans: *Neues von ganz rechts* – juillet 2003, disponible à l'adresse URL suivante: http://www.doew.at/projekte/rechts/chronik/2003_07/grab1.html, (08.11.03).

⁴⁵⁹ «Ansuchen um Allgemeine Förderung im Finanzjahr 2003 gemäß dem Abschnitt I des Presseförderungsgesetzes 1985» [Pétition en faveur d'une subvention générale pour l'exercice budgétaire 2003 conformément à la section I de la Loi sur la subvention de la presse de 1985], cité dans *Der Standard*, disponible à l'adresse URL suivante: <http://derstandard.at/?id=1354266>, (09.11.2003).

⁴⁶⁰ Voir http://www.adl.org/anti_semitism/EuropeanAttitudesPoll-10-02.pdf; page consultée le 16 février 2004.

⁴⁶¹ ADL a qualifié de «très antisémites» les personnes «les plus enclines à penser que les Juifs se tiennent les coudes plus que d'autres, qu'ils ont trop de pouvoir dans le monde des affaires et

COMMENT LES DONNEES SONT-ELLES CATEGORISEES/ANALYSEES PAR LE PFN?

Le PFN a structuré ses données conformément aux lignes directrices de l'EUMC.

QUE PEUT-ON DIRE DE LA REPRESENTATIVITE, DE LA FIABILITE, DE LA VALIDITE ET DE LA COMPARABILITE DES DONNEES CONTENUES DANS LES RAPPORTS DU PFN? QUE PEUT-ON DIRE DU PHENOMENE DE L'INSUFFISANCE OU DE L'EXCÈS DE SIGNALEMENT?

Le PFN fait observer qu'il n'existe actuellement «pas d'organisme spécialisé dans l'enregistrement de plaintes relatives à des incidents racistes et antisémites, capable d'offrir un système fiable de collecte des données». Il en déduit qu'«il serait irresponsable de prétendre décrire une évolution ou fournir des chiffres définitifs concernant les incidents antisémites à ce stade».

a) Représentativité

Les données fournies par le centre focal national n'ont nullement la prétention d'être exhaustives ou représentatives. En revanche, les données collectées montrent que l'antisémitisme est présent en Autriche.

b) Fiabilité et validité

Le PFN fait observer que «ni les rapports officiels ni les informations fournies par les ONG ne sont structurés conformément aux catégories prévues par l'EUMC».

Le PFN autrichien a dû requalifier deux exemples de cas fournis par le forum contre l'antisémitisme, «parce que leur description semblait mieux correspondre à des catégories autres que celles choisies dans le rapport du forum».

c) Comparabilité

Le PFN observe que, «à défaut d'organisme spécialisé dans l'enregistrement de plaintes relatives à la violence raciste et compte tenu du fait que la plupart des incidents de discrimination quotidiens ne sont pas signalés à la police, il y a une carence importante en données nationales cohérentes concernant les plaintes enregistrées en relation avec la discrimination raciale, ethnique et religieuse en général, et la discrimination antisémite en particulier».

d) Insuffisance ou excès de signalement

Les rapports du centre focal national montrent clairement que le signalement actuel par des organismes officiels et non-officiels en Autriche est tout à fait insuffisant pour produire une image exhaustive de la situation de l'antisémitisme. Le PFN évoque en particulier le fait que les incidents dits «mineurs» ne sont

sur les marchés financiers internationaux et qu'ils ne sont pas loyaux envers leur pays». Voir http://www.adl.org/anti_semitism/EuropeanAttitudesPoll-10-02.pdf.

souvent pas signalés à la police. Il en résulte des discordances entre les données recueillies par le forum contre l'antisémitisme et les registres nationaux officiels. Le PFN a été confronté au double problème de l'insuffisance de signalement (par et à la police) et des insuffisances ou des excès éventuels de signalement (par et aux organisations non-gouvernementales).

LES DONNEES EXISTANTES APPORTENT-ELLES DES ELEMENTS DE REPONSE A LA QUESTION DE SAVOIR SI UN TYPE NOUVEAU D'ANTISEMITISME EST APPARU OU NON?

Aucune référence quant à l'émergence possible d'un «nouvel antisémitisme» n'a été effectuée par le PFN autrichien.

2.2.12. PORTUGAL

I. DEFINITION DE L'ANTISEMITISME

QUELS SONT LES TYPES DE DEFINITIONS UTILISEES COMME REFERENCE ET/OU UTILISEES PAR LE PFN?

Aucune définition de l'antisémitisme n'est donnée par le PFN du Portugal.

QUELS SONT LES TYPES DE DEFINITIONS (LE CAS ECHEANT) APPLIQUEES PAR LES ORGANISMES DE COLLECTE DES DONNEES MENTIONNES DANS LES RAPPORTS DU PFN?

Aucune définition de l'antisémitisme n'est mentionnée par le PFN.

Y A-T-IL DES PROBLEMES FORMULES EN CE QUI CONCERNE LA DEFINITION DE L'ANTISEMITISME?

Aucun problème de ce type n'est formulé par le PFN.

II. ÉTUDE ET EVALUATION DES DONNEES EXISTANTES SUR L'ANTISEMITISME

QUI COLLECTE – SELON LES RAPPORTS DU PFN – LES DONNEES SUR L'ANTISEMITISME AU PORTUGAL?

Aucun organisme de collecte de données n'est mentionné dans le rapport.

QUEL EST LE TYPE DE DONNEES RECUEILLIES PAR LES DIFFERENTS ORGANISMES DE COLLECTE DES DONNEES?

a) Données sur les actes antisémites

Un seul cas de courrier électronique à contenu antisémite est signalé par le PFN.

b) Données sur les victimes et auteurs d'actes antisémites

Aucune donnée de ce type n'est fournie par le PFN.

- c) Données sur la reproduction des stéréotypes antisémites dans les organes de presse

Le PFN fait référence à une polémique qui s'est manifestée dans les colonnes de l'un des quotidiens portugais de qualité, *Público*, concernant une série d'articles de Pedro Melo de Almeida, qui se présente lui-même comme un professeur et chercheur diplômé en philosophie, défendant une thèse révisionniste sur l'Holocauste, à savoir que le nombre de victimes juives n'a pas été aussi élevé qu'on le prétend habituellement, il serait au contraire le résultat de la mystification d'historiens.⁴⁶² Les articles visaient également à présenter un certain nombre d'ouvrages historiques qui défendaient une telle thèse révisionniste. Plusieurs réponses à ces articles ont témoigné une indignation vis-à-vis de ce qu'elles considéraient comme étant l'antisémitisme de l'auteur. Après la polémique, le journal a publié un éditorial présentant des excuses pour la publication des articles et déclarant qu'une telle publication devrait aujourd'hui être accompagnée d'une mise en contexte de la position de l'auteur dans le débat historiographique révisionniste.

- d) Données sur les organisations et partis antisémites (ainsi que leurs activités)

Aucune donnée de ce type n'est fournie par le PFN.

- e) Données sur les écrits antisémites

Sites web

Plusieurs sites nazis portugais ont fait leur apparition au cours de cette année sur l'Internet. Quelques-uns comportent des déclarations et des articles antisémites. Selon le PFN, il s'agit toutefois de traductions d'articles antisémites d'origine étrangère, américaine essentiellement. Aucune menace explicite à l'égard de la communauté juive portugaise n'a été trouvée sur l'un de ces sites (du moins pour la période couverte par l'examen).

- f) Données sur les recherches scientifiques sociales ou les enquêtes d'opinion sur l'antisémitisme

Selon le PFN, aucune étude ou rapport ne traite de l'évolution de l'antisémitisme au Portugal.

COMMENT LES DONNEES SONT-ELLES CATEGORISEES/ANALYSEES PAR LE PFN?

Les données existantes et celles qui font défaut sont structurées conformément aux lignes directrices de l'EUMC.

⁴⁶² Le premier article est paru dans *Público*, le 3 mars 2003, le deuxième le 24 mars et le troisième le 14 avril.

QUE PEUT-ON DIRE DE LA REPRESENTATIVITE, DE LA FIABILITE, DE LA VALIDITE ET DE LA COMPARABILITE DES DONNEES PRESENTEES DANS LES RAPPORTS DU PFN? QUE PEUT-ON DIRE DU PHENOMENE DE L'INSUFFISANCE OU DE L'EXCES DE SIGNALEMENT?

Le PFN met en évidence le fait qu'il est extrêmement difficile au Portugal d'analyser le phénomène de la violence et de la discrimination raciales, en raison essentiellement d'une absence quasi totale de données et de sources, qu'elles soient de nature quantitative ou qualitative. L'impossibilité de collecter des données sur les actes de discrimination est, d'une certaine manière, aggravée par l'absence d'un organisme spécialisé chargé de coordonner toutes les informations existantes et celles qui font défaut. Aucune statistique n'identifie la variable raciale, l'origine ethnique, l'ascendance ou toute autre catégorie permettant d'opérer une certaine différenciation ethnique au sein de la population. La seule catégorie statistique relevée dans toutes les sources est la nationalité.

LES DONNEES EXISTANTES APPORTENT-ELLES DES ELEMENTS DE REPONSE A LA QUESTION DE SAVOIR SI UN NOUVEAU TYPE D'ANTISEMITISME EST APPARU OU NON?

Le PFN fait référence à la vice-présidente de la communauté israélite de Lisbonne, Esther Mucznick, qui affirme qu'un changement dans l'attitude envers les Juifs intervient actuellement en Europe, le Portugal ne faisant pas exception à la règle. Ce changement d'attitude est apparu à la suite des événements dans le conflit israélo-palestinien au Moyen Orient, un phénomène auquel Michael Whine fait également référence dans le document. Selon Esther Mucznick, les sympathisants de la cause palestinienne ont tendance à faire preuve de tolérance à l'égard des attitudes antisémites.

2.2.13. FINLANDE

I. DEFINITION DE L'ANTISEMITISME

QUELS SONT LES TYPES DE DEFINITIONS UTILISEES COMME REFERENCE ET/OU UTILISEES PAR LE PFN?

Le PFN finlandais définit l'antisémitisme en termes très généraux, comme étant la «haine à l'égard du peuple juifs». En outre, il fait remarquer qu'il a décidé d'inclure «dans ce rapport les expressions d'opinions anti-israéliennes les plus marquantes parce que les mouvements anti-Israël et antiSharon peuvent accroître l'antisémitisme sans même que les citoyens soient conscients de ce type d'évolution générale dans les attitudes.»

QUELS SONT LES TYPES DE DEFINITIONS (LE CAS ECHEANT) APPLIQUEES PAR LES ORGANISMES DE COLLECTE DES DONNEES MENTIONNES DANS LES RAPPORTS DU PFN?

Aucune référence à toute autre définition du terme «antisémitisme» n'est contenue dans le rapport du PFN.

Y A-T-IL DES PROBLEMES FORMULES EN CE QUI CONCERNE LA DEFINITION DE L'ANTISEMITISME?

La ligue finlandaise des droits de l'homme (FLHR), en sa qualité de PFN pour la Finlande, fait référence à cette question de l'inclusion des opinions anti-israéliennes exprimées dans les rapports relatifs à l'antisémitisme (voir ci-dessus) et souligne la difficulté que pose la délimitation entre les opinions antisémites et les opinions anti-Israël. Le PFN envisage l'éventualité que des manifestations et des mouvements dirigés à l'encontre du gouvernement d'Israël et de ses actions pourraient «susciter l'expression d'opinions extrêmes et déboucher sur une forme de pensée binaire blanc/noir. Si une telle évolution devait advenir, les gens ne seraient plus en mesure d'opérer une distinction entre le gouvernement israélien et les Juifs, ce qui aurait pour effet d'accroître les pensées et les actes antisémites.»

II. ÉTUDE ET EVALUATION DES DONNEES EXISTANTES SUR L'ANTISEMITISME

QUI COLLECTE – SELON LES RAPPORTS DU PFN – LES DONNEES SUR L'ANTISEMITISME EN FINLANDE?

Le PFN attire l'attention sur les problèmes rencontrés pour trouver des informations précises sur l'antisémitisme en Finlande. Selon le PFN, l'une des

raisons en serait peut-être la taille réduite de la communauté juive en Finlande. Une autre, la tellement bonne intégration des Juifs dans la société finlandaise, d'où l'absence d'actes ou de pensées antisémites. Selon le PFN, il est prouvé que cette dernière hypothèse est fautive.

Le PFN affirme qu'en dehors de lui, il ne connaît l'existence d'aucun autre centre d'observation du racisme et de la xénophobie en Finlande. Les ressources utilisées par le PFN sont donc des entretiens avec le représentant de la communauté juive finlandaise, le représentant de l'association des amis d'Israël ainsi que le bureau du médiateur pour les minorités ethniques. De surcroît, tous les matériels disponibles dans les journaux et sur l'Internet ont été recueillis.⁴⁶³

QUEL EST LE TYPE DE DONNEES RECUEILLIES PAR LES DIFFERENTS ORGANISMES DE COLLECTE DES DONNEES?

a) Données sur les actes antisémites

Tous les incidents signalés par le PFN sont établis sur la base des entretiens précités. Ces incidents englobent les actes de vandalisme et autres atteintes, menaces physiques, agressions verbales/discours de haine, menaces verbales directes, menaces téléphoniques, insultes et graffitis/inscriptions antisémites.

b) Données sur les victimes et auteurs d'actes antisémites

Aucune information spécifique sur les victimes ou les auteurs n'a été signalée par le PFN.

c) Données sur la reproduction des stéréotypes antisémites dans les organes de presse

Le PFN se réfère de manière critique aux vues exprimées par le représentant de la communauté juive à Helsinki, lequel déclare que la manière dont la situation en Israël a été couverte par les organes de presse n'est pas neutre. Le PFN souligne la position subjective de la personne interrogée.

d) Données sur les organisations et partis antisémites (ainsi que leurs activités)

Aucune donnée spécifique sur les organisations et partis antisémites n'a été mentionnée par le PFN.

⁴⁶³ rapport RRA 2002.

e) Données sur les écrits antisémites

Le PFN se réfère au fait que certains des tracts distribués lors de manifestations en faveur de la Palestine contiennent des éléments (extrêmes) hostiles à Israël (sans qualifier explicitement ces tracts comme étant antisémites).

f) Données sur les recherches scientifiques sociales ou les enquêtes d'opinion sur l'antisémitisme

Aucune étude ou rapport traitant de l'évolution des sentiments antisémites n'a été enregistrée par le PFN.

COMMENT LES DONNEES SONT-ELLES CATEGORISEES/ANALYSEES PAR LE PFN?

Les données existantes (et celles qui font défaut) sont structurées conformément aux lignes directrices de l'EUMC.

QUE PEUT-ON DIRE DE LA REPRESENTATIVITE, DE LA FIABILITE, DE LA VALIDITE ET DE LA COMPARABILITE DES DONNEES PRESENTEES DANS LES RAPPORTS DU PFN? QUE PEUT-ON DIRE DU PHENOMENE DE L'INSUFFISANCE OU DE L'EXCES DE SIGNALEMENT?

Étant donné qu'il n'y a ni signalement, ni enregistrement systématique des données sur l'antisémitisme, le PFN a dû se fier aux données recueillies par la communauté juive. La fiabilité et la validité des données ne peuvent être garanties.

LES DONNEES EXISTANTES APPORTENT-ELLES DES ELEMENTS DE REPONSE A LA QUESTION DE SAVOIR SI UN NOUVEAU TYPE D'ANTISEMITISME EST APPARU OU NON?

Le PFN finlandais ne fait aucune référence à la question d'un «nouvel antisémitisme» éventuel.

2.2.14. SUÈDE

I. DEFINITION DE L'ANTISEMITISME

QUELS SONT LES TYPES DE DEFINITIONS UTILISEES COMME REFERENCE ET/OU UTILISEES PAR LE PFN?

Le PFN suédois fait référence à deux définitions différentes de l'antisémitisme. Dans ses rapports RAXEN, il définit l'antisémitisme comme un «délit basé sur la haine ou l'animosité envers la population ou la religion juives, ou des délits à motivation idéologique dirigés contre des biens juifs». Dans ses rapports à réponse rapide sur l'antisémitisme, il utilise la définition d'Helen Fein, selon laquelle l'antisémitisme est «une structure latente persistante de croyances hostiles à l'égard des *Juifs en tant que collectivité*, qui se manifeste chez des *individus* par une série d'attitudes, dans la *culture* en tant que mythe, idéologie, folklore et imagerie, et dans des *actes* (discrimination raciale ou sociale, mobilisation politique contre les Juifs et violence collective ou d'État), et qui a pour effet ou dessein de tenir à distance, déplacer ou détruire les Juifs en tant que Juifs»⁴⁶⁴.

QUELS SONT LES TYPES DE DEFINITIONS (LE CAS ECHEANT) APPLIQUEES PAR LES ORGANISMES DE COLLECTE DES DONNEES MENTIONNES DANS LES RAPPORTS DU PFN?

Le PFN fait référence à la section «protection de la constitution», qui définit les délits de nature antisémite comme des délits contre des personnes d'origine juive, contre le judaïsme en tant que religion, contre des biens juifs, etc. Pour qualifier un délit d'antisémite, il n'est cependant pas nécessaire que la victime soit juive; il est en revanche essentiel que l'auteur pense que la victime est juive ou qu'il commette le délit afin d'exprimer des sentiments spécifiquement anti-Juifs.

Y A-T-IL DES PROBLEMES FORMULES EN CE QUI CONCERNE LA DEFINITION DE L'ANTISEMITISME?

Bien que le PFN établisse une relation claire entre la situation au Moyen-Orient et les activités antisémites, il considère qu'il est important d'opérer une distinction entre la critique de la politique israélienne et l'antisémitisme. Le PFN souligne que ses rapports ne traitent que d'incidents définis comme spécifiquement antisémites, non de sentiments anti-israéliens en général, ni d'une critique légitime de la

⁴⁶⁴ Helen Fein, «Dimensions of Antisemitism: Attitudes, Collective Accusations and Actions» [Dimensions de l'antisémitisme: attitudes, accusations collectives et actions, dans Helen Fein (éd.), «The Persisting Question. Sociological Perspectives and Social Contexts of Modern Antisemitism» [La question persistante: perspectives sociologiques et contextes sociaux de l'antisémitisme moderne, *Current Research on antisemitism* [recherche actuelle sur l'antisémitisme], vol. 1, édité par Herbert A. Strauss et Werner Bergmann, Berlin, New York, de Gruyter, 1987, p. 67.

politique du gouvernement israélien. Toutefois, le fait de diriger des slogans anti-israéliens et d'autres critiques contre des individus juifs ou les Juifs en tant que groupe, pour le seul motif qu'ils sont Juifs, doit être considéré comme un acte antisémite. Il existe plusieurs cas où la propagande ou les sentiments anti-israéliens ont franchi la limite les séparant de la propagande anti-Juifs et où la propagande anti-Israéliens a été dirigée contre des Juifs pour le seul fait d'être Juifs.

II. ÉTUDE ET EVALUATION DES DONNEES EXISTANTES SUR L'ANTISEMITISME

QUI COLLECTE – SELON LES RAPPORTS DU PFN – LES DONNEES SUR L'ANTISEMITISME EN SUEDE?

Section «protection de la constitution» (PCS) de la police de sécurité suédoise (Säpo)

La seule institution suédoise qui compile un indice formel des incidents antisémites est la police de la sécurité suédoise (Säpo). Le rapport annuel de la PCS est également la seule source intelligible disponible qui répond également aux principes standard de l'exactitude scientifique. Les lignes directrices de la PCS concernant les délits à motivation raciste comprennent la xénophobie, l'antisémitisme, l'homophobie et les délits généraux en relation avec les milieux du «pouvoir blanc»⁴⁶⁵.

Communautés juives

Les communautés juives en Suède enregistrent tous les incidents qui leur sont rapportés.

QUEL EST LE TYPE DE DONNEES RECUEILLIES PAR LES DIFFERENTS ORGANISMES DE COLLECTE DES DONNEES?

a) Données sur les actes antisémites

2002

Le PFN souligne que l'incitation à la haine raciale constitue l'un des deux délits antisémites les plus répandus. Dans le détail, les données de la PCS concernant les incidents enregistrés en 2002 sont classées comme suit: extrême violence (1 cas), agression (5 cas), harcèlement (47 cas), diffamation (9 cas), vandalisme (11 cas), graffiti (10 cas), incitation à la haine raciale (42 cas), discrimination illégale (1 cas), autres délits (4 cas), délit sans catégorisation spécifique (1 cas). Presque tous les délits antisémites sont perpétrés dans les grandes zones urbaines de Stockholm,

⁴⁶⁵ Pour une définition de «pouvoir blanc», voir ci-dessous, «Données sur les organisations et les partis antisémites».

Göteborg et Malmö, qui abritent également les plus grandes communautés juives de Suède. L'unique cas d'agression brutale a été commis par un «activiste du pouvoir blanc» (voir ci-dessous, «Données sur les organisations et partis antisémites»).

Dans son rapport à réponse rapide sur l'antisémitisme pour la période du 15 mai au 15 juin, le PFN fait état de quatre cas de vandalisme et d'humiliation, de deux cas d'insultes et d'un cas de graffiti et inscriptions antisémites.

Le PFN fait également référence à des documents publiés par le Congrès juif européen qui signale, pour le mois d'avril 2002, des incidents antisémites survenus lors la confrontation entre une manifestation contre l'antisémitisme et l'islamophobie et une manifestation anti-Israéliens. Selon le Congrès juif européen, quelque 100 à 150 jeunes manifestants de la manifestation pro-palestinienne sont sortis des rangs et ont agressé (verbalement) des participants à l'autre manifestation.

2003

Ci-dessous figure la liste des actes antisémites signalés par les communautés juives pour l'année 2003⁴⁶⁶

Type de délit	Cas signalés
Extrême violence	0
Agression	3
Dommage et violation de propriété	10
Menace	7
Comportement injurieux	37
Écrits antisémites	3
TOTAL	60

b) Données sur les victimes et les auteurs d'actes antisémites

Le PFN indique que, bien que le nombre absolu de cas d'antisémitisme soit nettement inférieur au nombre d'incidents xénophobes, ce qui rend toute comparaison statistique hasardeuse, il convient de noter que le pourcentage d'incidents en relation avec le «pouvoir blanc» est supérieur au pourcentage d'incidents xénophobes. Les délits xénophobes du «pouvoir blanc» représentent en moyenne 15 pour cent, tandis que les délits antisémites du «pouvoir blanc» représentent 21,5 pour cent.

Les incidents signalés ont trait, selon le PFN, à des agresseurs liés à l'extrême-droite de même qu'à des personnes liées à des mouvements anti-Israéliens et pro-Palestiniens. Dans un cas de harcèlement signalé à Göteborg, également survenu en

⁴⁶⁶ Ces chiffres font référence aux données traitées par la communauté juive concernant la période du 1^{er} janvier 2003 au 10 décembre 2003.

septembre 2003, les agresseurs étaient manifestement liés à l'extrême-droite; il s'agissait d'un groupe de personnes hurlant «Sieg Heil» à l'extérieur de la synagogue.

- c) Données sur la reproduction des stéréotypes antisémites dans les organes de presse

Le PFN fait référence à plusieurs cas d'antisémitisme dans les médias, en relation avec les théories de conspiration et de négation de l'Holocauste, et partiellement liés à l'antisémitisme chrétien.

- d) Données sur les organisations et partis antisémites (ainsi que leurs activités)

Milieus du pouvoir blanc

Selon le PFN, la dénomination «pouvoir blanc» est utilisée pour décrire des délits en relation avec des activistes ou des adhérents à la sous-culture suprémaciste idéologique incluant des organisations néo-nazies, des skinheads, certains groupes antisémites adhérant à la théorie de la conspiration, etc. Les délits commis sous les auspices des milieux du pouvoir blanc ne sont pas seulement liés à des membres de groupes néo-nazis ou racistes spécifiques, mais aussi au milieu en tant que tel; ils englobent les délits commis, par exemple, dans le cadre d'un concert rock du «pouvoir blanc», par des individus qu'il est impossible de lier à des groupes spécifiques sur la base de cartes d'adhésion, etc.

Le PFN fait état de différends au sein des milieux d'extrême-droite concernant l'adoption d'une certaine position sur le conflit israélo-palestinien: «Tandis que les groupes national-socialistes, en particulier le front national-socialiste, ont exprimé leur compréhension des “sentiments anti-américains qui animent le monde islamique” et affirmé que les États-Unis ne pouvaient que s'en prendre à eux-mêmes pour avoir soutenu le sionisme pendant des années, les démocrates suédois ont exploité l'événement pour alimenter une suspicion supplémentaire à l'égard de l'Islam. À la suite du 11 septembre, un responsable du parti, Tommy Funebo, a également rédigé quelques textes soutenant largement Israël dans le cadre du conflit en cours au Moyen-Orient; sa position a été raillée sur divers sites de discussion d'extrême-droite sur Internet comme étant “pro-sioniste”.»

- e) Données sur les écrits antisémites

Le PFN fait état de l'existence de pamphlets antisémites glissés dans divers rayons, livres et écrits, d'une maison d'édition vendant de vieux exemplaires d'un ancien grand magazine antisémite et de poursuites concernant la réédition d'ouvrages antisémites.

- f) Données sur les recherches scientifiques sociales ou les enquêtes d'opinion sur l'antisémitisme

Un rapport de recherche, intitulé *Det förnekade hatet: Antisemitism bland araber och muslimer i Sverige* [Le déni de la haine: l'antisémitisme parmi les Arabes et les Musulmans en Suède], rédigé par Mikael Tossavainen, a été publié à l'automne 2003. Ce rapport traite de la question de l'antisémitisme parmi les Musulmans et les Arabes vivant en Suède et dénonce une augmentation des sentiments antisémites chez les élèves musulmans, en particulier dans les zones de banlieue défavorisée des villes métropolitaines. L'étude est basée sur des entretiens avec des enseignants d'écoles situées dans les zones suburbaines défavorisées des trois régions métropolitaines de Suède, où vivent la majorité des Musulmans suédois. Il faut signaler qu'en dépit de la précision du contenu du rapport, l'auteur reconnaît que la base utilisée pour tirer les conclusions du rapport est limitée - en effet, seuls dix enseignants ont participé. Le rapport indique en outre que le nombre d'attaques antisémites dirigées contre des Juifs et des biens juifs par des personnes originaires du Moyen-Orient a augmenté. En 2002, 17 des 95 incidents antisémites signalés à la communauté juive ont pu être attribués au milieu arabe ou musulman. Les motifs à l'origine des incidents signalés sont, dans la majorité des cas, inconnus. Sur les 95 incidents, très peu étaient de petites agressions; il s'agissait le plus souvent de faits de harcèlement et de menaces.

Le PFN souligne que, dans ce contexte, il n'y a aucune raison de penser que les sentiments antisémites sont partagés par la majorité de la population musulmane. Les informations recueillies semblent uniquement montrer que de tels sentiments sont plus répandus dans ce milieu que dans le reste de population. Selon le PFN, Mehmet Kaplan, attaché de presse de l'association Sveriges Unga Muslimer (Jeunes Musulmans de Suède), a admis, lors d'un entretien, l'existence de traces parmi les jeunes Musulmans de ce qu'il nomme un antisémitisme primaire probablement à mettre en relation avec la frustration et la colère qui animent le monde arabe suite au refus de lui donner l'opportunité de s'exprimer.

COMMENT LES DONNEES SONT-ELLES CATEGORISEES/ANALYSEES PAR LE PFN?

Les données relatives aux incidents antisémites sont structurées en partie conformément aux catégories de la PCS et en partie conformément aux lignes directrices de l'EUMC.

QUE PEUT-ON DIRE DE LA REPRESENTATIVITE, DE LA FIABILITE, DE LA VALIDITE ET DE LA COMPARABILITE DES DONNEES PRESENTEES DANS LES RAPPORTS DU PFN? QUE PEUT-ON DIRE DU PHENOMENE DE L'INSUFFISANCE OU DE L'EXCES DE SIGNALEMENT?

Le PFN souligne le fait qu'il n'y a que peu de sources d'information indépendantes en Suède, qui toutes émanent de médias locaux ou de groupes activistes locaux et qui ne sont généralement pas fiables sur le plan de l'exactitude scientifique, des définitions et des sources.

Un problème méthodologique concernant la compilation de statistiques est que, dans certains cas, un simple incident peut générer un nombre important de plaintes ou de poursuites pénales. Ce fut le cas, par exemple, lors de la fête du travail de 1998 à Nora, ville du centre du pays, où un rassemblement illégal de membres du front national-socialiste a tourné à l'émeute, entraînant l'arrestation de 73 individus. Ce seul incident est donc à l'origine de 73 cas repris dans les statistiques.

Comme pour la xénophobie, il existe une quantité inconnue de statistiques cachées. Les délits violents contre des Juifs ou des biens juifs sont généralement signalés, tandis que les cas de harcèlement, d'intimidation ou de menaces peuvent parfois être minimisés par crainte d'encourager - par la publicité médiatique - d'autres antisémites ou leurs émules.

a) Insuffisance ou excès de signalement

Les méthodes scientifiques utilisées pour la compilation annuelle de la police, qui sert de base aux conclusions de ce document, ont été sensiblement améliorées au cours des dernières années. La compilation de la police reprend la majorité des délits à motivation raciste ou extrémiste de droite signalés aux autorités de police locales au cours de l'année précédente. Le principal défaut de cette approche est que tous les délits ne sont pas réellement signalés, tant s'en faut. Il en résulte une quantité inconnue de statistiques cachées. Si l'on peut supposer l'existence d'une quantité inconnue de statistiques cachées, voire d'une quantité importante pour certains types de délits, la compilation existante est suffisamment vaste et précise pour indiquer les changements de tendances et l'évolution de la situation.

LES DONNEES EXISTANTES APPORTENT-ELLES DES ELEMENTS DE REPONSE A LA QUESTION DE SAVOIR SI UN NOUVEAU TYPE D'ANTISEMITISME EST APPARU OU NON?

Si le rapport fait vaguement référence au conflit israélo-palestinien, il ne fait en revanche aucune référence explicite à la question de savoir si un nouveau type d'antisémitisme a émergé ou non.

2.2.15. ROYAUME-UNI

I. DEFINITION DE L'ANTISEMITISME

QUELS SONT LES TYPES DE DEFINITIONS UTILISEES COMME REFERENCE ET/OU UTILISEES PAR LE PFN?

Selon le PFN du Royaume-Uni, l'antisémitisme fait référence au préjugé et au racisme antijuifs. L'antisémitisme est basé sur une hostilité non fondée à l'égard des Juifs et des expressions de l'identité juive. Il peut être dirigé contre des personnes ou des groupes en raison de leur appartenance ou de leur identification religieuses ou raciales, qu'elles soient réelles ou perçues

En ce qui concerne la terminologie, le PFN fait allusion au fait que certains considèrent le terme «antisémite» comme ambigu parce que le terme «sémite» ne fait référence qu'à un groupe de langues dont l'hébreu, l'arabe et l'araméen, et non à une identité religieuse ou ethnique. Le terme «judéophobie» est dès lors parfois privilégié.

QUELS SONT LES TYPES DE DEFINITIONS (LE CAS ECHEANT) APPLIQUEES PAR LES ORGANISMES DE COLLECTE DES DONNEES MENTIONNES DANS LES RAPPORTS DU PFN?

Le PFN souligne le fait que la loi de 2003 sur les relations raciales (modification) ne prévoit pas de protection contre la discrimination religieuse ou l'incitation à la haine religieuse. Toutefois, en 1980, la jurisprudence a permis d'établir que puisque les Juifs étaient en mesure de faire remonter leur généalogie à une origine commune, ils pouvaient être définis en tant que groupe ethnique ou racial ainsi qu'en tant que groupe religieux. Ainsi, la discrimination à l'encontre des Juifs tombe-t-elle dans le champ d'application de la loi sur les relations raciales, alors que ce n'est pas le cas de la discrimination à l'encontre des Musulmans, par exemple.

Y A-T-IL DES PROBLEMES FORMULES EN CE QUI CONCERNE LA DEFINITION DE L'ANTISEMITISME?

Le PFN n'a formulé aucun problème de ce genre.

II. ÉTUDE ET EVALUATION DES DONNEES EXISTANTES SUR L'ANTISEMITISME

QUI COLLECTE – SELON LES RAPPORTS DU PFN – LES DONNEES SUR L'ANTISEMITISME AU ROYAUME-UNI?

Données officielles

Le PFN souligne le fait qu'il existe des formes de racisme qui n'apparaissent pas clairement dans les données officielles du Royaume-Uni, parce que les systèmes de classification sont étroitement liés à la «frontière de la couleur» et ne sont pas suffisamment sensibles aux dimensions multiples de la «race» et du «caractère ethnique». La classification du caractère ethnique pour le recensement de 2001 n'incluait pas, par exemple, la religion ou les groupes ethniques dont l'identité découle en tout ou partie de la religion. Dès lors, selon le PFN, ni l'identité «islamique», ni l'identité «juive» n'apparaissent dans les systèmes officiels de classification et ni les incidents antisémites, ni les incidents islamophobes ne sont consignés comme tels.

***Board of Deputies of British Jews* [Le conseil des députés des Juifs britanniques]**

Le conseil des députés des Juifs britanniques surveille les incidents antisémites par le biais du *Community Security Trust* (CST), qui travaille en étroite collaboration avec l'institut de recherche sur les politiques juives. Le CST donne des conseils en matière de sécurité à la communauté juive dans toute la Grande-Bretagne et représente la communauté juive auprès des organes de police, législatifs et directeurs. Il s'est vu accorder le statut d'organisme caritatif en 1994, avec l'appui du ministère de l'intérieur et de la police métropolitaine de Londres et est la seule organisation, au Royaume-Uni, à enregistrer des données sur les incidents antisémites, de manière systématique et détaillée.

***Institute of Jewish Policy Research* [L'institut de recherche sur les politiques juives]**

L'institut de recherche sur les politiques juives est un centre de recherche indépendant (des détails peuvent être obtenus sur <http://www.jpr.org.uk/>). Il a publié une série d'études sur le racisme et l'antisémitisme, examinant les manifestations de racisme, de xénophobie et, en particulier, d'antisémitisme avec, pour toile de fond, les contextes social et politique plus généraux dans lesquels de telles manifestations se produisent.

QUEL EST LE TYPE DE DONNEES RECUEILLIES PAR LES DIFFERENTS ORGANISMES DE COLLECTE DES DONNEES?

a) Données sur les actes antisémites

2002

Les chiffres nationaux concernant les incidents antisémites relevés par le CST sont fournis. Ils montrent une recrudescence des incidents en avril et mai 2002 et un autre pic en septembre et octobre de la même année, ce qui traduit, selon le PFN, «la relation de ces incidents avec les événements survenus au Moyen-Orient».

2003

Pour ce qui concerne les informations sur les incidents antisémites en 2003, le PFN s'appuie essentiellement sur les informations fournies par le site web *totallyjewish.com* et par le site web de l'*Anti Defamation League* et ne prétend pas donner un panorama exhaustif de cette forme d'incidents antisémites en 2003. Deux cas d'agression, cinq cas de dommages et de violations de propriété, un cas de menaces et un cas de comportement injurieux ont été signalés pour 2003 par les deux sites web susmentionnés. Pour plus d'informations sur 2003, le PFN renvoie au rapport annuel du CST pour 2003, lequel sera publié en février 2004.

b) Données sur les victimes et auteurs d'actes antisémites

Selon le PFN, tout comme dans d'autres domaines de violence raciste, il n'existe que peu de données sur les auteurs d'actes antisémites. Bien que les chiffres montrent une recrudescence du nombre des victimes en septembre et octobre 2001, il serait nécessaire de disposer de plus de données pour montrer un effet indépendant du 11 septembre. Michael Whine signale un effet de «réaction en chaîne» dus aux événements au Moyen-Orient dans les relations entre Juifs et Musulmans. Selon lui, malgré le caractère incomplet des données disponibles, les archives du CST indiquent «qu'un nombre croissant d'incidents [...] sont causés par des Musulmans ou des sympathisants palestiniens, qu'ils soient ou non des Musulmans. Cette tendance visible suggère que les vagues d'incidents antisémites peuvent constituer des manifestations visibles d'une violence politique, perpétrée contre les Juifs britanniques, en guise de soutien aux Palestiniens.»⁴⁶⁷ Whine mentionne une tentative du CST pour enquêter sur les auteurs des attaques durant les cinq premiers mois de 2002, en s'appuyant sur ses propres informations et données de police. Sur les 20 incidents repris dans les catégories «Extrême violence» et «Agression», cinq des auteurs étaient décrits comme étant de race blanche, cinq comme étant arabes, trois comme asiatiques et sept étaient inconnus.⁴⁶⁸ Robert Wistrich (2002) débat de ce cas plus ouvertement. Dans un

⁴⁶⁷ Voir Michael Whine: «Antisemitism on the streets.» Dans: Paul Iganski and Barry Kosmin (eds.): *A New Antisemitism? Debating Judeophobia in 21st-Century Britain*. [Un nouvel antisémitisme? Examen de la judéophobie dans la Grande-Bretagne du XXI^e siècle], Profile, Londres: 2003, pp. 31f.

⁴⁶⁸ Ibid. p. 34.

document essentiellement basé sur des comptes-rendus parus dans la presse, il avance que c'est plus spécifiquement l'antisémitisme islamique - qui a augmenté en intensité depuis le 11 septembre - qui pose une menace croissante pour les Juifs au Royaume-Uni.

Dans une enquête réalisée en 2002 par l'institut de recherche sur les politiques juives et portant sur la perception de la situation en matière d'antisémitisme par les Juifs britanniques (en tant que victimes potentielles de l'antisémitisme), 7,4% des 2 665 personnes interrogées ont signalé qu'elles avaient été traitées de Juifs, de façon insultante, au cours des douze derniers mois, et environ 20% ont indiqué avoir entendu quelqu'un faire des remarques désobligeantes sur les Juifs en général. L'enquête indique que les Juifs visibles (ultra-orthodoxes) risquent beaucoup plus d'être victimes d'insultes que la moyenne.⁴⁶⁹

c) Données sur la reproduction des stéréotypes antisémites dans les organes de presse

Le PFN signale que la réalisation d'un examen détaillé, par exemple, des journaux et autres médias afin de recueillir des données sur les incidents antisémites en 2003, dépasse son domaine de compétences, en particulier parce que bon nombre de ces informations proviendraient de sources locales. Le PFN mentionne toutefois des cas de caricatures antisémites publiées dans les magazines et journaux britanniques.

d) Données sur les organisations et partis antisémites (ainsi que leurs activités)

Michael Whine mentionne, dans son article intitulé «*Antisemitism on the streets*», les partis d'extrême-droite et «hitlériens» suivants, ainsi que des organisations actives au Royaume-Uni: le front national (*National Front*, NF), le parti nationaliste britannique (*British National Party*, BNP) et *Combat 18*.⁴⁷⁰

e) Données sur les écrits antisémites

Le PFN signale que, jusqu'à sa dissolution au milieu de l'année, le parti islamique de Grande-Bretagne, essentiellement composé de personnes converties à l'Islam, a continué de publier son journal antisémite intermittent *Common Sense*.⁴⁷¹ En général, la distribution d'écrits antisémites ciblés, pour la plupart une caractéristique d'un activisme d'extrême-droite, a continué à décliner en 2002, à la suite de procès couronnés de succès.⁴⁷² Des informations sur les développements

⁴⁶⁹ Paul Iganski et Barry Kosmin: «Globalized Judeophobia and its ramifications for British society.» dans: Paul Iganski and Barry Kosmin (eds.): *A New Antisemitism? Debating Judeophobia in 21st-Century Britain*. Profile, Londres, 2003, pp. 282f.

⁴⁷⁰ Ibid. p. 27f.

⁴⁷¹ Stephen Roth Institute (2003) *Anti-Semitism Worldwide 2002/3 - United Kingdom*, disponible sur: www.tau.ac.il/Anti-Semitism/asw2002-3/uk.htm (16.10.2003)

⁴⁷² M. Whine (2002), *Antisemitism on the streets*, article publié par l'Institut de recherche sur les politiques juives, disponible sur: www.axt.org.uk/essays/Whine.htm (17.10.2003)

en 2003 seront disponibles dans le rapport annuel du CST, qui doit être publié en février 2004.

- f) Données sur les recherches scientifiques sociales ou les enquêtes d'opinion sur l'antisémitisme

L'*Anti-Defamation League* a réalisé, en juin 2002, une enquête sur «les attitudes des Européens à l'égard des Juifs». Cinq cents entretiens téléphoniques ont été effectués auprès du grand public du Royaume-Uni: 34% des Britanniques interrogés estiment qu'il est «probablement vrai» que les Juifs sont «plus loyaux envers Israël qu'envers le Royaume-Uni», 21% déclarent qu'il est «probablement vrai» que «les Juifs ont trop de pouvoir dans le monde des affaires» et 23% affirment que «les Juifs parlent encore trop de l'Holocauste».⁴⁷³

Paul Iganski et Barry Kosmin ont publié, en 2003, leur livre sur «La judéophobie dans la Grande-Bretagne du XXI^e siècle» par le biais de l'institut de recherche sur les politiques juives, à Londres. Dans leur livre, ils citent une enquête réalisée par l'institut de recherche sur les politiques britanniques, portant sur la perception de la situation actuelle en matière d'antisémitisme par les Juifs britanniques (voir ci-dessus «Données sur les victimes et les auteurs d'actes antisémites»)⁴⁷⁴.

COMMENT LES DONNEES SONT-ELLES CATEGORISEES/ANALYSEES PAR LE PFN?

Les données sont catégorisées conformément aux lignes directrices de l'EUMC.

QUE PEUT-ON DIRE DE LA REPRESENTATIVITE, DE LA FIABILITE, DE LA VALIDITE ET DE LA COMPARABILITE DES DONNEES PRESENTEES DANS LES RAPPORTS DU PFN? QUE PEUT-ON DIRE DU PHENOMENE DE L'INSUFFISANCE OU DE L'EXCES DE SIGNALEMENT?

Le PFN souligne les lacunes suivantes dans les données:

- La classification des victimes et l'analyse du problème sont trop étroitement liées à la «frontière de la couleur», alors que les questions de demande d'asile, d'antisémitisme et d'islamophobie rendent le problème bien plus complexe.
- Il n'existe pas encore d'enregistrement officiel des incidents islamophobes ou antisémites en tant que tels.
- Les données ne sont pas suffisamment détaillées en ce qui concerne les auteurs – en particulier leurs liens avec les victimes (le cas échéant). Des informations plus détaillées permettraient une meilleure compréhension

⁴⁷³ Voir http://www.adl.org/anti_semitism/European_Attitudes.pdf; page visualisée le 16 février 2004.

⁴⁷⁴ Paul Iganski et Barry Kosmin: «Globalized Judeophobia and its ramifications for British society.» dans: Paul Iganski and Barry Kosmin (eds.): *A New Antisemitism? Debating Judeophobia in 21st-Century Britain*. London: Profile, 2003, p. 282.

du contexte, des facteurs de déclenchement et des motivations de la violence raciste ainsi que des schémas de victimisation. Davantage de données sont nécessaires sur les phénomènes répétés de victimisation et la raison pour laquelle certaines personnes sont visées.

Dans son dernier document intitulé «*Antisemitism on the streets*», Michael Whine souligne le fait que les chiffres totaux et absolus du *Community Security Trust* ont tendance à être constamment inférieurs à ceux signalés au service de la police métropolitaine:

«Le signalement insuffisant par le CST est suggéré par le fait qu'il enregistre la distribution massive d'un seul feuillet comme un incident unique alors que des centaines de personnes ont pu le recevoir, tandis que les forces de police peuvent consigner la réception de chaque feuillet comme un incident distinct.»⁴⁷⁵

LES DONNÉES EXISTANTES APPORTENT-ELLES DES ÉLÉMENTS DE RÉPONSE À LA QUESTION DE SAVOIR SI UN NOUVEAU TYPE D'ANTISÉMITISME EST APPARU OU NON?

Le PFN fait référence à Iganski et Kosmin (2003), qui avancent l'argument selon lequel la hausse des délits haineux envers les Juifs au cours des deux dernières années (qui sont faibles par rapport à l'ensemble des délits enregistrés) constitue «une très faible indication du climat national d'antisémitisme actuel». Par contre, ils déclarent qu'il existe un «nouvel antisémitisme» qui ne se manifeste pas essentiellement dans les rues britanniques et qui ne consiste pas davantage en une haine génocide, profondément enracinée et viscérale des Juifs en tant qu'individus. Toutefois, il a pris racine, avancent-ils, parmi les «élites cognitives» au sein des médias d'informations, des églises, des universités et des syndicats. Sous couvert de critique du traitement infligé par Israël aux Palestiniens, cette judéophobie n'en est pas moins une agression contre l'essence même de la collectivité juive et déploie des stéréotypes désobligeants à l'égard des Juifs qui sont un détournement vers l'ancien sémitisme.

⁴⁷⁵ Voir Michael Whine: «Antisemitism on the streets.» dans: Paul Iganski and Barry Kosmin (eds.): *A New Antisemitism? Debating Judeophobia in 21st-Century Britain*. Profile, Londres, 2003, pp. 24f.

2.3. CONCLUSIONS

2.3.1. ÉVALUATION GÉNÉRALE

L'évaluation pays par pays des données collectées sur l'antisémitisme dans l'UE, basée principalement sur les données et informations fournies par les quinze points focaux nationaux du réseau EUMC – RAXEN, a indiqué plusieurs lacunes et points problématiques, qui seront examinés en détail ci-dessous. Les différences structurelles et les incohérences qui peuvent apparaître dans les rapports des PFN malgré les lignes directrices fournies par L'EUMC⁴⁷⁶ sont un indicateur de l'absence d'homogénéité dans la collecte et l'interprétation des données par les organismes et ONG officiels dans les États membres de l'UE. La question globale qui se pose ici est la suivante: quel est la signification de ces incohérences, de ces lacunes dans les données et de ces problèmes en relation avec la fiabilité, la validité et la comparabilité par rapport à la tentative de tirer des conclusions significatives sur l'antisémitisme actuel en Europe?

L'analyse critique des processus actuels de collecte de données et de l'identification des domaines problématiques ne doit pas être mal interprétée, jusqu'à laisser entendre que les données sur l'antisémitisme en Europe actuellement disponibles ne permettent pas d'en tirer des conclusions. Il y a lieu de distinguer entre deux ensembles de données: celui qui traite du changement d'attitude à l'égard des Juifs dans la population en générale (ou notamment dans un groupe ou une institution) et celui qui traite des incidents antisémites concrets, dirigés contre des personnes ou des institutions. En ce qui concerne le premier groupe, certains pays européens, et particulièrement la France et l'Allemagne effectuent des enquêtes d'opinion sur une base assez fréquente, voire régulière, indiquant des tendances statistiques qui permettent pour le moins de comprendre le changement des attitudes publiques sur les questions posées par ces enquêtes, et aussi certaines interprétations sur le changement des attitudes à l'égard des Juifs et des sentiments antisémites. La plupart des pays dans l'UE des 15 effectuent néanmoins des enquêtes irrégulières, parmi lesquelles certaines sont dirigées par des ONG internationales, comme par exemple la «ligue antidiffamation». Les données obtenues grâce à ces enquêtes sporadiques ont une importance nettement inférieure que les données des enquêtes régulièrement conduites. Les deux ont en commun qu'elles se limitent à l'indication de tendances statistiques. Seules quelques études empiriques s'approfondissent dans la matière des attitudes antisémites et étudient les motifs et les interdépendances avec d'autres attitudes.

En ce qui concerne le contrôle et l'enregistrement des actes antisémites concrets, nous sommes confrontés à un tableau similaire. Seuls quelques pays en Europe disposent d'un réseau relativement dense d'organisations officielles et non-officielles qui enregistrent et traitent des données relatives à des incidents potentiellement antisémites. D'autres pays disposent d'un réseau de contrôle bien moins dense et certains pays, comme la Finlande, la Grèce, l'Irlande, l'Italie, le

⁴⁷⁶ Voir en exemple les lignes directrices de l'EUMC (Annexe II).

Luxembourg, le Portugal et l'Espagne ne disposent quasiment pas de structures pour l'enregistrement de données sur des actes antisémites. Évidemment, certains de ces derniers pays enregistrent un taux sensiblement inférieur de tels incidents (ou une probabilité inférieure que de tels incidents se produisent). Pour d'autres pays, il est en revanche évident que la raison de l'absence d'une collecte de données systématiques est plutôt liée au fait que le phénomène de l'antisémitisme est nié plutôt qu'à son absence.

Mais penchons-nous de nouveau vers la question primordiale du caractère de l'antisémitisme contemporain et de ses différentes formes et apparences, tel qu'il est défendu par les partisans du «nouvel antisémitisme»: nous devons reconnaître que les données actuellement disponibles imposent des limites claires quant à la possibilité d'en tirer des conclusions empiriquement valides. Si nous récapitulons notre conceptualisation du terme «nouveau» dans “nouvel antisémitisme” mentionné dans le chapitre intitulé “Définitions, concepts et théories”, nous pouvons distinguer entre la “nouveau” liée à la nature même de l'antisémitisme, (notamment en redéfinissant le stéréotype du «Juif») et la «nouveau» en relation avec l'apparence publique de l'antisémitisme dans les domaines de la politique, des médias et dans la vie quotidienne (pas nécessairement basée sur une évolution de la nature de l'antisémitisme). Dans ce chapitre, nous avons également fait référence à ceux qui affirment que, en ce qui concerne la nature de l'antisémitisme, une évolution fondamentale a eu lieu en Europe au cours des dernières années (ou au cours des dernières décennies). Néanmoins, si nous considérons les données disponibles traitant de la perception des Juifs au sein de l'UE, les éléments étayant ce point de vue sont plutôt faibles. Cela ne signifie pas nécessairement qu'une telle évolution n'a pas eu lieu, mais seulement que les données actuellement disponibles ne permettent pas de conclusion claire et nette, ce qui pourrait aussi être le résultat de l'insuffisance et du manque de flexibilité des enquêtes sur la question des attitudes envers les Juifs.

Pour ce qui concerne l'affirmation selon laquelle l'apparence de l'antisémitisme a évolué ces dernières années, la question est quelque peu différente. Il existe en effet des indices soutenant le point de vue selon lequel le nombre d'incidents antisémites signalés et la situation politique au Moyen-Orient sont corrélés. En outre, quelques-unes des données indiquent qu'il y a eu des transformations dans le profil des auteurs. Ce n'est plus l'extrême-droite qui est principalement responsable de l'hostilité à l'égard des Juifs ou de leurs biens (ou de biens publics symboliquement reliés à l'Holocauste ou aux Juifs) – particulièrement au cours des périodes où beaucoup d'incidents sont enregistrés. Dans certains pays, comme la Belgique, le Danemark, la France, l'Allemagne, les Pays-Bas, la Suède et le Royaume-Uni, une partie des victimes d'hostilités a décrit les auteurs comme étant des «jeunes Musulmans», des «personnes d'origine nord-africaine» ou des «immigrés». Néanmoins, il est impératif de souligner les restrictions de ces données (qui seront examinées en détail ci-dessous), à savoir la difficulté de vérifier ces classifications des auteurs, basées uniquement sur la perception des victimes ou des témoins, et non sur des actes officiels qui doivent reposer sur des procédures spécifiques pour identifier l'identité des auteurs.

2.3.2. IDENTIFICATION DES POINTS PROBLÉMATIQUES

ABSENCE DE DEFINITION COMMUNE DE L'ANTISEMITISME

La validité de la surveillance et de l'analyse d'un phénomène repose en premier lieu sur sa définition appropriée. Le principe de base de la comparabilité est l'utilisation commune d'une telle définition appropriée au sein d'un pays ou, mieux, au sein de l'UE (qui représente notre principale zone de référence). L'évaluation pays par pays a clairement montré que ce n'est généralement pas le cas. Seule une poignée d'institutions semblent travailler avec une définition appropriée de l'antisémitisme, les autres disposant d'une définition non explicite. En outre, les rapports des points focaux nationaux révèlent que sur les quinze PFN, seuls neuf d'entre eux fondent leur évaluation sur une définition explicite de l'antisémitisme – et encore, de ces neuf PFN, aucun n'utilise la même définition.

ABSENCE DE COMPARABILITE

L'utilisation commune d'un certain schéma de classification des différentes formes d'hostilité, par exemple les lignes directrices établies par l'EUMC pour aider les PFN à différencier et à structurer les différentes formes d'incidents (voir annexe II), constitue le principe de base de la comparabilité. Toutefois, en l'absence d'une définition commune de l'antisémitisme, cette tentative de l'EUMC ne représente qu'une mesure partielle visant à garantir la comparabilité la plus élevée possible. Enfin, l'obtention d'une comparabilité globale au sein de l'UE nécessite la mise en place de structures comparables de surveillance et d'enregistrement des incidents et plaintes dans les États membres de l'UE.

ABSENCE DE DONNEES OFFICIELLES SUR L'ANTISEMITISME

La majorité des rapports des PFN montre clairement qu'un des principaux problèmes associés à la compilation des données sur l'antisémitisme réside dans l'absence complète ou partielle d'un mécanisme étatique officiel de surveillance de l'antisémitisme. Dans certains pays, cette absence de surveillance officielle est, si l'on en croit les rapports de chaque PFN, accompagnée d'une absence générale de conscience publique et politique vis-à-vis de l'antisémitisme. L'importance attribuée à la surveillance officielle se fonde sur l'hypothèse que des organismes officiels peuvent disposer de davantage de ressources financières et humaines (et peuvent agir en synergie avec d'autres organismes officiels) que les ONG, et sur l'espoir que les organisations officielles sont plus enclines à mettre en place des règles communes strictes, transparentes et objectives de déclaration. L'expérience montre toutefois que ces hypothèses et espoirs ne sont pas toujours fondés. Il semble que, pour être «optimale» (c'est-à-dire garantir dans la mesure du possible les résultats les plus complets et valables), la structure des organismes d'une zone de surveillance doit associer une structure centrale de surveillance officielle et une ou plusieurs ONG (mettant en place, par exemple, des «numéros verts» [*hotlines*] pour les victimes), se complétant et s'examinant mutuellement.

PROBLEMES DE L'INSUFFISANCE DE SIGNALEMENT

La plupart des rapports des PFN mettent en évidence le problème de l'insuffisance de signalement, en particulier dans les systèmes officiels de collecte des données basés sur les procès-verbaux des services de police et sur les statistiques juridiques. Dans ce contexte, le terme «insuffisance de signalement» a deux significations:

- 1) Tous les incidents antisémites enregistrés par l'institution officielle ne sont pas consignés dans la catégorie «antisémitisme»;
- 2) Tous les incidents antisémites ne sont pas signalés à l'organisme officiel par les victimes ou témoins d'un incident.

Dans le premier cas, tous les incidents d'origine potentiellement antisémite ne sont pas enregistrés, par exemple par la police, sous l'appellation «antisémitisme». Les travaux de recherche conduits sur les méthodes policières pratiques ont montré que les lignes directrices des organismes officiels et les incidents eux-mêmes ne sont pas toujours exempts d'ambiguïté. Par conséquent, l'identification correcte et le classement par catégories des incidents et plaintes ne sont pas toujours aisés; en outre, dans certains cas, l'insuffisance de signalement peut être due à une absence de conscience des forces de police de l'importance du classement approprié de tels incidents.

Le second cas d'insuffisance de signalement fait référence au fait que la plupart des incidents «mineurs» ne sont pas signalés aux organismes officiels. Ces incidents sont susceptibles d'être plus facilement rapportés à des numéros verts (à condition qu'ils soient suffisamment connus et opérationnels) mis à la disposition des victimes.

PROBLEME DE VALIDATION/EXCES DE SIGNALEMENT

À l'insuffisance de signalement viennent s'ajouter le signalement erroné et l'excès de signalement. Les rapports des PFN mettent en évidence le fait que, dans la plupart des cas, les PFN eux-mêmes ne disposent pas des ressources nécessaires à la validation des données sur l'antisémitisme transmises par les ONG et d'autres sources non officielles. Quand des processus de validation sont conduits, par exemple, par le CECLR belge, une proportion significative des plaintes déposées est considérée comme «non fondée» ou placée dans une catégorie différente de celle d'origine. Outre ce type d'excès de signalement, que l'on peut également qualifier de signalement erroné (non intentionnel), il existe aussi un problème de non-concordance des statistiques des différents organismes de collecte des données, ce qui entraîne un risque de signalement double ou multiple.

Enfin, les divers organismes de surveillance appliquent différentes méthodes de dénombrement des incidents et plaintes ce qui, selon la perspective, se solde par l'insuffisance ou l'excès de signalement.

ABSENCE DE TRAVAUX DE RECHERCHE SUR L'ANTISEMITISME

Notre étude du développement historique de l'antisémitisme dans les pays de l'UE depuis 1945 et de la littérature existant sur le sujet montre l'absence de travaux de recherche conduits sur ce domaine dans plusieurs pays de l'UE. Elle fait aussi apparaître la nécessité d'études comparatives sur l'antisémitisme, ce qui pourrait nous aider à appréhender la dimension européenne de développements qui, à bien des égards, ne peuvent être compris qu'en termes transnationaux. Cela s'applique aussi aux débats actuels sur le «nouvel antisémitisme», qui ont clairement révélé que l'Europe est confrontée à une absence de travaux de recherche scientifique sociale empirique systématique dans de nombreux domaines liés à la question globale de l'antisémitisme.

ABSENCE D'ANALYSE SYSTEMATIQUE DES DISCOURS POLITIQUES

Enfin, les rapports des PFN montrent l'absence d'approches systématiques d'analyse des discours politiques et textes des médias traitant de l'antisémitisme. La plupart des références à ces textes semblent actuellement plutôt non structurées et éclectiques. On ne dénombre jusqu'à présent que très peu d'études systématiques, comme celle controversée réalisée pour l'*American Jewish Committee* ("étude DISS", *Duisburger Institut für Sprach- und Sozialforschung* [institut de recherche linguistique et sociale de Duisburg]). Conduites régulièrement, ces études pourraient contribuer à révéler le rôle du langage dans la production, la reproduction et la réponse aux stéréotypes antisémites. Là encore, en plus des études spécifiques aux pays, une perspective comparative transnationale serait éminemment souhaitable.

2.3.3. PROPOSITIONS D'AXES DE RECHERCHE ET D'ACTION

La plupart des éléments à améliorer dans la collecte et l'analyse des données ont déjà été signalés dans la discussion ci-dessus portant sur les points problématiques:

- à l'avenir, la collecte et l'évaluation des données doivent être basées sur une définition commune de l'antisémitisme;
- toutes les données doivent être structurées et validées selon une méthode – commune – garantissant un degré élevé de comparabilité;
- tous les États membres de l'UE doivent être dotés de systèmes officiels d'enregistrement des actes antisémites;
- les organismes officiels doivent coopérer avec les ONG afin d'éviter l'inexactitude des statistiques due à l'insuffisance de signalement;
- les ONG doivent rendre explicites leurs méthodes de travail sous-jacentes pour garantir la validité des données qu'elles rapportent;
- les organismes officiels et les ONG doivent d'abord rendre explicite leur méthodologie de dénombrement des incidents, ensuite s'efforcer

d'harmoniser leurs méthodes de dénombrement avec celles des autres organisations;

- des travaux de recherche scientifique sociale doivent être conduits sur l'antisémitisme historique et contemporain, en particulier dans le cadre d'indispensables études comparatives transnationales;
- une partie des travaux de recherche scientifique sociale, mais aussi une partie des travaux des organismes de surveillance, doit porter sur la collecte et l'analyse systématique des textes des médias et des discours politiques qui traitent de l'antisémitisme ou qui sont suspectés de reproduire ou d'appliquer des stéréotypes antisémites.

La plupart des rapports des points focaux nationaux font la distinction, implicite ou explicite, entre deux manifestations distinctes de l'antisémitisme: d'une part, l'antisémitisme idéologique et symbolique tel qu'il est représenté dans les discours politiques, les médias, la littérature et les attitudes publiques à l'égard des Juifs, d'autre part, les incidents concrets dirigés contre des personnes ou des organisations juives (justement qualifiés d'antisémitisme au quotidien [*Antisemitism on the streets*] par Michael Whine⁴⁷⁷).

Par conséquent, les travaux de recherche systématique permettront de savoir à quel point ces deux tendances dépendent ou ne dépendent pas l'une de l'autre. Jusqu'à présent, cette question a principalement été traitée en comparant le développement des actes concrets d'hostilité dirigés à l'encontre des Juifs et le développement global des attitudes à l'égard des Juifs dans la société. Pourtant, une telle comparaison ne nous informe pas sur la motivation des auteurs des délits, ni sur la relation qui existe entre leurs actes et les attitudes/idéologies antisémites (en d'autres termes, sur la perception de leurs victimes en tant que «Juifs»).

Un autre sujet d'actualité lié à l'antisémitisme contemporain est l'influence des crises du Moyen-Orient sur les attitudes à l'égard des Juifs et sur les actes hostiles dirigés à l'encontre des Juifs. Des travaux de recherche scientifique sociale permettraient d'explorer le rôle du conflit israélo-palestinien en tant que point de référence constitutif d'une identité pour les personnes vivant en Europe et d'examiner si cet éventuel aspect d'une constitution d'identité peut contribuer à la production ou à la reproduction de stéréotypes antisémites et/ou d'actes de violence contre les Juifs.

Des travaux supplémentaires de recherche scientifique sociale doivent être menés sur l'antisémitisme historique et contemporain, en particulier dans le cadre d'indispensables études comparatives transnationales. Les études doivent porter sur les incidents antisémites dans des domaines spécifiques – par exemple le sport, les divertissements et les services publics – et placées dans un contexte global européen afin d'établir une perspective comparative de leurs occurrences. Un programme coordonné d'études sur les victimes devrait être introduit dans tous les États membres afin de résoudre le problème de l'insuffisance de signalement des

⁴⁷⁷ Whine 2003, pp. 27f.

incidents antisémites. Une partie des travaux de recherche scientifique sociale, mais aussi une partie des travaux des organismes de surveillance, doit porter sur la collecte et l'analyse systématique des textes des médias et des discours politiques qui traitent de l'antisémitisme ou qui sont suspectés de reproduire ou d'appliquer des stéréotypes antisémites.

En outre, et à titre de suggestion finale à la liste en aucun cas exhaustive des éventuelles questions soulevées par une recherche intégrative sur l'antisémitisme, nous pourrions examiner plus en détails la déclaration selon laquelle l'antisémitisme contemporain va parfois de pair avec une attitude généralement antiraciste.⁴⁷⁸ Jusqu'à présent, une étude quantitative conduite en France en 2002⁴⁷⁹ a montré que cette attitude (qui inclut une position contre la discrimination antisémite) n'exclut pas en soi la croyance dans les stéréotypes antisémites. Des études de suivi quantitatives et qualitatives pourraient contribuer à éclaircir la question du pourquoi et du comment de cette relation d'inclusion entre l'antiracisme et l'antisémitisme.

⁴⁷⁸ Lors d'une conférence tenue en 1984, Robert Wistrich parlait déjà d'un «antisémitisme provenant de la défense de toutes les victimes d'oppression raciale à l'exception des Juifs». Wistrich 1985.

⁴⁷⁹ Voir Philippe Méchet: Les jeunes et l'image des juifs. In: Union des Étudiants Juifs de France, SOS-Racisme: Les Antifeujs. Paris: Calmann-Lévy, 2002, pp. 137-166.

PROPOSITIONS D'ACTION

3. PROPOSITIONS D'ACTION

L'EUMC se félicite de la sensibilisation croissante à la présence de l'antisémitisme dans les États membres et du développement d'initiatives positives, dont un grand nombre ont été mentionnées dans ce rapport.

L'analyse détaillée des données et des entretiens menés auprès des membres de la communauté juive a toutefois permis d'identifier un certain nombre de domaines où des initiatives complémentaires pourraient être prises, notamment en termes de législation, d'éducation, de rôle des médias et concernant la société civile dans son ensemble.

Sur ce fondement, et conformément à son rôle en vertu de l'article 2, paragraphe e), de son règlement constitutif, qui est de «[formuler] des conclusions et des avis adressés à la Communauté et à ses États membres», l'EUMC recommande principalement les propositions suivantes. Ces propositions doivent également s'insérer dans le cadre général des mesures contre le racisme, l'islamophobie, la xénophobie et les intolérances y associées.

MISE EN ŒUVRE DE LA LEGISLATION

- L'EUMC appelle le Conseil des ministres à adopter la décision cadre (COM 2001/664) proposée par la Commission européenne en novembre 2001 et concernant la définition d'une approche commune du racisme et de la xénophobie dans l'UE en matière de droit pénal. Cette décision cadre, si elle est adoptée, introduira des sanctions pénales effectives, proportionnées et dissuasives et définira les actes antisémites.
- L'EUMC appelle également à l'adoption de la proposition de directive du Conseil sur l'indemnisation des victimes de délits, proposée en octobre 2002. Dans ce cadre, une indemnité forfaitaire devrait être définie pour les victimes de racisme et d'antisémitisme.

ENREGISTREMENT DES INCIDENTS ANTISEMITES

- L'EUMC prie instamment les États membres d'instituer des mécanismes spécifiques pour enregistrer les incidents antisémites. En outre, les États membres devraient assumer leurs obligations légales en vertu de la directive sur l'égalité de traitement (43/2000/EC) et mettre en place des organismes spécialisés indépendants pour surveiller la discrimination, soutenir les victimes et mener des recherches.
- L'EUMC encourage la Commission européenne et les États membres à envisager d'adopter des mesures en faveur de la coopération policière en

vertu de l'article 34 du traité de l'UE, afin d'œuvrer pour la collecte et la diffusion des données sur les infractions antisémites, en étroite collaboration avec EUROPOL et EUROJUST.

PROMOTION DES MESURES D'EDUCATION ET DE FORMATION

- L'EUMC souligne l'importance cruciale des mesures d'éducation et de formation dans la lutte contre le racisme et l'antisémitisme. Dans ce contexte, les États membres de l'UE devraient entreprendre un réexamen approfondi des livres scolaires afin de s'assurer que l'histoire est présentée de manière équilibrée et sans préjugés, et que l'histoire et le message de l'Holocauste sont correctement transmis.
- En outre, l'EUMC encourage les États membres à introduire dans la formation des enseignants une composante visant à susciter la sensibilisation, la compréhension et le respect des diverses cultures, religions et traditions au sein de l'Union européenne.
- L'EUMC encourage par ailleurs les États membres à introduire une formation à l'antiracisme et à la diversité dans leurs programmes d'enseignement à l'intention du personnel de la police, en mettant l'accent sur l'antisémitisme.

ENGAGEMENT DE L'ENSEMBLE DE LA SOCIÉTÉ CIVILE

- L'EUMC a largement participé à la promotion de la «Charte des partis politiques européens pour une société non raciste» qui établit un code de conduite clair pour la lutte contre toutes les formes de racisme, de xénophobie et d'antisémitisme. L'EUMC appelle tous les partis politiques en Europe à signer et à mettre en œuvre cette charte.

AMORCE D'UN DIALOGUE INTERCONFESSIONNEL ET INTERCULTUREL

- L'EUMC encourage toutes les communautés religieuses, les organisations non gouvernementales et les autres organisations concernées à s'élever contre le sectarisme et la haine et à développer un dialogue interconfessionnel et interculturel par des initiatives spécifiques au niveau local, national et européen. De telles initiatives devraient être encouragées et activement soutenues par les États membres et la Commission européenne.

IMPLICATION DES MEDIAS

- Les médias majoritaires ou destinés à des minorités, qu'ils émanent de l'Union européenne ou de pays tiers, jouent un rôle clé dans la formation des attitudes et des comportements sociaux. Des recherches complémentaires seraient nécessaires, concernant à la fois leur contenu et l'impact qu'ils exercent sur la société, en particulier en ce qui concerne l'antisémitisme. L'EUMC, pour sa part, poursuivra et renforcera son travail sur les médias, notamment par le biais d'initiatives de surveillance des médias.
- L'EUMC appelle les États membres à promulguer ou à renforcer une législation adéquate concernant les prestataires de services Internet, afin d'éviter la diffusion de documents racistes, xénophobes ou antisémites, conformément à l'article 14 de la Directive CE sur le commerce électronique (2000/31/CE).
- L'EUMC encourage les médias et les prestataires de services Internet à développer des codes de conduites clairs ainsi que des programmes de formation pour les journalistes et les autres professionnels des médias en faveur de la diversité et pour la lutte contre toutes les formes de racisme, de xénophobie et d'antisémitisme.

ANNEXES

ANNEXE I

DOCUMENTS SUPPLEMENTAIRES, PAGES WEB ET LITTERATURE SUR L'ANTISEMITISME

DOCUMENTS DIVERS ET RAPPORTS

- Dr. Jeffrey Kaplan: "Racism, Anti-Semitism and Violence: The Local Studies Perspective." The Stockholm International Forum 2001.
- Lawyers Committee for Human Rights: "Fire and Broken Glass - The Rise of Anti-Semitism in Europe." Washington D.C. 2002.
- Union des Étudiants Juifs de France, SOS-Racisme: Les Antifeujs. Paris: Calmann-Lévy, 2002.
- Anti-Defamation League: European Attitudes Towards Jews, Israel and the Palestinian-Israeli Conflict. June 2002.
- Anti-Defamation League: European Attitudes Towards Jews: A Five Country Survey. October 2002.
- CNCDDH (Commission Nationale Consultative des Droits de l'Homme): La lutte contre le racisme et la xénophobie. Rapport d'activité 2002, Paris 2003.

PAGES WEB ⁴⁸⁰

Non spécifiées par pays

*The American Jewish Committee: <http://www.ajc.org/german/ueber.asp>

*The Stephen Roth Institute for the Study of Contemporary Anti-Semitism and Racism at Tel Aviv University: <http://www.tau.ac.il/Anti-Semitism/>

*BBC NEWS Europe: Viewpoints Anti-Semitism and Europe: <http://news.bbc.co.uk/2/hi/europe/3234264.stm>

*Centre Européen Juif d'Information (CEJI): <http://www.ceji.org/index2.html>

*International Network Against Cyber Hate: <http://www.inach.net/>

⁴⁸⁰ Seules les pages web repérées d'un astérisque "*" ont été consultées pour le présent rapport.

*The Coordination Forum for Countering Antisemitism:

<http://www.antisemitism.org.il/>

Spécifiées par pays

Allemagne

*ZfA - Zentrum für Antisemitismusforschung: <http://www.tu-berlin.de/~zfa/>

*European forum for migration studies (efms): <http://www.uni-bamberg.de/~ba6ef3/home.html>

*Juden.de: <http://www.juden.de/>

*Zentralrat der Juden in Deutschland: <http://www.zentralratjuden.de/>

*HaGalil onLine: <http://www.antisemitismus.net/>

Autriche

*DöW - Dokumentationsarchiv des österreichischen Widerstandes:
<http://www.doew.at/>

*Forum gegen Antisemitismus: <http://www.fga-wien.at/>

Belgique

*B.E.S.C (Bureau Exécutif de Surveillance Communautaire), et du CKJGA
(Coördinatie comité van de joodse gemeenten van Antwerpen)
www.antisemitisme.be

*Centre Pour l'Egalité des Chances et la Lutte contre le Racisme
(CECLR): <http://www.diversiteit.be/> and <http://www.antiracisme.be/>

*ResistanceS: <http://www.resistances.be/antidem01.html>

Danemark

Velkommen til Nævnet for Etnisk Ligestilling:

http://www.nel.dk/asp/ie5assembler.asp?mst=iem5&xmlsrc=forside&st=nel_ie5

Espagne

Centro de Estudios Judeo-Cristianos: <http://www3.planalfa.es/cejc/>

CJM - Comunidad Judía de Madrid: <http://www.comjudiamadrid.org/>

Asociación de Judíos Españoles: <http://www.guesherweb.com/>

Finlande

Ihmisoikeusliitto: <http://www.ihmisoikeusliitto.fi/php/index.php>

Jewish Community of Helsinki: <http://www.jchelsinki.fi/>

France

*L'Agence pour le développement des relations interculturelles (Adri):
<http://www.adri.fr/>

*C.R.I.F Conseil Représentatif des Institutions juives de France:
<http://www.crif.org/>

*SOS-racisme: <http://www.sos-racisme.org>

Grèce

*ANTIGONE-Information & Documentation Centre: <http://www.antigone.gr>

*The BALKAN Human Rights Web Pages:
<http://www.greekhelsinki.gr/bhr/english/index.html>

Irlande

*National Consultative Committee on Racism and Interculturalism:
<http://www.nccri.com/>

Italie

COSPE - Cooperazione per lo Sviluppo dei Paesi Emergenti: <http://www.cospe.it/>

Luxembourg

ASTI - Association de Soutien aux Travailleurs Immigrés: <http://www.asti.lu/>

Pays-Bas

*CIDI - Centrum Informatie en Documentatie Israel: <http://www.cidi.nl/>

DUMC - Dutch Monitoring Centre on Racism and Xenophobia:
<http://www.lbr.nl/internationaal/DUMC/index.html>

Anne Frank Huis: <http://www.annefrank.nl/ned/default2.html>

Landelijke Vereniging en de Anti Discriminatie Bureaus en Meldpunten:
<http://www.lvadb.nl/index2.html>

Portugal

Alto-Comissariado para a Imigração e Minorias Étnicas (ACIME):
<http://www.acime.gov.pt/>

Comunidade Israelita de Lisboa: <http://www.cilisboa.org/>

Royaume-Uni

*Antisemitism and Xenophobia Today: <http://www.axt.org.uk/>

*Board of Deputies of British Jews: <http://www.bod.org.uk/>

*Community Security Trust: <http://www.thecst.org.uk/>

*Totally Jewish: <http://www.totallyjewish.com/>

*Institute for Jewish Policy Research (JPR): <http://www.jpr.org.uk/>

Something Jewish: <http://www.somethingjewish.co.uk/>

Suède

EXPO granskar rasistiska, antisemitiska och högerextrema organisationer och grupper: <http://www.expo.se/>

LITTERATURE

- Abramowicz, Manuel. *Extrême-droite et antisémitisme en Belgique: de 1945 à nos jours*. Collection EVO histoire. Bruxelles: EVO, 1993.
- Allali, Jean-Pierre. *Les habits neufs de l'antisémitisme: anatomie d'une angoisse*. Paris: Desclée de Brouwer, 2002.
- Arkel, D. van. *Veertig jaar na '45: visies op het hedendaagse antisemitisme*. Amsterdam: Meulenhoff Informatief, 1985.
- Bauer, Yehuda. "European antisemitism and radical Islam." (2003)
- Bergmann, Werner. *Antisemitismus in öffentlichen Konflikten: kollektives Lernen in der politischen Kultur der Bundesrepublik 1949-1989*. Schriftenreihe des Zentrums für Antisemitismusforschung Berlin . Frankfurt a. M., New York: Campus, 1997.
- Bergmann, Werner. "Aus der Geschichte gelernt? Konflikte über Antisemitismus in der Bundesrepublik Deutschland (1949-2000)." In *Neuer Antisemitismus--alte Vorurteile?*, edited by Christina Tuor-Kurth, pp. 11-31. Stuttgart: Kohlhammer, 2001.
- Bergmann, Werner and Erb, Rainer. *Antisemitismus in der Bundesrepublik Deutschland: Ergebnisse der empirischen Forschung von 1946-1989*. Opladen: Leske + Budrich, 1991.
- Bergmann, Werner and Rainer Erb. "Neue Perspektiven der Antisemitismusforschung." In *Antisemitismus in der politischen Kultur nach 1945*, edited by Werner Bergmann and Rainer Erb, pp. 11-18. Opladen: Westdeutscher Verlag, 1990.
- Bergmann, Werner, Erb, Rainer, Werner-Reimers-Stiftung, Technische Universität Berlin, and Zentrum für Antisemitismusforschung. *Antisemitismus in der politischen Kultur nach 1945*. Opladen: Westdeutscher Verlag, 1990.
- Bergmann, Werner, Wetzel, Juliane, Technische Universität Berlin, Zentrum für Antisemitismusforschung, and European Monitoring Centre on Racism and Xenophobia. *Manifestations of anti-Semitism in the European Union: first semester 2002: synthesis report on behalf of the European Monitoring Centre on Racism and Xenophobia*. Vienna: EUMC, 2003.
- Birnbaum, Pierre. *Anti-semitism in France: a political history from Leon Blum to the present*. Studies in social discontinuity: Studies in social discontinuity (Basil Blackwell Publisher). Oxford, UK, Cambridge, Mass.: Blackwell, 1992.
- Brähler, E./Niedermayer, O. (2002): *Rechtsextreme Einstellungen in Deutschland (Extreme Right-Wing Attitudes in Germany)*. Berlin/Leipzig.
- Brenner, Emmanuel (ed.): *Territoires perdus de la République. Antisémitisme, racisme et sexisme en milieu scolaire*. Paris: Mille et une nuits, 2002.

- Bunzl, John and Marin, Bernd. *Antisemitismus in Österreich: sozialhistorische und soziologische Studien. Vergleichende Gesellschaftsgeschichte und politische Ideengeschichte der Neuzeit*. Innsbruck: Inn-Verlag, 1983.
- Curtis, Michael. *Antisemitism in the contemporary world*. Boulder: Westview Press, 1986.
- Donselaar, Jaap van. *Fout na de oorlog: fascistische en racistische organisaties in Nederland, 1950-1990*. Amsterdam: B. Bakker, 1991.
- Epstein, Simon. *Cry of Cassandra: the resurgence of European anti-Semitism*. Zenith ed. Bethesda, Md.: National Press, 1985.
- Epstein, Simon. *Cyclical Pattern in Anti-Semitism: The Dynamics of Anti-Jewish Violence in Western Countries since the 1950s. Analysis of Current Trends in Antisemitism 2*. Jerusalem: Vidal Sassoon International Center for the Study of Antisemitism, Hebrew University, 1993.
- Fuchs, M./Lamnek, S./Wiederer, R. (2003): Querschläger. Jugendliche zwischen rechter Ideologie und Gewalt (Rebels. Young people between right-wing ideology and violence), Opladen
- Gans, Evelien. "Vandaag heben ze niets--maar morgen bezitten ze weer tien gulden. Antisemitische stereotypen in bevrijd Nederland." In *Polderschouw: Regionale verschillen*, edited by Conny Kristel, pp. 313-353. Amsterdam: B. Bakker, 2002.
- Givet, Jacques. *La Gauche contre Israël: Essai sur le néo-antisémitisme*. Libertés nouvelles . Paris: J.-J. Pauvert, 1968.
- Golub, Jennifer L. *British attitudes toward Jews and other minorities. Working papers on contemporary anti-Semitism*. New York: American Jewish Committee, Institute of Human Relations, 1993.
- Heitmeyer, W. (2002b): Gruppenbezogene Menschenfeindlichkeit. Die theoretische Konzeption und erste empirische Ergebnisse (Group-related misanthropy. The theoretical conception and first empirical results), in: Heitmeyer, Wilhelm (Hrsg.): *Deutsche Zustände - Folge 1*. Frankfurt am Main, pp. 15-34
- Hondius, Dienke. *Return: Holocaust survivors and Dutch antisemitism*. Contributions to the study of religion: Christianity and the Holocaust-core issues: Contributions to the study of religion;: Contributions to the study of religion. Westport, Conn.: Praeger, 2003.
- Iganski, Paul. and Kosmin, Barry Alexander. *The new antisemitism?: debating Judeophobia in 21st-century Britain*. London: Profile, 2003.
- Michael Kiefer: *Antisemitismus in den islamischen Gesellschaften*. Düsseldorf: Verein zur Förderung gleichberechtigter Kommunikation, 2002.
- Klug, Brian. "The collective Jew: Israel and the new antisemitism." *Patterns of Prejudice* 37 (2003) 2: 1-19.

- Kurthen, Hermann, Bergmann, Werner, and Erb, Rainer. *Antisemitism and Xenophobia in Germany after Unification*. New York: Oxford University Press, 1997.
- Markovits, Andrei S. "Terror and Clandestine Anti-Semitism: Thoughts on German and American Reactions to September 11, 2001." *Partisan Review* 69 (2002) 1: 19-24.
- Marrus, Michael R. "Is There a New Antisemitism?" In *Antisemitism in the contemporary world*, edited by Michael Curtis, pp. 172-181. Boulder: Westview Press, 1986.
- Mitten, Richard. „Die Juden, die er meint ...“ in: Anton Pelinka/Ruth Wodak (Hg.), „Dreck am Stecken“. Politik der Ausgrenzung, Wien 2002, S. 93-133.
- Naumann, Michael (Hg.): „Es muß doch in diesem Lande wieder möglich sein ...“: *der neue Antisemitismus-Streit*. München: Ullstein, 2002.
- Perdurant, Daniel. *Antisemitism in contemporary Greek society*. Analysis of current trends in antisemitism . Jerusalem: Hebrew University of Jerusalem, Vidal Sassoon International Center for the Study of Antisemitism, 1995.
- Perry, Marvin and Schweitzer, Frederick M.: *Antisemitism. Myth and Hate from Antiquity to the Present*. New York: Pgrave Macmillan, 2002.
- Pinard, Joseph. *Antisémitisme en Franche-Comté: de l'affaire Dreyfus à nos jours*. Besancon: C?etre, 1997.
- Poliakov, Léon. *Histoire de l'antisémitisme, 1945-1993*. Paris: Seuil, 1994.
- Reiter, Margit. *Unter Antisemitismus-Verdacht: die österreichische Linke und Israel nach der Shoah*. Innsbruck: Studien Verlag, 2001.
- Rodríguez Jiménez, José Luis. *Antisemitism and the extreme right in Spain (1962-1997)*. Analysis of current trends in antisemitism . Jerusalem: Hebrew University of Jerusalem, Vidal Sassoon International Center for the Study of Antisemitism, 1999.
- Rosenthal, John. "Anti-Semitism and Ethnicity in Europe." *Policy Review* (2003) 121: 17-38.
- Runnymede Commission on Antisemitism. *A very light sleeper: the persistence and dangers of antisemitism /*. London: Runnymede Trust, 1994.
- Schnapper, Dominique. "Perceptions of Antisemitism in France." In *Antisemitism in the contemporary world*, edited by Michael Curtis, pp. 261-272. Boulder: Westview Press, 1986.
- Taguieff, Pierre-André. *La nouvelle judéophobie*. Paris: Mille et une nuits, 2002.
- Tuor-Kurth, Christina. *Neuer Antisemitismus--alte Vorurteile? Judentum und Christentum* . Stuttgart: Kohlhammer, 2001.
- Wahl, Klaus (Hg.): *Fremdenfeindlichkeit, Antisemitismus, Rechtsextremismus. Drei Studien zu Tatverdächtigen und Tätern*. Berlin 2001.

- Wahl et al. (2001): Biographische Hintergründe und Motivationen fremdenfeindlicher Gewalttäter (Biographical backgrounds and motivations of xenophobic violent criminals), in: Wahl, K. (Hrsg.): Fremdenfeindlichkeit, Antisemitismus, Rechtsextremismus. Drei Studien zu Tatverdächtigen und Tätern (Xenophobia, anti-Semitism and right-wing extremism. Three studies on suspected perpetrators and perpetrators). Berlin 2001, pp. 162-315.
- Wassermann, Heinz P. *Naziland Österreich!?: Studien zu Antisemitismus, Nation und Nationalsozialismus im öffentlichen Meinungsbild*. Schriften des Centrums für Jüdische Studien. Innsbruck: StudienVerlag, 2002.
- Wasserstein, Bernard. *Vanishing diaspora: the Jews in Europe since 1945*. Cambridge, Mass.: Harvard University Press, 1996.
- Weil, Fredrick D. "Umfragen zum Antisemitismus: Ein Vergleich zwischen vier Nationen." In *Antisemitismus in der politischen Kultur nach 1945*, edited by Werner Bergmann and Rainer Erb, pp. 131-178. Opladen: Westdeutscher Verlag, 1990.
- Weiss, Hilde. *Antisemitische Vorurteile in Österreich: theoretische und empirische Analysen*. 2. Aufl ed. Sociologica. Wien: W. Braumüller, 1987.
- Wistrich, Robert: Anti-Zionism as an Expression of Anti-Semitism in Recent Years. Lecture hold on 10 December, 1984 at Study Circle on World Jewry. In: Yehuda Bauer (ed.): Study Circle on World Jewry, Series 14, 1984-85. Jerusalem: SICSA and ICJ, 1985.
- Wistrich, Robert. "The 'Jewish Question': Left-wing Anti-Zionism in Western Societies." In *Antisemitism in the contemporary world*, edited by Michael Curtis, pp. 51-60. Boulder: Westview Press, 1986.
- Wistrich, Robert S. *Demonizing the Other: Antisemitism, Racism and Xenophobia*. Studies in antisemitism. Amsterdam: Published for the Vidal Sassoon International Center for the Study of Antisemitism, the Hebrew University of Jerusalem by Harwood Academic Publishers, 1999.
- Wistrich, Robert S. "Muslim Anti-Semitism: A Clear and Present Danger." Published by *The American Jewish Committee - online* (2002). www.ajc.org/InTheMedia/Publications.asp?did=503.

ANNEXE II

LIGNES DIRECTRICES DE L'EUMC RELATIVES AU CLASSEMENT PAR CATEGORIE DES DONNEES SUR L'ANTISEMITISME

LIGNES DIRECTRICES DE L'EUMC EN 2002:

Depuis la récente vague de violence en Israël, l'EUMC est de plus en plus inquiet de l'augmentation des actes antisémites dans plusieurs États membres européens. L'Observatoire souhaite utiliser la fonction de réponse rapide du RAXEN pour obtenir des informations fiables sur la violence antisémite. Nous vous remercions de répondre aux questions suivantes:

- A. ACTES DE VIOLENCE PHYSIQUE ENVERS LES JUIFS, LEURS COMMUNAUTES, LEURS ORGANISATIONS OU LEURS BIENS (CIMETIERES, SYNAGOGUES, SYMBOLES RELIGIEUX, ETC.) ET EGALEMENT TOUTES MESURES CONSIDEREES COMME ETANT DES REPRESAILLES ENVERS D'AUTRES GROUPES VULNERABLES, OU MINORITES ETHNIQUES, CULTURELLES ET RELIGIEUSES, OU DE NOUVEAUX TYPES DE VICTIMES:

Des atteintes physiques (harcèlement, injures verbales, actes de violence, etc.) contre des Juifs (ou d'autres personnes en relation avec eux) ont-elles été signalées (dans les médias, par des organisations juives, par des ONG humanitaires / antidiscrimination, par la police, etc.)? Veuillez classer les informations dans les catégories suivantes:

Incendie criminel, jet d'objets et/ou de gaz lacrymogènes, agression physique, vol et cambriolage, vandalisme et dénigrement, intrusion menaçante, menace physique.

- B. AGRESSIONS VERBALES / DISCOURS DE HAINE ET AUTRES FORMES DE DISCRIMINATION PLUS SUBTILES À L'ÉGARD DES JUIFS:

Des attaques verbales contre les Juifs ont-elles été observées dans les médias, dans le discours public, dans les milieux politiques? A-t-on relevé des cas d'incitation à la haine? A-t-on signalé des affaires portées en justice? Qu'en est-il du discours de haine sur Internet? Veuillez classer les informations dans les catégories suivantes: menaces verbales directes, menaces téléphoniques, insultes, graffitis et inscriptions antisémites, tracts distribués auprès du public.

C. CHANGEMENT D'ATTITUDE DE LA POPULATION DE L'UE ENVERS LES JUIFS, LEURS COMMUNAUTÉS, LEURS ORGANISATIONS OU LEURS BIENS (CIMETIÈRES, SYNAGOGUES, AUTRES SYMBOLES RELIGIEUX ET CULTURELS, ETC.)

D. EXISTE-T-IL DES ÉTUDES OU D'AUTRES RAPPORTS TRAITANT DE L'ÉVOLUTION DES SENTIMENTS ANTISEMITES?

Quels en sont les résultats? A-t-on noté d'autres changements d'attitude liés à la montée de l'antisémitisme?

E. TRAVAUX DE RECHERCHE SUR LA VIOLENCE ANTISEMITE OU SONDAGES D'OPINION SUR UN CHANGEMENT D'ATTITUDE ENVERS LES JUIFS:

Existe-t-il des rapports nouveaux ou récents sur les agressions ou les attitudes antisémites?

F. BONNES PRATIQUES DES ONG POUR RÉDUIRE LES PRÉJUGÉS, VIOLENCES ET AGRESSIONS

Pouvez-vous signaler de bonnes pratiques qui ont permis d'éviter avec succès le développement des préjugés et de la violence à l'encontre des Juifs et d'autres groupes?

G. REACTIONS DES RESPONSABLES POLITIQUES ET AUTRES LEADERS D'OPINION, Y COMPRIS LES INITIATIVES POUR RÉDUIRE LES PHÉNOMÈNES DE POLARISATION ET INVERSER LES TENDANCES NATIONALES NÉGATIVES:

Comment le gouvernement a-t-il réagi face à l'augmentation de la violence antisémite? Quelles ont été les réactions des responsables politiques et des autres leaders d'opinion? A-t-on observé des propositions institutionnalisées et la mise en œuvre de mesures?

Les informations fournies doivent être de nature factuelle. Les sources, de préférence diversifiées pour être équilibrées, doivent toujours être citées (organisations d'État, organisations liées aux communautés juives, autres ONG, médias grand public, Internet) pour obtenir autant que possible une image «objective, fiable et comparable» de la situation dans les États membres. Veuillez indiquer si les articles sont cités en tant qu'information de presse ou en tant que position d'un leader d'opinion (responsables politiques, représentants des communautés religieuses, autres personnalités telles que vedettes de cinéma, champions sportifs, etc.) ou même en tant qu'opinion exprimée dans le «courrier des lecteurs». Tout document original auquel il est fait référence dans le rapport devrait être joint (articles de journaux, etc.)

REMARQUE IMPORTANTE:

Les «non-événements» doivent également être mentionnés. Le rapport ne doit pas comporter de renseignements personnels. Veuillez essayer de suivre au plus près les recommandations jointes.

LIGNES DIRECTRICES DE L'EUMC EN 2003:

L'EUMC vous demande de présenter les données et les informations **liées à des incidents antisémites dans un document distinct.**

Ce document distinct doit être structuré **autant que possible** en fonction des catégories et définitions suivantes de l'antisémitisme établies par Michael Whine (Pour les catégories 1 à 6, voir: <http://www.axt.org.uk/essays/Whine.htm>).

A. EXTREME VIOLENCE

Tout acte susceptible de provoquer des pertes en vies humaines.

B. AGRESSION:

Toute attaque physique dirigée contre des personnes et ne constituant pas une menace pour la vie.

C. DOMMAGE ET VIOLATION DE PROPRIETE

Toute atteinte dirigée contre des biens juifs et ne constituant pas une menace pour la vie.

D. MENACES:

Comprend uniquement les menaces manifestes, qu'elles soient verbales ou écrites.

E. COMPORTEMENT INJURIEUX:

Par confrontation directe, téléphone ou lettres ciblées à caractère injurieux/antisémite (par exemple adressées et envoyées à une personne en particulier), par opposition à un envoi en masse de courriers électronique contenant des documents antisémites, qui serait classé dans la catégorie 4. Les graffitis antisémites sur des biens non-juifs sont également inclus dans cette catégorie.

F. ECRITS:

Comprend la distribution d'écrits antisémites, en se fondant sur les critères suivants:

- le contenu doit être antisémite (voir exception (d) ci-dessous);
- le destinataire peut être juif ou non-juif;
- les documents peuvent être intégrés à une distribution en masse, par opposition à un envoi vers un destinataire spécifique;
- les écrits racistes qui ne sont pas antisémites sont inclus dans cette catégorie lorsqu'il est clair que les Juifs sont délibérément ciblés en tant que destinataires au motif qu'ils sont juifs (ce qui implique que la distribution a une motivation antisémite);
- il convient de noter que les statistiques pour cette catégorie ne donnent pas d'indication sur l'ampleur de la distribution. Les envois en masse de propagande sont uniquement comptabilisés comme un seul incident, bien que des tracts antisémites aient pu être distribués à des centaines, voire à des milliers de personnes et d'organisations juives et non-juives.

G. CHANGEMENTS D'ATTITUDE DE LA POPULATION DE L'UE A L'EGARD DES JUIFS ET DE LEURS COMMUNAUTES, ORGANISATIONS OU BIENS (CIMETIERES, SYNAGOGUES, AUTRES SYMBOLES RELIGIEUX ET CULTURELS, ETC.):

Existe-t-il des études ou d'autres rapports traitant de l'évolution des sentiments antisémites? Quels en sont les résultats? A-t-on noté d'autres changements d'attitude liés à la montée de l'antisémitisme?

H. TRAVAUX DE RECHERCHE SUR LA VIOLENCE ANTISEMITE OU SONDAGES D'OPINION SUR UN CHANGEMENT D'ATTITUDE À L'ÉGARD DES JUIFS:

Existe-t-il des rapports nouveaux ou récents sur les agressions ou les attitudes antisémites?

I. BONNES PRATIQUES DES ONG POUR REDUIRE LES PREJUGES, VIOLENCES ET AGRESSIONS

Pouvez-vous signaler de bonnes pratiques qui ont permis d'éviter avec succès le développement des préjugés et de la violence à l'encontre des Juifs et d'autres groupes?

J. REACTIONS DES RESPONSABLES POLITIQUES ET AUTRES LEADERS D'OPINION, Y COMPRIS LES INITIATIVES POUR REDUIRE LES PHENOMENES DE POLARISATION ET INVERSER LES TENDANCES NATIONALES NEGATIVES:

Comment le gouvernement a-t-il réagi face à la montée de la violence antisémite? Quelles ont été les réactions des responsables politiques et des autres leaders d'opinion? A-t-on observé des propositions institutionnalisées et la mise en œuvre de mesures?

Mission de l'EUMC

L'observatoire européen des phénomènes racistes et xénophobes (eumc) est une organisation en réseau qui mène une réflexion, une action et une lutte dans tous les secteurs de la société pour l'égalité et la diversité, et contre le racisme, la xénophobie et l'antisémitisme dans l'union européenne; elle se positionne en tant que réseau de connaissances, médiateur et organisation de service.

TK-58-04-756-FR-C

EUMC

Rahlgasse 3, A-1060 Vienne
Tél. (43-1) 580 30-0
Fax (43-1) 580 30-91
E-mail : information@eumc.eu.int
Internet : <http://eumc.eu.int>
2004

ISBN 92-95008-24-3

